
ZENEAKADÉMIA

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

LIC 197

Zeneművészeti Főiskola
LM 189/1987
Liszt Múzeum

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

K 1934.

ORSZ. MAGY. KIR. ZENEAKADÉMIA
1875

MARIE STUART

ET

SES DERNIERS HISTORIENS

PREMIÈRE PARTIE

LISZT FERENC ZENEAKADÉMIA KÖNYVTÁRA

History of England from the fall of Wolsey to the death of Elizabeth, by James Antony Froude, third edition. London, Longmans and Green, 1864-66. 10 vol. in-8°.— *The History of Scotland, from Agricola's invasion to the Revolution of* 1688, by John Hill Burton. Edinburgh and London, Blackwood, 1867. 4 vol. in-8°. — *Mary Stuart, her guilt or innocence; an inquiry into the secret history of her times,* by Alexander M'Neel Caird. Edinburgh, Adam and Ch. Black, 1866, in-8°.

ZENEAKADÉMIA

Il y a quelques années, nous portions à nouveau devant le public l'un des problèmes les plus émouvants et les plus ardus de l'histoire moderne : la culpabilité ou l'innocence de Marie Stuart. Nous combattions de toutes nos forces l'opinion défavorable à la reine d'Ecosse, qui paraissait avoir prévalu en France, sur la foi de M. Mignet, le plus récent, le plus imposant et le plus sévère de ses historiens parmi nous. Tel n'était pas alors, à beaucoup près, l'état de l'opinion de l'autre côté de la Manche. Là, il est vrai, le dernier siècle s'était fermé, et le siècle présent ouvert, sur les conclusions rigoureuses de David Hume, de Robertson et de Malcolm Laing, continuateur de Robertson, quant à l'histoire d'Écosse, mais non héritier des grandes qualités déployées ailleurs par son illustre devancier. Mais, après eux, comme dans les marées, le flot se renversa, et non sans cause. Les papiers authentiques, déjà fouillés anté-

ZENEAKADÉMIA

rieurement, puis, de nos jours, livrés à l'étude avec une abondance croissante, changèrent le mouvement des esprits. De puissants contradicteurs s'élevèrent contre les historiens qui avaient précédé.

Georges Chalmers (1822) profita des recherches anciennes de Keith (1734), et surtout de Goodall (1754), y ajouta les siennes propres, et montra clairement, dans la chute imméritée de Marie Stuart, d'abord un complot de quelques factieux, pour dépouiller leur souveraine de sa couronne au profit de l'aristocratie; puis un autre complot, pour justifier leur conduite par des calomnies, en la livrant déshonorée au mépris du monde.

Après Chalmers, à trente années de distance, miss Agnès Strickland (1852-1858), armée d'investigations encore plus vastes et plus riches, porta la lumière jusqu'au fond du cruel mystère. Le débat pouvait être considéré comme tranché : d'une part, les erreurs et les mensonges dissipés; de l'autre, la vérité historique et morale restaurée, si dans les choses de ce monde, il ne fallait pas avoir raison plusieurs fois pour avoir raison une fois.

Chacun le sait, il s'en faut qu'en Angleterrre, et peut-être en France, à quelques égards, la question soit du pur domaine scientifique. Elle se complique et s'obscurcit des préjugés les plus enracinés comme les plus intraitables : préjugés religieux, car la ruine de Marie Stuart étant un des épisodes de la lutte du catholicisme et du protestantisme au XVIe siècle, il semble que la vérité ou la fausseté des accusations dont elle a été l'objet, doive être un critérium pour ou contre la révolution religieuse qui l'immola. Préjugés nationaux; car il s'agit de condamner la grande Élisabeth, et de stigmatiser, par des taches importunes, ce soleil de la Grande-Bretagne.

Hâtons-nous de le dire, cependant, miss Agnès Strickland, et M. Caird, dont nous parlerons plus loin, appartiennent à l'Église réformée. L'un et l'autre ont compris que les préférences religieuses ne sauraient être érigées en obstacle au triomphe et à la diffusion de la vérité. Ils ont su être exempts des étroites et aveugles passions que notre âge a héritées de l'âge ancien.

La loi anglaise, aujourd'hui pleinement impartiale, laisse chacun libre de croire et de pratiquer selon sa conscience.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Mais il est encore une classe considérable de la population, où les vieilles mœurs s'obstinent dans les vieux errements. Là, on admire et l'on hait par tradition. Déterminés à ne pas voir et à ne pas entendre, ces patriotes de la vieille roche continuent la lutte au point où elle en était il y a trois cents ans, et ils regardent que c'est le devoir du bon protestant, du ferme anglican, d'insérer la culpabilité de Marie Stuart parmi les articles essentiels de son *Credo*.

S'étonnera-t-on que l'énergique et victorieuse revendication de l'innocence de la reine d'Écosse, ait provoqué, de cette part, un retour offensif?

Fraser Patrick Tytler, dans son *Histoire d'Écosse*, pencha vers la culpabilité, plutôt qu'il ne l'affirma. Il ne s'affranchit pas du préjugé; mais, après ce qu'il avait vu aux sources, il avait trop de droiture pour ne pas hésiter.

La réaction éclate dans toute son âpreté chez M. Froude, auteur d'une *Histoire d'Angleterre*, sous les règnes d'Henri VIII, d'Édouard VI, de Marie Tudor et d'Élisabeth[1]. Le docteur Froude épouse hardiment les animosités et les préventions nationales, les dissimulations et les suppositions de faits qui eurent cours au XVIe siècle, en un mot les récits officiels, où est altéré si profondément, sur beaucoup de points, le caractère vrai des événements. Sa plume alerte[2], sa narration vive et rapide, mérite très-digne d'envie et fort estimé chez un public qui veut économiser le temps, fascinent et entraînent le lecteur. C'est là le réel talent de style de M. Froude, et non pas certaines comparaisons, images et figures, composant un assortiment de rhétorique peu variée, fait, quoi qu'on en ait dit, pour éveiller le sourire plutôt que l'admiration. Un ton d'ironie humoristique — juste ce qu'il en faut pour mettre en doute si M. Froude ne serait pas le premier à se jouer de ses personnages — épargne au lecteur la peine de prendre les faits trop au sérieux, heureux préservatif de la fatigue. D'ailleurs, à chaque instant, le détail pittoresque est saisi et mis en saillie, comme sous la main d'un artiste consommé. Ce n'est pas tout : tandis que le lecteur goûte l'agrément de la forme, il a encore la satis-

[1] *History of England from the fall of Wolsey to the death of Elizabeth.* — Londres, 3e édition, 1864-1866. L'auteur n'a pas encore dépassé l'année 1573, dans le règne d'Élisabeth.

[2] *A vivid pen.* — Cet éloge s'est retrouvé chez tous les critiques.

ZENEAKADÉMIA

faction de se croire sur un fond solide de recherches originales, nouvelles et profondes. Les précieuses collections du *British-Museum*, celles des Archives, ou *Record-Office*[1], les archives de Simancas apportent à l'envi leur tribut, comme jadis les cités du vieux monde chez l'industrieux Tyrien. Mais ici, dans l'usage à en faire, gît un écueil. Bientôt nous le signalerons plus au long.

Au moment où paraissaient les plus récents volumes du brillant écrivain, un Écossais, M. Hill Burton, publiait les quatre premiers volumes d'une grande histoire d'Écosse, le quatrième finissant au renversement de Marie Stuart, en 1567[2].

Grands et légitimes furent les applaudissements en l'honneur de l'écrivain, dont le patriotisme et la science n'avaient pas reculé devant le chaos des temps primitifs d'Ecosse, si ténébreux qu'ils avaient rebuté le laborieux Tytler lui-même. Historien, antiquaire et jurisconsulte, M. Burton a su déterminer le certain, séparer le probable de l'improbable. On lui doit la solution définitive de plus d'un problème légué par le moyen âge. Quand donc ce critique autorisé arrive aux redoutables questions des temps modernes, il nous est d'autant plus pénible qu'il aille s'asseoir parmi les juges les plus rigoureux de la femme, héroïne et victime du XVIe siècle. Du reste, dans ce travail monumental, ce n'est plus l'allure de M. Froude, leste et provoquant comme un batteur d'estrade. Point d'escarmouches malicieuses ; pas de flèches enjolivées : mais le pas mesuré et direct de l'homme maître de sa pensée, méthodique dans ses opérations, et peu soucieux de fleurir ou d'égayer la route ; en un mot le sérieux et l'apparence d'une qualité essentielle chez l'historien, nous voulons dire l'impartialité. M. Burton ne raille, ni n'invective, ni ne discute ; il raconte, et son récit doit constituer la démonstration elle-même. On est parti avec lui ; on l'a suivi ; on arrive en même temps au terme et à la conviction, — à moins pourtant qu'il n'en soit de l'écrivain écossais comme du maître français ; et que lui aussi n'ait simplement revêtu le parti pris de la toge du magistrat, sans être d'autre part plus scrupuleux que M. Froude sur l'admission des témoignages et des preuves.

[1] Que M. Froude appelle habituellement *Rolls house*.

[2] *The history of Scotland, from Agricola's invasion to the Revolution of* 1688, by John Hill Burton, 4 vol. Edinburgh and London, 1867.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Mais déjà, aux attaques passionnées de M. Froude, et par avance à la froide détermination de M. Burton, avait répondu un chercheur sincère de la vérité, M. M'Neel Caird [1].

Il n'écrit pas une histoire générale d'Écosse ou d'Angleterre, ni même l'histoire particulière de Marie Stuart. Concentré utilement dans un cadre plus étroit, il se borne à la question spéciale de culpabilité ou d'innocence ; et il étudie sous ce point de vue les vingt-cinq premières années de l'infortunée reine, depuis le berceau où déjà la trahison l'épiait, jusqu'à la captivité où la trahison la précipita, après avoir accompagné, comme une ombre inévitable et sinistre, chacun de ses mouvements. Il excelle à mettre en évidence les mobiles et les manœuvres de ses ennemis ; comment ils dénaturèrent ses actions ; comment ils leur imprimèrent, contre toute vérité, les dehors et l'aspect du crime, et trompèrent l'histoire, ainsi qu'il arrive à la peinture de se jouer de nos yeux par des reliefs simulés.

Les investigations de M. Caird parmi les trésors du *British-Museum* ont été heureuses. Quant à la fidélité des citations, vertu de premier ordre, quoique dédaignée chez quelques-uns, nous en avons eu des preuves très-suffisantes en remontant nous-mêmes aux originaux.

La fidélité des citations, le bon usage des sources ! Il semblerait qu'après tant de progrès de la science historique, il dût être superflu d'en revendiquer les règles élémentaires. Oui, si la passion ne se jetait pas en travers, assez forte pour faire dévier l'esprit et même la conscience.

C'est là-dessus que porteront nos premières observations. Après quoi, nous attachant de préférence à M. Froude, qui a remué beaucoup les originaux pour son propre compte, tandis que M. Burton s'est contenté généralement de ce qui a été imprimé avant lui, nous examinerons l'application de sa méthode et ses jugements sur les points suivants : le mariage de Marie Stuart avec Darnley en 1565 ; l'assassinat de David Riccio en 1566 ; l'intrigue coupable qu'on veut avoir été nouée dans le courant de cette année entre la reine et Bothwell ; l'assassinat de Darnley ; le mariage de la veuve avec Bothwell, son complice prétendu, et la chute qui les enveloppe et les entraîne l'un et l'autre en 1567.

[1] *Mary Stuart, her guilt or innocence ; an inquiry into the secret history of her times*, by Alexander M'Neel Caird. Edinburgh, 1866, in-8°.

ZENEAKADÉMIA

I.

A voir l'œuvre de M. Froude pavoisée, comme un navire en fête, de continuels extraits, de guillemets, de notes à l'appui, naturellement on se croit en possession des sources les plus pures et les plus sûres de l'histoire.

Suivons un moment notre historien. Entrons avec lui au *British-Museum*, puis au *Record-Office* [1] qu'il affectionne particulièrement: voilà, présents par leurs lettres, Élisabeth, cauteleuse d'esprit, sèche de cœur, à la fois variable et impérieuse; Cecil, le ministre profond et souple, imperturbable au jeu politique que déroutent souvent les frasques de la souveraine; le comte de Leicester, rival de Cecil dans les affaires, favori indigne d'Élisabeth, ambitieux de bas étage, bien qu'il colporte ses prétentions de la reine d'Ecosse à la reine d'Angleterre; les commandants des Marches anglaises le long des frontières d'Ecosse: le comte de Bedford, violent puritain; Drury, toujours aux écoutes, transmettant à Londres les bruits quels qu'ils soient que lui répètent d'Edimbourg les échos ou les espions; les ambassadeurs anglais près de Marie, Randolph et Throckmorton; celui-là, spirituel et pervers, joyeux instrument de ruine ou de meurtre à l'endroit des Stuarts; celui-ci, moins inhumain, et qui serait plus à l'aise, s'il avait à seconder des vues plus honorables; les uns et les autres, apportant à l'exécution des ordres du gouvernement une sorte de patriotisme fanatique et de colère consciencieuse contre les obstacles, comme si la volonté de leur prince faisait le juste et l'injuste; spectacle amusant à qui pourrait en oublier un instant les conséquences.

Plus loin, le groupe sombre des seigneurs d'Ecosse, les comtes de Murray et de Morton, le secrétaire d'État, Maitland de Lethington, sacrifiant la patrie et la reine à leur ambition et à l'argent de l'Angleterre; à leurs côtés, plein des fureurs qu'il attise, John Knox, le réformateur; sans compter d'autres personnages éminents, puis les coryphées d'ordre inférieur, les vendeurs d'avis et de relations anonymes, tous conspirant, avec

[1] Les archives d'Angleterre.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

la même furie, l'anéantissement de la royauté écossaise ; tous en toute égalité détachés de la loi morale, malgré le nom de la divinité dont ils couvrent leurs complots.

Et cependant, parmi cette fourmilière d'ennemis, seule ou presque seule, celle qu'ils veulent dépouiller, qu'ils dépouilleront de sa couronne et de sa renommée, qu'ils en dépouillent encore aujourd'hui, l'héritière malheureuse d'un sang malheureux, se montre digne, calme, exempte d'emportement, alors même qu'elle défend son trône ou sa vie. Nulle part sa correspondance, nous parlons de celle qui est de sa main ou de sa signature, ne jette à la justice ni à la loyauté les outrageants défis si fréquents chez les autres.

Mais, nous le disions tout à l'heure, cette soudaine et entière familiarité où l'on entre de plain-pied avec les acteurs des drames historiques, n'est pas sans péril.

Lorsqu'on a pénétré dans les dépôts silencieux où gisent en rangs serrés les documents confidents et révélateurs du passé ; quand on remue ces alluvions de l'histoire, comme le géologue cherche à travers les couches du sol, les débris avec lesquels il reconstruira les âges primitifs, bientôt ce ne sont plus de simples feuilles jaunies, poudreuses, mutilées, qu'on a devant soi sur la table, où l'œil se fatigue à les déchiffrer. Elles se métamorphosent. La scène sur laquelle les personnages ont vécu et lutté, se relève d'elle-même. Ils y remontent. On croirait les voir ; on les entend. Caractères, passions, intérêts s'entrechoquent à nouveau. Alors, devant ces intrigues et ces complots, à l'aspect des armes qui s'aiguisent mystérieusement, des coups frappés tantôt dans l'ombre, tantôt plus hardiment à la clarté du jour, on ne peut se défendre d'une émotion profonde. Tout à l'heure encore paisible fouilleur de vieux papiers, on se laisse gagner à l'ardeur de la mêlée. Un pas de plus, et l'on prendra parti.

Ici s'arrêtera l'historien, s'il est soucieux de son devoir. Non pas qu'entre le juste et l'injuste, il ait à s'abstenir ; et que l'impartialité soit l'indifférence. Au contraire, il doit s'établir et s'ancrer dans la justice ; c'est la condition fondamentale de l'impartialité. Mais il doit aussi se garder des entraînements.

Or qu'y a-t-il de plus séduisant que les papiers d'État, les lettres où princes et ministres expriment leurs désirs et leurs projets ? N'est-on pas à l'origine première des événements, au

ZENEAKADÉMIA

foyer même où s'élabore le grand œuvre de l'histoire ? La vérité sur les hommes et les choses ne vient-elle pas s'offrir spontanément, entière et naïve, aux regards qui la cherchent ?

Il ne restera plus, sans autre examen, qu'à écrire sous sa dictée. Tel est du moins l'avis de M. Froude ; mais tel n'est pas le nôtre.

L'historien anglais s'est ébloui, osons-le dire affolé des documents originaux. Tout papier quelconque, pourvu qu'il ait sa place à l'un des casiers des archives, a droit, d'emblée, à son respect et à sa foi. Il le cite, l'accepte, l'impose, et ne paraît pas imaginer qu'on puisse avoir quelque défiance, ni réclamer des sûretés ou des preuves. Dès que l'encre a trois cents ans de date, surtout quand elle est sortie de certaines plumes, il faut tout croire ; il faut s'incliner devant ses lignes pâlies, avec la candide adoration du paysan devant ce qui est imprimé dans les livres. Et M. Froude n'est pas le seul à penser ainsi, il fait partie d'une école nombreuse et répandue. Un des goûts de notre temps, goût rationnel et sensé s'il en fut, celui des pièces authentiques, est devenu ainsi un travers périlleux.

Il est temps de revendiquer les droits de la critique historique. Si dans la conduite des choses, quoique simples et unies de la vie quotidienne, quelqu'un venait affirmer qu'il suffit de s'en tenir aux paroles, aux manifestations extérieures, et qu'on n'a que faire de s'éclairer sur les dessous de cartes, de chercher à pénétrer à travers les apparences jusqu'au fond réel, irions-nous, risiblement crédules, abdiquer notre jugement, l'usage de notre faculté critique ? Voilà pourtant ce qui se fait chez plus d'un auteur, avec un entier abandon ; et cela, pour les situations les plus compliquées, celles où la grandeur et la contradiction des intérêts en jeu doivent faire supposer qu'il y aura le plus de passions et d'animosités, de ressorts secrets, de tactique employée à s'approcher du but et à donner le change à l'adversaire.

Tel personnage a ses vues arrêtées : les confiera-t-il néanmoins sans restriction au papier ? S'il les consigne par écrit, fera-t-il de même de ses motifs ? N'en gardera-t-il pas quelque chose *in petto?* Sera-t-il toujours pleinement explicite avec ses agents, soit qu'il ne veuille pas leur livrer son secret en entier, soit qu'il y ait entre eux et lui des sous-entendus qui le dispensent de tout écrire à qui sait tout ? N'a-t-il pas aussi des

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

précautions à prendre, en cas que sa correspondance tombe entre des mains profanes? Que de raisons déjà pour éveiller la circonspection chez l'historien?

D'autre part, le politique, dont on suit la pensée, a ses passions : l'affection ou la haine peuvent l'égarer. Il a ses insuffisances : il peut se tromper, on peut le tromper sur la nature et l'appréciation des faits et des personnes. S'il n'est pas infaillible, son entourage le sera moins encore. Là, les passions du chef ne manqueront pas de s'exagérer; là, s'épanouira le zèle avec son feu et ses emportements. Le désir de bien servir et le goût des récompenses jettent bientôt les correspondants hors des limites trop étroites de la vérité et de la probité. Dès lors, ne leur arrivera-t-il pas d'altérer les faits ?

Maintenant, si, chez un État voisin, ils ont dans leur clientèle un parti, ennemi juré de son souverain naturel, et pour qui c'est un intérêt vital, non-seulement de se ménager au dehors un patron, mais de le brouiller à mort avec le souverain en butte à leurs communes embûches, ne doit-on pas s'attendre qu'il affluera de là un déluge de fausses nouvelles et de calomnies? Plus bas encore, n'aura-t-on pas à se défier de la tourbe des espions et des traîtres du ruisseau, vivant des renseignements qu'ils fournissent, et sur la teneur desquels on sait bien qu'ils ne sont pas scrupuleux?

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Ces principes généraux, appliquons-les à Cecil, le plus retors des hommes, à Élisabeth, la personne du monde qui a le plus de peine à être vraie; en un mot, à tous ces personnages que nous énumérions plus haut; pourrions-nous en conscience partager la quiétude de M. Froude, sur la véracité absolue des documents du *Record-Office?* Est-ce le moment de laisser la critique derrière la porte, et de ne plus rien voir que par les yeux de la foi?

Au contraire, soyons plus vigilants que jamais. Car ces témoins si vivants, si précieux, si nous n'y prenons garde, on nous en fera de faux témoins.

M. Froude en effet a pris parti. Sa crédulité est trop complaisante, trop soutenue pour n'être pas quelque peu volontaire. *A priori,* il entend absolument que Marie Stuart soit criminelle, non pas à telle heure de sa vie où une crise fatale l'aurait surmontée et perdue, comme le voudraient quelques juges mitigés, mais à tous les moments de son existence. De ce côté, le vice et

ZENEAKADÉMIA

toute laideur morale. Nécessairement, du côté opposé, la vertu et toute beauté d'âme. Telle est la règle à laquelle le brillant écrivain ramène et ajuste impitoyablement les documents historiques.

Ses citations, dont la richesse éblouit au premier aspect, autant qu'elle paraît imposer la confiance, ne sont pas fidèles. Nous les avons vérifiées le plus possible, soit dans les collections où les pièces originales ont été publiées intégralement, soit au *Record-Office* même ; et nous ne revenons pas d'étonnement sur les libertés extrêmes que M. Froude se permet avec les textes.

Ses procédés sont très-variés. D'abord l'usage surabondant des guillemets. Toutes les fois qu'une pbrase ou un extrait est ainsi encadré, le lecteur en conclut, d'après une convention aussi vieille que l'imprimerie, qu'il a sous les yeux le texte exact de l'original. M. Froude, sans avoir dénoncé la convention, ni averti le public, réunit sous les mêmes guillemets ses propres phrases à celles des originaux. On croit lire le document authentique pur. Point, c'est un alliage fort peu digne de cette dernière épithète. Sans doute à chaque instant, un historien est obligé de résumer les documents. Mais a-t-il le droit de les tronquer, d'y insérer des choses qu'ils ne contenaient pas, de présenter son abrégé comme si c'était le texte authentique?

Encore moins sera-t-il autorisé à mettre bout à bout deux passages éloignés l'un de l'autre, artifice qui sans changer matériellement une lettre ou un mot dans l'original, est susceptible d'en altérer le sens profondément.

Les textes ! M. Froude les coupe et les découpe, avec une grande légèreté et une grande hardiesse. Tantôt c'est l'amour de la couleur et du pittoresque : il n'est pas d'effort, ni de sacrifice (en fait de vérité), auquel l'auteur ne soit prêt pour amuser le lecteur. Quelque dépêche d'autrefois a-t-elle relaté un entretien animé, une scène comique ou tragique. M. Froude s'en empare ; il met la scène sur ses pieds, les acteurs en présence ; sur ce théâtre improvisé, les voilà qui s'apostrophent et se donnent la réplique. On n'est pas plus vivant. Ce n'est rien en apparence. En fait c'est toujours une atteinte sensible à la vérité. L'auteur ne veut pas manquer son tableau. Il en exagère le relief ; il ajoute de son cru. Et le public qui ne

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

réfléchit pas, qui surtout ne remonte pas aux sources, qui ne sait pas qu'on vient de lui servir une page de roman, applaudit. « Comme M. Froude écrit bien, dit-il, quel peintre, et qu'il est intéressant! »

D'autres fois, le texte est positivement dénaturé et falsifié. Des suppressions, des additions ou des substitutions de mots lui donnent le sens qui convient à l'auteur, mais pas du tout celui qui convient à l'histoire. Telle pièce citée comme étant au *Record-Office*, a été introuvable pour d'autres que lui, même pour les plus aguerris aux recherches, absolument comme si elle n'avait existé que sous la plume et par la volonté de l'auteur.

En un mot, M. Froude s'est attribué une souveraineté despotique sur les faits et les documents où ils sont contenus. Semblable à l'ingénieur qui, armé des puissants moyens de la mécanique, traite le minerai pour en extraire le métal, l'historien anglais pétrit la matière, concasse, additionne, introduit *des fondants*, et en tire le jet étincelant, chef-d'œuvre de son industrie.

Nous prouverons, à mesure que nous avancerons, qu'il s'est joué des documents anglais ou écossais. Quant aux documents espagnols tirés des archives de Simancas, il ne nous a pas été possible d'exercer le même contrôle; ils viennent de trop loin. Mais quelques exemples relevés par M. Caird, donnent lieu de penser que M. Froude n'en a pas fait un usage moins partial, ni moins contraire aux devoirs de l'historien. D'ailleurs, à les juger par ce qu'ils sont dans le livre même de M. Froude, il s'en faut de beaucoup qu'ils offrent, quant à l'histoire de Marie Stuart, l'importance et les informations qu'on pourrait supposer.

II.

Nous nous concentrons, avons-nous dit, dans les deux années du règne de Marie Stuart où les catastrophes s'accumulèrent (1565-1567), et nous y choisissons les points principaux. Le premier en date est le mariage de la reine d'Ecosse avec son jeune parent, Henri Darnley. Nous ne songeons pas à faire un récit. Notre but est simplement de juger le récit de

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

M. Froude, et de relever les endroits où les défauts de sa méthode seront plus sensibles.

Rappelons seulement que Mathieu, comte de Lennox, père d'Henri Darnley, était, par sa grand'mère, arrière-petit-fils de Jacques II, roi d'Écosse ; que Marguerite Douglas, sa femme, petite-fille du roi d'Angleterre Henri VII, et sœur utérine de Jacques V d'Écosse, était à la fois tante de la reine d'Écosse et cousine-germaine d'Elisabeth ; son fils Henri, cousin de l'une et de l'autre souveraine.

Il était tout simple qu'à la mort de François II, premier époux de Marie Stuart, l'ambition maternelle s'allumât au cœur de la comtesse, et qu'elle rêvât la main et la couronne de sa nièce de dix-neuf ans, pour son fils, âgé alors de quinze ans.

Mais Élisabeth, avertie, punit ses premières tentatives, et mit en prison le comte et la comtesse de Lennox (février-avril 1562). D'ailleurs, Marie ne songeait pas encore à un second mariage ; et quand, sur le désir de ses sujets, mue aussi par son propre désir d'échapper à la dangereuse tutelle du comte de Murray son frère, elle y songea, ses pensées se tournèrent vers don Carlos, fils du roi d'Espagne Philippe II. La lenteur habituelle de ce prince à se déterminer, et le dérangement d'esprit qui survint chez don Carlos, firent abandonner ce projet. Bientôt, Élisabeth donnant l'exclusion aux trois maisons de France, d'Espagne et d'Autriche, dont elle redoutait, pour sa propre sûreté, l'alliance avec l'Ecosse[1], et recommandant soit un des princes protestants de l'Europe septentrionale, soit plutôt « quelque noble personnage de bonne naissance » dans le royaume d'Angleterre, la pensée de Marie se dirigea et se fixa de ce côté.

[1] M. Froude, qui force toujours le trait, fait dire à Élisabeth dans ses instructions du 20 août 1563 à Thomas Randolph, son ambassadeur près Marie, que si la reine d'Écosse épousait le fils de l'empereur d'Allemagne, l'Angleterre prendrait cela comme une déclaration d'hostilité. « England must and would accept that act as a declaration of hostility. » (T. VII, p. 528). — Rien n'est moins conforme au caractère et aux us et coutumes d'Élisabeth, qu'un langage si net et si catégorique. Elle se contente de dire qu'un tel choix ne saurait manquer d'être un danger manifeste pour leur amitié personnelle, et une occasion évidente de dissoudre la concorde existant actuellement entre les deux nations. « Such a husband.... must needs bring a manifest danger to our private amity ; an apparent occasion to dissolve the concord that is presently betwixt our nations. » (Keith, p. 243.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Pourquoi cette disposition à complaire à sa cousine? C'est que, héritière la plus proche de la couronne d'Angleterre par le sang, elle aspirait avec une véritable passion à ce qu'Élisabeth reconnût son droit, et le fît reconnaître et proclamer par le parlement. Au fond, Élisabeth abhorrait qu'on lui parlât succession. Son orgueil ne pouvait pas souffrir l'idée qu'une autre personne, interposée entre elle et ses sujets, lui dérobât quelque chose de leur dévouement, même dans le plus caché du for intérieur. Elle n'oublia jamais, et le ressentit par la suite comme une sorte d'offense à la majesté royale, de quelle manière sa sœur Marie Tudor, aux derniers mois de son existence, avait été délaissée des courtisans pour elle-même, l'héritière, le soleil levant. Elle craignait encore en instituant, à ses côtés, elle hérétique, une héritière catholique, qu'il ne se fît un complot de la catholicité pour la renverser du trône et restaurer l'Église romaine en Angleterre, par une simple substitution de personne ; ou bien qu'un fanatique se crût la mission de l'assassiner.

Marie Stuart eut le tort et le malheur de ne jamais comprendre à quel obstacle elle se heurtait, et quelle colère elle allumait en insistant sur la sanction solennelle de son droit. Mieux eût valu, après l'avoir rappelé discrètement, s'en rapporter à la force réelle de sa situation et au respect de la succession légitime, qui exerçait tant d'empire sur les Anglais. Car il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût destituée d'amis en Angleterre.

Elisabeth ne l'ignorait pas. Mais, refoulant son déplaisir, elle se servit du règlement de sa succession, comme d'un appât, pour détacher sa parente des alliances catholiques du continent, et pour l'amener à contracter mariage en Angleterre. A ce prix, elle lui promettait satisfaction sur son titre et son droit dans ce royaume (août-novembre 1563).

Marie désira savoir quel époux Elisabeth lui destinait. Celle-ci, durant de longs mois, se fit prier, et enfin, murmura le nom de Robert Dudley (mars 1564), qu'elle créa bientôt comte de Leicester.

M. Froude loue les avantages extérieurs de ce courtisan, et condamne son esprit et son caractère, avec une sévérité contre laquelle nous ne réclamerons point. Dudley avait derrière lui, dans un passé bien récent (1560), une lugubre histoire, la fin

ZENEAKADÉMIA

tragique de sa femme, Amy Robsart. On l'avait trouvée morte au pied d'un escalier, dans le manoir isolé de Cumnor Hall, près Oxford, où il la tenait reléguée depuis l'avénement d'Élisabeth. L'opinion publique soupçonnait Leicester d'un crime, imputable seulement, paraît-il, à des subalternes qui avaient voulu déblayer le chemin du trône devant leur maître [1].

Car Élisabeth l'aimait, autant du moins qu'elle pouvait aimer. Elle lui portait un de ces attachements de coquetterie, dont sa première adolescence n'avait pas été exempte, et dont sa vie est remplie. Elle y témoignait si peu de retenue, avec des familiarités si extrêmes, que son renom en souffrait jusque sur le continent. Le public anglais ne doutait pas d'un mariage toujours imminent, mais pourtant toujours différé. Cecil et quelques ministres s'y opposaient de leur mieux. La Reine continuait son rêve, mais ne pouvait se résoudre ni à surmonter la résistance de son ministre principal, ni à rabaisser l'orgueil royal jusqu'à épouser un sujet, d'ailleurs de petite extraction, ni enfin et surtout à subir le joug du mariage.

Et, tout à coup, elle offrait son amoureux à sa sœur d'Ecosse. Marie en fut peu flattée. M. Froude se récrie d'admiration.

Ceci nous amène à un paradoxe énorme et plaisant, qui s'est produit en Angleterre pendant ces dernières années. La nouvelle école historique à laquelle appartient M. Froude, a résolu de relever pleinement Elisabeth et Henri VIII du reproche d'égoïsme et de cruauté : que dis-je? de les orner de la qualité contraire, la sensibilité exquise, magnanime, patriotique. Si Henri VIII brisa son union avec Catherine d'Aragon, s'il fit tomber la tête d'Anne Boleyn bien peu de temps après que cette seconde épouse lui avait donné Élisabeth, si le jour fixé pour l'exécution, il revêtit des habits de fête, si, dès le lendemain, il épousa Jeanne Seymour, c'est qu'il se dévouait au salut public, au devoir d'assurer la succession par la naissance d'un fils que ses premières épouses ne surent pas lui donner, devoir envers la nation, devoir envers le ciel [2].

[1] Telle est l'opinion de M. Froude, qu'il établit sur des raisons spécieuses (t. VII, p. 284-289).

[2] Voir une brochure également spirituelle et solide de notre collègue et ami M. Méliot, professeur d'anglais au lycée Louis-le-Grand, intitulée *Le Réalisme dans l'histoire d'Angleterre* (Paris, 1863). L'auteur expose et combat les doctrines de MM. Kingsley et Froude. Il emprunte à M. Froude les paroles suivantes : « L'affection d'Henri VIII pour Catherine d'Aragon, si jamais il en

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Maintenant, quand la fille d'Henri VIII propose Leicester à Marie Stuart, elle a droit aussi aux palmes de M. Froude :

« Par la personne même que dans son cœur (l'historien est hardi de garantir le fond de ce cœur), elle désirait faire épouser à Marie, Élisabeth donnait la preuve de l'honnêteté de ses intentions. Lord Robert Dudley était peut-être le plus indigne de ses sujets ; mais pour les yeux amoureux de sa maîtresse, il était le chevalier sans peur et sans reproche. Elle éprouvait un orgueil mélancolique à offrir à sa sœur son joyau d'élection, et à élever Dudley, ne pouvant pas l'épouser elle-même, jusqu'à la succession possible du trône d'Angleterre.

« A la vérité, elle n'avait pas nommé formellement Robert dans la commission de Randolph. Elle avait parlé de lui à Maitland ; mais elle avait parlé aussi du comte de Warwick[1], et peut-être conservait-elle quelque espérance que si Marie se contentait de l'aîné des deux frères, elle pourrait garder encore son favori. Mais si elle entretint un moment une telle pensée, elle l'abandonna bientôt ; son renoncement à soi-même allait être complet. »

Sincèrement? oui, dit l'auteur. Mais, il pense que des preuves ne sont pas inutiles. « Elisabeth était si capable de fausseté, c'est lui qui parle, que les paroles sorties de sa bouche seraient une garantie insuffisante. » Il est certain, dit-il, que ceux qui l'entouraient étaient convaincus qu'elle voulait, en effet, le mariage de Dudley avec la reine d'Ecosse. « Ici comme ailleurs, elle put être irrésolue et variable ; mais ni sa conduite, ni ses paroles ne sauraient se concilier avec l'hypothèse d'une duplicité intentionnelle... Elle donnait dans lord Robert le meilleur trésor qu'elle possédât[2]. »

Spectacle attendrissant ! Il est de mode dans l'école nouvelle de prendre le contre-pied de ce que l'on avait pensé jusqu'ici. Hier encore, on croyait généralement que des deux cousines, Marie Stuart avait été la plus mal partagée ici-bas. Détrompons-nous. C'est elle qui a été heureuse ; c'est Elisabeth qui doit se plaindre de la destinée.

éprouva, et quoiqu'il soit resté fidèle à ce mariage de convenance (à une exception près), fut graduellement remplacée par de l'indifférence et même par de la haine, longtemps avant que le divorce fût imposé au roi comme un devoir non-seulement envers la nation, mais envers le Ciel. » — Quant à Anne Boleyn, « il est tout aussi absurde d'accuser Henri VIII de lui avoir coupé la tête, qu'il le serait d'accuser la reine Victoria d'avoir pendu Palmer (un affreux empoisonneur), etc. »

[1] Frère aîné du comte de Leicester.

[2] Fronde, t. VIII, p. 72-74.

ZENEAKADÉMIA

« Quoi donc ! dit le *Blackwood's Magazine*[1], Marie Stuart a de son vivant, éveillé autour d'elle les sympathies les plus ardentes et les plus fermes. Elles l'ont accompagnée jusqu'à sa dernière heure ; elles lui survivent ; elles lui font cortége à travers les générations émues. Et puis, elle a goûté l'amour, les joies de la famille. Elle a connu la passion, ses transports et ses égarements. Elle a savouré les plaisirs permis et les plaisirs défendus. Son souvenir nous charme comme l'idéal de la beauté et de la grâce.— Que faut-il de plus ? Et comment entendons-nous le bonheur chez les femmes, si celle-ci n'est point parmi les heureuses ? »

A cette reine d'Ecosse si favorisée du sort, on oppose la reine d'Angleterre, frustrée de tout ce qui peut faire la félicité intime. Elle vit isolée : autour d'elle, des cœurs fermés ; après elle, l'indifférence, si ce n'est la répulsion. Personne ne l'a aimée. Elle n'a aimé personne, ou, sort plus triste, elle aima un homme qu'elle ne pouvait élever jusqu'à elle, et qui ne le méritait pas. Alors, placée entre son attachement personnel et le bien public, elle s'arracha de ses propres mains son amour ; elle se déchira les entrailles, pour n'être à jamais que la Reine-vierge, l'épouse mélancolique de son royaume. — Voilà, s'écrie-t-on, celle qui a droit à notre intérêt.

Nous n'examinerons pas quel rôle assignerait à la morale dans l'histoire, cette théorie du bonheur par les passions satisfaites : ni quel avantage il y aurait à jeter la civilisation chrétienne dans la voie ouverte jadis par le voluptueux Sardanapale.

Mais une chose est entendue. L'intérêt doit se transférer du persécuté au persécuteur, de la victime au bourreau. Marie Stuart est l'égoïste qui a joui des délices de la vie ; Élisabeth, la femme de dévouement qui s'est immolée elle-même. Tels sont les deux pôles sur lesquels tourne le monde historique de M. Froude.

III.

Écoutons plutôt. L'historien vient de parler des variations continuelles et peu honorables d'Élisabeth, dans sa politique

[1] Avril 1867.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

vis-à-vis la reine et les seigneurs rebelles d'Ecosse. Cette perplexité, dit-il, « mérite ou réclame une douce indulgence [1]. » Le mot est caractéristique. Il ne s'appliquera pas seulement à une situation particulière d'Élisabeth. Il servira de règle à notre auteur, malgré quelques échappées apparentes de sévérité. Indulgence systématique d'une part, rigueur implacable de l'autre.

Après cette maxime, M. Froude poursuit :

« Si la conduite d'Élisabeth dans ses détails avait manqué également de principes et de sagesse, l'ensemble de sa politique se comprend et doit être approuvé. Capricieuse et vacillante, elle l'était parce qu'elle avait conscience des difficultés qui l'entouraient de tous côtés. Quant à la reine d'Écosse, elle s'était montrée sous un favorable contraste avec sa sœur d'Angleterre : elle avait trompé ses ennemis; mais jamais elle n'avait trahi un ami. Cependant la simplicité plus grande de conduite chez elle, n'était pas vertu; élle provenait de l'absence de toute haute et généreuse pensée. L'ambition personnelle et le zèle pour une foi conforme à ses habitudes, étaient des motifs d'agir qui n'entraînaient, ni n'admettaient de contradictions. Du jour où elle avait mis le pied en Écosse, elle avait eu l'œil fixé sur le trône d'Élisabeth, et elle avait résolu de restaurer le catholicisme. Mais ses plans politiques n'étaient pas autre chose que les miroirs qui lui réfléchissaient l'image de sa propre grandeur; et sa foi religieuse, la forme de conviction qui avait le moins à faire avec sa complaisance pour elle-même. Ses passions se confondant avec sa politique, la rendaient incapable de supporter la contrainte indispensable pour le succès, pendant que son éducation française lui avait enseigné par ses leçons à se plaire au plaisir, pour lequel elle était capable, à quelque moment que ce fût, d'oublier toute autre considération. Élisabeth oubliait la femme dans la Reine, et après sa mortification à l'endroit de Leicester, elle ne garda plus guère de son sexe que les caprices. Marie Stuart, une fois sous le charme d'une absorbante inclination, était capable de jeter sa couronne dans la poussière et d'être toute à la femme [2]. »

Le lecteur démêlera aisément ce qu'il y a d'inconsistant dans les aphorismes, de tranchant et de vague, tout ensemble, dans le cliquetis de M. Froude.

Donc, en offrant lord Dudley à la reine d'Écosse, la reine d'Angleterre s'illustra par un des plus beaux traits de désintéressement et de détachement de la félicité terrestre, qui

[1] « The perplexity... deserves or demands *a lenient consideration*, » t. VIII, p. 271. — Nous désespérons de traduire ce qu'il y a de câlinerie adorable dans l'original.

[1] T. VIII, p. 271-2.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

honorent les annales du cœur humain en général, et du cœur féminin en particulier.

L'offre reçut un accueil poli, mais froid, et M. Froude avoue que pas un des vrais amis de Marie ne lui eût jamais conseillé un tel mariage. Marie ne voulut pas se prononcer avant de savoir ce qu'Elisabeth déciderait quant à la succession. Ce qu'il y a de particulier, c'est que Leicester, qu'Élisabeth n'avait pas consulté avant de le mettre en avant, fut encore plus froid. Des deux souveraines, il préférait épouser la plus riche et la plus puissante. Il soupçonna la proposition de la reine d'Angleterre de cacher une épreuve et un piége, et craignit de perdre à jamais ses bonnes grâces, s'il inclinait vers la reine d'Ecosse. Accusant ses ennemis de vouloir le perdre auprès des deux reines, il écrivit à ses amis de traîner les choses en longueur, et ne fut pas étranger à l'apparition sur la scène d'un autre prétendant, qui devait l'emporter sur lui. Élisabeth n'y fut pas étrangère davantage.

Elle donna une lettre de recommandation de sa propre main au comte de Lennox, qui, exilé d'Écosse depuis vingt ans pour trahison, y rentra du consentement de Marie (septembre 1564), sous prétexte d'obtenir remise de la confiscation prononcée jadis contre sa famille. Le fils, à son tour, reçut d'Élisabeth permission de se rendre à Édimbourg, où il arriva en février 1565 : ce qui n'empêcha pas la reine d'Angleterre de jouer la surprise et le courroux, à mesure qu'elle apprenait qu'ils avaient été les bienvenus. Elle persistait à patronner officiellement Leicester, toujours avec les mêmes promesses générales de régler la succession, jusqu'à ce qu'enfin, sa cousine l'ayant mise au pied du mur, elle répondit, le 5 mars 1565, qu'il fallait d'abord célébrer le mariage avec Dudley ; qu'ensuite, elle verrait à soutenir de son mieux les titres de la reine d'Ecosse. Mais elle ne les ferait sanctionner par aucun acte public, avant qu'elle-même se fût décidée, ou bien à contracter mariage, ou bien à notifier sa résolution de ne se marier jamais. Sa détermination, ajoutait-elle, ne tarderait pas.

A cette communication, Marie pleura, et dit que sa sœur se moquait de lui faire perdre ainsi le temps[1].

M. Froude croit bien qu'Élisabeth n'était pas sincère : « sa

[1] Keith, p. 270 ; Append., p. 158-9.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

conduite était si étrange et si incertaine[1] ! » Mais tout cela, chez elle, est péché mignon. Quant à la reine d'Écosse, la chose est différente. Use-t-elle de quelque diplomatie en présence de cette politique tortueuse, insaisissable et malveillante ? On la redresse de main de maître : « Une conduite ouverte, allant droit devant soi, ne convenait pas au génie de Marie ; elle respirait plus librement, et employait ses talents avec plus de succès dans le crépuscule incertain des complots[2]. » A la bonne heure ; mais, si pittoresque que soit le crépuscule, cela ne dispenserait pas de nous expliquer où étaient ces complots de la reine d'Écosse. Un peu plus loin, toujours sur la même question : « L'adroite diplomatie des hommes d'État trouvait moins de faveur dans le cabinet de Marie, que les armes envenimées de la fraude calculée[3]. » M. Froude n'a-t-il donc jamais vu dans ce siècle-là, ni ailleurs, l'adroite diplomatie des hommes d'État se servir des armes envenimées, etc...? Combien est loin d'être mérité ce certificat d'innocence qu'il délivre aux diplomates adroits, afin de mieux faire ressortir la noirceur de la reine d'Écosse, coupable de ne pas donner dans les artifices grossiers de la reine d'Angleterre !

Marie ayant compris que la lettre du 5 mars était au fond, de la part d'Élisabeth, l'abandon de la candidature de Leicester, se décida pour Henri Darnley, qu'elle aimait.

Ce choix, si malheureux par la suite, présentait l'avantage de confondre ensemble les droits des Stuarts et des Lennox dans les deux royaumes : d'apporter chez l'un et l'autre pays un soutien au catholicisme, parce que Darnley était catholique, et de donner satisfaction au désir d'Élisabeth que sa cousine choisît son mari dans la Grande-Bretagne.

Un mariage secret, ou, peut-être pour mieux dire, des fiançailles secrètes, unirent le jeune couple dans la première quinzaine d'avril 1565, pendant que Marie dépêchait à Londres le secrétaire d'État Maitland de Lethington, avec mission d'obtenir l'agrément définitif d'Élisabeth[4].

[1] T. VIII, p. 88, 146.
[2] T. VIII, p. 82.
[3] T. VIII, p. 117.
[4] Il ne paraît pas que Marie parlât de ces fiançailles ; mais Paul de Foix (Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au* XVIe *siècle*, t. II), nous indique très-clairement qu'Élisabeth en fut informée.

ZENEAKADÉMIA

IV.

Cet espoir fut promptement déçu. Élisabeth chargea Sir Nicolas Throckmorton d'aller empêcher ou défaire ce mariage, et d'inviter Marie à choisir, parmi la noblesse d'Angleterre, tout autre que Darnley.

Le jour où l'envoyé anglais arriva au château de Stirling (15 mai 1565), la noblesse écossaise, convoquée en ce lieu par sa souveraine, approuvait d'une voix unanime le mariage qui déplaisait si fort à la reine d'Angleterre. Marie devait, dans la même journée, créer Darnley chevalier, lord d'Armanach et comte de Ross.

Ce qui se passa a été étrangement faussé par M. Froude:

« Throkmorton, dit-il, arriva au château le matin *du jour fatal.* Mais les portes se fermèrent juste devant lui ; et ce ne fut que vers le soir qu'on l'informa que la Reine voulait bien le recevoir. Quand enfin il fut admis en sa présence, la cérémonie était achevée, le serment prêté[1] ; la reine d'Écosse se dressait triomphante, les yeux étincelants d'orgueil et de défi, entourée de la moitié des seigneurs du Nord.

« L'ambassadeur reçoit personnellement un accueil gracieux, présente ses dépêches, et dit à la reine d'Écosse que la reine d'Angleterre lui a commandé d'exprimer sa surprise qu'elle ait agi si précipitamment avec lord Darnley, alors qu'elle savait combien lui et son père avaient manqué à leur devoir, en faisant une telle entreprise à l'insu et sans le consentement de Sa Majesté. Marie, affectant la plus extrême surprise à son tour, déclara qu'il lui était impossible de comprendre la pensée d'Élisabeth. Il n'était pas supposable, dit-elle, qu'elle dût rester toujours sans se marier. Les princes étrangers qui l'avait recherchée, n'avaient pas été agréés par la reine d'Angleterre ; et elle s'était imaginé qu'en prenant un noble anglais, également acceptable dans les deux royaumes, elle se serait rencontrée pleinement avec les désirs de sa sœur.

« La vérité jaillit des lettres de Trockmorton. Il avait été précédemment le sincère ami de la Reine, et il lui parla sans réticence.

« Elle savait très-bien, dit-il, ce que la reine d'Angleterre avait désiré ; et elle savait également que ce qu'elle faisait était juste la chose qui n'était pas désirée. La reine d'Angleterre avait souhaité qu'elle fît choix de quelqu'un capable de conserver l'amitié entre

[1] Serment de Darnley, qui promettait de défendre la reine d'Écosse, comme sa souveraine dame. Or Élisabeth regardait les Lennox comme ses sujets, et affecta de voir dans les termes de ce serment un acte de félonie.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

les deux nations, et avec lord Darnley, cette amitié ne pourrait pas se conserver[1].

« Marie persista ; toutefois, elle promit d'ajourner à trois mois la célébration du mariage, se flattant que, durant cet intervalle, elle amènerait Élisabeth à le regarder d'un œil plus favorable. »

Ainsi, M. Froude nous montre Throckmorton consigné à la porte du château de Stirling jusqu'au soir, et reçu seulement après la cérémonie, par une femme hautaine d'attitude, presque brutale de langage. Son récit, dit-il, est puisé dans le récit même que l'envoyé anglais adressa à sa souveraine six jours après, c'est-à-dire le 21 mai 1565.

Or nous y trouvons précisément le contraire[2].

S'il est vrai qu'à son arrivée la porte du château se ferma devant lui, probablement parce que la noblesse assemblée délibérait alors sur la question du mariage, il est vrai aussi que le maître[3] d'Erskine et le clerc de Justice (lord Ruthven), tous deux membres du Conseil privé, vinrent, de la part de la reine, le prier de se retirer à son logement; et qu'ensuite à deux heures de l'après-midi, non pas le soir comme le veut M. Froude, ils revinrent le chercher et le conduisirent en présence de leur maîtresse. Là se trouvait, à très-peu d'exceptions près, toute la noblesse d'Ecosse, à commencer par Murray, Argyle, Morton, etc. Nous ne savons pourquoi M. Froude n'aperçoit que la moitié de la noblesse du Nord; est-ce pour s'épargner le chagrin de montrer parmi les assistants et les approbateurs, Murray, furieux contre ce mariage, et contre tout mariage quelconque qui devait nécessairement mettre fin à la tutelle sous laquelle il tenait sa sœur, depuis qu'elle était revenue de France?

Rien absolument dans la narration de Throckmorton, rien de ces dards d'orgueil et de défi, que lançaient les yeux de la souveraine. Pour les expliquer, M. Froude a pris soin de rapporter que Marie avait voulu armer chevalier son futur époux, avant l'audience. Seulement Throckmorton dit expressément que la cérémonie n'eut lieu qu'après. Il ne connaît pas l'art de composer un tableau pittoresque.

Il présente la lettre d'Élisabeth, explique son mandat avec

[1] T. VIII, p. 153-155.

[2] La lettre est imprimée dans Keith, p. 276-280. Voir aussi dans Stevenson's *Selections*, ou *Illustrations of the reign of queen Mary*, p. 139-140, l'analyse de la dépêche de Throckmorton, par Cecil.

[3] Héritier présomptif.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

une rudesse de termes, que M. Froude ne nous a pas même laissé soupçonner, car il a l'habitude d'adoucir tout ce qui vient d'un côté, — *a lenient consideration* — et d'exagérer tout ce qui est de l'autre. Throckmorton, comme s'il parlait à une vassale qu'on ne ménage pas, taxe Marie d'étourderie et de précipitation ; les Lennox, d'arrogance et de présomption.

La reine ainsi provoquée, s'emporte-t-elle ? Laissons parler l'ambassadeur :

« Elle dit qu'elle n'avait pas manqué, en ce qui la concernait, de communiquer l'affaire à Votre Majesté à temps, c'est-à-dire aussitôt après s'être décidée sur la manière et sur le fond ; de promesse, elle n'en avait jamais fait d'autre, que de communiquer à Votre Majesté le nom de la personne sur lequel s'arrêterait son choix. Quant au mécontentement de Votre Majesté à propos de ce mariage, elle ne s'en étonnait pas médiocrement, puisqu'elle n'avait pas fait autre chose que de diriger son choix dans le sens des recommandations de Votre Majesté. Elle appuyait ses paroles et ses actes sur les intentions de Votre Majesté, telles que M. Randolph les lui avait notifiées à cet égard comme elle affirmait ; c'est-à-dire qu'à l'époque où elle informa Votre Majesté de la démarche faite près d'elle par Charles duc d'Autriche, Votre Majesté l'ayant dissuadée de ce mariage et de tout autre mariage avec la maison de l'empereur, comme aussi avec les maisons de France et d'Espagne, elle jugea que vous approuveriez, ces maisons une fois acceptées, qu'elle fît choix de quelque personne des royaumes d'Angleterre ou d'Écosse, ou de tout autre pays. Et comme elle pensa que nul ne pouvait être plus agréable à Votre Majesté, au royaume d'Angleterre, aussi bien qu'à ses sujets et pays d'Écosse, que lord Darnley (parent de Votre Majesté et le sien, en qui s'unissait le sang d'Angleterre et d'Écosse), elle avait eu d'autant moins de scrupule à entreprendre et à poursuivre cette affaire, ainsi qu'elle avait fait. »

Rendons hommage avec Tytler au calme et à la dignité de cette réplique, à cette remontrance modérée, fondée sur la vérité que Throckmorton connaissait bien [1]. Où sont ces mots quelque peu grossiers que M. Froude attribue d'autorité à Marie : apparemment, *dit-elle,* il n'y avait pas à supposer qu'elle dût rester toujours sans se marier?

Throckmorton ajoute qu'ils discutèrent longtemps. Mais il n'y a pas dans sa dépêche une seule de ces paroles entendues par le seul M. Froude, quand, la vérité jaillissant, selon lui, des lèvres de l'envoyé anglais, ce dernier aurait dit à la reine d'Ecosse

[1] *Histoire d'Écosse*, t. V, p. 295, 296.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

qu'elle savait très-bien ce que la reine d'Angleterre avait désiré, etc. — Enfin Marie proposa l'ajournement des trois mois; et quoiqu'elle procédât *aussitôt après l'audience*, à armer Darnley chevalier, elle différa de lui conférer le titre de duc d'Albany, jusqu'à ce qu'elle connût à nouveau les intentions d'Elisabeth. Elle invita Throckmorton à sa table, le 18 mai; et quand il partit, elle lui fit présent d'une chaîne d'or, du poids de cinquante onces.

Ne voit-on pas combien est fausse l'attitude prêtée par l'historien moderne à la reine d'Ecosse, et avec quelle aisance et quelle assurance il dénature les faits? Telle est partout sa manière d'agir. L'histoire ainsi traitée n'est plus l'histoire; elle devient simplement le jouet de l'imagination, elle n'est plus qu'un roman.

Throckmorton emporta l'impression que Marie s'était décidée irrévocablement : qu'il n'était plus possible de défaire son mariage par la persuasion, et qu'il ne restait plus que les voies de violence : mot qui allait bientôt sortir ses effets.

Non pas qu'Élisabeth fût irritée autant qu'elle le voulait paraître. Les contemporains bien informés disent qu'au contraire elle était satisfaite, se sentant délivrée du cauchemar d'une nouvelle alliance de l'Ecosse avec le continent. Mais à jouer la colère, elle gagnait d'imposer silence pour un temps sur l'importune question de la succession; de prendre à l'égard de l'Ecosse le ton de suprématie et de suzeraineté, si cher à l'orgueil britannique; et enfin de se créer vis-à-vis de soi-même un prétexte de tendre la main aux mécontents de l'autre côté de la Tweed.

V.

Sommer par Thomas Randolph, son ambassadeur ordinaire, les deux Lennox de rentrer dans ses États, et confiner la comtesse de Lennox à la Tour de Londres, telles furent les premières marques de son courroux. M. Froude, en rapportant la manière dont Randolph s'acquitta de sa commission, ne se croit pas, plus que précédemment, obligé de se contraindre.

C'était dans la seconde quinzaine de juin (1565), à Saint-Johnston ou à Perth, où Marie Stuart résidait depuis le commen-

cement du mois : « lorsque Randolph présenta la lettre avec le message qui l'accompagnait [1], elle éclata en pleurs ; Lennox garda un silence d'épouvante ; Darnley seul, trop extravagant pour comprendre le péril, resta indifférent et provoquant : il répondit en deux mots qu'il n'avait pas l'intention de retourner. Marie Stuart, dès qu'elle se fut remise, dit qu'elle avait la confiance que sa bonne sœur ne pensait pas ce qu'elle avait écrit. Randolph répliqua que très-certainement elle le pensait [2]...., » et de lui-même ajouta des menaces.

Marie, le comte de Lennox, Darnley, recevant de la main de leur ennemi les sommations menaçantes, qui tirent des larmes à l'une, épouvantent le second et glissent sur l'arrogance du troisième, composent un groupe original et bien venu, — sous la palette de l'artiste. — En réalité, Randolph raconte tout bonnement qu'il alla trouver d'abord Lennox à son logis, puis Darnley au sien ; et que le lendemain, il fut reçu en audience particulière de la reine. Mais s'il fallait lire de si près les originaux, que deviendrait la peinture ? — Les Lennox sont modestes et se contentent de demander à l'ambassadeur quelque délai pour réfléchir. La réplique de Darnley n'eut lieu que le 20 juillet suivant, lors d'une seconde sommation [3]. M. Froude l'avance d'un mois. Le peintre, comme le poëte, n'a-t-il pas ses licences?

Elisabeth avait là un levier pour soulever le royaume d'Ecosse. Si nous racontions, nous dirions comment, joignant les actes aux paroles, elle s'entendit avec les mécontents, tels que les comtes de Murray et d'Argyle, ceux-ci avec Knox et la congrégation presbytérienne, sous prétexte de la religion ; comment ils formèrent le plan d'enlever la reine sur le chemin de Perth à Calendar, où elle devait se rendre fort peu accompagnée, ne redoutant rien selon son habitude ; de l'enfermer à Lochleven, de livrer les deux Lennox aux Anglais, prêts à recevoir leur propre bien, disait Randolph, de quelque façon qu'il leur arrivât ; comment ils s'étaient tapis pour guetter la proie, Murray à Lochleven, le comte d'Argyle et le duc de Chatellerault dans deux autres châteaux, après avoir envoyé un exprès à Ran-

[1] Lettre pour les Lennox, et message ou lettre d'Élisabeth à Marie Stuart.
[2] Froude, t. VIII, p. 173. D'après la lettre de Randolph à Cecil, Édimbourg, 2 juillet 1565, dans Keith, p. 285-291.
[3] Randolph à Cécil. Édimbourg, 21 juillet 1565, dans Keith, p. 303.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

dolph : le tout d'après les documents originaux tant pratiqués par M. Froude, mais dont il ne se souvient qu'à bon escient.

La reine, avertie au dernier moment, devança les traîtres par un départ matinal, et gagna saine et sauve Calendar, après avoir franchi un défilé dangereux, où ils devaient la surprendre et hâter de deux années sa captivité et sa chute (1er juillet 1565).

Ici M. Froude est réellement gêné. Il ne peut pas nier le complot de Murray contre les Lennox. Mais il prend sa revanche en admettant aussi le complot que Murray imputa aux Lennox contre sa vie. « Les deux histoires étaient probablement vraies, » dit-il. — Seulement, les preuves matérielles existent contre Murray, et l'auteur n'ajoute pas qu'il n'en existe d'aucune sorte contre Lennox. Ce fut simplement un prétexte de Murray pour désobéir à l'ordre de sa sœur qui l'appelait près d'elle.

Quant à l'enlèvement projeté de Marie, pas un mot. Si la reine se rend de Perth à Edimbourg, c'est qu'elle prépare quelque machination contre l'église protestante.

Cette église en effet, assemblée au moment où le complot mûrissait, avait, le 27 juin, sommé la reine de supprimer le blasphème de la messe et l'idolâtrie papiste, d'y renoncer personnellement et pour sa maison, d'embrasser la religion nouvelle, avec châtiment pour quiconque transgresserait cette loi. Les prédicants mirent de plus les bourgeois sous les armes.

Marie, qui venait d'échapper aux embûches des chefs, se rendit non pas de Perth, comme le dit inexactement M. Froude, mais de Calendar à Edimbourg, et déconcerta les séditieux, dont quatre seulement furent punis d'une amende. Quant à la question religieuse, elle se contenta de répondre, entre autres choses, que depuis son retour dans ses États, elle avait laissé à chacun de ses sujets pleine liberté, et qu'elle s'attendait en retour qu'on lui laisserait la même liberté. Tytler a dit qu'il était difficile de faire une réponse plus gracieuse et plus raisonnable à une demande extravagante [1].

Ce n'est pas ainsi que l'entend M. Froude : « Un souverain catholique plaidant devant une assemblée protestante en faveur de la liberté de conscience, quelle leçon ce serait pour la bigoterie humaine ! Mais Marie Stuart n'était pas sincère ; et supposé que

[1] Tytler, t. V, p. 307, édit. 1845.

ZENEAKADÉMIA

l'assemblée eût voulu l'en croire, on aurait appris que son éducation française portait des fruits plus mortels que le papisme lui-même [1]. »

A côté de l'invective ordinaire contre Marie Stuart, nous retrouvons ici un des thèmes favoris de l'auteur, l'éducation française. Son patriotisme anglican se fait une joie, mêlée de pieuse indignation et de terreur rétrospective, de se pencher de temps à autre, vers ce soupirail d'enfer ayant nom l'éducation française, qui a infecté le monde de ses poisons.

Sans vouloir nous ériger ici en avocat plus que de raison, ni fermer les yeux sur les fautes et les vices, nous prendrons la liberté de rappeler à M. Froude, que les femmes de la maison royale et des grandes maisons de France à cette époque, ne méritent nullement ses anathèmes moraux : Claude, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne; Marguerite, sœur de François Ier; Marguerite, sœur d'Henri II et femme de Philibert Emmanuel duc de Savoie; Élisabeth et Claude, filles de Henri II, mariées, l'une à Philippe II, l'autre à Charles III duc de Lorraine, et toutes deux compagnes d'études de Marie Stuart; Antoinette de Bourbon, première duchesse de Guise; Marie de Lorraine, sa fille et mère de Marie Stuart; Jeanne d'Albret, bien d'autres encore, ont laissé un renom incontesté de grâce et de vertu. Qu'on nous dise si ces femmes françaises, élevées à la française, ne brillent pas au XVIe siècle, comme les joyaux sur un diadème?

M. Froude veut-il qu'on prenne modèle et leçons d'éducation à la cour d'Angleterre? Mais sont-ce des leçons de vertu qui découlent des billots d'Anne Boleyn, de Catherine Howard, de Jane Grey, et de cette foule de grands personnages, immolés par le roi ou les uns par les autres, vrais festins de cannibales, au milieu des trahisons les plus éhontées? Y a-t-il là de quoi triompher du spectacle qu'offraient la France et son système d'éducation dans la première moitié du siècle? Car il faut comparer ensemble les mêmes temps. — Mais M. Froude, nous le verrons, ne hait pas l'échafaud.

[1] T. VIII, p. 177.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

VI.

Les promesses formelles et réitérées d'Elisabeth rendirent le courage aux lords, un peu confus après leur déconvenue du 1er juillet; et comme prélude, Randolph alla porter derechef devant Marie Stuart les griefs et les railleries d'Élisabeth (deuxième audience, 13 juillet 1565).

« Randolph, dit M. Froude, parla d'abord à Marie Stuart, qui, à demi effrayée, à demi provoquante (épithète poétique que M. Froude rattache invariablement au nom de Marie, comme dans Virgile le pieux Énée, ou dans Homère le prudent Ulysse), se trouvait à l'instant critique d'un conflit avec des ressources manifestement disproportionnées, alors qu'elle devait se demander, non sans incertitude après tout, jusqu'à quel point elle pouvait compter sur les promesses secrètes de ses amis d'Angleterre. Elle se plaignit avec emportement qu'on se fût joué d'elle. Elle parla du testament d'Henri VIII, et défia Élisabeth de le produire, ignorant évidemment que, si Élisabeth y avait consenti, c'en eût été fait à jamais de ses espérances de succession pacifique. Randolph lui dit qu'on l'avait abusée. Elle menaça que si le parlement anglais touchait à ses droits ou à ceux de Darnley, elle chercherait des amis autre part, et ne manquerait pas d'en trouver.

« Randolph connaissait bien Marie et connaissait ses façons d'agir. Il vit qu'elle hésitait, et il essaya de nouvelles remontrances. (Elles consistèrent à récapituler les prétendus bienfaits dont Élisabeth était censée avoir comblé sa sœur.)

« Marie sembla s'émouvoir. Elle demanda si rien ne pourrait décider Élisabeth à consentir à son mariage avec Darnley. Randolph répondit qu'après l'attitude qu'elle avait prise, les conditions seraient rigoureuses. (Il fallait, en effet, renoncer solennellement à toute prétention sur la couronne d'Angleterre du vivant d'Élisabeth et de ses enfants; réintégrer dans son conseil les seigneurs protestants avec qui elle était en querelle; elle-même, se conformer à la religion établie par les lois en Écosse.)

« C'était demander à Marie Stuart de sacrifier ambition, orgueil, vengeance, — toute chose qu'elle cherchait dans son union avec le chétif garçon (*paltry boy*), cause du trouble. Elle dit qu'elle ne voulait pas faire marchandise de sa conscience. Randolph la requit au nom d'Élisabeth de ne causer aucun préjudice aux lords protestants, ses bons sujets. Elle répliqua qu'Élisabeth était libre de les appeler de bons sujets; qu'elle les avait trouvés mauvais, et comptait les traiter en conséquence [1]. »

[1] Froude, t. VIII, p. 181-3. M. Froude, contre son habitude, n'indique pas

La dépêche même de Randolph à son gouvernement va nous servir à rétablir la vérité sur cette seconde entrevue (13 juillet 1565).

En diplomate adroit, il commença par se fâcher très-fort de certaines démarches, inutiles à indiquer ici, qu'on avait imputées à sa maîtresse et à lui-même; et de plus, de ce qu'on avait délibéré sur des mesures de surveillance à prendre contre lui ; personne, disait-il, n'avait été plus *cruel* que lord Darnley à réclamer son expulsion.

« Après cette conversation, continue Randolph, qu'elle (la Reine) adoucit par beaucoup de bonne paroles, » — elle n'est donc pas provoquante; effrayée, pas davantage, — « je témoignai mon chagrin d'avoir si mauvaise chance, qu'ayant vu Sa Grâce, ayant demeuré si longtemps dans son royaume, j'en fusse venu à voir si grande apparence de rupture de cette amitié, quand j'espérais qu'elle régnerait entre elles[1] à jamais. Elle s'excusa sur ce que ce n'était pas sa faute. Beaucoup de souvenirs furent rappelés; elle dit certaines choses en colère[2]. »

Son interlocuteur lui objecta qu'on pourrait la taxer de dépit ou d'excès d'ingratitude, après tant de promesses qu'elle avait faites de suivre l'avis et le conseil de la reine d'Angleterre.

« Je sais, répliqua-t-elle, que votre maîtresse ne pensait qu'à se moquer de moi. On m'en avait avertie d'Angleterre, de France et d'autres pays, et quand je trouvai qu'il en était ainsi, je pensai que je n'avais pas à faire fond plus longtemps sur ses belles paroles, et qu'étant libre comme elle, je pouvais m'en tenir à mon propre choix. Car si votre maîtresse avait voulu en user comme j'avais la confiance qu'elle le ferait, jamais fille à elle ne lui aurait été plus obéissante que moi. Je désire toujours vivre avec elle dans la même paix et amitié que j'ai fait jusqu'ici. Qu'elle ne s'offense pas de mon mariage, pas plus que je m'offenserais du sien ; pour le reste, je m'en remettrai au sort qu'il plaira à Dieu m'envoyer.

« Je sais, dit-elle, que le roi Henri, dans son testament, le regarda[3] comme digne de plus de faveurs qu'on ne lui en marque à

la source où il a puisé. C'est une lettre de Randolph à Cecil, Edimbourg, 16 juillet 1565, publiée par M. Joseph Stevenson dans son curieux et riche recueil des *Illustrations*, p. 118-127.

[1] Les deux reines.

[2] Randolph ne les rapporte pas.

[3] *Hym.* — Darnley. Dans ces correspondances, il arrive souvent que les personnages ne sont pas désignés par leur nom, mais par le pronom. *Her* (elle), quand c'est Marie qui parle, est Élisabeth; et réciproquement. — Plus haut, Randolph parle de l'amitié qui aurait dû toujours régner entre elles (*betwene them*), sans avoir prononcé précédemment le nom de la reine d'Angleterre. Si nous insistons, c'est qu'ici M. Froude, par inattention, fait dévier le sens.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

présent. Mais s'il éprouve quelque défaveur à cause de moi, je le récompenserai de mon mieux, et je chercherai telle amitié que je pourrai, si l'on fait du dommage à moi ou à lui. »

M. Froude se joue donc des textes, en faisant appliquer par Marie à son droit personnel de succession, ce qu'elle dit du testament d'Henri VIII touchant Darnley.

Il exagère excessivement, lorsqu'il met dans la bouche de la reine d'Écosse, avec des menaces, le nom du parlement anglais qu'elle ne proféra pas.

De même, il n'est pas exact de dire que Randolph, connaissant à qui il avait à faire, vit qu'elle hésitait : pas un mot de cela dans le récit de l'ambassadeur.

Randolph continue simplement :

« Ce langage amer (*thys kynde of sharpe speache*) me donna lieu de répondre à Sa Grâce sur le même style, sans m'écarter du respect, » etc.

Nous ne le suivrons pas dans sa réplique virulente. Quand il eut cessé de parler :

« Maintenant, dit Marie, il en sera ce qu'il en pourra être; dites-« moi, je vous prie, ce que la Reine, ma bonne sœur, voudrait que « je fisse?»—Je répondis que je ne savais pas de meilleur moyen que de renvoyer chez eux lord Lennox et lord Darnley : qu'alors ma maîtresse et elle seraient amies, et leurs pays en bon repos et tranquillité, comme devant. — « Les renvoyer chez eux, je ne le puis pas : n'y « a-t-il pas d'autre chose? » Randolph, après quelques paroles préparatoires : « Mais si Votre Majesté consentait à changer de religion? « — Pourquoi cela? dit-elle. — Peut-être serait-ce une raison pour Sa « Majesté d'approuver plus volontiers votre mariage. — Quoi ! « voudriez-vous que j'allasse faire marchandise de ma religion, ou me « plier aux volontés de vos ministres? Cela ne se peut pas. » — Je lui répondis que reconnaître son devoir envers Dieu, et y être appelée par cette voie, n'était pas faire un marché; quant à conformer sa volonté à la volonté de Dieu, c'était l'humble désir et la prière des sujets de Sa Grâce et des ministres de la vraie parole de Dieu.

« Je ne poussai pas plus loin avec Sa Grâce sur ce sujet; mais je la priai de considérer à temps sa situation, de prendre garde que la Reine, ma maîtresse, ne fût forcée par ses mauvais procédés envers elle, de faire, pour défendre son honneur, telle chose qui lui répugnerait beaucoup d'entreprendre.— « Qu'elle fasse ce qu'elle voudra, « dit-elle ; pour moi, je n'ai nulle envie de l'offenser. Veuillez l'en « assurer. » — Je lui dis qu'à présent le monde était devenu trop fin et trop subtile, pour donner grand crédit à des paroles; et puisque la faute vient de Votre Majesté elle-même, il faut, pour la réparer, quelque fait apparent. — « Vous ne me persuaderez jamais,

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

« dit-elle, que j'ai des torts envers votre maîtresse; c'est elle plutôt « qui en a vis-à-vis de moi. Il y aura de l'inconvénient aussi bien « pour elle à perdre mon amitié, que pour moi la sienne; et cepen- « dant, ajouta-t-elle, je ne me refuserai à rien de ce qui sera possible « honorablement. » — Telle fut la matière d'une grande heure de conversation. En observant d'aussi près que possible le fond de sa pensée, je crois trouver qu'en somme ce qu'on lui dit contre son mariage la blesse plus que toute autre chose, et que, dans aucun cas, elle ne voudrait qu'on pensât qu'elle a pu agir sans réflexion suffisante. Quant à envoyer quelque autre agent avec des offres[1], ou à songer à une conférence ultérieure sur cette affaire, d'après ce que je vois et ce que j'entends ici, il n'y a nulle probabilité. »

Donc, si M. Froude juge que la reine d'Écosse était dans cette audience à demi effrayée, émue, tentée de se soumettre, Randolph, on le voit, n'est pas de cette opinion et ne l'autorise point.

Ainsi qu'en juin, elle est maîtresse d'elle-même, digne et courtoise, malgré quelque vivacité fort légitime. Elle défend son indépendance avec fermeté; bien éloignée d'ailleurs de l'attitude rogue et hautaine que notre auteur s'obstine à lui attribuer, elle prend soin de laisser la porte ouverte à la conciliation. Il n'est pas moins injuste de mettre sur le compte des tristes motifs d'orgueil, d'ambition et de vengeance, l'attachement de Marie à sa religion. Mais M. Froude a prononcé souverainement qu'elle ne cherchait dans la religion qu'une sorte de complaisante. Il y revient. « Elle était jeune et femme. Sa langue était prompte et ses passions fortes. Philippe II s'inquiètait sincèrement du catholicisme, Élisabeth s'inquiétait de la liberté de l'Angleterre, le comte de Murray s'inquiétait des doctrines de la réformation; Marie Stuart s'intéressait surtout à elle-même, et elle n'avait pas cette force de se commander que seul le dévouement à une cause est capable d'enseigner[2]. » — Inutile de presser cette rhétorique prétentieuse; il n'y a que des mots.

Thomas Randolph vit la reine d'Écosse une troisième fois, le 20 juillet[3]. Entre autres exigences, Élisabeth prétendait que sa cousine rétablît à son conseil, comme « bons sujets, » les lords qui avaient comploté de l'enlever. Elle répondit à

[1] Marie avait envoyé John Hay avec des offres en juin.
[2] T. VIII, p. 188.
[3] Randolph à Cecil, Édimbourg, 21 juillet 1565. — Keith, p. 303.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

l'ambassadeur qu'elle prenait en très-bonne part les avis de la Reine sa maîtresse. « Mais quant à ceux, ajouta-t-elle, qu'elle « appelle mes meilleurs sujets, je ne puis pas les regarder « comme tels; ils ne le méritent pas, puisqu'ils refusent « d'obéir à mes commandements. Ma bonne sœur ne devra « donc pas s'offenser si je fais contre eux ce qu'ils méritent. »

M. Froude, sans plus se préoccuper de l'exactitude, a, comme nous l'avons vu, transporté ceci à la deuxième audience, celle du 13 juillet.

Avec la même aisance, il avait placé en juin, en arrangeant la première audience, le refus des deux Lennox de rentrer en Angleterre, refus que Randolph n'éprouva que le 20 juillet, lorsqu'il alla chez eux en sortant de chez la Reine [1]. Nous nous sommes étendus sur ces exemples, pour montrer d'une façon palpable la singulière méthode de M. Froude, son dédain de l'exactitude, et ce que vaut en réalité l'étalage de textes qui semble lui donner tant d'autorité au premier abord. A l'avenir, nous tâcherons d'être plus brefs.

VII.

En présence de la raideur inflexible d'Élisabeth et de son refus péremptoire d'examiner les propositions que lui avait soumises John Hay au nom de la reine d'Écosse (juin-juillet), celle-ci ne se regarda plus comme liée par l'ajournement de trois mois, qu'elle avait offert à Throckmorton le 15 mai précédent. C'est en ces termes très-nets qu'elle s'en expliqua [2]. Selon M. Froude, elle aurait interprété sa promesse dans le sens d'un délai en deçà des trois mois [3], casuistique subtile et tout à fait arbitraire, grâce à laquelle l'auteur se procure le plaisir de surprendre la reine d'Écosse en flagrant délit de restriction mentale.

Le mariage fut célébré à Édimbourg, le 29 juillet 1565.

Lorsque tout à l'heure, Randolph reprochait avec tant de chaleur et de conviction à Marie Stuart de méconnaître les

[1] Randolph à Cecil, 21 juillet 1565. — Keith, p. 303-4.
[2] *Lettres de Marie-Stuart*, publiées par M. Teulet, 1859, p. 258-261.
[3] T. VIII, p. 184.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

bienfaits d'Élisabeth, il poursuivait activement ses trames avec les factieux. Bien et dûment autorisé, il multipliait de la part d'Élisabeth les promesses d'aide et de secours.

Sa correspondance qui, jusqu'à l'été de cette année 1565, ne respirait qu'éloge et sympathie pour la reine d'Écosse, c'est-à-dire tant qu'on s'était flatté de la tenir enchaînée au vasselage anglais, changea brusquement de ton. Elle déborda sur elle en un flot continu d'outrages et de calomnies.

Tytler en a exprimé hautement son dégoût[1]. M. Froude lui-même éprouve quelque scrupule. « Peut-être, dit-il, apparaissait-elle ainsi aux yeux de Randolph ; et cependant le changement pouvait s'être opéré plutôt dans la manière de voir de Randolph, que chez l'objectif où se fixaient ses regards[2]. »

M. Froude n'en sera pas moins intrépide à tout voir par les yeux de Randolph.

Les excitations de l'Angleterre produisent leurs effets[3]. Les comtes de Murray et d'Argyle, le duc de Chatellerault se mettent en pleine révolte. Marie Stuart et Darnley marchent en personne au-devant du péril. A côté du beau cavalier en armure dorée, M. Froude nous dépeint l'ardente amazone, « pistolets en main, pistolets à l'arçon. » — « Son unique et spéciale espérance était de rencontrer et de détruire son frère, contre lequel, et bien au delà de ce que comportait l'opposition politique de ce dernier, elle nourrissait une animosité inexpliquée[4]. »

Pistolets en main, pistolets à l'arçon ! Voici les quelques lignes de Randolph, dont ce parfait amateur du pittoresque a tiré si bon parti : « Je ne prends pas pour autre chose qu'un conte, écrit-il à Cecil, (quoiqu'on le débite ici sérieusement), que la reine elle-même porte *quelquefois* un pistolet; et qu'elle en tenait un à la main lorsqu'en approchant d'Hamilton, elle s'attendait à combattre[5]. »

1 *Histoire d'Écosse*, t. V, p. 300, 311-312, édit. 1845.

2 T. VIII, p. 177.

3 Il y a ici une mission de M. Tamworth, expédié par la reine d'Angleterre à la reine d'Écosse, en août 1565. Nous ne nous y arrêterons pas. Elle ressemble à ce qui a précédé; et le lecteur peut nous en croire, si nous disons que M. Froude l'a dénaturée et travestie de même.

4 T. VIII, p. 191.

5 Randolph à Cecil, 4 septembre 1565, *Record Office*. Cette promptitude de M. Froude à prendre pour bon un bruit dont Randolph se moque en le relatant, et l'exagération de la peinture, ont été relevés par M. Joseph Stevenson, dans un spirituel article, avec beaucoup d'autres choses.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Les mots d'animosité inexpliquée font allusion à une autre lettre du même ambassadeur, lorsqu'après la dispersion de ses amis les rebelles, il prétend que la haine de Marie contre son frère, vient de ce que celui-ci connaît certaines choses secrètes, que le respect empêche de nommer, et qui ne sont pas à l'honneur de la reine, « choses qu'il déteste si fort, étant son frère, que ni lui ne peut plus être ce qu'il a été, ni elle ne peut plus lui porter d'autres sentiments que ceux d'une haine mortelle [1]. »

Le mystère est noir. M. Frédéric de Raumer [2] n'y voit pas moins qu'un penchant incestueux, repoussé par Murray avec l'horreur convenable. M. Froude, rarissime exemple, ne pousse pas au pire (serait-ce que le livre de M. de Raumer ne serait pas allé jusqu'à lui ?). Il suppose que Marie aurait témoigné trop familièrement peut-être de l'amitié à son secrétaire David Riccio, et provoqué ainsi la calomnie [3]. Oui, la calomnie! M. Froude admet une fois qu'on a pu calomnier Marie Stuart. Surpris et heureux, notons cette fugitive lueur de justice. Expliquons très-naturellement l'indignation de la reine contre son frère, par les trahisons de cet homme qu'elle avait élevé si haut; et les calomnies contre elle, par la fureur du même traître, défait et bientôt fugitif en Angleterre [4].

Mais le naturel revient bientôt.

Les rebelles s'étant repliés du nord sur Edimbourg, Marie accourt comme une « furie vengeresse [5]; » elle rentre, « ne respirant que colère et défi..... L'affection de sœur à frère s'était glacée en une haine d'autant plus malfaisante, qu'elle était contre nature [6]. »

Tandis qu'il fait feu de toutes ses pièces contre cette reine, qui osait défendre sa couronne et sa liberté, M. Froude cite à la même page les plaintes de Randolph à Cecil, sur l'abandon où Élisabeth laisse les lords d'Ecosse après tant de promesses de secours. Si seulement le comte de Bedford avait reçu ordre

[1] Randolph à Cecil, 13 octobre 1565. Froude, t. VIII, p. 191, note.

[2] *Documents sur l'Histoire moderne*, 1re partie, *Élisabeth*, p. 91 et suiv. Leipzig, 1836 (en allemand).

[3] T. VIII, p. 191, note.

[4] Nous avons examiné ailleurs cette vague calomnie, répétée par Randolph. *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, p. 61-63.

[5] T. VIII, p. 192.

[6] *Ibid.*, p. 193.

ZENEAKADÉMIA

d'intervenir, « on aurait vu deux reines dans un seul pays, avant peu [1], » c'est-à-dire l'une prisonnière de l'autre ; il n'est pas difficile de deviner laquelle. Le devoir de Marie Stuart était-il donc d'aller au devant des chaînes et de la prison?

Au reste, elle ne se connaissait plus, tant elle était en colère, toujours d'après M. Froude. Il puise au Record-Office dans une lettre de Randolph à Cecil, du 5 octobre 1565, ces mots terribles : « Point de paix, avant d'avoir la tête de Murray ou du duc de Chatellerault [2]. »

Le cas serait grave. Mais M. Joseph Stevenson, qui connaît le Record-Office mieux encore que M. Froude, et surtout, sait beaucoup mieux que lui serrer de près les originaux, affirme que cette lettre du 5 octobre n'existe pas aux archives d'Angleterre; tandis qu'il en trouve une du 4 du même mois, de la veille par conséquent, où Randolph représente Marie, non-seulement comme incertaine sur ce qu'elle fera, mais comme inclinée aux voies de douceur. « Toutes choses, dit-il, sont ici dans un tel état d'incertitude, que je ne puis être assuré de rien. Tantôt la reine veut aller poursuivre les lords où ils sont. Tantôt elle veut assiéger leurs maisons et les priver de tout ce qu'ils possèdent. D'autres fois elle semble si bien disposée à entendre leurs plaintes et leurs griefs, que nous avons l'espoir que tout s'arrangera [3]. »

Elle se décida pourtant à expulser les rebelles de Dumfries, leur dernier abri, près la frontière anglaise. Ici, et par la lorgnette de M. Froude, nous l'apercevons derechef, à cheval, en corselet et bonnet d'acier, la dague à l'arçon [2]. Il n'est plus question de pistolets. Eh bien! cette fois encore, nous avons à nous défier du goût de l'auteur pour les tableaux. Randolph, son autorité, explique à Cecil combien est dangereuse la situation de Marie, politiquement et personnellement ; il lui donne à penser quelle idée elle se fait elle-même de sa sûreté et de sa sécurité, « si ce que j'ai entendu dire est vrai, qu'elle porte

[1] Randolph à Cecil, 4 septembre 1565.

[2] Froude, t. VIII, p. 206.

[3] Une autre lettre de Randolph à Cecil, 25 décembre 1565, porte que Robert Melvil, envoyé de Londres à Edimbourg, pour procurer le pardon de Murray, ne peut pas l'obtenir ; ce qu'il faut attribuer à Darnley plus qu'à la reine. — Keith, *App.*, p. 165. — Du même au même, 24 janvier 1566 ; la reine s'adoucit beaucoup à l'égard du comte de Murray. — Stevenson's *Illustrations*, p. 151.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

une cotte secrète cachée sur le corps, un armet, et une dague à la selle de son cheval [1]. »

Ce n'est donc qu'un pur on-dit ; il s'en faut que Randolph y ajoute foi. Qu'importe? M. Froude l'érige en fait incontesté.

Le paysage y gagne; et il devient plus aisé d'appliquer l'épithète de furie vengeresse, à celle qui fait parade de la dague et du casque.

VIII.

On se tromperait, si l'on croyait qu'Elisabeth n'a pas aussi à l'occasion sa part dans les sévérités de M. Froude. Il lui arrive d'être sarcastique ; il la réprimande. Est-ce parce qu'elle favorise et excite les complots contre sa voisine ; parce qu'elle proteste publiquement de l'amitié qu'elle lui porte, tandis qu'en dessous elle travaille à la détrôner ? Pas le moins du monde. C'est tout uniment parce qu'elle n'a pas l'audace d'aller jusqu'au bout, et de changer ses velléités en volontés inébranlables. A moitié chemin d'une affaire, elle hésite, s'arrête, revient sur ses pas ; elle se jette alors dans des embarras indicibles, dont elle ne se tire que par des manques de foi et des mensonges, cruels à son amour-propre. — C'est bien fait ; voilà ce que c'est de n'avoir pas achevé bravement l'entreprise, dit notre auteur, moraliste d'un nouveau genre.

S'il avoue qu'il est impossible de l'absoudre du reproche d'avoir fomenté de son mieux la guerre civile, et qu'en approuvant les actes des lords d'Ecosse, au mois de juillet 1565, elle ne pouvait pas avoir le moindre doute qu'il ne s'agît de violence [2], il n'a pas d'autre objet en vue que de constater les engagements qu'elle prit avec eux, et le tort qu'elle eut de ne pas les tenir. Alors il le déclare nettement, en note : chacune de ses promesses en particulier était un clou qui laissa une déchirure dans sa réputation, quand elle essaya de se dégager [3]. Plus loin, il réprouve sa *fatale* irrésolution [4], et la laisse boire sa honte. « Parfois, dit-il, elle semblait lutter contre son igno-

[1] T. VIII, p. 207.
[2] *Id.*, p. 175.
[3] *Id.*, p. 178, note 2.
[4] *Id.*, p. 187.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

minie; mais c'était uniquement pour se débattre avec plus d'humiliation, dans l'angoisse et le déshonneur [1]. »

Aussi bien, « sa force qu'elle méconnaissait, résidait dans la bonté de la cause dont elle était le représentant... Elle était le champion de la liberté, et par elle les deux nations (d'Ecosse et d'Angleterre) s'émancipaient de la tyrannie spirituelle [2]. »

M. Froude ne sait donc plus qu'elle possédait pourtant cette force de conviction, et par suite l'empire sur soi-même, dont il la gratifiait tout à l'heure?

Avec tous ses raisonnements, l'auteur déplace l'axe de la morale. Il professe simplement ce qu'on appelle la souveraineté du but, et la doctrine que la fin justifie les moyens. Aurait-il, à son insu, respiré le venin de l'éducation française?

Elisabeth, témoin du rapide et complet triomphe de Marie Stuart sur les lords rebelles, prit peur. Elle leur ouvrit pourtant l'asile de ses Etats. Murray, outré d'avoir été ainsi mis en avant et abandonné, accourut à Londres, au grand mécontentement de la reine. Mais elle résolut de tirer avantage de sa présence, pour se purger publiquement de l'accusation d'intelligences avec la rébellion d'Ecosse, accusation qui était dans toutes les bouches [3]. Nous allons rapporter ce qui se passa, afin que le lecteur puisse toucher du doigt la manière dont on agissait envers Marie Stuart, et connaître d'autant plus pertinemment ce que peut valoir contre elle le reproche fréquent de duplicité, dans certaines bouches et sous certaines plumes.

Le soir même de l'arrivée du comte de Murray à Londres, la reine d'Angleterre l'appela en grand secret, quoiqu'elle ait protesté ensuite qu'elle ne l'avait reçu qu'en public et pas autrement; et elle arrangea avec lui la scène tragi-comique du lendemain.

Ce jour-là, 22 octobre 1565, en présence du conseil privé, de la cour, de MM. de Foix et de Mauvissière, représentants du roi de France, le comte de Murray entra vêtu modestement de noir; il mit un genou en terre, et commença de parler en écos-

[1] T. VIII, p. 196.

[2] *Id.*, p. 221.

[3] M. Froude raconte ici, d'après les dépêches de l'ambassadeur espagnol don Guzman de Silva à Philippe II, 5 et 10 novembre 1565 (archiv. de Simancas). Ce récit de M. Froude est nouveau; quoique nous n'ayons pas le moyen de contrôler ses extraits, nous croyons pouvoir le suivre sans inconvénient, vu la nature du fait. Voir t. VIII, p. 214-218.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

sais. La reine l'interrompit pour lui dire de parler français, qu'elle le comprendrait mieux. Il s'excusa sur ce qu'il n'était plus assez familier avec cette langue. Alors elle lui permit de continuer de s'exprimer en écossais, tandis qu'elle-même se servirait du français.

Elle lui marqua son étonnement de ce qu'il avait osé venir jusqu'à elle sans sa permission, alors qu'il était banni par l'autorité de la reine d'Ecosse. La reine d'Ecosse avait été sa bonne sœur, et elle espérait la trouver toujours telle.

Elle parla des difficultés survenues entre elles, des bons offices du roi de France et des deux ministres envoyés par lui; dans la circonstance présente, elle les avait appelés avec d'autres pour entendre ce qu'elle avait à dire.

Elle souhaitait qu'il fût compris de tous qu'elle ne voudrait jamais rien faire qui pût donner des motifs de plainte à la reine d'Ecosse, ou porter atteinte à son propre honneur.

Le monde, elle le savait, était dans l'habitude de dire que son royaume servait d'asile aux sujets séditieux de ses voisins; et même le bruit s'était répandu qu'elle avait excité ou encouragé l'insurrection d'Ecosse. Jamais elle n'aurait rien fait de pareil, fût-ce pour être souveraine du monde. Dieu, le Dieu de justice, la punirait par des troubles semblables dans ses propres états; et si elle encourageait les sujets d'un autre prince à la désobéissance, il susciterait la révolte de son peuple contre elle.

Venant alors à expliquer les causes des troubles d'Ecosse, elle en trouva deux; l'une que la reine d'Ecosse s'était mariée sans le consentement de son parlement, et sans informer de ses intentions les princes ses voisins, et qu'elle avait frappé de disgrâce l'opposition du comte de Murray; l'autre, que le comte de Lennox et sa maison étaient opposés à la religion réformée; tandis que le comte de Murray et ses amis, plutôt que de souffrir la destruction de ce qu'ils regardaient comme la vérité, aimeraient mieux perdre la vie. Le comte était venu vers elle la prier de s'employer auprès de sa souveraine afin qu'il fût entendu dans sa défense.

Il y avait des fautes qui, provenant de la malice, méritaient les rigueurs de la justice, par exemple la trahison contre la personne du souverain; et si elle apprenait que le comte de Murray eût médité une trahison, elle l'arrêterait et le châtierait

ZENEAKADÉMIA

selon ses démérites. Mais dans le passé, elle l'avait connu affectionné à sa maîtresse; il l'aimait certainement de l'amour que le sujet doit à son prince. Il y avait des fautes d'autre sorte, par imprudence, ignorance, nécessité de la défense personnelle; celles-là étaient dignes de clémence. Peut-être la faute du comte de Murray en était-elle; elle lui ordonnait donc de dire pour quels motifs il avait soulevé les derniers troubles.

Alors le comte prit Dieu à témoin de la loyauté avec laquelle il avait toujours servi sa souveraine; elle lui avait donné des terres, des honneurs, des récompenses au delà de ce qu'il méritait; il ne désirait rien tant que de ne pas l'offenser, et il l'aurait défendue de sa vie et de ses biens jusqu'à extinction.

Elisabeth répliqua qu'elle avait une balance dans la main: sur l'un des plateaux était la sentence de bannissement rendue contre lui par la reine d'Ecosse; sur l'autre, les paroles qu'il venait de prononcer. Mais la parole d'une reine devait peser plus que celle d'un sujet, dans l'esprit d'une reine sœur, qui était obligée de favoriser de préférence sa pareille et son égale. Le comte avait commis des actions très-blâmables. Il avait refusé de comparaître quand on l'avait sommé légalement; il avait pris les armes, fait une ligue avec d'autres comme lui, pour se mettre en guerre avec sa souveraine. Elle avait entendu dire qu'il craignait d'être assassiné; mais s'il y avait un complot contre lui, que ne produisait-il ses preuves en présence de sa souveraine?

Murray suivit la route qui lui était tracée. Il se justifia sur la nécessité où il s'était vu de défendre sa vie, et pria Elisabeth de solliciter son pardon auprès de la reine d'Ecosse. Il ne dit pas un mot de nature à compromettre sa puissante comparse. A mesure qu'il parlait en langue écossaise, Elisabeth lui servait de truchement en français devant l'assemblée.

Elle feignit pourtant d'hésiter à intercéder pour lui, et le congédia en lui déclarant qu'il était en grand danger, et devait se regarder comme prisonnier.

Lui parti, elle alla près des ambassadeurs français, leur assura qu'ils pouvaient accepter ce qu'ils venaient d'entendre comme l'exacte vérité, et les pria d'en donner communication au roi de France.

L'ambassadeur d'Espagne, don Guzman de Silva, n'était pas présent. Elisabeth, dans une audience particulière, lui répéta

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

tout ce qui s'était passé; et devant lui, comme devant les autres, elle protesta que des rebelles contre leur prince ne recevraient d'elle ni aide, ni soutien.

D'après le seul récit connu jusqu'à présent, celui de James Melville, Elisabeth aurait à la fin sommé Murray, toujours à genoux, de déclarer s'il avait reçu d'elle le moindre encouragement, et, sur sa réponse négative, l'aurait chassé comme un indigne traître. Melville n'était pas là. M. Froude pense qu'il aura seulement reproduit le récit officiel dressé sous les yeux d'Elisabeth, et répandu sur le continent comme en Ecosse, afin de mieux tromper l'opinion. « Une fausseté de plus ou de moins, dit-il, dans ce tissu d'artifices, ne pouvait guère ajouter à son discrédit [1]. »

A cette œuvre édifiante manquerait l'épilogue, si Elisabeth n'avait pas pris soin de l'ajouter de ses propres mains, ces mains qui tenaient la balance de justice. Elle écrivit à la reine d'Ecosse sur un ton d'amitié cordiale, disant à propos de la relation qu'elle envoyait à Randolph : « Aussy je luy ay déclaré tout au long le discours entre moy et ung de vos subjectz, lequel, j'espère, vous contentera, soubhaitant que voz oreilles en eussent esté juges pour en entendre et l'honneur et l'affection que je monstrois en vostre endroict, tout au rebours de ce qu'on dict que je défendois voz mauvais subjectz contre vous; laquelle chose se tiendra tousjours très-éloignée de mon cœur, estant trop grande ignominie pour une princesse à souffrir, non que à faire; soubhaitant alors qu'on me esclut du rang des princes comme estant indigne d'y tenir lieu [2]. »

Soyons juste envers M. Froude. Il condamne vertement son héroïne. « Elle jouait un jeu ignoble. » — « Elle était possédée d'un mauvais esprit de tromperie et d'imbécillité [3]. » Cependant ne nous y fions pas. En pareil cas, M. Froude a toujours un *lénitif* à sa disposition. Il pardonnera, il rendra son estime, dès qu'Elisabeth..... sera rentrée franchement dans la droite loyauté ? — Non pas : quand elle « recouvrera conscience de son injustice envers Murray; » quand elle se sentira « obligée d'honneur » à prendre parti en sa faveur, et à renouer les tra-

[1] T. VIII, p. 218.

[2] Froude, t. VIII, p. 219, note. — Labanoff, t. VII, p. 59. Cette lettre du 29 octobre 1565 est en français.

[3] T. VIII, p. 219, 220.

ZENEAKADÉMIA

mes contre la reine d'Ecosse. Alors l'auteur, soulagé d'un grand poids, écrira : « Elisabeth commence à revenir à elle [1]. »

Ah ! si les rôles étant distribués différemment, Marie Stuart se trouvait à la place d'Elisabeth, elle n'en serait pas quitte à si bon marché. Comme le stigmate « d'actrice consommée [2], » lui serait imprimé au front ! Quel implacable mépris chez son juge ! Et l'éducation française ? Elle l'échappe belle.

IX.

De ces complots renoués, pour prix desquels M. Froude voudra bien rendre ses bonnes grâces à la reine d'Angleterre, va sortir l'assassinat de David Riccio.

Le Piémontais David Riccio [3], venu en Ecosse en décembre 1561, à la suite du comte de Moretta, ambassadeur du duc de Savoie Emmanuel-Philibert, était demeuré au service de Marie Stuart. Joignant à des aptitudes variées la culture d'esprit qui rendait les Italiens supérieurs aux autres peuples, fidèle au milieu des traîtres qui entouraient la reine, catholique comme elle, il avait obtenu peu à peu sa confiance ; et, en décembre 1564, elle lui avait donné la fonction de secrétaire pour la correspondance étrangère, occupée d'abord par Raulet.

Riccio avait travaillé puissamment au mariage de Darnley. Les fiançailles secrètes qui avaient devancé et assuré l'union solennelle, avaient même eu lieu dans son appartement. Il est probable que lors de la révolte de Murray, il ne fut pas étranger à la vigueur que déploya et au triomphe brillant que remporta la souveraine. Ensuite il paraît l'avoir secondée dans le projet de restituer une existence légale au catholicisme ; non pas qu'il s'agît de détruire l'Église presbytérienne, mais, très-légitimement, de rendre une église et un culte aux nombreux Ecossais attachés encore à la foi catholique.

[1] T. VIII, p. 232, 233 : *Elizabeth begins to recover herself.*

[2] T. VIII, p. 301.

[3] Jusqu'ici ce nom était écrit de deux façons seulement, *Rizzio* ou *Riccio*. M. Froude en introduit une troisième : *Ritzio*. Par quel motif ? Il ne le dit pas. Nous n'en voyons pas d'autre que le goût d'innover. M. Caird a vu la signature originale de David ; nons avons vu au *Record-Office* deux lettres originales et signées de Joseph, frère et successeur de David. C'est Riccio.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Ainsi d'un côté, réveil de l'autorité royale, foulée aux pieds depuis si longtemps par la haute aristocratie ; de l'autre, revendication de la liberté religieuse par une reine catholique : voilà les deux faits, ou plutôt les tendances principales que présentait la cour d'Ecosse vers la fin de l'année 1565.

Cependant les ressentiments de Marie Stuart n'étaient pas de longue durée. Les sollicitations pressantes de Throckmorton l'inclinaient à l'oubli du passé, et déjà Randolph s'en félicitait [1]. Riccio était touché aussi des prières de Murray. C'est alors que l'arrivée (février 1566) de MM. de Rambouillet et de Villemont, porteurs de l'ordre de Saint-Michel pour Darnley, et des conseils tant de la cour de France que des Guises, ramena définitivement la reine à la sévérité, beaucoup moins par passion, que par docilité d'opinion à l'égard du cardinal de Lorraine, son oncle [2].

Elle convoqua donc pour le 7 mars, le parlement qu'elle avait déjà convoqué et ajourné, et dont l'objet dans sa pensée devait être : 1° de frapper de forfaiture, c'est-à-dire de confiscation comme traîtres, les lords rebelles réfugiés en Angleterre ; 2° de rétablir sur leurs siéges les évêques catholiques, dépossédés par la réforme d'Ecosse.

Un troisième point, désespérant pour les grands, c'était le bruit répandu que la reine comptait se prévaloir de la loi, qui permettait au souverain dans les quatre années après sa majorité, de réintégrer au domaine royal les terres aliénées pendant sa minorité.

Ils résolurent de détourner le coup au moyen d'une révolution de palais, en assassinant David Riccio. Voilà les causes vraies et fondamentales de cet événement tragique [3].

[1] Nous avons eu occasion plus haut de donner des extraits de ses lettres.

[2] On parle en même temps d'un plan de ligue entre le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, et Catherine de Médicis, pour la destruction des hérétiques, que les envoyés auraient mis sous les yeux de Marie Stuart. 1° Randolph écrit le 7 février 1566 à Cecil, que la reine d'Écosse l'a signé. 2° Mais d'après de nouveaux renseignements, émanés de Randolph, le comte de Bedford mande le 14 février suivant à Cecil, qu'elle n'a pas signé (Stevenson's *Illustrations,* p. 152-153 et 159). 3° Enfin le légat du pape écrivant à Cosme I, grand-duc de Toscane, Paris, 16 mars 1567, déclare, et le déplore, que Marie ne voulut jamais signer (Labanoff, t. VII, p. 107). Les lecteurs de la *Revue* voudront bien se rappeler que nous avons déjà traité ce point précédemment (1er avril 1867, p, 615-616). — Il est bien entendu que de ces trois lettres, M. Froude ne connaît que la première (t. VIII, p. 235), parce qu'elle rentre dans son système, et qu'il *ignore* absolument les deux autres.

[3] M. Caird l'établit de la façon la plus lumineuse, ch. IX et X, p. 43-70.

Mais, comme en même temps, ils couraient gros risque, les conspirateurs voulurent mettre de leur côté le plus de chances possible. Ils détachèrent de la reine, ils attirèrent à eux Lennox et Darnley.

Comment, Lennox! C'est que la reine, afin de diminuer le nombre de ses ennemis, venait de pardonner au moins dangereux, le duc de Chatellerault, chef des Hamiltons. Or Lennox s'était flatté de ruiner entièrement cette famille par la confiscation de leurs domaines, qu'il comptait se faire attribuer; ce qui devait le changer, de très-pauvre gentilhomme qu'il était, en très-riche seigneur; et par l'annulation d'un acte du parlement qui les avait déclarés héritiers présomptifs de la branche régnante, il comptait que sa propre ligne prendrait leur place.

Quant à Darnley, on sait assez de quelle prompte ingratitude il avait payé l'amour de sa femme; de quelle ambition maladive et furieuse il poursuivait près d'elle l'octroi de la couronne matrimoniale, c'est-à-dire le partage officiel des prérogatives de la royauté; et comment en même temps, son orgueil extravagant, son insolence envers les grands et les petits, les habitudes d'ivrognerie auxquelles il s'abandonna, même en public, forcèrent la reine d'ajourner la demande par devant le parlement, en attendant qu'il lui vînt un peu de raison.

Mais déjà l'exercice en commun de la fonction royale ne lui suffisait plus. Non-seulement dans le pacte par lequel il se lia aux coujurés (1er mars 1566), ceux-ci promirent de lui procurer la couronne matrimoniale « contre tout ce qui a vie; » mais il fut convenu que si la reine venait à mourir sans postérité, il serait roi de son chef; lui défaillant, son père[1]. Or, comme elle était dans le sixième mois de sa grossesse, quelles conséquences ne pouvait-on pas prévoir de la scène sanglante et du saisissement qu'on lui préparait? D'ailleurs les correspondances anglaises prouvent qu'on en voulait à sa vie.

Mais on ne s'avoue pas à soi-même dans leur nudité, de tels desseins. Un prétexte est nécessaire. Comme il attribuait à Riccio, jusque-là son ami, le délai opposé par la reine à ses prétentions, et la grâce des Hamiltons, les tentateurs, — qui n'en étaient pas à leur apprentissage en fait de mensonge, — dirent à l'époux qu'elle le trahissait pour Riccio; et il voulut affecter de le croire.

[1] Miss Agnès Strickland, *Vies des reines d'Écosse*, t. IV, p. 265.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Leurs récits ont transposé les rôles ; ils ont attribué aux deux Lennox, et la première idée du châtiment du secrétaire, et les premières ouvertures en février 1566. Cependant, dès le 16 octobre 1565, l'ambassadeur de France en Angleterre, Paul de Foix, rapporte que, comme il pressait Elisabeth de questions sur les causes de l'irritation de Marie Stuart contre le comte de Murray, Elisabeth, après quelque silence et en secouant la tête, avait répondu que « c'estoit pour ce que la royne d'Escosse avoit esté informée que le comte de Moray avoit voullu faire pendre ung italien nommé David qu'elle aymoit et favorisoyt, luy donnant plus de crédit et authorité que ses affaires et honneur ne devoient [1]. »

Ainsi déjà cinq mois auparavant, Murray, quant à Riccio, coupable d'avoir contribué au mariage de Darnley, regardait la potence comme un dénouement très-simple ; et quant à sa sœur, il ne reculait pas devant une calomnie où l'absurde le disputait à l'odieux.

Calomnie elle était en 1565, calomnie encore en 1566.

M. Froude ne peut pas faire autrement que de toucher, mais de quelle main légère ! à ce fond des choses. Au contraire, comme il s'arrête et s'appesantit sur la cause occasionnelle ! Comme il enfle et dilate le prétexte ! avec quelle adresse il cache le grand complot aristocratique dans la querelle de ménage !

Et puis, c'est l'occasion d'un tableau. Murray, au désespoir, a supplié Elisabeth de lui venir en aide ; sinon, lui et ses amis vont être ruinés à jamais. « Soudain, et du côté où l'on s'y attendait le moins, un petit nuage s'éleva parmi les sereines perspectives de la reine d'Ecosse, enveloppa le ciel de ténèbres, et éclata sur sa tête en ouragan. Sur le théâtre politique, Marie Stuart n'était qu'une grande actrice. La femme avait un drame à elle qui marchait derrière la scène ; le théâtre prit feu ; les personnages burlesques de la croisade catholique furent brûlés et réduits en cendres ; et une épouvantable tragédie domestique se révéla aux yeux étonnés de l'Europe [2]. »

Vient ensuite le résumé de la vie domestique de Marie Stuart et de Darnley. M. Froude est tout aussi rigoureux envers

[1] Paul de Foix au roi (Charles IX). Londres, 16 octobre 1565. Teulet, t. II, p. 242-3.

[2] T. VIII, p. 236.

Darnley qu'à l'égard du comte de Leicester; il a raison dans les deux cas. Mais nous ne savons comment cela se fait; quand il a flétri l'extravagance du jeune époux, ses scènes d'ivresse, d'injures grossières contre l'épouse qui l'avertit doucement de ne plus boire, finalement c'est toujours elle qui a tort.

« Elle avait cru qu'il serait passif entre ses mains [1]. » Qu'est-ce qui le prouve? Rien absolument. Elle avait commencé par lui donner pleine part au gouvernement.

Accorde-t-elle rémission au duc de Chatellerault? C'est pour s'en servir au besoin contre le roi. Autre affirmation gratuite [2].

L'auteur répète les bruits qu'on répandit sur la reine et Riccio; il est dans son métier d'historien. Mais il avoue que Darnley était bon pour les inventer, comme prétextes de ses desseins [3]. Il pense que la conduite de la reine envers son mari n'avait pas été probablement au delà de la froideur et du mépris [4]. — Sachons-lui gré de ce *probablement*, quoique l'aveu plus entier de la vérité ne s'échappe pas de ses lèvres.

En ce moment, Marie Stuart acquiert la preuve des menées de Randolph, l'ambassadeur anglais, intermédiaire entre les Ecossais exilés et leurs amis restés en Ecosse. Elle le renvoie de son royaume. « Le moment était mal choisi, » dit M. Froude [5]. — Il semble pourtant que l'instant où vous découvrez qu'un étranger agit chez vous en ennemi, n'est pas précisément mal choisi pour le congédier. Une page plus bas, l'auteur ajoute que Randolph ne voulait pas néanmoins s'en aller qu'il n'eût vu l'explosion du complot, et qu'il usa d'excuses jusqu'à ce qu'une escorte vînt le chercher et le contraindre à obéir [6]. — Convenez que la reine n'avait pas tort.

Ce complot, elle l'ignorait entièrement, quoiqu'elle en sût assez sur la part du dangereux diplomate dans les troubles précédents.

Mais comment un moderne peut-il blâmer la résolution de la reine, lorsqu'il a en outre sous les yeux les lettres des 6 et

1 T. VIII, p. 236.
2 T. VIII, p. 239.
3 T. VIII, p. 242.
4 T. VIII, p. 250.
5 T. VIII, p. 245.
6 T. VIII, p. 246.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

8 mars 1566 [1], dans lesquelles Randolph mande à Cecil et à Élisabeth les détails de la conjuration, les noms des chefs et des complices, le jour fixé pour l'assassinat?

Le récit de cette catastrophe est un des meilleurs du livre de M. Froude; il est clair, dramatique, conduit avec rapidité et précision. Pourquoi cependant, comme si l'historien ne trouvait pas le sujet assez riche de son propre fonds, cède-t-il à son goût d'embellir et de perfectionner?

X.

Le malheureux Riccio, saisi le soir en plein palais d'Holyrood, dans le cabinet de Marie Stuart, qui se vit elle-même menacée par le poignard et le pistolet, vient d'être entraîné par la bande de lord Ruthven, et criblé de cinquante-six blessures (9 mars 1566). Le lord revient bientôt et, afin de rassurer la reine qui sanglotait, il lui dit qu'elle n'a aucun mal à craindre de personne; que tout s'est fait par l'ordre du roi. Ici nous reproduisons le récit de M. Froude :

« Votre ordre! » dit-elle en se détournant de Darnley, comme d'un serpent. « Cette action atroce est votre ouvrage? Lâche! misé-« rable! Est-ce pour cela que je vous tirai de la poussière? »

« Poussé aux abois, il répondit, d'un air sombre, qu'il avait de bonnes raisons; et alors, sa mauvaise nature lui montant aux lèvres, il lui lança de brutales injures sur son intimité avec Riccio, et des plaintes non moins ignobles sur la manière dont elle le traitait.

« Bien! dit-elle, tout est fini entre nous; et je vous dis adieu. Je « n'aurai plus jamais de repos, que votre cœur ne soit aussi triste « que le mien l'est en ce moment. »

« Ruthven s'efforça de l'apaiser sans y réussir. Si elle avait pu fouler aux pieds Darnley dans la poussière, sur le lieu même, elle l'aurait fait. S'apercevant qu'il portait à son côté un fourreau vide, elle lui demanda où était sa dague [2].

« Il dit qu'il ne le savait pas.

« On le saura plus tard, dit-elle. Il en coûtera bien du sang à « quelques-uns de vous, si le sang de David est répandu. Pauvre « David! cria-t-elle, bon et fidèle serviteur! Dien ait pitié de ton « âme [3]! »

[1] Conservés au *Record-Office*. M. Froude a cité ces lettres, mais toujours à sa manière, en prenant force libertés avec le texte.

[2] Un des conjurés, George Douglas, s'en était emparé pour frapper Riccio, et avait même crié : « Voici le coup du roi! »

[3] Froude, t. VIII, p. 254-255.

ZENEAKADÉMIA

Ces détails se puisent à deux sources principales, qui en réalité n'en font qu'une : 1° une lettre de Randolph et de Bedford au Conseil privé d'Angleterre (Berwick, 27 mars 1566), d'après ce que leur racontèrent de vive voix les lords Ruthven et Morton, qui avaient dû s'enfuir hors de l'Ecosse; 2° l'ample récit que les deux fugitifs rédigèrent eux-mêmes et datèrent du 30 avril à Berwick [1]. Mais il existe un billet qu'ils envoyèrent dès le 2 avril à Cecil, en même temps qu'un premier travail. Ils priaient le ministre anglais de le leur retourner après correction, afin de le faire circuler ensuite en Ecosse et ailleurs [2].

Nous avons donc, dans ce récit du 30 avril, l'œuvre revue et corrigée; en quoi? on ne le sait pas, l'ébauche première n'ayant pas été retrouvée; mais par la main d'un ennemi de Marie Stuart, on le sait très-bien. Grand motif de défiance.

De plus, M. Froude a des scrupules sur les conversations entre la reine, le roi et Ruthven, conversations que la relation de Ruthven place après le meurtre, par le motif que les souvenirs d'un personnage qui venait d'être mêlé à une scène si terrible, n'étaient probablement pas très-exacts [3].

Alors comment se fait-il qu'au lieu d'user prudemment des documents dont il se défie, non-seulement il les fasse passer dans sa narration, mais qu'il renchérisse? Pourquoi introduire ces images violentes, soit de Marie se détournant de Darnley comme d'un serpent, soit de la joie furieuse avec laquelle elle l'aurait foulé aux pieds sur le lieu même [4] ? Nulle part non plus

[1] La lettre du 27 mars est dans Ellis, 1re série, t. II, p. 207-222; le second document, dans Keith, *Append.*, p. 119-129. Il y a de plus un récit très-intéressant, en italien, adressé à Cosme I, grand duc de Toscane. Labanoff, t. VII, p. 63-80. — Ruthven mourut le 6 mai.

[2] Chalmers, t. II, p. 352, note *u*.

[3] T. VIII, p. 254, note 2.

[4] Rien de pareil dans les textes dont se sert M. Froude. — Lettre de Randolph et Bedford : « Le mari de la reine et lord Ruthven restèrent longtemps avec elle. Elle demanda, nous dit-on, avec beaucoup d'instances, qu'on ne fît pas de mal à David. Elle blâma grandement son mari d'être l'auteur d'une action si atroce. » (Ellis, 1re série, t. II, p. 211.) — 2° Récit de Ruthven et Morton : « En même temps la reine et le roi allèrent du cabinet à la chambre de la reine, où Sa Majesté se mit à raisonner avec le roi : « Milord, pourquoi « avez-vous fait faire cette action perverse contre moi? Moi qui vous ai pris « dans une condition inférieure, pour faire de vous mon mari? Quelle offense « avez-vous reçue de moi, pour me faire un tel affront? » Le roi répondit... » (Keith, *Append.*, p. 123.) — 3° Récit italien, que M. Froude semble négliger :

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

les épithètes de lâche et de misérable, qu'il aurait méritées, ni la poussière d'où elle l'a tiré. D'après M. Froude, lorsqu'elle demande au roi où est sa dague, elle dit, en une seule et même phrase, qu'on le saura plus tard, et qu'il en coûtera cher à plusieurs d'entre eux si le sang de David a coulé. Mais pour lui faire adresser à Darnley cette menace où le meurtre est en germe, M. Froude a pris le premier membre de phrase : « on le saura plus tard » dans Keith, où il n'est pas ajouté un mot de plus; et le second membre de phrase dans Ellis, où la reine parle à Ruthven.

Les pages qui, chez notre historien, suivent la catastrophe, sont étranges, pour ne pas dire plus, tant elles sont empreintes d'une animosité systématique contre Marie Stuart.

Disons d'abord que ce coup épouvantable n'abattit pas la courageuse reine. Après l'angoisse et les larmes des premières heures, elle se ranima. Elle ouvrit les yeux à Darnley sur son crime et sur son imprudence de se livrer ainsi comme un instrument entre les mains des lords, chez lesquels il avait trouvé jusque-là des ennemis implacables. Le roi, résolu à s'évader avec elle, obtint des assassins qu'ils quittassent le palais de Holyrood, en se portant garant pour eux du pardon; car, disait-il, la reine était une princesse à qui l'on pouvait se fier, et sur sa propre vie, il répondait de sa foi et de son honneur. Tytler fait observer que ces paroles, rapportées par Ruthven, démentent catégoriquement l'histoire alléguée de la passion de la reine pour Riccio [1]. Les lords sortirent du palais, après que Ruthven eut protesté à Darnley que le sang, s'il y en avait de répandu, retomberait sur sa tête et sur celle de sa postérité. La même nuit (11-12 mars 1565), le couple royal gagna en quelques heures la forteresse de Dunbar, où toute la

« La reine étant dans sa chambre avec le roi, un de ses écuyers entra, à qui elle demanda soudain si l'on menait David en prison, et où? » L'écuyer répondit : « Madame, il n'est plus besoin de parler de David; car il est « mort. » Alors la reine se tourna vers le roi et lui dit : « Ah! traître, fils de « traître, voilà la récompense que tu as donnée à celui qui t'a fait tant de bien « et d'honneur; voilà la reconnaissance que tu me portes pour t'avoir élevé à « une dignité si haute! » Ayant dit ces mots, elle s'évanouit. » (Labanoff, t. VII, p. 75.) De ces trois versions, il n'y en a pas une qui ne soit plus mesurée, plus digne que la composition de M. Froude, et qui ne montre clairement la différence du tableau historique et de l'enluminure romanesque.

[1] T. V, p. 349, note 1. — Il est bon d'ajouter *qu'en effet* Marie pardonna aux assassins de Riccio.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

noblesse accourut et réduisit les traîtres à gagner leur tutélaire abri d'Angleterre.

Il semble assez naturel que ceux dont on égorge les serviteurs et dont on menace la vie, cherchent à s'échapper. Loin de là, M. Froude en est très-choqué.

Le lendemain matin de l'assassinat, les lords se demandent ce qu'ils vont faire de la reine. « Leur oiseau, dit l'auteur sur un ton peu digne de l'histoire, était mis en cage; mais le difficile pouvait être de l'y tenir ; et s'ils croyaient la reine domptée ou brisée, les conspirateurs connaissaient peu le naturel qu'ils avaient entrepris de régir [1]. Sous cette grâce de la forme et le charme des manières, dormaient un caractère qu'aucune infortune ne pouvait apprivoiser, comme la panthère impitoyable et charmante [2], — et en même temps toutes les ressources de l'art adroit par lesquelles les femmes surpassent en finesse l'intelligence plus grossière des hommes [3]. »

Ainsi tout ce que la scène d'Holyrood suggère à l'auteur, c'est que Marie Stuart est une panthère sans merci, comparaison poétique, destinée à revenir plus d'une fois. Monstre indomptable, elle aura fait carnage parmi ses moutons, les lords.

Cette femme artificieuse, ne se trouvant donc pas bien à Holyrood, à la discrétion de ses instituteurs, ne peut compter que sur son propre courage et sur la folie de son mari, — ici c'est l'auteur qui parle. — Volontiers elle aurait fui, sous les habits d'une de ses suivantes. « Mais fuir seule, la chose fût-elle possible, c'était laisser Darnley avec les lords. Elle résolut de jouer un jeu plus hardi, de le séparer d'eux, de l'emmener et de les laisser sans le nom du roi pour mettre leur fait à couvert [4]. »

O intrigue flétrissable! cette femme ne peut pas fuir seule. Alors elle a l'idée, qui sans doute ne peut germer que dans une âme pétrie de ruses, de fuir avec son mari et par son mari.

Après cela, elle mérite, la chose est certaine, l'épithète d'actrice accomplie [5].

Le 10 mars, c'est-à-dire le lendemain du crime, le comte de

1 *Which they had undertaken to control.* — *To control* est charmant.
2 *Merciless and beautiful.*
3 T. VIII, p. 258.
4 *Ibid., id.*
5 *The accomplished actress.* T. VIII, p. 260.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Murray, ayant, de son asile de Newcastle en Angleterre, tenu et dirigé tous les fils du complot [1], arrive à Holyrood. Il paraît surpris et peiné de la triste situation où il trouve sa sœur. Alors, à la vue d'un visage sympathique, l'émotion qu'elle contenait en présence des ennemis, éclate. Inondée de larmes, Marie se jette dans les bras de son frère en s'écriant : « Ah ! « si vous aviez été ici, vous n'auriez jamais souffert qu'on « me traitât si cruellement ! » De quoi il n'a garde de la détromper.

A ce coup, M. Froude devient sinistre. « Ce n'était pas ainsi que Marie avait espéré revoir son frère. Sa tête envoyée du Border par Bothwell, ou lui-même amené vivant prisonnier, avec le donjon, l'échafaud, la hache rougie de sang, voilà les images que peu de semaines ou peu de jours auparavant, elle avait associées à la prochaine apparition dans Edimbourg du fils de son père. » M. Froude parle ainsi en souvenir de la lettre de Randolph du 5 octobre 1565, qu'il cite comme du *Record-Office,* et qui.... n'existe pas [2].

Il poursuit : « Elle n'avait pas changé de sentiments. Il connaissait des secrets sur elle, qu'elle ne pouvait pas pardonner à qui les possédait ; et elle le haïssait d'une haine d'enfer. Mais la passion enfouie plus profondément pâlissait pour le moment, devant la soif de vengance contre les meurtriers de Ritzio [3]. »

L'indignation et la terreur font pâlir chez notre dramaturge le souvenir de ce qu'il a écrit un peu plus haut, que ce secret concernait probablement quelques manières, un peu indiscrètes peut-être, mais innocentes de Marie à l'égard de Riccio [4]. On sentira que ce n'était pas non plus le lieu de s'en souvenir.

Marie continue ses menées. Darnley lui avoue le détail du complot, excepté qu'il en avait été le chef [5]. Dès lors « elle joua de lui, comme d'un instrument. » Elle en appela entre autres, ruse trop digne de l'enfer, « à l'héritier de leur union et de

[1] Inutile de dire que la correspondance de Randolph fourmille de preuves.
[2] Voir plus haut.
[3] T. VIII, p. 260. Comme nous traduisons, nous ne prenons nullement la responsabilité de ces images hétérogènes, d'une passion enfouie qui pâlit devant une soif.
[4] Voir t. VIII, p. 191, note.
[5] En fait, le complot était ancien ; mais ceux qui tramèrent l'exécution lui firent croire qu'il était le chef et l'auteur.

ZENEAKADÉMIA LISZT-MÚZEUM

leur grandeur qu'elle portait dans son sein ; et elle le lia corps et âme à sa loi [1]. »

Ses manéges sont donc couronnés de succès. Elle s'échappe d'Holyrood.

M. Froude serait homme à ne pas se consoler, nous le craignons, s'il ne rencontrait là en manière de dédommagement, la propice occasion de jouer de l'histoire comme d'un instrument : « La lune était brillante et pleine. La reine avec une incroyable ardeur, monta en croupe derrière sir Arthur Erskine sur un beau cheval hongre d'Angleterre, le roi sur un coureur de Naples ; et alors en avant — en avant — passé Restalrig, passé le Siége d'Arthur ; traversé le pont, traversé la plaine de Musselburgh, passé Seton, passé Prestonpans, vite de tout le galop des chevaux ; six en tout, — leurs Majestés, Erskine, Traquair et un valet de chambre de la reine [2]. En deux heures, les lourdes portes de Dunbar se refermaient sur eux, et Marie Stuart était sauvée [3]. »

Respirons. Encore un peu, le poëte les engloutirait dans le sépulcre où la ballade allemande abîme Lénore et le guerrier au bras de fer, au terme de leur course vertigineuse. — Sérieusement, quelle façon d'écrire l'histoire !

L'auteur ensuite admire ironiquement le courage de fer et l'adresse d'esprit dont étant douée cette « femme extraordinaire, » qui surmonte avec tant d'énergie des émotions et des fatigues « où se serait brisée la vigueur des moins faibles d'entre les charpentes humaines. »

De Dunbar, elle appelle à elle sa noblesse et son peuple, qui se lèvent en masse. Elle écrit aussi à Elisabeth et se plaint amèrement de l'appui que les criminels sujets d'Ecosse trouvent près d'elle (15 mars 1566). Encore, combien était-elle loin de tout savoir !

Il va sans dire que M. Froude se formalise. Du moins il en tirera bon parti contre cette organisation d'acier, inaccessible aux angoisses de l'âme et à la fatigue du corps. La lettre, dit-

[1] T. VIII, p. 261.

[2] L'auteur, écrivant aussi à toute vitesse, vu la circonstance, perd l'un de ses six héros. Il n'en nomme que cinq. En réalité il y en avait sept. Il faut ajouter Anthony Standen, page de la reine, et une des femmes de chambre dont on n'a pas le nom.

[3] T. VIII, p. 263-264.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

il, est de la main de la reine d'Ecosse ; on la peut voir au Rolls-House (Record-Office). « Les caractères sont épais et légèrement inégaux, à cause de l'excitation ; mais forts, fermes, sans trace de tremblement [1]. »

C'est vrai. Mais il y a pour cela une bonne raison, qu'il dépendait de M. Froude de connaître, s'il avait seulement suivi pour son compte l'indication qu'il donne au public. La lettre n'est pas autographe. Elle est dictée à un secrétaire. Lisons plutôt :

« Nous pensions vous écrire cette lettre de notre propre main, afin de vous faire mieux comprendre toute notre pensée et d'en user plus familièrement. Mais de fait nous sommes si fatiguée et si mal à l'aise, tant pour avoir couru vingt milles en cinq heures de nuit [2], qu'à cause des fréquents maux de cœur et des indispositions tenant à notre grossesse, que nous ne sommes pas en état de le faire, comme nous l'aurions souhaité. Nous espérons que vous nous excuserez, en attendant qu'avec la volonté de Dieu, et à la première occasion, nous puissions vous entretenir plus amplement de tout ce qui est arrivé [3]. »

Assurément M. Froude doit avoir été favorisé d'un don de seconde vue en fait de documents originaux.

Avec la même sûreté, il lit dans le cœur de Marie Stuart. Son œil perçant y a découvert la panthère embusquée. D'un autre côté, et de plus en plus, il admire les vertus de Murray, celles des autres lords, quoiqu'il trouve ceux-ci un peu faibles de s'être laissé déconcerter par l'évasion de leur prisonnière. Il commence aussi à changer de langage sur Darnley ; depuis que celui-ci a joint l'hypocrisie à la soif du sang, il étend sur lui son manteau de complaisance, *a lenient consideration ;* c'est « un roi infortuné, la pauvre créature. »

[1] T. VIII, p. 264, et note 2.

[2] Tout à l'heure, M. Froude disait deux heures ; galop d'autant plus infernal.

[3] Labanoff, t. I, p. 337. La lettre est en écossais. Nous l'avons vue au *Record-Office*. La formule de salutation et la signature seules sont de la main de Marie Stuart : *Zour richt gud sister and cusignes* MARIE R. — Nous ne nous risquerons pas à tirer de ces quelques mots des inductions si savantes. L'écriture cependant ne nous a pas semblé exempte d'émotion. — Miss Agnès Strickland (t. III, p. 276, note) rapporte, à propos d'autre chose, qu'Élisabeth tenait beaucoup à ce que les lettres que lui écrivait Marie Stuart, fussent de la main de cette princesse, comme marque d'égards et de respect. — Trois sûretés valant mieux que deux, nous avons prié MM. Joseph Stevenson et A. Crosby, du *Record-Office*, de vouloir bien procéder à une vérification. Leur réponse est que le corps de ce document n'est très-certainement pas de la main de Marie (*The body of the document is most certainly not in Mary's handwriting*), mais de la main d'un secrétaire écossais.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

Mais celle qui avait comblé de bienfaits ses parents, qui avait élevé le fils au rang royal, réhabilité le père, déchu depuis vingt ans pour trahison ; celle qui, pour contracter ce mariage, avait bravé la haine et la scélératesse de ses ennemis du dedans et du dehors, et qui d'ailleurs avait jusque-là employé son règne à rendre plus riches et plus puissants, des sujets que cet accroissement de force rendait plus ingrats et plus endurcis au crime, oh ! pour celle-là ni pitié, ni égards, ni en quoique ce soit la protection de la justice et du droit des gens.

Cependant nul doute qu'elle ne soit restée fidèle à ses devoirs. La conduite de Darnley aussitôt après la tragédie du 9 mars, et ultérieurement, prouve avec la dernière évidence, qu'il ne croyait pas un mot de l'odieux prétexte dont il s'arma un instant [1]. M. Froude, si intrépide qu'il soit à tout accepter quand il s'agit d'accuser la reine d'Ecosse, ne peut pas prendre sur lui d'y croire.

L'attentat subsiste donc dans son indignité, avec les chances de la double mort de la mère et de l'enfant, que le beau-père et le mari ont entrevues, et que supputent de leur côté Murray et Cecil [2].

Elle trompe pourtant leurs calculs. Elle survit ; elle s'échappe. C'est contre elle que notre historien, et il n'est pas le seul, tourne la rigueur de ses jugements. Elle a osé décevoir l'attente de ses ennemis ; rester debout, quand ils se flattaient de la terrasser ! Cela ne se saurait souffrir. Elle leur doit en réparation une de ces chutes dont on ne revient pas.

On rapporte que dans les fureurs des proscriptions de Marius, une des victimes allait guérir d'un coup mal dirigé. Le meurtrier l'apprend. Il cite en jugement celui qui ose ne pas périr. « Eh ! de quoi donc l'accuses-tu ? lui demande-t-on. — Je l'ac- « cuse de n'avoir pas reçu le couteau assez avant. »

L. WIESENER.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] Une lettre du comte de Lennox à sa femme, du 19 décembre 1565, c'est-à-dire bien peu de temps avant le complot, nous montre les vrais sentiments de la famille. Il se réjouit de la grossesse de Marie, de la bonne santé et de la satisfaction du roi leur fils ; quant à lui, sa félicité serait complète sans la prison de « sa douce Mage (Marguerite). » Haynes, p. 443. — Nous savons qu'Élisabeth avait enfermé la comtesse à la Tour, pour la punir du mariage de Darnley. Lennox, plus pervers peut-être en ambition que qui ce fût, ne balança pas à entrer dans le complot, dès qu'il en espéra l'avénement de sa dynastie propre.

[2] Caird, p. 69-70, d'après le Maitland Club, *Miscellany*, t. III, p. 188, 191.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

Mme DE MONTESPAN

BOSSUET ET LOUIS XIV

« Les intrigues de cour étrangères à l'État, dit Voltaire, ne devraient point entrer dans l'histoire, si le grand siècle de Louis XIV ne rendait tout intéressant, et si le voile de ces mystères n'avait été levé par tant d'historiens, qui pour la plupart les ont défigurés. » Voltaire ajoute, d'après une tradition contemporaine, que, pendant leur intimité, Mmes de Montespan et de Maintenon s'étaient promis d'écrire, chacune de son côté, des mémoires où elles raconteraient ce qui se passait à la cour; l'ouvrage n'aurait pas, dit-il, été poussé fort loin; cependant Mme de Montespan en lisait volontiers, dans les derniers temps de sa vie, des extraits à quelques amis[1].

On n'a pas, et c'est vraiment dommage, ces pages où les curieuses anecdotes devaient abonder, et dont l'esprit proverbial et les sûres informations de l'auteur auraient rendu la lecture si piquante. Le fils légitime de Mme de Montespan, ce duc d'Antin qu'on a qualifié de parfait courtisan en un siècle où vécut le duc de La Feuillade, avait trop souffert dans son ambition du long éclat des amours de sa mère, pour n'en pas supprimer jusqu'à la moindre trace; c'est ce qu'il fit prudemment. Le feu, ce fléau de l'histoire vraie, dévora tout. On croira sans peine que les lettres et jusqu'aux moindres billets de Louis XIV à la maîtresse si longtemps aimée et redoutée furent également brûlés; il n'en subsiste rien. Plusieurs dépêches adressées de l'armée à ses ministres, prouvent cependant qu'il avait

[1] *Siècle de Louis XIV*, ch. XXVI.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

avec elle une correspondance active aux époques où ses grossesses la retenaient à Versailles. Mais, si les lettres du roi à Mme de Montespan font défaut, il en est heureusement beaucoup d'autres, sans compter de nombreux documents contemporains dont Voltaire n'a pas eu connaissance, qui permettent de percer les intrigues au sujet desquelles il se plaignait qu'on eût débité tant de mensonges.

Si futiles et légères qu'elles fussent en apparence, ces intrigues ont, par leurs résultats immédiats, exercé une réelle influence sur les affaires et engendré, un beau jour, des questions politiques de premier ordre. Ce sera le côté utile de cette étude, et son excuse, si elle en avait besoin. Louis XIV a dit que ses maîtresses ne le détournèrent jamais des soins de l'État, et qu'aucune d'elles n'eut la moindre part dans ses décisions [1]. Les choses se fussent-elles passées ainsi, le scandale des promenades royales à Versailles, à Paris, à la tête des armées, avec la reine et ses maîtresses, mais surtout la légitimation éclatante des enfants naturels, ne pouvaient que produire des effets pernicieux, pervertir les mœurs, aggraver par le contraste des prodigalités excessives et de la misère publique, les difficultés du gouvernement. Sans doute, parmi les ancêtres du roi, un trop grand nombre avait eu des attachements à ciel ouvert, et la légitimation des enfants qui en étaient issus n'émut guère les contemporains ; son aïeul notamment lui avait donné, en ce genre, des exemples de faiblesse trop connus. Etait-il sage et de bon goût de les imiter? Toutes choses ne sont pas également tolérables dans tous les temps, et la morale publique, quelles que fussent encore ses défaillances, s'était épurée au souffle de Descartes et de Pascal, de Bossuet et de Corneille. Si Louis XIV crut de bonne foi que l'assimilation de ses enfants naturels à ses enfants légitimes serait sans inconvénients politiques, l'histoire prouve combien il se trompa. A peine eut-il disparu, que plusieurs coups d'État restés célèbres vinrent redresser des situations arbitrairement faussées, et non-seulement le parlement, mais la nation entière se prononcèrent pour le régent contre les enfants de Mme de Montespan.

Rien n'est plus délicat que le métier de censeur, et ce n'est

[1] *Œuvres de Louis XIV, Mémoires,* t. II, p. 290.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

pas une médiocre difficulté, quand il s'agit d'apprécier certains faits que la stricte morale condamne, de rester dans la juste mesure. Il est si facile d'être rigoriste et de prendre des airs vertueux! C'est surtout à l'égard d'un roi élevé dans les idées du pouvoir le plus absolu qui fût jamais, entrant dans la vie paré de toutes les séductions, entouré de toutes les flatteries, encouragé au plaisir par les souvenirs et les aspirations de tous ceux qui vivaient autour de lui, entraîné lui-même par d'impétueux enivrements, que cette mesure, qui est l'honnêteté de l'histoire, est commandée. Nous tâcherons de n'y pas manquer. Les galanteries de Louis XIV furent nombreuses, elles ne furent jamais déshonorantes. Laissons de côté les caprices plus ou moins rapides de la première jeunesse et de l'âge intermédiaire : trois grands attachements remplirent sa vie. Quoi de plus discret et de plus timide que les premiers temps de ses amours avec Mlle de La Vallière? Quel secret de part et d'autre! Comme ils sont heureux de s'aimer pour eux seuls! Et puis, lorsque après sept ans de ce bonheur, le cœur du roi se déprend, quelles angoisses réciproques, quels longs déchirements, et quelle fin! Fin vraiment cruelle, moins encore par l'abandon que par l'oubli complet, absolu, dont la tendre victime fut l'objet[1]! Quant à Mme de Montespan, on prétend que, saisie d'abord d'honnêtes scrupules, elle aurait hésité, voulu fuir, et résisté héroïquement aux attaques du jeune roi; le contraire fût-il vrai, que d'autres motifs n'eut-il pas de s'attacher à elle, et le moyen de ne pas subir le charme de tant de séductions et de tant d'esprit? Aussi ce charme dura-t-il près de quinze ans, et sans les inégalités, les emportements et les violences de l'altière maîtresse, il n'aurait probablement jamais eu de fin.

Un contemporain de Louis XIV et de Mme de Montespan, Boileau, disait il y a bientôt deux siècles, avec son bon sens et sa vigueur ordinaires : « J'admire M. Colbert qui ne pouvoit souffrir Suétone, parce que Suétone avoit révélé les turpitudes des empereurs. C'est par là qu'il doit être recommandable aux gens qui aiment la vérité. Dans la vie des hommes célèbres, il faut relever jusqu'à leurs minuties, comme a fait Plutarque. Il

[1] Voir notre étude historique sur *Mlle de La Vallière*, en tête de la nouvelle édition de ses *Réflexions sur la miséricorde de Dieu et de ses lettres*. Paris. Techener, 1860.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

n'y a rien qui intéresse tant le lecteur, et cela vaut mieux que toutes ces réflexions vagues que font nos historiens [1]. »

Ce sont ces préceptes trop peu connus que nous avons essayé de mettre en pratique ; c'est la vérité vraie, toutes les fois que nous avons pu la saisir, qu'on trouvera dans cette étude.

I.

Un délicieux émail de Petitot, divers portraits attribués à Mignard et de nombreuses descriptions du temps expliquent l'influence de Mme de Montespan et de sa beauté, qu'une humeur enjouée, piquante, pleine de saillies, rendait irrésistible. « Elle étoit belle comme le jour, » dit Saint-Simon. Mme de La Fayette, qui l'avait vue longtemps à la cour, la cite également « comme une beauté achevée, quoiqu'elle ne fût pas parfaitement agréable. » Mme de Sévigné s'associe à ces éloges et revient cent fois sur sa beauté triomphante. La princesse Palatine elle-même, qui la détestait franchement, loue « ses beaux cheveux, ses belles mains, sa belle bouche. » Résumant ces esquisses éparses, un historien moderne a pu dire avec raison : « La nature avoit prodigué tous ses dons à Mme de Montespan : des flots de cheveux blonds, des yeux bleus ravissants avec des sourcils plus foncés, qui unissaient la vivacité à la langueur, un teint d'une blancheur éblouissante, une de ces figures enfin qui éclairent les lieux où elles paraissent [2]. »

Françoise Athénaïs de Rochechouart était née en 1661, au château de Tonnay-Charente. Elle était fille de Gabriel, duc de Mortemart, et de Diane de Grandseigne, qui aurait voulu lui donner, dit Mme de Caylus, des principes de piété solides. Élevée au couvent de Sainte-Marie, dans la ville de Saintes, où

[1] *OEuvres de Boileau*, édit. de Saint-Marc, t. V, p. 32, note.

[2] *Histoire de Mme de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, t. I, p. 459. — — Voici, pour entendre tout le monde, un autre portrait crayonné à la diable par la princesse Palatine, mère du régent, qui ne traite pas mieux Mme de Montespan que Mme de Maintenon : « La Montespan avait, avec une taille épaisse et laide, un éclat extraordinaire et beaucoup d'esprit dans les yeux, une très-jolie bouche et un rire charmant... » (*Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans*, édit. nouvelle par M. G. Brunet, t. I, p. 127.) Mme de Sévigné parle au contraire plus d'une fois, même après les grossesses fréquentes, d'une taille aussi belle qu'aux premiers temps de la faveur, et c'est elle évidemment qu'il faut croire de préférence.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

elle ne reçut, s'il faut en juger par l'orthographe de ses lettres, qu'une instruction assez négligée, elle fut amenée à Paris vers 1660 et ne tarda pas à être attachée, comme fille d'honneur, à la nouvelle reine, dont on formait la maison. On sait les promptes infidélités du roi. Tout à sa passion pour Mlle de La Vallière, il donnait pour elle, à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Paris, des carrousels, des fêtes magnifiques, des loteries, et commandait à Benserade ces ballets qu'il aimait à danser avec les plus jolies femmes de la cour. Mlle de Mortemart, qu'on appelait aussi Tonnay-Charente, pour la distinguer de ses sœurs [1], y avait son rôle marqué. En 1662, elle dansait le ballet de l'*Hercule amoureux*, où le roi cumulait les rôles de Mars et du Soleil. Plus tard, en 1663, elle dansa encore dans le *Ballet des Arts*, puis en 1666 dans la *Naissance de Vénus* et dans le *Ballet des Muses* avec le roi, Madame, Mlle de La Vallière et l'essaim des plus belles.

Placée sur un tel théâtre, exposée dans des rôles et des costumes qui devaient encore rehausser l'éclat de sa beauté, aux regards d'une cour jeune, toute aux plaisirs, et dont la galanterie était l'occupation dominante, Athénaïs de Mortemart ne tarda pas à être recherchée par les plus brillants partis. Elle avait dû d'abord être unie au marquis de Noirmoutier « qu'elle aimoit, dit Mme de La Fayette, et qui souhaitoit fort de l'épouser [2], » un gentilhomme de sa province l'emporta. Le 28 janvier 1663, entre deux ballets pour ainsi dire [3], elle fut mariée au marquis de Montespan, plus jeune qu'elle d'une année [4]. Cinq jours après, elle était, suivant un usage du temps,

[1] 1° Gabrielle de Rochechouart Mortemart, mariée en 1655 au marquis de Thianges, morte en 1693; 2° Marie Christine, religieuse aux Filles-Sainte-Marie de Chaillot, dont on ne sait rien ; 3° Marie-Madeleine de Rochechouart Mortemart, abbesse de Fontevrault.

[2] *Histoire de Mme Henriette d'Angleterre*, édit. Techener, p. 79. — Le marquis de Noirmoutier, Louis-Alexandre de la Trémoïlle, né en 1642, était frère de la princesse de Chalais.

[3] D'après la *Muze historique* du 20 janvier, elle venait de danser le *Ballet des Arts*.

[4] Louis Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, fils de Roger-Hector, marquis d'Antin, et de Marie-Christine Zamet, baronne de Murat. Mme de La Fayette avait-elle été bien renseignée en ce qui concerne la prétendue inclination de Mlle de Tonnay-Charente pour le marquis de Noirmoutier? Il résulte de l'arrêt qui prononça le 7 juillet 1674 la séparation de corps et de biens du marquis et de la marquise de Montespan, que le père et la mère du marquis n'étaient pas riches, et que Mlle de Tonnay-Charente eut

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

conduite en grande cérémonie par sa famille à l'hôtel d'Antin, domicile de l'heureux époux, où l'attendaient, au milieu de leurs amis les plus illustres, princes et princesses, maréchaux de France, gouverneurs de province[1], tous les Montespan, ayant à leur tête, Pardaillan de Gondrin, cet archevêque de Sens dont le cardinal de Retz a critiqué et dépassé les déréglements, et qui devint avec l'âge un rigide prélat[2]. L'année suivante (avril 1664) une cérémonie différente nous montre la nouvelle marquise à Saint-Sulpice, où Bossuet prêchait à l'occasion du baptême d'un jeune Maure, au salut duquel les dames de la cour daignaient s'intéresser. « La marraine, dit Loret, fut cette belle — qui contient tant d'appas en elle, — la marquise de Montespan[3]. » Les jours heureux n'ont pas d'histoire. Deux enfants, dont l'un, le duc d'Antin, survécut seul[4], durent parfois interrompre, mais le moins possible, le tourbillon des bals, des fêtes, des comédies, des sermons, des loteries et des ballets. Douée de la beauté conquérante qu'on lui connaît, faisant, c'est Mlle de Montpensier qui le dit, les chansons à ravir, Mme de Montespan était l'âme de toutes les assemblées, qu'elle charmait par son esprit, sa jeunesse, sa gaieté railleuse. Dame du palais de la reine, « elle avait eu, dit le marquis de La Fare, l'adresse de lui donner une opinion extraordinaire de sa vertu, en communiant tous les huit jours[5]. » Elle s'était en outre liée avec Mlle de La Vallière, chez qui elle rencontrait le roi, que sa conversation amusait.

en dot 150,000 livres sur lesquels 60,000 livres furent prêtées sur hypothèques le jour du contrat, par le marquis de Montespan, à son père et à sa mère, qui s'engageaient à en payer l'intérêt au denier vingt (cinq pour cent). Cette circonstance n'annoncerait-elle pas au contraire un mariage d'inclination?

[1] Loret, *la Muze historique* du 17 février 1663.

[2] Henri de Gondrin, né en 1620, coadjuteur à Sens en 1664, auprès de son oncle, Octave de Bellegarde, archevêque en 1646, mort le 20 octobre 1674. Il y a plusieurs lettres de lui à Colbert sur les affaires de son diocèse, dans les *Mélanges Colbert*. Gourville dit qu'il avait beaucoup d'esprit, parlait très-bien, mais un peu trop, et qu'il aurait bien voulu, du temps de Fouquet, entrer dans quelque affaire d'argent, ce dont on ne se soucia pas « parce que sa vanité le portait à aimer mieux le bruit d'une affaire que la réussite. » (Coll. Petitot, t. LII, p. 309.)

[3] A partir de cette époque, les renseignements et la poésie de Loret nous font défaut.

[4] Le duc d'Antin, né en 1665, et une sœur. Quant à celle-ci, on ignore son nom ainsi que la date de sa naissance et de sa mort. Elle vivait encore au mois de juillet 1674, époque de la séparation judiciaire des deux époux.

[5] *Mémoires*, coll. Petitot, t. LXV, p. 164.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

Elle avait pourtant, d'après Mademoiselle, tenu contre la maîtresse en titre, quand celle-ci eut foulé aux pieds tous les scrupules, un propos amer : « Dieu me garde, aurait-elle dit, d'être la maîtresse du roi! Mais, si je l'étois, je serois bien honteuse devant la reine[1]. » Ces paroles étaient-elles sincères? le doute est au moins permis. On était, en effet, en 1667, époque où les contemporains placent les commencements de la passion du roi pour Mme de Montespan. La même année, au mois de juillet, les incidents d'un voyage de la cour à Compiègne autorisèrent toutes les suppositions. Mlle de Montpensier raconte que Mme de Montespan avait sa chambre au-dessus de celle du roi, et qu'il allait la voir souvent. Un jour, au dîner, la reine se plaignit qu'il ne se fût couché qu'à quatre heures du matin, au grand jour, ajoutant qu'elle ne savait à quoi il pouvait s'amuser. — « Je lis les dépêches et j'y réponds, » aurait répliqué le roi. Écoutons Mademoiselle. « Elle lui dit : « Mais vous pourriez prendre une autre heure. » Il sourit, et pour qu'elle ne le vît pas, tournoit la tête de mon côté... On allait tous les jours se promener ; Mme de Montespan y venoit. Le roi étoit d'une gaieté admirable. » Mademoiselle ajoute que Mlle de La Vallière et Mme de Montespan allaient se confesser ensemble à Notre-Dame-de-Liesse[2].

Soigneusement caché au début, le double adultère ne tarda pas à s'étaler en plein soleil. « Les grossesses et les couches furent publiques, dit Saint-Simon. Le salon de Mme de Montespan devint le centre de la cour, des plaisirs, de la fortune, de l'espérance et de la terreur des ministres et des généraux d'armée, et l'humiliation de toute la France. Ce fut aussi le centre de l'esprit, et d'un tour si particulier, si délicat, si fin, mais toujours si naturel et si agréable, qu'il se faisoit distinguer à son caractère unique[3]. » Accents d'honnête homme, charmé et séduit par l'esprit, sans en être subjugué ; indignation outrée si l'on veut, mais sincère et juste. La preuve qu'un

[1] Mme de Maintenon répète un propos analogue. « J'étois bien éloignée en ce temps-là (vers 1666) de croire que Mme de Montespan seroit, après Dieu, la première cause de la haute fortune que j'ai faite. Elle étoit alors encore fort sage, et disoit même en parlant de Mme de La Vallière : « Si j'étois assez mal-« heureuse pour que pareille chose m'arrivât, je me cacherois pour le reste de « la vie. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 460.)

[2] *Mémoires*, t. IV, p. 52, édition Chéruel.

[3] Notes du *Journal de Dangeau*.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

certain respect moral régnait à la cour, que le bon plaisir rencontrait des limites dans l'opinion, et que, sous ce rapport, Louis XIV était attardé sur son siècle, c'est l'éclat que fit le marquis de Montespan lorsqu'il sut, à ne pouvoir s'y méprendre, la nouvelle passion du roi. Saint-Simon [1] et Mme de Caylus affirment que, redoutant les suites, Mme de Montespan avait supplié son mari de l'arracher au danger, de fuir Paris ensemble, mais qu'il avait refusé. « On le regardait comme un malhonnête homme et un fou, dit Mme de Caylus. Il n'avait tenu qu'à lui d'emmener sa femme, et le roi, quelque amoureux qu'il fût, auroit été incapable, dans les commencements, d'employer son autorité contre celle d'un mari; mais M. de Montespan, bien loin d'user de la sienne, ne songea d'abord qu'à profiter de l'occasion pour son intérêt et sa fortune; et ce qu'il fit ensuite ne fut que par dépit de ce qu'on ne lui accordoit pas ce qu'il vouloit [2]. » La princesse Palatine lui assène, elle aussi, un coup de massue à sa façon... « Montespan n'étoit pas, dit-elle, quelque chose de bon; il ne faisoit rien que jouer, il étoit fort intéressé, je crois que si le roi avoit voulu donner beaucoup, il se seroit apaisé [3]. » Suivant d'autres, le père du marquis de Montespan se serait écrié, en apprenant l'amour du roi pour sa bru : « Dieu soit loué! voici la fortune qui commence à entrer dans la maison [4]. » Qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits? L'éducation pieuse de Mme de Montespan et les propos que lui attribuent Mlle de Montpensier et Mme de Maintenon au sujet des amours de la duchesse de La Vallière, concordent sans doute avec ses premiers scrupules, trop tôt dissipés; mais qui ne voit combien, en l'absence d'un document précis, de pareilles assertions sont hasardées. Arrivons donc, sans les repousser absolument, à des faits authentiques et bien appuyés.

Parmi les femmes les plus considérées de la cour figurait alors la marquise de Montausier, cette célèbre Julie d'Angennes, qui, pendant plus de dix ans, tint ferme contre les sou-

[1] *Mémoires*, t. VI, p. 40; édition Chéruel.

[2] *Souvenirs*, édition Techener, p. 129. — Un contemporain a recueilli le même bruit. (Bibl. imp. Mss. Fonds Bouhier, 34, *Mélanges de Philibert Delamarre*, article 1,090.) D'après lui, on aurait offert au marquis de Montespan 100,000 livres qu'il dédaigna.

[3] *Correspondance complète* et édition G. Brunet, t. II, p. 292.

[4] Bibl. imp. Cabinet des titres. *Pardaillan*. — XIV.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

pirs, les amoureuses brusqueries, les guirlandes plus ou moins poétiques de son adorateur, et qui, après une résistance si héroïque, avait eu (l'humanité offre de ces surprises) un mari tout à la fois fort austère dans ses principes, au point qu'on a vu en lui le type du *Misanthrope*, et singulièrement volage. Avide d'honneurs et de dignités, la marquise avait d'abord été nommée gouvernante du dauphin, dont son mari devint gouverneur en 1667, puis, lors de la disgrâce de Mme de Navailles (juin 1664), dame d'honneur de la reine. Quelle ne dut pas être la stupéfaction de la cour, lorsqu'on apprit, dans l'été de 1668, qu'un jour le marquis de Montespan était entré furieux chez Mme de Montausier, à laquelle il avait fait les reproches les plus outrageants? Déjà, il avait écrit à la reine une lettre anonyme, où il lui dénonçait l'intrigue de sa femme et le rôle qu'il attribuait à la dame d'honneur[1]. Mlle de Montpensier, qui se complaît dans ces détails, raconte que le marquis de Montespan (c'était, suivant elle aussi, un homme extravagant, extraordinaire, mais plein d'esprit) se plaignait depuis quelque temps à tout le monde de l'amitié du roi pour sa femme. « Quand il alloit à Saint-Germain, dit-elle, et qu'il faisoit de ces prônes, Mme de Montespan étoit au désespoir. Il venoit fort souvent chez moi; il est mon parent, et je le grondois. Il y étoit venu un soir et m'avait fait une harangue qu'il avoit faite au roi, où il lui citoit mille passages de la sainte Écriture, David, enfin lui disoit force choses pour l'obliger à lui rendre sa femme, et à craindre le jugement de Dieu. Je lui dis : « Vous êtes fou; on ne croira jamais que « vous avez fait cette harangue, elle tombera sur l'archevêque « de Sens, qui est votre oncle et mal avec Mme de Montespan... » Je fus à Saint-Germain le lendemain, et je dis à Mme de Montespan : « Venez vous promener avec moi. J'ai vu votre mari « à Paris, qui est plus fou que jamais; je l'ai fort grondé et lui « ai dit que, s'il ne se taisoit, il mériteroit qu'on le fît en-

[1] La reine me dit : « J'ai reçu hier une lettre qui m'apprend bien des choses, mais que je ne crois pas. On me donne avis que le roi est amoureux de Mme de Montespan, et qu'il n'aime plus La Vallière, et que c'est Mme de Montausier qui mène cette affaire; qu'elle me trompe; que le roi ne bouge de chez elle à Compiègne; enfin, tout ce que l'on peut dire pour me le persuader et pour me le faire haïr. Je ne crois point cela, et j'ai envoyé la lettre au roi. » — Je lui répondis : « Votre Majesté a bien fait. » (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 65.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

« fermer. » Elle me dit : « Il est ici qui fait des contes dans la « cour ; je suis si honteuse de voir que mon perroquet et lui « amusent la canaille [1]. »

Ces curieuses confidences nous introduisent dans les coulisses ; les correspondances officielles et privées fourniront bien d'autres détails. On vient de voir qu'un oncle de M. de Montespan, l'archevêque de Sens, était brouillé avec la marquise. Cet archevêque, si décrié autrefois pour ses mauvaises mœurs, s'était depuis bien amendé, et, rentré dans la droite voie, il désirait charitablement éviter à sa famille les fautes dont il n'avait pas su se garder. D'après un membre de son chapitre, l'abbé Boileau, frère du poëte, M. de Sens aurait, quand la passion du roi fut connue, mis publiquement en pénitence une femme de la ville, vivant comme la marquise sa nièce, en concubinage patent, et fait publier dans son diocèse les anciens canons contre cette violation de la loi religieuse. Le diocèse de Sens comprenait Fontainebleau, où la cour se trouvait alors ; Mme de Montespan en partit aussitôt, et elle n'y serait revenue qu'à la mort du prélat, arrivée en 1674. Le scandale continuant, celui-ci aurait, ajoute-t-on, frappé la maîtresse du roi. Le bruit en courut du moins, et sa disgrâce aurait suivi de près, mais on n'a là-dessus que des conjectures. Ce qui est constant, c'est que lors de l'insulte faite à la dame d'honneur de la reine par M. de Montespan, les pieuses amies de l'archevêque tremblèrent pour lui. Mme de Longueville était du nombre. « N'avez-vous point peur, écrivait-elle à Mme de Sablé, qu'on fasse quelque trait à M. de Sens?... Comme tout le monde a dans la tête de l'embarrasser dans l'emportement de M. de Montespan, je crois que rien ne peut être mieux pour lui que la lettre qu'il vous a priée d'écrire à Mme de Montausier [2]. »

Une des plus amusantes et la moins morale assurément de

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 151. Mademoiselle place ces conversations et la scène du marquis de Montespan avec Mme de Montausier à l'année 1670. Des lettres de Mme de Longueville à Mme de Sablé constatent que cette dernière scène eut lieu en 1668.

[2] M. Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*, t. IV, p. 284. — M. Sainte-Beuve ajoute très-justement : « Tout cela semble indiquer que M. de Gondrin tenait à ne point paraître responsable des faits et geste, de M. de Montespan, et qu'on lui prêta dans cette affaire plus qu'il n'aurait voulu. Ce n'est pas la première fois qu'on aurait inventé, pour perdre les gens, de grossiers *sots contes*. »

ZENEAKADÉMIA

toutes les comédies de Molière, l'*Amphitryon,* paraissait vers ce temps (février 1665). Le poëte y faisait-il allusion à l'intrigue amoureuse dont les incidents étaient la grande affaire de la cour? Quels que fussent les mobiles du marquis de Montespan, *le partage avec Jupiter*[1] ne parut pas être de son goût, et il le cria sur les toits. Un écouteur du temps dit qu'on l'enferma au Fort-l'Évêque, d'où il sortit au bout de quelques jours pour se retirer dans ses terres, et qu'y ayant assemblé ses parents, il prit le deuil de sa femme, le fit prendre à ses enfants, à sa maison, et lui fit faire de magnifiques funérailles. Si l'honneur outragé l'avait seul fait agir, ces exagérations auraient eu un côté chevaleresque, un air castillan. Il n'en était rien. Le roi, à qui ces excentricités ne pouvaient que déplaire, ayant ordonné d'informer contre lui, « il passa en Espagne, dit le même chroniqueur, avec la femme d'un conseiller de Toulouse qui avoit amitié pour lui[2]. » Mais ce ne sont encore là que des bruits. Ce qui n'est que trop certain, c'est qu'en 1669, la marquise de Montespan donnait le jour au premier des sept enfants qu'elle eut du roi[3]. L'année suivante, le docteur Gui-Patin écrivait le 11 juillet à un ami : « Le roi a envoyé au Châtelet un acte pour séparer de corps et de biens M. et Mme de Montespan. » Craignant de se compromettre, le malin docteur ajoutait, en latin : « On dit beaucoup d'autres

[1] Quelques années plus tard, en 1679, La Fontaine appelle, lui aussi, le duc du Maine, *le fils de Jupiter.*

[2] Bibl, imp. Mss. Fonds Bouhier, 34. *Mélanges de Philibert Delamarre,* article 1,090.

[3] En voici la liste : 1° Une fille, née en 1669, morte à trois ans ; 2° le duc du Maine, né le 31 mars 1670, marié le 19 mars 1692 à Mlle de Bourbon Charolais, mort en 1736 ; 3° le comte de Vexin, né le 20 juin 1672 au Genitoy, près Lagny, mort en 1683 ; 4° Mlle de Nantes, née en 1673, mariée au duc de Bourbon le 24 juillet 1685, morte en 1743 ; 5° Mlle de Tours, née en 1674, morte le 15 septembre 1681, à Bourbon ; 6° Mlle de Blois (Louis XIV ayant eu en 1666 de Mlle de La Vallière une fille du même nom, mariée en 1680 au prince de Conti, ce fut une étrange idée de le donner à une des filles qu'il eut de Mme de Montespan), née en juin 1677, mariée le 18 février 1692 au duc d'Orléans, morte en 1749 ; 7° le comte de Toulouse, né en 1678, marié le 2 février 1728 à Mlle de Noailles, veuve de Louis Pardaillan, marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, mort en 1737. — La princesse Palatine fait remarquer qu'à l'exception du comte de Toulouse, tous les enfants que Mme de Montespan avait eus du roi étaient disgraciés de la nature : le duc du Maine était estropié, Mme d'Orléans contrefaite, Mme la duchesse de Bourbon, boiteuse. (*Correspondance complète,* édit. Brunet, t. II, p. 292.) On vient de voir que les autres enfants étaient morts jeunes.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

choses de ce genre que je n'ose vous écrire[1]. » Les procureurs du XVIIe siècle étaient moins expéditifs encore que ceux du XIXe, et la séparation ne fut prononcée qu'au bout de quatre ans de procédures; encore le roi dut-il s'en mêler. Aucune correspondance n'en faisant mention, on peut affirmer que rien ne fut négligé pour éviter les commentaires. Nous avons aujourd'hui sur ces affaires, non-seulement plusieurs lettres très-significatives de Colbert et de Louis XIV, mais l'arrêt de séparation lui-même et une transaction qui intervint à la suite. Le 17 juin 1674, le ministre avait prévenu le roi qu'un conseiller au parlement, M. de Fieubet[2], lui avait dit, au sujet des affaires de M. de Montespan, que la procédure pourrait durer encore quinze jours pendant lesquels sa présence à Paris serait indispensable, qu'il avait promis de faire payer 40,000 écus pour le remboursement intégral de la dot de sa femme, mais qu'il entendait prendre cette somme sur les biens de son beau-père, endetté lui-même de 1,700,000 livres, ce qui pourrait entraîner de nouveaux retards. « Comme Votre Majesté, ajoutait Colbert, m'a fait connaître qu'elle ne veut pas que ledit sieur de Montespan soit ici lorsqu'elle arrivera à Fontainebleau, j'ai cru qu'il étoit nécessaire de lui dépêcher ce courrier pour être informé de ses intentions[3]. » La réponse du roi manque, mais des lettres postérieures permettent de deviner ce qu'elle dut être, à l'apogée d'une passion que rien ne semblait devoir lasser. Enfin, le 7 juillet 1674, après des délais, des ajournements, des enquêtes et des formalités sans nombre, l'arrêt de séparation fut prononcé par le procureur général Achille de Harlay, assisté de six juges. Il en résultait que la demande en séparation, motivée sur la *dissipation de bien*, le *mauvais ménage* et les *sévices sur sa personne*, avait été faite par Mme de Montespan elle-même[4]. « Ladite dame de Mon-

[1] « *Et alia multa de genere hoc dicuntur, quæ scribere non est animus.* » *Lettres*, édit. Reveillé-Parise, t. III, p. 571.

[2] Gaspard de Fieubet. Il devint ensuite, peut-être grâce au rôle qu'il avait rempli dans ces délicates affaires, conseiller d'État et chancelier de la reine. C'était, disent les contemporains, un homme d'esprit, poëte à ses heures. Il possédait le magnifique hôtel renaissance construit à l'angle du quai Saint-Paul et de la rue du Petit-Musc. En 1686, sa femme étant morte sans enfants, il se retira aux Camaldules de Grosbois, près Paris. Mort le 10 février 1694, à l'âge de 67 ans. Il avait un frère premier président à Toulouse.

[3] Cabinet de M. le duc de Luynes. D'après une copie faite sur l'original.

[4] Arch. de l'Empire. *Couvents de femme*, VIII, Carton L. 1061, et Section

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

tespan, portait l'arrêt, est et demeurera séparée de biens et d'habitation d'avec son mari, auquel nous avons fait défenses de la plus hanter ni fréquenter. » Les questions d'intérêt avaient ensuite leur tour : c'était la dot à restituer, une pension alimentaire à fournir ; mais sous ce rapport, une transaction intervint bientôt (21 juillet 1674), et stipula qu'une somme de 60,000 livres, montant de la dot, à rembourser immédiatement, ne serait remise qu'à la mort du mari à Mme de Montespan ou à leurs deux enfants. Quant à la pension alimentaire de 4,000 livres à laquelle l'arrêt lui donnait droit, elle l'abandonnait à son mari pour l'éducation des enfants, « n'ayant jamais eu l'intention, était-il dit dans l'acte, de causer par la séparation qu'elle avoit poursuivie, la ruine de la maison dudit seigneur son époux, ni de faire aucun préjudice à ses enfants, désirant au contraire contribuer autant que possible à maintenir l'éclat de sa maison et l'éducation de sesdits enfants, selon leur qualité. »

Que se passa-t-il ensuite? Quelle difficulté s'éleva-t-il encore? On ne sait, mais, quatre ans après, le 17 mai 1678, Louis XIV écrivit à Colbert qu'il avait oublié de lui dire en partant que Montespan était à Paris et qu'il fallait le faire observer, que *c'était un fou capable des plus grandes extravagances;* qu'il importait de savoir ce qu'il faisait, quelles gens il hantait, quels discours il tenait. « Soyez le plus instruit que vous pourrez de ce qu'il fait, disait le roi en terminant, et quand il y aura quelque chose qui vous paroîtra considérable, vous me le ferez savoir[1]. » Ainsi mis en demeure, Colbert, qui n'avait pas osé, tant la matière lui paraissait épineuse, prendre les devants, raconta ce qui s'était passé récemment et provoqua des ordres formels :

« Je reçus hier, Sire, le billet de Votre Majesté du 17, et j'exécuterai ponctuellement ce qu'il plaît à Votre Majesté de m'ordonner sur le sujet de M. de Montespan. Sur quoi je crois qu'il est bon

judiciaire, cote Y, 8,865. — Il est question dans la sentence d'une enquête faite par le commissaire Mazure, les 19 et 20 juin 1674, et de témoins entendus ces jours-là pour fournir la preuve des sévices allégués par la demanderesse. Cette enquête a par malheur échappé à toutes nos recherches. Espérons qu'elle se retrouvera. — On se demande pourquoi l'arrêt de séparation fut prononcé par le procureur général. Ce dut être par *évocation*, et à titre tout à fait exceptionnel, pour éviter le publicité.

[1] Cabinet de M. le duc de Luynes. Lettre autographe.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

qu'elle soit informée qu'il y a trois ou quatre ans qu'elle m'ordonna de tenir la main pour qu'un procès qu'il avoit au parlement fut jugé, pour lui ôter cette raison ou ce prétexte de demeurer à Paris. J'exécutai l'ordre de Votre Majesté; son procès fut jugé, et il se retira, comme je crois.

« Il y a environ quinze jours que M. de Montespan m'aborda et me pria de recommander une seconde fois à M. de Novion[1] un procès qu'il avoit, dont il attendoit le jugement pour se retirer dans sa province; ce que je n'ai point fait, parce que je ne crus pas devoir me mêler de ses affaires sans ordre. Si votre Majesté estimoit nécessaire de faire cette diligence auprès dudit sieur de Novion, peut-être qu'il se retireroit ensuite. Cependant j'attendrai l'ordre de Votre Majesté. »

La réponse de Louis XIV fut laconique : « Vous pouvez, écrivit-il à Colbert en marge de sa lettre, faire dire un mot au juge, pour qu'il termine les affaires de M. de Montespan, afin qu'il parte au plus tôt. » L'affaire dont le ministre était chargé de hâter l'expédition éprouva-t-elle des retards? Une lettre que lui adressa Louis XIV le 15 juin suivant, fait voir quelles étaient, en ce moment, l'irritation du mari et les appréhensions de la marquise et du roi. La situation était délicate. On va voir comment la dénoua Jupiter :

« Il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets; c'est un fou que vous me ferez le plaisir de faire suivre de près, et pour que le prétexte de rester à Paris ne lui reste pas, voyez Novion, afin qu'on se hâte au parlement. Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme, et comme il en est capable, et que les suites seroient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne parle pas. N'oubliez pas les détails de cette affaire, et surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt[2]. »

Si la Bastille n'est pas nommée, elle est évidemment au bout de la plume. Voyez pourtant l'inconséquence humaine! Celui qui traitait de la sorte le marquis de Montespan se chargea lui-même de le venger. Deux ans s'étaient à peine écoulés, et la passion violente qui avait fait voler en éclats

[1] Alors premier président du parlement de Paris. Voir dans notre volume : *Portraits historiques*, sa biographie, à laquelle il y aurait d'ailleurs beaucoup à ajouter. La correspondance adressée à Colbert (Bibl. imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 101 à 178) renferme un grand nombre de ses lettres. Il y en a aussi vraisemblablement dans celles du chancelier Séguier. C'est une figure singulière et pittoresque, un homme de robe, médiocrement moral. On sait qu'il présida les *Grands Jours* de Clermont. Tout en jouant, Fléchier ne le ménage pas.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 576.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

tant de barrières morales et légales s'épuisait dans ses emportements. Mais nous sommes loin encore du temps de la décadence, de l'abandon, et il faut, avant de raconter les luttes dernières et les pénitences qui suivirent, voir la favorite dans l'éclat de son triomphe et de son insolente prospérité. Dans les fictions dramatiques, c'est du contraste des situations ou des caractères que naissent les grandes émotions et l'intérêt principal. Le théâtre de la vie abonde, lui aussi, en oppositions. L'histoire de Mme de Montespan en fournit la preuve, et la leçon finale est une des plus saisissantes que le développement désordonné de la passion puisse offrir.

II.

Pendant treize ans (1667-1680) *l'incomparable, la belle Madame, la merveille, Quanto, Quantova* (c'est ainsi que Mme de Sévigné appelait Mme de Montespan) fut l'objet de toutes les faveurs, de toutes les idolâtries, d'abord secrètes et ménagées, puis publiques, éclatantes, défiant hardiment les dévots, les moralistes, les envieux et les envieuses de la cour et de la ville. Si, par intervalles, quelques nuages se montraient à l'horizon, ils étaient bientôt dissipés, et le soleil du lendemain n'en était que plus radieux. Ces douze années, les plus brillantes du règne, coïncident avec les chefs-d'œuvre de Molière, de Racine, de La Fontaine. C'était aussi le temps où les splendeurs ruineuses de Versailles s'élevaient, malgré l'opposition et au grand déplaisir de Colbert, à qui elles imposaient des aggravations de charges qui avaient leur contre-coup dans les moindres villages. Quand Mme de Montespan entra dans cette vie d'enchantements et de merveilles où, comme dans les contes de fées, les grands palais, les équipages à six chevaux, les diamants et les pierreries, naissaient sous ses pas au premier semblant d'un désir, elle avait à peine vingt-sept ans. Louis XIV avait fait faire à Versailles, pour Mlle de La Vallière, une *ramasse*, sorte de montagne russe où il aimait à glisser avec elle : Mme de Montespan la fit rétablir. Encourageant le roi dans son goût pour les embellissements et les nouveautés, luttant d'inventions avec les artistes, elle fit le plan d'une pièce d'eau qui figurait un arbre en cuivre, des branches

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

duquel s'échappaient de petits jets. Une multitude de joncs de cuivre jetaient aussi de l'eau. Cette pièce, plus étrange que gracieuse, fut appelée le *Marais* et admirée de tous, tant que dura l'influence de la favorite, comme le chef-d'œuvre de Versailles ; elle a été remplacée par les bains d'Apollon [1]. On a pu juger, d'après les contemporains, de sa beauté sans rivale. Quel éclat ne devaient pas y ajouter son esprit étincelant, moqueur, acéré, le bonheur de tout dominer et de tout écraser, la certitude de plaire éprouvée par cent caprices, sans compter les toilettes les plus resplendissantes! Mme de Sévigné nous a décrit cette robe merveilleuse « d'or sur or, rebrodé d'or, et par dessus un or frisé, rebroché d'un or mêlé avec un certain or, qui fait la plus divine étoffe qui ait jamais été imaginée. » Un fin courtisan, Langlée [2], qui était de son jeu et du jeu du roi, lui avait fait cette surprise. Une autre fois, au retour des eaux de Bourbon, les deux plus spirituelles marquises du règne se rencontrèrent. Le portrait suivant, adressé peu de jours après (29 juillet 1676) à la gouvernante de Provence, n'est-il pas vivant ? « Je lui trouvai le dos bien plat, comme disait la maréchale de la Meilleraie ; mais sérieusement, c'est une chose surprenante que sa beauté ; sa taille n'est pas de la moitié si grosse qu'elle étoit, sans que son teint, ni ses yeux, ni ses lèvres en soient moins bien. Elle étoit toute habillée de point de France ; coiffée de mille boucles ; les deux des tempes lui tombent fort bas sur les joues ; des rubans noirs sur sa tête, des perles de la maréchale de l'Hôpital [3] embellies de boucles et de pendeloques de diamants de la dernière beauté, trois ou quatre poinçons, point de coiffe ; en un mot, une triomphante beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs. » Qu'on place à côté d'elle, devant une table où l'on joue des millions en riant, le roi et la reine, la

[1] *Mémoires de la Société des sciences morales des lettres et arts de Seine-et-Oise*, t. VII, 1866. *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV*, 1664-1668, par J.-A. Le Roi.

[2] Fils d'un maltôtier et d'une femme de chambre d'Anne d'Autriche. Aussi heureux au jeu que Dangeau, il y gagna une fortune considérable. Mort en 1708.

[3] Mlle de Montpensier dit au sujet de ces perles qu'elles étaient « plus grosses que celles de la reine. » D'un autre côté, on lit dans une lettre de Colbert à Mazarin, du 10 septembre 1659 : « La maréchale de l'Hopital offre son beau collier de perles et telle autre somme qu'on voudra pour la charge de dame d'honneur de la reine future. (*Lettres de Colbert*, t. I.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

comtesse de Soissons, Mme de Soubise, Mme de Ludres, Mme de Monaco (Mlle de La Vallière est aux Carmélites), le prince de Marsillac, Langlée et le duc de Vivonne, derrière eux, par groupes épars, quelques ministres, les ambassadeurs, la foule des dames et des courtisans, et l'on aura un tableau fidèle de Saint-Germain ou de Versailles, un soir *d'appartement*.

Tant que les médecines des Fagon, des Daquin, des Valot, n'eurent pas altéré sa santé robuste, Louis XIV, qui aimait la guerre, les siéges, les grandes revues, fit de fréquentes excursions aux frontières, et longtemps la reine, les maîtresses et les intimes de la cour le suivirent dans ces voyages, malgré la mauvaise saison et les chemins parfois impraticables. Nous avons raconté un des incidents qui marquèrent en 1667 le voyage d'Avesnes où Mme de Montespan devint la maîtresse du roi, les naïfs étonnements de la reine et les fous rires des assistants au sujet de ces dépêches dont l'expédition absorbait Louis XIV jusqu'à quatre heures du matin. Que de fois encore, la cour dut, bon gré malgré, l'accompagner en Flandre, en Alsace, en Franche-Comté. Le secrétaire d'État de la guerre a laissé, sans le vouloir, pour les récréations de l'histoire, la preuve des préoccupations que lui donnaient ces voyages et de la difficulté de réunir commodément sous le même toit, le roi, la reine, Mlle de La Vallière, Mme de Montespan. Le rôle de Mlle de La Vallière a paru inexplicable pendant quelques années de sa vie, et ses amis eux-mêmes s'étonnaient justement de ses fuites répétées à Chaillot, de ses prompts retours, des pleurs du roi en la revoyant, de l'apparente satisfaction de Mme de Montespan, et de cet inextricable mélange d'affections. Plus tard, l'indifférence fut poussée à son égard jusqu'à la cruauté, et la pauvre abandonnée dut parer, dit-on, pour les plaisirs du maître, la rivale triomphante. On aurait voulu plus de dignité dans l'abandon et une retraite définitive, le jour où les preuves de l'infidélité devinrent publiques ; mais les passions humaines ne procèdent pas systématiquement, et leur règle, si elles en ont une, est de bouleverser toutes les prévisions. Quand, quelques années plus tard, Mme de Maintenon, avec sa prudence mathématique, conseilla la résignation à une autre victime du caprice, Mlle de Fontanges, celle-ci s'étonna naïvement qu'on lui parlât « de se défaire d'une passion comme de quitter une chemise. » La duchesse de La Vallière avait donc

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

fait par faiblesse ce que fit, depuis par vanité, Mme de Montespan. Elle était restée sur le théâtre où elle n'avait plus de rôle ; elle assistait, le cœur brisé et le sourire aux lèvres, aux fêtes, aux ballets, aux comédies ; elle suivait le roi aux armées, comme au temps où se croyant seule aimée et sans rivale, elle coupait, de toute la vitesse de ses chevaux, la voiture de la reine, pour parler au roi la première, en présence de tout le camp. La lettre suivante, singulier mélange de recommandations intimes et d'ordres de service, nous transporte à une époque où Mme de Montespan règne en souveraine absolue sur le cœur de Louis XIV. Elle est adressée par Louvois à un de ses agents à Dunkerque, peu de temps avant un voyage de la cour en Flandre.

7 *mars* 1671. — « Il faut accommoder la chambre marquée V pour Mme de Montespan, y faire percer une porte à l'endroit marqué I, et faire une galerie pour qu'elle puisse entrer dans la chambre marquée 2, qui lui servira de garde-robe.

« Mlle de La Vallière logera dans la chambre marquée Y, à laquelle il faut faire une porte dans l'endroit marqué 3, pour qu'elle puisse aller à couvert dans la chambre de Mme de Montespan, et une autre en celui marqué 4 qui lui servira de garde-robe.

« Il ne faut faire qu'une halle pour sécher les fourrages, et ce, du côté que sera campée la cavalerie, où les officiers d'infanterie l'enverront chercher, si bon leur semble [1]. »

Le secrétaire d'État de la guerre et ses agents nous feront assister plus tard à d'autres scènes d'intérieur du même genre. Un événement de cour où Mme de Montespan joua un rôle resté obscur, la rupture du mariage de Mlle de Montpensier et de Lauzun, avait eu lieu quelques mois auparavant (décembre 1670) et se dénoua vers la fin de l'année suivante par un coup de tonnerre. Les mémoires du temps parlent longuement de Lauzun, « le plus insolent petit homme, dit La Fare, qu'on eût vu depuis un siècle: » vrai comédien de cour, possédant au plus haut degré, dit Saint-Simon, le jargon de la galanterie. « Blondasse, ajoute-t-il, bien fait dans sa petite taille, de physionomie haute mais sans agrément, plein d'esprit, d'ambition, de caprices, de fantaisies, jaloux de tout, voulant toujours passer le but, jamais content de rien, naturellement chagrin,

[1] Arch. de la guerre, minute de Louvois, vol. 255, f° 61. — Des extraits de cette lettre ont été publiés par M. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 311.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

solitaire, sauvage, ennemi même des indifférents et cruel aux défauts à trouver et donner des ridicules ; avec cela dangereux aux ministres, redouté de tous et n'épargnant personne [1]. » Si deux natures étaient faites pour se heurter et se briser en cas d'intérêts contraires, c'étaient celles de Mme de Montespan et de Lauzun. Ils avaient pourtant vécu en bonne intelligence pendant plusieurs années, et Lauzun, favori intime du roi, car il était brave, hardi, avec un air de noblesse et de hauteur incomparable, avait eu, l'un des premiers, le secret de la nouvelle passion du maître. Cette confidence et les assiduités qui devaient s'ensuivre l'avaient même fait passer pour l'amant de Mme de Montespan. Nous savons en outre qu'à son second accouchement (31 mars 1670), il reçut le petit duc du Maine enveloppé à la hâte dans des langes, le prit sous son manteau, et l'emporta avec le plus grand secret dans un carrosse qui l'attendait au petit parc de Saint-Germain [2].

Que se passa-t-il ensuite? Saint-Simon raconte, en entrant dans les détails, que Louis XIV avait promis secrètement à Lauzun de le nommer grand-maître de l'artillerie, et que celui-ci, ayant ébruité le projet, le fit manquer. Mme de Sévigné parle dans une de ses lettres, *des rages continuelles du petit Lauzun* [3]. On devine jusqu'où elles durent aller. Il s'était adressé à Mme de Montespan, mais peu sûr, dit-on, de ses dispositions, il obtint d'une de ses femmes, dont il était l'amant, de se cacher, ô scandale ! sous le lit même de la favorite, pendant une visite du roi, et il put se convaincre que, loin de le servir, elle lui rendait les plus mauvais offices. « Une toux, dit Saint-Simon, le moindre mouvement, le plus léger hasard, pouvait déceler ce téméraire, et alors que serait-il devenu ? Ce sont de ces choses dont le récit étouffe et épouvante tout à la fois. Il fut plus heureux que sage, et ne fut point découvert. » Ce qui dut suivre, les insultes à Mme de Montespan, l'indignation, l'évanouissement de celle-ci, la colère du roi appelé en toute hâte, est encore bien obscur. D'après un autre chroniqueur, qui écrivait avant Saint-Simon, Lauzun, à qui Mme de Montespan promettait d'appuyer son mariage auprès du roi, se serait méfié d'elle, et une femme de chambre lui aurait prouvé

[1] *Mémoires*, t. XX, p. 39.
[2] Mlle de Montpensier, *Mémoires*, t. IV, p. 395.
[3] *Lettre* du 13 janvier 1672.

ORSZ. MAGY. KIR. ZENEAKADÉMIA 1875

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

que sa maîtresse avait fait tout le contraire [1]. Le marquis de La Fare raconte, de son côté, que l'opposition au mariage vint de Mme de Montespan, à laquelle Mme de Maintenon avait persuadé que, s'il avait lieu, l'ascendant et le crédit de Lauzun seraient irrésistibles. Quoi qu'il en soit, Louis XIV retira sa parole, et cet acte, après l'éclat de l'approbation, parut si exorbitant, qu'une lettre d'explications fut adressée le 19 décembre 1670 à tous les ambassadeurs français à l'étranger [2]. Ajoutons que, d'après Racine [3], le récit de Saint-Simon serait vrai dans tous ses détails.

Trois lettres, parvenues jusqu'à nous, de Mme de Montespan à cet étrange personnage, ne jettent malheureusement sur les faits aucune lumière ; elles prouvent seulement, qu'à un moment donné (car elles ne sont pas même datées), Mme de Montespan et Colbert faisaient cause commune auprès de Louis XIV en faveur de Lauzun.

« *A Saint-Germain, ce vendredi* 2 *heures.*

« J'ai fait voir votre lettre et j'en ai parlé dès hier, de la part de Mademoiselle, pour avoir un ordre du roi. Il m'a dit qu'il ne comprenoit pas quelle sorte d'ordre on vouloit qu'il donnât, parce qu'il falloit un lieu ou une raison. J'ai écrit à Mademoiselle la même chose. Je vous en avertis afin que vous la déterminiez à ce que vous voudrez. M. Colbert n'arrivera que ce soir, je ne manquerai pas de lui faire voir votre lettre, et si tout cet embarras continue, j'irai un jour à Paris. Comme Mademoiselle le saura, vous le saurez aussi. »

« *A Saint-Germain, à* 1 *heure.*

« M. Colbert est à Versailles, et je me disposais à l'aller chercher en sortant de table ; mais, comme je parlois de mon voyage, le roi a dit qu'il y menoit la reine après dîner et qu'il n'y alloit que ce qui seroit dans son carrosse. Vraisemblablement, je devrois avoir place, mais il n'y a point de règle sur ce qui a rapport à moi. Ainsi, il faut attendre jusqu'à demain au soir que doit revenir M. Colbert pour que je lui puisse parler, et comme vous croyez que Mademoiselle vous redemandera ses lettres, je vous les renvoie, mais si vous pouvez les ravoir ou les garder, il seroit bon que vous me les renvoyassiez demain pour que je les y puisse montrer.

[1] Bibl. imp. Mss. Fonds Bouhier, 34, *Mélanges de Philibert Delamare,* article 1603.

[2] *Mémoires de Mlle de Montpensier,* t. IV, p. 624. Appendice. Cette lettre, publiée d'abord d ns une brochure du temps, est authentique. Elle se trouve aux Archives des Affaires étrangères. France, vol. 192, pièce n° 150.

[3] *Œuvres, Fragments historiques.*

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

« Je comprends bien tout ce que vous me mandez, et vous devez croire que je pense et souhaite tout comme vous là-dessus. »

« 30me *décembre.*

« Il y a si longlemps que je n'ai entendu parler de vous que je ne puis m'empêcher de vous demander des nouvelles de la disposition de votre esprit, car, pour vos affaires, ce seroit à moi à vous en instruire. M. Colbert promet des merveilles sur les mémoires qu'on lui a donnés, et j'ai cru lui avoir fait entendre que c'était une justice que l'on rendoit à tout le monde. Pour le reste, je ne puis rien vous dire de positif, mais j'ai un rayon d'espérance.

« Je souhaite que personne[1] ne vienne à Versailles, car j'ai déjà vu des retours fâcheux en de pareilles occasions, et ce que vous devez croire est que l'on n'oublie rien de tout ce qui peut vous être bon, et que je fais beaucoup plus pour vous servir que je ne ferois pour moi-même. »

Comment une si vive amitié fit-elle place à la haine la plus implacable ? Les désappointements pour la charge de grand-maître de l'artillerie suivirent-ils ceux du mariage? On ne sait. Le 25 mars 1671, le roi donnait à Lauzun un brevet d'entrée dans sa chambre « de la même manière et aux mêmes heures que les premiers gentilshommes[2]. » Peu de temps après, Lauzun l'accompagnait en Flandre, et rien ne faisait prévoir une disgrâce nouvelle, quand le 25 novembre 1671, une lettre de cachet l'envoya rejoindre Fouquet à Pignerol, avec injonction au gouverneur de « le tenir sous bonne et sûre garde, jusqu'à nouvel ordre, sans permettre qu'il eût communication avec qui que ce fût[3]. » Cela dura dix ans. Une curieuse correspon-

[1] Probablement Louvois. — Un contemporain, Olivier d'Ormesson, dit ce qui suit dans son Journal, au sujet du mariage de Lauzun : « L'on dit que M. Colbert y avait pris part; qu'il s'était rallié avec Mme de Montespan, avait abandonné Mme de La Vallière, et que toute cette cabale s'était formée contre M. de Louvois, ennemi de M. de Lauzun. » (*Journal*, t. II, p. 605.)

[2] Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, article Lauzun.

[3] On a vu que le marquis de La Fare faisait remonter à Mme de Maintenon l'opposition de Mme de Montespan au mariage de Mademoiselle avec Lauzun. D'après un autre contemporain, Segrais, c'est encore Mme de Maintenon qui l'aurait décidée à le faire enfermer, en la mettant en garde contre les mauvais offices qu'il pourrait lui rendre pendant qu'elle serait à Versailles et lui à l'armée auprès du roi. « Mme de Montespan, dit Segrais, effrayée par les sujets de crainte que Mme de Maintenon venait de lui dire, lui demanda quel remède on pourrait y apporter. Elle répondit que c'était de le faire arrêter, et qu'elle en avoit un bon prétexte, en représentant au roi toutes les indignités dont elle savait que M. de Lauzun la chargeoit tous les jours, et qu'il n'en falloit pas davantage pour obliger le roi de la délivrer d'un ennemi si redoutable. Elle fit ses plaintes, et M. de Lauzun fut arrêté. » *(Mémoires, Anecdotes.)*

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

dance de Louvois nous initie aux incidents divers de cette longue captivité, aux tentatives d'évasion du prisonnier, à ses maladies, à ses colères impuissantes. « Il ne faut pas que vous vous inquiétiez des emportements qu'il peut avoir contre vous, écrit le ministre à Saint-Mars le 9 février 1672. Pourvu que vous suiviez bien les intentions du roi, ne vous mettez point en peine des ressentiments que vos prisonniers pourroient avoir contre vous, s'ils venoient à être mis en liberté. » Privé de toutes nouvelles, d'encre, de papier, réduit à lui-même dans un donjon où le jour n'arrivait que par en haut, le favori de la veille expiait durement ses insolences. Le 12 décembre suivant, Louvois daigna l'informer, sur ses plaintes réitérées, qu'il donnait ordre de le traiter « avec tout le respect dû à sa naissance et à son rang. » Il le prévenait en outre qu'on avait mis en sûreté l'or et les pierreries trouvés chez lui, « après en avoir ôté les portraits que le roi n'avait pas jugé à propos que l'on vît [1]. » Malgré les égards qu'on lui avait promis et qui n'excluaient pas une excessive prudence, les colères de Lauzun continuèrent jusqu'à la fin et lassèrent souvent la patience de Saint-Mars. Le 20 août 1673, Louvois permit qu'on lui fît venir les perruques qu'il demandait, mais à condition de ne les lui remettre « qu'après les avoir bien examinées. » Sollicitude touchante de la part d'un ministre si occupé ! Plus tard, il autorisa un confesseur, mais il faut voir avec quel luxe de précautions. Le nom de Mademoiselle, qui se retrouve deux fois dans les nombreuses lettres de Louvois, n'amène aucune révélation. « Il ne faut rien répondre, écrit-il le 16 mars 1676, à M. de Lauzun sur toutes les questions qu'il vous fait concernant Mademoiselle. » Un an après, une sœur et un frère du prisonnier obtinrent la permission de l'aller voir, assistés d'un avocat, pour des affaires de famille. L'instruction de Louvois porte qu'il leur est défendu de lui donner aucun

Mme de Montespan invoqua-t-elle l'audacieuse indiscrétion de Lauzun? On pourrait le supposer à la dureté de la punition.

[1] Mme de Sévigné parle aussi (23 décembre 1671) de ces portraits, et il faut voir comment. On en jugera par cet extrait, car il est difficile de tout citer : « On a trouvé, dit-on, mille belles merveilles dans les cassettes de M. de Lauzun ; des portraits sans compte et sans nombre, des nudités, une sans tête, une autre les yeux crevés... des cheveux, grands et petits... Mais je n'en voudrais pas jurer, car vous savez comme on invente dans ces occasions. » (*Lettres*, édit. Hachette, t. II, p. 440.) On voit, par la lettre de Louvois, que Mme de Sévigné n'était pas trop mal informée.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

papier, de lui parler bas, de l'entretenir d'autres affaires que de celles de sa maison, particulièrement, ajoute Louvois, « de Mlle de Montpensier, sous quelque prétexte que ce puisse être. » La captivité de Lauzun finit plus étrangement encore qu'elle n'avait commencé. Un jour, le 12 avril 1681, Louis XIV chargea un sous-lieutenant de sa première compagnie de mousquetaires, d'aller le chercher à Pignerol [1]. Conduit à Bourbon sous bonne escorte, il y rencontra Mme de Montespan, qui lui offrit la liberté à condition de renoncer à la donation que Mademoiselle lui avait faite du comté d'Eu et du duché d'Aumale, et de céder ces grandes terres ainsi que la principauté de Dombes au duc du Maine. Lauzun refusa avec indignation, et fut enfermé au château de Châlon-sur-Saône. Quelques mois après, Mme de Montespan était encore à Bourbon, où elle perdit une de ses filles [2]. Lauzun y fut ramené, la vit de nouveau, et pour être enfin libre, souscrivit à tout. Deux lettres, l'une de Louis XIV à Colbert, l'autre de Mme de Montespan à Lauzun, prouvent qu'elle avait demandé pour lui, au mois de septembre 1681, une faveur qui fut refusée. On peut conclure de l'engagement qu'il dut prendre de séjourner, sans en pouvoir sortir, dans celle des quatre villes de Nevers, Amboise, Tours et Bourges, qu'il préférerait, que c'était la permission de faire sa cour au roi. On le dédommagea, l'année suivante, d'une autre manière, en l'inscrivant pour 285,000 livres sur l'état des dépenses secrètes, et en rétablissant sa pension de 6,000 livres, dont l'arriéré pendant ses onze ans de prison à Pignerol, lui fut intégralement payé. Quoi qu'il en soit, et c'était l'essentiel, Lauzun avait renoncé, au profit du duc du Maine, aux biens immenses que Mlle de Montpensier lui avait donnés en vue de leur

[1] Delort, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres, précédée de celle de Fouquet, de Pellisson, de Lauzun*, t. I, passim. — D'après Delort, les lettres originales de Louvois sont aux Archives de l'Empire. On a les minutes au dépôt de la guerre, *Lettres de Louvois*.

Le reçu délivré par le sous-lieutenant Maupertuis, à la décharge du gouverneur de la Bastille, mérite d'être cité : « Monsieur de Saint-Mars m'a remis entre les mins monsieur le conte de Lautzeun suivant l'ordre que je luy en é a porté du Roy à Pignierolle ce vinté deux ziesme avril mille cix sans quattre vinté un. — Maupertuis. »

Voir, au sujet de l'ordre donné à Maupertuis et de la part que prit Mme de Montespan à cette triste affaire, les *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV, p. 441 et suivantes.

[2] Mlle de Tours, morte le 15 septembre 1681.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

mariage[1]. Il y a dans l'histoire du despotisme et du bon plaisir, des milliers de faits lamentables ; on n'en trouverait guère de plus odieux. Ajoutons, pour en finir avec Lauzun, qu'il eut un retour de faveur, et qu'au mois de mai 1692, Louis XIV le créa duc, à la considération de la reine d'Angleterre, et en même temps, porte le brevet, « pour satisfaire son inclination de l'élever aux dignités convenables à sa naissance et à ses services [2]. » Mme de Montespan n'avait-elle pas raison de dire à Mlle de Montpensier se désolant, en 1681, de ce que la faveur ne revenait pas assez vite à cet indigne époux : « A la cour, il faut toujours prendre ; tout vient après l'autre [3] ? » Sage maxime, et de tous les temps !

III.

Le prisonnier de Pignerol, ses découragements, ses tristesses et ses légitimes colères, nous ont fait devancer les événements. Revenons à la cour où, quelles que fussent ses illusions sur le vide qu'il croyait y avoir laissé, son souvenir était bien près de s'effacer. Déjà vieille de cinq ans, la passion du roi pour Mme de Montespan semble encore dans sa période ascendante. Un incident recueilli par les nouvellistes marqua

[1] Voici les chiffres officiels, d'après l'*État de comptant des restes de* 1682 :

« Au sieur de Lauzun, pour et au lieu de sa pension de 1682. . 6,000 liv.
« Au sieur de Lauzun, pour sa pension, pendant onze années; du 1er janvier 1671 au 31 décembre 1681. . . . . 66,000 »
« Au sieur de Lauzun, pour la solde aux officiers des gardes-du-corps pendant l'année 1672. . . . . 12,930 »
« Au sieur de Lauzun, pour somme restant due de la gratification de 500,000 livres à lui accordée pour l'année 1671. . . . . 200,000 »
TOTAL. . . . . 284,930 liv.

L'État de comptant des six premiers mois de 1680 contenait les allocations suivantes :

« Au sieur de Saint-Mars, capitaine de la compagnie d'infanterie qui sert à la garde du sieur de Lauzun. . . . . 30,000 liv.
« Au sieur de Saint-Mars, pour fournitures faites aux sieurs de Lauzun et Fouquet. . . . . 9,232 »
(Bibl. imp. Mss. Nouvelles acquisitions.)

[2] Pinart, *Chronologie militaire*, Déclaration royale. — On sait que le vieux lion épousa, en 1695, à l'âge de 62 ans, Mlle de Lorges, âgée de 16 ans. Mort le 19 novembre 1723.

[3] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 456.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

les premiers jours du mois de mai 1672, Louis XIV allait partir pour cette campagne de Flandre, si bien commencée et qui finit si mal, grâce à Louvois. La lutte paraissant devoir être sérieuse, il ne menait avec lui ni la reine, ni la maîtresse en titre. Mais comment rompre, ne fût-ce que pour un temps, des attaches si fortes? L'heure de la séparation fut au moins retardée le plus possible, et Mme de Montespan alla attendre le roi au château de Livry [1] où, se détournant de la route, il la rejoignit. « Il y fut deux heures, dit Mme de Sévigné; on croit qu'il y vit ses enfants pour la première fois. La belle y est demeurée avec des gardes et une de ses amies [2]. » C'est dans ce château qu'elle mit au jour le comte de Vexin. Le résultat de la campagne et le retour précipité, inexpliqué, du roi sont connus. La princesse palatine l'attribue à son impatience de revoir Mme de Montespan; mais on sait les causes de son animosité contre la favorite qu'elle charge de tous les crimes [3].

Un témoignage non équivoque de l'attachement et de la despotique autorité de Louis XIV parut l'année d'après. Des lettres patentes du 20 décembre 1673 légitimèrent le duc du Maine, le comte de Vexin et Mlle de Nantes, légitimations scandaleuses contre lesquelles le parlement, réduit au silence, n'osa évidemment protester et que suivirent plus tard celles de Mlle de Tours, de Mlle de Blois et du comte de Toulouse. Quels motifs alléguait Louis XIV pour colorer un acte si contraire à la morale et aux lois, pour justifier un si pernicieux exemple? En érigeant, en 1667, au moment de l'abandonner, un duché-pairie en faveur de Mlle de La Vallière, avec réversibilité sur Mlle de Blois, leur fille naturelle, il avait dit naïvement : « Les bienfaits que les rois exercent dans leurs États étant la marque extérieure du mérite de ceux qui les reçoivent et le plus glorieux éloge des sujets qui en sont honorés, nous avons cru ne pouvoir mieux exprimer dans le public l'estime toute particulière que nous faisons de la personne de notre chère et bien aimée et très-féale Louise-Françoise de La Vallière qu'en lui confiant les plus hauts titres d'honneur qu'une

[1] Il appartenait à Louis Sanguin, seigneur de Livry, premier maître-d'hôtel du roi.

[2] Lettre du 4 mai 1672, à Mme de Grignan.

[3] Le mariage du duc de Chartres, son fils, avec une des filles légitimées du roi et de Mme de Montespan.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

affection très-singulière, excitée dans notre cœur par une infinité de rares perfections nous a inspirées depuis quelques années en sa faveur. Et quoique sa modestie se soit souvent opposée au désir que nous avions de l'élever plus tôt dans un rang proportionné à notre estime et à ses bonnes qualités, néanmoins l'affection que nous avons pour elle et la justice ne nous permettent plus de différer les témoignages de notre reconnaissance pour un mérite qui nous est si connu, ni de refuser plus longtemps à la nature les effets de notre tendresse pour Marie-Anne notre fille naturelle, dans la personne de sa mère [1]. » Moins expansif à l'occasion de la légitimation du duc du Maine, du comte de Vexin et de Mlle de Nantes, Louis XIV se contenta de prétexter « la tendresse que la nature lui donnoit pour ses enfans et beaucoup d'autres raisons qui augmentoient considérablement en lui ces sentimens [2]. » On se figure les faussements de sens moral, les violations de toute règle que de pareilles manifestations devaient accompagner. Quant aux outrages publics et intimes faits à la reine, ils ne se comptaient plus. Avait-elle une grâce à demander? C'est à Mme de Montespan qu'elle devait s'adresser, et c'est ainsi qu'elle obtint de conserver à son service une Espagnole qu'il était question de lui ôter. « La reine est ravie, écrivait à ce sujet Mme de Sévigné, et dit qu'elle n'oubliera jamais cette obligation. » Ses filles d'honneur inspirèrent-elles quelque ombrage? On ne sait. « Il est certain, écrit encore Mme de Sévigné, que *Quanto* a trouvé que c'étoit une hydre que cette chambre des filles ; le plus sûr est de la couper. » Et les filles de la reine furent renvoyées. Saint-Simon a raconté les promenades du roi avec les *trois reines*, dans le même carrosse, et les revues données en divertissement à la favorite [3]. Mme de Sévigné y pensait sans doute, quand elle disait de la cour : « En

[1] *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, t. II, Appendice, p. 208.

[2] *Anciennes lois françaises*, par Isambert et de Crusy, t. XIX, p. 124. Mlles de Blois, de Tours, et le comte de Toulouse furent légitimés par des lettres-patentes postérieures.

[3] Citons à ce sujet, mais sous toutes réserves, une anecdote racontée par la princesse palatine : « Mme de Montespan assistait une fois à une revue. Quand elle fut auprès des soldats allemands, ils se mirent à crier : *Königs-hure, hure !* Le soir, le roi lui demanda comment elle avait trouvé la revue. Elle répondit : Parfaitement belle ; je trouve seulement que les Allemands sont trop naïfs d'appeler toutes choses par leur nom, car je me suis fait expliquer ce qu'ils disoient. » — (*Corresp. complète, etc.*, p. 249.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ce lieu-là, on n'aime pas le bruit, si on ne le fait[1]. » Une autre fois, le 27 juillet 1676, elle raconte ce qu'elle a vu à Versailles : « A six heures, on monte en calèche, le roi, Mme de Montespan, Monsieur, Mme de Thianges et la bonne d'Heudicourt[2]... La reine était dans une autre voiture avec les princesses. » Tant que la cour habita le château de Saint-Germain, les architectes eurent ordre d'obéir à tous les caprices de Mme de Montespan, et l'un d'eux informait un jour Colbert qu'elle était fort satisfaite « du jet d'eau qu'on venait d'établir au milieu des jardins de l'un des balcons de sa chambre[3]. » Enfin, quand, en 1676, Versailles fut terminé, on distribua les appartements. Or, un plan du palais dressé par Le Nôtre constate que la reine eut onze pièces au deuxième étage, tandis que vingt pièces au premier auraient été attribuées à Mme de Montespan, alors dans l'éclat de son empire et de son crédit[4].

Plusieurs lettres de Louis XIV à Colbert témoignent de cet empire qui ne connaissait plus d'obstacles. On a déjà vu le secrétaire d'Etat de la guerre s'occupant du logement des maîtresses. Que de fois, le contrôleur général, ce grave et muet personnage que les contemporains appelaient *le Nord, l'homme de marbre (vir marmoreus)*, et que Mme de Sévigné n'abordait qu'en tremblant, fut obligé, bon gré, malgré, de jouer un rôle

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

[1] Lettre à sa fille, du 8 janvier 1674.

[2] Bonne de Pons, marquise d'Heudicourt. Très-belle, très-galante, très-spirituelle. Tombée en disgrâce pendant quelque temps pour ses commérages sur le roi et Mme de Montespan, elle rentra en faveur, grâce à Mme de Maintenon qui l'avait connue chez le maréchal d'Albret, dont elle était parente. Morte le 24 janvier 1709, à 65 ans.

[3] Bibl. imp. Mss. *Mélanges Colbert*, fol. 166 bis, fol. 529. — Cet architecte, Louis Petit, ajoutait : « J'ai fait travailler tous ces jours passés, et fait veiller jusques après minuit aux ouvrages que Sa Majesté a ordonné de faire chez Mme de Montespan, lesquels ont été achevés hier au soir. Le roi et madite dame sont fort contents de mes soins.

« Mme de Montespan m'a ce matin (6 décembre 1673) chargé de dire à Monseigneur (à Colbert) qu'elle souhaiteroit fort d'avoir de l'eau dans ses nouvelles cuisines, et même en a depuis parlé à Mme Colbert, pour le dire à Monseigneur. »

[4] Bibl. imp. Cabinet des Estampes. *Plan du palais de Versailles, Saint-Germain*, etc. D'autre part, on lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 5 décembre 1684, que Mme de Montespan occupait à Versailles, au rez-de-chaussée, un appartement appelé d'abord *appartement des bains*, que Louis XIV lui donna, après en avoir fait ôter beaucoup de marbre et l'avoir fait parqueter. Il y avait eu évidemment dans l'intervalle, c'est-à-dire vers 1680, quand l'étoile de Mme de Maintenon eut tout éclipsé, un changement d'appartements.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

dans les amours du roi! Qui ne sait les voyages à Chaillot, pour en ramener Mlle de La Vallière dont Mme Colbert élevait les enfants? On se souvient enfin de ses lettres relatives au marquis de Montespan. D'autres dépêches du roi à son ministre prouvent que celui-ci lui servait d'intermédiaire pour sa correspondance avec la maîtresse nouvelle, pendant qu'ils étaient séparés. « Il faut rendre les lettres que je vous envoie, lui écrivait-il de Metz le 31 août 1673, et particulièrement celles où il n'y a rien dessus, qui s'adressent à la personne que je vous ai recommandée en partant ; vous m'entendez bien. » L'année d'après, le roi était à Dôle. La lettre suivante, qu'il écrivit au ministre des confidences intimes, nous fait voir Mme de Montespan refusant avec habileté ce que, selon toute apparence, elle souhaitait le plus.

« Mme de Montespan ne veut pas absolument que je lui donne des pierreries ; mais afin qu'elle n'en manque pas, je désire que vous fassiez travailler à une petite cassette bien propre, pour mettre dedans ce que je vous dirai ci après, afin que j'aie de quoi lui prêter à point nommé ce qu'elle désirera. Cela paroît extraordinaire; mais elle ne veut point entendre raison sur les présens. Il y aura dans cette cassette un collier de perles que je veux qui soit beau, deux paires de pendans d'oreilles, l'une de diamans que je veux qui soient beaux, et une de toutes pierres ; une boîte et des attaches de diamans, une boîte et des attaches de toutes pierres, dont les pierres se pourront lever à toutes deux ; il faut avoir des pierres de toutes couleurs pour en pouvoir changer. Il faut aussi une paire de pendans d'oreilles de perles.

« Il faut aussi quatre douzaines de boutons dont on changera les pierres du milieu; le tour étant de petits diamants, tout ira bien dessus. Il faut des pierres préparées pour cela.

« Je vous dis ceci de bonne heure, afin que vous y fassiez travailler à loisir, et que ce qui doit être beau le soit, et ce qui doit être propre soit fait avec soin. Je pourrai me servir quelquefois de ces pierreries à autre chose, si elles y sont propres ; car cette cassette sera toujours prête pour que j'en puisse tirer ce que je jugerai à propos. Il faudra faire quelque dépense à cela; mais elle me sera fort agréable, et je désire qu'on la fasse sans se presser. Mandez-moi les mesures que vous prendrez pour cela, et dans quel temps vous pourrez avoir tout [1]. »

Il fallait à une divinité pareille un séjour digne d'elle et qui ne fût pas trop éloigné de l'Olympe. Elle n'en trouva pas d'assez beau, et, sur un désir de l'enchanteresse, Louis XIV décida

[1] Lettre du 9 juin 1674.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

qu'elle aurait, à la porte même de Versailles, à Clagny, un palais dont Mansart fut chargé de dresser le plan [1]. Le 22 mai 1674, Colbert l'envoyait au roi, après plusieurs remaniements. « Votre fils m'a remis le plan pour la maison de Clagny, lui écrivit Louis XIV, je ne réponds rien encore là-dessus, car je veux savoir la pensée de Mme de Montespan [2]. » Puis, le 12 juin : « J'ai ordonné à votre fils de vous envoyer le plan de la maison de Clagny, et de vous dire qu'après l'avoir vu avec Mme de Montespan, nous l'approuvons tous deux, et qu'il falloit commencer à y travailler; je crois qu'on aura déjà commencé. J'approuve votre pensée sur ce que vous proposez de faire cette année par votre lettre du 5 ; vous la suivrez donc tout à fait et y ferez travailler sans perdre un moment de temps. Mme de Montespan a grande envie que le jardin soit en état d'être planté cet automne, faites tout ce qui sera nécessaire pour qu'elle ait cette satisfaction et me mandez les mesures que vous aurez prises pour cela [3]. »

Dès que *la pensée* de Mme de Montespan avait été connue, on s'était en effet mis à l'œuvre. On s'étonne de la rapidité des constructions nouvelles; Versailles, Clagny, Marly, prouvent que les architectes du XVIIe siècle improvisaient aussi vite et mieux, on peut le dire, que ceux d'aujourd'hui. Le château de Clagny a par malheur succombé devant la ligne droite, et l'œuvre de Mansart n'existe plus que dans les livres [4]. Situé comme celui de Versailles, il avait deux ailes en retour, une vaste cour en demi-lune, cinq perrons, une grande galerie représentant l'histoire d'Enée en plusieurs tableaux entremêlés de groupes. L'escalier d'honneur, d'une construction ingé-

[1] Le duc de Luynes raconte que Louis XIV avait fait construire à Mme de Montespan une petite maison à Clagny; mais elle ne lui plut pas, dit au roi que cela ne pouvait être bon que pour une fille d'opéra, la fit abattre, et se fit construire le château de Clagny. (*Mémoires*, t. IX, p. 255.) — La terre et seigneurie de Clagny appartenaient précédemment à l'Hospice des Incurables de Paris, de qui Louis XIV les avait achetés en 1665. (M. Le Roi, *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV.*)

[2] *Lettres de Colbert*, t. II, 1re partie, Annexe CCXLIII.

[3] Ibid. t. V, section *Sciences, Lettres, Beaux-Arts, Bâtiments*, lettre nº 121.

[4] *Les plans, profils et élévations du château de Clagny*, par Michel Hardouin Mansart, 1680. — Au commencement du règne de Louis XVI, le comte d'Angivilliers, directeur des bâtiments du roi, fit bâtir sur le terrain qu'occupait autrefois le château de Clagny, un nouveau quartier, composé de dix-huit rues bien alignées, bien tristes, et traversé par les boulevards du Roi et de la Reine. (*Les rues de Versailles*, par M. Le Roi, 2e édit., p. 4.)

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

nieuse et hardie, menait à un spacieux vestibule, et de là au grand salon contigu à deux appartements ouvrant sur une chapelle par des tribunes. Une magnifique orangerie, pavée de marbre, complétait les dépendances[1]. Du milieu de son armée où il était depuis le mois de mai 1675, Louis XIV suivait les travaux de Clagny avec un intérêt particulier et multipliait les ordres à Colbert.

« *Au camp sur la hauteur, devant Hui, le* 15 *mai* 1675. — .... Je suis très-aise que vous ayez acheté des orangers pour Clagny. Continuez à en avoir de plus beaux, si Mme de Montespan le désire. »

« *Camp de Gembloux* (près Mons), 28 mai. — Mme de Montespan m'a mandé que vous avez donné ordre qu'on achète des orangers et que vous lui demandez toujours ce qu'elle désire. Continuez à faire ce que je vous ai déjà ordonné là-dessus, comme vous avez fait jusqu'à cette heure. »

« *Camp de Latines*, 5 juin. — Je vois, par ce que vous me mandez, que l'assemblée du clergé commence très-bien. Faites ce qui dépendra de vous pour qu'elle finisse bientôt. Continuez à faire ce que Mme de Montespan voudra, et me mandez quels orangers on a portés à Clagny, car elle me mande qu'il y en aura, et je ne sais lesquels ce sont. »

« *Camp de Latines*, 8 juin. — La dépense est excessive, et je vois par là que pour me plaire, rien ne vous est impossible. Mme de Montespan me mande que vous vous acquittez fort bien de ce que je vous ai ordonné, et que vous lui demandez toujours si elle veut quelque chose, continuez à le faire toujours. Elle me mande aussi qu'elle a été à Sceaux où elle a passé agréablement la soirée. Je lui ai conseillé d'aller un jour à Dampierre, et je l'ai assurée que Mme de Chevreuse et Mme de Colbert l'y recevroient de bon cœur[2]. Je suis assuré que vous en ferez de même. Je serai très-aise qu'elle s'amuse à quelque chose, et celles-là sont très-propres à la divertir. Confirmez ce que je désire ; je suis bien aise de vous le faire savoir, afin que vous apportiez les facilités, en ce qui dépendra de vous, à ce qui la pourra amuser[3]. »

Mme de Sévigné complète, avec son tour d'esprit inimitable,

[1] *Arch. curieuses de l'histoire de France*, par Cimbes et Danjou; *Vie de J.-B. Colbert*, 2e série, t. IX, p. 28.

[2] Louis XIV se trompait, du moins en ce qui concernait Mme de Chevreuse. On lit dans les *Mémoires de Mlle d'Aumale :* « Mme de Montchevreuil, Mme la princesse d'Harcourt et Mme la comtesse de Grammont, Mmes de Chevreuse et de Beauvilliers n'avoient jamais pu se résoudre à faire leur cour à Mme de Montespan, malgré l'alliance que M. Colbert avoit faite de sa troisième fille avec le duc de Mortemart, neveu de Mme de Montespan, et le goût que ces dames avoient pour la cour. » (Bibl. du Louvre. Mss. 325, fol. 152.)

[3] *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 533, 535, 536. — Cabinet de M. le duc de Luynes.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ces curieux détails. A l'époque même où Louis XIV donnait à Colbert les instructions qu'on vient de lire, la triomphante beauté était déjà établie dans son palais, où la reine allait voir le jeune prince de Vexin, un peu malade, et, pour distraire la mère de ses ennuis, l'emmenait avec elle à Trianon. « Il y a des dames, écrit Mme de Sévigné, qui ont été à Clagny ; elles trouvèrent la belle si occupée des ouvrages et des enchantements que l'on fait pour elle, que, pour moi, je me représente Didon qui fait bâtir Carthage... » Puis, le 3 juillet : « Vous ne sauriez vous représenter *le triomphe où elle est*, au milieu de ses ouvriers, qui sont au nombre de douze cents. Le palais d'Apollidon [1], et les jardins d'Armide en sont une faible description. La femme de son ami solide (la reine) lui fait des visites, et toute la famille tour à tour. » Ce n'étaient encore là que des descriptions par ouï-dire. Le 7 août suivant, Mme de Sévigné raconte ce qu'elle a vu. « Nous fûmes à Clagny ! que vous dirai-je ? C'est le palais d'Armide. Le bâtiment s'élève à vue d'œil : les jardins sont faits. Vous connaissez la manière de Le Nôtre, il a laissé un petit bois sombre qui fait fort bien ; il y a un bois d'orangers dans de grandes caisses ; on s'y promène ; ce sont des allées où l'on est à l'ombre ; et pour cacher les caisses, il y a des deux côtés des palissades à hauteur d'appui, toutes fleuries de tubéreuses, de roses, de jasmins, d'œillets ; c'est assurément la plus belle, la plus surprenante et la plus enchantée nouveauté qui se puisse imaginer ; on aime fort ce bois. » Mme de Sévigné parle dans une autre lettre de deux mille écus employés à acheter les tourterelles les plus passionnées, les truies les plus grasses, les vaches les plus pleines, les moutons les plus frisés et les oisons les plus oisons [2].

[1] Dans l'*Amadis des Gaules*. Apollidon était l'architecte d'un château magique où l'on voyait *l'Arc des loyaux amants, la Chambre défendue*, etc.

[2] Tout cela coûta, en y comprenant les terres de Clagny et de Glatigny, dont le prix d'achat s'éleva à 405,502 livres, la somme de 2,861,728 livres, 7 sous, 8 deniers. (*Les rues de Versailles*, par M. Le Roi, p. 6.) Louis XIV dut en effet trouver la dépense excessive.

Ajoutons qu'à cette même époque, le budget de la marine ne dépassait guère 12 millions. Et l'on sait les merveilles de la marine sous Colbert ! — Plus tard, en 1684, Louis XIV fit don de Clagny au duc du Maine. (*Mémoires du marquis de Sourches.*)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

IV.

Le rôle de Bossuet dans le grand règne que son nom a particulièrement illustré a été étudié à des points de vue divers, et si des opinions excessives lui ont été reprochées en ce qui touche les rapports respectifs des peuples et des rois, on peut dire que, toujours, le plus noble caractère, la plus complète absence d'ambition rehaussèrent encore un génie qui n'avait pas eu de modèle et qui n'a pas été égalé. Une pieuse conspiration, en tête de laquelle il se trouva naturellement placé, se forma en 1675 dans le but d'arracher Louis XIV à des liens dont le scandale prolongé offensait tous les gens de bien. Un an auparavant, l'évêque de Condom (il ne fut appelé au siége de Meaux qu'en 1681) avait remporté une double victoire en décidant la duchesse de La Vallière à réaliser enfin son projet de quitter la cour, et en obtenant pour elle, du roi et de Mme de Montespan, la permission de se retirer aux Carmélites. Le choix d'un ordre aussi austère constituant en quelque sorte un reproche qui retombait en plein sur la maîtresse régnante, bien plus coupable à raison du double adultère, de longues difficultés avaient entravé cette sainte détermination; mais la persévérance de la maîtresse délaissée et les instances de Bossuet avaient fini par en triompher [1]. Il s'agissait maintenant d'un triomphe bien plus difficile, et l'affaire, bientôt connue de toute la cour, avait pris les proportions d'un événement. Un jeudi de la semaine sainte (11 avril 1685), Mme de Montespan avait éprouvé un refus d'absolution de la part d'un humble prêtre de Versailles, et le prêtre avait été approuvé par son curé [2]. Élevée, on l'a vu, dans un couvent, et, s'il faut en croire Mme de Caylus, fidèle en tout temps aux pratiques religieuses, Mme de Montespan avait une fois répondu à la duchesse d'Uzès, étonnée de certains scrupules : « Faut-il, parce que je

[1] Voir notre étude sur la duchesse de La Vallière, *loc. cit.* — Voir aussi *Bossuet, précepteur du Dauphin et évêque à la Cour*, par M. Floquet, p. 473.

[2] Le prêtre s'appelait Lécuyer et le curé Thibaut. — Trois ans auparavant, Louis XIV avait communié à Pâques. On lit dans les registres de la paroisse de Saint-Germain de l'année 1672 : « Le samedi, 16 d'avril, veille de la fête de Pâques, la roi fit sa communion en l'église paroissiale. » (*Précis historique de Saint-Germain-en-Laye*, par Lorot et de Sivry, p. 188.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

fais un mal, faire tous les autres? » Le refus qu'elle avait essuyé ne pouvait que la blesser vivement, et elle se plaignit au roi, qui consulta Bossuet; mais celui-ci répondit que « dans des circonstances semblables, une séparation entière, absolue, étoit une disposition indispensable pour être admis à la participation des sacrements... » Forcé de reconnaître que le prélat avait raison, Louis XIV n'insista pas. Déjà, depuis plusieurs années, ses oreilles avaient dû s'accoutumer à des avertissements sévères, et, dans les avents et les carêmes qu'il prêchait à la cour, Bourdaloue ne lui ménageait pas les vérités les plus fortes [3]. A cette époque même, le courageux prédicateur blâmait les légèretés criminelles qui détruisent et anéantissent l'effet de tous les dons de Dieu, les inégalités et les inconstances qui rendent suspectes nos ferveurs et nos vertus mêmes, la facilité malheureuse à reprendre le cours du mal, les découragements, les déplorables vicissitudes de relâchement et de zèle, de pénitence et de rechute, de vie et de mort. Retournant sans pitié le fer dans la plaie, Bourdaloue avait demandé à son auditoire « si le divorce fait avec la chair et avec le monde étoit semblable aux ruptures de ces âmes passionnées qu'on voit, après bien des éclats, bien des dépits, bien des reproches, revenir à de nouveaux engagements et s'attacher l'une à l'autre plus étroitement et plus fortement que jamais... » — « N'avez-vous plus revu, disait-il encore, cette personne, écueil de votre fermeté et de votre constance? N'avez-vous plus recherché des occasions si dangereuses pour vous? » Allant directement au roi lui-même, il s'écriait un autre jour avec non moins d'éloquence que de vérité : « Ah! chrétiens, combien de conversions votre seul exemple ne produiroit-il pas? Quel attrait ne seroit-ce pas pour certains pécheurs découragés et tombés dans le désespoir, lorsqu'ils se diroient à eux-mêmes : Voilà cet homme que nous avons vu dans les mêmes débauches que nous, le voilà converti et soumis à Dieu. » — « Ce qui sauve les rois, disait-il dans le même sermon, c'est la vérité; et Votre Majesté la cherche, et elle aime ceux qui la lui font connoître, et elle n'aura que du mépris pour quiconque

[1] Arrivé à Paris en 1669, Bourdaloue prêcha à la Cour l'Avent de 1670 et les Carêmes de 1672, 1674, 1675, 1680, 1682. — On est surpris que sa vie, son caractère, son talent n'aient pas encore été l'objet d'une étude développée.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

la lui déguiseroit ; et, bien loin de lui résister, elle se fait gloire d'en être vaincue [1]... »

Ces *portraits* dont les originaux étaient sous les yeux de tous et que chacun pouvait reconnaître, ces vérités *à bride abattue*, ces *coups de tonnerre* produisirent l'effet attendu. Le *Grand Pan*, comme Mme de Sévigné appelle encore Bourdaloue pour sa force, sa chaleur, sa logique irrésistible, eut des accents et fit entendre des vérités dont Louis XIV fut troublé [2]. Moins ému, et pour cause, Mme de Montespan disait de lui « qu'il prêchoit assez bien pour la dégoûter de ceux qui prêchoient, mais non pas assez bien pour remplir l'idéal qu'elle avoit d'un prédicateur [3]. » D'autre part, pendant que le prédicateur de la cour frappait, dans l'enceinte du temple et en public, ces coups violents, Bossuet, à qui ses fonctions de précepteur du Dauphin donnaient un accès fréquent auprès du roi, corroborait, dans des entretiens intimes, les avertissements partis de la chaire. Ce prince était arrivé à l'âge de trente-sept ans, et il semblait que les grandes passions de la jeunesse devaient être apaisées en lui. Il avait, en outre, été élevé par sa mère dans le respect des choses sacrées, et l'on remarquait qu'il avait fait exactement jusqu'alors, grâce à l'indulgence excessive de son confesseur, ses dévotions annuelles. On raconte enfin qu'il ne manqua que deux jours en sa vie, encore était-ce à l'armée, d'entendre la messe. Quoi qu'il en soit, la surprise des courtisans dut être grande, quand le bruit se répandit que, sur le point de partir pour l'armée, il avait résolu de ne pas y aller en état de péché mortel, et chargé Bossuet de voir Mme de Montespan pour la décider à quitter Versailles. Eh ! quoi, un empire si bien établi, un ascendant auquel on n'avait jamais

[1] Sermons sur la *Persévérance chrétienne* et sur la *Résurrection de Jésus-Christ*, ce dernier prêché le jour de Pâques. Un autre sermon sur l'*Impureté* avait paru contenir des traits si forts, que Bourdaloue s'en excusa en quelque sorte dans le sermon suivant. — Languet de Gergy, raconte dans ses *Mémoires sur Mme de Maintenon*, que le père Bourdaloue étant allé, suivant l'usage, prendre congé du roi, à la fin du Carême, Louis XIV lui aurait dit : « Mon père, vous serez content de moi ; j'ai renvoyé Mme de Montespan à Clagny. — Sire, aurait répondu Bourdalone, Dieu seroit bien plus content si Clagny étoit à quarante lieues de Versailles. » (*Mémoires*, etc., dans *La Famille d'Aubigné*, par M. Lavallée, p. 165.)

[2] Mme de Sévigné, lettre du 25 novembre 1671. Mme de Sévigné revient souvent sur le compte de Bourdaloue, notamment dans sa lettre du 9 mars 1680 et dans celle du 28 mars 1689.

[3] M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, Bourdaloue ; t. IX, p. 218.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

résisté, tant d'esprit, de beauté, une si longue habitude, les liens du sang les plus chers, tout cela perdrait son prestige sans aucun symptôme avant-coureur! Quelques censeurs rigides auraient parlé, et il faudrait renoncer à cette direction suprême des fêtes, des plaisirs de la cour, à la domination presque absolue de celui qui pouvait tout! Ce n'était que trop vrai; l'idole de la veille eut ordre de s'éloigner, et se rendit à Paris dans une maison écartée où l'évêque de Condom (c'est son secrétaire intime qui le raconte) allait en poste tous les soirs pour la disposer à une complète séparation. On devine les explications premières : « Elle l'accabla de reproches, rapporte l'abbé Le Dieu, elle lui dit que son orgueil l'avoit poussé à la faire chasser; qu'il vouloit seul se rendre maître de l'esprit du roi. » Puis, toute cette colère s'étant bientôt brisée devant le calme inaltérable de Bossuet, « elle chercha à le gagner par des flatteries et des promesses; elle fit briller à ses yeux les premières dignités de l'Église et de l'État [1]. »

Tandis que, crainte de se compromettre avec les puissances, Mme de Sévigné se taisait sur ce sujet délicat, se contentant d'informer Bussy (10 mai 1675) « qu'il y auroit beaucoup de choses à dire, mais qu'elle n'en trouvoit pas une à écrire, » un parent du marquis de Feuquières lui écrivait de Paris, en déguisant les noms ; « L'on doit vous avoir mandé la sortie de la cour de *Licidas* (Mme de Montespan). Il est toujours à Paris, et les habiles prétendent que la chose est sans retour. Voilà ce qui fait la grande affaire. » Le même correspondant ajoutait, le 11 mai, que « M. de Condom était le seul, hors les ministres, qui eût vu le roi depuis un mois [2]. » Plus hardie que Mme de Sévigné et le marquis de Pas, parce qu'elle était sans attache officielle, Mme de Scudéry avait écrit de son côté à Bussy-Rabutin : « Le roi et Mme de Montespan se sont quittés, s'aimant, dit-on, plus que la vie, purement par principe de religion. On dit qu'elle retournera à la cour sans être logée au château et sans voir jamais le roi que chez la reine. J'en doute, ou du moins que cela puisse durer ainsi, car il y auroit grand danger

[1] *Histoire de Bossuet*, par M. de Beausset, t. II, p. 55, édit. de Versailles, 1814.
[2] *Lettres inédites de Feuquières*, t. III, p. 249 et 281 ; passages cités par M. Floquet, dans son *Étude sur Bossuet, précepteur du Dauphin et évêque à la Cour*, p. 504.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

que l'amour ne reprît le dessus. » Et le clairvoyant Bussy de répondre : « On ne remporte la victoire sur l'amour qu'en fuyant. »

En attendant, Bourdaloue, Bossuet, le père de La Chaise et, derrière eux, tout à fait dans l'ombre, une autre personne dont le nom devait remplir la seconde moitié du règne, avaient remporté une grande victoire. La décence et la morale étaient satisfaites. L'impérieuse maîtresse qui, après ses premiers scrupules avait dépouillé toute retenue, et à l'opposé de celle dont elle avait pris la place, n'aimait dans le roi que la royauté, était exilée de la cour. A ce prix, Louis XIV put recevoir la communion, et la *Gazette de France* constate qu'il fit ses Pâques le Jeudi-Saint (13 avril 1675) à la paroisse de Versailles. Ramenée à son tour par les exhortations de Bossuet, Mme de Montespan s'était soumise et avait suivi l'exemple du roi. Un mois après, Louis XIV, au moment de partir pour la Flandre, l'avait autorisée à revenir à Clagny ; mais il était entendu que les relations criminelles seraient rompues à jamais. Pour preuve de ces dispositions édifiantes, Mme de Scudéry écrivit à Bussy le 15 mai, que le roi, dont le départ était fixé au lendemain, était allé deux fois à Clagny et qu'il avait entretenu Mme de Montespan dans un cabinet vitré où l'on pouvait les voir *de la tête aux pieds*. Mme de Scudéry ajoute, il est vrai, que les conversations avaient été *longues et tristes* [1].

L'œuvre commencée aurait-elle un succès durable? L'absence et ses ardeurs ne rallumeraient-elles pas, dans le cœur du roi, un feu si vivace encore et dans toute sa force? Qui, dans cet esprit si peu habitué à obéir, l'emporterait, de la religion ou de l'amour? Grand sujet de doute, qui faisait l'objet de bien des conversations ! Le père de La Chaise, qui avait, disait-on, refusé courageusement l'absolution au roi [2] et qui l'accompagnait à l'armée, devait lui donner du cœur contre son cœur. D'autre part, Bossuet, à qui il avait commandé de lui écrire, ne manqua pas à sa mission. Il n'était pas, comme il l'a dit magnifiquement d'après Ezéchiel, « de ces docteurs qui, dans leur malheureuse et inhumaine complaisance, dans leur pitié meurtrière, portent des coussins

[1] *Correspondance de Bussy-Rabutin*, édit. Lalanne, t. III, p. 34.
[2] *Mémoires de Languet de Gergy*, loc. cit. p. 168.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

sous les coudes des pécheurs et cherchent des couvertures à leurs passions [1]. » A l'occasion de la Pentecôte, où Louis XIV et Mme de Montespan communièrent de nouveau, à cent lieues de distance [2], il revint sur la parole donnée et la rappela fortement : Le roi ne serait pas véritablement converti s'il n'ôtait de son cœur, non-seulement le péché, mais la cause du péché, et s'il n'allait pas jusqu'à la racine. Plus l'ouvrage était long et difficile, plus il y fallait travailler. Se croirait-il assuré d'une place rebelle tant que l'auteur des mouvements y serait en crédit ? De même, son cœur ne serait jamais paisiblement à Dieu, tant que cet amour violent qui l'en avait si longtemps séparé, y régnerait. C'est ce cœur cependant que Dieu demandait, et le roi savait en quels termes. « Mes paroles, écrivait une autre fois Bossuet, ont fait verser à Mme de Montespan beaucoup de larmes ; et certainement, Sire, il n'y a point de plus juste sujet de pleurer, que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un funeste engagement ! Mais cependant, Sire, il le faut, ou il n'y a point de salut à espérer. » Enfin, en envoyant au roi de nouveaux extraits des écritures que Mme de Montespan n'avait pas vus sans émotion, il le suppliait de les lire et relire souvent, et d'ordonner au père La Chaise de lui mander quelque chose de l'état où il se trouvait. « Je vois autant que je puis, ajoutait Bossuet, Mme de Montespan, comme Votre Majesté me l'a commandé. Je la trouve assez tranquille ; elle s'occupe beaucoup de bonnes œuvres, et je la vois fort touchée des vérités que je lui propose, qui sont les mêmes que je dis à Votre Majesté. Dieu veuille vous les mettre à tous deux dans le fond du cœur, et achever son ouvrage afin que tant de larmes, tant de violences, tant d'efforts que vous avez faits sur vous-mêmes ne soient pas inutiles [3]. »

Quels qu'aient été les résultats de ces mâles conseils, on ne

[1] *Œuvres complètes*, t. XI, p. 20 (édit. de Versailles), *Oraison funèbre de M. Cornet*. — Ezec. XIII, 18.

[2] Lettres de Mme de Sévigné du 7 juin 1675 : « Le roi a fait ses dévotions à la Pentecôte. Mme de Montespan les a faites de son côté ; sa vie est exemplaire ; elle est très-occupée de ses ouvriers, et va à Saint-Cloud, où elle joue à l'hoca. »

Le hoca était un jeu de hasard, introduit en France par Mazarin. Il se jouait sur une table divisée en trente compartiments.

[3] *Œuvres*, etc., t. XXXVII, p. 98 (édit. de Versailles).

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

saurait trop louer celui qui osait les donner. Bossuet fit plus encore; le premier après Colbert, il parla de la misère des provinces; il introduisit le peuple sur la scène, et profita de la promesse que le roi avait faite « de vouloir changer ce qui déplaisoit à Dieu dans sa vie » pour lui rappeler ses obligations et ses devoirs. « La guerre qui oblige Votre Majesté de si grandes dépenses, l'oblige en même temps à ne laisser pas accabler le peuple par qui seul elle les peut soutenir... Votre Majesté doit, avant toutes choses, s'appliquer à connoître à fond la misère des provinces et surtout ce qu'elles ont à souffrir sans que Votre Majesté en profite, tant par les désordres des gens de guerre que par les frais qui se font à lever la taille, qui vont à des excès incroyables. Quoique Votre Majesté sache bien sans doute combien, en toutes ces choses, il se commet d'injustices et de pilleries, ce qui soutient vos peuples, c'est, Sire, qu'ils ne peuvent se persuader que Votre Majesté sache tout, et ils espèrent que l'application qu'elle a fait paroître pour les choses de son salut, l'obligera à approfondir une matière si nécessaire [1]... »

Une précieuse lettre de Mme de Montespan à la duchesse de Noailles nous apprend quelles étaient ses préoccupations pendant l'absence du roi. Au commencement du mois de juin, un de ses enfants, le comte de Vexin, était tombé malade. Il ne pouvait souffrir de voir le jour, et comme, de son côté, elle ne pouvait dormir dans l'obscurité, elle était restée, écrivait-elle, « six jours et six nuits, comme dans un four, sans s'en apercevoir. » Outre sa mère et sa sœur de Thianges, Mme de Nevers, sa nièce, la comtesse du Plessis, la maréchale de La Mothe, Mmes d'Uzès et de Saint-Géran étaient venues lui tenir compagnie, et l'on sait par Mme de Sévigné que la reine elle-même (tant de bonté était-elle indispensable?) avait visité le comte de Vexin. Allant plus loin, deux de ses amis, M. et Mme de Saint-Loup avaient fait faire pour la santé du jeune malade, des neuvaines à deux saints qui, disaient-ils, *ne leur avoient jamais manqué*. Le comte de Vexin se trouvant hors de danger, sa mère témoignait à la duchesse de Noailles la satisfaction que ces diverses marques d'intérêt lui avaient causée. « Nous n'avons, ajoutait-elle, qu'à nous louer de tout le monde. Vous

[1] *OEuvres*, etc., t. XXXVII, p. 86.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

savez que c'est une réflexion que j'ai déjà faite plusieurs fois que le général du monde avait conservé de grandes honnêtetés pour moi; mais quelques particuliers en récompense font tout ce qu'il faut pour compenser cet agrément. » Les craintes causées à Mre de Montespan par la maladie de son fils, ces six nuits sans sommeil dans l'obscurité, une telle violence faite à sa nature, témoignent d'une sensibilité peu soupçonnée en elle. La fibre maternelle calmée, les ambitions mondaines reprirent le dessus. Il est vraisemblable enfin que les inquiétudes occasionnées par le comte de Vexin furent habilement exagérées et ne nuisirent pas au succès [1]. On sait la fin de cet incident de cour. Pendant que Bossuet tentait de transformer l'homme en roi, pendant que la reine visitait Clagny et promenait Mme de Montespan, tantôt à Trianon, tantôt aux Carmélites, une correspondance clandestine s'était renouée entre Louis XIV et sa maîtresse. Quels en étaient les intermédiaires? On l'ignore, mais ils n'avaient pas manqué. A la cour, dit Fontenelle, toutes les professions quelles qu'elles soient, se changent en celle de courtisan [2]. En même temps Louis XIV adressait à son confident trop intime, à l'austère Colbert, les recommandations multipliées qu'on a vues plus haut au sujet de Clagny, des orangers que Mme de Montespan y faisait venir de tous côtés, et lui ordonnait « de continuer à faire tout ce qu'elle voudroit. »

Ce n'étaient pas là évidemment des signes d'une passion éteinte. Bien que l'issue de la lutte fût certaine pour les rares initiés, Mme de Montespan était le point de mire de toutes les curiosités. « Si *Quantova* pouvoit ne point reprendre ses vieilles brisées, écrit Mme de Sévigné vers la fin du mois de juin, elle pousseroit son autorité et sa grandeur au delà des nues; mais il faudroit qu'elle se mît en état d'être aimée toute l'année sans scrupules. En attendant, sa maison est pleine de toute la cour, les visites se font alternativement et la considération est sans bornes. » — « Cela est plaisant, ajoute-t-elle quelques jours

[1] Il est à remarquer en effet que, dans sa lettre du 14 juin 1675, Mme de Sévigné ne parle que d'une légère indisposition.

[2] M. Floquet, *loc. cit*,, p. 509. — M. Floquet croit que les lettres de Louis XIV à Mme de Montespan lui étaient remises par Colbert. Il est certain qu'il avait été l'intermédiaire de leur correspondance, en 1673 et 1674. En était-il encore de même en 1675?

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

après, que tous les intérêts de *Quanto* et toute sa politique s'accordent avec le christianisme et que le conseil de ses amis ne soit que la même chose avec M. de Condom. » Mais déjà la favorite avait cessé d'écouter ses vrais amis, et si Mme de Sévigné l'ignorait, Bossuet ne le savait que trop. Tourmenté, indécis, Louis XIV le consultait bien encore, mais ne suivait plus ses conseils. Il lui avait demandé si Mme de Montespan ne pourrait revenir à la cour, et Bossuet, cela va sans dire, s'était hâté de répondre que ce serait provoquer une rechute inévitable, rien n'étant d'ailleurs plus contraire à toutes les lois de l'Église qu'un tel rapprochement[1]. Peu de jours après, Mme de Montespan s'établissait de nouveau à Versailles. Désespéré, Bossuet tenta pourtant un dernier effort. L'arrivée du roi était fixée au 21 juillet ; il alla au-devant de lui jusqu'à Luzarches, et se présenta à ses regards, triste, silencieux. Il a raconté lui-même l'accueil que lui fit Louis XIV. « Ne me dites rien, Monsieur, ne me dites rien ; j'ai donné mes ordres, ils devront être exécutés[2]. » Que pouvaient la morale et la religion contre de tels emportements ? On connaît le piquant récit de Mme de Caylus sur la première rencontre des deux amants. Très-jeune alors, car elle naissait à peine, la spirituelle marquise avait vécu à la source des traditions. Avec quelle légèreté de touche, elle crayonne ces dames respectables, « les plus graves de la cour, » présentes à la délicate entrevue, pour fermer la bouche à la médisance. On croit assister à cette longue conversation à voix basse dans l'embrasure d'une fenêtre ; on voit *ces pleurs et cette profonde révérence aux vénérables matrones*, cette éclipse enfin « d'où il advint, poursuit le malin chroniqueur, Mme la duchesse d'Orléans (sur le visage et dans l'esprit de laquelle on ne pouvoit s'empêcher d'apercevoir les traces de

[1] D'après Antoine Arnauld (lettre du 9 janvier 1694 à Mme de Fontpertuis), l'archevêque de Paris (c'était alors le très-peu scrupuleux Harlay de Champvallon) et le père de La Chaise n'auraient pas fait obstacle à cette demande, par le motif que le roi « avait donné sa parole qu'il ne se passerait rien que d'honnête. » (*Œuvres d'Antoine Arnauld*, 175, t. V, p. 722.) On voit de quel côté fut le beau rôle, et si Bossuet n'eut pas raison de protester jusqu'à la fin. Comprend-on, après cela, fait justement observer M. Floquet, que le comte de Maistre l'ait pris pour dupe, et que Chateaubriand l'ait accusé d'avoir *parlementé avec l'adultère ?*

[2] M. Floquet, *loc. cit.*, p. 515, d'après les notes autographes et fragments de l'abbé Le Dieu.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ce combat de l'amour et du jubilé), et ensuite M. le comte de Toulouse [1]. »

On se figure, à cette nouvelle courant de bouche en bouche, la physionomie de la cour, la tristesse des Beauvilliers, des Chevreuse, des sages et des dévots, le triomphe de la jeunesse et des esprits forts. Le plus extraordinaire, c'est que, les désenchantements et les bourrasques ne se firent pas attendre. Le roi était à peine de retour depuis dix jours qu'un départ pour Fontainebleau, « où tous les plaisirs devoient devenir des peines par leur multiplicité » était tout à coup contremandé. Quel était l'auteur de ce coup de massue, *ce rabat-joie?* « Le peuple dit (c'est encore Mme de Sévigné qui parle) que c'est à cause de *Quantova*. L'attachement est toujours extrême; on en fait assez pour fâcher le curé et tout le monde, et peut-être pas assez pour elle, car, dans son triomphe, il y a un grand fonds de tristesse [2]... »

Ainsi, par un juste châtiment de cette violation obstinée de la première des lois morales et civiles, la décadence de Mme de Montespan commença précisément à l'époque où son triomphe parut le plus éclatant. Quel ne dut pas être en présence de ce résultat, le découragement de Bossuet? Cependant son honnête tentative n'avait pas été en pure perte ; elle laissa, dans le cœur du roi, des impressions, des mécontentements de soi-même qui ne s'effacèrent plus. Le ver intérieur, la piqûre des amours illicites, date de là. C'est encore à cette époque que remontent les lassitudes suivies de caprices à peine voilés, auxquels succédèrent les infidélités en plein soleil. Lorsque, quelques années après, Mme de Maintenon entreprit, avec son habileté consommée, d'arracher Louis XIV à une chaîne dont il ne sentait plus que le poids, elle ne fit que reprendre l'œuvre à laquelle elle s'était déjà discrètement associée, et trouva le terrain tout préparé. Au moment où nous sommes arrivés, rien encore ne présage la possibilité, même lointaine, d'une rupture. Les inégalités et les tristesses, les remords peut-être, sont réciproques, mais passagers, et les nuages se dissipent, à peine formés. « Pour la souveraineté, dit Mme de Sévigné, le 21 août 1675, elle est rétablie comme depuis Pharamond. » Et,

[1] *Souvenirs*, etc., édit. Techener, p. 49.
[2] Lettre du 31 juillet 1675.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

en quelques traits, elle nous montre Mme de Montespan jouant, en robe de chambre, avec la reine, « trop heureuse d'être reçue, » et qu'on chasse, quand on veut rester seuls, par un coup d'œil à sa complaisante dame d'honneur. Scène édifiante, dont un peintre de genre pourrait faire le sujet d'un piquant tableau ! Pourquoi faut-il qu'à ce moment même Louis XIV ait affecté des airs de hauteur, une insensibilité méprisante, dont les courtisans qui ne demandaient qu'à l'adorer étaient profondément blessés. On vient de voir comment on se débarrassait de la reine. Voici, à la date du lendemain et de la même plume, un tableau tout différent. « La Royauté est établie au delà de ce que vous pouvez imaginer ; on ne se lève plus, et on ne regarde personne. L'autre jour, une pauvre mère, tout en pleurs, qui a perdu le plus joli garçon du monde, demandoit *cette charge*[1] à Sa Majesté. Elle passa. Ensuite, et toute à genoux, cette pauvre Mme de Froulai se traîne à ses pieds, lui demandant avec des cris et des sanglots qu'elle eût pitié d'elle. Elle passa sans s'arrêter. » Un courtisan, le brillant Cavoie, obtint pour rien cette charge de grand maréchal de logis de la maison du roi dont une mère et une veuve avaient vainement sollicité la permission de disposer. Qui croira jamais qu'une dureté si hautaine ait pu s'allier avec un peu d'amour? Ah! ce n'est pas ainsi que le roi eût *passé* devant les mères et les sœurs des soldats tués pour lui, alors que Mlle de La Vallière occupait toutes ses pensées, et remplissait son cœur de cet amour vrai, naïf, spontané, qu'il n'inspira et ne connut qu'une fois!.....

V.

Franchissons quelques années pleines de troubles et de passion, de retours de faveurs momentanés suivis d'abandons éclatants, de récriminations et d'amertume. Le moment vint où Louis XIV, après des infidélités nombreuses, aspira au

[1] Il s'agit de la mère et de la femme du comte Louis de Froulai, *grand maréchal de logis de la maison du roi*, tué à Consarbrück. La charge avait été achetée par la famille de Froulai, qui demandait l'autorisation d'en disposer amiablement. Elle était, ajoute Mme de Sévigné, sollicitée par vingt personnes.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

repos, et où Mme de Montespan ne fut plus, bon gré malgré, que la mère des enfants légitimés. Hâtons-nous de dire qu'elle se releva dans la dernière partie de sa vie, et porta la mauvaise fortune mieux que la prospérité. Charitable avec ostentation et répandant l'argent sans compter au temps de sa grandeur, elle devint sincèrement et effectivement bienfaisante quand, les colères des premières années enfin apaisées, elle eut définitivement quitté la cour. Peu à peu les pensées sérieuses succédèrent aux longues rancunes, à l'ambition déçue, au remords d'avoir si mal gouverné son caractère, et rendu par sa faute, cet éloignement inévitable. Un commerce de lettres avec un savant et spirituel prélat, Huet, évêque d'Avranches, avait précédé ces modifications. On possède encore, fort heureusement, une grande quantité de ces lettres restées inédites. La femme hautaine, à laquelle il avait manqué pour être parfaite le don particulier et vraiment divin (car il ne s'acquiert pas) de se faire aimer, s'y révèle sous un jour nouveau. L'esprit littéraire produisit en elle l'effet contraire de l'esprit de cour et de salon; il adoucit les angles. Ajoutons que la correspondance avec Huet se faisait presque toujours à deux, et que Mme de Montespan y avait pour second une de ses sœurs, la savante, charmante, très-aimable et très-aimée abbesse de Fontevrault. Elles pensaient ensemble, et, dans maintes occasion, l'une et l'autre tenaient la plume alternativement...

Ainsi s'écoulèrent les dernières années d'une vie où les distractions bruyantes, le plaisir, la comédie et les loteries, le jeu, les fêtes des yeux et de l'esprit avaient tenu une si grande place. Nous pourrions noter encore de fréquents voyages à Fontevrault, à Bourbon, au château de Bellegarde, propriété de son fils d'Antin. A Paris, indépendamment des occupations de bienfaisance journalières, on faisait travailler quelques artistes à des tableaux militaires en miniature, à des copies d'anciens portraits, on visitait les cabinets des curieux, notamment du fameux Gaignières, on suivait les prédicateurs célèbres. « Mme de Montespan me vient prendre dès la pointe du jour, écrivait Mme de Coulanges à Mme de Sévigné le 6 avril 1696, pour aller entendre le P. de La Ferté, qui prêche comme un Bourdaloue et qui ressemble si fort au duc son frère qu'on ne se peut empêcher de rire des discours qu'ils tiennent tous deux. Mme de Fontevrault vient aussi. Voilà bien des sermons

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

que j'entends avec cette bonne compagnie, qui part dans huit jours pour aller à Bourbon. » Enfin, dans un de ses voyages à Oiron, Mme de Montespan, deux ans avant sa mort, écrit à une de ses amies, une lettre où, au milieu des sentiments de la piété la plus exaltée, on lit cette pensée digne d'un La Rochefoucauld chrétien : « Nous sommes à nous-mêmes la plupart du temps, un grand monde, et nous parlons souvent dans notre âme avec une populace nombreuse de passions, de désirs, de desseins, d'inclinations. »

Une distraction restait encore à Mme de Montespan. Bien que retirée du grand courant de Versailles, elle recevait à Saint-Joseph les personnages les plus considérables de la cour, et l'on remarquait qu'il n'y avait dans son salon qu'un seul fauteuil, le sien. « Toute la France y alloit, dit Saint-Simon, elle parloit à chacun comme une reine, et de visites, elle n'en faisoit jamais, pas même à Monsieur, ni à Madame, ni à la grande Mademoiselle, ni à l'hôtel de Condé. Elle envoyait, aux occasions, aux gens qu'elle vouloit favoriser, et point à tout ce qui la voyoit. Un air de grandeur répandu partout chez elle, et de nombreux équipages toujours en désarroi ; belle comme le jour jusqu'au dernier moment de sa vie, sans être malade et croyant toujours l'être et aller mourir. » Ces airs de grandeur et ces prétentions la suivaient d'ailleurs partout. Au château d'Oiron, de nombreux portraits d'elle[1], de Louis XIV, de la famille royale, étaient là pour constater la parenté effective, à défaut de celle que la loi n'avait pas consacrée. Il y avait même à Oiron ce qu'on appelait la *chambre du roi*, et, dans cette chambre, un lit à tentures sur un fond de velours noir, allusion suffisamment claire à un prétendu veuvage. Mme de Montespan entendait-elle prouver ainsi que, depuis la mort de la reine, elle se considérait moralement comme la femme de Louis XIV? On peut le croire. En même temps, de nombreux livres de piété disséminés dans la plupart des pièces indiquaient assez quelles étaient ses lectures habituelles.

Le désarroi des équipages n'était pas, on s'en doute, un signe de détresse, car, du roi seul, elle recevait encore, depuis sa retraite, cent mille francs par mois[2]. Il ne faut voir là que

[1] Dont deux en Madeleine repentante. L'inventaire ne dit pas par qui ils avaient été peints. (*Communication de M. L. Foubert, de Thouars.*)

[2] La somme fut réduite des deux tiers au commencement de 1707, à cause

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

le désir de donner davantage, de faire plus de bien. Elle avait pour directeur, le père de La Tour, général de l'Oratoire [1], qui avait obtenu de cette âme superbe l'acte de soumission auquel elle devait le plus répugner : une lettre de repentir bien humble à son mari, et l'offre d'aller vivre auprès de lui, s'il daignait y consentir. Mais ce mari, qui l'avait toujours aimée, dit Saint-Simon, et qui l'aimait encore en mourant [2], repoussa fièrement un sacrifice où le cœur n'était pour rien. En 1704, le père de La Tour fut chargé de la préparer à une triste nouvelle. L'abbesse de Fontevrault, la sœur aimable et dévouée, la compagne et l'amie des derniers temps, celle qui avait calmé les grands orages et mesuré la dose des consolations, venait de mourir. Hors d'état de souffrir seule, ne voulant pas revoir en un pareil moment des enfants qui lui rappelaient un passé coupable, « elle réfugia sa douleur, dit une contemporaine, près du duc et de la duchesse de Lesdiguières [3]. » C'est évidemment de cette époque, que datent ces angoisses, ces *affres* de la mort dont parle Saint-Simon, dans ce curieux passage qu'il faut encore citer à cause de son importance, et de peur, en y touchant, d'en affaiblir l'expression.

« Peu à peu, elle en vint à donner presque tout ce qu'elle avoit aux pauvres. Elle travailloit pour eux plusieurs heures par jour à des ouvrages bas et grossiers, comme des chemises et d'autres besoins semblables, et y faisoit travailler ce qui l'environnoit. Sa table, qu'elle avoit aimée avec excès, devint la plus frugale, ses jeûnes fort multipliés, et à toutes les heures du jour, elle quittoit tout pour aller prier dans son cabinet. Ses macérations étoient continuelles, ses chemises et ses draps étoient de toile jaune la plus dure et la plus grossière, mais cachés sous des draps et une chemise ordinaire. Elle portoit sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointe de fer, qui lui faisoient souvent des plaies, et sa langue, autrefois si à craindre, avoit aussi sa pénitence ; elle étoit de plus tellement tourmentée des affres de la mort, qu'elle payoit plusieurs femmes dont l'emploi unique était de la veiller. Elle couchoit tous ses rideaux ouverts, avec beaucoup de bougies dans sa chambre, ses veilleuses autour d'elle, qu'à toutes les fois qu'elle se

de la pénurie du Trésor. (Dangeau, 12 janvier 1707.) — « Les pauvres y perdront plus que moi, » aurait-elle dit en apprenant cette réduction.

[1] C'était aussi le directeur de Mme de Caylus. Saint-Simon dit qu'il était suspect de jansénisme.

[2] Le marquis de Montespan mourut en 1702.

[3] Lettre de la marquise d'Huxelles, du 20 août 1704. (Notes du *Journal de Dangeau*.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

réveilloit elle vouloit trouver causant, jouant ou mangeant, pour se rassurer contre leur assoupissement[1]. »

On pense, malgré soi, en lisant cette page, à ce couvent du faubourg Saint-Jacques où une autre femme expiait, à la même heure, les mêmes erreurs, par des macérations et des cilices plus terribles encore. On se rappelle cette visite aux Carmélites dont Mme de Sévigné nous a conservé les piquants détails, ces allusions au frère de Monsieur, les modestes réponses de sœur Louise, et, après cela, l'appétit singulier avec lequel la beauté alors triomphante mangea, en présence des religieuses ébahies, la sauce préparée de ses belles mains. Trente années s'étaient passées depuis lors, et, à la suite des plus tristes mécomptes, le temps, ce niveleur infatigable, avait tout égalisé.

Au mois de mai 1707, Mme de Montespan partit pour les eaux de Bourbon. Sans être malade, elle avait le pressentiment d'une fin prochaine, et, dans cette prévision, elle avait payé deux ans d'avance toutes les pensions qu'elle faisait et doublé ses aumônes. Une nuit, elle se trouve mal, et, en l'absence d'un médecin, la maréchale de Cœuvres[2], qui l'avait accompagnée, lui fit prendre une trop forte dose d'émétique. Ce dernier moment si appréhendé, si terrible, était donc arrivé ; mais, transformation imprévue ! dès qu'elle se vit en face de la mort, elle n'en eut plus peur. Nous avons sur ce point le témoignage uniforme de Saint-Simon et de Mme de Maintenon, plus souvent d'accord qu'on ne croit, notamment en ce qui touche l'appréciation morale de l'époque. Profitant d'une heure de lucidité, elle se confessa, fit appeler tous ses domestiques, demanda pardon des scandales qu'elle avait causés, de ses emportements, et reçut les sacrements avec une extrême ferveur. « Elle remercia Dieu en présence de tout le monde, dit

[1] *Mémoires*, t. VI, p. 42. — Mme de Montespan avait passé une grande partie de sa vie dans l'intimité et la compagnie de Monsieur, frère du roi. Quand il mourut, le 9 juin 1701, frappé d'apoplexie, elle fut très-impressionnée, et, prise d'un redoublement de frayeur, elle se mit en route ; cela l'empêchait sans doute de réfléchir. A ce sujet, Mme de Maintenon écrivit, le 29 juin, à l'abbesse de Fontevrault : « J'ai bien pensé à Mme de Montespan en cette occasion, et je ne suis point surprise *qu'elle coure les champs*. Je crois tout ce qu'elle pense et par combien d'endroits elle est touchée. » (*Correspondance générale*, t. IV, p. 441.)

[2] Une des filles de la maréchale de Noailles (Lucie-Félicité), mariée le 30 janvier 1698 à Victor-Marie, comte d'Estrées, maréchal de Cœuvres, morte le 11 janvier 1745, âgée de 62 ans.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Saint-Simon, de ce qu'il permettoit qu'elle mourût dans un lieu où elle étoit éloignée des enfants de son péché, et n'en parla durant sa maladie que cette fois. » Son fils d'Antin était auprès de Monseigneur, à Livry ; à la première nouvelle, il partit, et l'on sut bientôt, par un courrier de lui, que sa mère était à toute extrémité. Elle mourut le 27 mai, dans la nuit. Le comte de Toulouse, qui l'aimait tendrement, fut autorisé à l'aller voir ; mais il apprit à Montargis qu'elle n'était plus, rebroussa chemin, et alla s'enfermer à Rambouillet. C'est par Mme de Maintenon que nous avons les détails les plus authentiques sur cette mort, qui réveillait tant de souvenirs. En l'apprenant, elle se réfugia dans un cabinet où la duchesse de Bourgogne, qui l'y suivit, la trouva tout en larmes. « M. d'Antin, écrivit-elle à la princesse des Ursins, m'a conté la mort de Mme de Montespan. Il a été auprès d'elle les trois derniers jours de sa vie ; elle a été aussi tranquille qu'elle a été agitée sur la mort, dont on n'osait parler devant elle, quand elle se portoit bien [1]. Elle n'a pas dit un mot de qui que ce soit, ni à son fils qui étoit présent. Elle dit seulement au gardien des capucins de Bourbon, qui vint l'assister : « Mon père, « exhortez-moi en ignorante, le plus simplement que vous pour- « rez. » Quelques jours après, Mme de Maintenon écrit encore à Mme des Ursins : « La mort de Mme de Montespan ne m'a pas mise hors d'état de vous écrire, mais il est vrai que j'y fus fort sensible, car cette personne là n'a pu m'être indifférente en aucun temps de ma vie [2]. »

Les suites de cette mort furent, comme il arrive souvent, plus tristes que la mort elle-même. A peine sa mère avait-elle cessé de vivre que d'Antin partit pour Paris. *Son corps si parfait*, dit Saint-Simon, fut exposé aux maladresses d'un obscur chirurgien [3]. La maréchale de Cœuvres et les dames de sa com-

[1] M. Sainte-Beuve a fait, à cette occasion, l'observation suivante, très-vraie et très-juste, à ce qu'il semble, au moins d'une manière générale : « Cela ne justifie pas ce que Buffon a dit plus tard, « que la mort n'est pas une chose aussi terrible que nous nous l'imaginons, que nous la jugeons mal de loin, que c'est un spectre qui nous épouvante à une certaine distance et qui disparaît lorsqu'on vient à en approcher de près... »

[2] Lettres des 19 et 26 juin 1707.

[3] Voici le texte même : « Ce corps, autrefois si parfait, devint la proie de la maladresse et de l'ignorance du chirurgien de la femme de Le Gendre, intendant de Montauban, qui était venu prendre les eaux, et qui mourut bientôt après elle-même. » *Mémoires*, t. VI, p. 47. Saint-Simon avait dit précédemment, dans

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

pagnie s'étant retirées aux environs, quelques valets restèrent seuls chargés des derniers soins. Qu'on ajoute à cela une dispute de prêtres et de chanoines, quand le corps fut porté à l'église où il devait rester, en attendant d'être envoyé à Poitiers dans une tombe de famille [1]. La moindre bourgeoise aurait été traitée avec plus d'égards. Les regrets et les larmes des malheureux, des savants et des artistes pauvres qu'elle secourait, font contraste avec ces indignités [2] ; elles chargent d'autant plus d'Antin. On s'était demandé la cause d'un départ si subit. L'absence d'un testament auquel tout le monde croyait et dont la disparition fit jeter les hauts cris aux serviteurs de Mme de Montespan, expliqua tout. La situation était difficile. Les convenances voulaient qu'il parût affligé de la mort d'une mère qu'il n'avait jamais aimée, que son ambition accusait de lui avoir été plus nuisible qu'utile, et dont il était, en définitive, l'héritier unique. D'autre part, une douleur trop patente ne serait-elle pas mal vue ? D'Antin se tira d'affaire par un étalage de deuil qui ne l'empêcha pas de reprendre immédiatement ses habitudes, notamment le jeu. Peu de jours après, il recevait le roi magnifiquement à Petit-Bourg, et établissait sa fortune en faisant disparaître sans bruit, du soir au matin, cette fameuse allée de marronniers *qui lui avoit déplu*. Quant aux enfants de Louis XIV et de Mme de Montespan, leur embarras, sauf pour le duc du Maine, fut extrême. Si ce dernier n'eut qu'un souci : cacher sa joie, il n'en fut pas de même des duchesses de Bourbon et de Chartres, et du comte de Toulouse, auxquels

ses notes du *Journal de Dangeau*, forme première des *Mémoires* : « Son corps fut la proie de l'apprentissage du chirurgien, d'un intendant de je ne sais où, qui se trouva à Bourbon, et qui voulut l'ouvrir, sans savoir comment s'y prendre.... »

[1] Saint-Simon (*Mémoires*, t. VI). Il avait d'abord dit à Oiron, dans les notes du *Journal de Dangeau* : C'est évidemment Poitiers, car, d'après Moréri, sa mère y avait été enterrée dans l'église des Cordeliers, *lieu de la sépulture des ancêtres de son mari.*

[2] *Le Mercure* du mois de juin 1707 dit que Mme de Montespan fut très-regrettée, et qu'elle employait la plus grande partie de l'argent qu'elle recevait à faire des aumônes. Bienfaisante sans affectation, elle n'avait jamais cherché à nuire à personne. « Elle aimoit les beanx-arts et protégeoit ceux qui y excelloient. Elle a donné de l'occupation à quelques-uns jusqu'à son dernier moment.... Les grands et les petits, les riches et les pauvres, les savants et les habiles artisans ne manqueront pas de lui donner les louanges qu'elle mérite.» On est tenté de croire que cette note, qui ne porte pas de signature, a dû être fournie au *Mercure* par le fidèle Gaignières.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

un ordre suprême interdit les habits de deuil; mais la cour alla les voir, sans faire de compliments, et ils manifestèrent, par leur attitude et leur isolement, toute la douleur qui leur était permise [1].

Et le roi?

« Le roi, dit Saint-Simon dans ses notes du *Journal de Dangeau* sur la mort de Mme de Montespan, ne nomma jamais son nom, et ne parut pas la moindre sensibilité à sa perte, qui, toute faite qu'elle étoit à son égard, ne laissa pas d'être une délivrance pour Mme de Maintenon. » Arrivé, dans ses *Mémoires* [2], à la date de cette mort, le grand chroniqueur raconte que la duchesse de Bourgogne, qui osait tout, ayant reproché à Louis XIV son insensibilité parfaite, après un amour si long, si passionné, « il répondit tranquillement que, depuis qu'il l'avoit congédiée, il avoit compté ne la revoir jamais, qu'ainsi elle étoit dès lors morte pour lui [3]. » Mais, dit-on, la passion rend Saint-Simon suspect. Soit. Ouvrons l'impassible Dangeau. « *Samedi* 28 *mai, à Marly*. Avant que le roi partît pour la chasse, on apprit que Mme de Montespan étoit morte à Bourbon, hier à trois heures du matin. — Le roi, après avoir couru le cerf, s'est promené dans les jardins jusqu'à la nuit. » Enfin, le journal officiel, la *Gazette*, qui, à la même époque, annonçait la mort d'une marquise de La Vallière et d'une duchesse de Longueville, garda un silence absolu snr celle de Mme de Montespan. Or, on sait la portée de certains silences dans les régions officielles. Ajoutons que si la *Gazette* ne parle pas de la mort de Mme de Montespan, en revanche le *Mercure* lui consacre deux articles pleins de sympathiques regrets [4]. Qui ne voit là une sorte de protestation amie contre un mutisme évidemment remarqué?

[1] « Les deux princesses sont encore affligées, » écrivait Mme de Maintenon à la princesse des Ursins, dans la lettre que nous venons de citer. Et elle ajoutait immédiatement : « Nous sommes dans un lieu délicieux. Je ne sais si vous avez un Trianon dans cette saison-ci, etc. »

[2] On sait déjà qu'ils furent écrits longtemps après les notes.

[3] Il est à remarquer qu'à l'occasion de la mort de la duchesse de La Vallière, qui eut lieu trois ans après, Saint-Simon dit encore, en parlant du roi : « Il parut peu touché de sa mort, il en dit même la raison : c'étoit qu'elle étoit morte pour lui du jour de son entrée aux Carmélites. » La même insensibilité se serait-elle traduite par les mêmes paroles, à la mort des deux maîtresses, des deux mères de tant d'enfants légitimés?... N'y a-t-il pas là quelque confusion?

[4] Numéros de juin et d'août 1707.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Les salutations profondes des princes et princesses de la famille en passant devant le lit du roi, les statues équestres jour et nuit éclairées, les arcs de triomphe, les emblèmes solaires, les médailles hyperboliques donnent la clé de cette indifférence superbe. Heureusement, ce roi si égoïste, si tristement supérieur aux sentiments les plus doux, les plus humains, avait la fibre nationale et l'instinct des grandes choses. Est-il besoin de répéter que le siècle auquel il a donné son nom est pour le moraliste et l'historien un champ d'observation inépuisable et des plus instructifs. Quelle originalité dans les caractères, et comme ils s'épanouissent naturellement! Si les chutes y sont nombreuses, la sincérité, l'élan des repentirs, les rend presque excusables. La froide raison raillera ces courtisans, ces généraux, ces femmes du monde qui, après des fautes éclatantes, couchaient volontairement dans des draps jaunes et grossiers, vivaient dans le jeûne et les macérations, portaient des bracelets, des jarretières et des ceintures à pointes de fer. Mais ces faibles, ces superstitieux, avaient foi en quelque chose ; ils se relevaient à leurs yeux et aux yeux de tous par de longues pénitences vaillamment supportées ; ils tenaient enfin à leur propre estime et à celle des autres. Peut-on en dire autant, malgré des améliorations incontestables, des époques qui ont suivi, et ne semble-t-il pas que, depuis la fin du XVIIe siècle, la moindre préoccupation de la plupart de ceux qui ont failli soit de se réhabiliter? Il n'en fut pas ainsi, on doit le dire à son honneur, de Mme de Montespan. Si le scandale avait été grand, le défi à la morale, à la loi, aux prescriptions religieuses, insolent et prolongé, l'expiation fut sincère, et, de la part d'une si orgueilleuse nature, le repentir et l'humilité doublaient en quelque sorte de valeur. Mais, en même temps qu'elle s'abîmait devant Dieu et faisait des chemises pour les pauvres, elle restait haute comme les nues avec les plus grands, parce qu'elle était la mère de princes et princesses que le bon plaisir avait légitimés, et, plus fière encore que repentante, elle se considérait à l'égal d'une reine. D'après Saint-Simon, elle aurait ambitionné jusqu'à la fin le premier rôle, espérant contre tout espoir, si Mme de Maintenon venait à mourir, le retour de la faveur perdue. Rien ne prouve cependant qu'elle eût, dans les années brillantes, usé de son crédit autrement qu'au profit de sa famille, et l'influence poli-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

tique ne paraît jamais l'avoir attirée. Le luxe, les fêtes, la vie extérieure, la lutte incessante avec la rivale qu'elle s'était donnée, les infidélités royales à surveiller, l'absorbaient trop. C'était une maîtresse superbe et charmante, pleine de caprices, colère, spirituelle entre toutes, amusante et insupportable, superstitieuse [1], bienfaisante à ses heures, emportant la pièce, pleurant à propos, bonne enfin, comme disait Mme de Sévigné, à faire admirer à tous les ambassadeurs. La protection d'un petit groupe de littérateurs et d'artistes, quelques nominations à obtenir de Louvois, les requêtes de plusieurs hospices fondés par ses libéralités et de deux ou trois couvents qui s'adressaient à elle pour des constructions à terminer, la cession des biens de Mademoiselle au duc du Maine, telles furent vraisemblablement les seules affaires que, pendant sa faveur, elle suivit avec plus ou moins d'intérêt. On a dit que si elle eût conservé l'amour du roi, l'édit de Nantes n'eût peut-être pas été révoqué [2]. Pure illusion! Ce n'est pas Mme de Maintenon, c'est Le Tellier et Louvois, c'est l'hostilité patente des protestants contre le principe d'autorité exagérée dont Louis XIV s'était constitué le représentant, qui provoquèrent cette mesure à jamais funeste. Sur ce sujet, si sa réflexion s'y arrêtait, Mme de Montespan devait penser exactement comme Mme de Sévigné, Bossuet, Fénelon, le grand Arnauld et tous leurs contemporains, Colbert et Vauban exceptés. Tel était aussi, on en a des preuves nombreuses, le sentiment des bourgeois et du peuple de Paris, chez lesquels les passions de la Saint-Barthélemy n'étaient pas éteintes. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à l'époque des grands désastres du règne, quand la France semblait près de plier sous les efforts de la coalition triomphante, Mme de Montespan, au lieu d'ajouter au découragement général, eût donné à Louis XIV de tout autres conseils que Mme de Maintenon, dont les défaillances furent alors si peu honorables. Tandis que l'une conserva, jusqu'aux bords du trône, des instincts de gouvernante et de pédagogue, fidèle à

[1] En veut-on une preuve? « Le feu prit un jour chez les enfants du roi, à une poutre. Mme Scarron le manda à Mme de Montespan, afin d'avoir des secours. Mme de Montespan lui manda, pour toute réponse, qu'elle se réjouissoit du feu, parce que c'étoit signe de bonheur. » (Bibl. du Louvre, Mss. 325, *Mémoires de Mlle d'Aumale*, fol. 142.)

[2] *Histoire de la maison de Rochechouart*, par le général comte de Rochechouart; 2 vol. in-4°, 1859, t. II, p, 158. *Biographie de Mme de Montespan.*

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ceux de sa race, l'autre n'aurait, à coup sûr, inspiré que de mâles résolutions. Heureusement Louis XIV en portait le germe en son cœur, et l'on a raison de dire qu'il fut plus réellement grand dans l'adversité qu'aux jours prospères. Quant à Mme de Montespan, indigne sans doute d'être comparée à l'amante désintéressée et passionnée des premiers temps, à cette humble violette qu'elle avait jadis si cruellement piétinée, et qui ne cessait de pleurer *ses crimes passés*[1], elle eut du moins de commun avec sœur Louise de la Miséricorde, les contritions, les mortifications finales, et le plus grand éloge qu'elle mérite, c'est d'avoir suivi de loin, dans les dernières années de sa vie, le saint exemple qu'elle en avait reçu.

PIERRE CLÉMENT.

[1] Lettre à l'Évêque d'Avranches.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

GILLES DE BRETAGNE

SON ROLE POLITIQUE, SON EMPRISONNEMENT, SON ASSASSINAT PAR LE DUC FRANÇOIS Ier [1]

Jean VI, duc de Bretagne, était mort en 1442, plus anglais que français ; après avoir, durant son long règne, alternativement servi et trahi, au gré de ses intérêts ou des opportunités, la cause des Henri [2] et la cause des Charles [3]. Jean laissait trois fils, entre lesquels il fit, avant de mourir, le partage de ses biens. Le premier, du nom de François, lui succéda sur le trône ducal. Pierre, puîné, avait vu le jour en 1418, et fut également duc après François. Le troisième, né vers 1425, se nommait Gilles : c'est le personnage sur lequel doit se fixer principalement notre attention [4].

Gilles avait passé son enfance en Angleterre. Il y fut élevé dans la compagnie du jeune Henri VI, auprès de Jeanne de Navarre, veuve de Jean V de Bretagne, puis d'Henri IV, reine douairière d'Angleterre, mère de Jean VI et du connétable de Richemont, laquelle mourut en 1437 et fut inhumée à Cantorbéry. Au milieu de ces impressions, de ces influences, si

[1] En publiant ces pages, les premières, et hélas ! les dernières que M. Vallet de Viriville ait données à la *Revue*, nous voulons payer ici un tribut d'hommages et de regrets au savant professeur à l'École des Chartes. On lira avec un douloureux intérêt le travail qu'il avait bien voulu nous destiner, et où l'on retrouvera les qualités de l'habile et consciencieux érudit dont la science pleure la perte si inattendue et si prématurée. (*Note de la direction.*)

[2] Henri V et Henri VI.

[3] Charles VI et Charles VII.

[4] Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, etc., aux *ducs de Bretagne*. *Œuvres de Chastellain*, éd. de M. K. de Lettenhove, 1863-66, in-8°, t. II, p. 158, 169.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

puissantes, qui s'exercent sur le premier âge, Gilles contracta l'habitude et le penchant des choses anglaises et des intérêts anglais. Revenu en Bretagne après la mort de son aïeule, il reçut de son père en partage 6,000 livres de revenu ; plus les terres d'Ingrande et de Champtocé que le duc avait acquises de Gilles de Rais [1].

Lorsque François Ier succèda comme duc à son père, la fortune de Charles VII s'était assise. Rien ne fut négligé pour rallier le nouveau tenancier de ce grand fief à la cause française, et le successeur de Jean VI embrassa cette cause avec un zèle et une ardeur qui ne se démentirent pas un seul jour. En 1443, à peine monté sur le trône ducal, François Ier résolut de s'entremettre pour rétablir la paix entre Henri VI et Charles VII. A cet effet, il envoya en Angleterre son jeune frère Gilles, chargé de traiter cette importante affaire, et divers autres sujets qui intéressaient particulièrement la maison de Bretagne. Gilles accomplit sa mission, sans obtenir, sur aucun point, le résultat désiré. Mais il fut accueilli du gouvernement anglais avec toute la distinction possible et la faveur la plus marquée. Avant de regagner la Bretagne, Gilles reçut du roi Henri, non-seulement des dons manuels ou riches présents de courtoisie, tels que deux livres de chœur ou d'église ayant appartenu au cardinal Louis de Luxembourg, un hanap doré contenant, en écus, 100 livres de monnaie ; mais aussi une pension annuelle de mille marcs, ou deux mille nobles, environ 14,000 livres de la monnaie de France alors correspondante [2].

Cependant Gilles croyait avoir à se plaindre du duc son frère. Il se récria sur la modicité du partage et sur la situation qui lui était fait en Bretagne. Les Anglais ne cessèrent d'attiser ces brandons de discorde entre les deux frères. Ingrande et Champtocé, terres d'Anjou, relevaient nûment du roi de Sicile

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 417 ; Nicolas, *Proceedings and ordinances of the privy council of England*, t. VI, préface, p. ij-iij ; texte, pages 3 à 18 ; *Chronique de Math. d'Escouchy*, éd. par M. de Beaucourt, 1863, in-8°, t. I, p. 98 et suiv.; Alain Bouchard, *les Chroniques et annales de... Bretaigne*, etc. Paris, Galiot-Dupré, 1531, petit in-f° gothique, feuillet CLXX, etc.; D. Taillandier, *Histoire de Bretagne*, 1756, t. II, p. 3. — L'apanage constitué à Gilles par Jean VI était le même que Jean V avait donné en partage à son fils Gilles, homonyme du précédent. Anselme, aux *ducs de Bretagne*.

[2] *Ibidem*, Nicolas, p. IX ; Chastellain, p. 159 ; Stevenson, *Henri VI*, t. I, p. 439 à 441 ; Rymer, t. V, partie I, p. 128 ; *Histoire de Charles VII* ; t. I, p. 223, note 1 ; *Actes de Bretagne*, 1744, in-f°, t. II, col. 1360 et suiv.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

et en arrière-fief du roi de France. Gilles, par conséquent, ne pouvait tenir son domaine sans être lige ou homme de Charles VII. Ces deux terres furent d'ailleurs revendiquées par l'amiral de Coëtivy, comme héritier de Gilles de Rais, et adjugées à l'amiral par lettres du roi données le 28 août 1443.

Il y avait alors en Bretagne une grande héritière : Françoise, fille de Jacques de Dinan, bouteiller de France, et de Catherine de Rohan. Françoise était ou devint bientôt dame de Chateaubriant, Beaumanoir, Guildo, Montafilant, La Hardouinage, etc., etc., c'est-à-dire beaucoup plus riche que le prince. Gilles, pour agrandir sa position, se présenta comme futur époux de Françoise [1].

Mais Françoise, née le 30 décembre 1436, n'était alors (1444) âgée que de huit ans, et déjà elle avait été promise ou fiancée au seigneur de Gavres, fils aîné de la maison de Laval. Arthur de Montauban, favori du duc régnant [2], convoitait et sollicitait aussi la main de cette riche fiancée. Gilles, afin de s'assurer le succès, fit enlever Françoise, ainsi que sa mère. Le duc de Bretagne et Catherine de Rohan elle-même fermèrent les yeux sur le rapt, attendu la qualité du ravisseur, et le crime demeura impuni.

Gilles, devenu plus puissant seigneur, renouvela ses instances ou ses récriminations, auprès de son frère, avec plus de hauteur. Le dissentiment s'aigrit entre les deux princes, et Gilles, quittant la cour de Bretagne, se retira dans sa place du Guildo, sur les confins de la Bretagne et de la Normandie, à deux pas de la mer et des Anglais [3]. Relégué volontairement dans cette forteresse, voisine d'Avranches, Gilles se mit immédiatement en rapport avec les ennemis. Le duc François, instruit de ces menées, conçut contre son frère une très-vive irritation. Gilles, de son côté, fut sévèrement averti sur la dangereuse portée de sa conduite.

[1] Les mêmes; Anselme aux *Dinan;* Vallet de Viriville, *Charles VII et ses Conseillers,* p. 39; *Histoire de Charles VII,* t. II, p. 413; *Chron. de Math. d'Escouchy,* t. I, p. 96.

[2] Sur « l'excessive et indécente amour » de François Ier pour A. de Montauban, lequel « estoit si très beau que nul autre n'en approchoit en beaulté, » voy. la chronique d'Alain Bouchard, *loc. cit.*

[3] Le Guildo, petit port sur l'Arguenon, au confluent de la mer (Côtes-du-Nord). Taillandier, t. II, p. 7-8; Anselme, *ibid.*; Anatole de Barthélemy, *Gilles de Bretagne,* fragment historique, dans la *Revue française* du 1er mai 1859, in-8°, t. VIII, p. 252.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Cependant le comte de Richemont aimait tendrement le pupille de sa mère, son jeune neveu, le prince Gilles. Richemont, le 9 octobre 1445, réunit à Rieux les deux frères bretons, pour les réconcilier, et leur mit les mains l'une dans l'autre. Gilles implora sa grâce à genoux, avec une soumission au moins apparente et probablement sincère. Le duc pardonna, mais sans abandon. Il transigea en maître et d'un ton sévère. Gilles obtint sa grâce et la liberté ; mais il dut laisser auprès de la duchesse de Bretagne, c'est-à-dire auprès d'Arthur de Montauban, sa fiancée ou promise, Françoise de Dinan. Il dut en outre se démettre des capitaineries importantes de Montcontour et de Saint-Mâlo, qui lui avaient été confiées [1].

Cette fausse paix ne fut pas de longue durée. Gilles retourna au Guildo et subit de nouveau les suggestions des Anglais. Dans un acte daté de ce château, le 23 décembre 1445, il se déclare mineur, et révoque, à ce titre, tout acquiescement, consenti précédemment par lui, quant à son héritage paternel. Le 1er janvier suivant, le prince Gilles était compris dans la livrée des étrennes distribuées par le roi Henri VI à ses féaux et amis. Thomas Hoo, le seigneur de Roos, Mathieu Gough, étaient à ses ordres et ses correspondants habituels. Gilles enfin appartenait aux Anglais et faisait partie de leurs conseils ou conciliabules. Le duc François résolut de sévir. Ce duc n'avait pas encore relevé les fiefs qu'il tenait de la couronne. Il se rendit à Chinon et, le 4 mars [2] 1446, en présence de nombreux témoins, il fit solennellement hommage simple au roi, pour son duché de Bretagne, puis hommage lige, déceint et à genoux, pour son comté de Montfort et sa seigneurie de Neaufle-le-Châtel. Charles VII accueillit son neveu, fils de Jeanne de France, avec une courtoisie et des caresses toutes particulières. François obtint, le 16 du même mois, des lettres d'abolition pour effacer les traces légales de la conduite que Jean VI avait tenue, par rapport au royaume, vis-à-vis des Anglais. François et le prince Pierre son frère, mais non Gilles, étaient nominativement compris et sauvegardés dans cet acte, ainsi que leurs serviteurs, sujets et adhérents. Au moment où le duc quittait la cour, Jean de l'Aigle, comte de Penthièvre,

[1] Les mêmes ; *Actes de Bretagne*, col. 1386 et suiv.; G. Gruel, p. 396 et suiv.
[2] Ou le 16.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

s'appuyant sur d'anciennes lettres, ajourna par un sergent royal son cousin, François de Bretagne, devant la cour du Parlement à Paris. Mais le roi, pour ne pas réveiller, en temps inopportun, cette question délicate du ressort souverain, cassa immédiatement l'exploit de Jean de l'Aigle. Enfin le roi fit présent à son neveu de l'hôtel de Nesle, sis à Paris, l'un des plus beaux palais de la capitale [1].

François Ier, durant son séjour à Chinon, requit contre son frère l'appui du roi de France, et manifesta le dessein de le faire arrêter. Le 19 juin, étant à Rasilly-lez-Chinon, le duc commit à cet effet Prégent de Coëtivy (breton), amiral de France. Cependant, le 21 du même mois, Jean Hingant, chevalier, conseiller de François, fut envoyé vers Gilles au Guildo en parlementaire. Il s'y rendit accompagné de Cardinet le Fèvre, secrétaire du premier ministre du roi, Pierre de Brezé. Les envoyés trouvèrent le prince jouant aux boules avec des seigneurs anglais de la garnison d'Avranches. Gilles ne voulut point interrompre son jeu, pour recevoir la créance ducale. Il mit les lettres dans sa manche, et ce fut seulement le soir, après la danse, qu'il reçut l'ambassadeur et lui fit réponse. Enfin ayant admis Jean Hingant et Cardinet dans sa chambre, en présence de son neveu, bâtard de François [2], et de quelques témoins, il leur donna audience. Ayant pris alors la parole, Gilles s'emporta, dans les termes les plus véhéments, contre son frère, rejetant avec violence tout accommodement amiable, et joignant au défi l'injure et la menace [3].

Le 5 juillet suivant, Gilles écrivait au roi d'Angleterre qu'ayant atteint l'âge de majorité, se voyant d'ailleurs privé d'héritage, il embrassait définitivement le parti anglais, et se recommandait à ses bontés. Charles VII et son premier ministre avaient, jusque-là, joué le rôle de modérateurs ; et, tout en contenant et surveillant le prince Gilles, ils avaient sans cesse tenté de réconcilier les deux frères. Mais la mesure était

[1] Les mêmes ; Berry, p. 428, 429 ; d'Argentré, *Hist. de Bretagne*, 1618, in-f°, p. 802, 831 ; G. Chastellain, t. II, p. 159 ; t. III, p. 213 ; *Actes de Bretagne*, col. 1390 et suiv.; ms. Harlay, 101, 6, à la date du 4 mars ; arch. PP., 110, f° 264 ; Félibien, t. II *des Preuves*, p. 564 *a*; *Ordonnances*, t. XIII, p. 469 ; *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 196 et suiv.; Delpit, *Documents anglais*, etc., p. 263.

[2] Taneguy, bâtard de Bretagne.

[3] De Taillandier, p. 12 et suiv.; *Actes*, col. 1378 et suiv.; Marchegay, *Cartulaire de Rais*, 1857, in-8°, p. 92 ; Alain Bouchard, f° CLXXXj.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

comble. Peu de jours après avoir écrit cette lettre, selon toute apparence, le prince Gilles, par ordre du roi et sur la requête de son frère, fut arrêté au Guildo. Quatre cents lances, commandées par l'amiral, le grand sénéchal de Poitou Pierre de Brezé, et Raoul du Dresnay, son lieutenant, se rendirent à cet effet au Guildo le 26 juin 1446. Gilles, qui jouait à la paume lorsqu'on lui annonça les gens d'armes du roi, se rendit sans résistance, et fut conduit à Dinan auprès de son frère, qui d'abord refusa de le voir [1].

Le connétable de Richemont, cependant, intercéda de nouveau, et se jeta aux pieds de François, accompagné du prince Gilles. Mais il ne put fléchir la sévérité du duc, qui s'indignait et s'irritait de plus en plus contre son frère. Par ordre de François, Gilles fut conduit captif à Châteaubriant. Le duc convoqua les états de Bretagne à Redon, pour juger le prévenu en cour *judiciaire*. Il chargea son procureur général Olivier du Breil de soutenir la poursuite. Cousinot de Montreuil et le seigneur de Précigny arrivèrent à Redon vers les premiers jours d'août 1446 et siégèrent au procès comme commissaires du roi. Le duc, poussé par des favoris intéressés, tendait à la condamnation la plus rigoureuse. Le connétable de Richemont, les commissaires français et le procureur lui-même firent entendre des paroles de modération, de respect pour les formes et la régularité dans la justice. Les états se prononcèrent dans le même sens. Bref la poursuite fut suspendue, faute d'une instruction suffisante [2].

En 1447, François de Bretagne retourna auprès du roi à Chinon, et sollicita ce prince pour reprendre avec activité les poursuites dirigées contre son frère. Mais le duc ne trouva pas dans son pays de magistrats pour prononcer la condamnation qu'il appelait sur la tête du prévenu. Le procureur général lui-

[1] Les mêmes; Ms. Blancs-manteaux, n° 48 *b*, f° 53. — Pierre II de Brezé, vers cette époque, reçut en don de François Ier la terre de Broon en Bretagne, qui avait appartenu à Pierre Ier de Brezé son père. Peu après (1451), il revendit ce domaine à l'un] des favoris de ce duc. Anselme : *Brezé*; D. Morice, 1750, t. III, p. 483.

[2] Gruel, p. 397; d'Argentré, p. 805; *Archives du Hallay-Coetquen*, page XI, pièce A, 3; Al. Bouchard, f° CLXXXj, verso. — « On avait fait venir de toute part des témoins, surtout des femmes et des filles qui accusèrent le prince de les avoir violées. » Taillandier, p. 14 et 15; *Actes de Bretagne*, col. 1404. — Gilles, mort jeune, laissa deux bâtards, Edouard et Guillaume de Bretagne. (P. Anselme, article de Gilles.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

même se désista, en déclarant qu'à ses yeux aucune loi de la Bretagne ne pouvait autoriser le duc à commettre un fratricide. Le duc alors, ou plutôt les instigateurs qui s'étaient emparés de son esprit, jetèrent leurs vues sur des moyens odieux et extrajudiciaires [1].

Cependant Gilles était toujours captif et confié à la garde d'Arthur de Montauban. De tout temps, les Anglais avaient eu les yeux tournés vers les affaires de Bretagne. Durant les trêves, elles furent l'objet constant de leurs préocupations. Le gouvernement anglais, ainsi que l'avait fait Henri V, voulait à tout prix enchaîner la Bretagne ou son duc à ses intérêts, soit par l'amitié, soit par l'intimidation. La captivité de Gilles devint un texte véhémentement exploité par les diplomates anglais. En 1448, lors de la prise du Mans, les Anglais signèrent une capitulation de guerre, avant de rendre la place. Les bases du traité avaient été lues et examinées en plein jour. Mais les Anglais obtinrent que l'échange des actes s'opérât à la nuit close. Dans l'intervalle, falsifiant la teneur des instruments à échanger, ils y introduisirent une clause qui déclarait le duc de Bretagne, contre l'évidence des faits, *ami et allié du roi d'Angleterre*. Puis, les diplomates français reçurent, sans pouvoir les lire, les actes ainsi altérés. A partir de la captivité de Gilles, le gouvernement anglais revendiqua ce prince comme un féal et un sujet d'Henri VI. A ce titre, il ne cessa point, dans ses rapports diplomatiques avec la Bretagne et avec Charles VII, de réclamer l'élargissement de ce prince. La captivité de Gilles donna également naissance au projet de coup de main longtemps médité, ajourné, puis repris, et qui éclata enfin par l'invasion de Fougères [2].

Jeune, léger, frivole, Gilles de Bretagne était plus faible et plus entraîné que coupable, son crime véritable relevait de la politique, et ce crime de lèse-patrie ne comptait point parmi ceux que les princes ses contemporains estimaient abominables et irrémissibles. Le vice le plus grave, après l'égoïsme, qui entachait le prince Gilles, se manifesta spécialement à cette

[1] D. Taillandier, *Actes de Bretagne.*

[2] Offres faites par François aux Anglais, au sujet de Gilles et de Fougères, dans les *Preuves de la chron. de Math. d'Escouchy*, par M. de Beaucourt, p. 250; Taillandier, p. 18 et suiv.; *Actes*, col. 1410 et suiv.; Stevenson, *Henri VI*, t. I, p. 280-1; Leibnitz, *Mantissa*, etc., *loc. sup. cit.*

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

époque, chez de plus grands criminels. Il consistait en un mépris complet de toute sanction divine et humaine pour la conscience, et en une confiance absolue dans l'impunité qui lui était acquise à raison de son rang, ou de sa naissance. La fatalité voulut que la poursuite de son procès fût confiée (comme il arrivait souvent) à des adversaires, à des *parties*, que l'intérêt, la rivalité ou la haine rendaient acharnés à sa perte. Tels furent, dans cette affaire, l'amiral de France, Arthur de Montauban, ainsi que le nommé Jean Hingant, chevalier, que le prince Gilles avait humilié, et dont il s'était fait un ennemi par de simples paroles arrogantes et hautaines [1].

Ces gentilhommes avaient assez d'honneur pour s'arrêter à un certain point sur la pente, dans la carrière ouverte à leurs passions. Mais autour d'eux, de vils subalternes, scélérats de profession, étrangers aux scrupules d'aucune sorte, recueillirent de leurs mains la haine aux limites où ces chevaliers la déposaient. Puis, exploitant ce dépôt pour leur compte propre, ils ouvrirent à la vindicte personnelle une voie nouvelle et ténébreuse. En juin 1448, le roi, inquiet de ce qui se passait, chargea Guillaume Chartier, évêque élu de Paris [2], de se rendre en Bretagne, accompagné du sénéchal, avec des instructions ayant pour but d'apaiser cette querelle. Sur la fin de la même année, Gilles, toujours captif et sans juges, avait vu s'aggraver les mauvais traitements dont il était l'objet. Il fit parvenir au roi de France une requête, pour lui dénoncer sa situation et pour implorer la protection de sa clémence. Le comte de Richemont continua également de s'intéresser à son neveu d'une manière active [3].

Celui des trois adversaires de Gilles qui montra contre lui le plus d'animosité, fut Arthur de Montauban. Il sut inspirer au duc une haine factice et si habilement insinuée, que François gourmanda lui-même la *tiédeur* qu'Arthur lui semblait manifester à l'égard de Gilles. Déjà la mort du prince était résolue. Jean Hingant avait refusé le rôle de bourreau ; François promit à Montauban qu'il deviendrait l'époux de l'héritière, lorsque

[1] Les mêmes ; G. Gruel, p. 397.

[2] D. Morice, *Actes de Bretagne*, col. 1412, et, après lui, D. Taillandier, appellent ce personnage : l'*Esleu Conferme*, prenant ce dernier mot pour un nom propre. Il faut lire l'*élu* (du chapitre) *confermé* ou confirmé (par le pape).

[3] Gruel, *ibid.*; auteurs cités.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

lui, Montauban, l'aurait faite veuve de Gilles. Un ancien historien rapporte qu'Arthur était « entré en l'affection de Françoise de Dinan trop avant, » même antérieurement à la retraite du prince au Guildo. Mais en 1445, Françoise n'était âgée que de neuf ans, et en 1448, elle atteignait à peine sa douzième année; l'amour ne saurait donc être allégué comme le mobile qui dirigeait Arthur de Montauban. Arthur se déchargea personnellement de la garde de Gilles, et en investit l'un de ses officiers ou créatures, nommé Olivier de Meel, assisté de divers autres subalternes. Gilles, traîné de prison en prison, fut conduit successivement et comme par ironie dans chacun de ses châteaux ou châtellenies : à Montcontour, à Touffou, puis à la Hardouinaye. Là, privé de toute communication, même avec son frère et ses proches, destitué de son *état* de prince, c'est-à-dire de ses officiers ; il était livré à la merci de satellites grossiers, et traité comme le dernier des prisonniers ou malfaiteurs [1].

On avait entendu dire au duc qu'il voudrait que son frère fût en paradis. La calomnie, qui ne s'arrête pas, ajoutait que le roi de France s'en verrait débarrassé avec plaisir. Pour des gens tels que de Meel et ses compagnons, ces rumeurs, même supposées, jointes aux ordres secrets d'Arthur et à ses promesses, tenaient lieu de sentence. Cette sentence d'ailleurs fut authentiquement libellée et promulguée au nom du duc. Le garde des sceaux de Bretagne, Eon Baudouin, refusa de la sceller ; mais le chancelier, qui avait épousé la nièce de Montauban, la scella lui-même [2].

Cependant, en 1449, le roi insista définitivement auprès de François, qui envoya par les mains de l'amiral Prégent de Coëtivy, l'ordre de délivrer son frère. Mais cet ordre ne fut pas immédiatement exécuté. Les ennemis de Gilles l'entouraient ; ils avaient sous la main un clerc, notaire ou secrétaire d'État, nommé de la Rose, qui avait été en Angleterre et connaissait parfaitement le style de la chancellerie anglaise. Ce la Rose fabriqua sans délai une fausse lettre du roi Henri VI, revêtue de son sceau, très-bien imité, et adressée au duc François. La teneur de cette lettre revendiquait le prince Gilles comme chevalier de la

[1] D'Argentré; Taillandier; Barthélemy.
[2] Taillandier, p. 33.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Jarretière et connétable d'Angleterre. Elle intimait au duc, sur le ton impératif, d'avoir à délivrer le prince Gilles [1].

Prégent de Coëtivy retourna vers le duc, rapportant, au lieu du prisonnier, cette lettre (non sans quelque soupçon de connivence avec les auteurs d'un si odieux et audacieux stratagème). Complétement dupé, François de Bretagne expédia incontinent le contre-ordre le plus absolu, prescrivant de retenir son frère captif, nonobstant tout ordre, injonction antérieure, ou autorité quelconque. Gilles n'avait plus qu'à mourir, et ses persécuteurs à décider son genre de mort. Arthur de Montauban était fils d'une Visconti de Milan, parente d'Isabeau de Bavière et sa dame d'honneur. Il avait depuis quelques années envoyé au pays de sa mère, pays renommé pour les philtres mortels, et son allié ou affin, Marc, bâtard de Milan, lui avait apporté récemment en Bretagne (1449) trois sachets d'un poison très-actif et très-subtile nommé *Everbemènes*. La substance pesait une demi-livre; sur le premier sachet était écrit : *fort ;* sur le 2e : *fort, fort ;* sur le 3e : *fort, fort, fort* [2].

Vers la mi-mars 1450, les Anglais avaient de nouveau débarqué à Cherbourg, prétexte très-propre à ranimer la funeste prévention de François contre son frère. Peu après, le duc partit, laissant Gilles entouré de ses sicaires. Le malheureux prince avait été jeté dans une sorte d'oubliette, basse et obscure, pratiquée en son château de la Hardouinaye, à la base des murs.

On commença par le priver de toute nourriture. Cependant le cachot de Gilles donnait par une lucarne sur les douves du fossé, qui était à sec. Une pauvre femme, que la vigilance des gardes avait négligé d'écarter, vint à passer sur le talus ou remblai du fossé. Elle entendit les appels plaintifs qu'arra-

[1] Alain Bouchard, f° CLXXIJ ; d'Argentré, p. 806 ; auteurs cités. Plusieurs de nos historiens contemporains, tels que Jean Chartier, Mathieu d'Escouchy et d'autres attribuent également à Gilles ce double titre de chevalier de l'ordre de la jarretière et de connétable d'Angleterre. Mais cette attribution a été contestée. En effet, les historiographes de cet ordre célèbre ne mentionnent pas le nom de Gilles au nombre des chevaliers. L'éminente fonction de connétable d'Angleterre fut conférée aux plus hauts personnages de ce royaume et à ses plus sûrs défenseurs. Les historiens anglais ne citent point non plus le prince Gilles parmi ceux qui en furent revêtus. Nous croyons, par ces motifs, que la fausse lettre de 1449 est la source unique de cette attribution erronée.

[2] D'Argentré ; Taillandier ; *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 131 ; Anselme, aux *Montauban* ; d'Argentré, p. 664 ; *Actes de Bretagne*, col. 1853.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

chaient au malheureux prince la faim et la soif. Emue de compassion, elle descendit dans le fossé, et se hissant jusqu'au soupirail, par où s'échappaient les gémissements, elle fit passer au patient un peu du pain et de l'eau destinés à sa propre nourriture. L'inconnue prolongea ainsi, durant près de six semaines, l'existence du condamné. De plus, elle alla chercher un religieux mendiant, cordelier de l'observance. Le moine se glissa la nuit près du moribond : il reçut par la lucarne et la confession du captif et le legs de sa vengeance [1].

Voyant que la faim ne produisait point le résultat qu'ils en attendaient, les assassins du prince eurent recours au poison.

Le premier sachet fut négligé ; mais ils firent usage des deux autres, ou de l'un des deux autres. Le lundi 20 avril 1450, Jean de la Chaise, par ordre d'Olivier de Meel, versa l'Everbemène dans une soupe grasse, qui servit à la nourriture de Gilles. Mais le prince était jeune, « moult beau cavalier, radde, bien fourmé, et puissant de corps. » A la grande surprise des empoisonneurs, la victime, épuisée par ses tortures précédentes, ne succomba point sur le coup [2].

L'assassinat direct fut alors résolu.

Dans la nuit du 24 au 25 avril, Olivier de Meel, Roussel

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

[1] D'Argentré ; Taillandier.

[2] « Et quand ces poisons furent apportées, Olivier de Mes les voulut esprouver sur ung chien et sur ung chappon, et leur en donna sur autres viandes (mêlé à d'autres aliments), et tout incontinent [ces animaux] moururent en la place. Quant il fut certain de la vertu de ceste damnée marchandise, il alla visiter Monseigneur Gilles et lui apporta des vivres... Et en tout ce qu'il lui avoit apporté, tant pour manger que pour boire, y avoit de ces poisons à grande habondance. Monseigneur Gilles, qui moult grand appétit avoit, mangea de ce que on lui avoit apporté... Mais mal quelconque n'en sentit ; dont ses gardes furent moult espovantez, etc. » Al. Bouchard, f° CLXXXV, verso. — Il n'y avait pas au moyen âge de nomenclature scientifique, non plus que de méthode scientifique. Les substances chimiques ou naturelles portaient des noms arbitraires, *poétiques*, ou d'imagination. On a vu que la drogue toxique rapportée d'Italie par ordre d'A. de Montauban, se nommait *Everbemène*. Dans le procès de Jean, duc d'Alençon, condamné en 1458, on apprend que ce prince s'était procuré à grands frais une herbe ou plante pharmaceutique, appelée *Martagon*. Cette plante, entre autres vertus magiques, communiquait à son possesseur le don d'éloquence, et le mettait « en la bonne grâce des dames. » Lorsque, vers la même époque, Jacques Cœur s'enfuit de France pour se soustraire aux persécutions dont il était l'objet, ses ennemis le rejoignirent dans l'asile secret où il s'était refugié. Là, ils tentèrent de l'empoisonner avec des substances pulvérulentes jetées dans son breuvage. C'étaient des poudres de *realzar* et d'*arceney :* cette dernière matière est bien connue encore aujourd'hui sous le nom d'*arsenic*.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Maletouche, Thomas Rageart et Jean de la Chaise, tous serviteurs d'Arthur de Montauban, pénétrèrent auprès du prince breton, qu'ils trouvèrent au lit. Puis, saisissant un de ces grands draps ou *touailles* alors usités, ils en firent une manière de nœud-coulant, et l'étranglèrent jusqu'à mort complète. Ils lavèrent ensuite le prince, le parèrent et se rendirent les uns à l'église, les autres à la chasse. Là, ils se firent annoncer la *triste* nouvelle, et jouèrent la surprise afin de se ménager ou de feindre un alibi [1].

Le duc François et ses troupes étaient sous les murs d'Avranches, lorsque la mort de Gilles fut publiquement divulguée. Le tragique dénouement de cette longue trame, au lieu d'en assurer le succès, dévoila cette machination à tous les yeux d'une manière éclatante. La lumière se fit rapidement sur tout ce que le duc avait ignoré. François, le 22 janvier 1450, avait fait, à Vannes, un premier testament, dans lequel son frère Gilles n'était pas même nommé. La nouvelle de ce meurtre faillit révolter d'indignation l'armée bretonne. Le duc, dont les yeux s'étaient enfin dessillés, n'eut plus dès lors assez de larmes pour pleurer son frère, et le fratricide qu'il avait commis.

L'abbé de Boquem, voisin de la Hardouinaye, célébra les funérailles de la victime, assisté de ses religieux et des gentilshommes qui résidaient aux alentours. Gilles reçut les honneurs de la sépulture dans l'église de cette abbaye, qui lui érigea de ses deniers un modeste monument. Sa tombe fut recouverte d'une vaste pierre d'ardoise sur laquelle s'étendait sa statue couchée, sculptée en bois de chêne et peinte, qui subsiste encore [2].

Dès le mois de mai 1450, Françoise de Dinan, dans un acte solennel où elle stipule à titre de majeure, déclara que le mariage entre elle et feu le prince Gilles, attendu la jeunesse de

[1] *Ibid.*; *Actes de Bretagne*, col. 1551 ; *Récollection des merveilles advenues de nostre temps*, Panthéon, p. XLXII; Math. d'Escouchy, t. I, p. 96; *Preuves*, p. 78 et 239. Les assassins répandirent le bruit que Gilles était mort de marasme, par suite du déplaisir que lui avait causé la victoire de Formigny. Taillandier, p. 34. V. Alain Bouchard, *Chronique de Bretagne.*

[2] Les mêmes; Alain Bouchard, f° CLXXXV; *Gilles de Bretagne*, p. 249 et suiv.; *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne*, 1856, in-8°, 2e cahier p. 14 et suiv. Cette statue a été, il y a quelques années, recueillie et déposée au musée de Saint-Brieuc par mon confrère et ami M. Anatole de Barthélemy, auteur des deux derniers opuscules qui viennent d'être cités, et alors secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

l'épouse, n'avait jamais été accompli. Elle déclara, par les mêmes lettres, disposer de sa main en faveur de Guy XIV, son premier fiancé, qui la fit bientôt comtesse de Laval. Peu de temps après, au mois de juin, le duc François, dès longtemps malade et profondément troublé par cette mort, voulut se rendre d'Avranches au mont Saint-Michel. Il séjourna huit jours en ce lieu de pèlerinage, et y fit célébrer le service du mort. Puis il retourna en Bretagne. Comme il chevauchait, triste et pensif, par les grèves, un homme, sous l'habit de cordelier, se présenta devant lui. Il lui rappela de la part de Gilles, la mort de son frère, et au même nom il lui signifia qu'il l'ajournait, lui duc, à quarante jours, devant Dieu. Puis le cordelier disparut.

Le 17 juillet 1450, François, de retour dans son duché, « sain de pensée, mais fèble et enferme de corps, » fit un codicile par lequel il instituait un service anniversaire en l'honneur de son frère, dans l'abbaye de Boquem, et mourut le 19 du même mois [1].

Lorsque le duc fit la rencontre du cordelier, ce prince avait toujours à ses côtés son favori, Arthur de Montauban. Le religieux ayant disparu, le duc demanda Montauban ; mais celui-ci avait à son tour quitté la compagnie de François. Marie de Montauban, sœur d'Arthur, était femme de Jean de Graville, seigneur de *Marcoussis* et patron de ce monastère célèbre. Arthur, selon toute apparence, courut immédiatement se réfugier au sein de cet asile, et ne tarda pas à y appeler auprès de lui, pour jouir de la même impunité, Olivier de Meel. Mais, dès que le duc Pierre eut succédé à François, ce duc, et surtout le connétable, son oncle, ne négligèrent pas de venger le meurtre de Gilles[2].

Aux fêtes de la Toussaint suivante (novembre 1450),

[1] Les mêmes; Al. Bouchard, f° CLXXXJ, verso; d'Argentré, p. 810, 828, 836; Fontanieu, ms. 121-2, au 16 juillet 1450; *Actes de Bretagne*, col. 1356 à 1358; Le Héricher, *La Normandie illustrée*, 1852, in-f°, t. II, 6e partie, p. 18; J. Chartier, t. II, p. 228; Berry, p. 455; Gruel, p. 402; Du Clecq, p. 24, ch. XXXIV. Selon Robert Blondel, le duc François, au siége d'Avranches, aurait été lui-même empoisonné par la femme du capitaine anglais, qui le séduisit, puis lui donna la mort. Voy. ma *Notice sur Robert Blondel*, p. 55 du tirage à part.

[2] Al. Bouchard, f° CLXXXVIJ; d'Argentré, p. 810; Anselme, aux *Graville* et aux *Montauban*; G. Gruel, p. 403; Barthélemy, p. 258-9; *Actes de Bretagne*, col. 1552; Malte-Brun, *Histoire de Marcoussis*, 1867, in-8°, p. 87, 88, 377, 378; Chastellain, t. III, p. 213.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Charles VII et sa cour se tenaient à Montbason en Touraine. Le nouveau duc, accompagné de son oncle, se rendit auprès du roi, et le 3 novembre il lui fit hommage pour ses tenures. L'un et l'autre entretinrent le roi du meurtre de Gilles. Durant leur séjour à la cour, le connétable envoya des archers ducaux, qui se présentèrent à Marcoussis, arrêtèrent Olivier de Meel, puis l'amenèrent à Tours. Richemont ne s'éloigna, vers le 18, qu'après avoir reçu dans cette ville son prisonnier, qu'il expédia par la Loire jusqu'à Nantes. Le roi ne vit pas sans déplaisir cette arrestation, opérée sur sa terre par les agents d'un vassal. Cédant toutefois aux instances du connétable, il prit lui-même, comme haut justicier, la connaissance de cette affaire et la direction des poursuites [1].

Le 22 novembre 1450, Arthur de Montauban comparut à Tours, devant le conseil du roi, et plaida pour se disculper de la prévention qui s'élevait contre lui. Ayant d'ailleurs à répondre à l'ajournement de son seigneur le duc, il fut mis en liberté sous caution. Arthur réussit ensuite à regagner l'asile de Marcoussis, où il se fit moine célestin. En changeant ainsi d'état civil ou légal, il échappait à la juridiction laïque. Il mourut en 1468, après avoir été fait, par Louis XI, archevêque de Bordeaux. Quant à l'amiral de Coëtivy, qui du reste n'avait point trempé dans la fin tragique de Gilles, il fut tué en 1450 au siége de Cherbourg, et cette fin patriotique peut racheter aux yeux de l'histoire la conduite peu louable ou les sentiments équivoques, dont il donna les signes dans ce déplorable épisode [2].

Les meurtriers de Gilles avaient été décrétés d'arrestation par lettres du duc Pierre, données à Vannes le 15 août 1430. Au mois de mars 1451, le roi envoya dans cette ville, où s'instruisait le procès, Jean Tudert, maître des requêtes, en qualité de commissaire royal. Jean Tudert, assisté des officiers ducaux, présida l'interrogatoire des prévenus, qui eut lieu le 15 mai, et fut suivi de leur confession. Olivier de Meel était un vieillard chétif, brisé par l'âge et la maladie. Il eut la tête tranchée à Vannes le 8 juin suivant. Jean Rageart et ses autres complices paraissent avoir subi le même sort. La justice enveloppa

[1] Gruel; Al. Bouchard, f° CLXXXVIIj; Taillandier, PP. 2298; *Actes de Bretagne*, col. 1546, 1547, 1552; Chartier, t. II, p. 248.

[2] *Actes de Bretagne*, col. 1550 et suiv.; Anselme, *Montauban*, etc.; *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 207; *Histoire de Marcoussis*, p. 377, 378.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

même dans sa rigueur un nommé Pierre Salmon, de Néant, qui fut exécuté à mort comme coupable. Pierre Salmon, néanmoins, fut reconnu plus tard innocent : le duc Pierre, par son testament, rendit aux héritiers de Salmon ses biens confisqués, et fonda une messe perpétuelle pour le repos de l'âme de cette victime judiciaire [1].

Georges Chastellain, moraliste, chroniqueur et poëte, a consacré au trépas infortuné de Gilles de Bretagne une triple élégie. Après avoir, dans ses mémoires, raconté en prose la tragique histoire de ce prince, il lui a ouvert une place d'honneur dans son *Temple de Boccace,* mélancolique fiction où figurent les morts les plus illustres, dont le souvenir préoccupait les contemporains du poëte. Gilles de Bretagne a aussi sa place et son rollet dans *la Complainte de fortune,* autre composition poétique attribuée, non sans vraisemblance, à Chastellain. Gilles reparaît enfin dans la strophe suivante de la *Récollection des merveilles.*

Un Gilles de Bretaigne
Nepveu au roy Charlon (Charles VII),
Vis-je par mode estraigne
Estrangler en prison,
Par l'adveu de son frère
Qui, cité devant Dieu,
Mourut de mort amère
En fondant comme sieu (suif).

A. Vallet (de Viriville).

[1] Barthélemy, *ibid.*; *Actes de Bretagne*, 1552, 1707, 1708. La collection des Blancs-Manteaux, ms. 48, *b*, f° 86 et le ms. résidu Saint-Germain 143, f° 127, renferment deux dépêches originales et autographes de Jean Tudert au roi sur cette affaire. Les officiers ducaux apportèrent quelque résistance à l'exercice de la justice royale. On observe que dans l'une de ces dépêches, la signature de Jean Tudert a été placée sur un papier à part et *rapporté.*

[2] *Œuvres de Chastellain*, t. VII, p. 87, 88, 192; t. VIII, p. 329.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

LES DERNIERS TRAVAUX

SUR

LE BOUDDHISME

I.

Parmi les études auxquelles on se livre de nos jours avec ardeur figurent en première ligne celles concernant l'Inde antique. Tout y est nouveau, et la philologie rend sur ce point à l'histoire les plus éminents services. Entre beaucoup de faits étonnants révélés d'abord par les de Guignes, les Abel Rémusat, les Klaproth, on a surtout été frappé de ce phénomène étrange d'une religion fondée par un homme juste, recommandant les préceptes d'une morale et les formes d'une discipline qui offrait des analogies nombreuses avec les enseignements et les institutions du christianisme. L'étonnement a grandi lorsqu'on vit que cette religion s'était étendue pacifiquement sur les plus vastes contrées de l'Asie et était embrassée par une foule innombrable de sectateurs. Chacun alors de vanter « la bienfaisante influence du bouddhisme sur les mœurs et les institutions[1], » et de s'écrier : « Puissance réformatrice, action morale et politique, profondeur de doctrine, rien ne lui manque[2] ! » Des esprits trop prompts à juger les choses ont tiré alors de ces faits, encore mal connus, des conséquences fâcheuses contre la reli-

[1] M. J. J. Ampère, *Revue des Deux-Mondes*, juin 1837, p. 746.
[2] *Ibid.*, p. 749.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

gion catholique [1]. Nous avons entendu bien des voix, confiantes en cette réputation séculaire de sagesse faite à l'Inde, et qu'Herder a tant exaltée dans ses *Idées sur la Philosophie de l'histoire*, nous vanter la morale bouddhiste, la doctrine bouddhiste. Au nom de je ne sais quelle théorie, on appelait même les catholiques à recevoir du bouddhisme des leçons de convenance et de modestie, car on avait la preuve, disait-on, que la raison était arrivée ici par ses seules forces au même résultat que la raison inspirée par Dieu [2]. Pour nous rassurer, et nous convaincre qu'il n'y avait dans tous ces faits rien qui pût alarmer notre foi, nous avions d'abord pour garants nos écrivains catholiques [3]; ensuite, ayant étudié les travaux des maîtres,

[1] Citons seulement parmi les auteurs qui ont précédé notre temps, Dupuis, (*Origines de tous les cultes*, p. 283), concluant que « le christianisme était une émanation des écoles philosophiques qui avaient fleuri dans l'Orient avant Jésus-Christ; » parmi les auteurs contemporains, M. Emile Burnouf (*Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1865), affirmant que « le christianisme est dans son ensemble une doctrine aryenne et qu'il n'a pour ainsi dire rien à démêler avec le judaïsme. »

[2] Un publiciste très-connu, député au parlement italien, M. Ferrari dans son ouvrage sur *la Chine et l'Europe, leur histoire et leurs traditions comparées*, soutient gravement que la tradition chinoise nous a révélé des faits « qui blessent profondément l'orgueil de la tradition chrétienne. » Cf. en Allemagne, pour ne citer que quelques noms, M. Köppen (*die Religion des Buddha und Ihre Entstehung*. 2 vol. in-8°, 1857-1859); M. Albrecht Weber (*Histoire de la Littérature indienne*, trad. par Alfred Sadous. Paris, 1859, in-8°); l'ouvrage allemand date de 1852. En Angleterre, M. Spence Hardy (*the Legends and theories of Buddhists*. Londres, in-12, 1866), M. Henri Prinsep (*Tibet, Tartary and Mongolia, their social and political condition, and the religion of Boodh as there existing*. Londres, in-8°, 1852). — En France, M. Ed. Laboulaye écrivait dans le *Journal des Débats*, du 13 avril 1853 : « Il est difficile de comprendre que des hommes à qui la révélation a manqué aient pu s'élever aussi haut et s'approcher autant de la vérité. » Voir sur cet enthousiasme pour les axiomes du bouddhisme les excellentes réflexions de Mme la princesse de Wittgenstein, dans l'ouvrage que nous citons plus loin (voir p. 79).

[3] Le cardinal Wiseman, *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, 2e disc., *Études orientales*, part. 2; et, pour montrer combien la religion est intéressée au progrès de toutes les sciences, *ibid.*, 7e disc. Voir de nombreux articles dans les *Annales de philosophie chrétienne* de M. Bonnetty, entre autres : *Les doctrines hindoues* examinées, discutées et mises en rapport avec les traditions bibliques, par l'abbé de Valroger; le 6e article est consacré à l'histoire du bouddhisme (février 1840). — Voir aussi *ibid.*, octobre 1841, p. 251. — *Principaux points du système bouddhiste*, par M. l'abbé Bigandet, de la Société des missions étrangères, *ibid.*, août et octobre 1843. — M. Félix Neve, *Histoire du bouddhisme indien*, dans le *Correspondant*, septembre et novembre 1845 (t. XI et XII); du même : le *Bouddhisme, son fondateur et ses écritures*, ibid., 1854, t. XXXIII, p. 221. — *La Société bouddhique*, ibid., décembre 1856 et janvier 1857. Nouvelle série, t. III, p. 460 et t. IV, p. 87. — *Le Bouddhisme*, par M. l'abbé Deschamps, *ibid.*, août 1860, etc. Docteur Wein-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

nous avions pu y voir que la science pure marchait à des conclusions radicalement contraires aux prévisions des rationalistes. Un livre récemment publié à Rome par Madame la Princesse Caroline de Sayn-Wittgenstein, vient nous donner occasion de rappeler ces faits [1]. En descendant dans l'arène pour y combattre en soldat devoué de l'Eglise, la Princesse n'a pas voulu, dit-elle, « élucider des questions de science, » — bien qu'il y ait beaucoup de science dans ses pages, — « mais des questions de morale. » Dans cette comparaison entre le bouddhisme et le christianisme, elle a pris son sujet comme un cadre pour présenter une foule de réflexions ingénieuses, de pensées justes, de considérations historiques et politiques, de vérités sociales. Esprit d'une vive et rare intelligence, Madame la Princesse de Sayn-Wittgenstein saisit parfaitement et de haut toutes les questions actuelles de polémique religieuse; elle en parle avec franchise, parce qu'à ses yeux aucun catholique, en nos jours de lutte, ne peut et ne doit y rester indifférent. Nous l'en félicitons. La foi catholique n'a rien à redouter de la science et du temps. Des apparences peuvent parfois se produire contre elle, mais ce sont de simples apparences, qu'une vue plus claire des choses vient toujours dissiper. Nous ne pouvons ici, vu la nature de ce recueil, suivre Madame la Princesse de Wittgenstein dans le cours de sa belle exposition ; nous ne voulons point même examiner, en ce moment, toute la question du bouddhisme qui, sans doute, sera traitée ici par un maître avec plus de développement et d'autorité : notre seule intention est de résumer en peu de mots ce qu'il est indispensable de savoir sur l'histoire du bouddhisme, sur sa doctrine, son développement, son influence, sur les problèmes soulevés par cette histoire, et d'exposer tout d'abord comment cette étude s'est developpée de nos jours.

II.

Il y a quarante ans, un des hommes auxquels les études sanscrites doivent le plus, l'Anglais Colebrooke, lisant en 1827 à la

hart, dans le *Dictionnaire encyclopédique de théologie catholique* de Wetzer et Welte, etc.

[1] *Bouddhisme et christianisme.* Rome, 1868, grand in-8°.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, un mémoire sur le bouddhisme, était forcé d'avouer qu'il ne savait presque rien de cette religion : il croyait son auteur indien, mais dans l'absence de tout document direct, original, il n'avait pu apprécier convenablement ses doctrines. Or, en 1828, un an après le mémoire de Colebrooke, M. Brian Haughton Hodgson, résident anglais dans le Népaul, publia le résultat des recherches faites par lui dans une foule d'ouvrages sanscrits provenant des monastères bouddhiques de ce pays, ouvrages mis immédiatement à la disposition des sociétés asiatiques de Calcutta, de Londres et de Paris. Presqu'en même temps, un jeune médecin hongrois, Csòma de Köros, pénétrait dans le Thibet, et publiait, quelques années plus tard (1834), dans le *Journal de la Société asiatique*, des analyses détaillées de deux grands recueils thibétains, traductions des originaux sanscrits trouvés par M. Hodgson, faites au VIIe siècle de notre ère par des missionnaires bouddhiques. Trois ans après, M. Schmidt constatait à son tour que des livres mongoles, rapportés à Saint-Pétersbourg par M. Schilling, étaient aussi des traductions, reproduisant, comme les traditions thibétaines, les traités sanscrits du Népaul.

C'était déjà beaucoup d'avoir ainsi trois sources différentes d'informations pour contrôler la même doctrine ; mais on ne devait pas s'arrêter là ; car au sud de l'Inde, dans l'île de Ceylan, M. Turnour découvrait une autre rédaction de la vie et des prédications du Bouddha, qui était originale, et non point, comme les livres thibétains et mongols, une copie des livres du Népaul. La forme était dissemblable, mais le fond était identique. Les livres chinois, interrogés à leur tour, donnèrent encore de nouvelles traductions des ouvrages bouddhistes, et de plus des relations sur l'état du bouddhisme, écrites par des pèlerins chinois dans l'Inde, du IVe au Xe siècle de notre ère, documents précieux dont Abel Rémusat a publié le plus ancien [1], et M. Stanislas Julien le plus détaillé et le plus intéressant [2]. Mais sur le sol de l'Inde ne pouvait-on pas aussi rencontrer vivante la trace du bouddhisme ? On l'y rencontra : il

[1] *Foe-Roue-ki, ou Relation des royaumes bouddhiques*, traduit ou annoté, in-4°, 1836. Le nom du voyageur est Fa-hian.

[2] *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde*, un vol. in-8°, 1853.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

y a trente ans, on découvrit pour la première fois dans l'Inde des inscriptions. M. James Prinsep [1], M. Turnour [2], M. Lassen [3], M. Wilson [4], M. Burnouf ont lu et commenté ces inscriptions de Guinar, Dhauli, Bhabra, Bouddha-Gaya, contemporaines à peu près de l'expédition d'Alexandre, qui vinrent jeter un jour inattendu sur l'histoire du bouddhisme.

Toutes ces sources diverses ont été successivement étudiées : la philologie avait devant elle une belle carrière, et elle l'a brillamment exploitée. En Angleterre, en Allemagne, en Russie, ces études n'ont cessé d'être cultivées, et, en France, pour ne parler que de notre pays, M. Eugène Burnouf a écrit l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien* [5] et la traduction du *Lotus de la bonne Loi* [6], M. Foucaux a donné une traduction de *l'histoire du Bouddha* [7], ouvrages importants que M. Biot [8] et M. Barthélemy Saint-Hilaire [9], ont résumés et enrichis encore par leurs savantes observations.

Les sources où l'on peut puiser nous sont désormais connues, et nous n'avons qu'à les interroger.

Le bouddhisme fut fondé par le fils d'un roi de l'Inde centrale, que l'on appela Çâkya-Mouni, c'est-à-dire le solitaire de la tribu des Çâkyas. Çâkya-Mouni mourut 950 ans avant Jésus-Christ, selon les Chinois, antérieurement encore d'après d'autres calculs, et seulement 543 ans, selon les Singhalais. Cette dernière date, ou celle de 544, adoptée par MM. Lassen et Wassilief, est généralement regardée comme la plus exacte. Le bouddhisme, sorti du brahmanisme, fut lui-même un développement de la philosophie enseignée auparavant par Kapila,

[1] *Journal of the Asiat. Soc. of Bengal*, t. VI et VII. M. Edward Thomas a réimprimé les articles de Prinsep en y joignant des notes : *Essays on indian antiquities of the late James Prinsep*, edited with notes. Londres, 1858, 2 vol. in-8°.

[2] *Ibid.*, t. VI.

[3] *Indische Alterthumskunde (Antiquités indiennes)*. Bonn. 1852, 2 vol.

[4] *Journal of the royal Asiat. Soc. of Great Britain*, t. XII.

[5] 1 vol. in-4°, 1843. Paris, imprimerie royale.

[6] *Le Lotus de la Bonne Loi, accompagné d'un commentaire et de* 21 *Mémoires relatifs au bouddhisme*. Paris, in-4°, 1852. Imprimerie nationale.

[7] *Rgya tch'er rol pa, ou Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkya-Mouni*. 2 vol. in-4°, 1847-1848.

[8] *Journal des Savants*, 1844.

[9] *Journal des Savants*, 1854 et 1855.— *Bouddha et sa religion*, 1859 ; presque chaque année M. Barthélemy Saint-Hilaire poursuit dans ce recueil ses travaux sur le bouddhisme.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

et une religion se forma de ce qui n'était qu'un enseignement d'école. Le Bouddha, titre ascétique, commun à beaucoup de personnes, sous lequel on désigne spécialement Çâkya-Mouni, le Bouddha a propagé sa doctrine par une prédication orale adressée à tous indistinctement ; il n'a rien écrit, et c'est seulement après sa mort que ses disciples, réunis par quatre fois en assemblées solennelles, espacées en 300 ans, ont rédigé et successivement modifié les écrits réputés canoniques. Des érudits de premier ordre, n'ayant pas su distinguer l'âge des textes, avaient présenté d'abord la collection hétérogène des doctrines bouddhiques avec une unité de conception imaginaire. C'était là une erreur, et ce fut un travail délicat, mais nécessaire, de reconnaître ce qui appartenait à la rédaction primitive et ce qui fut ensuite ajouté. Ainsi les trois membres de la doctrine bouddhique : les discours du Bouddha, la discipline, la métaphysique, ne se trouvent point, au moins avec cette régularité de distinction, dans la collection originale du Népaul ; ils y sont avec des divisions moins tranchées, moins systématiques. Trois ou quatre conciles ont discuté et fondé successivement la doctrine du bouddhisme primitif, appelée le petit Véhicule, doctrine qui se divisa en dix-huit écoles, en attendant que la secte dite du Grand Véhicule vînt, quatre siècles après Çâkya-Mouni, 100 ans avant Jésus-Christ, fonder un schisme, subdivisé lui-même en d'autres sectes. La séparation à établir entre ces deux grandes écoles, qui se sont toujours combattues, est l'objet principal du livre de M. Wassilief [1].

Mais qu'avait prêché le Bouddha ? Venu au milieu d'une société corrompue, soumise à toutes les institutions brahmaniques, il put haïr les brahmanes, en accusant leur hypocrisie, leur ignorance, mais il ne s'érigea point en réformateur théorique de la religion dominante ; il voulait se séparer d'elle, mais était très-préoccupé de ne pas rompre avec les habitudes populaires [2]. Ainsi il ne réprouva ni ne blâma la distinction des castes, dont les Védas ne parlent point, et que depuis les brahmanes imposèrent à l'Inde ; il l'accepta comme un fait social existant ; seulement, en recommandant à tous indistinctement

[1] *Le bouddhisme, ses dogmes, son histoire et sa litlérature*, publié en russe dès 1857, en allemand en 1860, traduit en français par M. Lacomme, avec une préface de M. Ed. Laboulaye. Paris, in-8°, 1865, chez Durand.

[2] Madame la Princesse de Wittgenstein a indiqué cette conduite, *l. c.*, p. 82.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

(et cette universalité d'enseignement offre un caractère remarqnable) la pratique des vertus, il éteignit cette distinction antisociale : « Ma loi, dit-il, est une loi de grâce pour tous. » L'enseignement du Bouddha eut surtout pour objet la morale : il prêcha des vertus, les pratiqua, eut de la considération pour la femme, de l'horreur pour le mensonge, de l'estime et même de l'amour pour l'humilité, la patience, l'aumône, la chasteté, surtout la pitié, cette première des vertus pour le Bouddha. Ce sont là de hautes doctrines [1], et on ne saurait trop y applaudir; mais à ces nobles sentiments, le Bouddha joignit des erreurs déplorables.

En premier lieu, sa morale ne repose sur aucun fondement. Çâkya-Mouni ignore même l'idée philosophique du bien, ne connaît point la pensée du devoir; sceptique, en proie à une inconsolable tristesse, dans un monde qu'il ne comprend pas, il n'aspire en égoïste qu'après la récompense, et quelle récompense ! le Nirvâna, « une conception monstrueuse [2], » l'anéantissement complet, le néant absolu que les peuples, trompés par les subtilités des docteurs, pouvaient prendre pour la béatitude éternelle. En aspirant au néant, le Bouddha accepte cependant la douleur : l'existence de la douleur, la cause de la douleur, l'anéantissement de la douleur, le chemin qui conduit à cet anéantissement, voilà les quatre vérités sublimes prêchées par le Bouddha, poursuivi ainsi par cette grande idée qu'il ne comprend pas, mais qui a suffi pour entraîner les âmes, de l'épreuve et de l'expiation [3]. En second lieu, le Bouddha a emprunté au brahmanisme sa théorie de la transmigration des âmes, mais c'est pour la pousser jusqu'aux dernières limites de l'exagération, à travers une multitude innombrable d'existences, sous les formes les plus diverses d'éléphant, d'oiseau, de plante, etc., là où la personnalité humaine, méconnue et détruite, se confond avec les choses les plus viles de ce monde. Or, quand on méconnaît à ce point la personnalité de l'homme, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, il est absolument impossible de se faire la moindre idée de Dieu. Le bouddhisme

[1] M. l'abbé Deschamps dit à ce sujet : « J'ai souvent comparé dans ma pensée le fondateur du bouddhisme à Channing, » *l. c.*, p. 720.

[2] Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1855, p. 251.

[3] L'abbé Deschamps, *l. c.*; Cf. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1855, p. 57 ; La Princesse Wittgenstein, *l. c.* p. 143 et 145.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

est donc nécessairement athée : il n'a pas de Dieu, il n'a pas même la notion confuse de l'esprit universel, il n'admet pas davantage une nature proprement dite, n'ayant pas de Dieu. Le bouddhisme n'a pas de sacerdoce, il n'a pas de sacrifice ; par conséquent on pourrait lui refuser le nom de religion. Ceux qui nous vantent le bouddhisme, qui repoussent pour lui le reproche d'athéisme, et prétendent « qu'il reconnaît les mêmes formes suprêmes de la Divinité que le brahmanisme ; » ceux qui osent écrire que « si le Dieu des bouddhistes semble nous échapper, celui des chrétiens, quand on vient à analyser sa nature, est aussi presque insaisissable [1] » — pour jeter par ce rapprochement impie une insulte au front du christianisme, — devraient lire et méditer les livres de M. Eugène Burnouf, les études si lumineuses de MM. Biot et Barthélemy Saint-Hilaire, les considérations si élevées de Madame la Princesse de Sayn-Wittgenstein : ils entendraient la voix de la science et du bon sens. En analysant la théorie du bouddhisme, M. Barthélemy Saint-Hilaire fait toucher du doigt les « folies, » les « rêveries monstrueuses, » les « extravagances, » les « absurdités » de ce système, et, fatigué de sa course à travers ces ennuyeuses légendes, il s'écrie : « Vraiment la plume me tombe des mains, et, si je ne me disais que ces niaiseries misérables sont dans un livre canonique, je renoncerais à poursuivre [2]. »

III.

Voilà donc le bouddhisme : il n'a aucune idée de la personnalité humaine, aucune idée de la liberté, aucune idée de cause, mais comme, au milieu de ces erreurs, se rencontrent, on l'a dit, de très-nobles sentiments. On voudrait oublier les erreurs pour ne se souvenir que des sentiments, sans se dire que ces sentiments sont aussi bien étroits, car ils ne reposent sur aucune idée généreuse. « C'est un tronc sans tête et sans pieds [3]. » N'importe, les enthousiastes reprennent isolément toutes ces

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1854, p. 527 et 528, art. de M. Emile Burnouf, *la science des religions*.

[2] *Journal des Savants*, 1854, p. 502.

[3] L'abbé Bigandet, dans les *Annales de philosophie chrét.* de M. Bonnetty octobre 1843, p. 86.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

données, et, en les combinant, cherchent à en forger des armes contre le christianisme.

On invoque premièrement l'antiquité du bouddhisme, l'antériorité incontestable de la naissance du Bouddha sur la venue de Jésus-Christ, et comme le bouddhisme s'est greffé sur le brahmanisme, que le brahmanisme remonte encore plus haut dans la nuit des temps, on fait découler de cette métaphysique indienne[1], d'abord toute la mythologie grecque, puis les idées chrétiennes, et l'on écrit : « On est forcé d'en venir à l'étude des cultes et des dogmes indiens, et, quand on remonte à leur origine, on s'aperçoit que là est la source la plus reculée de ce qui, depuis lors, a été cru, enseigné ou seulement conçu dans le monde occidental[2]. » Ainsi, à bien comprendre cette phrase, où se fait jour une pensée commune à plusieurs auteurs, la religion chrétienne serait la servile imitatrice de la religion bouddhique. L'imagination se donne ainsi carrière, et dans ses spéculations, oublie tout simplement que l'enseignement divin a été entendu dès le premier jour, et que les hommes, dispersés à travers le monde, en ont emporté dans leurs cœurs des vestiges avec la tradition des vérités ; elle ne se rappelle pas que Moïse a vécu, que la Bible a été écrite, que les fils de la Bible viennent de se répandre dans toute l'Asie, ont été puissants, et, tout à l'heure, vont monter jusque sur le trône des Rois avec Esther. Qu'y aurait-il d'étonnant qu'un de leurs écrits sacrés, le livre de l'Ecclésiaste ou le livre de la Sagesse, fût venu des rives de l'Euphrate, où Zoroastre a pu le lire, jusque sur les bords du Gange, où le Bouddha a pu en être inspiré [3] ? On n'en sait rien encore ; soit, on ne le saura peut-être jamais ;

[1] Cette filiation entre l'Inde et la Grèce est réelle ; cependant il ne faudrait pas aller trop loin. Un membre de l'Institut, M. Langlois, a justement écrit : « Je ne suis pas du nombre de ceux qui disent que tout vient de l'Inde. Je sais que les hommes appartiennent à la même famille et que l'esprit humain suit partout une marche uniforme. Il est facile de voir que les idées indiennes peuvent quelquefois servir de commentaire aux idées grecques... Toutefois il me restera un doute, et je soupçonnerai les Grecs d'avoir été quelquefois comme l'artiste qui, après avoir coulé un vase sur un moule étranger, brise ce moule afin qu'il soit impossible d'en constater l'origine. » (*Rig-Véda*, t. I, p. VII.)

[2] Emile Burnouf, dans la *Revue des deux-Mondes*, 1er décembre 1864, p. 525.

[3] Il y a des dates qui donnent à penser : la captivité des juifs à Babylone commença en 606 ; Zoroastre vivait au VIe siècle, c'est-à-dire vers 550 ; Çâkya-Mouni mourut en 543, Pythagore en 509, Confucius vers 479. Il semble que l'on suive la marche de la vérité avec le prosélytisme des Juifs.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

mais cette hypothèse est au moins aussi plausible que celle qui fait de l'Inde la mère unique de toute sagesse et de toute civilisation. Or, comme le christianisme sort de la Bible et que Moïse est un peu plus vieux que le Bouddha, puisque son récit remonte à l'origine des choses, j'estime que la priorité du Bouddha sur Jésus-Christ n'est pas un argument de grande valeur pour marquer son influence sur le christianisme [1].

Outre l'ancienneté du bouddhisme, on rappelle toute son histoire: la vie pieuse de Çakyamouni ; sa prédication orale, où il n'employa jamais que la persuasion pour toucher les âmes ; son appel de tous les hommes à une foi commune ; le succès de sa doctrine, malgré les persécutions ; et jusqu'aux formes extérieures de sa discipline : culte des saints, jeûnes, cierges votifs, chapelets, encens, processions, indulgences, etc., etc. Si l'Église vante ses cloîtres et ses religieux, le bouddhisme ne montre-t-il pas ses lamaseries, immenses monastères où s'entassent jusqu'à dix mille, quinze mille, trente mille lamas voués au célibat, pratiquant la confession, la mortification, vénérés de tous comme les hommes de prière par excellence? Le bouddhisme n'a-t-il point même un pape dans le Dalaï-Lama [2]? Et alors, les yeux fixés sur le christianisme, on signale entre les deux doctrines une évidente corrélation ; on dit que le catholicisme, fondé par un homme pacifique, eut à son origine une grande simplicité de doctrine, « mais s'augmenta peu à peu d'une foule de dogmes nouveaux, et bientôt de toute une série de formules magiques et de machines à prier comme dans l'Orient dégénéré [3]. » Dès lors l'annaliste de la science des religions peut écrire : « Le bouddhisme est aussi élevé parmi les religions orien-

[1] Mais mon argumentation est mise à néant! M. Emile Burnouf a découvert que « la Bible avant Moïse est une légende...; » que « les premiers récits de la Genèse sont, dit-on, une reproduction incomplète des mythes aryens...; » que « le Rig-Véda est peut-être le plus authentique des livres sacrés. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1854, p. 543 et 544.) Et voilà, nous dit-il, les données de la *science des religions*, « une science de faits, » (*l. c.* p, 525). On rirait vraiment de tant d'outrecuidance, si ces aberrations n'étaient profondément tristes.

[2] Voir à ce sujet Wiseman, *Discours*, etc. Ed. Migne, p. 362. L'établissement du Dalaï-Lama est peut-être une tentative pour imiter le christianisme. Le premier Dalaï-Lama ne date que de 1445, il n'est souverain temporel que depuis 1640. Voir M. Barthélemy Saint-Hilaire, *le bouddhisme au Thibet, Journal des Savants*, 1865, p, 279.

[3] Expressions de M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, t. VII, p. 534.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

tales que le christianisme parmi celles de l'Occident[1]. » Et l'étude du bouddhisme fournit aux incrédules, contre la donnée des chrétiens, des arguments qu'ils estiment précieux. Comme Bouddha a fondé sa religion en restant homme, sans se dire dieu et sans que ses disciples eussent songé à en faire un dieu, on le trouve beaucoup plus raisonnable que le fondateur du christianisme; et impuissant à comprendre un mystère qui tourmente la raison, on arrache à ce fondateur sa qualité divine[2]. Le Bouddha n'a-t-il point aussi fait de miracles? avec les brahmanes ses adversaires ne faisait-il point assaut de prodiges? Sans doute, et comme la science croit « qu'il est donné à tous les hommes de faire des miracles non moins étonnants, et qu'à ce titre il n'est pas plus dieu qu'il ne l'est à tout autre[3], » on rencontre dans ces explications un argument contre les miracles du christianisme... — Mais non, toute cette ressemblance matérielle, cette analogie, vraie dans certains faits, est fausse dans son ensemble: « ce sont bien plus des contre-épreuves que des imitations de faits analogues, dit très-bien la princesse de Wittgenstein[4]; leur similitude apparaît, mais on les retrouve renversés, non reproduits; » si même cette similitude était admise, elle viendrait seulement attester une fois de plus la convenance des formes suivies par le christianisme.

Mais, du reste, qui ne le sait? « l'esprit de ténèbres, comme le dit encore madame la princesse de Wittgenstein, se complaît à faire imiter les formes que Dieu destina aux idées vraies. » Contrefaire l'œuvre divine est pour lui le plus sûr moyen d'entraîner les âmes dans l'erreur : or l'erreur lui est plus profitable que le mal, car le mal ne lui livre que des individus isolés, tandis que l'erreur est contagieuse. On peut donc expliquer très-facilement cette ressemblance de formes entre certains faits communs au bouddhisme et au christianisme. Puis les formes sont peu de chose, l'idée est tout, et entre l'idée bouddhiste et l'idée chrétienne il y a des abî-

[1] M. Emile Burnouf, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1864, p. 528.

[2] « Toutes les prétendues démonstrations de la divinité du Christ, dit en effet M. Emile Burnouf, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1854, p. 531, pourraient s'appliquer à d'autres personnages, par exemple au bouddha Çâkyamouni qui cependant n'a jamais été considéré comme un Dieu. »

[3] M. Barthélemy Saint-Hilaire. *Journal des Savants*, 1855, p. 247.

[4] *Bouddhisme et Christianisme*, p. 124.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

mes; abîmes dans la métaphysique, nous l'avons vu; abîmes dans les résultats de sa doctrine, nous allons le voir [1].

IV.

Le bouddhisme manque essentiellement des deux caractères que la main divine imprima à la religion : la catholicité et l'unité.

On vante beaucoup les deux cents millions, quelques-uns disent quatre cents millions de sectateurs du bouddhisme ; c'est beaucoup peut-être, car M. Lassen a fait très-justement observer que l'on énumère parmi les millions de bouddhistes chinois des sectateurs d'autres religions, et que des renseignements exacts nous manquent sur la population et les croyances de ces pays. N'importe, ces cent cinquante ou deux cents millions sont répartis dans un cercle de nations dont les limites sont tracées par la nature. On n'a pas vu de bouddhistes en Europe [2]; on n'en a pas vu en Afrique, et si M. d'Eichthal a voulu soutenir leur existence et leur influence en Amérique [3], les preuves avancées par lui sont loin d'être concluantes, M. Feer le lui a dit [4].

D'un autre côté, tandis que partout le christianisme arrive avec son unité d'enseignement et de croyances, les idées bouddhiques, en se propageant, se séparèrent en une multitude d'écoles, de sectes, de ramifications divergentes, et subirent, en passant d'un pays à l'autre, des modifications, selon la diversité des coutumes, des institutions politiques et du temps. Les superstitions des roues à prières, etc., sont alors venues,

[1] Le savant M. Biot dit à ce sujet : « Si l'on compare les systèmes de doctrines qui caractérisent ces deux croyances et les circonstances seulement humaines qui ont accompagné leur développement, il est aisé de reconnaître que cette dérivation serait philosophiquement non moins qu'historiquement impossible, car il y a entre les deux doctrines un immense abîme moral. Toute personne qui aurait pu partager cette idée et qui lira l'ouvrage de M. E. Burnouf, non-seulement reconnaîtra avec la plus complète évidence qu'elle n'a aucun fondement, mais regrettera d'avoir pu un moment croire à un rapprochement si monstrueux. » *Journal des Savants*, 1844, p. 236, note.

[2] M. Pococke, je le sais, a tenté d'établir le fait d'une propagande des bouddhistes chez les Grecs. (*India in Grecce, or truth in mythology*. Londres, 1852, in-8°, p. 350.)

[3] *Études sur les origines bouddhiques de la civilisation américaine*, in-8°. 1865.

[4] *Revue critique d'histoire et de littérature* du 13 janvier 1866.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

comme elles viennent toujours là où il n'y a pas de foi religieuse; il y eut avec les esprits mauvais une horrible connivence [1]. Toutes ces augmentations, ces variations de la doctrine primitive ont été suivies par M. Eugène Burnouf, et l'on peut dire avec M. Barthélemy Saint-Hilaire [2], que dans ses évolutions la doctrine s'est abaissée, ou avec M. Biot qu'elle s'est dégradée [3]. Au Thibet, où est son centre, la religion du Bouddha a été altérée profondément par la religion indigène, qui lui a fait subir des transformations bizarres, et des sectes nombreuses s'y sont formées [4]. Il en est de même en Mongolie, en Chine, au Japon.

Enfin, et je termine la série d'objections présentées contre le christianisme au nom du bouddhisme, on vante beaucoup l'heureuse influence de la doctrine de Çakyamouni sur les nations de l'Asie. Or, sauf en Mongolie, où pour des peuples nomades le bouddhisme fut une sorte de progrès relatif, parce qu'il y eut un rôle utile en pacifiant des hordes sauvages et les fixant au moins à quelque chose, ailleurs et chez des nations moins neuves il n'a rien pu améliorer, corriger, civiliser. Je sais que les légendes sacrées nous rapportent, sur l'influence de la morale de Çakyamouni, des exemples frappants d'humilité, de chaste tempérance, d'austère charité et en dehors même de ces légendes, dont le récit est fort ancien, lors même que les faits racontés seraient imaginaires, je connais ces édits du roi Piyadasi, « converti à la science parfaite qu'enseigne le Bouddha, » que l'on trouve gravés sur les pierres et les rochers de Guinar, de Dhauli, de Kapour di Guiri, de Bhabra. Les recommandations des vertus n'y manquent pas, les réformes morales sont promulguées : ce roi veut que « le gouvernement ait lieu par la loi, le commandement par la loi, la prospérité publique par la loi ; » mais en face de ces légendes, de ces édits qui attestent évidemment l'influence de la morale bouddhique sur des individus, je cherche vainement, parmi les peuples déjà civilisés, ce que ces doctrines ont produit de salutaire [5].

[1] Voir à ce sujet Madame la Princesse Wittgenstein, *l. c.*, p. 110 et 155 : « Il semble que la *crédulité* doive toujours bénéficier de ce que perdent les *croyances* religieuses. »

[2] *Journal des Savants*, 1855, p. 278.

[3] *Ibid.*, 1844.

[4] *Ibid.*, 1865.

[5] Burnouf, Biot, Barthélemy Saint-Hilaire, Nève, Deschamps, sont unanimes. La Princesse Wittgenstein traite parfaitement cette question capitale,

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Comme nous ne connaissons pas l'histoire de l'Inde dans ces temps anciens, il est difficile d'être précis ; mais nous savons que lorsque les brahmanes se décidèrent à expulser le bouddhisme, mille ans après son établissement, cette foi déplorable, ainsi s'exprime M. Barthélemy Saint-Hilaire, était à peu près morte dans le cœur des peuples, qui n'avaient pu l'adopter; et en se retirant, elle laissait les mœurs publiques dissolues et cruelles.

On vante l'esprit religieux des habitants du Thibet, et j'ai lu en effet des récits étonnants tracés par un missionnaire catholique[1]; mais dans le Thibet comme dans l'Inde, comme partout dans cet Orient où l'enseignement des « fils de la Bible, » comme disait le P. Lacordaire, n'a pas encore pénétré, je rencontre des souverains despotes, des peuples serviles, et jamais les âmes n'y ont été ni plus douces, ni plus fières. En Chine, où le bouddhisme rencontra un culte primitif plus élevé, il n'a pu se protéger contre l'envahissement des superstitions, et toujours impuissant à réformer quoi que ce soit, il a contribué largement à établir « cet idéal de perversion que la Chine a réalisé[2]. » Au Japon, où il fut appelé par un empereur pour être opposé à la religion de Confucius, il s'est tenu tranquille et accommodé à toutes les exigences nationales, afin d'être toléré; son action y a été nulle. En fait de politique et de législation, le dogme du Bouddha est resté impuissant pour les nations[3].

Ne disputons plus : le bouddhisme est jugé. Sa métaphysique même, sa morale étroite, jusqu'à sa propagation et jusqu'aux faits sociaux, tout est contre lui[4]. « Je ne m'étonne pas, dit

l. c., p. 147 et suiv. On peut observer que M. Wilson (*Journal of the royal asiat. soc. of great Britain*, t. XII, p. 153 et 240) ne reconnaît pas dans les exhortations de Piyadasi un caractère bouddhique; mais M. Eugène Burnouf l'a réfuté : *Lotus*, p. 711, note 3. Cf. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1854, p. 284.

[1] M. l'abbé Huc, *Souvenirs d'un voyage au Thibet et en Tartarie*. Cf. *Buddhism in Tibet*, by Emil Schlagintweit, Leipzig 1863; M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1865, article intitulé : *Du bouddhisme au Thibet*.

[2] Madame la Princesse de Sayn-Wittgenstein, *l. c.*, p. 179, On voit dans cet ouvrage « l'abîme de hideurs éthiques et esthétiques auquel la doctrine bouddhique fait descendre ses croyants, » *l. c.*, p. 181.

[3] Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1855, p. 121.

[4] Au temps de l'engouement pour le bouddhisme, M. J. J. Ampère écrivait dans la *Revue des Deux-Mondes* : « *Partout* où l'on a pu observer l'effet du bouddhisme, on l'a jugé *très-salutaire.* » (Novembre 1833, p. 383.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

M. Barthélemy Saint-Hilaire, que le bouddhisme, surtout quand il était moins connu, ait provoqué quelque admiration; mais je crois qu'aujourd'hui toutes ces méprises doivent se dissiper. » « Le bouddhisme a été au-dessous du brahmanisme, dont il est sorti, et qu'il voulait réformer. Le brahmanisme, plus ancien que lui, valait mieux que lui[1]; » c'est la loi : les fausses religions ne s'améliorent pas dans leurs variations successives et leurs réformes intérieures : loin de là. Pour trouver en elles la plus grande somme de vérité, il faut, dans l'antiquité, remonter aux traditions primitives, où elles retrouvent le premier enseignement donné par Dieu, ou bien, depuis que la croix a été plantée au Calvaire, descendre au moment où elles entendront le nouvel enseignement donné par Jésus-Christ à tous les hommes. Ainsi se vérifie la belle pensée de Madame la Princesse de Sayn-Wittgenstein[2], qui est à ses yeux le pivot de toute l'histoire, d'un *bien* originaire, création de Dieu, détruit par un *mal* produit de l'homme libre, transformé en un *mieux*, chef-d'œuvre de Dieu.

Mais enfin, peut-on objecter, que nous importent vos dissertations! Les doctrines bouddhiques sont fausses, dites-vous, soit; mais elles ont duré vingt-cinq siècles, et elles durent encore : le succès les a amnistiées, et depuis qu'un philosophe[3] a entrepris « de nous démontrer la moralité du succès, » nous savons que le succès proclame le triomphe de la vérité et la marche de la civilisation. — Ces accents peuvent séduire, car ils sont spécieux. En effet, comment une doctrine qui semble devoir répugner à l'âme, aux instincts tout autant qu'à la raison de l'homme, a-t-elle tant duré? Ce fut d'abord, parce qu'aux Indes comme en Égypte, selon la profonde observation de la Princesse de Sayn-Wittgenstein[4], les erreurs du culte restèrent cachées à la foule, et ne pénétrèrent pas l'esprit des peu-

[1] M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1855, p. 253, et tous les indianistes. Dans la *Revue des Deux-Mondes* (juin 1837, p. 749), M. Ampère écrivait au contraire « le bouddhisme a été un immense progrès par rapport au brahmanisme. » Madame la Princesse de Sayn-Wittgenstein a parfaitement traité ce point daus les pages de son livre consacrées à l'examen des religions de l'antiquité, comparées entre elles : on devra observer surtout des considérations très-neuves sur la religion égyptienne, p. 38 et suiv. p. 66, p. 72.

[2] *L. c.*, p. 249.

[3] M. Cousin, *Leçons de philosophie*, 1828, 6e leçon, p. 37.

[4] *L. c.*, p. 44.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ples; que les peuples eurent ainsi, grâces à Dieu, une religion parfaitement inconséquente avec les déductions logiques de sa fausse théologie; ensuite ce fut parce que des idées vraies, enveloppées par ces erreurs, formèrent la séve qui fit circuler dans ce corps la vie religieuse, car l'erreur ne peut se soutenir qu'en empruntant un certain fonds de vérité.

Nous pouvons conclure. « L'Inde, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, — dont je cite de préférence le témoignage, parce qu'aux yeux de plusieurs personnes il peut sembler plus impartial, — l'Inde ne doit plus nous apparaître, maintenant que nous commençons à la comprendre mieux, avec cette auréole dont elle est restée jusqu'à ces derniers temps toujours entourée. Il ne doit y avoir aujourd'hui personne qui croie encore trouver dans les livres religieux et philosophiques de l'Inde les trésors de sagesse qu'on y avait si gratuitement supposés. Les nations chrétiennes n'ont point à y puiser, et il faudrait qu'elles méconnussent bien profondément la vérité et la grandeur de leurs propres croyances, pour s'imaginer qu'elles ont à s'instruire à cette école [1]. » Le bouddhisme, dit ailleurs le même membre de l'Institut, « n'a rien à nous apprendre et son école serait désastreuse pour nous. Que de choses il nous faudrait oublier pour en devenir les aveugles disciples, que de degrés il nous faudrait descendre dans l'échelle des peuples et de la civilisation [2] ! »

Les prévisions des catholiques sont justifiées. L'apologétique chrétienne, disait, il y a neuf ans, l'abbé Deschamps, loin d'avoir à perdre, dans une étude approfondie du bouddhisme, aurait au contraire beaucoup à gagner [3]. Aussi bien nous sommes à la veille de voir s'opérer un nouveau progrès dans les études sur le bouddhisme. M. Grimblot, consul de France à Ceylan, a rapporté de ce pays une collection de copies de livres bouddhiques, contenant quatorze mille feuilles de manuscrits sur des rôles de palmier, de latanier, etc [4]. M. Hodgson avait trouvé au Népaul des livres originaux sur le bouddhisme, on le croyait du moins; mais peut-être M. Grim-

[1] *Etude sur les Védas. Journal des Savants,* 1854, p. 213.
[2] *Journal des Savants,* 1855, p. 256.
[3] Dans le *Correspondant,* 25 avril 1859, p. 701.
[4] Voir à ce sujet un très-intéressant article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants,* 1866.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

blot a-t-il rapporté de Ceylan les vrais originaux, dont les livres du Népaul ne seraient plus qu'une copie. En tout cas cette collection de Ceylan est, au jugement si compétent de M. Barthélemy Saint-Hilaire, plus régulière, plus complète, moins légendaire, plus historique que celle du Népaul. La publication de ces documents fera prendre à l'histoire du bouddhisme une face nouvelle. Nous aurons donc beaucoup à apprendre, et comme la religion est la première intéressée au progrès des sciences, nous pouvons espérer pour nos croyances un triomphe de plus.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

LE

SECRET DE LA CONFESSION

DEVAIT-ON LE VIOLER DANS LE CAS DE LÈSE-MAJESTÉ ?

Il y a peu de jours, un éminent professeur de la Faculté de droit de Paris, en se livrant, sur un point spécial, à une comparaison du droit ancien avec la législation moderne, faisait une excursion sur le terrain de l'histoire. Il s'agissait du crime de lèse-majesté au premier chef. « Jadis, disait-il, la seule pensée en était punie de mort. Quiconque avait connaissance d'un complot, devait dénoncer celui qui le tramait, sous peine d'être traité de la même façon. Et les prêtres se trouvaient dans l'obligation, ou de trahir les secrets de la confession, ou de subir la peine capitale. On le voit par l'exemple de ce gentilhomme qui, malade à l'extrémité, s'étant confessé d'avoir eu la pensée de tuer le roi Henri II, et le confesseur ayant donné avis au procureur général, fut condamné à avoir la tête tranchée aux halles, ce qui fut exécuté [1]. »

Je n'ai pas le dessein de contester la première partie de cette assertion que la seule pensée du crime « était punie de mort, » et je n'aurais rien à dire, si l'honorable professeur n'avait cité que des exemples tel que ceux-ci : « 1° Un novice carme, à peine

[1] M. Ortolan à son cours du 16 janvier 1868. C'est ainsi que peuvent se résumer les notes que plusieurs de ses auditeurs ont bien voulu nous communiquer. Il faut dire tout de suite que l'esprit de haute impartialité de M. Ortolan lui faisait ajouter : « Du reste on a vu des prêtres courageux préférer mourir, plutôt que de manquer à leur devoir. » Cf. *Eléments de droit pénal*, 2e édit., p. 245, en note, 3e édition, t. I, p. 434, note 1.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

à l'âge de douze ans, fut pendu à Chartres, en exécution d'un arrêt de novembre 1591, pour avoir dit, tenant un couteau, et jouant parmi des enfants de son âge, qu'il pourrait bien renouveler le coup de Jacques Clément; 2° Un vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, condamné, par arrêt du 11 janvier 1595, à être pendu pour avoir dit qu'il se trouverait quelqu'un de bien, comme frère Jacques Clément, pour tuer Henri IV, ne fût-ce que lui[1]. » On pourrait même ajouter quelques autres faits rapportés par certains auteurs. Mais il n'entre pas dans mon sujet d'en examiner la valeur et l'authenticité; je les admets provisoirement, et les tiens pour exacts.

C'est la seconde des assertions de M. Ortolan : « Les prêtres se trouvaient dans l'obligation ou de trahir les secrets de la confession ou de subir la peine capitale, » que je demande la la permission d'examiner ici. Dans une étude rapide, je montrerai que l'Église, qui a établi la confession, a exigé de celui qui la reçoit un secret absolu ; que depuis la fondation du christianisme, il en a été ainsi; puis, passant de la loi générale de l'Église aux lois spéciales de l'État, j'établirai leur accord complet, et j'examinerai avec soin chacun des faits allégués et sur lesquels s'est appuyé l'éminent professeur.

Trente années d'enseignement, un caractère élevé, des travaux pleins d'érudition et partout estimés, ont donné à M. Ortolan une notoriété que nul ne conteste. Cette haute position ajoute aux assertions qui ont été produites une autorité de plus. Je me plais à espérer que ces assertions ne seraient pas maintenues, s'il était démontré que la religion de M. Ortolan a été surprise par des allégations contraires aux faits et à la vérité historique.

I.

L'Église a toujours environné la confession des plus grandes garanties, et imposé à ses ministres l'obligation de garder un secret rigoureux sur les aveux qu'ils reçoivent. Dès les pre-

[1] *Ibid., loc. cit.* — Au cours suivant, M. Ortolan sur la demande de quelques étudiants, répéta les mêmes choses, et renvoya au *Traité de justice crim.* de Jousse, t. III, p. 697.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

miers siècles de l'Église, c'était une doctrine incontestée : pour rappeler la parole de saint Augustin, le prêtre « doit savoir moins ce qu'on lui a avoué que ce qu'il ignore [1]. »

A diverses reprises, les conciles s'occupèrent de cette question. Les canons qu'ils promulguèrent, et qu'il importe de rapporter, ne laissent planer aucun doute, aucune incertitude sur ce point. Le quatrième concile de Latran, tenu sous le pontificat d'Innocent III, s'exprime en ces termes : *Caveat omnino sacerdos ne verbo, vel signo, vel aliquovis modo, prodat aliquatenus peccatorem... quoniam qui peccatum in pœnitentiali judicio sibi detectum præsumpserit revelare, non solum a sacerdotali officio deponendum decernimus, verum etiam ad agendam perpetuam pœnitentiam in arctum monasterium detrudendum* [2]. Cette prescription du droit ecclésiastique a été depuis rappelée en toutes occasions; elle figure dans les recueils des lois canoniques [3]. Partout comme en France, elle fut reçue sans aucune contestation, et toujours, les théologiens y ont vu un motif de plus pour engager les hommes à se confesser avec une plus entière sincérité [4].

A côté du concile œcuménique qui vient d'être rapporté, et qui prononçait des peines sévères contre les prêtres prévaricateurs, se placent naturellement les conciles particuliers et les synodes provinciaux. Les uns insistent sur la règle, pour que jamais, en aucun lieu, elle ne soit mise en doute; les autres appuient sur la peine à infliger aux coupables. Ainsi le quatrième canon du concile de Dalmatie prive de leurs bénéfices les prêtres qui révèlent quoi que ce soit de la confession [5]; celui de Pennafiel les condamne à la prison perpétuelle ainsi qu'au pain et à l'eau [6]. En Angleterre, le prêtre devait être

[1] « Illud quod per confessionem scio, minus scio, quam illud quod nescio. » S. Aug. *sup. Psalm.*

[2] A. 1215. Cap. IV. Can. 21. Labbe, t. XI, col. 173.

[3] *Corpus Jur. Can.* de Pœn. *Distinct. VI, can.* 1 et 2. Ce dernier canon est attribué au Pape Grégoire vers l'an 600.

[4] *Odo Parisiensis, constit.*, XIIe s. in fine, cité par les *Conférences d'Angers*, t. XIII, p. 435. — S. Thom. *Summ. add.* qu. XI, art. I et ss. — *Sentent. IV*, etc.

[5] A. 1199, sous Innocent III. *Concil. Dalmat.*, IVe can. Labbe, t. XI, col. 9.

[6] A, 1302. « Ne excessus tanti criminis transeat impunitus, statuimus et mandamus, quod si qui tam nefandi criminis rei inventi fuerint, tanquam deportati et in metallum damnati perpetuo carceri mancipentur, pane et aqua pro Vitæ sustentatione solummodo reservatis. » *Concil. Pennaf.*, can. V. Raynaldi, t. IV. A. 1302, XXXI.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

dégradé sans rémission [1], et à Mayence, la prison était édictée de nouveau [2]. Pour parler plus spécialement de la France, le concile de Reims. en 1338, prescrivait également la prison perpétuelle [3]. Le synode de Langres, en 1404, reproduisait presqu'intégralement le canon du concile de Latran [4], et également celui de Troyes [5]. En 1524, le Synode de Sens croit utile de rappeler de nouveau le principe en des termes qui ne peuvent laisser aucun doute [6]. Quatre ans après, le concile provincial de Bourges insiste également sur ce point [7]. Enfin, le Synode de Paris, en 1557, rappelle, à son tour, les peines qui doivent frapper le délinquant [8]. Cette insistance des évêques de France arrive merveilleusement à son heure, comme pour protester, un demi-siècle par avance, contre l'interprétation erronée qu'on devait plus tard donner à la loi, dans le cas de lèse-majesté, à l'occasion d'un attentat qui venait de se commettre. Je veux parler du cas spécial mis au jour par le procès de Jean de Poitiers. Plus loin, il y aura lieu d'y revenir en examinant le fait lui-même.

Ce qu'il importait dès maintenant d'établir, c'est le soin que l'Église a pris, par la voix de ses conciles, de ses Pères, de ses Docteurs, d'entourer le secret de la confession de toutes les garanties en son pouvoir. Jamais, en aucun cas, ni un mot ni un signe ne doit donner à entendre quoique ce soit de la con-

[1] A. 1330, « Sine spe reconciliationis non immerito debet degradari. » *Can. III, Concil. Lamheth.* Labbe, XI, col. 1786.

[2] A. 1549. « Sigillum frangens ad perpetuam carcerem in monasterio damnatur. » *Can. XXIX, Mogunt.*, Labbe, t. XIV, col. 678.

[3] « Sine misericordia in carcere ad agendam pœnitentiam perpetuo mancipetur. » Concil. Remense. Bouchel, *Decret. eccl. Gallic.*, l. II, c. 158., Paris, 1621. — *Conférr. de Luçon.* Paris, 1699, t. VI, p. 337.

[4] V. Bouchel, c. 165. — *Conf. de Luçon.* p. 337.

[5] « Ab omni officio sacerdotali deponatur et sine misericordia in carcere ad agendam pœnitentiam perpetuo mancipetur. » Bouchel, l. II, c. 174.

[6] A. 1524. « Obligantur sacerdotes omnes et singuli triplice jure videlicet naturali, divino et humano, celare peccata quæcumque revelata et dicta in confessione sacramentali, quæ tanto et tali debet claudi sigillo, ut nullo casu nec verbo, nec signo aliqualiter reveletur aut revelari existimetur. » Synod. Senon. Bouchel, *Decret. eccl. Gallic.*, l. II, ch. CLXXI. — *Conférr. eccl. de Luçon*, t. VI, p. 324. — *Conférr. d'Angers*, Paris, 1830, t. XIII, p. 435.

[7] A. 1528. « Ne confessores revelent... aliquid in confessione detectum. » Can. XII, Conc. prov. de Bourges. Labbe, t. XIII, col. 427.

[8] « Caveat sacerdos ne quavis occasione peccatum divulget: quod si faceret præter disjectionem à suo munere perpetuo carcere mancipabitur. » Bouchel, l. II, c. 172.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

fession sacramentelle [1]. L'Église s'est ici montrée rigide et scrupuleuse à ce point que, non-seulement le prêtre est tenu au secret de la confession sacramentelle, mais que quiconque aurait, fût-ce par hasard, entendu ou surpris quelques mots des aveux du pénitent, se trouve dans l'obligation formelle de les taire [2]. Le secret de la confession lui est également imposé, et en cas de révélation son sacrilége n'est pas moins coupable.

Toutefois cette confession sacramentelle, consistant dans l'aveu de ses fautes et de leurs circonstances, et ayant pour but d'en obtenir le pardon de Dieu, les conciles, comme les théologiens, ont pris grand soin de la distinguer des aveux d'une autre nature. Il en est ainsi de la communication faite, même sous le sceau du secret, en dehors de la confession, à un prêtre que l'on estime de bon conseil et capable de garder [3] le secret. Le prêtre n'est plus ici à la place de Dieu; c'est comme homme qu'il a connaissance du fait [4]. Il en est de même encore, et ceci est évident, du cas où le pénitent lui-même, bien qu'en confession, prie le prêtre de révéler tel ou tel fait dont il s'accuse [5].

Il ne faudrait pas penser que les peines édictées par les conciles n'aient jamais été appliquées. Presqu'aucune violation du secret de la confession ne s'est produite; pourtant un exemple s'en trouve rapporté dans la vie de saint Thomas de Villeneuve. Et si jamais il pouvait, à ce crime « si atroce, » se trouver une excuse ou des circonstances atténuantes, elles auraient dû être admises dans cette occasion.

Un assassin vint confesser son crime au frère même de sa victime. Le confesseur, connaissant ainsi le meurtrier, ne sut pas étouffer le cri du sang, et, sur sa dénonciation, la justice s'empara du coupable. Condamné par le juge, il allait être exécuté, lorsque le saint archevêque, instruit du fait, s'émeut. Il accourt, soutient que la seule preuve qui existe, provenant de la viola-

[1] Cf. Décret de Clément XIII du 16 mai 1594, et decr. S. Cong. inquisit. en 1682, publié par ordre d'Innocent XI.

[2] « Huic assertioni unanimi calculo suscribunt Theologi. » S. Charles Borromée, *De pœnitentiâ*, éd. Migne, col. 1257.

[3] *Summ.* S. Thom. add. q. XI, art. 2. — Voy. *Conférences de Luçon, loc. cit.*

[4] Mais il en résultera un secret plus grand que jamais. « Sacerdos tenetur ex promissione hoc modo cœlare ac si in confessione haberet, quamvis sub sigillo confessionis non habeat. » S. Thomas, *ibid., in fine.*

[5] S. Thom. *Summa,* add. q. XI, art. IV.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

tion du secret de la confession, n'est point recevable, qu'elle est nulle de plein droit. Il expose les lois formelles de l'Eglise, l'accord unanime des canonistes, et parvient par son insistance à faire relâcher le prisonnier, comme ayant été condamné sans preuves. Quant au prêtre prévaricateur, il fait prononcer contre lui les peines canoniques, l'interdit, le condamne à la prison perpétuelle, lui faisant même observer qu'il avait mérité « les galères perpétuelles. » Au bout de trois années seulement, ces rigueurs s'adoucirent. Touché de la piété, de la soumission et du repentir du pénitent, le saint lui permit peu à peu de fréquenter l'église du lieu de sa détention, d'assister aux offices; mais il maintint en même temps contre lui l'interdiction de dire la messe et d'entendre des confessions [1].

Si l'Église veillait à la stricte exécution de ses règles sur le secret de la confession et les insérait dans le code ecclésiastique, elle était loin de méconnaître la gravité de certains crimes spéciaux. Tout en recherchant la réconciliation des coupables avec Dieu, elle ne voulait pas les innocenter quand même aux yeux des hommes, et leur assurer toute impunité; mais les preuves de leurs crimes devaient se rechercher et se rencontrer en dehors de la confession sacramentelle.

Le droit romain contenait des règles précises et sévères [2], et l'on ne pensait pas que la majesté de Dieu et des rois fût moins digne et moins sacrée que celle des empereurs. Les lois ecclésiastiques, en reproduisant la plupart de ces règles, prévoyaient et punissaient les crimes de lèse-majesté. Elles y avaient promptement assimilé l'hérésie et la simonie, comme crimes de lèse-majesté divine. Il ne paraîtra pas sans doute téméraire d'affirmer que la législation civile s'est, par la suite, fort bien accommodée des lois ainsi transmises. Sur beaucoup de points, il ne faut jamais l'oublier, « le droit canonique et les institutions de l'Église figurent comme éléments de l'ancien

[1] Bolland. *Acta Sanct. Vita S. Thom. à Vill.*, 18 sept., t. V, sept. p. 894 à 896, surtout le n° 300. — Le fait est également consigné dans Roderigue Acugna, *de Confess.* q. 33, n° 38. — Schoonaerts, *Examen confessarior.*, Douai, 1762, p. 264-265. — Après le récit de la peine infligée au prêtre coupable, on peut être surpris de lire dans Brillon, *Dict. des Arrêts, V° confession*, que S. Thomas « fit punir le confesseur *légèrement*, en considération de ce qu'il avait d'abord avoué son crime, et de l'occasion qu'il avait donnée de faire voir un exemple de la vénération que les juges mêmes doivent avoir pour les confesseurs. »

[2] *C. ad Legem Juliam Majestatis*, l. IX, t. VIII.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

droit pénal, en ce qui touche soit la pénalité, soit les juridictions pénales, soit la procédure pénale [1]. » En ce qui touche le crime de lèse-majesté, on peut constater l'identité parfaite entre les règles canoniques et celles des juristes civils, dont, tout à l'heure, j'aurai à indiquer les décisions. C'est d'ailleurs la pente naturelle des choses que d'accepter des législations antérieures les règles qui sont conformes à l'esprit public, et qui répondent aux besoins généraux.

Je ne saurais trop insister sur ce point. Dans le *Corpus juris canonici* les règles coexistent dans leur intégrité. D'un côté l'obligation du complet et entier secret de la confession sacramentelle, de l'autre les règles relatives aux crimes de lèse-majesté : nulle part on n'y rencontre, à l'occasion de celles-ci, une exception aux premières, quelque minime et restreinte qu'elle puisse être. Jamais dans aucun traité les canonistes et les théologiens n'ont eu la pensée d'en imaginer une seule.

Je ne saurais donc mieux résumer la doctrine ecclésiastique qu'en citant ces lignes : « Le secret de la confession n'est pas comme le secret ordinaire, qu'on peut quelquefois se dispenser de garder, en matières civile ou criminelle ; celui de la confession ne souffre aucune exception. S'il y en avait quelqu'une qu'on pût y apporter, il faudrait qu'elle eût été reconnue par l'Église. Bien loin que l'Église croie qu'il y ait lieu à faire quelque exception ou limitation, elle juge qu'il n'y a AUCUN CAS où le confesseur ne soit obligé de garder ce secret, et qu'il n'en peut être dispensé sous quelque prétexte ou par quelque puissance que ce soit dans le monde [2]. »

II.

L'accord, sur ce point, des lois criminelles de l'État avec celles de l'Eglise ne semble pas avoir été rompu un seul instant avant la fin du XVIe siècle. Je ne sais si, jusque-là, on pourrait citer quelques exemples du contraire.

Mais, pendant le cours du XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe, quelques discussions furent entamées sur ce

[1] M. Ortolan, *Eléments de droit pénal*, 2e édit., p. 28.

[2] *Conférences d'Angers*, t. XIII, p. 437-438. — Cf. *Conférences de Luçon*, t. VI, *passim*.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

point. Les esprits étaient généralement préoccupés de la question du tyrannicide, et peu de moralistes ont manqué d'en parler. Mais leurs dissertations ont été faites généralement dans un but théorique, à l'appui duquel viennent se grouper certains faits. Ces allégations se présentent, en réalité, dans leurs ouvrages, comme des exemples de la possibilité ou de la noirceur de ce crime, bien plutôt que pour témoigner des détails de la procédure existante. On verra plus loin, d'ailleurs, ce qu'il importe de penser de ces faits, au point de vue de la vérité historique.

On l'a dit récemment : « Chose curieuse et triste, parmi les publicistes de cette époque, il n'y en a pas, même celui qui mérite le nom de moraliste autant que de politique, qui ne prêche et n'approuve le tyrannicide! Bodin exprime, dans le même chapitre, l'apologie du tyrannicide et l'horreur la mieux sentie du régicide, qu'il en distingue soigneusement. Distinction nulle en morale. Il faut que la règle domine ici jusqu'à rendre impossible la libre interprétation. Pour l'assassin, le prince est toujours un tyran[1]. »

Entraînés par le sentiment du danger de semblables doctrines, les juristes et les hommes du roi réagirent. D'ailleurs, une série de complots avait forcé les rois à rappeler les dispositions pénales, à en ajouter quelques nouvelles, à faire entrer formellement dans le droit criminel de l'État les prescriptions ecclésiastiques des époques antérieures.

Ainsi, lorsqu'à la suite des « conspirations damnables et pernicieuses entreprises » qui signalèrent son règne, Louis XI rendit l'ordonnance de 1477[2] contre « les crimineux de lèze-majesté, » il rappela nettement les anciens principes sur cette matière. Nos conseils, dit-il, « nous ont remontré que, jaçoit ce que, selon les droits de toute raison, la seule science en crime de lèze-majesté, quand elle n'est révélée, soit digne de pareille punition que l'effet et exécution du crime, toutefois, pour le bien de justice et seureté de toute la chose publique, il est besoin que, en esclaircissant les anciennes lois et ordonnances, et en y ajoutant par tout que mestier seroit, nous facions

[1] H. Baudrillart, *Bodin et son temps*. Paris, 1853, p. 294. — Cf. Bodin, *République*, l. II, ch. v.

[2] Ordonnance du 22 décembre 1477, rendue au Plessis-du-Parc-lez-Tours. *Ord. des rois de France*, t. XVIII, p. 316.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

encore loy et constitution nouvelle pour oster l'espérance de ceux qui, par de frauduleuses excusations, penseroient eux sauver, et afin que de là où par la loyauté qu'ils doivent à leur souverain seigneur, ils ne se voudroient garder de mal faire, au moins ils en soient restreints et empeschés par crainte de punition [1]. »

Avant de passer aux ordonnances des successeurs de Louis XI, qu'il me soit permis d'insister sur une réserve expresse insérée à la fin de l'ordonnance de 1477. Dans l'intérêt de cette discussion, il importe de la rappeler tout spécialement. « Toutefois, entre autres choses, nous voulons et entendons les anciennes lois, constitutions et ordonnances qui, par nos prédécesseurs ou de droict, sont introduites, et les usages qui d'ancienneté ont été gardés et observés en nostre royaume, demeurer en leur force et vertu *sans aucunement y déroger par ces présentes* [2]. »

Or, n'était-il pas « d'ancienne loi..., » « de droit..., » et « d'usage d'ancienneté, gardé et observé, » que le secret de la confession était absolument inviolable ?

[1] Il y est dit plus loin : « Par l'advis et déclaration desdits seigneurs de nostre sang et plusieurs notables gens, tant de notre conseil que autres, et afin que ce soit perpétuelle mémoire, de notre propre puissance et auctorité souveraine, autre et avec les autres loix, constitutions et observations qui sur ce ont par cy devant esté gardées et observées en nostre dit royaume, et en icelles éclaircissant et partout que mestier seroit y adjoustant, avons dit, déclaré, constitué et ordonné, disons, déclarons, constituons et ordonnons, par lettre, edict, ordonnance et constitution perpétuelle, irrévocable et durable à toujours : que toutes personnes quelsconques qui d'ores en avant sauront ou *auront connoissance de quelques traictés, machinations, conspirations et entreprises* qui se fairont à l'encontre de notre personne, de notre très chère et et amée compagne la Royne, de notre très cher et amé fils le dauphin de Viennois, et de nos successeurs Roys et Roynes de France et de leurs enfants, aussy à l'encontre de l'État, seureté de nous ou d'eux et de la chose publique de notre royaume, *soient tenus et réputés crimineux de lèze Majesté, et punis de semblable peine et pareille punition que doivent être les principaux aucteurs, conspirateurs et fauteurs et conducteurs desdits crimes,* sans exception ni reservation de personne quelconque, de quelque état, condition, qualité, dignité, noblesse, seigneurie, prééminence ou prérogative que ce soit ou puisse être, à cause de notre sang ou autrement, en quelque manière que ce soit, s'ils ne révèlent ou envoyent révéler à nous et à nos principaux juges et officiers des pays où il seront, le plustot que possible leur sera après qu'ils en auront eu connoissance, auquel cas, et quand ainsy le révelleront ou enverront reveller, ils ne seront en aucun danger des punitions desdits crimes, mais seront dignes de rémunération envers nous et la chose publique. » Ordonnance de 1477, t. XVIII, p. 316-317.

[2] Ordonnance de 1477, *ibid.*

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

C'était si bien une loi généralement admise et partout incontestée que Gerson, dont chacun connaît la sagesse et l'autorité, avait écrit à ce sujet: « Le juge qui veut forcer un prêtre à révéler une confession, commet une faute, » et ce témoignage n'a aucune valeur [1].

Sous le règne des successeurs de Louis XI, furent rendues quelques ordonnances relatives au crime de lèse-majesté. Elles spécifient certains cas où ce crime existe, édictent la confiscation ou d'autres peines [2]. L'ordonnance de Louis XII, rendue en 1512, retire aux criminels de lèse-majesté le bénéfice de délivrance dont jouissaient certaines églises [3]; mais aucune n'étend les principes posés par Louis XII. Nulle part il n'y est fait la moindre allusion au cas qui nous occupe [4].

Le crime de lèse-majesté au premier chef ne se commettait pas seulement contre le roi, mais encore contre la reine [5], les princes du sang [6], les conseillers royaux [7], et même les gardes du roi [8]. Attenter au repos de l'Etat, et conspirer contre la sécurité publique [9], fomenter des séditions et entretenir des intelligences avec les ennemis de l'Etat [10], c'était également commettre des crimes de lèse-majesté et de même nature.

[1] « Judex cogere volens ad revelationem confessionis peccat, et tenetur presbyter ei non respondere aut dicere hoc non esse in foro suo. » Cité par Bouchel, *Decret. eccl. Gallic.*, l. II, c. CLXXIII.

[2] Du reste ces peines existaient déjà; la confiscation avait été appliquée en 1314. V. *Olim*, t. II, p. 616.

[3] *Ordonnances des rois de France*, t. XXI, p. 505.

[4] Je dois faire remarquer que l'édition du *Code Henry*, Paris, 1605, in-f°, ne contient aucune mention de l'exception qui serait admise en France, bien qu'augmentée des notes de Carondas, un des auteurs sur lesquels Jousse s'appuie. N'y aurait-il pas là une preuve que cette exception était loin d'être légalement admise même à cette époque?

[5] Ordonnance de 1477. — Conf. ordonn. citées. — *Code Henry*, l. VIII; t. V, f° 191 v°, note 2.

[6] Ordonnance de 1477. — *Code Henry*, l. VIII, t. V, f° 198 v°.

[7] Farin., q. 112, insp. I, n° 64.—V. également Gibert, *Droit can.*, t. III, p. 277. R. 7. — Cf. *Code Henry*, loc. cit.

[8] Gibert, *ibid.*

[9] Farin., q. 112, insp. VI, in ext. et *passim.*, q. 113. — Dans le courant de cette dissertation juridique, si je m'appuie sur Farinacci, c'est que, dans tout le cours de son ouvrage, Jousse le cite à chaque instant comme ayant une très-grande autorité. Il n'en est donc point de meilleure pour ma cause, puisque ce sont principalement des allégations de Jousse que je combats. D'ailleurs, bien qu'Italien, son autorité resta incontestée en France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Cf. *Bibliographie générale du docteur Hoefer*.

[10] Farin., q. 113, insp. VI.—« Il consiste à adhérer, secourir et favoriser les ennemis et avoir avec eux intelligence, esmouvoir le peuple à sédition, et

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Dans ces cas, — et dans quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer, — les jurisconsultes laïques appliquaient les lois anciennes et les ordonnances royales plus récemment promulguées. Qu'il eût été accompli ou qu'il fût resté à l'état de simple projet, le crime n'en était pas moins horrible : la seule pensée en était au même degré punissable [1].

Lorsqu'il s'agit d'un crime ou d'un délit ordinaire, c'est aux magistrats à poursuivre dans l'intérêt public. Et si l'on peut avertir la justice, nul n'est positivement tenu de le faire [2]. Mais il importe tellement au salut public que le prince soit à l'abri de tout danger, que ne pas faire connaître un criminel de lèse-majesté, c'est se rendre coupable du même crime [3], passible des mêmes peines [4], ou tout au moins d'une peine extraordinaire [5]. « Ceux qui ne révèlent pas les conspirations, traitez et entreprinses qui se font contre le roy, la royne, ses enfants, et contre son cognoissance, sont réputés en être participans, adhérans et coulpables, et partants criminels de lèze-majesté [6]. »

Certes, je n'ai pas amoindri la rigueur de l'ancienne législation; mais je demande à mon tour qu'on n'en réduise pas non plus les tempéraments. Souvent excessive, j'en conviens, si l'on raisonne d'après nos idées actuelles, elle avait néanmoins ce grand fond d'honnêteté et même d'humanité que le Christianisme lui avait communiqué. Il faut ici rappeler la parole de Montesquieu : « Le Christianisme donna son caractère à la jurisprudence [7]. » Il a adouci l'idée primitive et barbare de vengeance comme base du droit pénal, pour y substituer l'idée plus

faire ligue dedans ou dehors le royaume, contre l'auctorité du roy et pour entreprendre sur icelle. » *Code Henry*, l. VIII, t. V, f° 191 v°, note 1.

[1] « In his voluntas manifestata pro scelere reputatur, et eadem severitate punitur. » — Cf. Ordonnance de 1477, et alias... — « Ce crime s'étend très-amplement, à scavoir à la pensée, volonté, dessein, entreprise, effort, conseil, scavoir, approbation, silence, adhérence et autres semblables. » *Code Henry*, l. VIII, t. V, f° 192 r°, note.

[2] Farin., q. 51, n° 8.

[3] *Id.*, q. 51, n° 69. — « Proposita regula sine dubio magis communiter a doctoribus recepta est. » *Ibid.*, n° 71.

[4] *Id.* n° 72, 74.

[5] *Id.*, n° 90. « Pœna extra ordinem puniendus est arbitrio ipsius principis. »

[6] *Code Henry*, l. VIII, tit. V, f° 191 v°, note 2.

[7] *Esprit des lois*, l. XXIII, ch. XXI.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

morale, plus vraie, plus civilisatrice, de justice et d'intérêt de conservation publique [1].

Il pouvait donc se présenter des cas où les sentiments les plus nobles et les plus légitimement enracinés au fond du cœur humain devaient imposer silence au dénonciateur. La loi sut les respecter même dans le crime atroce de lèse-majesté. En dépit de la règle qui vient d'être rappelée, la femme n'était nullement tenue de dénoncer le crime de lèse-majesté commis par son mari [2]; le père se trouvait dispensé également de dénoncer ses enfants, si, malgré ses représentations et ses efforts, il les voyait persévérer dans leurs abominables desseins [3]. Les rigueurs de la législation poursuivaient les coupables et les complices [4]. On les punissait de mort [5]. Chacun devait leur refuser asile et nourriture [6]. Mais, ici encore, ces dispositions ne s'appliquaient ni à la femme [7], ni au père des coupables [8]; en divers cas, des peines plus douces étaient prononcées. Enfin, bien qu'on écoutât en ce crime « les témoins infâmes et vils; cependant on n'admettait point les ennemis de l'accusé [9]. »

Sont-ce là toutes les exceptions à l'obligation de révéler un crime de lèse-majesté? Nullement, et nous arrivons à l'exception qui importe le plus à notre thèse : « Le prêtre ne peut révéler les crimes commis par son pénitent, même les plus atroces, et *même ceux qui sont compris dans le crime de lèse-majesté* [10]. » Jousse lui-même constate cette décision [11].

1 Cf. M. Ortolan, *Éléments de droit pénal*, Fondement légitime du droit de punir, l. I, ch. II.

2 Farin., q. 51, n° 81.

3 Farin., q. 51, n° 84.— Même dans l'opinion la plus répandue « communiter recepta, » par cela seul qu'il est père, « propter amorem paternum, » il se trouvait dans un cas légitime d'excuse. *Ibid.*, n° 82.

4 Farin., q. 113, insp. IX.

5 Farin., q. 113, insp. IX, n° 258.

6 Farin., *ibid.*, n° 264.

7 Farin., *ibid.*, n° 280-282-283.

8 Farin., q. 113, insp. IX, n° 264.

9 Bouchel, *Dict. can.*, v° *reproches*, cité par Brillon, *Dict. des arrêts* v°. *Lèse-majesté*, — Cf. Farinac., q. 112, insp. I, n° 74, q. 117, n° 37.

10 « Ut sacerdos non possit delicta commissa per confitentem revelare, etiam quod sint atrocissima, *ac etiam quod contineantur sub crimine læsæ majestatis.* » Farin., q. 51, n° 99.

11 *Traité de justice criminelle.* Paris, 1771, t. II, p. 98.— Jousse fait quelques lignes plus loin, pour la France, « l'exception » reproduite par M. Ortolan, et qui a donné lieu à cette étude; il ne l'appuie que des faits que nous discuterons tout à l'heure.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

III.

Avant la fin du XVIIe siècle, aucune difficulté ne s'éleva sur ce point, quels qu'aient été les cas qui se soient présentés, tentative d'incendie [1], d'assassinat [2], ou autres. Les complices d'un coupable, par lui indiqués en confession, étaient protégés par ce secret, et ne pouvaient être poursuivis sans autres preuves, car « la confession contient le péché et les circonstances [3]. » On remarquera d'ailleurs la sévérité des peines que les Parlements infligeaient aux sacrilèges profanateurs du secret de la confession [4]. Vainement chercherait-on l'exception pour le cas spécial de lèse-majesté : la règle que je viens de rappeler plus haut était unanimement admise.

Ce ne fut que dans les dernières années du XVIe siècle, ou vers les premières du siècle suivant, qu'on vit se manifester la prétention d'excepter le crime de lèse-majesté au premier chef. Les juristes citèrent quelques faits, qu'ils estimaient sans réplique. A leur sens, le secret de la confession s'y était trouvé violé ; ils y virent la preuve de ce qu'ils prétendaient, et il n'en fallut pas davantage pour dire alors « qu'en l'Église gal-

[1] Arrêt cité par Jousse, t. II, p. 105.

[2] Arrêt du Parlement de Toulouse de 1579, rappelé par Lenglet-Dufresnoy, *Traité historique... du secret de la confession*. Paris, 1715, p. 124. Il s'agissait d'un assassinat dont on ne pouvait découvrir l'auteur. Son confesseur le dénonça. Th. Raynaud rapporte ce fait et dit : « Senatus apprime catholicus, conspecto eo corrupto fonte notitiæ qua caupo gravabatur, habuit eum pro innoxio, nec passus est perfidi et omni nota ac mulcta digni confessarii delationem, nocere reo, sed donec is aliunde patratæ cædis insimularetur, pronunciavit insontem... » Th. Raynaudi, in *Centuria Historiarum*. Lyon, 1665, t. XVII, p. 604, n° 13.

[3] Carondas, liv. VII, rep. 178. — Cf. Arrêt du Parlement de Paris du 23 octobre 1580. — Papon date cet arrêt de la surveille de Noël 1580, *Recueil d'arrêts notables*. Paris, 1621, t. II, p. 1321. — V. Brillon, *Dict. des Arrêts*, v° *confession*.

[4] « Confessarius eidem, senatu judicante, actus est in furcam et cadaver crematum. » Arrêt du P. de Toulouse qui vient d'être cité. — Un arrêt du « Parlement de Paris du 22 juin 1673 déclare le sieur Bouchot, confesseur des religieuses de l'abbaye de Saussaye, atteint et convaincu de sacrilége, abus et profanation du sacrement de pénitence ; pour réparation de quoi il est condamné à être pendu, et brûlé, et ses cendres jettées au vent. » Durand de Maillane, *Dict. de droit canonique*, v° *confesseur*. Lyon, 1770.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

licane [1]..., » « qu'en France on exceptait le crime de lèse-majesté [2]. »

Nulle autre preuve que ces allégations [3]. Maintenant qu'on a vu quel était le droit incontesté jusqu'au moment où elles se produisirent, examinons ce que valent, ce que prouvent les faits sur lesquels elles reposent, et si réellement ces faits ont la portée qu'on leur a donnée.

Je ne saurais mieux faire que de prendre l'exposé des exemples allégués par Jousse dans l'ouvrage qui a servi de base à l'erreur que je combats. Cet auteur les a tous rapportés, mais toujours il l'a fait de seconde main, sans remonter aux sources, ce qui, en des cas aussi graves, eût été pourtant nécessaire.

Jousse cite sept exemples [4], que je dois examiner successivement.

Qu'on me permette d'en rejeter un immédiatement, celui du « P. Garnet, religieux qui fut mis à mort pour avoir *refusé* de révéler la conjuration faite contre Jacques Ier, roi d'Angleterre, qui lui avait été confiée à la confession. Sur quoi, ajoute Jousse lui-même, il faut cependant observer que la plupart des juges qui le condamnèrent étaient hérétiques [5]. » Il aurait fallu encore observer que ce fut en Angleterre qu'eurent lieu le procès, la condamnation et l'exécution du P. Garnet.

Or que prouverait en faveur d'une doctrine « de l'Eglise gallicane, » que prouverait en faveur d'une « exception reçue en France » un fait arrivé ainsi à l'étranger, à Londres [6] ? absolument rien. Ou plutôt il prouverait deux choses, contre l'opinion de Jousse : 1° qu'il y a eu parfois des violences, des excès, des tortures infligées à ceux qu'on croyait devenus par la confession dépositaires de secrets importants ; 2° que partout les prêtres ont préféré la mort, le martyre, plutôt

[1] Brillon, *Dict. des Arrets*, v° *confession*.

[2] Jousse, t. II, p. 99.

[3] Cf. Carondas, *loc. cit.* — La Rocheflavin, *Treze livres des Parlemens*, l. XIII, ch. XIX, n° 25. Bordeaus, 1617. — Bodin, *de la République*, l. II, ch. v, p. 222, Paris, 1577. — Despeisse, t. II, p. 555, n° 33. Paris, 1750.

[4] V. Jousse, t. II, p. 99, 100 et 105. Y joindre le fait allégué dans son t. III, p, 697. Pour le moment, je n'ai pas à faire la remarque qu'il est identique aux faits rappelés au vol. précédent.

[5] Jousse, *loc. cit.* p. 100.

[6] Voy. Lingard, *Hist. d'Angleterre*. — Destombes, *la persécution relig. en Angleterre*, t. II, p. 97 et s.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

que de révéler quoi que ce soit de ce qu'ils avaient appris de la sorte, et juré de garder inviolablement le secret.

Je ne pense pas qu'il faille davantage insister sur ce point; il serait aisé d'invoquer d'autres exemples, tels que ceux de saint Jean Népomucène [1] et de Jean Sarcander [2]; mais c'est là un point qui, je l'espère, est hors du débat [3].

Le second exemple, raconté par notre auteur [4], d'après Mezeray, ne prouve rien autre chose, sinon que le secret fut inviolablement gardé par le prêtre malgré la prison et la torture.

Que dit Mezeray, en effet :

« Il advint en ce mesme temps que Robert de Cassel, second fils du comte de Flandre, accusa Louys son frère aisné d'avoir voulu empoisonner son père; sur cela Louys fut arresté, et ses gens et son confesseur mis à la torture. Comme on ne put trouver aucune preuve du crime, on le mit en liberté [5]. » Ceci veut-il dire qu'on avait le droit de le mettre à la torture? Ceci

[1] Boll. *Acta Sanct.* Vita S. Joann. Nepom., 16 mai, t. III, p. 670, 671.

[2] « Wenn mir auch Iemand irgend etwas in der Beicht anvertraut haben würde, so behalte ich dieses nicht in meinem Gedächtnisse, und will es auch nicht behalten, sondern habe es in Vergessenheit begraben aus Ehrfurcht vor dem unverletzlichen Beichtsigill, und ich liesse mich lieber in Stücke zerreissen... als nur einen Augenblick das Beichtsigill sacrilegisch verletzen. » Dr Stadler, *Vollständiges Heiligen Lexihon.*, t. III, p. 297, col. 2; Augsburg, 1863.—On remarquera que je ne cite ici que des prêtres dont l'Eglise a loué spécialement le zèle et les vertus, en permettant de les vénérer par un culte public. Il en est mille autres qui ont été victimes de leur devoir.

[3] Il ne faudrait pas appliquer au catholicisme les règles qu'on rencontre dans l'Église russe. Si l'Eglise romaine a entouré de respects et de garanties le secret du Sacrement, si elle a toujours repoussé les moindres atteintes que l'ambition ou la violence voulaient lui faire subir, il n'en a pas été de même dans l'Eglise russe. La réunion entre les mains du czar des deux autorités devait amener cette conséquence de détruire l'indépendance spirituelle du clergé et des fidèles, et de soumettre la foi à la puissance temporelle. Sur le point même de cette étude, l'Eglise orthodoxe admit un règlement de Pierre Ier, dont les 11e et 12e règles prescrivaient au confesseur de révéler le secret de la confession, dans le cas de complot contre l'empereur ou contre l'empire, etc... et dans le cas de faux miracles, lorsque le pénitent ne voulait pas renoncer à son imposture. V. P. Gagarin, *La Réforme du clergé russe. Etudes religieuses, historiques et littéraires*, mai 1867, p. 701. — L'auteur ajoute, en citant, d'après des écrits russes, plusieurs exemples de semblables violations : « L'histoire nous apprend que le clergé russe ne s'est pas fait faute de mettre en pratique les prescriptions du règlement ecclésiastique. » Les popes Ignatief, Basile Sergueef, Gerbonovski, en donnent la preuve. — *Ibid.*, p. 702, note.

[4] Jousse, *loc. cit.* p. 99.

[5] Mezeray, *Abrégé de l'Histoire de France*, A. 1320, t. II, p. 71. Paris, 1690.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

veut-il dire qu'il ait parlé ? Donc ce second exemple prouve encore moins que le premier.

Le continuateur de Nangis a servi d'autorité pour le troisième exemple que Jousse a cru devoir invoquer. Il s'agissait des prétendus droits qu'à l'aide de faux titres, fabriqués pour la circonstance, Robert d'Artois faisait valoir auprès de Philippe VI et du Parlement pour la revendication du comté d'Artois. Mézeray, auquel notre criminaliste renvoie [1], raconte qu'on « se saisit de son confesseur, et qu'on l'obligea à porter témoignage contre luy, moitié par forces, moitié par promesses; et aussi par la consultation de quelques docteurs, faux casuistes, qui l'assurèrent qu'il pouvait révéler ce qu'il avait appris en confession [2]. »

Mais, pour que le récit soit au moins complet, il importe d'ajouter que ces faux docteurs, « plus soucieux de plaire aux hommes que jaloux de rendre comme ils le devaient, témoignage à la vérité, » émettaient ainsi une opinion opposée tant « à la doctrine commune des frères prêcheurs [3] » auxquels appartenait Jean Aubery, le confesseur arrêté, qu'à l'enseignement unanime de l'Eglise.

Mais enfin, que prouverait ce fait ? Qu'il y a eu violence, qu'il y a eu fraude, qu'il y a eu dol; et ce fait servirait de base et de fondement à un droit ! Il prouverait une « exception » établie en France ! Il suffit d'exposer les faits, et toutes les conséquences qu'on voudrait en tirer s'écroulent d'elles-mêmes. Jousse a accepté à la légère toutes ces allégations.

Les autres faits cités dans le *Traité de la justice criminelle*

[1] Cf. Jousse, t. II, p. 99.

[2] Mezeray, A. 1331, t. II, p. 90.

[3] « Magis ut plurimi credant volentes hominibus placere, quam secundum nominis sui professionem perhibere testimonium veritati, cum istud si contra communem doctrinam quam Prædicatores reputant verissimam et quam ipsi quotidie defendere nituntur, quæ dicit, quod ea quæ sub eodem contextu cum peccatis dicuntur, licet peccata non sint, sub eodem sigillo confessionis cum peccatis habentur. » *Continuateur de Guillaume de Nangis*, A. 1331. Édition Géraud, 1843, t. II, p. 127. — Le P. Griffet donne ce fait avec quelques variantes; il s'agissait, d'après lui, d'actes de sorcellerie qu'on proposait, mais sous le secret de la confession, et qui consistaient à « baptiser une de ces images de cire par lesquelles on croyait pouvoir faire mourir les personnes qu'elles représentaient..... L'évêque (de Paris), après avoir consulté les plus savants docteurs, déclara authentiquement que la proposition d'un crime est bien différente de l'aveu qu'en fait un pénitent dans une confession sacramentelle. » Daniel, *Hist. de France*, t. V. — Cf. Leber, *Collections des meilleures dissertations sur l'Hist. de France*, t. XVII, p. 128-130.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

offriraient un caractère d'une gravité excessive, et sembleraient, au premier aspect, présenter les preuves les plus concluantes contre la thèse que je défends. Ils sont au nombre de quatre :

1° Un attentat contre François Ier, révélé par un confesseur, cité d'après l'autorité du président de Thou [1] ;

2e Un attentat contre François Ier, révélé par un « cordelier, » cité d'après La Roche-Flavin [2];

3° Un attentat contre le même François Ier, révélé par un « franciscain. » Jousse invoque ici le témoignage de La Primaudaie [3] ;

4° Enfin un attentat contre Henri II, révélé par un « cordelier. » C'est Bodin qui aurait fourni ce dernier exemple [4].

Par malheur les trois derniers exemples sont la répétition du même fait ; à peine quelques détails varient-ils. Rien ne le prouvera mieux que de remonter aux sources, et de rechercher les divers auteurs qui les ont rapportés. Quant au premier, il se rattache également aux mêmes événements.

Et d'abord quel est le récit de Bodin ? Voici comment il s'exprime [5] : « Et combien que la mauvaise pensée d'attenter à la vie de son prince souverain, est jugé coulpable de mort, quelque repentance qu'il en ait puis, et de fait il se trouva un gentilhomme de Normandie, lequel se confessa à un cordelier qu'il aurait voulu tuer le roi *François Ier*; se repentant de ce mauvais vouloir, le cordelier luy donna absolution, et néantmoins depuis il en advertit le roy, qui renvoya le gentilhomme au Parlement de Paris pour lui faire son procès : où il fust condamné à mort par arrest et depuis exécuté [6]. »

Bodin, on le remarque, parle de François Ier ; par conséquent

[1] Jousse, *op. cit.*, II, p. 99.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, t. II, p. 105.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 99 et 100. — Cette même assertion se trouve reproduite, t. III, p. 697, mais sans preuve ni renvoi. C'est cette allégation que M. Ortolan a cru pouvoir citer dans son ouvrage.
[5] *De la République*, l. II, ch. v. Paris, 1577, p. 222 et 223.
[6] Il importe d'observer que Bodin ne transcrit nullement l'arrêt en question, bien que d'après la note de Jousse il semblerait n'avoir pas manqué de le faire : « Bodin, dit-il (p. 99), en rapporte un autre exemple..... ainsi que l'arrêt qui intervint à ce sujet, sur l'avis de plusieurs docteurs célèbres qui l'avaient ainsi décidé. » En principe, de semblables citations ne sont guère loyales. De la part de Jousse elles accusent en ces matières un peu trop de précipitation.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Jousse, en se basant sur Bodin, commet une erreur manifeste lorsqu'il nomme Henri II [1].

De son côté La Primaudaie reproduit le récit de Bodin, sans variantes, sans qu'un *seul* mot même soit changé ; il y a identité complète [2]. Enfin, d'après La Roche-Flavin, dans les quelques lignes qu'il consacre à ce fait [3], c'est également un « gentilhomme de la Normandie ayant révélé en confession à un cordelier qu'il avait voulu tuer François Ier. »

Donc en tout ceci, il y a plus que des présomptions graves, précises et concordantes, comme on dirait à l'école ; il y a la certitude qu'il ne s'agit que d'un seul et même fait.

La démonstration que trois des exemples invoqués n'en constituent en réalité qu'un seul, n'est pas faite pour donner grand poids ni grand crédit à la critique historique du criminaliste. De quelque excuse bienveillante qu'on pallie de semblables erreurs, elles doivent ébranler la confiance que l'auteur semble d'ailleurs mériter. Mais rappelons les faits.

Un des événements les plus importants du règne de François Ier a été la conspiration du connétable de Bourbon. Prince du sang, revêtu de la première dignité du royaume, il ne craignit pas de conspirer avec l'empereur et le roi d'Angleterre contre son souverain.

Jean de Poitiers, sire de Saint-Vallier, était un des principaux conjurés, et parmi les partisans qu'ils réussirent à gagner, se trouvaient deux gentilshommes normands, Matignon et d'Argouges. Engagés sous serment, mais un peu par surprise, à ne pas dévoiler les desseins dont ils avaient eu connaissance, ils furent bientôt saisis par le remords, et se virent « en leurs consciences réduits en deux extrémités contraires : ou de révéler [4], suivant l'obligation qu'ils avoient de droit divin et humain à leur prince, chose qui tant importait à son Estat, ou bien de la taire, suivant leur serment par eux fait sur les Evangiles. En cet estrif, ils estimèrent qu'ils se devoient présenter à un homme d'église, comme ils firent, et par leur

[1] *Op. cit.*, t. II, p. 99, et t. III, p. 697.
[2] *Académie française ; journée* 14, ch. 56. Paris 1577, p. 293.
[3] *Treze livres des Parlements*, l. XIII, ch. 19, § 25.
[4] Je cite *in extenso* le récit de Pasquier sur ce point. On se convaincra que l'*obligation de révéler la conspiration* incombait dans son esprit non au confesseur, puisqu'il ne connaissait rien encore, mais bien aux complices eux-mêmes.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

confession lui déclarèrent ce qui estoit du faict de ce prince, sans le nommer, ensemble des entreprises brassées avecques luy par l'empereur et le roi d'Angleterre : *le prians*, pour le salut du roy et de la France, d'en donner advis à messire Louys de Brézé, lieutenant-général du roy en Normandie sous le duc d'Alençon, gouverneur. Ce qu'il fit, sans dire les noms des deux gentilshommes, ny pareillement du prince, mais les figurant avecques les remarques qu'on lui avoit touchées par les deux confessions [1]. »

En face d'un pareil récit, aussi circonstancié, peut-on prétendre qu'il y ait eu violation du secret de la confession ? Le prêtre est « prié » par le pénitent de « donner avis » de ce dont il s'accuse, et en le faisant, il viole le secret institué en faveur du pénitent [2] ! Ce n'est pas sérieux.

« Non-seulement ils désapprouvèrent l'un et l'autre la conjuration, dit M. Mignet, en parlant de Matignon et de d'Argouges, mais ils la dénoncèrent [3]. » D'après cet histoirien, ce fut l'évêque de Lisieux, à qui ils s'étaient confessés, qui informa Brézé. Grâce à cet avis la conjuration ne tarda pas à être réprimée ; le connétable quitta le sol natal, et vendit ouvertement ses services à l'étranger ; Saint-Vallier fut arrêté et traduit en Parlement.

Ici se place naturellement l'exemple invoqué par Jousse [4] d'après l'allégation du Président de Thou. « Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, s'étant accusé en secret à un prêtre d'avoir eu part à la conjuration de Charles de Bourbon, fut dénoncé par son confesseur et condamné à mort [5]. » Un récit plus circonstancié va faire également tomber l'odieux de ce fait. Il n'y a rien de tel pour la vérité que de la produire dans son intégrité.

[1] *Œuvres de Pasquier*, t. I, p. 563, *Recherches*, l. VI, ch. 12. édit. d'Amsterdam, 1723. Cet auteur ne saurait être suspect, vivant à une époque aussi rapprochée des faits que les autres auteurs invoqués, et par sa position étant à même d'être mieux renseigné. — Cf. Daniel, *Hist. de France*, t. IX, p. 611.

[2] Voy. plus haut. — Cf. S. Thomas, *Summ.*, add., qu. XI, art. 4.

[3] *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint, le connétable de Bourbon.* — *Revue des Deux-Mondes*, 15 fév. 1860, p. 885.

[4] *Op. cit.* p. 99.

[5] *Thuani historia*, l. III, Paris, 1609, t. I, p. 233. — V. *Hist. de Thou*, trad. du Ryer, Paris, 1659, t. I, p. 155.— Saint-Vallier ne fut pas exécuté, et vécut plusieurs années encore. De Thou écrit les lignes ci-dessus à l'occasion de la mort de Saint-Vallier, arrivée seulement sous le règne de Henri II. Plusieurs ont naturellement pensé qu'il s'agissait d'un attentat contre ce dernier

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Les membres du Parlement pensaient que le coupable taisait encore d'importants détails ; malgré la maladie qui le minait dans sa prison, ils le menacèrent de lui infliger la torture, suivant la jurisprudence du temps. Ils firent même apporter devant lui les chaussures de fer.

Alors Saint-Vallier — nous citons le P. Griffet — « dit seulement qu'il permettait à son confesseur [1] de révéler ce qu'il lui avait dit [2]. C'est peut-être ce qui a donné occasion à M. de Thou de dire que Saint-Vallier, ayant découvert en secret à son confesseur la conspiration du connétable, fut déféré par ce prêtre et ensuite condamné à mort. Mais on laisse à penser si la permission, accordée par Saint-Vallier à son confesseur, de révéler aux juges tout ce qu'il lui avait dit, permission dont il est fait mention dans les actes du procès et qui ne fut donnée qu'après le jugement, a pu autoriser M. de Thou à s'exprimer de la sorte. Les expressions de M. de Thou donnaient évidemment à entendre que Saint-Vallier fut dénoncé par son confesseur, qui ne crut pas devoir garder le secret. Mais on ne voit rien ni dans les actes du procès, ni dans les historiens contemporains qui donne lieu de penser que l'on apprit la conspiration du connétable par la déclaration du confesseur de Saint-Vallier. Il paraît au contraire que les premières révélations claires que l'on eut, furent données au sire de Brézé par le confesseur à qui Matignon et d'Argouges s'étaient adressés, et qu'ils avaient chargé expressément de révéler au sire de Brézé ce qu'ils avaient dit [3]. »

Il eût été difficile d'exposer plus clairement la part qui doit revenir aux deux confesseurs, à celui de Matignon et d'Argouges, comme à celui de Saint-Vallier. Ils n'ont l'un et l'autre parlé que sur la permission ou sur la prière de leur pénitent. Aussi les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont-ils simplement écrit à cette occasion : « Dieu permit que deux gentishommes normands, qui étaient entrés dans la conspiration, révélassent

souverain. On peut voir par là combien certaines vérifications historiques sont parfois précipitées et peu approfondies.

[1] « Derechef interrogé des complices, il ne dit rien de plus sinon qu'il donnoit congé à son confesseur de dire et déclarer sa confession, » p. 240. Procès de Jean de Poitiers Sgr de Saint-Vallier, dans les *Archives curieuses de l'hist. de France*, par Cimber et Danjou, série I, t. II, p. 238 à 241. Paris, 1835.

[2] Cf. *Hist. de François Ier*, par Gaillard, t. III, p. 78. Paris, 1769.

[3] Daniel, *Hist. de France*, notes du P. Griffet, t. IX, p. 616 et 617, Paris 1755. Voir les notes relatives à la conspiration du connétable, p. 609 à 621.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

au roi ce qu'ils en savaient [1]. » Et récemment encore M. Michelet, qu'on n'accusera pas de partialité en notre faveur, écrivait : « Epouvantés des maux qui pouvaient frapper le royaume, ils s'en étaient confessés, en *autorisant* le prêtre à avertir Brézé [2]. »

Après ces témoignages catégoriques, il est étrange de trouver les lignes suivantes sous la plume d'un historien qui a des prétentions à l'érudition. M. Henri Martin est impardonnable, pour ne rien dire de plus, lorsque, racontant ces faits, il s'exprime ainsi : « François reçoit du grand sénéchal de Normandie l'avis que deux gentilshommes normands avaient confié à un prêtre, sous le sceau de la confession (*sic*), qu'un « gros personnage du sang royal » a voulu les engager à introduire les Anglais dans leur province [3]. »

Jousse était plus excusable que M. Henri Martin : il ne faisait pas profession d'historien. Néanmoins, puisqu'il basait une exception admise en France sur les exemples qu'il rappelait, il aurait dû ne pas accepter aussi légèrement de pareilles allégations, et n'admettre que des faits prouvés et reçus sans contestation.

Que reste-t-il en effet des sept témoignages qu'il invoque ? Les deux premiers prouvent que le confesseur n'a rien dit ; le troisième, qu'il y a eu dol, fraude et surprise, ou qu'il ne s'agissait pas d'une chose dite *en confession ;* les derniers enfin, que les confesseurs n'ont parlé que sur la permission ou les instances de leurs pénitents.

Or, une doctrine qui n'a d'autre base que quelques faits, s'écroule par cela seul que les faits invoqués se trouvent faux ou inexacts.

Je m'arrête. J'espère avoir prouvé que les prêtres, tenus par l'Église au secret le plus absolu de la confession, ont vu cette obligation de conscience reconnue et sanctionnée par l'État. Jamais, en effet, une exception n'a été formulée par une loi ; les faits sur lesquels certains juristes voulaient en fonder une, ou reposent sur une erreur, ou prouvent au contraire la constance et la fermeté des prêtres à observer leur devoir.

G. DE SENNEVILLE.

[1] *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 420, 2e col. Paris, 1783.
[2] M. Michelet, *Histoire de France au* XVIe *siècle. Réforme*, t. VIII, p. 282.
[3] *Hist. de France*, t. VIII, p. 45.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

LES

JÉSUITES EN PORTUGAL

LEUR SUPPRESSION PAR POMBAL; LEUR RÉTABLISSEMENT MOMENTANÉ EN 1829.

Les Prisons de Pombal, ministre de Sa Majesté le Roi de Portugal (1759-1777), journal publié par A. Carayon, in-8°. — *Lettres inédites du R. P. Joseph Delvaux* sur le rétablissement des jésuites en Portugal (1829-1834), publiées par le P. Auguste Carayon, de la Compagnie de Jésus, in-8°.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Un des événements les plus considérables de la seconde moitié du XVIIIe siècle, a été la suppression de l'ordre des Jésuites. Ce fut comme la première grande étape d'un mouvement préparé dès longtemps par le développement progressif des théories fébroniennes, gallicanes et jansénistes sur les rapports du spirituel et du temporel. Le bref *Dominus ac Redemptor,* satisfaisant les haines voltairiennes et encyclopédistes, avait sacrifié les individus sans sauver les principes, qui tout au contraire se trouvèrent dès lors sans défenses. L'histoire des bouleversements religieux, politiques et sociaux qui suivirent, le prouve suffisamment. En réalité, dans le débat qui s'engagea au sujet des jésuites entre les couronnes et le Saint-Siége, ils ne furent que l'occasion : c'étaient les droits et les prérogatives des deux puissances qui, au fond, étaient seuls en question. Un droit nouveau commençait à s'élever en opposition avec le droit ancien. Dans cette lutte acharnée, toutes les armes, même les plus indignes, furent trouvées bonnes contre l'Eglise catholique. La Compagnie de Jésus

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

devint le point de mire vers lequel devaient être dirigés les traits acérés de l'ennemi.

Les ordres religieux, en raison de la *Règle* imposée à tous, règle acceptée d'ailleurs librement, et des vœux qui unissent les divers membres en une communauté de vues et de principes comme en un faisceau impossible à rompre, présentent aux nouveautés doctrinales un front d'autant plus inattaquable, une résistance d'autant plus invincible. Le XVIIIe siècle n'avait-il pas vu la très-grande majorité, pour ne pas dire la presque unanimité des évêques, accepter docilement les entraves mises par *tous* les souverains catholiques à l'exercice de leurs fonctions les plus légitimes, comme à leurs rapports avec le Souverain Pontife, leur chef suprême et naturel? Par là ils prêtaient les mains, plus peut-être que quelques-uns ne le comprirent et ne le voulurent, aux tentatives plus ou moins avouées d'établissement d'églises nationales, c'est-à-dire à l'asservissement de l'Eglise sous le bon plaisir du pouvoir civil. Comment et jusqu'à quel point le philosophisme a profité de cette situation après l'avoir créée, c'est ce que nous n'avons point à examiner ici. Toujours est-il que ce fut naturellement contre le plus zélé, le plus influent de tous les grands ordres, contre le plus mêlé à toutes les affaires, que durent se concentrer les défiances les plus profondes, l'animadversion la plus vive, les haines les plus implacables. Or, cet ordre était celui de Saint-Ignace. On trouvait des jésuites depuis les extrémités de l'Asie jusqu'en Amérique ; il y en avait dans l'univers plus de vingt-deux mille, possédant vingt-quatre maisons professes, près de sept cents colléges, soixante noviciats, cent soixante-seize séminaires ; ils étaient répartis dans près de trois cent dix résidences, dans plus de deux cent vingt missions. Dans presque toutes les cours, ils étaient confesseurs des princes et des grands, et d'ailleurs, dans toutes les branches des connaissances humaines, ils avaient produit et produisaient encore de grandes célébrités et des maîtres incontestés.

Le déchaînement n'en fut que plus violent contre eux : et ici, à défaut d'un fond solide pour l'attaque, le mensonge et la calomnie firent leur œuvre ; il n'est point de noirceur, de perfidies ou d'attentats à la morale dont les jésuites n'aient été accusés ; pas de finesses, de niaiseries ou d'infamies qu'on ne

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

leur ait reprochées. Eussent-ils eu tous les torts, ce n'était pas une raison suffisante pour violer des droits anciens et légitimes, pour les proscrire sans jugement et avec une brutalité sans exemple, pour leur opposer des dénis de justice aussi flagrants que ceux dont les parlements usèrent à leur égard. L'humanité a des droits aussi que ne sauraient étouffer ceux de la plus stricte justice; la vérité est qu'ils furent toujours de saints religieux, aussi innocents des perversités morales que des erreurs dogmatiques qu'on leur imputait. Les opinions de l'institut et ses principes, les idées particulières de tels ou tels de ses membres sur la morale ou toute autre question libre, sont et restent assurément discutables, à la condition toutefois d'être honnêtement et loyalement discutées ; c'est ce qui n'a pas toujours eu lieu. Les jésuites ont éprouvé toutes les injustices, ils ont été en butte aux accusations les plus contradictoires et les plus ridicules. « Ce qu'il y eut d'assez étrange dans leur désastre universel, a dit Voltaire, c'est qu'ils furent proscrits dans le Portugal pour avoir dégénéré de leur institut, et en France pour s'y être trop conformés.» En sorte que, pour tout accommoder, il semble qu'il eût suffi d'envoyer à Lisbonne les jésuites français et en France les Pères portugais. Les prétendues enquêtes des parlements et des tribunaux ont été illusoires, et mensongères, ainsi que cela est aujourd'hui hors de doute : l'impartialité oblige d'ajouter que ce qui n'est en aucune façon prouvé, ce sont tous les forfaits dont on a prétendu les flétrir; aussi a-t-on peine à concevoir comment un esprit non aveuglé par la haine et les préjugés, ne serait pas révolté de l'illégalité et de la rigueur des mesures auxquelles la Compagnie a été en butte de la part des princes qui l'ont expulsée de leurs États. C'est là ce qui frappe tout d'abord dans l'histoire de ce grand drame qu'on appelle la *Chute des Jésuites*.

Nous ne voulons pas ici refaire cette histoire, en énumérer tous les détails et toutes les preuves. C'est seulement sur un coin du tableau que nous nous arrêterons un instant.

II.

On sait que Joseph Ier, roi de Portugal, ou plutôt dom Carvalho, marquis de Pombal, qui régnait sous son nom, fut un

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

de ceux qui mirent le plus d'ardeur, la tyrannie la plus « emmaillotée de légalité, de lois iniques ou absurdes[1] » à poursuivre le *delenda Carthago* du temps, c'est-à-dire la destruction de la Compagnie de Jésus. Vingt ans plus tard, on devait poursuivre les rois eux-mêmes. L'affaire des jésuites portugais est connue, du moins dans ses traits généraux. Quelques détails manquaient encore, mais ils se complètent peu à peu, grâce aux documents inédits, tirés des archives que l'Institut a pu conserver ou retrouver, et que le R. P. Carayon publie successivement. Ce sont les pièces à décharge dans ce procès déjà ancien, mais que l'histoire n'a pas abdiqué le droit de reviser sévèrement. On conviendra qu'après un siècle écoulé les accusés ont le droit de produire leurs témoins et leurs pièces justificatives, et d'élever enfin la voix pour l'honneur de la vérité plus encore que dans un intérêt personnel.

A ce titre, les *Prisons de Pombal*, pour ne parler que de ce volume, s'appliquant à un épisode spécial, auront rendu un signalé service à l'histoire. On a là l'irrécusable déposition d'un témoin que Dieu semble n'avoir conservé au milieu des tourments, que pour qu'un jour une voix au moins s'élevât pour raconter les horreurs de la persécution, en même temps que la patience et les vertus des martyrs. Sans doute ce volume émeut par les anecdotes qu'il contient, et édifie par l'esprit de foi et de sacrifice de son auteur; mais pour un lecteur attentif, dégagé de préventions et qui saura suivre et reconnaître dans le fait actuel toute la trame de ce qui a été préparé de longue main, les révélations qu'il contient, les témoignages qu'il apporte, et les réflexions qu'il inspire le rendent plus intéressant et plus précieux encore. C'est pourquoi nous regrettons vivement que cet ouvrage, tiré à un très-petit nombre d'exemplaires, ne soit pas davantage répandu dans le public. Il est de ceux qui peuvent être hardiment présentés aux amis et aux ennemis de la Compagnie de Jésus.

Qu'est-ce donc que les *Prisons de Pombal?* pas autre chose que les *Mémoires* du P. Eckart, enlevé en 1755 à sa mission du Maragnon, pour expier en Portugal, par plus de vingt ans de *carcere duro*, le seul mais irrémissible crime d'avoir été membre de la Compagnie de Jésus.

[1] *Les Prisons de Pombal*, p. XVII.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Et qu'était-ce que le P. Eckart? C'est ce que nous apprend Christophe de Murr, dans une page que le P. Carayon a eu raison de tirer de l'oubli ; on y remarquera, avec un style quelque peu germanique, des aveux d'autant plus précieux qu'ils émanent d'un protestant ; mais on sait qu'à l'équitable impartialité d'un honnête homme, de Murr joignait une connaissance très-approfondie des affaires de l'Amérique méridionale à l'époque dont nous parlons : « le P. Anselme Eckart, dit-il, était de famille illustre de Mayence, dont le frère était évêque suffragant de l'Electeur. Il entra dans la Compagnie en 1740; emporté par le zèle et l'amour du prochain, il abandonna les honneurs, les biens, les espérances que lui assuraient ses vertus et sa capacité ; il demanda les missions d'outre-mer, et embarqua le 2 juin 1753, à Lisbonne, pour le Maragnon. » De Murr parle ici d'un autre Père, allemand comme le P. Eckart, et ajoute : « Tous les deux quittèrent leur patrie sans autre but que celui de servir Dieu et sauver les âmes dans les campagnes du Maragnon : tous les deux s'occupèrent en soldats courageux dans la guerre que les jésuites y faisaient et y ont toujours fait à l'ennemi du genre humain. Celui-ci les chassa du champ de bataille dès le commencement, en se servant de la violence de ses ministres, en les rendant les victimes du despotisme le plus barbare : tous les deux avec une patience héroïque, ont *sanctifié* plusieurs prisons du Portugal [1].» Telle est l'opinion du protestant de Murr sur les œuvres et les vertus des jésuites; et le protestant Sismondi, nous le verrons bientôt, ne parle pas autrement.

Mais ne nous occupons que du P. Eckart : c'est à la date du 31 décembre 1755, époque où il se vit arracher à sa mission, que commence le journal de sa captivité, pour ne finir qu'en 1777, lorsque, Dieu lui ayant conservé la vie, il fut rendu à la liberté, grâce à la chute de Pombal. Il revint alors à Mayence, d'où il passa bientôt en Russie ; il y reprit l'habit de la Compagnie et mourut au collége de Polosk, le 29 juin 1809. Son journal, écrit en latin et publié en Allemagne dans le recueil de Christophe de Murr, était resté jusqu'ici à peu près inconnu en France : la traduction du P. Carayon est complétée par des emprunts faits à d'autres relations, dues à quelques

[1] *Les Prisons de Pombal*, p. 328.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

jésuites portugais et publiées jadis en Italie, et par des notes souvent considérables et destinées à faciliter l'intelligence du texte. Nous n'en citerons qu'une, d'un intérêt particulier pour nous ; c'est celle qui contient la longue narration inédite du P. Louis du Gad, jésuite français[1]. Ce religieux avait été enlevé à Macao, avec plusieurs de ses compatriotes, et contre le droit des gens, par ordre de Pombal, puis enseveli dans les cachots de Saint-Julien, à l'embouchure du Tage, où, comme tant d'autres, il serait probablement mort de misère, si la reine de France n'était intervenue en sa faveur. Grâce à Marie Leczinska, le P. du Gad fut arraché encore vivant aux griffes de Pombal ; deux autres Pères furent peu après délivrés comme lui.

On voit que cet ouvrage, selon la juste remarque de son éditeur, « constitue un appendice assez curieux de l'histoire du XVIIIe siècle. » Nous ne pouvons faire connaître ici que par une mention très-succincte, ce journal si plein de faits, écrit au milieu de toutes les tortures physiques et morales, avec tant de sérénité, par l'une des nombreuses victimes de Pombal, mais dans lequel, chose digne de remarque, il est impossible de signaler une récrimination quelconque ni le moindre sentiment d'amertume.

La haine de Pombal était pourtant sans bornes et les effets n'en furent que trop cruels. « Tant que je vivrai, avait-il dit, ces gens-là ne verront pas le soleil. » Il tint parole, et nous remercions le P. Carayon d'avoir montré, au moyen du journal du P. Eckart, jusqu'à quel point furent poussées envers les jésuites la barbarie et l'illégalité. Les protestants eux-mêmes, et les moins suspects, ont rendu hommage à leurs vertus. « Les jésuites, écrit Sismondi, furent investis dans tous leurs colléges, dans toutes leurs missions, dans toutes leurs résidences, le même jour, à la même heure, leurs papiers saisis, leurs personnes arrêtées et embarquées ; on craignait leur résistance dans les missions, où ils étaient adorés par les nouveaux convertis ; ils montrèrent au contraire une résignation et une humilité unies à un calme et une fermeté vraiment héroïques. »

Ce qui n'empêcha point les ordres les plus durs du *grand ministre* de n'être que trop bien exécutés par ses aveugles

[1] *Les Prisons de Pombal*, p. 123 à 145

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

agents. Citons un fait pris au hasard : « Le capitaine d'un vaisseau porta la sévérité, dit le P. Eckart, jusqu'à mettre aux fers, premièrement sur le vaisseau même, et ensuite à Lisbonne dès qu'on y fut arrivé, un chirurgien qui avait soulagé la soif de quelques Pères, en leur donnant un peu plus d'eau que la mesure prescrite... Vingt-deux jésuites moururent de besoin dans cette traversée [1]. » Dans la prison de Saint-Julien où les Pères furent enfermés pendant de si longues années dans des casemates souterraines, « un peu de jour, dit Eckart, pénétrait jusqu'à nous par un soupirail qui avait trois palmes de longueur et trois doigts de largeur : pour toute nourriture nous avions par jour une demi-livre de pain et de l'eau où fourmillaient les vers [2]... Jour et nuit nous n'avions pour dissiper les ténèbres que la lueur faible et vacillante d'une petite lampe. Je regarde comme un prodige de n'avoir pas perdu la vue au milieu de cette obscurité continuelle [3]... » Et ce supplice dura près de vingt ans !

Quels ne devaient donc pas être les forfaits articulés contre des gens traités comme les plus dangereux des criminels ? Ouvrons encore, ici, le livre des *Prisons de Pombal ;* voici ce que nous y lisons à l'année 1777, qui fut celle de la mort de Joseph Ier et de la chute de son ministre : quelques jours s'étaient à peine écoulés, que Joseph-Antoine de Oliveira Machado, juge de l'Inconfidence, écrit au gouverneur du fort Saint-Julien et lui demande les noms de tous les captifs... Il veut en même temps savoir pour quel crime ils ont été emprisonnés. Le gouverneur déclare *n'en savoir absolument rien* [4]. « Singulière réponse d'un geôlier, dit ici le protestant Christophe de Murr, question plus singulière encore d'un juge après tant d'années de peines subies ! » — Et le P. Eckart continue simplement : « Le 10 mars, Oliveira se rend lui-même à Saint-Julien, et *pour la première fois,* après dix-huit ans de la plus dure captivité, on nous demande ce que nous avons fait, quel crime nous avons commis !... » Trois magistrats furent alors chargés de faire une enquête sur le nombre et le sort de ceux qu'avait si ardemment poursuivis Pombal. Plus de deux cents religieux

1 *Les Prisons de Pombal*, p. 97.
2 *Ibid.*, p. 155, 150.
3 *Ibid.*, p, 113.
4 *Ibid.*, p. 233.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

avaient été plongés dans les cachots de Saint-Julien ; il n'en restait plus que quarante-cinq vivants.

Les listes officielles donnent les noms de près de deux mille jésuites arrachés violemment à leurs missions dans les chrétientés de l'Inde et de l'Amérique, pour être ramenés des colonies en Portugal à fond de cale des bâtiments de Sa Majesté très-Fidèle, ou jetés du Portugal en exil.

Nous demandions tout à l'heure avec les juges de l'Inconfidence, quel crime avaient commis ces religieux ; mais ne pourrait-on pas plutôt demander quelles n'étaient pas leurs vertus ? Le P. Eckart raconte, en effet, — sous l'année 1759, — que « l'on offrit la faveur du Roi à tous ceux qui voudraient abandonner la Compagnie [1] ; » ils n'étaient donc, en réalité, coupables que de lui appartenir. Le chemin des honneurs leur était ouvert, s'ils eussent consenti à fouler aux pieds leurs vœux religieux. Le philosophisme du XVIIIe siècle, pour se débarrasser de ses censeurs, prétendait les compromettre et les faire tomber dans le piége, quitte ensuite à se prévaloir contre eux de leur parjure ; car, si d'un côté, comme on le vit en France lors de leur résistance à Mme de Pompadour, les jésuites s'attirèrent l'inimitié des grands pour n'avoir pas voulu se prêter à une de ces capitulations de conscience qu'on leur reproche avec tant d'acrimonie, d'un autre côté, de quelles flétrissures ne les eût-on pas couverts, et avec raison, s'ils eussent acheté leur salut au prix de leur honneur d'hommes et de prêtres !... Mais non, ils souffrirent silencieusement toutes sortes de rigueurs, et ensevelirent leurs souffrances dans le fond de leur cœur, sans qu'une seule plainte publique s'échappât de leurs lèvres.

Pour ne considérer leurs actes et leur influence que en dehors du Portugal et même de l'Europe, qui ne sait que les plus éclatants succès avaient couronné leurs travaux apostoliques dans les missions de l'extrême Orient et du Nouveau Monde, et que leur courage et leur charité y avaient commandé le respect à leurs ennemis les plus acharnés ? Comme contre-coup, la France, l'Espagne et plus encore le Portugal, en avaient reçu d'immenses services. Les travaux des jésuites, poursuivant, à travers mille fatigues et mille dangers, l'œuvre

[1] *Les Prisons de Pombal*, p. 76.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

de la régénération religieuse des sauvages et des idolâtres, ouvrant, au prix de leur vie, les colonies portugaises à la civilisation de la mère patrie, en même temps qu'à la lumière de l'Évangile, ces travaux avaient changé la face de l'Amérique et excité l'admiration des protestants eux-mêmes. Il est regrettable que, dans un ouvrage qui ne manque pas, d'ailleurs, d'un certain mérite [1], le P. Theiner ait cru devoir passer complétement sous silence la destruction de ces missions magnifiques, les rigueurs incroyables subies par les missionnaires, les iniquités juridiques dont ils furent l'objet. A défaut du livre du P. Eckart, il ne manque pas de documents qui auraient pu édifier suffisamment le savant oratorien sur ce point. Mais nous ne trouvons à ce sujet, dans ses deux volumes, que cette seule phrase : « On s'empressait, en Portugal (1772), de pourvoir de zélés missionnaires les missions abandonnées par les jésuites [2]. » — ABANDONNÉES!.... On conviendra que l'euphémisme est poussé ici un peu loin!

Il est vrai qu'il écrit ailleurs que « Pombal s'occupa avec intelligence de relever de leur décadence les sciences théologiques et profanes, » et que sous son inspiration « l'Université de Coïmbre reçut une nouvelle forme, adaptée aux besoins du temps, et une extension considérable [3]. »

En effet, Pombal fut un réformateur ; mais, — qui oserait le nier ? — un réformateur qui introduisit dans sa patrie, au point de vue intellectuel, la décadence complète des lettres, et en politique la révolution, conséquence naturelle des idées philosophiques et du fébronianisme. Quant à la question religieuse, les curieuses dépêches du ministre de France à Lisbonne établissent qu'il songea très-sérieusement au schisme (fait prouvé d'ailleurs par la provocation de la rupture avec le Saint-Siége, et la volonté manifeste de la prolonger le plus longtemps possible), et qu'il conçut même la pensée de faire détrôner Clément XIII [4]. Et non-seulement Pombal songea à établir le schisme, mais, par le fait, il n'y réussit que trop bien. Voilà ce que l'histoire vraie atteste avec éclat. Bien plus, le P. Theiner lui-même avance que Pombal plaça des professeurs

[1] *Histoire du Pontificat de Clément XIV*, par le R. P. THEINER.
[2] *Pontificat de Clément XIV* ad annum 1772, n° XXXII.
[3] *Ibid.*, n° XXXIII.
[4] *Ibid.*, tome I, n° XLIV.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

protestants à Coïmbre, ne tendant à rien moins qu'à mettre le Portugal sur le pied de l'église schismatique d'Utrecht, et avait fait donner, par la cour de Lisbonne, une pension au capucin apostat Norbert, avec la mission d'introduire le jansénisme dans le royaume [1]. Il faut convenir que ces contradictions sont absolument incompréhensibles, et qu'on ne sait comment expliquer les indulgentes paroles du R. P. Theiner, qui n'a que des éloges pour la *piété* de Pombal (comme ailleurs pour celle de Choiseul [2]), et présente sa conduite comme inspirée par le *zèle* le plus éclairé pour l'*Église et la religion*, et tous ses actes comme accomplis en parfait *accord avec la cour de Rome* [3].

En même temps, il accuse d'intrigue et de révolte les jésuites, écrasés par tout ce que le droit du plus fort peut avoir de plus inique et de plus arbitraire. — L'histoire est loin de confirmer un jugement si dur. Les fils de saint Ignace savaient leur institut attaqué, leurs biens confisqués, leurs personnes traduites devant des tribunaux vendus, car ces tribunaux les ont condamnés sans les entendre, sans même les interroger. Dans d'aussi pénibles circonstances, peut-on leur reprocher les quelques efforts stériles tentés par eux pour conjurer l'orage? Ces demarches pour sauver leur ordre, eurent-elles, d'ailleurs, le caractère odieux qu'on leur prête? Et n'est-il pas, au contraire, actuellement prouvé qu'il n'en est aucune qui ne fût parfaitement avouable? Sur ce point, on nous permettra, sans nous y arrêter davantage, de trouver le P. Theiner plus que sévère. Il ne suffit pas, dans une affaire aussi grave, de prononcer le mot d'*intrigues;* il faut expliquer le mot et prouver le fait.

Revenons au *pieux* Pombal, non que nous prétendions nous étendre ici sur la vie et les actes de ce ministre hypocrite et cruel, philosophe et impie; mais puisque l'on a vanté ses réformes universitaires, invoquons les faits. A peine est-il tombé, que le peuple, le clergé, les grands, tout le monde respire en Portugal. L'Université de Coïmbre qui, prétend-on, aurait eu si fort à se louer des règlements et des réformes qu'il lui avait imposés, « se hâta, dit le P. Eckart, qui en fut témoin,

[1] *Pontificat de Clément XIV*, tome I, p. 30 et 31.
[2] *Ibid.*, tome I, n° XLIV et ad an. 1770, n° XC.
[3] *Ibid.*, ad an. 1771, n°s XXXIII, XXXVI et surtout XXXVII; — ad an. 1772, n° XXXII.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

de briser sa statue, élevée par crainte et par ordre, bien plutôt que par admiration et amour [1]. » Alors, continue-t-il, « les anciens captifs de Saint-Julien, désormais en liberté, recommencèrent à exercer le saint ministère à Lisbonne même. Quelques-uns de nos Pères firent entendre la parole de Dieu à un nombreux auditoire [2]. »

Cette liberté de la prédication catholique était tout ce que réclamaient les religieux de la Compagnie de Jésus, en compensation de tout ce qu'ils avaient souffert, depuis plus de vingt ans, dans leurs biens, dans leurs personnes, dans leur honneur. Mais elle ne dura pas. L'Ordre était supprimé et paraissait à jamais frappé à mort. La Providence, toutefois, lui ménageait une réparation, et, si elle la lui fit attendre un demi-siècle, c'était, comme nous l'allons voir, pour la préparer plus éclatante.

III.

On sait comment la Compagnie de Jésus fut rétablie dans l'univers entier, sous le pontificat de Pie VII, par la constitution *Sollicitudo* du 7 août 1814. Dès 1801, à la prière de l'empereur Paul Ier, le même Pape avait rétabli officiellement les jésuites en Russie, et en 1804 les bénéfices du bref *Catholicæ fidei* avaient été étendus par le Saint-Siége au royaume de Naples; après trente-sept ans d'absence, les cent soixante-dix religieux survivants à l'œuvre de Tanucci étaient rentrés dans leurs maisons et leurs colléges, au milieu de l'enthousiasme général; le roi avait voulu assister en personne à la réouverture de leur principale église. De leurs côtés, le duc de Modène, le roi de Sardaigne, la Suisse rappelaient à l'envi les jésuites. Le petit-fils du roi d'Espagne, qui les avait expulsés de ses États, avec tant de rigueur dans les procédés et tant de mystère dans les motifs, Ferdinand VII venait de rentrer dans sa patrie et de s'asseoir sur le trône de ses pères. Son premier soin fut également de satisfaire au vœu de l'Espagne, réclamant par la voix de ses évêques et de ses magistrats l'abolition du décret qui avait proscrit la Compagnie. Pendant ce temps, les Pères du

[1] *Les Prisons de Pombal*, p. 262.
[2] *Ibid.*, p. 264.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

Sacré-Cœur, membres d'une congrégation formée en Belgique en 1794, sur le modèle de la Compagnie de Jésus, par le prince de Broglie, évêque de Gand, demandaient à être officiellement incorporés dans l'ordre dont ils suivaient déjà les constitutions.

En France, les débris de l'ancien institut s'étaient conservés sous le nom de *Pères de la foi ;* on ne peut nier qu'ils n'aient puissamment contribué, par leurs missions dans les campagnes, à la rénovation religieuse opérée sous le règne de Napoléon. Après la bataille de Waterloo, Talleyrand, qui ne peut être suspect ici, mais à l'esprit politique et délié duquel la Compagnie semblait nécessaire pour répandre les principes qui consolident les trônes, avait dit au roi Louis XVIII, en lui proposant sa reconstitution légale : « J'affirme à Votre Majesté que la Compagnie de Jésus peut seule relever les ruines du passé en s'emparant de l'éducation qui assure l'avenir. » Mais le vieux roi avait toisé d'un regard dédaigneux son ministre apostat, et un sourire de railleuse incrédulité avait été sa seule réponse; et les jésuites n'ayant pas en France d'existence légale, ne pouvant y prendre le titre de corporation religieuse, malgré l'acte pontifical du 7 août 1814, devinrent bientôt et de plus en plus le point de mire de toutes les attaques du parti soi-disant libéral.

Nous n'avons pas à retracer la douloureuse histoire de ces luttes où l'on peut dire que l'intelligence politique fit autant défaut que la justice et la bonne foi, et qui aboutirent aux fameuses ordonnances de juin 1828. Mais il nous a paru nécessaire de rappeler brièvement la situation des jésuites en France et leur nouvelle proscription par la Restauration, car c'est ce moment et cette occasion que la Providence choisit pour les ramener en Portugal.

Les détails les plus instructifs et les plus dramatiques sont donnés sur toute cette affaire par les *Lettres inédites du R. P. Delvaux*. Ce volume, publié, comme les *Prisons de Pombal*, par le R. P. Carayon, forme, lui aussi, « un épisode important et curieux de l'histoire ecclésiastique du Portugal. » Il est plus piquant encore, si l'on peut s'exprimer ainsi, que le *Journal* du P. Eckart, les faits qu'il expose étant presque complétement inconnus ; il est plus actuel aussi, puisqu'une grande partie de la génération vivant encore aujourd'hui a pu connaître les personnages qu'il met en scène. Cette *Correspondance*, qui comprend près de

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

soixante-dix lettres et occupe plus de cinq cents pages, respire un incomparable parfum de simplicité, de sagesse et de sainteté ; elle contient des renseignements curieux et inattendus sur les hommes et les choses, l'état des esprits et de la religion.

Les ordonnances rendues contre les jésuites français avaient à peine reçu un commencement d'exécution ; ceux-ci venaient à peine d'abandonner, devant la tourmente, leurs huit séminaires, seuls établissements qu'ils possédassent, et où ils instruisaient, sous la surveillance et la direction des évêques, les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce, lorsqu'un jeune diplomate portugais, le marquis de Saraïva, offrit au R. P. Godinot, provincial de France, de faire passer dans sa patrie quelques-uns des religieux proscrits, promettant de faire tous ses efforts pour « y promouvoir le rétablissement de la Compagnie. » (31 août 1828.) Le 3 janvier suivant, il écrivait au même Père (et c'est par cette lettre que s'ouvre le recueil dont nous parlons), qu'il avait eu le bonheur de réussir, ayant trouvé, dit-il, à la tête des affaires un ministre d'un rare mérite, qui venait d'obtenir du roi la permission de rappeler les jésuites ; et il ajoutait : « Tant le roi que le premier ministre désirent qu'il n'y ait le moindre retard possible à vous voir arriver en Portugal [1]. » Ce premier ministre était le duc de Cadaval. La rentrée des jésuites en Portugal était une affaire des plus délicates, à cause des traditions qu'y avait laissées le système inauguré par Pombal, à cause aussi de toutes les agitations dont ce pays avait éprouvé le contre-coup pendant la République et l'Empire. Elle exigeait donc une fermeté et une prudence toutes particulières, aussi bien de la part du gouvernement que de la part des jésuites. La principale difficulté ne provenait pas tant des sentiments de la nation que de la question de légalité, les religieux de Saint-Ignace ne pouvant reparaître sans un décret royal abrogeant le décret de suppression, et s'appuyant comme lui sur un bref du Souverain Pontife. Grâce aux dispositions du duc de Cadaval, ces deux points furent obtenus, mais il y fallut un certain temps, que les Pères d'ailleurs surent mettre à profit, ainsi que nous le dirons tout à l'heure. Quant à la position qui leur était réservée et aux devoirs qui les attendaient dans leur nouvelle

[1] *Lettres du P. Delvaux*, p. 2.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

patrie, les Pères, conformément d'ailleurs aux motifs mêmes de leur rappel, j'allais dire de leur réhabilitation, se trouvaient en plein dans leur élément et dans la règle de leur fondateur. A l'extérieur, ils devaient fournir des sujets pour évangéliser les colonies et reconstituer autant que possible leurs anciennes missions ; à l'intérieur, ils devaient donner des missions aux populations privées depuis longtemps de secours religieux, et surtout diriger les séminaires et autres établissements d'instruction publique. Car, malgré les réformes du *pieux* Pombal, le clergé portugais était alors descendu au dernier degré de l'ignorance, du servilisme et de l'incapacité. Le marquis de Saraïva, conseiller du roi, premier secrétaire de l'ambassade portugaise à Londres, et, comme nous l'avons dit, un de ceux qui mirent le plus d'empressement à cette affaire, écrivait au R. P. Provincial de France : « Les vues de notre souverain et de notre premier ministre regardent particulièrement le but de l'éducation morale et religieuse [1]. » Et, d'après la détermination du roi, et en vue des plus heureux résultats pour sa couronne et la patrie, il demandait que l'on désignât « le plus grand nombre de jésuites possible, pour remplir au plus vite, en Portugal, les excellentes vues du roi en établissant des écoles et des séminaires [2]. » L'histoire prouve qu'à Lisbonne, pas plus que partout ailleurs, les jésuites ne trompèrent l'attente que l'on avait mise en eux. La haine que leur vouèrent la Révolution et le faux libéralisme en est une éclatante démonstration.

Mais tout ceci, on le comprend, devait souffrir d'abord et dans un pays tel que le Portugal, certaines difficultés de détails. Elles furent successivement écartées ou résolues. Les négociations avaient commencé dès janvier 1829, et le P. Delvaux, désigné pour aller recueillir l'héritage des Mattos, des Suarez et des Malagrida, partit de Paris au mois de mars suivant ; mais il ne put entrer en Portugal que six mois plus tard, par suite de diverses circonstances que les *Lettres* nous font connaître.

La frontière à peine franchie, le voyage de la petite mission fut un véritable triomphe, et comme une réparation publique des outrages dont l'ancienne Compagnie s'était fait jadis une

[1] *Lettres du P. Delvaux*, p. 3, et *passim*.
[2] *Ibid.*, *passim*.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

auréole. A chaque pas, à chaque instant, les Pères se heurtaient aux souvenirs, vivants dans leurs cœurs, soit de leur splendeur passée, alors que l'institut était florissant dans ce royaume qui vit s'ouvrir leur premier collége, soit de leur désastre inexorablement poursuivi par un ministre impudent, qui n'invoquait même pas pour expliquer ses rigueurs la banale et élastique *raison d'Etat*. — Voici un fait choisi entre mille : « Une particularité bien remarquable, écrit le P. Delvaux, c'est que la première et seule femme qui nous ait fait visite à Lisbonne, est la petite-fille même du marquis de Pombal : c'est une *Fidalga* de la plus solide religion, qui n'a pu résister au désir de voir enfin des jésuites rendus à sa patrie..... Nous avons fait aussi connaissance de son mari, grand-officier de la maison du roi, et de ses dix enfants, qu'elle nous a présentés successivement, demandant ma bénédiction pour eux et pour elle [1]. »

Il y avait bientôt deux ans que les jésuites étaient rentrés en Portugal, rappelés par le roi, accueillis chaleureusement par le monde officiel, l'épiscopat et toutes les classes de la société, et leur existence n'y était pas encore reconnue officiellement, n'y était protégée et sanctionnée par aucune garantie légale. N'ayant ni collége ni monastère à eux, où ils pussent vivre en communauté selon les règles de leur institut, ils avaient été obligés d'accepter l'hospitalité généreusement offerte par les Lazaristes. Il ne faut pas croire que ces deux années aient été perdues pour cela ; outre l'étude de la langue portugaise, à laquelle ils durent se consacrer tout d'abord, le salut des âmes ne leur laissait pas grand loisir, et ils traitèrent le Portugal en vrai pays de mission, prêchant, confessant, soignant les malades dans les hôpitaux au milieu des épidémies les plus violentes, faisant le catéchisme aux enfants du peuple, parcourant à pied les campagnes pour les évangéliser, instruisant les prisonniers. Pendant ce temps, ils avaient littéralement vécu d'aumônes. Les lettres du R. P. Delvaux contiennent sur les premiers travaux des jésuites français à Lisbonne et dans les environs les plus admirables détails.

Cependant le respect de la parole donnée et le soin des intérêts religieux des populations finit par l'emporter sur les frayeurs que les déclamations des soi-disant libéraux avaient

[1] *Lettres du P. Delvaux*, p. 153 et seq.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

pu causer d'abord au gouvernement. A la prière de l'évêque de Coïmbre, dont les instances avaient été vivement appuyées par l'évêque d'Evora, grand-maître des études, le fameux *Collége des Arts* fut enfin remis au R. P. Delvaux. Ce collége avait été le premier fondé par la Compagnie de Jésus dès sa naissance. L'acte royal est du 9 janvier 1832 : il est adressé au Prieur général, chancelier de l'Université, et se termine par ces mots : « Vous vous servirez des dispositions prises par le seigneur don Juan III, que Dieu ait en sa sainte gloire, pour résoudre tout doute quelconque qui se puisse exciter dans l'admission de ces réguliers pour une maison qu'ils ont possédée l'espace de deux siècles avec le plus incontestable avantage de la jeunesse portugaise, et que MOI je leur restitue avec l'entière possession de toutes les grâces et priviléges que leur ont concédés mes augustes prédécesseurs [1]... » Telle est ce qu'on pourrait appeler la *Charte réparatrice*, octroyée aux religieux de Saint Ignace par un roi que le faux libéralisme et les passions du temps ne cessaient de représenter tantôt comme un imbécile, tantôt comme un monstre. On peut sans doute lui reprocher un caractère parfois indécis et trop faible pour un souverain placé comme lui dans une position pleine de difficultés. Combien d'autres ne sont pas à l'abri d'un semblable reproche ! Mais il était vraiment chrétien, et prétendait conformer ses actes à ses principes ; il voulait agir en tout selon la justice et pour le plus grand bien de son peuple. Mettre sa couronne royale sous le palladium de l'Eglise, et considérer la Religion comme le naturel et légitime soutien de son trône, il n'en fallut pas davantage pour exciter contre lui les clameurs de la secte qui devait bientôt le renverser. Le P. Delvaux donne de curieux détails sur ce prince, qu'il approcha maintes fois, avec lequel il eut de longs et fréquents entretiens. On ne trouvera pas sans étonnement dans ses *Lettres*, un don Miguel tout différent de celui auquel nous avait habitués une implacable et mensongère tradition.

La Compagnie de Jésus se disposa donc à aller reprendre possession de son ancien *Collége des Arts*, et ici, nous touchons à un de ces moments de *vengeance jésuitique*, ou plutôt de réparation providentielle, dont l'histoire de l'Eglise offre tant

[1] *Lettres du P. Delvaux*, p. 320, lettre LI.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

d'exemples : pour conserver aux faits toute leur saveur, nous laissons la parole au R. P. Delvaux lui-même :

« Le vendredi 17 février 1832, nous entrâmes, dit-il, dans le diocèse de Coïmbre, ce dont nous ne tardâmes pas à nous apercevoir. Pombal est la première paroisse ; nous y fûmes reçus au son des cloches, complimentés et conduits en triomphe par le curé archiprêtre, accompagné de tout son clergé. L'église, où deux de nos Pères allèrent dire la sainte Messe, était magnifiquement illuminée comme aux plus grandes solennités. Pour moi, pressé par un sentiment religieux impossible à exprimer, je m'étais esquivé, avec un père et un frère, avant la rencontre du bon curé, et j'avais couru vers l'église des franciscains pour y prier sur la tombe du marquis de Pombal ; mais l'infortuné n'a point de tombe ! Nous trouvâmes, à peu de distance du maître autel, une bière, couverte d'un méchant drap mortuaire, que le père gardien du couvent nous dit être la sienne. Il y attendait en vain les honneurs de la sépulture depuis le 8 mai 1782. Chose à peine concevable, vu le crédit dont son innombrable famille a continué à jouir dans le royaume..... C'est donc en toute vérité que je puis le dire : le premier pas de la Compagnie, rentrant solennellement à Coïmbre, après plus d'un demi-siècle de proscription, fut d'aller célébrer une messe d'anniversaire, le *corps présent*, pour le repos de l'âme de celui qui l'avait proscrite, et dans le lieu où il passa les dernières années de sa vie, disgracié, exilé et condamné à mort. Quel concours de circonstances ne fallait-il pas pour amener cet événement ! Je sortis de Pombal sans bien savoir si c'était songe ou réalité..... Ceux qui connaissent l'histoire des derniers temps de cet homme fameux, rapprochaient de ce qui se passait sous leurs yeux ce qui arriva l'année de sa chute, lorsque l'évêque de Coïmbre, qui avait été compagnon d'infortune de nos Pères, sortit, avec quelques-uns d'entre eux, de son affreux cachot, et retourna dans son diocèse, en passant aussi à Pombal. Là commença son triomphe, et le marquis alla se jeter à ses pieds, le priant avec larmes de lui pardonner[1]. »

Après cette citation, tout commentaire de notre part serait superflu. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au volume édité par le P. Carayon. C'est dans l'original même qu'il faut lire le récit de la réception magnifique des jésuites dans la ville et de tout ce qui leur advint dans la suite, ainsi que l'exposé de la situation politique et religieuse du Portugal, et des péripéties diverses qu'ils eurent à traverser dans leur réapparition passagère, car ils demeurèrent à peine quatre années. Le mouvement de réaction politique qui, à cette époque, ébranla presque tous les trônes de l'Europe, se fit

[1] *Lettres du P. Delvaux*, p. 331 et seqq. Toute cette lettre est du plus haut intérêt.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

sentir aussi en Portugal : préparé de longue main, pressenti par le P. Delvaux, il aboutit en 1833 au renversement de don Miguel. Les jésuites furent entraînés dans la chute de leur royal protecteur. Ils furent de nouveau cernés, pillés, chassés. Don Pedro avait fait revivre les ordonnances de Pombal!... Mais il avait essayé auparavant de séduire les jésuites, et de les attirer à son parti par les promesses les plus magnifiques. Pendant qu'il était à Oporto, un de ses agents secrets, protestant d'ailleurs et franc-maçon, leur avait promis, en son nom, toutes sortes d'encouragements et de faveurs, s'ils voulaient se prononcer pour dona Maria. Les mêmes ouvertures furent faites aussi, mais sans plus de succès, auprès du duc de Cadaval. La 64e lettre, adressée par le Père Delvaux à M. Picot, contient tout l'historique de ces intrigues et des rigueurs auxquelles les Pères furent en butte pour y avoir échappé. Pendant ce temps-là, le fléau de la peste s'était ajouté au fléau de la guerre civile : les religieux de Saint-Ignace s'épuisaient dans les camps et dans les ambulances à soigner les blessés des deux partis, et à prodiguer aux nombreuses victimes du choléra, sans distinguer sous quel drapeau ils servaient, toutes les consolations de leur saint ministère; l'un d'eux y tomba, victime de son zèle. Mais à quoi sert la charité et le dévouement ? Dès qu'ils prétendirent rester étrangers à la politique, autant par principe et conformément aux règles de leur institut, que par reconnaissance pour don Miguel, (et il était au moins étrange de vouloir les détacher de ce prince pour les faire servir d'appui à don Pedro), dès lors ils furent proscrits, condamnés et en quelque sorte exécutés en effigie. Au reste, ils ne furent pas seuls atteints : les Pères de l'Oratoire, les Carmes, les religieux de Saint-Augustin et ceux de Saint-François, ressentirent comme eux les effets d'une révolution, qui se souilla en peu de jours de tous les crimes imaginables. Le cardinal Justiniani, nonce du pape, fut renvoyé brutalement, avec ordre de quitter le royaume dans les trois jours et sans aucun des ménagements de forme que son caractère eût obtenus d'une toute autre politique. Il est remarquable, et nous ne pouvons passer ce fait sous silence, que, au milieu de tant de fureurs et d'iniquités, la révolution qui frappait si cruellement la Compagnie de Jésus, lui rendit comme involontairement le plus magnifique hommage, par les motifs mêmes dont elle prétendit

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

légitimer leur bannissement. Nous lisons dans le décret du 24 mai 1834, extrait de la *Chronique constitutionnelle de Lisbonne*, que le secrétaire d'Etat des affaires ecclésiastiques de Portugal déclare « nulle et non avenue la bulle *Sollicitudo*, et que, de plus, *étant malheureusement de notoriété publique que les susdits religieux se sont montrés fidèles au principe de la Compagnie dont ils font partie*, Sa Majesté Impériale leur ordonne de sortir immédiatement de Coïmbre. » Les termes de ce considérant, qu'on n'eût pas autrement rédigé s'il se fût agi d'un décret de réhabilitation, nous dispensent de tout commentaire. Ceci, d'ailleurs, s'applique à quelques Pères qui étaient restés cachés en Portugal après la révolution. Quant au Père Delvaux et à d'autres plus directement en vue, après avoir échappé comme par miracle et grâce à la généreuse énergie d'un Anglais catholique, M. Yvers, aux bandes forcenées qui envahirent leurs retraites les armes à la main, ils reprirent le chemin de l'exil ; car pour eux le Portugal était une nouvelle patrie à laquelle, autant qu'il avait été en leur pouvoir, ils avaient consacré leur science, leur charité apostolique, leur vie tout entière..... Le 25 août 1833, le P. Delvaux s'embarqua pour Gênes, et là s'arrête sa correspondance.

Qu'il nous soit permis d'évoquer, en finissant, un souvenir personnel : il nous a été donné de connaître le R. P. Delvaux, de vivre sous son gouvernement aussi paternel que ferme, et de recueillir de sa bouche l'histoire touchante de cette messe célébrée par lui sur la bière du pauvre Pombal, et de son entrée triomphale à Coïmbre..... C'est donc avec émotion que nous avons retrouvé, vivants dans ses *Lettres*, et comme parlant encore, les traits de cette figure aimable et vénérée.

F. DE ROQUEFEUIL.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

TRAVAUX CONTEMPORAINS

SUR

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

Histoire universelle de l'Église catholique, par l'abbé Rohrbacher, 4e édition, 16 vol. pet. in-4°. — *Cours d'histoire ecclésiastique*, par l'abbé P. S. Blanc, 3 vol. in-8°. — *Histoire générale de l'Égtise, depuis la création jusqu'à nos jours*, par l'abbé J. E. Darras, 4 vol. in-8°. — *Cours d'histoire ecclésiastique*, par l'abbé Rivaux, 4e édition, 3 vol. in-8°. — *Histoire ecclésiastique, depuis la création jusqu'au pontificat de Pie IX*, par Henrion et l'abbé Vervorst, édit. Migne, in-4°, t. I à XXII. — *Histoire de l'Église catholique en France*, par Mgr Jager, in-8°, t. I à XIV, — *Histoire générale de l'Église, depuis la création jusqu'à nos jours*, par l'abbé J. E. Darras, in-8°, t. I à XI.

L'Église a pour fondateur et pour chef Jésus-Christ. Il l'a établie pour perpétuer ici-bas le grand œuvre de la Rédemption, et pour que tout soit restauré en Lui : *Instaurare omnia in Christo*, comme dit saint Paul. Société visible, l'Église appelle tous les hommes dans son sein ; elle les prend tels qu'ils sont dans l'ordre naturel et dans leur état de dégradation depuis la chute originelle, et sa mission est de les relever de cet état de chute, de les remettre dans la voie de la vérité et de la vie, de les sanctifier, et de les unir au Père.

Or, les faits extérieurs de ce grand travail de régénération et de rédemption ; l'ensemble des événements importants qui tendent à cette fin suprême à travers les âges et qui excitent ou promettent un intérêt moral, voilà ce qui constitue, au fond, l'histoire de l'Église, et celle-ci, par conséquent, est à proprement parler l'histoire de l'humanité entière. C'est dans cette pensée que Moelher, partant du principe fondamantal du christianisme et de son action dans le monde, définit l'histoire ecclésiastique : « La réalisation dans le temps du plan éternel de

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

Dieu, disposant l'homme, par le Christ, au culte et à l'adoration qui sont dignes de la majesté du Créateur et de la liberté de la créature intelligente. » Il ajoute : « Montrer comment l'esprit du Christ s'est introduit dans la vie commune de l'humanité et se développe dans la famille, les peuples, les états, dans l'art et dans la science, pour en former des instruments de la gloire de Dieu, tel est le but de l'histoire chrétienne. » Et un autre auteur, Alzog, dit également : « L'histoire ecclésiastique, considérée objectivement, est le développement dans le temps, du royaume de Dieu, et le progrès continu, dans les voies de la science et de la vie, de l'humanité régénérée et s'unissant à Dieu par le Christ dans le Saint-Esprit. Dans le sens technique, elle est la réproduction idéale ou l'exposition, par le discours, de ce développement vivant et réel. »

Certes, rien ne touche de plus près et n'intéresse plus vivement l'humanité qu'une telle histoire. Exposer à cette humanité qui souffre, qui gémit et qui est dans le travail de sa réhabilitation, selon la pensée de saint Paul[1], lui exposer la marche et les progrès du royaume de Dieu dans son sein, et lui dire les succès et les revers, les combats et les victoires de cette grande œuvre providentielle dans le monde, quoi de plus propre à captiver l'attention? Lui faire comprendre, par l'enchaînement et la suite des faits, le but final qu'elle doit atteindre, et lui faire toucherdu doigt, pour ainsi dire, l'accomplissement successif des Promesses sacrées qui regardent sa délivrance définitive, quoi de plus capable de la soutenir, de la fortifier, de la consoler? Et pourtant, choseé tonnante ! cette grande et belle histoire, cette histoire de l'Église, si vivante et si vivifiante pour qui l'étudie au flambeau des prophètes et des oracles divins, c'est ce qui, dans les sciences ecclésiastiques, a été le plus négligé, du moins parmi nous. Il a fallu, en quelque sorte, attendre jusqu'au XVIIe siècle avant qu'on s'en occupât d'une manière spéciale et qu'on en vînt à la vulgariser.

[1] *Rom.*, VIII, 22.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

I.

On sait en effet que Baronius, mort en 1607, mérita, par ses *Annales ecclesiastici*, le nom de « Père de l'histoire ecclésiastique dans les temps modernes ; » et c'est bien de l'époque de la publication du grand et admirable ouvrage de l'illustre cardinal[1], comme des travaux de ses continuateurs, de ses abréviateurs et même de ses critiques, Paggi, Sponde, Raynaldi, Bzovius, Laderchi, Mansi, etc., que date, chez nous, le mouvement favorable à l'étude des Annales de l'Église. Ils avaient ouvert à cette étude un vaste champ, et les esprits furent portés à répandre une science jusque-là trop négligée et trop peu connue. Il est certain que, de ce moment, l'histoire de l'Eglise ne fut plus un immense recueil de faits et de documents, abordable seulement à un petit nombre de savants : ce travail était fait. On écrivit cette histoire dans les divers idiomes de l'Europe, et l'on voulut en mettre la lecture à la portée de tous. Toutefois, avant d'arriver à la forme entièrement vulgaire, deux historiens, dans ce même siècle, revêtirent encore l'histoire de l'Église de formes scientifiques. Nous voulons parler du fameux Le Nain de Tillemont, l'un des solitaires de Port-Royal, mort en 1698, dont les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, fruit d'un travail immense, ne sont guère qu'une suite de pièces historiques, à peine rattachées par le fil de la chronologie ; et du Père Noël Alexandre, dominicain, mort en 1724, dont le grand ouvrage, écrit d'ailleurs en latin : *Historia ecclesiastica veteris novique Testamenti*, n'offre ni la vie, ni la suite d'une histoire proprement dite[2].

Ce ne fut donc qu'après Tillemont et Noël Alexandre, qu'on en vint au genre facile qui devait populariser l'histoire ecclésiastique. Le premier qui l'adopta, parmi nous, fut Godeau, évêque de Vence. Son *Histoire de l'Eglise* ne va que jusqu'au

[1] On sait que le R. P. Theiner publie en ce moment une nouvelle édition des *Annales ecclésiastiques* du cardinal Baronius, qu'il doit en même temps continuer. Déjà 10 volumes de cette édition, petit in-4°, ont paru, chez Louis Guérin, à Bar-le-Duc.

[2] La meilleure et la plus complète édition de l'ouvrage du P. Noël Alexandre, est celle de Venise, 1778, 10 vol. in-folio.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

xe siècle [1] ; « écrite avec dignité, dit très-bien un juge compétent, elle se distingue surtout, malgré quelques tours surannés, par un mérite littéraire rarement atteint depuis, et jamais surpassé [2]. » Nous ne dirons rien de l'abbé de Choisy, dont l'*Histoire de l'Eglise*, qui va jusqu'en 1715, est plutôt une histoire scandaleusement profane qu'une histoire ecclésiastique, et nous passerons de suite à l'abbé Fleury, qui contribua tout particulièrement à répandre en France la connaissance d'une histoire qui aurait dû être toujours, de la part des chrétiens, l'objet des plus sérieuses études.

Sous le rapport littéraire, l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury a un mérite incontestable. Sans doute, son style a peu de nerf ; il présente des négligences de diction, une sorte d'abandon et de laisser-aller. Toutefois, son récit simple, clair, abondant, plaît et attache. « Rien de plus naturel que sa narration ; elle coule comme de source, sans efforts, sans contrainte ; on le lit de même sans contention et sans fatigue ; on le comprend comme on comprend une simple conversation. On oublie que c'est lui qui parle; les faits semblent se révéler eux-mêmes dans toute leur naïveté. Mais où il excelle et où il se cache davantage, c'est en rendant compte des travaux des Pères et des écrivains ecclésiastiques. L'enchaînement des idées, la suite des raisonnements, jusqu'aux expressions, tout y est conservé : on croit entendre chaque auteur résumer lui-même ses propres ouvrages. Fleury s'était tellement pénétré de l'antiquité chrétienne, qu'il semble identifié avec son esprit et ses monuments ; et ce caractère inimitable qui nous charme en lui, surtout dans les six premiers siècles de son histoire, s'est en quelque sorte concentré dans son chef-d'œuvre des *Mœurs des chrétiens* [3]. »

Mais à côté de ces qualités de forme, chez Fleury, que de graves défauts, au point de vue, bien plus important, du fond et des doctrines! Cette prédilection pour l'antiquité, qui a si bien inspiré l'auteur dans de nombreuses pages, l'a jeté aussi dans les plus déplorables écarts. Assurément, nous ne saurions trop goûter et aimer tout ce que les siècles primitifs de l'Eglise

[1] Il en existe une édition in-folio, et une autre en six forts vol. in-12, 1697, Lyon.
[2] L'abbé P. S. Blanc. *Cours d'hist. ecclés.*, vol. d'Introd., 1841, p. 147.
[3] M. l'abbé Blanc, p. 149.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

nous offrent de foi, de ferveur, de charité, de dévouement dans les fidèles comme dans les pasteurs ; mais cet amour et cette admiration doivent être réglés : ils ne doivent pas empêcher de rendre justice aux autres époques de l'Eglise ; ils ne doivent pas servir d'arme de guerre contre les époques subséquentes, et devenir, en un mot, purement systématiques.

Fleury eut le tort de ne pas comprendre cela. De plus, vivant au milieu de la cour de Louis XIV, lors de l'affaire de la Régale, qui amena celle plus triste encore des fameux et schismatiques Articles de 1682, il eut le tort d'épouser les préjugés qui l'entouraient, et de ne plus rien voir et juger qu'au point de vue de ces préventions et de son idée fixe à l'égard de l'antiquité. Partant de là, toute modification à l'Église des premiers siècles fut, pour lui, une déviation, et remontait infailliblement à des causes déplorables. A ses yeux, tous les changements survenus au moyen âge, et dès le VIIe siècle, ne furent plus que des malheurs ou des taches, ne s'expliquèrent plus que par l'ignorance et l'invasion. Selon lui, ajoute l'auteur [1] que nous avons déjà cité, « l'invasion avait amené, avec l'ignorance, l'oubli des règles de la critique en histoire, du bon goût en littérature, de la vraie méthode en théologie. De là les fausses Décrétales de la collection d'Isidore, qui changèrent la discipline ; de là les légendes apocryphes, et toutes les subtilités autant ridicules qu'inutiles dans lesquelles donna la scolastique ; de là tous les genres de corruption et tous les maux de l'Église ; et de là aussi la nécessité de rappeler et de faire revivre les anciennes règles, c'est-à-dire, celles des premiers siècles. » Tel est, en résumé, le système qui domina dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, et c'est ce qui explique son gallicanisme et toutes les erreurs dans lesquelles il est tombé.

Quantité de réfutations de Fleury, la plupart savantes et très-solides, furent publiées, mais elles n'arrêtèrent pas la vogue dont jouit son *Histoire*. Toute mauvaise qu'elle fût sous le rapport doctrinal aussi bien qu'au point de vue des faits, dont plusieurs sont faussés ou défigurés, cette *Histoire* n'en devint pas moins, en France, comme le point central d'un mouvement historique qui s'étendit aux nations voisines. Elle

[1] M. l'abbé Blanc, p. 151.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

fut traduite, continuée, abrégée en toutes manières; et, on peut le dire, c'est de cette *Histoire* et de ses abrégés, ainsi que de l'*Histoire de l'Église* de Bérault-Bercastel, — qui, depuis, fut rééditée par l'abbé de Robiano et par Henrion avec des additions, améliorations et corrections plus ou moins valables [1], — que vécut tout le XVIIIe siècle et presque la moitié du nôtre [2].

C'était véritablement déplorable! Alors que, par l'histoire, les sources de la science avaient été altérées, que les erreurs les plus funestes s'étaient introduites, et que l'histoire ecclésiastique elle-même n'avait point échappé à cette contagion universelle, il était triste de voir, entre les mains de tous, un ouvrage comme celui de Fleury qui, imbu de l'esprit des parlements, s'était rendu l'interprète de tous les préjugés de son temps et de toutes les préventions injustes contre le Saint-Siége.

Nous l'avons dit, son livre était la source où puisaient tous les historiens abréviateurs ; presque tous renchérissaient encore sur lui, ajoutant à ses erreurs de nouvelles erreurs; introduisant les doctrines jansénistes à côté du gallicanisme, et faussant tout comme à plaisir. Jusque dans les premières années de ce siècle, l'*Histoire* de Fleury, réimprimée [3], jouissait dans le clergé d'une autorité que le temps et l'esprit de parti avaient affermie ; « il formait à lui seul, dit un écrivain [4], l'opinion et la conscience de la plupart des ecclésiastiques, qui se seraient reproché de suspecter l'exactitude et la bonne foi d'un auteur qu'on leur avait recommandé, et dont ils avaient entendu la lecture pendant le cours de leurs études théologiques. » Il est inutile de faire ressortir le mal qui résulta d'un

[1] *Histoire de l'Église,* par Bérault-Bercastel, augmentée et continuée par l'abbé comte de Robiano, 12 vol. in-8°, 1835, Besançon. — *Histoire générale de l'Église,* etc., 13 vol. in-8°, 1843-44, Paris, dont les neuf premiers volumes contiennent le texte rectifié de Bérault-Bercastel, et les quatre derniers la continuation jusqu'en 1843, par le baron Henrion.

[2] Il y eut bien encore l'ouvrage de l'abbé Ducreux, intitulé : *Les Siècles chrétiens,* et quelques autres d'aussi peu de valeur ; mais, en réalité, Fleury était le seul qui eût la vogue.

[3] En 1837, l'abbé O. Vidal, qui avait retrouvé dans les Mss. de la Bibliothèque royale trois livres de Fleury, comprenant le XVe siècle, publia une nouvelle édition de son ouvrage sous le titre d'*Histoire du christianisme,* enrichie de sa découverte.

[4] M. Charles Sainte-Foi, Biographie de l'abbé Rohrbacher, en tête de la 3e édition.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

tel état de choses, et combien les études historiques en souffrirent parmi nous.

Pour attaquer une réputation aussi bien établie que celle de Fleury, pour renverser cette forteresse, où s'étaient retranchés tous les vieux préjugés, pour réagir enfin contre cette *Histoire ecclésiastique* et contre cette foule de livres qu'elle avait fait surgir, il fallait un courage, un zèle que pouvaient seules donner la conviction d'accomplir un devoir et la confiance dans le secours d'en Haut.

II.

Ce courage et cette confiance, l'abbé Rohrbacher les eut, et ce sera sa gloire. Dès 1826, il avait conçu le plan de son *Histoire universelle de l'Église* [1]. Il nous apprend lui-même qu'il y travaillait déjà à cette époque, et qu'il l'entreprit dans le but, non-seulement de combattre l'esprit gallican et janséniste dont Fleury et ses imitateurs avaient si malheureusement imbu toute une génération, mais aussi de réfuter les erreurs de M. de Lamennais, dont il avait été le disciple et l'ami.

L'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* en était venu à subordonner l'Eglise catholique à l'Eglise primitive ou à la société du genre humain, de même qu'il subordonnait la grâce à la nature. C'est afin de saper, par la base, cette erreur capitale, que l'abbé Rohrbacher voulut présenter l'Eglise catholique comme embrassant, dans sa merveilleuse unité, tous les temps et tous les lieux, et il prit pour épigraphe de son *Histoire* cette belle parole de saint Epiphane : *La sainte Eglise catholique est le commencement de toutes choses* ; parole qui n'est elle-même que l'explication de celle-ci de saint Paul : *Le Christ était hier et il sera dans tous les siècles.*

Mais laissons l'auteur lui-même nous exposer son plan. On va voir qu'il ne manque pas de largeur, et qu'un tel cadre, bien compris et bien rempli, serait extrêmement fécond. C'est en 1838, dans son ouvrage trop peu connu et pourtant si remarquable *de la Grâce et de la Nature*, que l'abbé Rohrbacher a exposé l'ensemble de ses idées et de son travail :

[1] Il commença à la publier en 1842, elle fut terminée en 1848, 29 vol. in-8°.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

« Il existe un genre humain. D'où vient-il? où va-t-il? qu'en sait-il? Humainement, lui seul peut nous le dire. Il faut donc l'interroger. Mais comment s'y prendre? Quand on interroge un individu, on s'adresse à la tête. La tête, la portion intelligente du genre humain, c'est la société chrétienne: société constituée visiblement une dans l'Eglise catholique: Eglise qui, dans son état actuel, remonte de nous à dix-neuf siècles: et au delà, dans un état différent, jusqu'à l'origine de l'humanité. Hors de là, rien de pareil: hors de là, nul ensemble. L'Eglise catholique est ainsi le genre humain constitué divinement, et divinement conservé dans l'unité, pour répondre à qui l'interroge, nous dire d'où il vient, où il va, quels sont les principaux événements de sa longue existence, quels sont les desseins de Dieu sur lui et sur nous. Sa réponse est la véritable histoire du genre humain.

« Le Christ seul embrasse tous les temps. Sa génération divine est de l'éternité. Sa généalogie remonte sans interruption, par Salomon et par David, à Abraham, à Noé, à Seth, qui fut d'Adam, qui fut de Dieu. L'Écriture marque les années qu'ont vécu ces patriarches, ainsi que les principaux événements qui concernent la race humaine. Le plus grand de ces événements est la venue même du Christ. Tous les autres s'y rattachent, ou comme causes occasionnelles, ou comme préparatifs, ou comme figures, ou comme effets. Un de ces effets est le Christianisme qui a régénéré le genre humain, et qui, à lui seul, prouve tout le reste. Le Christ est ainsi le point culminant des siècles et des événements, par conséquent de toute l'histoire.

« Toutes les histoires grecques et latines se rapportent plus ou moins directement aux quatre grandes nations qui se sont succédé dans la domination universelle: les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains. L'histoire chinoise paraît destinée à nous donner quelques renseignements sur l'origine et la migration de ces peuples barbares, qui renversèrent par les fondements cet empire des siècles, et servirent eux-mêmes d'éléments à la régénération du genre humain par le Christianisme. Toutes les histoires humaines ne formeront ainsi qu'une seule histoire.

« Le premier qui nous ait révélé ce magnifique ensemble, c'est le prophète Daniel, dans sa statue de Nabuchodonosor: une, mais de quatre métaux qui se suivent: un empire, mais de quatre dynasties successives; statue renversée, mise en poudre, par une pierre qui devient une montagne; empire mis à néant et faisant place à l'empire du Christ, qui, faible d'abord, remplit bientôt l'univers.

« Après le Prophète, ce sont les Pères de l'Église, saint Justin, saint Théophile d'Antioche, Jules Africain, Clément d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, qui, les premiers, complétant, rectifiant les chronologies profanes par les Ecritures divines, ont montré l'histoire humaine comme une chaîne immense, qui, partant du trône de l'Éternel, se prolonge à travers les siècles, depuis Adam jusqu'au Christ, depuis le premier avénement du Christ jusqu'à son avénement final, et rejoint ainsi par les deux bouts le temps et l'éternité. Pour la durée totale du genre humain, pour la Providence cachée

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

qui en fait un tout vivant, nul ne l'a mieux fait ressortir que saint Augustin dans son grand ouvrage *De la Cité de Dieu,* autrement, de l'Église catholique[1]. »

On ne peut disconvenir que ce plan ne soit parfaitement exact et dans la nature des choses ; car, en commençant son *Histoire,* comme il l'a fait, par la création du premier homme, l'abbé Rohrbacher a simplement suivi la doctrine de saint Paul et des plus grands théologiens ; et il est surprenant, en vérité, qu'on lui ait fait un reproche de ce plan, et qu'on ait voulu voir là un reflet de l'erreur fondamentale de Lamennais, tandis qu'elle y trouvait, au contraire, sa réfutation la plus complète. « En effet, dit avec raison le biographe de l'abbé Rohrbacher[2], si l'Eglise catholique est le commencement de toutes choses, loin d'être subordonnée à quoi que ce soit, elle domine au contraire tout le reste : il n'y a, chez tous les peuples de la terre, de vrai et de bien dans l'ordre surnaturel que par elle. Loin d'être renfermée et contenue, comme quelque chose de plus étroit, dans l'enceinte plus vaste du genre humain, elle embrasse au contraire, en son sein, dans tous les temps et dans tous les lieux, tous les hommes qui ont cru d'une manière méritoire, tous ceux qui ont été justifiés et sauvés par l'attente du Rédempteur promis ou par la foi à l'accomplissement des promesses. »

Encore une fois, ce plan magnifique est de la plus rigoureuse exactitude. Seulement, il est à regretter que l'abbé Rohrbacher ne l'ait pas suivi jusque dans ses dernières et consolantes conséquences ; c'est-à-dire, qu'il n'ait pas compris ou qu'il n'ait pas voulu se préoccuper du but final de l'œuvre rédemptrice, laquelle n'a d'autre fin que la restauration de toutes choses en Jésus-Christ, tant celles qui sont dans le ciel que celles qui sont sur la terre[3], autrement dit, la réalisation définitive du règne de Dieu. En un point d'une importance si capitale, l'abbé Rohrbacher se tait. Il ne paraît pas soupçonner, dans tous le cours de son ouvrage, que les événements de l'histoire de l'Eglise servent, directement ou indirectement,

[1] *De la Grâce et de la Nature,* par l'abbé Rohrbacher, in-8°, 1838, pp. 86-90.
[2] M. Charles Sainte-Foi, *loc. cit.*
[3] *Instaurare omnia in Christo, quæ in cælis, et quæ in terra sunt, in ipso.* (*Ephes.*, I, 10.) Voir sur ce texte, le docteur d'Allioli, *Nouv. Comment.*, édit. de 1853, t. IX, p. 493.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

cette fin suprême, et qu'ils en sont, sous la main de Dieu, la préparation. Faute d'avoir eu l'esprit ouvert de ce côté, l'auteur qui, pourtant, avait plus que personne le sens de l'Ordre divin sur la terre, est tombé dans de tristes confusions au sujet de l'histoire politique, trop mêlée, dans son livre, à l'histoire religieuse, ou du moins pas assez mise à sa vraie place, et quantité de faits sont restés, sous sa plume, inexpliqués, confus et obscurs.

Disons-le aussi : son plan, tel qu'il est, et, selon nous, incomplet, n'apparaît même que difficilement dans l'exécution de son œuvre ; il ne s'y développe pas nettement et d'une manière saisissante et harmonieuse. Une masse de choses mal digérées et mal distribuées l'obstruent et ne permettent pas, quoi qu'on en ait dit, d'en saisir l'ensemble et l'application. Si l'on ne connaissait pas *à priori* la donnée générale de l'auteur, on aurait peine à la comprendre au milieu de l'entassement de matériaux qui forment son *Histoire*. C'est que, on doit l'avouer, si l'abbé Rohrbacher possède de grandes connaissances et s'il a une science théologique remarquable, il n'était pas écrivain, et, surtout, n'était pas doué de ce génie qui embrasse et domine les événements et qui, illuminé par les écrits des Prophètes, assigne à chacun de ces événements leur portée dans les desseins providentiels.

Il est certain que l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, malgré ses lacunes et certaines confusions, est bien supérieure à toutes celles qui l'avaient précédée, et qu'il n'y a aucune comparaison à établir entre elles. L'œuvre de l'abbé Rohrbacher a cela de particulier, qu'elle fait parfaitement voir le rôle de la Papauté dans la civilisation, et qu'elle justifie l'Eglise contre les reproches injustes que se sont permis à son égard quelques-uns de ses propres enfants : pour cela l'auteur rétablit les faits altérés, les témoignages supprimés, et il réfute les calomnies qui ont été accréditées. Il est certain aussi que, par cette œuvre, l'abbé Rohrbacher s'est montré véritablement le restaurateur de l'histoire ecclésiastique en France, et qu'en se plaçant, comme il l'a fait, au point de vue des doctrines et des prérogatives du Saint-Siége, il a rendu un signalé service, et a puissamment contribué à nous débarrasser de ces funestes doctrines gallicanes, joséphistes, fébroniennes, etc., qui ont fait tant de mal. Autant que personne nous rendons, sous ce

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

rapport, le plus vif et le plus chaleureux hommage à l'abbé Rohrbacher, et nous sommes heureux de constater, une fois de plus, que ce sera là sa vraie gloire. Mais cette part faite, nous croyons qu'il ne faudrait pas, comme on l'a voulu, exagérer la valeur d'un travail qui est plutôt, au fond, une compilation, au moins en plusieurs de ses parties, qu'une œuvre complétement originale.

La partie la plus neuve peut-être du grand ouvrage de l'abbé Rohrbacher, est celle qui en forme la tête; nous voulons dire cette savante histoire de l'Eglise avant Jésus-Christ, où l'auteur s'est attaché à suivre, chez les peuples anciens, les traces de la révélation que Dieu fit au premier homme, et qui, malgré le mélange impur qu'y ajoutèrent dans la suite les passions et les grossières erreurs des nations idolâtres, se maintint cependant toujours parmi elles, comme un flambeau à la lumière duquel elles pouvaient connaître et suivre la voie qui conduit l'homme à sa fin surnaturelle. Mais, en dehors des trois volumes qui composent cette histoire, et à part encore quelques-unes des autres parties de l'*Histoire de l'Église catholique,* il est certain que le gros de l'ouvrage n'est guère, en effet, qu'un composé de morceaux empruntés et juxtaposés.

Ainsi, par exemple, tous les premiers siècles de Fleury et plusieurs autres récits de cet historien y sont à peu près entrés; c'est à ce point qu'on a presque entièrement, dans l'*Histoire* de Rohrbacher, celle de Fleury, sauf, bien entendu, les choses répréhensibles et les erreurs qui sont relevées et combattues toutes les fois que l'occasion s'en présente. Ainsi encore, Rohrbacher emprunte à l'*Histoire de la religion de Jésus-Christ,* par Stolberg, de nombreuses pages; il remplit à peu près des volumes avec les diverses monographies, publiées en ces derniers temps soit en France, soit en Allemagne, et, puisant encore dans des auteurs de moindre valeur, il va jusqu'à mettre à contribution Godescard lui-même. Après tout, on n'aurait pas à se plaindre de ces emprunts s'ils étaient mieux coordonnés, mieux fondus et plus condensés; mais ce qu'on est en droit de regretter surtout, c'est que l'auteur, dans bien des questions importantes, n'ait pas pensé plus souvent aux sources mêmes, et que, dans ce cas, il n'ait pas aussi substitué un travail personnel à une foule de matériaux de seconde main. Il est nécessairement résulté de tout ceci, non-seulement des

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

longueurs et des redites, mais un défaut assez général d'uniformité, de précision et une choquante inégalité de rédaction : désaccord fâcheux que le style propre à l'auteur, ordinairement rude et lourd, bien que parfois assez original, vient encore augmenter.

Il est vrai qu'à chacune des éditions nouvelles que l'*Histoire universelle de l'Église* a obtenues, et jusque tout récemment encore [1], divers écrivains ont été chargés de revoir et de retoucher le style; mais, en définitive, ils ont peu amélioré l'ouvrage sous ce rapport, et, dans tous les cas, ils n'ont pu en combler les lacunes, ni faire disparaître des défauts plus considérables que des taches de rédaction. Pour arriver à un résultat vraiment satisfaisant, il eût fallu, selon nous, refondre tout à fait cette histoire, en faire disparaître les exagérations doctrinales trop évidentes, mieux coordonner les excellents éléments qu'elle offre, en effacer certaines diatribes que tout historien grave doit éviter avec scrupule, y répandre, en un mot, plus de clarté, et, conséquemment, la récrire presque entièrement. Ce devrait être là le but de l'édition qui se fait en ce moment à Nancy, un peu à la sourdine, ce semble, puisque le public en est à peine informé [2]. On ferait alors un ouvrage complétement digne de l'Eglise et de la science historique. Quoi qu'il en soit, l'*Histoire* de Rohrbacher, cette œuvre de zèle ardent, généreux, mais trop peu réglé, âpre, et souvent injuste et violent, reste encore comme le recueil le plus précieux à consulter ; car on y trouve, avec d'utiles observations, des matériaux, des détails et des documents qu'on se procurerait difficilement ailleurs.

[1] De 1842 à 1850, l'*Histoire de l'Église* de l'abbé Rohrbacher a eu trois éditions. On vient d'achever l'impression de la 4e édition, 15 vol. petit in-4°, plus 1 vol. contenant une Table alphabétique des matières, chez Gaume. Indépendamment de cette 4e édition, l'ouvrage de l'abbé Rohrbacher, étant maintenant tombé dans le domaine public, on vient d'en entreprendre une édition nouvelle, à Nancy.

[2] Cette édition est dans le format grand in-8°, et se publie à Nancy, sous la direction de Mgr J. Fèvre, protonotaire apostolique ; 2 vol. de cette édition ont déjà paru. L'éditeur littéraire, outre une Vie de l'abbé Rohrbacher, donne des Dissertations à la fin des livres, et continuera l'ouvrage jusqu'à l'époque actuelle. Il y aura lieu de revenir sur cette édition.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

III.

Mais si le grand ouvrage de l'abbé Rohrbacher allait faire connaître plus complétement les annales de l'Eglise catholique et les révéler, en quelque sorte, à une foule d'esprits qui n'en avaient jugé que par des histoires tronquées et dépourvues de science, on manquait encore, lorsqu'il écrivait, d'un ouvrage substantiel, qui pût servir à l'enseignement religieux entièrement établi sur la base historique. Et ce n'était pas là une œuvre aussi facile à réaliser qu'on pourrait se l'imaginer, ni qui fût moins importante et moins nécessaire que celle qu'accomplissait l'abbé Rohrbacher.

Il s'agissait effectivement d'une autre œuvre capitale, quoique d'apparence plus modeste. Comme l'histoire de l'Eglise, dit très-bien un savant bénédictin de nos jours [1], nous offre tout à la fois le premier et le dernier mot des connaissances humaines, il fallait une analyse élémentaire et en même temps approfondie, qui pût être également l'alphabet et la synthèse de la science. Il fallait que cette œuvre contînt en substance l'ensemble des faits historiques, et qu'elle fît ressortir avec détail, tout en les liant et les ramenant à l'unité, les déductions doctrinales et scientifiques qui partout dérivent des faits. Elle devait à chaque page montrer le dogme s'incarnant, si l'on peut dire, dans les événements, et se développant immuable dans leur mobilité, jusqu'à ce qu'il acquière à la longue son expression dernière, grâce aux attaques mêmes de l'erreur. Il fallait qu'elle fît voir la morale combinant ses éternels principes avec les mille vicissitudes extérieures de la vie sociale, pour enfanter les variations harmoniques de la discipline, et qu'elle traçât le tableau diversifié des grandes institutions qui se succèdent dans le sein de l'Eglise, sans troubler l'ordre de sa constitution, la permanence de sa hiérarchie. Et, s'élevant plus haut encore, sa tâche était de s'efforcer de retrouver le plan de l'édifice providentiel dont l'unité majestueuse se construit par les mains fugitives du temps et le concours si divers et souvent si aveugle des actions et des passions de

[1] Dom. V. E. Gardereau, *Auxil. Cath.* Vol. de 1846, p. 70.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

l'homme. Enfin, cette œuvre élémentaire devait chercher comment, de l'alliance de l'enseignement divin et du travail de la pensée, naît la philosophie chrétienne ; comment la poésie, l'art, la littérature sacrée prennent leur essor avec la liberté de l'Eglise et l'expansion de ses doctrines et du culte catholique.

Comme on le voit, un pareil livre n'était pas si facile à exécuter. L'honneur de remplir cette tâche et d'ouvrir le premier la voie de cet enseignement historique, tout à la fois large et substantiel, était réservé à un ecclésiastique aussi habile que savant, à M. l'abbé P. S. Blanc, trop tôt enlevé à la science religieuse, et qui, dès 1841 (un an avant l'apparition du premier volume de l'*Histoire* de l'abbé Rohrbacher), publiait le volume d'Introduction de son *Cours d'histoire ecclésiastique* [1]. Il constatait lui-même, à la première page, l'absence de l'ouvrage qui manquait encore à la France : « Si, en nous engageant à donner au public ce *Cours*, dit-il, nous avions trouvé une carrière ouverte, une route déjà battue, notre tâche eût été bien plus en harmonie avec nos forces intellectuelles. Quelques lignes auraient suffi pour donner ici l'idée des améliorations que l'on aurait pu croire utiles et opportunes. Mais il n'en est pas ainsi. Parmi la foule d'abrégés faits dans toutes les formes et sur toutes les échelles, nous ne trouvons pas, dans notre langue, un seul *Cours classique* d'histoire ecclésiastique, propre à l'enseignement, et surtout adapté aux besoins de notre époque. »

L'abbé P. S. Blanc vint donc remplir une lacune véritable, pour nous servir d'une expression vulgaire souvent employée, mais qui est ici de la plus rigoureuse exactitude, et il le fit de la manière la plus satisfaisante : il réalisa le programme dont nous venons de donner le résumé, et son ouvrage offrit le modèle du genre.

Dans son volume d'Introduction, où la clarté de l'exposition s'unit à l'élévation des vues, l'abbé Blanc s'efforce d'abord de rendre aimable la science qu'il veut enseigner, en s'étendant sur la nécessité et les avantages de l'histoire ecclésiastique. Soit qu'il envisage cette histoire dans ses rapports avec les autres sciences sacrées, avec la théologie dogmatique, morale et mystique, avec le droit canon, la patrologie, l'Ecriture

[1] 1 vol. in-8°, 1841, Paris.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

sainte, ou avec la philosophie et l'histoire profane ; soit qu'il considère l'Eglise dans ses rapports intimes avec les fidèles ou dans son magnifique ensemble, c'est-à-dire dans ses dix-huit siècles, ou plutôt ses soixante siècles d'existence [1], de lutte et de triomphe ; soit enfin qu'il montre la nouvelle école progressive ou naturaliste, défiant l'Eglise sur le terrain des faits et de la philosophie de l'histoire, la nécessité de l'histoire ecclésiastique ressort toujours impérieusement de toutes ces considérations, tantôt comme une consolation pour le chrétien, qui y revoit les titres de gloire de ses ancêtres dans la foi, tantôt comme un flambeau entre les mains du prêtre, ou comme une arme indispensable dans les nouveaux combats qui nous sont livrés. « Nous devons, dit-il, accourir sur le terrain de l'histoire ecclésiastique pour y prendre en main la cause de l'Eglise. Ce sera défendre en même temps celle de la société, de l'humanité tout entière. Tous les catholiques d'intelligence et d'une foi généreuse sont appelés, par piété filiale, à cette lutte décisive. Dociles à sa voix, ils accourront avec zèle et amour, et ce sera pour ressaisir avant tout les monuments mêmes de l'histoire de l'Eglise dont on s'empare de toutes parts et que l'on mutile de mille manières.

Une question que l'abbé Blanc aborde ensuite, est celle de la certitude historique ; question importante et toujours pleine d'à-propos en présence du pyrrhonisme railleur de certains esprits rétrogrades, et en face du scepticisme dédaigneux de l'école dite humanitaire et du faux mysticisme allemand. L'auteur traite cette question de la certitude avec savoir et netteté ; et, après s'être aussi occupé des règles de la critique historique, il aborde les *sources* et la *géographie* de l'histoire ecclésiastique. Ensuite, dans les deux volumes qu'il donna un peu plus tard, il entre dans le récit des faits, et c'est là proprement son *Cours d'histoire ecclésiastique*.

Toute grande histoire a ses principes et ses lois synthétiques. Celle de l'Eglise par-dessus tout « est un divin et magnifique système dont chaque jour la main de la Providence fait ressortir quelque côté nouveau, mais dont elle a posé en

[1] Car l'abbé Blanc, comme Rohrbacher, fait remonter l'histoire ecclésiastique à la création : « Cette histoire, dit-il, embrasse essentiellement, comme l'Église elle-même, tous les temps, toutes les époques, en remontant jusqu'à la chute du premier homme (P. 20). »

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

quelque sorte à l'origine les lois générales et les causes premières. » Les premiers faits de l'histoire de l'Eglise, l'enseignement de ses premiers docteurs, ses antiques symboles, sa législation primitive, la constitution primordiale de sa hiérarchie, en un mot toutes ses origines, dûment approfondies en y portant le flambeau d'une saine critique, donnent la raison de tout ce qui s'est fait depuis. Aussi, l'abbé Blanc, dans le *Précis historique* qui suit son premier volume [1], accorde-t-il à l'étude des deux seuls premiers siècles, une place qu'il est loin de donner à l'histoire de tous les temps écoulés [2], depuis cette première époque jusqu'à nos jours.

Et cependant, il ne dissèque pas l'histoire de ces temps et n'en fait point une sèche chronique réduite à de simples dates ; encore moins réduit-il les faits en axiomes, comme tant d'auteurs qui ont cru faire ainsi de la philosophie de l'histoire : non, la méthode analytique de l'abbé Blanc est différente. Evitant tout à la fois de laisser le lecteur dans le vague des généralités, ou de l'égarer dans la masse des détails, chaque *période* de l'histoire ecclésiastique [3] est analysée à grands traits, en même temps que caractérisée par quelques mots qui la reproduisent, en quelque sorte, tout entière. Ajoutons que les principes se présentent d'une manière facile et comme d'eux-mêmes, amenés par le récit et mis en relief par l'ordonnance du tableau. En somme, le *Cours* de l'abbé Blanc est un excellent résumé qui, tout en nous laissant néanmoins à désirer, est encore le meilleur que nous ayons jusqu'ici : il a une réelle valeur scientifique et ne peut que plaire aux esprits sérieux et

[1] Le *Précis historique* qui forme la 2e partie du *Cours d'Histoire ecclésiastique*, se compose de 2 vol. in-8°. Le premier a paru en 1845, le second en 1850. On a donné une 2e édition de ce *Précis*, 2 vol. in-8° 1851, et une 3e édition, également 2 vol. in-8°, 1855, Paris, chez Lecoffre.

[2] Il en était résulté une grande disproportion entre les parties de l'ouvrage. Les deux premiers siècles emplissent le 1er vol., ce qui ne laissait, pour les dix-sept autres siècles, qu'un seul volume. L'auteur, condescendant aux observations qui lui en furent faites, a retranché, dans la 2e édition, cinq à six cents pages de son premier travail, et a renfermé ainsi neuf siècles dans le 1er vol. et consacré le 2e aux derniers siècles. Cela peut être bon pour la question de proportions ; mais, pour nous, nous n'en regrettons pas moins vivement que l'Etude sur les premiers siècles ait été écourtée : nous aurions préféré l'addition d'un volume.

[3] A la chronologie par *époques*, l'abbé Blanc a préféré la chronologie par *périodes*. Le plan de son *Cours* est tracé d'après cette méthode. Il divise les dix-huit siècles de l'histoire de l'Église en trois grandes périodes de chacune 600 ans.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

cultivés, aussi bien même qu'aux philosophes incroyants, dont les attaques ont provoqué les défenseurs de la vérité sur le terrain de l'histoire.

La voie qu'avait ouverte avec distinction l'abbé Blanc, fut bientôt suivie par d'autres écrivains. Sans parler d'Alzog, bien que son *Histoire* ait été traduite en français [1], ni de divers autres ouvrages analogues au sien, mais appartenant à l'Allemagne, — et empreints, d'ailleurs, de cet esprit de système qui domine la littérature germanique et qui fait que leurs *Manuels* sont plutôt des cours de philosophie de l'histoire que des histoires de l'Eglise proprement dites; — sans sortir de la France, on a publié, il y a quelques années, un ouvrage qu'on a voulu mettre sur la même ligne que celui de l'abbé Blanc [2]. Mais, nous avons le regret de le dire, il n'y a, en vérité, aucun point de comparaison possible entre le *Cours d'Histoire ecclésiastique* de M. l'abbé Rivaux et l'ouvrage de l'abbé Blanc. Celui-ci est substantiel et rempli de science; l'autre, quoique visant à l'abrégé, est encore trop délayé, au moins en certaines parties; il ne présente aucune idée originale, et a d'ailleurs été fait uniquement d'après des sources de seconde et même de troisième main.

L'ouvrage de M. l'abbé Rivaux embrasse la durée de l'Eglise, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'en 1852. On y trouve, sans doute, beaucoup de faits bien résumés, des détails présentés avec intérêt, des renseignements utiles sur la situation de l'Eglise dans les diverses contrées du globe; mais, au total, ce *Cours* nous semble assez faible : l'esprit général ne nous en paraît pas toujours suffisamment large, élevé et équitable; la doctrine n'en est pas très-sûre, et, finalement, il contient sur les hommes et les choses de l'époque contemporaine, des appréciations ou insuffisantes, ou marquées au coin de la partialité, ou trop peu fondées, l'auteur n'ayant pas, croyons-nous, étudié assez profondément et par lui-même les matières dont il se fait juge.

[1] *Histoire universelle de l'Église*, par Jean Alzog, traduite de l'allemand, par MM. Isidore Goschler, et J. C. Audley, 3 vol. in-8°, 1846. Il en a paru depuis deux nouvelles éditions; la dernière est de 1856, Paris, Lecoffre.

[2] *Cours d'Histoire ecclésiastique à l'usage des Séminaires*, par M. l'abbé Rivaux, 3 vol. in-8°, 1854, Grenoble. Une 4e édition a paru tout récemment, à Lyon.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

On ne peut pas davantage rapprocher du *Cours* de l'abbé Blanc, l'*Histoire générale de l'Eglise*[1], par M. l'abbé Darras (nous entendons ici l'ouvrage abrégé : nous parlerons plus loin de sa grande *Histoire* qui porte le même titre) qui parut un peu avant le résumé de M. Rivaux dont nous venons de dire un mot. Il est vrai que M. l'abbé Darras, plus que l'abbé Blanc et en un style ordinairement plus littéraire et élégant, développe l'histoire des événements et raconte avec plus de détails les faits qui ont plus ou moins trait à l'Eglise : c'est là, à un certain point de vue, un avantage sur son prédécesseur. Mais si M. Darras l'emporte quelquefois par l'ampleur de la phrase, il est incontestable que, pour ce qui est de la netteté et de la profondeur, il est bien loin de l'abbé Blanc. Les deux volumes de celui-ci renferment plus de matières, sont assurément plus riches d'idées que les quatre volumes de M. Darras ; et un autre avantage aux yeux des travailleurs que possède l'abbé Blanc sur son concurrent, c'est qu'il donne l'indication exacte et précise de tous les auteurs qui ont écrit sur une question tant soit peu importante. A ses précieuses *Notes*, l'abbé Blanc ajoute des *problèmes historiques* où l'on aperçoit, dans un exposé lumineux et tout à fait impartial, ce que pensent sur tel point donné les écrivains qui l'ont traité *ex professo*. Aussi, nous ne saurions trop regretter que ce savant historien, qui possédait à un très-haut degré toute l'histoire de l'Eglise et qui connaissait *par lui-même* toutes les sources de cette histoire, ait été empêché par la mort de nous donner les *Dissertations historiques* et la *Biographie supplémentaire* qu'il se proposait d'ajouter à son Précis[2]. Le sens droit, la sagesse et la science de l'auteur nous sont un garant qu'il aurait jeté de nouvelles lumières sur quantité de points qui, de longtemps, c'est à craindre, resteront sans être complétement élucidés.

Pour l'*Histoire* abrégée de M. l'abbé Darras, c'est une œuvre sous plusieurs rapports estimable ; il y a bien çà et là des contradictions, de regrettables confusions, même quelques défaillances ; mais, en général, l'esprit en est bon : il est franchement romain, et nous félicitons l'auteur de sa division par ponti-

[1] Cette Histoire a été publiée pour la première fois, en 1853, 4 vol. in-8°, chez Vivès. Depuis, elle a eu plusieurs éditions; la 4e est de 1859. L'abbé Torrecilla l'a traduite en espagnol, également 4 vol. in-8°.

[2] Voir l'*Avant-propos* du *Précis historique*, p. 3, édit. de 1851.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

ficats : il est le premier, croyons-nous, qui ait employé cette distribution excellente des matières. Du reste, cet ouvrage est fait de nombreux passages empruntés à des écrivains contemporains, notamment Alzog et l'abbé Blanc, de sorte qu'il n'a pas, comme œuvre historique, toute la valeur désirable. Encore aurait-on voulu que M. l'abbé Darras eût indiqué exactement les auteurs mis à contribution ; car il ne suffit pas de déclarer, d'une manière générale, comme l'a fait M. Darras dans sa *Préface*, que son *Histoire* « est une mosaïque où chaque ouvrier reconnaîtra la pierre qu'il avait polie ; » il fallait préciser chaque emprunt aux endroits où ils se trouvent : c'eût été plus sûr et plus intéressant pour les lecteurs, en même temps que c'eût été un acte de justice.

IV.

Mais arrivons à d'autres travaux plus étendus sur l'histoire de l'Eglise. Celui qui se présente tout d'abord à nous dans l'ordre d'ancienneté, est le *Cours complet d'histoire ecclésiastique*, par le baron Henrion, puis continué après sa mort, arrivée en 1862, par M. l'abbé Vervorst, édité par l'abbé Migne, et dont de nombreux volumes ont déjà vu le jour [1].

C'est ici, disons-le tout de suite, un travail entièrement de compilation ; compilation très-intelligente, assemblage d'immenses matériaux bien classés, mais enfin qui ne marquera assurément pas un progrès dans la science de l'histoire ecclésiastique. On comprend bien que nous n'avons pas, dans cette revue des travaux contemporains sur l'histoire de l'Eglise, à analyser chacun des volumes de cette grande publication, ni à relever les imperfections qui peuvent s'y trouver et que l'on rencontre, en effet, de temps en temps, ainsi qu'il arrive dans

[1] *Histoire ecclésiastique, depuis la création jusqu'au Pontificat de Pie IX*, par M. le baron Henrion, continuée depuis le livre XI (c'est-à-dire depuis la moitié du tome XIX col. 663), par M. l'abbé Vervorst. Cet ouvrage, dont le premier vol. date de 1852, doit en avoir vingt-cinq à trente, à moins qu'on n'écourte les derniers pour ne pas dépasser les vingt-cinq annoncés. Vingt-deux volumes sont publiés, in-4° à deux colonnes, chez J. P. Migne, éditeur, Paris. Le 22e volume, qui a paru en 1866, s'arrête à la moitié du XIIIe siècle, au Pontificat d'Innocent IV.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

toute œuvre humaine. Nous ne pouvons, comme, du reste, pour les autres ouvrages qui passent sous nos yeux, que rester dans les généralités, et donner, autant que possible, une idée exacte du plan et de la manière de procéder des auteurs. C'est ce qu'il est aisé de faire pour le *Cours complet*, puisqu'il a paru assez de volumes pour en apprécier l'ensemble.

Le Messie promis et attendu, Jésus-Christ venu et fondant son royaume qui doit s'étendre *jusqu'au jour parfait*, voilà toute l'Histoire de l'Eglise, et Notre-Seigneur est le nœud de ces deux grandes phases historiques. C'était, au IVe siècle, la pensée de saint Epiphane, avant d'être, au XVIIe, celle de Bossuet. L'abbé Rohrbacher a fait de cette pensée une utile application, et, à la différence des ouvrages de Fleury, de Bérault-Bercastel, de l'abbé Receveur[1], son *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, nous l'avons vu, remonte logiquement à la première origine du monde. Comme lui, Henrion a pensé qu'un *Cours complet d'histoire ecclésiastique* devait se rattacher à la création, pour se prolonger depuis Adam jusqu'à Pie IX, et telle est l'étendue de son plan. Il développe d'ailleurs cette idée dans une Introduction très-ample (596 col.), où il résume et cite les divers ordres de considérations que lui ont offertes sur ce sujet plusieurs publications contemporaines. Ainsi, les grandes lignes de cette Introduction ont été tracées par les abbés Blanc et Vidal[2]. L'auteur a ensuite demandé au P. Ventura, dans son livre la *Raison philosophique et la Raison catholique*, des développements pour combattre le rationalisme ancien et moderne ; il a emprunté à Newman des pages contre l'hérésie ; il a reçu de M. Roux-Lavergne des armes contre la philosophie de l'Histoire dans le sens antichrétien, etc. ; car

[1] L'abbé Receveur a effectivement publié une *Histoire de l'Église depuis son établissement jusqu'au pontificat de Grégoire XVI*, 8 vol. in-8°, 1840-1847, Paris. Nous aurions pu la classer parmi les abrégés dont nous avons entretenu nos lecteurs ; mais comme les doctrines n'en sont rien moins que sûres, et comme, malgré un véritable mérite de style, elle est déjà à peu près oubliée, nous avons cru inutile d'en parler d'une manière spéciale.

[2] Pour le premier, dans son *Cours d'histoire ecclésiastique*, dont nous avons parlé ; pour le second, dans son *Discours sur la raison de l'existence perpétuelle de l'Église*. L'abbé Vidal, comme nous l'avons dit dans une note précédente, ayant réimprimé le travail de Fleury sous le titre d'*Histoire du christianisme*, avait composé ce *Discours* en vue d'une continuation de Fleury, qui n'a point paru. Le *Discours* seul a été publié : il se trouve au t. VI, p. 467 et suiv. de l'*Hist. ecclés.* de Fleury, édit. du Panthéon, 1846.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

nous ferions une nomenclature fastidieuse si nous voulions énumérer tous les auteurs dans lesquels il a puisé pour cette Introduction.

La division adoptée par M. Henrion est celle des six Ages du monde. Il donne l'histoire de ces six âges, et la narration en est composée avec des extraits de quantité d'ouvrages, comme il l'a fait pour l'Indroduction ; cette narration est distribuée, pour chaque âge, en différents livres, à chacun desquels se rattachent, à titre d'éclaircissements, des dissertations complémentaires. Mais entrons dans quelques détails indispensables, pour donner une idée de la méthode adoptée par l'auteur et afin que chacun puisse juger de la valeur de son œuvre.

Pour l'histoire des premières époques, en d'autres termes pour l'histoire de l'Ancien Testament, M. Henrion a presque entièrement fondu dans son texte l'ouvrage du P. Berruyer connu sous le titre d'*Histoire du peuple de Dieu*, en se servant, toutefois, ce qui est une garantie, de l'édition scrupuleusement amendée par les Directeurs du Séminaire de Besançon, il y a une trentaine d'années. Mais à ce fond puisé dans Berruyer, l'auteur a joint des fragments considérables dus à Bossuet, à Rohrbacher, et surtout à Dom Calmet. Quant à la narration très-développée des événements de l'histoire de l'Eglise, depuis sa fondation jusqu'au milieu du XIe siècle (époque où s'arrête le travail de M. Henrion), la plupart des historiens les plus connus ont été appelés à l'écrire ; indépendamment d'une foule d'autres auteurs qui ont fourni des arguments pour la défense des points attaqués ou défigurés.

Du reste, l'auteur avait pris le soin de nous prévenir de cette manière de procéder : « Nous réussirions, a-t-il dit dans la *Préface* du premier volume, nous réussirions, si nous avions le bonheur d'emprunter aux trois principaux ouvrages qui ont paru en France depuis peu, les rares qualités qui les distinguent : c'est-à-dire, à M. l'abbé Blanc, l'élévation et la justesse de ses vues, sa portée philosophique ; à M. l'abbé Receveur, sa lucidité dans l'exposition des faits et le caractère vraiment historique de son style, tout à la fois sobre et élégant ; à M. l'abbé Rohrbacher, sa vaste et solide érudition. » Seulement, dans les indications qu'il donne exactement au bas des pages, on voit figurer un bien plus grand nombre d'auteurs que les trois qu'il loue ici ; nommons, entre autres, Dom Ceil-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

lier, Lingard, le comte de Stolberg, surtout l'*Histoire de l'Eglise gallicane* qui est largement mise à contribution; puis, parmi les plus récents, l'abbé Gorini, MM. de Riancey, etc., etc.

Par ce qui précède, on peut aisément avoir une idée de la manière dont cet ouvrage est traité. On comprend qu'au milieu de tant d'écrivains de caractères différents dont les travaux sont fondus et combinés, il ne puisse y avoir homogénéité parfaite de style. Cependant ce texte, composé d'éléments si divers, n'offre rien de trop choquant ; sa trame est tissue aussi bien que possible, et l'intérêt se soutient. Sous le rapport de la doctrine, il y a aussi assez généralement unité et harmonie. Nous ne saurions, toutefois, accepter, sans réserves, tout ce qui touche ce point important, ni ne pas regretter une teinte de méfiance à l'endroit du surnaturel, certaines appréciations forcées de faits controversés, et quelques traces d'aigreur et de partialité dans la polémique.

Nous avons dit qu'à chacun des livres qui partagent cet ouvrage, lesquels sont subdivisés en nombreux paragraphes avec titres, on ajoutait des dissertations qui sont comme autant de traités sur des points spéciaux de l'histoire sacrée. Nous ne pouvons qu'applaudir, bien qu'il y ait là beaucoup de doubles emplois, et que ces dissertations soient, pour la plupart, insuffisantes aujourd'hui.

Elles sont toutes tirées *in extenso* de la Bible dite *de Vence*, de Dom Calmet, de l'abbé Duguet [1]. C'est bien vieux, en effet, et les sciences sacrées ont fait depuis d'incontestables progrès. Il est vrai que deux ou trois de ces documents ont été combinés, en quelques endroits, avec des auteurs plus récents. Mais on n'en doit pas moins reprocher à l'auteur de s'en être trop rapporté à la besogne toute faite, ce qui l'a entraîné dans des redites, et ce qui a imprimé à son travail un certain cachet d'œuvre incomplète, tranchons le mot, d'œuvre arriérée. Il eût fallu retravailler ces dissertations, faire à nouveau aussi plusieurs parties du texte, et, pour cela, se tenir au courant, plus que ne l'a fait Henrion, des travaux de l'exégèse et de la critique historique contemporaines. Ces travaux, que nous ne pourrions indiquer ici sans sortir de notre cadre, lui auraient fourni des

[1] Dans ses *Conférences ecclésiastiques et Dissertations sur les auteurs, les Conciles et la discipline des premiers siècles de l'Église*, 2 vol. in-4°, 1742, Cologne ; livre fort érudit et qui mérite d'être étudié plus qu'il ne l'est.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

matériaux d'une grande valeur, et auraient donné à sa vaste compilation un caractère plus actuel et, partant, un plus grand degré d'utilité. Pourquoi toujours reproduire ce qui a été fait, ou du moins pourquoi ne pas chercher, creuser encore après ses devanciers et compléter, améliorer, augmenter les résultats des efforts précédents? N'est-ce pas là la condition du progrès scientifique?

Le continuateur de Henrion, M. l'abbé Vervorst, déjà connu par une œuvre historique excellente et parfois remarquable [1], ne consacre à son devancier que les deux lignes suivantes, placées à la fin du Xe livre, col. 662 du XIXe volume : « Ici s'arrête l'œuvre de Henrion, douloureusement enlevé à ses travaux. Sa plume, en passant dans une autre main, restera fidèle à sa pensée. » C'est trop peu, ce nous semble; on pouvait compter sur un hommage moins laconique à la mémoire d'un écrivain aussi laborieux et instruit, que chrétien zélé et dévoué à l'Église.

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Vervorst suit, en effet, le même plan que Henrion et procède, pour l'accomplissement de sa tâche, identiquement comme lui; peut-être, cependant, apporte-t-il une part plus grande de rédaction personnelle et quelque chose de plus concis, de plus dégagé dans les récits et dans les expositions et discussions que comporte une *Histoire* aussi étendue. Tout ceci, chez Henrion, est quelquefois prolixe, embarrassé, tandis qu'à en juger par les volumes déjà parus de la continuation [2], M. Vervorst nous paraît avoir souvent déployé plus d'habileté dans le travail de condensation, dans l'agencement des matières, et surtout plus de fermeté dans l'expression de la doctrine romaine : elle nous semble mieux comprise, plus accentuée dans la plupart de ses pages que dans celles de Henrion.

Toutefois, il nous permettra de lui exprimer quelques regrets et quelques désirs. Henrion, en tête de chacun de ses volumes, a donné une *Préface* assez étendue, où il résume l'époque dont l'histoire va suivre, et traite, à l'aide de citations, toujours bien adaptées, un point doctrinal ou historique d'actualité, se rattachant, par quelque côté, au sujet principal

[1] *Le peuple de Dieu et le monde païen; histoire complète*, 8 petits volumes in-18, 1859-1860, Paris.

[2] Ce sont les tomes XIX (pour la moitié), XX, XXI et XXII.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

du volume. Henrion avait le sens des besoins de la polémique courante, et il excellait à y satisfaire, en mettant parfaitement à profit les meilleurs écrits du jour, mandements, lettres pastorales et articles de revues sérieusement traités. Or, nous avons été surpris de ne plus rien trouver de ces Préfaces dans les volumes publiés par M. l'abbé Vervorst. Nous croyons que c'est un tort ; ce sont, sans doute, des hors-d'œuvre, mais bien permis dans une publication aussi vaste que le *Cours complet d'histoire ecclésiastique ;* de tels exposés préliminaires ne manquent pas d'ailleurs d'intérêt et d'utilité : en éveillant l'attention sur le présent, ils éclairent souvent aussi le passé. Disons également ici que les dissertations supplémentaires, assez multipliées dans les premiers volumes, sont devenues successivement plus rares et qu'on n'en trouve plus maintenant dans les derniers volumes. Nous ne voyons aucune cause sérieuse qui puisse justifier cette absence.

Le regrettable M. Henrion traitait son ouvrage avec une conscience à laquelle nous nous plaisons à applaudir, et il souhaitait le rendre aussi *complet* que possible. Il intéressait ses lecteurs à son louable désir, et, à deux reprises, il les avait priés de lui adresser « toutes les indications, communications, documents inédits qu'ils pourraient avoir à leur disposition, » afin qu'il les utilisât, soit comme matériaux pour son texte, soit comme dissertations publiées à titre d'éclaircissements. « Les bibliothèques de plusieurs séminaires, ajoutait-il, sont si riches en manuscrits; les conférences ecclésiastiques, heureusement établies, ont donné un tel élan aux études sérieuses et suscité déjà de tels travaux..., que notre appel sera entendu. » Nous pensons que, pour tout ce qui lui reste à traiter, et surtout pour l'histoire des temps modernes où il va entrer, principalement pour celle de la première moitié de ce siècle, M. l'abbé Vervorst pourrait fructueusement renouveler cet appel aux amis de la science.

Enfin, avant de quitter le *Cours complet d'histoire ecclésiastique,* nous nous permettrons d'exprimer un double vœu au savant continuateur de Henrion. Nous désirerions, d'une part, qu'il recourût davantage encore aux travaux historiques modernes : il y a quantité d'écrits, monographies, thèses, mémoires, sur des points spéciaux d'histoire générale et particulière que nous ne voyons point figurer dans ses volumes,

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

et qu'il serait bon de mettre en œuvre ; et, d'autre part, nous aimerions à voir M. l'abbé Vervorst, dans ses appréciations et ses critiques, surtout quand il s'agit de points non définis et encore livrés à la discussion, apporter un peu plus d'équité et de bienveillance, ce qui ne saurait être difficile à un cœur sacerdotal comme le sien.

V.

Ce n'est pas non plus une œuvre complétement originale que celle de Mgr Jager qui va maintenant nous occuper, et qui a pour titre : *Histoire de l'Église catholique en France d'après les documents les plus authentiques, depuis son origine jusqu'au Concordat de Pie VII* [1].

Deux annalistes, principalement, se sont appliqués à recueillir les *documents* dont parle Mgr Jager dans l'intitulé même de son ouvrage ; ce sont, on le sait, François de Bosquet, évêque de Lodève, mort en 1676, et le P. Le Cointe, oratorien, qui mourut en 1681. François de Bosquet, l'un des plus savants hommes de son temps, s'est, le premier, occupé de recueillir les monuments historiques de notre Église de France, et il en a donné l'histoire [2] ; le P. Le Cointe, lui, a laissé surtout des *Annales*, qui commencent à l'an 417 et finissent à l'an 845 [3] : vaste compilation qui, pour les siècles qu'elle embrasse, offre de précieux documents qui ont pris en quelque sorte la place des originaux ; mais ces *Annales* sont moins une histoire que d'immenses *Mémoires*, une source abondante pour l'histoire elle-même : celle-ci a été faite, nous venons de le dire, par François de Bosquet, et son ouvrage, accueilli avec faveur, est encore recherché aujourd'hui.

Un religieux de la Compagnie de Jésus, le P. Longueval, mort en 1735, entreprit de reprendre et d'étendre l'œuvre de

[1] Le premier vol. a paru en 1862. Il y en a, pour le moment, quatorze de publiés, in-8°, Paris, Adrien Leclerc. Le tome XIVe, imprimé en 1867, s'arrête à l'an 1538.

[2] *Historia ecclesiæ gallicanæ a Jesu Christi Evangelio in Galliis usque ad datam a Constantino imperatore Ecclesiæ pacem* ; in-8°, 1633, et in-4°; 1636, Paris.

[3] *Annales Ecclesiastici Francorum*, 8 vol. in-folio ; le premier vol. parut en 1665, et le dernier en 1683.

ORSZ. MAGY. KIR. ZENEAKADÉMIA
ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

François de Bosquet, sous le titre d'*Histoire de l'Église gallicane*. Il ne put en faire que huit volumes in-4°, et ses continuateurs, les PP. Fontenay, Brumoy et Berthier, en ajoutèrent dix, embrassant l'histoire de l'Église de France jusqu'à l'an 1559 [1]. Cet ouvrage se distinguait plus par le mérite de sa composition historique que par l'exactitude rigoureuse des faits, et par l'esprit, qui était imbu des préjugés du temps ; et si les continuateurs du P. Longueval n'atteignirent pas toujours la perfection de son style et ses autres qualités d'historien, ils en approchèrent cependant assez pour justifier la réputation dont l'ouvrage a joui autrefois. C'est ce livre que Mgr Jager a voulu, en l'améliorant, rééditer et continuer. Laissons-le nous exposer lui-même comment il a conçu sa tâche et son exécution :

« Nous avons pris, dit-il dans l'introduction, pour base de notre travail l'*Histoire de l'Église gallicane*. Mais cet ouvrage n'a pas été achevé. En outre, la critique historique, a depuis lors, fait des progrès et apporté bien des lumières dont les auteurs, d'ailleurs fort recommandables, venus avant nous, n'ont pu profiter. Plus heureux que nos devanciers, nous jouissons de ces avantages. Ainsi, d'une part, de patientes recherches ont amené la découverte de nouveaux documents, et éclairci des questions importantes, telles que celles qui concernent l'origine de nos Églises, le droit des Papes, celui du métropilitain, les changements de discipline, les effets temporels de l'excommunication, l'autorité des décisions pontificales, etc. ; d'autre part, des erreurs nouvelles sont survenues et ont engagé l'histoire dans des voies alors inconnues.

« Nous avons donc cru devoir reprendre cette histoire en sous-œuvre, pour la mettre au niveau de la science et en faire la continuation. A l'exemple de ces écrivains, dont nous avons conservé le texte autant qu'il a été possible, nous nous sommes appliqué à être clair, net et précis. Aux erreurs nouvelles nous avons opposé une narration simple, fondée sur les actes de l'Église et les écrits impartiaux de ses défenseurs. Quant aux difficultés et aux questions délicates qui se rencontrent dans notre histoire, nous les avons abordées franchement, ne voulant rien laisser dans l'obscurité, et parfois nous avons été surpris de trouver, pour les questions les plus difficiles, des solutions inespérées, que nous avait fait découvrir une étude plus approfondie des annales de l'Église [2]. »

[1] Cette *Histoire* a eu plusieurs éditions ; une en 18 vol. in-4°, 1730-1749, Paris; une autre en 18 vol. in-8, Nîmes; puis une en 26 vol. in-12, 1824-28, Paris.

[2] *Introd.*, pp. xx et xxi.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

L'abbé Jager était parfaitement à même d'entreprendre le travail dont il vient de nous entretenir. Il avait déjà publié, dans des Revues, des travaux historiques remarqués, et s'était occupé, il y avait peu d'années, de l'Eglise de France en particulier, dans un ouvrage spécial destiné à retracer les épreuves et les malheurs de cette grande Eglise pendant la Révolution [1]. La compétence de l'ancien professeur d'Histoire ecclésiastique à la Sorbonne ne faisant aucun doute, et l'intention avec laquelle il entreprit de fondre l'*Histoire de l'Eglise gallicane* étant excellente, a-t-il, dans la partie livrée jusqu'ici au jugement du public, rempli sa tâche d'une manière satisfaisante? Telle est la question à laquelle nous avons à répondre.

Le travail de retouche de Mgr Jager est à peu près terminé, puisque les PP. Longueval, Fontenay, Brumoy et Berthier se sont arrêtés à l'an 1559, et que le quatorzième volume de la nouvelle édition finit à l'an 1538. On peut dès lors, en comparant le texte de l'ancien ouvrage avec celui de Mgr Jager, juger de la valeur de son travail.

Or, en faisant cette comparaison, nous avons pu constater, que Mgr Jager ne s'est pas borné à de simples corrections sous le rapport de la forme, comme on l'a fait, par exemple, pour l'abbé Rohrbacher. Non ; nous avons mieux et plus ici. Des additions considérables, intercalées dans tous les volumes ; des corrections à chaque page ; des suppressions de choses inutiles ; des notes rectificatives nombreuses ; une meilleure ordonnance des matières ; le style plus châtié, attestent que l'œuvre de révision a été sérieuse. Et si nous ajoutons à cela que les doctrines gallicanes sont, sinon supprimées, au moins modifiées, que l'esprit général se rapproche des doctrines romaines, qu'on remarque, en somme, de meilleures tendances, on reconnaîtra que ce travail marque un progrès notable sur l'œuvre ancienne. Si l'*Histoire de l'Eglise catholique en France* n'est pas un ouvrage entièrement neuf, ce n'est plus cependant l'œuvre des Pères jésuites de XVIIIe siècle, et les efforts du nouvel éditeur peuvent faire bien augurer des parties de l'ouvrage qui sortiront complétement de sa propre rédaction.

[1] *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, 3 vol. in-8°, 1852, Paris, chez Didot. Cet ouvrage dont nous ne pourrions accepter toutes les idées, est bien composé et offre beaucoup d'intérêt.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Voilà pour l'ensemble des quatorze volumes publiés. Dans le détail, c'est autre chose : il y a matière à bien des *désiderata;* on rencontre, çà et là, plus d'une tache regrettable, et l'on voit même que Mgr Jager n'a pas toujours eu présentes à l'esprit les lignes que nous avons citées un peu plus haut. Notons quelques-unes de ces taches et imperfections.

Tout en déclarant, dès le début, qu'il reconnaît comme la seule acceptable l'origine apostolique des Eglises des Gaules, Mgr Jager laisse cependant subsister, dans son premier volume, certaines assertions et certains faits qui contredisent cette origine. On s'assurera de cette espèce d'inconséquence, en examinant ce qui est dit à propos des saints Front, premier évêque de Périgueux; Julien, du Mans; Crescent, de Vienne ; Lucien, de Beauvais, etc., etc., sur lesquels Mgr Jager n'a pas pensé à consulter les doctes et récents travaux de MM. les abbés Voisin, Pergot et Dom Piolin, qui l'auraient préservé des méprises dans lesquelles l'a entraîné le P. Longueval [1]. Heureusement, Mgr Jager n'a pas persisté dans cette voie de contradiction ou d'indécision.

En effet, dans son troisième volume (pp. 507-511), à l'occasion des premiers apôtres de la Provence, il revient plus complétement sur la tradition qui fait remonter au premier siècle l'origine des Eglises des Gaules; il finit par adopter pleinement les conclusions de tant de savants qui se sont spécialement occupés de cette intéressante question ; entre autres, pour le dire en passant, MM. Faillon, Arbellot, Davin, Darras, Ravenez, et jusque M. Paulin Paris, de l'Institut. On n'ignore pas que ce dernier a affectivement, naguère, désavoué noblement son ancienne opinion sur nos origines chrétiennes, et déclaré que, les nier, « c'est fermer les yeux à la lumière de l'histoire [2]. »

Mais, sans insister davantage sur ce point, nous sommes obligé de reprendre nos critiques. On a vu dans le passage de l'Introduction que nous avons cité, que Mgr Jager s'était

[1] Ne pouvant nous étendre ici sur ces points, nous demandons la permission de renvoyer à notre *Dictionnaire de l'histoire universelle de l'Église*, édit. Migne, où nous relevons plusieurs fautes échappées à Mgr Jager, sur les origines de nos Églises. Voir, entre autres endroits, les tomes IV, col. 671, 672; V, col. 605, 624, 1153, et *passim*.

[2] Voir sa belle édition de l'*Histoire littéraire de la France*, enrichie par lui de précieuses notes, t. I, part. II, pp. 441, 442, 450.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

réjoui, et à bon droit, de ce que « la critique historique, ayant fait des progrès de nos jours et apporté bien des lumières, il pourrait en profiter. » Nous ne nions pas qu'il ne l'ait fait : on en trouve des traces dans ses volumes, et nous l'en louons. Néanmoins, il faut convenir qu'il est loin d'avoir tiré parti de toutes les ressources de la critique et de l'érudition modernes. Il s'en est trop souvent rapporté à ses auteurs et n'a pas suffisamment contrôlé leurs sources.

Par exemple, pourquoi s'être contenté du *Discours* du P. Longueval touchant *la religion et les mœurs des anciens Gaulois*, alors qu'il aurait pu trouver dans des écrits récents des recherches nouvelles et la matière d'une Etude plus approfondie et plus complète sur ce sujet? Il en est de même pour quantité de controverses et de points hagiographiques, sur lesquels il est resté en arrière. On voit aussi que, pour plusieurs questions et faits importants, comme ce qui regarde la prétendue consultation du pape Zacharie par Pépin le Bref, l'immixtion des évêques dans les affaires temporelles[1], les démêlés relatifs aux parlements, à l'Université, les conflits entre les deux puissances, etc., il n'a pas remis à l'étude ces points délicats et difficiles et ne s'est pas préoccupé de la nécessité d'aller à de meilleures informations ; de sorte que bien des inexactitudes, et des assertions fort contestables sont demeurées dans ce livre, d'où elles auraient dû complétement disparaître.

Il faut en dire autant des luttes assez fréquentes des Papes avec les rois de France. Dans le récit de ces luttes, Mgr Jager s'est également trop fié à ce qu'ont écrit ses devanciers ; il n'a pas assez fait attention, suivant nous, que c'étaient là les côtés les plus mal traités dans l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, et qui demandaient une plus sévère et plus scrupuleuse révision. Il a accepté, pour ainsi dire, les yeux fermés, des citations d'auteurs imbus de préjugés parlementaires, au lieu de recourir à des historiens plus autorisés et à des travaux de critiques savants, comme les abbés Constant, Gorini et autres. Ces écrivains, ayant élucidé et défendu une foule de points mal com-

[1] Il y a, par exemple, sur ce point, au t. IV, p. 482, un passage qui n'aurait pas dû trouver grâce devant Mgr Jager. Nous pourrions, du reste, noter d'autres pages d'un esprit aussi déplorable, qu'on aurait voulu ne pas voir dans l'édition nouvelle.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

pris ou défigurés de l'histoire de l'Eglise, les ayant soumis à un examen dégagé de toute préoccupation étrangère, et s'étant attachés à remonter aux sources originales, lui auraient fourni d'utiles rectifications : ils l'auraient mis à même de présenter les choses d'une façon plus compléte et sous un jour plus vrai.

A l'égard des droits du Saint-Siége, sans qu'il y ait rien de positivement repréhensible dans les volumes de l'*Histoire* qui nous occupe, on peut y regretter une doctrine peu nette et manquant d'exactitude. Mgr Jager, en plusieurs endroits[1], en est encore à la théorie de l'abbé Gosselin, à savoir « que le pouvoir des Papes, au moyen âge, était fondé sur la concession des princes et des peuples, sur le droit public de cette époque. » Or, ce système singulier, sans fondement chez les grands théologiens, Bellarmin, Suarez, etc., est faux et se trouve démenti par les faits de l'histoire vraie, où nous voyons les Papes affirmer, dans tous leurs actes, qu'ils agissent « en vertu du pouvoir des clefs, » en vertu « de l'autorité et du pouvoir confié à saint Pierre. » En suivant la théorie de l'abbé Gosselin, Mgr Jager a donné à plusieurs faits un caractère et une portée qu'ils n'ont pas; et, de là aussi, ces hésitations, ces faiblesses, cette froideur qu'on remarque en bien des pages, et qu'on s'étonne de rencontrer sous la plume d'un historien catholique. Oui, il est des faits et des actes de révolte contre l'Eglise qui sont rapportés avec une impassibilité, une quasi indifférence surprenante ; ce n'est plus ici cette modération, cette prudence qu'on peut demander à un historien impartial, mais, eu égard à la nature et à la grandeur des intérêts engagés, cela devient presque une complicité et une approbation.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, sur ce chapitre, comme sur celui des origines de nos Eglises, Mgr Jager s'est amendé dans ses derniers volumes. En avançant dans son travail, il s'est affermi davantage et, bien souvent, les vrais principes ont été plus hautement et plus résolûment affirmés, ainsi que nous l'avons déjà remarqué ailleurs[2], au sujet du tome XIV de son ouvrage. Mais combien il eût été plus ferme encore et plus nettement dans le vrai, s'il avait eu recours aux grandes

[1] Notamment dans les tomes VI, VIII et IX.

[2] Voy. la *Revue bibliographique universelle*, 1re livraison, février 1868, p. 40 et suiv.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

publications de l'érudition moderne, telles que celles du P. Theiner, pour ne citer que l'infatigable préfet des Archives secrètes du Saint-Siége, et dans lesquelles il aurait puisé des documents précieux qui auraient répandu une pleine lumière sur tant de faits si tristement présentés par le P. Longueval et ses continuateurs.

On ne saurait trop le répéter, — et cela s'applique à plus d'un de nos historiens, — le grand tort de l'auteur que nous examinons, est de ne s'être pas assez enquis d'une foule de bons travaux historiques particuliers qu'il importe d'utiliser pour l'histoire générale. Cette négligence se remarque à chaque instant dans l'œuvre de Mgr Jager, non-seulement pour les grands événements des annales de l'Église, mais dans quantité de faits secondaires qui ne manquent pas néanmoins d'une certaine importance. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple de cette dernière catégorie, bien que les pages que Mgr Jager consacre (t. VII) à la célèbre discussion de saint Bernard avec Abélard soient assez satisfaisantes, en comparaison de tant d'autres de nos historiens où la passion s'est souvent glissée, il est certain, néanmoins, que ces pages eussent été plus vraies encore et plus complètes, si l'auteur avait consulté sur ce sujet délicat les écrits d'auteurs recommandables, publiés en ces derniers temps ; il est certain que Mgr Jager eût mieux compris et expliqué la conduite et le caractère si admirablement évangélique de Pierre le Vénérable, s'il n'avait pas ignoré l'Étude récente de M. Duparay[1] sur ce grand homme, l'une des gloires les plus pures de l'Église au XIIe siècle, et trop peu connu.

Mais c'est assez. Nous ne nous arrêterons pas à d'autres détails, et nous ne relèverons pas certaines négligences qui affectent la forme. Sans aucun doute, le style de cet ouvrage ne manque pas de qualités : il a la simplicité et la clarté qui conviennent à l'histoire ; cependant, nous devons le dire, il est trop incolore, un peu monotone, et on lui voudrait plus de chaleur. Il est à regretter encore que le digne et savant éditeur

[1] *Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, sa vie, ses œuvres, et la Société monastique au* XIIe *siècle*, par B. Duparay, docteur ès-lettres, etc., in-4°, 1862, Chalon-sur-Saône.— Malgré d'assez graves réserves que nous aurions à présenter sur cette Étude, nous ne pouvons que lui rendre l'hommage le plus sympathique et en louer vivement l'ensemble.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ne se soit pas plus appliqué à éloigner de cette *Histoire* tant de choses tout à fait étrangères qui y sont mêlées aux annales religieuses, et qu'enfin, il n'ait pas cru devoir accorder plus de place à la pensée. Les faits abondent, se pressent, mais l'idée qui les fait revivre, qui en donne la clef, qui surtout en fait tirer les enseignements qu'ils comportent, fait trop souvent défaut.

En résumé, tout ceci ne nous empêche pas de recommander vivement l'ouvrage de Mgr Jager. Malgré ses taches et ses lacunes, cet ouvrage a un véritable mérite, et l'auteur a droit à notre reconnaissance et à nos suffrages pour avoir si courageusement consacré les dernières années d'une vie déjà si bien remplie, à une œuvre, après tout, laborieuse et ingrate[1] : jusqu'à ce qu'on nous ait donné une histoire plus originale et plus vivante, celle de Mgr Jager restera la meilleure œuvre historique sur notre grande et illustre Eglise de France.

VI.

Nous l'avons vu : l'*Histoire universelle de l'Église catholique* par Rohrbacher est une œuvre de restauration historique; l'ouvrage de l'abbé Blanc est d'une haute valeur pour l'enseignement de l'histoire ecclésiastique ; la compilation de MM. Henrion et Vervorst est un immense répertoire qui sera toujours utilement consulté ; le travail de Mgr Jager offre un progrès réel sur l'œuvre des PP. Longueval et Berthier ; enfin la grande *Histoire générale de l'Église*, par M. l'abbé Darras, dont il nous reste à parler, est surtout polémique[2].

Intimement persuadé que, dans notre siècle de discussion radicale, l'Eglise catholique « ne peut s'affirmer qu'en écartant d'abord les obstacles entassés sur sa route avec une ardeur acharnée et persévérante, » M. l'abbé Darras a visé, en effet, à nous donner une histoire de l'Eglise qui fût par-dessus tout

[1] On sait que Mgr Jager est mort il y a quelques semaines. On peut néanmoins espérer que la publication des autres volumes de son ouvrage ne sera pas interrompue, puisque le libraire-éditeur annonçait dernièrement, dans un *Prospectus*, « que le travail auquel Mgr Jager s'était livré pendant de longues années, *était entièrement terminé.* »

[2] *Histoire générale de l'Église depuis la création jusqu'à nos jours*, par l'abbé J. E. Darras, 11 forts vol. in-8° ont paru, Paris, Louis Vivès.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

une défense, une œuvre apologétique. Il le déclare en ces termes dans sa *Préface :*

« Une situation nouvelle, dit-il, a créé des besoins nouveaux..... L'objection est maintenant plus universellement connue que ne le sont les faits eux-mêmes : tout a été travesti, dénaturé dans les détails et dans l'ensemble de l'histoire ecclésiastique ; l'écrivain catholique doit donc défendre d'une main l'édifice qu'il cherche à reconstruire de l'autre.

« Ce double caractère signalera les œuvres religieuses de notre époque et marquera leur date dans l'avenir. Non pas certes que l'Eglise ait besoin des efforts de ses défenseurs pour assurer son triomphe. Dix-huit siècles ont passé, et tous ceux que la Providence réserve encore au monde passeront de même, sans entamer ce monument divin. Mais la société elle-même a besoin d'être prémunie contre les attaques dont l'Église est l'objet. Les intelligences sollicitées par les théories nouvelles, égarées par des systèmes d'autant plus dangereux qu'ils se présentent comme le dernier mot de la science humaine, ont besoin de trouver une réponse à tant de préjugés hostiles, semés à profusion, répétés par tous les échos et qui semblent mêlés à l'air qu'on respire. Plus que jamais, nous avons le droit de redire le mot de saint Paul, que Baronius inscrivait en tête de ses *Annales : Ostium nobis apertum est magnum, sed adversarii multi.*

« Le côté militant d'une telle œuvre n'est pas le fait de l'historien ; il lui est imposé par la critique contemporaine et par les tendances intellectuelles de son époque. Qu'importe que de nouvelles attaques nécessitent dans l'avenir de nouvelles réponses ? L'histoire de l'Église restera un champ toujours ouvert à la polémique des adversaires comme au zèle des apologistes. Ce livre ne sera fermé qu'à la consommation des temps. On conçoit donc l'opportunité d'une nouvelle Histoire de l'Église, en présence des formes nouvelles que revêt la science irreligieuse [1]. »

Ce passage est clair. C'est bien une Histoire où la discussion doit prendre une grande place que M. l'abbé Darras a entreprise, et il veut, par là, « faire triompher la vérité. » Pour nous, nous l'avouons, — et il serait aisé d'accumuler de graves autorités à l'appui de notre sentiment, — nous doutons qu'une œuvre historique, conçue et exécutée à ce point de vue, puisse produire les fruits que le digne auteur semble en attendre.

Avec un apologiste distingué du siècle dernier, il nous semble que « la plus belle et la plus grande démonstration de la Religion chrétienne résulte de son majestueux ensemble, qui prouve qu'elle vient et ne peut venir que de Dieu. » Nous avons plus

[1] *Hist. gén. de l'Égl.*, T. I. *Préface*, pp. 1 et 2.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

de confiance dans les seuls faits de l'histoire de la Religion, que dans toutes les polémiques du monde, si habilement conduites et appuyées qu'elles puissent être. Et nous pensons que ces faits, dignement et savamment mis en lumière, suffisent pour « affirmer l'Eglise, » pour en faire briller la divinité et lui attirer les âmes droites et élevées. Au reste, n'avons-nous pas vu, dans tous les temps et jusque de nos jours, de remarquables conversions opérées dans des intelligences d'élite,par la lecture de la seule exposition des dogmes de l'Eglise catholique et des faits de sa grande et sublime histoire, Les Stolberg, les Haller, les Hurter, les Newman, les Palmer, les Manning et tant d'autres sont là pour répondre. Ils nous disent qu'ils ont été ramenés à la foi par l'étude de l'histoire, et c'est ce qu'a constaté plusieurs fois Rohrbacher lui-même.

Nous sommes donc convaincu que la synthèse magnifique des faits de l'histoire de l'Eglise est assez puissante pour agir d'une manière féconde sur les esprits. Mais entendons-nous. Ce n'est pas à dire que nous soyons de ceux qui croient que l'histoire doit être un simple exposé des faits, une sorte de chronologie sèche et décharnée. Assurément non ; nous voulons l'histoire avec tout ce qui est de son essence ; l'histoire raisonnée, où les faits, puisés à leurs sources authentiques, passés au creuset d'une vraie et saine critique, soient appréciés et présentés comme il convient ; de plus, nous croyons qu'il est du devoir de l'historien de juger ces faits, de stigmatiser le mal, de montrer où se trouve la vérité, la justice, en un mot, de faire ressortir des événements de l'histoire l'enseignement qu'ils renferment. C'est ainsi, ce semble, que l'histoire doit être écrite, mais elle ne doit pas être étouffée et perdue, en quelque sorte, par la polémique, au sens propre de ce mot, et selon la méthode employée par M. l'abbé Darras dans son ouvrage.

Ce n'est pas non plus, qu'on veuille bien le croire, que nous prétendions qu'il ne faut point combattre l'erreur et poursuivre nos modernes sophistes sur le terrain de l'histoire, comme sur tous les autres points envahis par eux. Certes, telle n'est pas notre pensée. Nous ne le savons que trop combien, dans ces temps « de discussion radicale, » tout est attaqué, faussé, nié, et, avec l'abbé Blanc, avec M. l'abbé Darras, nous sommes persuadé qu'il importe essentiellement que « les intelligences, sollicitées par les théories nouvelles, égarées par des systèmes

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

d'autant plus dangereux qu'ils se présentent comme le dernier mot de la science humaine, » trouvent une réponse solide « à tant de préjugés hostiles, semés à profusion, répétés par tous les échos et qui semblent mêlés à l'air qu'on respire. » Seulement, nous pensons que cette tâche si nécessaire et si urgente doit s'accomplir dans la presse militante, ou mieux encore dans des écrits spéciaux, comme l'abbé Gorini nous en a fourni un si remarquable modèle; et, s'il s'agit d'une *Histoire universelle de l'Eglise*, dans des dissertations, jetées à la fin des volumes, comme se proposait d'en donner l'abbé Blanc.

Car, ce qu'on attend d'un tel ouvrage, c'est surtout le résumé des annales mêmes de l'Eglise; comme le disait M. l'abbé Darras lui-même, dans une des *préfaces* de son Histoire abrégée, on veuty voir « se développer l'histoire du monde qui gravite pendant quarante siècles, autour de Jésus-Christ promis, attendu, figuré, et qui se poursuit depuis l'avénement du Fils de Dieu jusqu'à la fin des temps, sous l'influence, la direction, la suprématie des Souverains Pontifes, Vicaires de Jésus-Christ, ses représentants sur la terre[1]. » Oui, voilà ce qu'un historien de l'Eglise doit faire; sa mission propre est de présenter la suite des faits, leur enchaînement et leur rôle dans le plan providentiel. Et c'est là, ajoutait M. Darras[2], ce qu'on demande de nous maintenant : une grande histoire de l'Eglise, puisée aux sources et qui déroulerait, en seize ou dix-huit volumes[3], l'immense tableau de l'humanité groupée autour de Jésus-Christ, son Chef et son Rédempteur. » Mais précisément, ce n'est pas tout à fait ainsi, on va le voir, que le savant auteur remplit son cadre.

Le premier volume de sa grande histoire a paru en 1862, en même temps que le tome Ier de l'*Histoire de l'Eglise catholique en France*, par Mgr Jager, et onze volumes sont maintenant publiés. A l'exemple de Rohrbacher, M. l'abbé Darras prend l'histoire de l'Église au premier mot de la *Genèse : In principio creavit Deus cœlum et terram*. Ses trois premiers volumes, avec une bonne partie du quatrième, embrassent toute l'histoire de l'Ancien Testament. La vie de la sainte Vierge, celle du Sauveur et de ses Apôtres remplissent la fin du qua-

[1] *Préface* de la 3e édit. en tête de la 4e édit., 1859, p. 13.
[2] *Ibid.*
[3] Bien certainement, M. l'abbé Darras devra augmenter ce nombre de volumes, puisque son 11e vol. ne va que jusqu'à la fin du IVe siècle.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

trième volume et tout le suivant. Nous voyons ensuite les commencements de l'histoire de l'Église après l'Ascension ; puis l'auteur, adoptant le classement des faits par pontificats, selon la méthode qu'il a suivie dans son Histoire abrégée, nous présente la suite des événements écoulés, depuis ces commencements glorieux, jusqu'aux premières années du ve siècle, à la mort de saint Jean Chrysostome, dont l'admirable vie a été si parfaitement racontée naguère par une plume éloquente[1]. C'est là que s'arrête le dernier volume publié jusqu'à présent.

Si dans ces onze volumes très-compactes, M. l'abbé Darras n'a pas embrassé un ensemble de faits plus considérable, c'est que, on le devine, il accorde à la discussion, surtout à la polémique, — ce qui n'est pas tout à fait la même chose, — une très-grande place. Fidèle au programme que nous avons lu plus haut, et fidèle jusqu'à l'excès, on peut le dire, il guerroie pour ainsi dire sans cesse : il poursuit nos sophistes sur tous les champs de bataille de la pensée, dans les livres, dans les revues, jusque dans les journaux, et ne laisse rien passer de ce qui blesse, de loin ou de près, la Vérité catholique. Ici, nos Livres saints sont vengés contre le rationalisme ; là, il prend à partie ceux qui n'ont pas craint de s'attaquer à la vie du Sauveur et de ses Apôtres ; plus loin, il relève les bévues de la prétendue critique du jour au sujet des origines du Christianisme, et la guerre qu'elle fait au surnaturel ; ailleurs, il défend les faits de l'histoire ecclésiastique que les libres penseurs voudraient obscurcir ; en un autre endroit, il redresse les mensonges et les falsifications des historiens de l'école incrédule ; ailleurs encore, il venge nos saints des calomnies et des appréciations, aussi insensées que fausses, de certains sophistes qui, ne comprenant rien aux choses de l'ordre divin, veulent cependant en traiter ; partout enfin, infatigable et courageux défenseur, M. l'abbé Darras confond et réduit à néant l'erreur sous quelque forme qu'elle se présente et de quelque vêtement qu'elle se revête.

Et pour remplir cette tâche apologétique, notre nouvel historien tire parti de tous les travaux de la science moderne. Ainsi, d'un côté, il fait appel, en France, en Allemagne, en

[1] *Saint Jean Chrysostome, ses œuvres et son siècle,* par M. l'abbé Martin (d'Agde), 3 vol. in-8°, 1860 ; beau livre auquel nous sommes heureux, en cette nouvelle occasion, de rendre le plus sympathique hommage.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Angleterre, à tous les savants de bonne foi, naturalistes, voyageurs, géologues, astronomes, linguistes, exégètes, critiques, chez qui il peut trouver des témoignages confirmatifs des vérités révélées, de la Cosmogonie mosaïque, des divines Ecritures et des récits bibliques; et d'un autre côté, pour ce qui regarde les faits de l'histoire ecclésiastique de l'ère chrétienne qu'il a à défendre contre les mille ennemis du naturalisme et du rationalisme, il invoque l'autorité de plusieurs apologistes et historiens dont on ne peut contester le savoir, préférant toutefois employer le plus possible dans son argumentation, les témoignages d'écrivains non catholiques : il met à profit aussi tous les travaux historiques contemporains, les découvertes littéraires récentes, celle de l'épigraphie, de l'archéologie sacrée qui font aujourd'hui de si merveilleux progrès, à Rome, sous la main habile du chevalier de Rossi.

Certes, c'est bien là de la science, de la vraie et solide critique. Mais, enfin, la plupart des polémiques auxquelles le savant auteur se laisse si volontiers aller, insérées dans le corps d'une Histoire de l'Eglise dont elles surchargent d'ailleurs la narration, ne sont-elles pas des hors-d'œuvre? Ces discussions si étendues, entre autres, par exemple, celle de près de cent pages[1], destinée à réfuter les incroyables visées de M. Amédée Thierry sur saint Jean Chrysostome, dans la *Revue des Deux-Mondes*, ne rabaissent-elles pas le rôle de l'histoire, en en faisant une sorte d'arène ouverte à des disputes qui, il faut l'avouer, sentent trop le journalisme? Et, pardessus tout, ces polémiques d'actualités n'interrompent-elles pas d'une manière fâcheuse le récit des faits, ne brisent-elles point la chaîne des événements, et n'en font-elles point perdre de vue la marche et l'ensemble? Nous le croyons, quant à nous, nous sommes persuadé que la raison d'art tout autant que le but qu'on se propose d'atteindre, ne permettent pas de telles digressions; et il semble, du reste, que M. l'abbé Darras le sente, car il lui arrive, parfois, de s'excuser auprès des lecteurs pour ces « discussions épisodiques, dit-il, un peu longues peut-être, » et certainement, ajouterons-nous, sinon étrangères, tout au moins déplacées : *Non erat his locus.*

Toutefois, si nous ne pouvons approuver la méthode adoptée

[1] *Voy.* Tom. XI, p. 293 et suiv. *S. Chrysostome et la critique moderne.*

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

par le nouvel historien, et si elle nous paraît contraire à la vraie manière d'écrire l'histoire, en même temps que nuisible aux faits qui se trouvent, par là, trop rejetés dans l'ombre, nous n'en admirons pas moins son zèle et sa science. Ses réfutations, prises isolément, peuvent être considérées comme d'excellents morceaux de critique. Si elles ne sont pas toujours complètes (et cela a dû tenir à la crainte de trop s'étendre, ce qui n'arriverait pas dans des dissertations séparées), et si quelques inexactitudes ont échappé à l'auteur, il est certain qu'elles sont généralement solides, nourries de bons arguments, souvent décisives, et que le ton en est le plus souvent tel qu'il doit être sous la plume d'un défenseur de la vérité.

Nous sommes surtout heureux de louer M. l'abbé Darras pour tout ce qui touche le fond même de son œuvre, c'est-à-dire ce qui est de l'essence propre de l'histoire ecclésiastique. Sans doute, ici encore, la critique peut regretter que l'auteur n'ait pas assez puisé aux sources primitives et qu'il se borne le plus souvent à accepter ce qui a été dit avant lui ; elle est en droit de lui reprocher quelques confusions fâcheuses, de ne pas approfondir autant qu'il faudrait certains points de l'histoire, et de ne pas assez faire jaillir des faits un enseignement vivifiant; elle peut encore contester la justesse de plusieurs appréciations et souhaiter plus de profondeur dans la pensée, plus de largeur dans les vues. Mais, tout pesé, nous croyons que l'éloge doit l'emporter sur les taches et les imperfections.

L'*Histoire générale de l'Église* est, assurément, une œuvre de science, consciencieusement traitée, très-remarquable en plusieurs de ses parties, d'une doctrine sage, solide, inspirée par le plus pur dévouement au Saint-Siége; en un mot, une œuvre écrite avec talent, avec zèle et amour. Quant à la composition littéraire, nous ne saurions trop féliciter le digne auteur. Le style en est excellent; il a de l'ampleur, de la netteté, de la chaleur, de la vie, et le grand mérite de charmer et d'attirer le lecteur. C'est là ce qui, avec son caractère polémique, distingue essentiellement cette *Histoire* de toutes les autres.

VII.

Concluons. Si la plupart des travaux contemporains sur l'histoire de l'Église dont nous venons de nous occuper, se distinguent par des qualités réelles, par des recherches consciencieuses, ils laissent, chacun, plus ou moins à désirer sous plusieurs rapports. Nous avons rendu hommage à tout ce

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

qu'ils présentent de bien, en même temps qu'il était de notre devoir de signaler les critiques dont nous les croyons susceptibles. Mais, indépendamment de ces critiques partielles, il est, par-dessus tout, un défaut grave qui nous paraît devoir leur être reproché à peu près indistinctement.

A nos yeux, — et peut-être l'avons-nous assez fait sentir dans le cours de ce travail, — une vraie et complète Histoire de l'Eglise serait celle qui, puisée aux sources véritablement originales, et embrassant d'un regard plus ferme, plus haut, plus large et plus universel qu'on ne le fait, tous les éléments de l'humanité dans le passé et dans le présent, nous montrerait la formation du Christ dans cette humanité rachetée de son Sang ; ce serait celle qui, dans l'exposé des faits, n'oublierait jamais d'élever nos cœurs par delà les événements qui passent et de nous faire comprendre l'action incessante et réparatrice du Christ, et l'évolution du monde sous le souffle de l'Esprit-Saint.

Or, c'est là, précisément, ce qui manque trop dans les travaux historiques de notre temps. D'une part, ils ne nous paraissent pas assez originaux : au lieu de remonter aux sources, de les étudier à fond et de présenter, sous leur jour vrai, quantité de choses qui sont restées inaperçues, ou mal saisies, ou incomplétement rapportées, ils ne font guère que se répéter les uns les autres, sous des formes diverses ; et, d'autre part, s'il n'y a pas, chez eux, absolument absence de synthèse, du moins ils ne font pas assez éclater aux yeux la vivante et idéale synthèse catholique.

Qu'on veuille bien y faire attention, et l'on verra qu'en effet nos historiens se montrent trop exclusivement préoccupés des faits. Ces faits sont bien racontés, mais sans une pensée puissante qui les relie, outre qu'ils sont souvent fort mélangés de choses étrangères et contraires à l'esprit évangélique. On y perd de vue la synthèse du grand œuvre de la Rédemption s'accomplissant dans le cours des âges pour aboutir à la restauration de toutes choses et à la réalisation du règne de Dieu ; et de là, malheureusement, dans ces travaux, ce défaut de vie et de fécondité qu'aucune autre histoire, que celle de l'Eglise, ne saurait offrir, si elle était traitée avec toute la largeur désirable.

Souhaitons donc que cette vraie et grande Histoire se dégage de plus en plus, et qu'elle nous apparaisse enfin dans toute sa réalité ; souhaitons vivement qu'une main habile, remplie des trésors d'une véritable érudition, nous en trace le vivifiant tableau et le mette en pleine lumière!

L.-F. GUÉRIN.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

LE

ROLE D'AUGUSTE DE THOU

DANS

LES NÉGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE

LETTRES DE MM. MOREAU ET AVENEL

Je viens de lire, Monsieur, dans la *Revue des questions historiques*, 7e livraison, l'étude de M. Avenel sur Louis XIII, Richelieu et Cinq-Mars. C'est un travail qui dénote un soin très-attentif et un curieux esprit de recherche. Je pourrais ne pas en accepter tous les jugements, mais je me garderai d'en contester la valeur. Au reste, je n'entends pas entrer en discussion avec votre érudit collaborateur : Je veux seulement lui proposer une difficulté sur un point secondaire et lui en demander la solution.

Il s'agit de François Auguste de Thou. M. Avenel dit, page 166: « Il savait fort bien qu'on tramait la ruine du ministre ; mais il est certain aussi qu'il ignorait qu'on traitât avec l'Espagne. » Et plus loin, page 167 : « Pour Auguste de Thou, il n'y avait qu'une intrigue de cour. »

En est-il bien sûr?

Une lettre d'Alexandre de Campion à Auguste de Thou me met, pour moi, dans la nécessité d'en douter. Je la transcris ici en entier et textuellement. M. Avenel pourra vérifier l'exactitude de ma copie sur l'édition originale du *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire, et diverses poësies*, Rouen, Laurent Maurin, 1657, in-12, ou sur l'extrait de ce recueil qui a été imprimé à la suite des *Mémoires de Henri de Campion*, Paris, P. Janet, 1857, in-12 également.

A FEU M. DE THOU.

« Je vous avoue que les raisons que vous m'alleguates, il y a dix jours, dans les Carmes déchaussés, ni celles que vous m'écrivez, ne

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

me persuadent en aucune manière et que je n'ai rien à ajouter à la réponse que je vous fis. *Un voyage* comme celui où votre ami et *vous me voulez embarquer,* qui sera d'abord suspect à ***, qui ne m'aime point, m'expose à sa vengeance et n'aboutit à rien. Je connais les gens ; et un dessein de le ruiner *par le cabinet* est une chimère qui le perdra, et peut-être vous aussi. Quoique je commence à aimer mon repos, je me *résoudrais à me rendre auprès de lui* s'il était dans sa pensée de faire juger *son procès promptement ;* mais je ne le crois pas d'humeur à cela, ni vous à le proposer, non plus que moi à le conseiller, quelque piqué que je sois. Ainsi Dieu vous préserve et vous ramène, *cet hiver*, en bonne santé ! Je vous proteste que je suis fort outré de ce que l'on m'a ôté mon bien, qu'il n'y a point d'extrémités où je ne me portasse contre les auteurs ; et je n'ai jamais eu la pensée de vengeance qu'à présent, M. et Mme de Liancourt m'ont obligé au dernier point; mais leur intercession n'a servi de rien; et Mme d'Aiguillon m'a traité avec toute l'inhumanité possible. Enfin j'ai perdu la terre de Gasny qui m'aidait fort à subsister. Après tant de malheurs et tant de pertes, cela doit vous faire juger que si je ne vous suis pas, c'est que j'ai mauvaise opinion de vos affaires. Mais Dieu veuille que j'y sois trompé ! cependant, Monsieur, je vous conjure de croire que s'il était question de votre intérêt, il n'y a rien au monde que je ne fisse pour vous témoigner que je suis sans réserve vôtre.

« Brûlez ma lettre avec la vôtre que je vous renvoie.

« A Vert, ce 3 mars 1642. »

De quel voyage est-il question dans cette lettre ? Alexandre de Campion ne s'en explique pas clairement ; mais remarquons d'abord que la lettre est datée du 3 *mars* 1642, *c'est-à-dire précisément du mois dans lequel a été signé le traité avec l'Espagne*. Remarquons ensuite que l'ami dont il y est parlé, est incontestablement Cinq-Mars. La preuve en est dans une lettre précédente du 14 janvier où Alexandre de Campion dit à de Thou : « Quoi qu'il en soit, je ne serai jamais son serviteur (du cardinal de Richelieu) ; et je le serai toujours de votre illustre ami. Vous pouvez l'en assurer et répondre en cette occasion de ma fermeté comme de la vôtre. » Enfin il n'est pas douteux que le *but du voyage ne fût la ruine du cardinal de Richelieu.* Toute la lettre le démontre.

Comment d'ailleurs s'exprime Alexandre de Campion sur le voyage ? « Un voyage tel que celui où vous et votre ami me voulez embarquer. » C'était donc une affaire très-importante et même une affaire dangereuse. Quand le mot *embarquer* ne suffirait pas pour le faire comprendre, il y a cette autre phrase : « Un dessein de le ruiner *par le cabinet* est une chimère qui le perdra, et vous peut-être aussi. » J'en conviens, la phrase est incorrecte ; mais le sens, si je ne me trompe, en est clair. Le premier pronom *se* s'applique sans aucun doute à Richelieu ; le second à Cinq-Mars. Il faut lire : « Un dessein de ruiner le cardinal de Richelieu par le cabinet est une chimère qui perdra Cinq-Mars et peut-être aussi de Thou. »

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Et qu'était-ce que l'affaire qui s'appuyait sur le traité avec la cour de Madrid sinon « un dessein de ruiner par le cabinet » le tout-puissant ministre? Alexandre de Campion en avait bien jugé; et l'événement qu'il annonçait, s'est accompli de tous points : Cinq-Mars et de Thou ont été perdus.

Pour qu'il ait pu prévoir avec tant de précision le résultat de l'affaire, il a fallu qu'il l'ait connue dans tous ses détails. Et de qui l'a-t-il pu connaître ? d'Auguste de Thou qui l'en avait entretenu, *dix jours auparavant*, « dans les Carmes déchaussés. » Donc de Thou savait qu'on traitait avec l'Espagne.

Non-seulement il le savait ; mais encore il était un des instruments de la négociation. C'est avec le secret de son ami son propre secret qu'il a gardé devant ses juges ; car il était complice du crime d'Etat que méditait et préparait Cinq-Mars.

Voilà, à mon sens, ce qui ressort de la lettre ; mais ce n'est pas tout. Une troisième lettre d'Alexandre de Campion à Auguste de Thou va nous apprendre pourquoi ce fut le second qui fut chargé de solliciter le concours du premier.

Elle est du 5 janvier 1642. Alexandre de Campion écrit à Auguste de Thou qu'il lui envoie deux boîtes qui ont été trouvées chez le comte de Soissons après la mort de ce prince. Ces deux boîtes contenaient un portrait et des lettres de la princesse de Guemené. Auguste de Thou avait désiré les rendre lui-même « à l'illustre personne pour qui on l'accusait de soupirer ; » et Alexandre de Campion « s'en défaisait, non pas sottement sans en connaître le prix, mais pour faire connaître à de Thou sa confiance et l'amitié qu'il avait pour lui. »

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Incontestablement il résulte de là qu'Auguste de Thou avait avec Alexandre de Campion des relations déjà anciennes et très-particulières. Où avait-il pris l'assurance, d'une part, de lui demander l'abandon des deux boîtes, d'autre part de présenter ces mêmes boîtes à la princesse de Guemené, sinon dans la notoriété qu'il s'était acquis et dans le crédit dont il jouissait à l'hôtel de Soissons ? C'était une mission bien délicate que celle qu'il ambitionnait de remplir. Il fallait qu'il eût été bien avant dans les secrets du prince pour qu'il la recherchât et qu'Alexandre de Campion lui en cédât le profit. Les liens de l'amitié ne suffisent peut-être pas pour expliquer la prière de l'un et le consentement de l'autre. Ne faut-il pas y joindre ceux d'une complicité périlleuse ? Au moins se comprend-il aisément que dans l'état de leurs relations, l'ami de Cinq-Mars ait été chargé d'obtenir les services de l'ancien gentilhomme du comte de Soissons.

A ce propos il convient de prendre garde que la lettre du 14 janvier a été écrite en réponse à une lettre d'Auguste de Thou qui demandait à Alexandre de Campion s'il était vrai que le cardinal de Richelieu lui eût fait promettre de grands avantages pour le cas où il voudrait se donner à lui. Elle est antérieure à l'entrevue secrète « dans les Carmes déchaussés ; » et comme Alexandre de Campion y protestait qu'il serait toujours le serviteur de Cinq-Mars, on peut croire qu'elle avait été provoquée pour préparer cette entrevue.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Nul plus qu'Alexandre de Campion n'était l'homme qu'il fallait pour négocier avec la cour de Madrid. De quoi s'agissait-il en effet? De reprendre avec le duc d'Orléans le plan qui avait failli réussir avec le comte de Soissons. C'était le même but: le renversement du cardinal de Richelieu; c'étaient les mêmes moyens : l'alliance avec l'Espagne, et Sédan pour lieu de retraite; c'étaient les mêmes acteurs principaux : seulement le comte de Soissons était remplacé par le duc d'Orléans. A peine quelques changements dans les détails, le fond et la forme demeuraient les mêmes. Eh bien! Alexandre de Campion avait été dans tous les mouvements du premier complot; c'était lui qui avait fait le voyage de Bruxelles. Il connaissait tous les acteurs du drame qui avait eu son dénouement sur le champ de bataille de la Marfée, et il était connu de tous. C'était d'ailleurs un homme de conseil et d'action; un conspirateur rompu à tous les manéges et à toutes les intrigues; un soldat intrépide, surtout très-peu scrupuleux. On l'avait vu tout prêt à assassiner le cardinal de Richelieu pour le comte de Soissons. On ne s'étonna pas plus tard de le voir tout prêt à assassiner le cardinal Mazarin pour le duc de Beaufort.

De Thou à son tour était l'homme qu'il fallait pour introduire Alexandre de Campion dans le complot. Peut-être même est-ce lui qui l'avait désigné à Cinq-Mars. En tout cas ce n'est pas le grand écuyer qui l'avait choisi. D'après la lettre du 5 janvier, il croyait qu'Alexandre de Campion s'était donné ou allait se donner au cardinal de Richelieu. Personne dans la petite cour du favori n'avait autant d'ouverture que de Thou auprès de l'ancien gentilhomme du comte de Soissons. En ce temps-là Alexandre de Campion, qui venait d'être compris dans l'accommodement du duc de Bouillon, habitait sa terre de Vert où il se tenait comme caché; et c'est de là qu'il a écrit ses lettres à Auguste de Thou. Il n'entretenait guère de rapports suivis qu'avec la duchesse de Chevreuse; et il avait attaché son frère Henri à la maison de Vendôme. Toujours est-il certain que de Thou ne s'épargna pas pour l'engager au service de Cinq-Mars; et s'il échoua, ce fut parce que l'expérimenté conspirateur avait mauvaise opinion de leurs affaires.

Les choses très-probablement se passèrent de la manière suivante: on cherchait un gentilhomme que l'on pût accréditer utilement auprès de la cour de Madrid ou auprès de celle des Pays-Bas. Auguste de Thou qui avait reçu récemment la lettre du 5 janvier, proposa Alexandre de Campion. Il ne put le faire accepter d'abord, parce que Cinq-Mars était informé des paroles qui avaient été portées au château de Vert de la part du cardinal de Richelieu; mais il eut permission de lui écrire. Il le fit comme nous l'apprenons par la lettre du 14 janvier, sous prétexte de s'enquérir de la vérité des faits qui lui avaient été racontés par son illustre ami; et sur la réponse de Campion (même lettre du 14 janvier), il lui assigna « dans les Carmes déchaussés » un rendez-vous. Alexandre de Campion avait promis d'être serviteur de Cinq-Mars; et il avait donné pouvoir à de Thou de protester de sa fermeté. C'était presqu'un engagement. Cepen-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

dant il trompa dans l'entrevue les espérances d'Auguste de Thou. Les deux interlocuteurs se séparèrent sans avoir rien conclu. Mais de Thou ne se tint pas pour battu encore. Après avoir parlé, il écrivit. C'est à ce nouvel et suprême effort que répondit la lettre du 3 mars.

Plus j'ai lu les lettres d'Alexandre de Campion, plus j'ai cru y voir clairement ce que je viens d'exposer.

Faut-il s'étonner de cette active complicité d'Auguste de Thou? Ne voyons-nous pas dans les *Mémoires de Chouppes* que ce fut lui qui *embarqua le duc de Bouillon?* Je sais bien qu'on a rejeté ce témoignage, parce que, disait-on, il était unique; mais c'est qu'on ne se souvenait plus des lettres d'Alexandre de Campion. Maintenant il faut une autre réponse. Chouppes est *très-précis* et *très-formel*. Il rapporte en ces termes ce qu'il a *appris du duc de Bouillon lui-même :* « Il me dit, écrit-il, que c'était lui (de Thou) qui l'avait embarqué; qu'il l'avait été trouver trois fois, *l'hiver d'auparavant,* à Turenne pour l'engager dans cette maudite affaire à laquelle il avait toujours eu beaucoup de répugnance, et que ce n'était qu'à force d'importunité qu'il lui avait arraché son consentement. »

Me trompé-je? Il me semble qu'après cela on ne peut pas dire avec assurance qu'Auguste de Thou ignorait qu'on traitât avec l'Espagne. Encore moins quand on le voit provoquer, solliciter l'homme qui a été le confident le plus autorisé et l'agent le plus actif du comte de Soissons, qui n'a pas hésité à se charger de l'assassinat de deux cardinaux, peut-on dire que ce n'était pour lui qu'une intrigue de cour.

Veuillez recevoir, etc.

MOREAU.

Preuilly, 23 janvier 1868.

MONSIEUR,

Je dois un double remerciment à M. Moreau, et pour les termes polis avec lesquels il a bien voulu parler de l'article sur la conspiration de Cinq-Mars, et pour l'occasion qu'il me donne de réfuter une objection qui pourrait se présenter à d'autres esprits, et affaiblir l'autorité des preuves qui me semblent démontrer qu'Auguste de Thou est resté complétement étranger à la négociation du traité fait avec l'Espagne.

Selon M. Moreau, la lettre d'Alexandre de Campion prouve que le 22 *ou* 23 *février*, de Thou est allé trouver Alexandre de Campion pour lui proposer de se rendre à Madrid, à l'effet de conclure le traité qui a constitué le crime d'État.

Il suffit d'un mot, d'un chiffre pour montrer que M. Moreau ne donne pas son vrai sens à la lettre de Campion.

Le négociateur du traité de Madrid, Fontrailles, était parti de

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Lyon pour l'Espagne (remarquez cette date), *le* 17 *février*, emportant la minute du traité, et les blancs-seings du duc d'Orléans qui l'accréditaient pour cette négociation.

Il est donc impossible qu'Auguste de Thou ait été proposer à Campion une mission confiée à un autre négociateur, lequel était déjà parti depuis quelques jours, muni des pleins pouvoirs de Monsieur et de la minute même du traité projetté [1].

Je pourrais borner là ma réponse; en face d'une impossibilité absolue, d'un argument qui ne laisse pas de réplique, tout autre argument peut paraître superflu. Cependant, pour donner à la lettre de M. Moreau toute l'attention qu'elle mérite, je poursuis.

Mais, dit-on, il est question, dans cette lettre, d'un voyage à faire précisément à l'époque de la négociation du traité de Madrid; et ce voyage, Campion ne pouvait l'entreprendre « sans se rendre suspect au cardinal et s'exposer à sa vengeance, » c'est donc le voyage d'Espagne.

Mon Dieu, la lettre elle-même dit quel était ce voyage : « Quoique je commence à aimer mon repos, je me résoudrais à me rendre auprès de lui (Cinq-Mars), si, etc. »

Cela est clair, il s'agissait tout simplement dans la visite d'Auguste de Thou à Campion, de le presser de venir grossir le nombre des partisans dont s'entourait le grand écuyer; nous avons montré qu'ils étaient en foule auprès de lui [2], pour un homme sur qui était fixé l'œil vigilant du cardinal, et qui avait déjà contre lui le souvenir de l'assassinat prémédité pendant le siége de Corbie, il n'eût pas été sans péril de venir se ranger auprès de Cinq-Mars en ce moment de guerre ouverte entre le favori et le ministre; c'est ce que disait Campion.

Il en est de cette visite d'Auguste de Thou chez Campion comme de celle qu'il avait faite quelques mois auparavant, de la part de Cinq-Mars au duc de Bouillon, à une époque où personne ne pensait au traité d'Espagne, et qui ne fut « qu'un compliment » selon l'expression de Fontrailles.

C'est la liaison qui s'établit alors entre M. le Grand et le duc de Bouillon dans laquelle ce duc s'est plaint que de Thou l'eût embarqué [3]; non dans un traité.

[1] C'est le 17 février que le roi partit de Lyon, et Fontrailles, qui y était avec Cinq-Mars, dit lui-même, dans sa relation : « Le roi s'en alla à Narbonne et je repartis en poste après avoir reçu la minute du traité, etc. » Et le voyage de Fontrailles avait même été décidé bien avant le 17 février, car les lettres du duc d'Orléans pour l'accréditer étaient datées du 20 janvier.

[2] Le roi lui-même avait remarqué et se souvenait que, dès son arrivé à Lyon, « Cinq-Mars avait plus de cinquante gentilshommes qui dépendoient de luy. » (Lettre de Chavigny du 4 juillet,) selon Fontrailles, qui peut ici être suspect d'exagération : « Il vint plus de huit cents gentilshommes à Lyon le visiter » (p. 430). Et d'autres témoignages disent qu'au siége de Perpignan « on ne pouvait se tourner à sa suite tant la foule y était grande. » (Montglat, p. 380.)

[3] C'est l'expression dont se sert aussi Campion dans la même circonstance.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Je l'ai dit dans l'article de *la Revue*, « de Thou cherchait partout des amis à son ami, » il s'efforçait de lui procurer des partisans dont la qualité et le nombre pussent faire impression sur l'esprit du roi et donner de l'importance à Cinq-Mars, mais sans aucun rapport avec le traité d'Espagne, que de Thou n'a connu que lorsqu'il était fait, et qu'il a toujours désapprouvé, bien loin d'avoir contribué à le conclure. Il ne l'a pas révélé ; voilà son crime.

Le mot de Campion : « Le dessein de ruiner le cardinal par le cabinet » signifie, pour M. Moreau : le traité avec la cour de Madrid. Ce mot avait un autre sens dans le langage du temps : « Rien ne lui donnait tant de peine (à Richelieu), que le cabinet, » a dit Montglat, en parlant des intrigues qui se tramaient dans la chambre ou dans le cabinet du roi contre le cardinal; — « jamais les esprits ne furent plus dans l'impatience de voir ce que deviendra l'intrigue du cabinet, » écrivait le 11 juin H. Harnauld; c'est dans ce sens que tout le monde entendait ce qui se passait entre le ministre et le favori, c'est dans ce sens que Campion l'a entendu. Enfin si on voulait à toute force faire signifier au mot *cabinet* la conspiration de Cinq-Mars, le traité de Madrid, ce mot qu'on pourrait, en ce cas, appliquer à l'Espagne, où les ministres faisaient et signaient le traité, ne peut, en aucune façon, convenir à l'égard de la France, où le traité se faisait précisément en dehors du cabinet.

J'ai invoqué dans l'article de la *Revue* le témoignage de Mazarin; un mot encore :

En le chargeant de la négociation avec le duc de Bouillon, Richelieu l'avait averti de profiter de la position périlleuse de cet accusé pour tirer de lui tous les aveux possibles; il lui écrivait encore le 16 août : « Vous sçaurés bien le mesnager petit à petit, et le faire estendre, autant que vous le pourrés, sur la cognoissance qu'a eue M. de Thou de tout ce qui s'est passé entre ces messieurs. »

Et bien, c'est après avoir interrogé plusieurs jours de suite le duc de Bouillon, qui, pour sauver sa tête, disait tout ce qu'on voulait lui faire dire, c'est après cette persistante et minutieuse enquête, que Mazarin, cet homme d'une finesse si déliée et si pénétrante, affirme que de Thou est resté étranger à toute pensée de violence et de traité avec l'Espagne.

Quand on n'aurait pas d'autre preuve, assurément celle-là suffirait.

Mais il y en a d'autres, et des plus sûres. Ceux qui ont été le plus avant dans le secret de l'affaire n'y mettent point de Thou. Montrésor ne le nomme jamais dans tout ce qu'il raconte des conférences où fut résolue, entre le duc d'Orléans, M. de Bouillon et M. le Grand, la mission de Fontrailles.

Fontrailles, lui aussi, a écrit que de Thou se trouvait engagé dans les intérêts de Cinq-Mars, sans croire « qu'il y eût crime capable de l'embarrasser. » Il affirme expressément qu'une délibération avait été prise de céler à de Thou la résolution du traité, dont il n'eut connaissance que par une indiscrétion de la reine, à qui Monsieur en avait fait la confidence. L'étonnement de Fontrailles quand, à son

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

retour d'Espagne, rencontrant de Thou à Carcassonne, il le vit instruit du sujet de sa mission à Madrid, confirme son témoignage. « Il ne voulait rien savoir, » a dit encore Fontrailles, et quand enfin il savait, comme dans cette circonstance, il blâmait énergiquement. Fontrailles avait d'ailleurs connu, par expérience, la vérité de ce que disait Cinq-Mars, que si « Auguste de Thou *n'était trompé*, il n'entreprendrait rien. »

Qui peut se prétendre mieux informé, sur ce fait capital, que Fontrailles, admis au cœur du complot, dont il avait même été la cheville ouvrière? Que Mazarin qui ensuite a tout examiné en homme obligé de rendre compte à Richelieu? Quel intérêt le négociateur du traité avait-il à nier, à l'époque où il a écrit, la complicité d'Auguste de Thou? Et Mazarin n'avait-il pas un intérêt à la prouver devant Richelieu qui souhaitait si ardemment cette preuve?

Voici donc la solution que veut bien me demander M. Moreau, et que je soumets à son jugement.

Les trois arguments tirés de la lettre d'Alexandre de Campion sont :

L'entrevue dans les Carmes avait pour objet de proposer à Campion d'aller négocier le traité de Madrid;

Le voyage périlleux pour Campion, c'est le voyage d'Espagne;

La *ruine du cardinal par le cabinet*, c'est la conspiration de Cinq-Mars;

Ces trois arguments qui peuvent paraître spéciaux, et qui ont dû préoccuper un esprit sagace et habile investigateur des questions historiques, s'évanouissent complétement devant les documents manuscrits que nous avons cités, et que M. Moreau ne pouvait connaître.

Je n'ai pas à m'occuper de la dernière partie de la lettre de M. Moreau, laquelle ne touche en rien au traité de Madrid; les lettres qu'il cite montrent seulement que de Thou était lié avec Alexandre de Campion; on sait qu'il avait des liaisons assez intimes avec beaucoup d'ennemis du cardinal, et nous avons remarqué nous-même que c'était là un des principaux griefs qui lui avaient attiré l'animadversion de Richelieu, mais nous n'avons point pensé qu'il fût nécessaire de citer les lettres, curieuses du reste, d'Alexandre de Campion pour établir un fait si bien connu.

Quant au marquis de Chouppes dont, en finissant, M. Moreau allégue le témoignage, il ne mérite pas ici d'être consulté. Si c'est lui qui a écrit le livre publié sous son nom, quatre-vingt ans [1] environ après sa mort, ou il a voulu se donner un rôle qu'il n'a pas joué, ou il avait complétement perdu la mémoire. Chaque mot de son récit est une bévue. « Le roi se retira à Narbonne; quelques jours après, M. des Noyers qui était resté au camp reçut le traité..... » De Noyers ne resta pas au camp, il accompagna le roi à Narbonne; il ne reçut pas le traité, ce fut, au contraire, le cardinal qui lui en

[1] En 1753, 2 vol. Je n'ai pas à apprécier les mémoires du marquis de Chouppes, et je n'entends parler que de ce qui concerne l'affaire de Cinq-Mars, t. I, p. 40-43.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

donna la première nouvelle, en lui mandant qu'il l'avait reçu par un coup de la Providence.

Chouppes continue : « Aussitôt des Noyers envoye prier le maréchal de la Meilleraie et moy de nous rendre chez lui... Nous montâmes à cheval et allâmes au grand galop trouver M. des Noyers ; il nous montra le traité d'Espagne qu'il venoit de recevoir. J'en fus pénétré de douleur... On convint qu'il falloit l'envoyer à M. le cardinal à Tarascon, par la voye la plus sûre et la plus prompte, M. des Noyers vouloit que je me chargeasse de la commission ; j'y sentois beaucoup de répugnance, car quoique je fusse bien éloigné d'approuver la conduite de M. le Grand, quoique je fusse même persuadé qu'il méritoit une punition exemplaire, je me faisois une délicatesse de me charger de la conviction d'un crime capital contre un homme que j'avois aimé... (Ici une page sur les scrupules du marquis de Chouppes et sur les raisons qu'il y avait de ne pas lui donner cette commission...) Enfin on jeta les yeux sur Ratabon, secrétaire et homme de confiance de M. des Noyers. Il arriva à Tarascon... etc. »

Si l'on veut bien comparer le récit que nous avons fait d'après les lettres originales ou autographes du cardinal, de Chavigni et de de Noyers, on verra que celui des mémoires de Chouppes est faux d'un bout à l'autre ; ce ne sont pas seulement des faits inexactement présentés, tout est inventé ; le marquis de Chouppes n'a rien fait ni rien su, de tout ce que racontent ici ses prétendus mémoires ; il est curieux de voir falsifier l'histoire avec des détails si précis, et une telle impudence.

La lettre de M. Moreau me fait penser que je n'ai peut-être pas assez insisté sur un point qui me semblait prouvé, et puisque l'occasion se présente de revenir sur ce sujet, permettez-moi, Monsieur, de m'y arrêter encore un instant.

Je me demande quels ont été les accusateurs d'Aug. de Thou, et s'il ne serait pas utile à la connaissance de la vérité de les discuter brièvement et de poser leurs témoignages.

Appelons donc ces témoins :

« Monsieur, nous l'avons vu éperdu et hors de lui au moment où il apprit que la conspiration était découverte ; et, durant le cours de la procédure, on le trouva docile à tout ce qu'on exigea de lui ; il se refusa obstinément à une seule chose, la confrontation, et l'on sut tirer parti de ce refus même. » « Il a déclaré, mandait Chavigny, qu'il n'y a point d'extrémité qu'il ne souffre plustost que de se résoudre à voir MM. le Grand et de Bouillon en face... Il offre de ratifier sa confession en présence de M. le chancelier et de toutes autres personnes qu'on voudra choisir, d'y ajouter tout ce qu'il pourra avoir obmis, et tout ce dont on le fera souvenir. » Et on le fit souvenir qu'il avait oublié de déclarer que M. de Thou avait pris part au traité de Madrid. Sans doute Monsieur ne craignait rien pour sa vie ; mais il craignait pour ses apanages et ses pensions, pour ses plaisirs, pour son repos, il avait vu l'exil de sa mère, et il voyait en perspective pour lui-même le dénuement d'un exil misérable. Il en fallait pas tant pour lui faire commettre une lâcheté.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Le duc de Bouillon; celui-là une fois qu'il fut en marché de sa tête, il dit et donna tout ce qu'on voulut pour la racheter[1]. De véritables juges l'auraient récusé. Richelieu avait grand soin, durant la mission de Mazarin à Pierre-Encise, de l'avertir de tout le parti qu'il pouvait tirer des terreurs du duc Bouillon : « Vous sçaurez bien (lui écrivait-il le 16 août), vous sçaurez bien le mesnager petit à petit, et le faire estendre autant que vous le pourrez sur le particulier des mesfiances que M. le Grand luy a données, comme aussi sur la cognoissance qu'a eue M. de Thou de tout ce qui s'est passé entre ces messieurs[2]. »

Richelieu savait bien qu'il viendrait facilement à bout du prisonnier de Pierre-Encise; il craignait plus que lui les dames qui tenaient encore Sédan, la duchesse sa femme et surtout la douairière. L'échafaud de la place des Terreaux n'était pas encore démoli que M. de Bouillon se hâta de se livrer à merci au chancelier et au cardinal. Sa lettre à Richelieu, datée du 13 au matin, est pleine de componction et d'humilités qui ne lui valurent que ces mots écrits en toute hâte par le cardinal à Chavigny : « M. de Bouillon a eu une si grande peur de l'exécution de ces Messieurs, que s'il avait trois Sédan il les donnerait pour sauver sa vie[3]. » Il donna plus, il donna l'honneur; certes, Sédan était une assez belle rançon pour lui permettre un peu plus de dignité. Quelle sincérité attendre d'un témoin saisi d'une telle épouvante?

Le troisième témoin, le plus dangereux, le plus fatal des trois, c'est Cinq-Mars. On a pensé qu'au dernier moment il se pratiqua quelque ténébreuse machination pour obtenir contre de Thou cette sentence de mort que Richelieu poursuivait avec tant d'ardeur, et qu'on voulait avoir à tout prix.

Nous allons changer ces conjectures en certitude.

Depuis trois mois entiers on était à l'œuvre, et on n'avait encore rien trouvé qu'on pût donner aux commissaires pour motif sérieux, pour prétexte même à une condamnation capitale. La preuve en est dans les pièces mêmes du procès, où l'on voit que le résultat des dernières confrontations qu'on avait fait subir à de Thou, avec le duc de Bouillon et avec Cinq-Mars, le 9 septembre, établissait que de Thou avait eu connaissance du traité, mais seulement à l'époque du retour de Fontrailles.

Ici, nous avons à produire un document nouveau et d'une haute gravité; nous avons une lettre autographe du chancelier Sé-

[1] Le comte d'Estrades, ambassadeur de France en Hollande, était venu à Paris porteur des lettres du prince d'Orange qui demandait grâce pour son neveu. Richelieu permit à d'Estrades de voir le prisonnier et de lui donner bon espoir, à condition d'abandonner Sédan. « D'Estrades, dit le P. Griffet, le trouva fort abattu... Il le rassûra..., ajoutant qu'il lui en coûteroit la principauté de Sedan... Le duc transporté de joie, se jetta au cou du comte d'Estrades...; il lui dit qu'il feroit tout ce qu'on voudroit, pourvû qu'on lui sauvât la vie. » (*Histoire de Louis XIII*, p. 512.)

[2] Arch. des Aff. étr.

[3] Bibl. imp. Baluze, paquet 1, n° 1. Lettre du 15 septembre.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

guier[1], laquelle prouve que le 11, la veille de la condamnation, le chancelier ne croyait pas les charges suffisantes pour mettre de Thou en jugement. Cette lettre va laisser tomber quelque clarté sur la fin de cette obscure et sanglante procédure; elle va apporter à un récit pour lequel l'historien de Louis XIII ne cite point ses autorités, l'authenticité que peut donner un document écrit et signé de la main du chancelier lui-même. Nous y lisons :

« Demain vendredy, on procédera au jugement après avoir interrogé M. le Grand... L'on diffère le jugement de MM. de Bouillon et de Thou après la condamnation du sieur le Grand. »

Ainsi, retenons bien ce point : le 11 septembre, le chancelier n'a pas de preuves pour faire condamner de Thou. Quel trait de lumière est donc venu subitement illuminer l'intelligence du chancelier, qui, le lendemain matin, présidait la commission, et condamnait de Thou à perdre la tête?

Mais Richelieu ne voulut pas du sursis ; il fallut bien que le chancelier trouvât un moyen d'en finir.

Qu'arriva-t-il alors?

Maintenant nous nous adressons au P. Griffet, historien consciencieux, ordinairement assez sobre de conjectures, et d'ailleurs plus enclin aux conjectures favorables à Richelieu qu'à celles dont l'Éminence aurait à se plaindre. C'est pour cela précisément que nous aimons mieux, dans cette circonstance, lui donner la parole que de la prendre :

« Le Cardinal, qui croyoit de Thou aussi coupable que Cinq-Mars, vouloit absolument qu'il eût le même sort ; et, comme il prévoyoit que la plupart des commissaires seroient arrêtés par le défaut de preuves, il employa tous les moyens qu'il put imaginer pour en trouver... Il chargea le chancelier de faire entendre à Cinq-Mars que le seul moyen d'obtenir sa grâce étoit de lui tout avouer..., qu'il pouvoit lui parler avec confiance, non comme à un juge, mais comme à un ami, et qu'on ne feroit aucun usage, dans la procédure, de ce qu'il auroit dit. Cinq-Mars se laissa tellement éblouir par les discours du chancelier qu'il accusa de Thou d'avoir eu connaissance du traité d'Espagne..., ajoutant qu'il haïssoit personnellement le Cardinal, et que, s'il sortoit jamais de sa prison, il falloit y prendre garde.

« Ravi de ces déclarations..., Richelieu n'en fut que plus ardent à poursuivre la condamnation du sieur de Thou. Il ne restoit plus qu'à déterminer Cinq-Mars à déposer en justice... ; mais ce premier magistrat se trouvant *en quelque sorte* lié par la parole qu'il avoit donnée à Cinq-Mars..., le Cardinal eut recours au sieur Laubardemont, qui lui parut plus propre que personne à réussir dans cette entreprise. »

— En effet, l'œuvre était digne de l'homme... C'était Laubardemont! l'un de ces serviteurs dont la honteuse renommée est au moins un malheur pour ceux qui les emploient.

[1] Arch. des aff. étr.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Je reprends le P. Griffet :

« Laubardemont ayant reçu les ordres et les instructions du Cardinal... représenta à Cinq-Mars que, dans les termes où étoit son affaire, il ne lui restoit plus d'autre ressource que d'obtenir sa grâçe par un aveu sincère; que M. de Thou avoit déjà déclaré tout ce qu'il savoit, et qu'il étoit étonnant qu'il voulût être fidèle, au péril de sa vie, à un homme qui lui avoit manqué de fidélité...; et que s'il s'obstinoit à nier jusqu'à la fin les faits les plus certains, les juges ne pourroient se dispenser de le condamner à la question ordinaire et extraordinaire, pour l'obliger à la révélation de ses complices; qu'en disant la vérité tout entière, il étoit sûr d'éviter tout à la fois les tourments et la mort, et qu'il lui donnoit sa parole que, s'il le faisoit, il ne lui arriveroit aucun mal. Ce discours artificieux fit une grande impression sur l'esprit de Cinq-Mars, déjà fort ébranlé par la crainte d'une mort prochaine et inévitable. »

Laubardemont s'était acquitté comme il savait faire de la mission que le Cardinal lui avait donnée; l'infâme pratique eut tout le succès qu'on en pouvait attendre... De Thou était perdu.

Cependant voilà les deux amis devant les juges.

C'est toujours le P. Griffet qui parle :

« A peine Cinq-Mars se fut-il assis sur la sellette, qu'il se leva brusquement pour s'approcher du chancelier, auquel il dit quelques paroles à l'oreille, qui ne furent point entendues par les autres commissaires. On a conjecturé qu'il le fit souvenir de la parole qu'on lui avoit donnée de lui accorder la vie s'il disoit la vérité. »

Et quand on l'interrogea sur de Thou : « Puisqu'on m'a manqué de parole, dit Cinq-Mars, je suis dispensé de tenir la mienne..., et il répondit que M. de Thou avoit été instruit de tout ce qui s'étoit passé entre Monsieur et le duc de Bouillon et qu'il avoit su le traité qu'ils vouloient faire avec l'Espagne, et le voyage de Fontrailles, qu'enfin il avoit eu la connaissance entière de la résolution qui avoit été prise, et la forme que l'on devoit tenir pour l'exécution. » (*Hist. de Louis XIII*, p. 507, 508; 516, 517.)

Enfin Cinq-Mars dit aussi que de Thou avait toujours désapprouvé le traité; correctif évidemment inutile, le coup mortel était porté.

La lettre du chancelier constatant qu'on n'avait pas de preuve pour condamner de Thou le 11 septembre, et la preuve se trouvant faite le 12 au matin, n'est-ce pas l'évidence même que, durant ce court intervalle, elle a été fabriquée dans les communications secrètes du chancelier et de Laubardemont avec Cinq-Mars, dont le P. Griffet nous rapporte toutes les circonstances?

J'ajouterai ici une conjecture que ne fait pas l'historien; je veux supposer que Laubardemont avait fait espérer à Cinq-Mars la grâce de son ami aussi bien que la sienne; malgré les vices du jeune d'Effiat, je ne puis encore le croire capable d'une telle trahison, s'il n'eût eu cet espoir.

Les faits ainsi posés, jugeons après les juges.

L'histoire nous met ici en présence de deux témoins, tous deux

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

complices d'un crime dont vous supposez coupable un troisième accusé.

Vous dites au premier : déclarez si ce troisième accusé a participé au crime, ou bien ce soir vous aurez la tête tranchée, et préalablement vous serez torturé.

Cet homme répond : *oui, il a participé.*

Le second complice vous a échappé. Quelques années après, lorsqu'il ne s'agissait plus ni de crime ni de jugement, exempt de tout péril, affranchi de toute influence, il écrit une relation, et il nous dit :

J'ai connu à fond toute l'affaire, j'en ai été non-seulement le complice, mais l'instrument principal; *non, le troisième accusé n'y a point participé.*

Auquel des deux témoins croirez-vous? Pour moi, je crois au témoin libre d'intérêt et de crainte; non au témoin qui dépose entre une menace de mort et une promesse de grâce.

Et notez bien ceci : le malheureux que vous mettez à cette terrible épreuve est obligé de vous dire non ce qui est vrai, mais tout ce que vous soupçonnez; car s'il reste en deçà de vos soupçons, vous l'accuserez de réticence, et il ne lui servira de rien de déclarer seulement ce qu'il sait; après avoir parlé, il n'aura pas moins la tête coupée, s'il ne vous a pas dit tout ce que vous croyez et voulez savoir.

En posant la plume, je veux remercier encore l'honorable correspondant de la *Revue* d'avoir rappelé mon attention sur une question que j'étudie avec le vif intérêt qui s'attache toujours à la recherche de la vérité, étude qui, dans ce cas spécial implique pour l'historien un double devoir : venger l'innocent, décapité sous le faux prétexte d'un crime d'État, et flétrir une fois de plus la justice rendue par commissaires.

Veuillez agréer, etc.

M. AVENEL.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

MÉLANGES

I.

LA

TRADITION HISTORIQUE SUR PHILIPPE II[1]

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

La fureur acrimonieuse de l'école matérialiste ou naturiste contre les personnages historiques que leur catholicisme ardent a conduits à des actes que blâme notre époque tolérante, fait sourire les sceptiques, heureux de ce nouvel argument en faveur de la faiblesse et de l'inconséquence de la raison humaine. Et, en effet, comment les apôtres de la théorie des milieux, pour lesquels, étant données la faculté maîtresse, la race et l'éducation d'un individu, ses actions s'en déduisent comme d'une équation algébrique, peuvent-ils élever un reproche quelconque contre ceux que leur caractère violent et les idées de leur temps menaient tout droit à des cruautés qui ne choquaient pas la grande majorité de leurs contemporains ? C'est pure aberration, lorsque les sectateurs du matérialisme prétendent qualifier moralement les faits et gestes d'un individu, quelque dépravés qu'ils nous paraissent, puisque, selon eux, ils lui ont été imposés

[1] *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon*, par le marquis de Pidal, traduit de l'espagnol, par M. Magnabal. Paris, Baudry, 1867, 2 vol. in-8°. — *Don Carlos et Philippe II*, par M. Gachard. Paris, Michel Lévy, 1867, in-8°. — *Antonio Perez, l'Art de gouverner*, publié pour la première fois en espagnol et en français, par M. Guardia. Paris, Plon, 1867, in-8°.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

par les éléments de sa nature et ce qui a pu s'y infiltrer des choses au milieu desquelles il a vécu.

Jamais cette plaisante contradiction, sur laquelle on ne saurait assez insister, ne fut plus flagrante que dans les jugements portés sur Philippe II par cette école, bien faite au contraire pour justifier les énormités des plus funestes tyrans. Ce prince, dont le caractère est précisément si entier, toujours conséquent, espagnol jusqu'à la moelle, qui, en ordonnant les rigueurs que nous réprouvons, pouvait, se fondant sur les autorités les plus graves, croire n'exercer que son droit, devrait, loin d'être incriminé par les naturistes, être au contraire exalté par eux, comme un exemple éclatant de l'influence que peuvent avoir, même sur un homme supérieur, la race, le milieu et la faculté maîtresse.

Nous, au contraire, qui admettons la liberté et la responsabilité humaine, nous sommes en droit de blâmer sévèrement la dureté de cœur, l'astuce, l'inflexibilité de Philippe II, tout en lui tenant compte d'avoir dédaigné de cacher ces vices sous les dehors charmeurs qui servaient à son père Charles-Quint à déguiser une insensibilité à peu près égale. Si nous déclarons donc que Philippe ne nous est pas sympathique, comme on dit, il faut cependant avouer que les recherches des historiens modernes qui ont fouillé tous les recoins de sa vie, lui ont été en somme favorables. Il y a loin du personnage réel, tel que nous le dépeignent les Ranke et les Prescott, au sombre émule de Tibère de la tragédie de Schiller.

Mais si Philippe a gagné, dans sa renommée personnelle, à être étudié de près, en revanche le système dont il est un des principaux représentants, l'autocratie, le pouvoir qui lui permettait, selon l'expression d'un diplomate vénitien, de gouverner l'Espagne avec une verge de fer, a trouvé dans ces investigations une condamnation éclatante. Les effets désastreux de son règne ne sont nulle part mieux retracés sur le vif que dans l'*Art de gouverner*, discours au roi Philippe III souvent attribué à Antonio Perez, et dont M. Guardia vient de nous donner une édition en même temps qu'une traduction.

Mais, chose bizarre! M. Guardia, après avoir établi par les meilleures raisons que cet ouvrage n'est pas de Perez, mais d'un de ses amis, don Balthazar Alamos de Barrientos, laisse sur le titre de son livre le nom de Perez, habileté dont nous n'avons pas à définir le but. Puis, il a la grande naïveté d'avouer ne pas avoir consulté le manuscrit de Londres, selon lui très-important, ce qui est un peu fort, par ce temps d'exactitude en fait de texte et de restitution d'auteur.

Ce qui est plus grave, c'est que l'introduction placée par M. Guardia en tête de l'*Art de gouverner* n'est pas même dans le ton de la gravité historique, que les fausses notes d'une déclamation un peu arriérée n'y sont pas rares. Les délicats feront bien de laisser de côté ce morceau qui sent son Raynal; ils trouveront en revanche, dans le *Discours* même de Barrientos, la plus haute sagesse politique, pleine de ce suprême bon sens qui est presque du génie, toute nour-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

rie de détails intéressants, et d'observations profondes. Ils seront captivés par la hauteur de vues, la sagacité pénétrante de l'homme d'État, qui avait dans le commerce habituel avec Tacite, qu'il traduisit le premier en espagnol, acquis sur les choses humaines un coup d'œil supérieur, assuré encore par le maniement des grandes affaires.

L'exposé, par exemple, de la situation aux Indes (Mexique et Pérou), est un chef-d'œuvre, une analyse à la Montesquieu : pas un mot de trop, les faits admirablement saisis, parfaitement groupés et jugés avec un discernement qui devine l'avenir ; la révolte de ces colonies y est prédite avec ses causes et son rapide succès. Vient ensuite le tableau de l'Espagne épuisée et surmenée par Philippe II, morceau, comme nous l'avons dit, qui, mesuré comme il l'est dans la forme, est la condamnation la plus accablante du règne de ce roi.

Une chose importante, cependant, est à noter ici, c'est qu'une bonne partie des trésors et des hommes que Philippe tira sans cesse de ses États, lui ont servi à défendre le catholicisme, que ses armées ont sauvé en France et en Allemagne des attaques redoublées du protestantisme. Or l'Espagne, qui pressurait sans scrupule les pays étrangers qu'elle tenait sous sa dure domination, n'a rien à réclamer, si la moitié même des millions qu'elle extorquait aux Indes et en Italie, a été employée à sauvegarder la civilisation, et à empêcher l'intolérance protestante d'établir partout en Europe sa tyrannie.

Et dans cet ordre d'idées nous ajouterons que, si les Espagnols ont le droit et le devoir de déplorer l'anéantissement de leur prépondérance par les mains mêmes de leur roi, les autres nations ne peuvent que remercier la Providence de les avoir, en aveuglant ce prince, garanti de l'hégémonie, comme on dit maintenant, de ces Castillans dont le suprême plaisir était de fouler aux pieds même leurs compatriotes d'Aragon ou de Catalogne.

Cependant, affaiblie comme elle était, à l'avénement de Philippe III, l'Espagne, renonçant à opprimer l'Europe, pouvait cependant jouer un rôle utile au bien général et encore digne de son antique gloire. C'est à quoi tendait le *Discours* de Barrientos, en conseillant la paix et l'alliance avec la France, d'un côté, et, de l'autre, une guerre acharnée à l'Angleterre. Puis il proposait une suite d'excellentes réformes intérieures dans l'administration de la justice et des finances ; là encore, il nous fait sonder le mal fait à l'Espagne, par l'ambition à outrance de Philippe, mal secondée qu'elle était par ce bizarre manque de résolution, qui faisait, selon l'heureuse expression de M. de Meaux, que voulant tout dominer et réduire, il ne savait ni oser, ni se confier, ni paraître.

Donc, ceci pleinement accordé que le règne de Philippe fut fatal à ses peuples, il ne ressort pas moins des recherches récentes, comme nous l'avons dit, que son caractère avait été beaucoup calomnié et par les haines suscitées par les bonnes comme par les mauvaises tendances de sa politique, et par suite même du mystère dont

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

il enveloppait toutes ses actions. Ainsi l'épisode tragique de don Carlos est maintenant entièrement élucidé, et à l'avantage de Philippe[1].

L'ouvrage consacré à ce sujet par M. Gachard, livre si instructif, si consciencieux, fondé tout entier sur les données les plus authentiques puisées dans les dépêches diplomatiques, et dont l'auteur vient de nous donner une seconde édition augmentée de quelques nouveaux faits importants, met hors de doute l'innocence au moins matérielle du roi dans la mort de son fils, assez peu digne par ses aptitudes bornées et son caractère fantasque, brutal, approchant de la démence, de servir de type à la poésie. Cependant, si Philippe eut les motifs les plus légitimes pour priver don Carlos de sa liberté, lorsqu'il voulut se mettre en pleine rébellion contre lui, on doit, avec M. Gachard, lui reprocher les inutiles tortures morales auxquelles il soumit son fils, et qui poussèrent ce dernier au violent désespoir qui fut une des principales causes de sa fin prématurée.

Mais là où la tradition sur Philippe est surtout prise en flagrant délit de fausseté, c'est dans les événements d'Aragon survenus à propos du fameux Antonio Perez. C'est au marquis de Pidal, éminent publiciste et homme d'État espagnol, que nous devons la lumière sur ces faits, que M. Mignet, faute de connaître les principaux documents s'y rapportant, avait contribué à faire juger sous un jour tout à fait faux

L'ouvrage de M. de Pidal, *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon,* dont M. Magnabal nous a donné récemment une excellente traduction, est basé sur une série de pièces de la plus haute valeur historique, qu'il a retirées de plein de la poussière des archives. Ce sont, entre autres, les délibérations mêmes du conseil suprême de l'Inquisition à propos de ces affaires d'Aragon de 1590 à 1591, les consultes de la Junte d'État créée à cette occasion, les registres de l'ancienne députation d'Aragon, trente-huit volumes renfermant les procès intentés à Saragosse à la suite des troubles, les *Commentaires* du comte de Luna, témoin oculaire, et une foule d'autres. Au fur et à mesure que M. de Pidal arrivait, à l'aide de ces documents, à trouver en défaut la tradition dont M. Mignet s'était fait le complaisant écho, il en conçut pour Philippe II, par réaction, une admiration croissante, et à la fin excessive.

Son point de vue général n'en reste pas moins le seul juste. Dans la lutte qui se passa alors entre l'autorité royale et les partisans de l'entière indépendance de l'Aragon, M. de Pidal est pour le souverain, et il a raison. La théorie des grandes agglomérations n'est pas encore jugée et nous sommes loin de vouloir l'invoquer. Mais à ceux qui déplorent le triomphe de Philippe, comme ayant empêché l'introduction en Espagne du régime fédératif, nous répondrons que

[1] Aussi est-ce avec un sentiment pénible qu'on lit dans l'*Introduction* précitée de M. Guardia, p. LIV : « Le mystère couvre encore la mort de don Carlos. » Et la fable des amours du prince et d'Élisabeth de Valois, il la répète aussi !

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

c'est là une complète illusion ; avec les haines profondes, les jalousies invétérées qui existaient de province à province, si le pouvoir central ne l'avait pas alors emporté, le pays courait les plus grands risques d'être morcelé ; dans tous les cas, l'unité nationale, dont les avantages en Espagne l'emportaient sur les inconvénients, n'aurait pu se fonder qu'après de nouvelles crises bien autrement violentes ; jamais on n'aurait l'idée d'une fédération tant soit peu organisée. La Castille, Valence, la Catalogne, comme l'Aragon, se seraient confinés dans un isolement égoïste, à moins qu'on n'eût cherché à s'opprimer les uns les autres, alternative également funeste au progrès.

L'Espagne serait tombée sous le régime, non des libertés, mais des tyrannies locales. En effet, dans l'exposé si complet, si lumineux, que M. de Pidal trace de la constitution infiniment compliquée de l'Aragon, il nous montre que ces fameuses garanties contre toute oppression, ces précautions, uniques alors en Europe, pour l'exacte et l'impartiale application de la justice, n'existaient qu'au profit de certaines classes, et que la masse du peuple n'y participait pas. Les chefsde l'insurection avouent, comme la chose la plus simple, avoir, autorisés par la loi, condamné à mort et fait exécuter, sans les écouter, leurs vassaux, leurs paysans.

Ils n'en ont pas moins droit à la pitié, à l'admiration due aux nobles et intéressantes victimes, aux prix desquelles seulement, diraient les anciens, les dieux jaloux permettent à l'humanité de faire un pas en avant. Philippe II, lui, joue un rôle utile, mais ingrat ; il est le champion de l'intérêt général, de la future liberté civile. Ce sont cependant ses ennemis qui l'emportent dans l'imagination populaire, et jusqu'ici l'histoire ne l'a vengé pas.

Et pourtant M. de Pidal établit, par des preuves irréfragables, que dans ce combat entre l'esprit du moyen âge et celui des temps modernes, Philippe inclina constamment vers les mesures de douceur et de conciliation, qu'il ne cessa pas de résister aux suggestions de la plupart de ses conseillers, qui réclamaient la répression la plus sanglante, la plus terrible. Enfin, loin d'avoir, comme on l'a tant de fois accusé, détruit les franchises d'Aragon, il en a soigneusement conservé tout ce qui était conciliable avec l'existence d'un pouvoir central modéré, et élagué seulement les dispositions qui, comme le *liberum veto* des Polonais, paralysaient toute action utile du gouvernement.

Longtemps en effet avant l'arrivée de Perez, l'état des choses était devenu intolérable ; ce n'étaient que discordes, révoltes, meurtres, provoqués généralement par la dureté inhumaine des seigneurs contre leurs vassaux, que la royauté essayait de protéger.

On en était venu jusqu'à contester au roi, sans qu'il y fût autorisé par les *fueros*, le droit exercé par ses prédécesseurs de se faire représenter par un vice-roi étranger, c'est-à-dire qui ne fût pas, comme l'étaient tous les autres fonctionnaires, originaire du pays. Philippe, loin de s'emporter, avait pris la voie régulière de la justice pour faire reconnaître sa prérogative ; les choses étaient en bonne voie d'arrangement, lorsque l'arrivée imprévue de Perez, fuyant

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

la persécution du roi, vint tout remettre en question, tout bouleverser.

Ce personnage, dont M. de Pidal accentue les talents éminents d'intrigue, la facilité d'esprit, l'activité prodigieuse, en même temps que les tristes vices de cœur, parvint à lier son sort, dans l'esprit des Aragonais, avec celui de leur liberté ; et il y fut aidé par le désir aveugle de vengeance dont Philippe était dévoré à son égard, jusqu'à commettre les plus grandes maladresses. Ici, nous retrouvons le Philippe implacable qui ne fit jamais grâce à aucun condamné, et qui, laissant et reprenant ses persécutions, rappelle la cruauté du chat jouant avec la souris.

Mais une fois qu'il voit Perez bien définitivement hors de sa portée, qu'il doit renoncer à punir une offense personnelle, la prudence, l'habileté, le désir de composer les choses pacifiquement reprennent le dessus chez lui, en même temps qu'il sait, cette fois, prendre une ferme décision au moment voulu. En établissant ces faits ignorés, M. de Pidal prouve également, contre l'opinion commune, que dans les dernières procédures contre Perez, qui firent éclater la crise, le roi avait pour lui, en même temps que la lettre au moins de la loi, la très-grande majorité du royaume. Saragosse reste entièrement isolée dans la tentative de révolte qu'elle soutient si faiblement.

Entièrement maître du pays, tenant la capitale à sa merci par une vaillante armée, Philippe néanmoins repousse toujours les conseils de ses favoris, intéressés à le voir punir sévèrement. Il reprend les voies légales et régulières. Mais les chefs du mouvement, qu'il a laissés libres jusqu'ici, se refusent, par une obstination folle, à toute concession ; Philippe attend jusqu'au dernier moment. Enfin il frappe un grand coup : il fait tomber la noble tête du *Justicia major*, Juan de Lanuza, jeune homme doué de toutes les vertus, mais trop inexpérimenté, trop confiant en lui-même et dans les autres, comme Egmont. Philippe, après avoir sacrifié le vainqueur de Gravelines, après avoir traité son propre fils, comme il le disait, non en père, mais en roi, ne pouvait pas s'arrêter à la grâce touchante de la victime, ni aux nombreux faits qui l'innocentaient, dès que la froide politique la lui désignait comme devant, par l'horreur même que produirait le supplice, servir à rétablir à temps son autorité compromise, et à éviter une répression trop cruelle.

Il calculait juste. Après avoir, à Saragosse, fait exécuter quatorze des chefs les plus compromis, et dix à Terruel, après que l'Inquisition de son côté eut fait subir la peine de mort à six condamnés, Philippe put songer à rétablir un ordre stable et régulier. Ces chiffres minimes, quand on les compare aux hécatombes de victimes immolées dans les discordes civiles des autres pays, notamment en France et en Angleterre, sont les seuls conformes aux documents authentiques, qui démentent les assertions mensongères de Llorente, reproduites par M. Mignet. Au lieu des *six* relaxés au bras séculier pour l'auto-da-fé, Llorente met *soixante-dix-neuf*. M. Mignet copie *soixante-dix-neuf !* Par un artifice de langage que l'éminent

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

académicien qualifierait sévèrement chez un autre, il laisse entendre, contre la vérité des faits, que les juges royaux firent encore exécuter la sentence de mort portée contre Miguel Urrea, don Ferriz, don Bolea, et d'autres nobles, ainsi que beaucoup de laboureurs et artisans, qui furent tous plus tard, les uns absous, les autres graciés. Il fait trancher la tête en pleine place publique au duc de Villahermosa, qui mourut dans sa prison, de mort naturelle, comme l'a constaté son frère dans ses *Commentaires*.

M. Mignet ne mérite pas plus de confiance quand il accuse Philippe d'avoir bouleversé l'ancienne constitution de l'Aragon, et détruit ses *fueros*[1]. C'était là l'opinion vulgaire, dès l'époque même de ces événements. Mais il suffisait de consulter Argensola, le P. Murillo, le chanoine Lanuza et autres auteurs aragonais contemporains, pour s'apercevoir que les quelques sages restrictions apportées aux franchises du pays par les cortès de Tarazone, tout en étant calculées pour que l'autorité royale ne fût plus comme jusqu'ici, une ombre, laissaient subsister et l'indépendance et la législation particulière du royaume. Ne savait-on du reste pas que ces modifications avaient été faites sur les indications données par le justicier Martin de Lanuza, excellent patriote, qui disait encore du temps de Philippe III, que les lois aragonaises étaient d'une grande justice et sans aucun doute les plus sensées et les plus sages du monde?

On pouvait cependant reprocher à ces lois un excès de garanties individuelles, qui laissait la société trop désarmée et la forçait alors à recourir à des moyens extrêmes et violents. Il y fut mis ordre, et dorénavant les criminels ne purent plus par des chicanes de procédure se soustraire à la justice, et le pays cessa d'être l'asile des bandits de toute l'Espagne. Les Aragonais sentirent bien que ces quelques changements ne les avaient pas privés de leurs franchises; aussi, lorsque, quelques années plus tard, éclata la vaste insurrection en Catalogne, restèrent-ils parfaitement fidèles.

En réhabilitant ainsi à bon droit la politique de Philippe dans les affaires d'Aragon, le marquis de Pidal ajoute avec raison qu'il faut encore louer ce prince d'avoir, malgré le manque complet de cohésion entre les divers royaumes d'Espagne, maintenu dans ce pays, sinon la prospérité au moins la paix publique, pendant que toutes les autres nations étaient en proie à de sanglantes dissensions, et d'avoir tout préparé pour la fondation de l'unité nationale qui devait donner à tous les libertés civiles qui étaient alors le privilége des Aragonais.

Et nous ajouterons que, si Philippe II manquait entièrement, comme Napoléon, de ce *milk of human mind* sans lequel il n'existe pas de véritable et complète grandeur, on peut cependant, malgré

[1] Si nous mettons tant d'insistance à relever des erreurs de M. Mignet, c'est que, sur son autorité, nous avons dans notre notice consacrée à Philippe II (*Nouvelle Biographie générale*) porté contre Philippe des accusations très-exagérées, dont nous faisons ici amende honorable.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ses défauts, ses vices, dire de lui en donnant au mot toute sa portée : « C'était un roi. »

ERNEST GRÉGOIRE.

II.

UNE NOUVELLE ÉDITION

DE

L'ESPRIT DANS L'HISTOIRE

PAR M. ÉDOUARD FOURNIER[1]

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

On pourrait appliquer à l'ouvrage de M. Édouard Fournier le fameux hémistiche de Virgile : *Viresque acquirit eundo*[2]. La première édition (1857) se composait de 284 pages ; la seconde (1860), de 403 ; celle-ci en renferme 65 de plus. Mais, je me hâte de le dire, l'*Esprit dans l'histoire* n'a pas seulement gagné en étendue, il a gagné aussi en valeur : plusieurs erreurs en ont été bannies ; quelques preuves, qui avaient paru insuffisantes, ont été fortifiées ; l'auteur, soit en recommençant ses propres recherches, soit en pro-

[1] *L'Esprit dans l'Histoire, recherches et curiosités sur les mots historiques,* par Edouard Fournier ; 3e édition, revue et considérablement augmentée. Paris, E. Dentu, 1867, in-18 de 468 pages.

[2] M. Fournier a cité un peu inexactement ce demi-vers dans l'*Esprit des autres* (p. 23 de la 4me édition), il a oublié le *que*, qui, du reste, est oublié par presque tout le monde. Puisque j'en suis aux citations infidèles, je reprocherai à M. Fournier d'avoir transformé (p. 5 de l'*Esprit dans l'histoire*) un vers du XIIIe siècle en un vers relativement moderne. M. Paulin Paris cite ainsi littéralement ce vers :

On m'apele bochu, mès je ne le suis mie.

J'ajouterai qu'aux yeux du savant académicien, si le trouvère ne fut pas affligé d'une bosse, sa taille n'avait pas du moins toute la souplesse et toute l'élégance qu'il aurait pu souhaiter.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

fitant des recherches d'autrui[1], est parvenu à nous apporter, sur un assez grand nombre de questions douteuses, des solutions définitives[2], et, en 1867 comme en 1860, il a mis beaucoup de zèle à rendre son travail de plus en plus digne de la faveur du public.

Malgré ces améliorations successives, l'*Esprit dans l'histoire* laisse encore à désirer. Cela n'étonnera personne, car la tâche entreprise par M. Fournier était des plus difficiles, et bien peu d'érudits auraient été capables de la remplir mieux que lui. Laissant de côté tout ce qui, dans le livre de M. Fournier, regarde l'histoire ancienne, sujet ici seulement effleuré, je vais indiquer les points qui me semblent réclamer de la part de l'auteur un nouvel examen, alors qu'il préparera (ce qui sera bientôt, je l'espère) la quatrième et non dernière édition de son estimable ouvrage.

Je ne crois pas que M. Fournier ait eu le droit de nier (p. 102) le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre. Je ne reproduirai pas ici les éloquents anathèmes lancés par Chateaubriand, dans ses *Études historiques* contre Bréquigny, qui, le premier, osa dénoncer un traître dans celui que Froissart proclame un héros, mais j'analyserai un document très-important, dont je regrette que M. Fournier n'ait fait aucune mention : je veux parler d'une lettre qui parut dans le *Siècle* du 25 septembre 1854, en réponse à un article où M. Eugène d'Auriac, de la Bibliothèque impériale, avait repris la thèse de Bréquigny, lettre écrite par M. Ernest Lebeau, ancien maire de Calais et ancien président de la Société des sciences et des arts de cette ville. M. Lebeau signalait d'abord l'existence, dans les *Mémoires* de cette société, d'une dissertation de son frère, M. Auguste Lebeau, président de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, sur les preuves historiques du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, « œuvre fort remarquable, fruit de longues, patientes et consciencieuses recherches, accomplies tant en France qu'en Angleterre. » M. Eugène d'Auriac, disait l'auteur de la lettre, peut considérer cette dissertation comme une réponse aux quelques lignes où il fait d'Eustache de Saint-Pierre un traître digne d'être traîné aux gémonies de l'histoire. C'est sans doute, ajoutait-il, dans les premiers mémoires de Bréquigny, et aussi dans l'édition donnée par Walckenaër de l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France* du président Hénault (1821-22), que M. d'Auriac a puisé son opinion si absolue, si hostile, si outrée sur Eustache de Saint-Pierre. Or, si M. d'Auriac, au lieu

[1] M. Fournier s'est beaucoup servi des rectifications introduites dans la *Correspondance littéraire*, l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, la *Revue des questions historiques*. Voir, pour ce dernier recueil, p. 41 (à propos de Jeanne Hachette), p. 216 (à propos de la fausse lettre du vicomte d'Orthe à Charles IX), etc. M. de Beaucourt, dans la *Correspondance Littéraire* du 5 mai 1857, avait adressé M. Fournier quelques objections, dont ce dernier n'a pas manqué de tenir compte.

[2] Voir surtout les discussions relatives à ces questions controversées : Charles IX a-t-il tiré sur les huguenots (p. 195-208)? Est-ce le chevalier d'Assas, ou bien le sergent Dubois qui cria : « A nous, Auvergne, c'est l'ennemi (p. 358-367)? »

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

de s'arrêter aux travaux historiques de Bréquigny, sur cette question, qui portent la date de 1766, et où l'avis du savant se traduit presque en une brutale négation, avait consulté un mémoire de 1780, et une annotation insérée dans les *Notices des manuscrits de la bibliothèque royale* (1789), il eût vu l'emportement sceptique du docte académicien revêtir d'abord des formes plus modérées, puis se renfermer dans ces termes : « Je ne prétends pas tirer du silence de Le Muisis[1] une conséquence bien formelle contre le récit de Froissart. » Si M. d'Auriac avait poussé ses recherches plus loin encore, il eût été pris d'un étonnement bien plus grand : il se fût assuré que l'ardente incrédulité de Bréquigny faisait enfin amende honorable, et confessait l'héroïque dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, dans une lettre par lui adressée à un ancien maire de Calais et publiée par les soins de M. Dufaitelle dans la *Revue du Pas-de-Calais* (6e livraison de 1839) : « La belle action qu'il a faite pour sauver ses concitoyens mérite le monument que vous lui destinez, » écrit-il au magistrat calaisien. Quant à M. le baron Walckenaër, après avoir lu la dissertation de M. Auguste Lebeau, il déclara à son auteur, en 1842, avec la loyauté et la modestie du véritable savant, qu'il avait été convaincu par cette lecture, et que déjà il avait eu l'occasion de rectifier son erreur dans des notes qui recevraient la publicité. A la même époque, M. Paulin Paris écrivait à M. Auguste Lebeau : « Les mémoires de M. de Bréquigny m'avaient toujours fait une espèce d'horreur. Ce n'est qu'en France que nous avons vu d'habiles savants prendre en quelque sorte à cœur de rapetisser notre gloire nationale, mais vous avez répondu d'une manière péremptoire aux arguments que les imitateurs de Bréquigny avaient encore, après lui, tenté de réunir contre les admirables bourgeois de Calais. Je suis bien fâché de n'avoir pas eu plus tôt communication de votre précieux travail ; car dans mon cinquième volume des *Manuscrits français de la Bibliothèque royale*, en ce moment sous presse, j'examine une chronique que je regarde comme l'œuvre de Jean Le Bel. Elle s'arrête après le siége et la prise de Calais, et elle confirme le fond de l'histoire des bourgeois, bien que, au lieu de six, elle ne parle que de quatre[2]. M. Ernest Lebeau invoquait encore, à la fin de sa lettre, de remarquables témoignages de M. Michelet

[1] M. Fournier (note 3 de la p. 102) s'exprime ainsi : « Bréquigny se fait une arme contre Froissart du silence que garde sur toute cette affaire la *Chronique* latine de Gilles de Muisit.. » Muisit est probablement une faute d'impression. Le chroniqueur belge s'appelle bien Gilles le Muisis, en latin *Ægidius Mucidus*. Corrigeons, puisque nous en avons ici l'occasion, quelques autres fautes d'impression dans ses noms propres : *du* Dante (p. 37) pour de Dante : Mme de Norbelly (p. 183) pour de Nobelly, ; *H.* d'*A*premont (p. 210) pour A. (Adiram) d'Aspremont, etc.

[2] Froissart, qui parle de six bourgeois, ne cite pourtant que quatre noms : Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Vissant et Eustache de Saint-Pierre. L'aimable chroniqueur n'aurait-il pas mis, par inadvertance, six au lieu de quatre? Ce ne serait pas le seul *lapsus calami* échappé à sa négligente main.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

et de M. Augustin Thierry, le premier écrivant : « J'espère avoir, un jour, le loisir de refaire cette page si pleine d'intérêt de notre histoire nationale. Ce qui a pu paraître un doute dans mes ouvrages n'attaquait nullement le fond de la question, le fait du dévouement. Il y a plus, et on peut le dire hautement, Froissart a fait un récit dont on ne peut nier la véracité. Les libéralités postérieures d'Édouard n'ôtent rien à la nature du fait, mais en sont même comme la confirmation. Dans tous les cas, il y a quelque chose qui parle en nous, et qui fait maudire et repousser la main qui tente de nous arracher un si beau fleuron. » M. Augustin Thierry était encore plus favorable à Eustache de Saint-Pierre : « Je n'ai jamais eu de doutes sur la vérité du récit de Froissart, et si j'en avais eu, ils seraient tombés tous à la lecture de l'excellent mémoire de M. Auguste Lebeau... Les objections de Bréquigny me semblent réfutées pour jamais... » En attendant que l'érudit chargé par la Société de l'histoire de France, de publier la *Chronique* de Froissart, M. Siméon Luce, examine le problème sous toutes ses faces et se prononce en parfaite connaissance de cause pour ou contre Eustache de Saint-Pierre, il n'est pas permis de répéter que ce fut un *traître*, et M. Édouard Fournier se montrera à la fois juste et prudent en effaçant ce vilain mot et en disant à ses lecteurs : *adhuc sub judice lis est.*

L'auteur de l'*Esprit dans l'histoire*, s'occupant du sac de Béziers et des fabuleuses paroles : *Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra bien ceux qui sont à lui,* met en scène (p. 106) le légat Milon. J'ai déjà eu l'occasion de refuter cette erreur dans les *Annales de philosophie chrétienne* d'avril 1863 (note de la page 262). M. Fournier m'a fait l'honneur de citer (p. 108), au sujet de *Tuez-les tous*, l'article que j'ai publié dans la *Correspondance littéraire* du 10 février 1861. Cet article étant devenu plus tard un mémoire très-développé, c'est à ce mémoire que je le prie de renvoyer désormais ses lecteurs (*Mémoire sur le sac de Béziers dans la guerre des Albigeois*, etc. 1862).

Nous lisons (p. 109) : « Puisque je me trouve avec lui (avec le P. Lacordaire), je ne le quitterai pas sans parler d'un mot qu'il mit en crédit, et que son autorité fit prendre pour une parole célèbre, lorsque ce n'était qu'un titre de livre. Je laisserai parler à ce sujet M. de Montalembert, et d'autant plus volontiers qu'il me donne occasion de relever une petite erreur : C'est Lacordaire, dit-il, qui a le premier, dans un article de l'*Avenir*, exhumé ce titre de la *Chronique* des *Gesta Dei per Francos,* dont on usa depuis lors à tort et travers, dans la littérature ecclésiastique..... C'est fort vrai ; ce qui l'est moins, c'est l'origine de la phrase telle que la donna M. de Montalembert. Ce n'est pas le titre d'une chronique, mais celui d'une collection d'historiens relatifs aux croisades, publiée en 2 vol, in-folio, par Bongars, en 1611. Bongars était protestant, et il est curieux que ce soit lui qui ait prêté au grand catholique l'une des formules dont il aimait le mieux se servir. » Ce n'est point M. de Montalembert qui s'est trompé (il connaît trop bien le moyen âge pour cela !), c'est M. Édouard Fournier. Guibert de Nogent, en effet,

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

rédigea, dans les premières années du XIIe siècle, l'histoire de la première croisade sous le titre magnifique de *Gesta Dei per Francos*, et Bongars a eu seulement le mérite d'appliquer à l'ensemble des récits des croisades le titre que Guibert de Nogent avait si heureusement donné à sa chronique.

M. Fournier, auquel on a reproché quelquefois un scepticisme excessif, et dont un juge trop austère trouvait le livre assez paradoxal pour dire que l'*Esprit dans l'histoire* était de l'esprit sur l'histoire, M. Fournier prétend que l'on a eu tort de mettre en doute l'anecdote du baiser donné par Marguerite d'Écosse au poëte Alain Chartier. Avec M. Vallet de Viriville, il assure (p. 132) que c'était là un baiser d'hommage, et que rien n'était plus naturel. Je ne conteste pas la possibilité de la chose, j'en conteste la réalité. Tant que M. Fournier n'aura pas trouvé un témoignage plus ancien et plus sérieux que celui de Jean Bouchet, je persisterai dans mes conclusions négatives, répétant le mot de Michel de Montaigne sur le très-suspect auteur des *Annales d'Aquitaine* : « Son credit n'est pas assez grand pour nous oster la science d'y contredire[1]. »

M. Fournier, s'appuyant (p. 223) sur des documents mis au jour par M. Armand Baschet dans son livre : *La Diplomatie vénitienne,* cherche à prouver que ce ne fut pas Maurevers (*sic* pour Maurevel)[2], qui tira sur l'amiral de Coligny, mais bien le capitaine Tosinghi, bravo florentin, « créature de la reine et favori intime de M. d'Anjou. » Sur la foi de quelques dépêches, échos de tous les bruits vrais ou faux qui couraient en un temps si agité — pour être ambassadeur, on n'est pas toujours bien informé — faut-il donc écarter, comme dénuées de fondements, les précises et unanimes accusations des historiens contemporains contre le *tueur du roy?* Je déclare qu'il me répugnerait singulièrement d'admettre que Brantôme, Davila, de Thou, l'auteur des *Mémoires de l'estat de France*, etc., suivis par Mézeray et par presque tous nos autres grands historiens, ont tous à la fois calomnié Maurevel. Je résisterai d'autant plus énergiquement, que je puis apporter ici un autre témoignage bien considérable et trop négligé jusqu'à ce jour, celui de Pierre Fayet, qui nous apprend[3] que Maurevel lui avoua, dans

[1] *Essais,* l. I chap. 27... « Observons, disais-je dans l'*Intermédiaire* du 10 mars 1865, col. 139, que les *Annales d'Aquitaine* ont été rédigées plus de 70 ans après la mort de la première femme de Louis XI, et que Bouchet se garde bien de nous dire sur quelle autorité il se fonde pour reproduire sa piquante anecdocte. » M. de Beaucourt, qui va publier une notice étendue sur Alain Chartier, ne croit pas, lui non plus, que sur la seule attestation de Bouchet, on puisse regarder comme authentique le baiser de Marguerite.

[2] Charles de Louviers, sieur de Maurevel, appelé aussi, mais à tort, Montravel, Maurevert, Moureveil, ancien page de la maison de Lorraine, puis officier au service de l'Espagne et enfin agent du duc de Guise (*La Saint-Barthélemy,* par Ath. Coquerel fils, 1859, p. 25).

[3] *Journal historique sur les troubles de la Ligue, publié d'après le manuscrit inédit et autographe, avec des éclaircissements et des notes,* par Victor Luzarche. Tours, 1852.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

la ville de Saluces, qu'il avait tiré sur l'amiral de Coligny, du consentement du roi Charles IX.

M. Fournier rappelle (p. 310) que Voltaire, racontant la chaude journée de Fribourg au chapitre III du *siècle de Louis XIV*, dit que le duc d'Enghien jeta dans les retranchements son bâton de commandement, bâton qui a été transformé par de trop nombreux ignorants en bâton de maréchal, alors que le duc, en sa qualité de prince du sang, n'était pas, ne pouvait pas être, ne fut jamais maréchal de France. M. Fournier aurait voulu que Voltaire, pour rendre cette sotte méprise impossible, eût employé l'expression « jeta sa canne, » car, ajoute-t-il, il faut appeler les choses par leur nom, quel qu'il soit, et c'est en effet sa canne, — il la portait partout, selon l'usage du temps, — que Condé lança par-dessus les palissades ennemies. M. Fournier est-il bien sûr que le duc d'Enghien ait tiré un si brillant parti de sa canne? Voltaire n'affirme rien : il se contente de la vague expression : *on dit*. M. Amédée Rénée, auteur d'un très-bon article sur le grand Condé dans le tome XI de la *Nouvelle biographie générale*, s'exprime ainsi : « Le trait, souvent cité, de son bâton de commandement jeté dans les retranchements ennemis, paraît controuvé. » M. Rénée ajoute en note : « Ce trait, auquel Bossuet n'eût pas manqué de faire allusion dans son *oraison funèbre de Condé,* n'est rapporté par aucun des contemporains. » C'est, du reste, ce qu'avait déjà formellement déclaré M. A. Bazin[1]. J'ajouterai que l'on ne trouve aucune mention de la canne du vainqueur de Fribourg dans l'*Histoire militaire* du règne de Louis le Grand par le marquis de Quincy (tome Ier, p. 24), ni dans le livre sur la *Jeunesse de Mme de Longueville*, où M. Victor Cousin a si admirablement parlé des combats de géants que le frère de son héroïne livra à Mercy (p. 311). On voit que décidément l'*on-dit* de Voltaire ne saurait être maintenu par M. Fournier dans les futures éditions de l'*Esprit dans l'histoire.*

M. Fournier devra biffer encore le passage suivant (p. 311) : « Les fréquents anathèmes que Voltaire s'est permis contre les historiens qui font parler leurs héros, l'ont du moins souvent tenu en garde contre la même manie, et l'ont empêché de tomber dans un des ridicules d'invention les plus absurdes en histoire : le mensonge de la déclamation et de la harangue. Par exemple, il s'est bien abstenu de faire dire par le prince de Condé à ses soldats, avant la bataille de Lens, cette banalité héroïque tant répétée partout : *Souvenez-vous de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingue.* » Voltaire n'a pas du tout mérité l'éloge que M. Fournier lui donne ici. Voici comment il raconte l'affaire de Lens[2] : « Condé, rendu à ses troupes, qui avaient toujours vaincu sous lui, les mena droit à l'archiduc. C'était pour la troisième fois qu'il donnait bataille avec le désavantage du nombre. Il dit à ses soldats ces seules paroles : *Amis, souvenez-vous*

[1] *Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, tome III, page 276.

[2] Chapitre III du *Siècle de Louis XIV.*

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue. » N'effaçons pas ces paroles : elles ont été recueillies sur le champ de bataille de Lens par un témoin auriculaire, par le maréchal de Gramont, qui contribua tant au succès de la journée[1], et nous ne saurions en vérité désirer une meilleure caution.

M. Fournier (p. 326) nous parle du « Gascon Cyrano. » Ce prétendu Gascon était bel et bien Parisien, comme on peut s'en assurer en lisant, dans le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, de M. Jal, l'article *Cyrano*, où l'on trouve l'acte de baptême (en date du 6 mars 1619) de ce Savinien que tant d'écrivains ont fait naître avec une imperturbable assurance au château de Bergerac. Il y a longtemps, du reste, que la véritable origine de l'auteur du *Pédant joué* a été indiquée, car l'abbé de Marolles, dans le dénombrement de ceux qui lui offrirent leurs livres (à la suite de ses *Mémoires*, édition de 1755) s'exprime ainsi (p. 259 du tome III) : « Un jeune homme de Paris, appelé Cyrano, qui n'avoit que trop de cœur et d'esprit, parce qu'en effet il se portoit quelquefois dans l'excès, me donna son livre du *Voiage de la Lune*, qui est une pièce ingénieuse, et sa tragédie d'*Agrippine*. »

« J'ai douté, nous dit (p. 348) M. Fournier, du mot de Louis XIII sur la grimace de Cinq-Mars à l'heure de son exécution[2]. Je voudrais en faire autant pour l'indifférent adieu de Louis XV à Mme de Pompadour, dont le cercueil s'en allait, par une pluie battante, de Versailles à Paris : *La Marquise n'aura pas beau temps pour son voyage.* Rien, par malheur, ne me contredit la vérité de cette froide parole ; et ce que je sais du caractère du roi m'en prouve la vraisemblance. D'ailleurs auprès du mot de Louis XIII, dit M. Sainte-Beuve, le mot de Louis XV est presque touchant de sensibilité. » Puisque M. Fournier désirait tant ne pas croire à l'authenticité de la moqueuse oraison funèbre de Mme de Pompadour par Louis XV, il sera charmé de lire ce qu'a dit à ce propos M. de Beaucourt, dans son étude sur le *Caractère de Louis XV*[3]. Le crédule Lacretelle lui-même déclarant ce vilain mot apocryphe, et le roi étant encore assez accablé par le coup, le surlendemain de la mort de la marquise, pour écrire que sa position ne lui permet pas de s'occuper de

[1] Voir de Quincy, tome I, p. 98. — M. Bazin (tome III, p. 406) constate lui aussi que le maréchal « prit à l'action une part honorable. » C'est dans les *Mémoires* du maréchal que l'on trouvera le sublime *ordre du jour* de Condé.

[2] Moi aussi j'en doute, mais je doute aussi que M. Fournier ait eu raison de saluer en M. Bazin un auxiliaire. Si l'exact historien a reconnu qu' « aucun témoin digne de foi ne garantit l'anecdote, » n'a-t-il pas ajouté ces graves paroles : « Nous n'avons rien trouvé dans la vie de Louis XIII qui nous oblige à la démentir. Cependant le roi de France se trompait ; l'attitude de Cinq-Mars mourant ne fut ni laide ni grimacière. » M. Bazin a encore bien soin de le rappeler (t, III, p. 176): « Tous les récits du temps s'accordent à dire que, le jour où l'on pouvait supposer que se consommait à Lyon l'exécution du grand écuyer, le roi eut une pensée pour son favori... »

[3] Voir la livraison de janvier de la *Revue*, p. 230.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

choses sérieuses, il ne faut pas hésiter à retirer de la circulation la fausse pièce de monnaie qui n'a déjà fait que trop de dupes.

Voilà les principales observations que j'avais à soumettre à M. Fournier; mais il me reste encore à lui signaler quelques lacunes. Pour l'histoire du chien de Montargis (p. 48), il sera bon de citer désormais le travail aussi complet que piquant de M. F. Guessard, travail qui sert de préface au poëme de *Macaire* dans le neuvième volume du recueil des *Anciens poëtes de la France*[1]. De même que le travail de M. Guessard résume tout ce qui a jamais été dit sur le chien légendaire, de même le travail de M. de Beaucourt sur la prétendue influence politique d'Agnès Sorel[2], dispense de toute autre lecture sur ce sujet, et M. Fournier fera bien de renvoyer tout le monde (p. 126) à cette claire et abondante source. Touchant l'épisode du combat de Brenneville (p. 70), il aurait fallu indiquer un *Mémoire sur un trait de la vie de Louis VI dit le Gros* par Levrier[3], comme, pour François Ier et la fille de M. de Saint-Vallier (p. 160), l'introduction si intéressante de M. Georges Guiffrey aux *Lettres inédites de Diane de Poytiers*[4]. Sur la fausse autant que lugubre anecdote de la subite conversion de l'abbé de Rancé, à la vue du cadavre décapité de Mme de Monbazon (p. 297), je voudrais que M. Fournier citât d'exellentes pages de M. l'abbé Dubois[5], et que sur la captivité volontaire de saint Vincent de Paul (p. 298), il citât à côté des témoignages négatifs, les témoignages affirmatifs qui ont été si soigneusement réunis par M. l'abbé Maynard[6]. Enfin, j'appelle l'attention de M. Fournier sur l'explication qui a été donnée, et que je ne retrouve pas dans son livre (p. 296), du mot de l'abbé de Vertot : *mon siége est fait*[7], mot que, j'en suis bien sûr, l'auteur de l'*Esprit dans l'histoire* n'opposera jamais à ses critiques.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

[1] Cette préface a été d'abord publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1864, tome V de la 5me série, p. 489-551.

[2] *Revue des questions historiques*, première livraison, p. 204-224.

[3] Paris, 1840, in-8.

[4] Publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale (1866).

[5] *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme*, 1866, tome I, p. 108-114.

[6] *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, 1860, tome I, p. 194 et suiv.

[7] Plus ami qu'on ne l'a cru de la vérité historique, l'historien de l'ordre de Malte ne répondit d'après Renouard, ce mot devenu proverbe, que pour se débarrasser d'un importun qui le pressait d'employer des documents dont l'authenticité lui paraissait douteuse.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

III.

UN MOT SUR LE MILLÉNARISME

Quelle est la nature de ce mystérieux royaume de Dieu annoncé au monde aussitôt la naissance de l'enfant de Bethléem? Quel cas faut-il faire des diverses appréciations de cette royauté du Christ, présentée en termes si contradictoires à diverses époques? Enfin, quel est le sens véritable de ces paroles par lesquelles le Messie la proclamait lui-même devant la Synagogue : « Vous « l'avez dit, je suis roi ; mais mon royaume n'est pas de ce « monde? » Nulle question n'est plus capitale et plus actuelle dans l'interprétation à la fois historique et évangélique. Les récentes attaques dirigées contre la divinité du Fils de Dieu avaient eu pour conséquence naturelle de livrer sa royauté aux contestations des écoles séparées. Cette divinité ressort plus manifeste de la récente controverse. Mais la science contemporaine avait encore à réhabiliter le Christ comme roi ; elle avait à démontrer le vrai caractère de cette royauté, si mal comprise dès l'origine par ses premiers disciples, royauté sur laquelle une tradition erronée s'est plu à accumuler d'étranges confusions, sur laquelle enfin, la science qui se dit indépendante, s'obstine à propager de si grossières erreurs. Le jour de la Pentecôte, l'Esprit de Dieu venait d'ouvrir, aux esprits grossiers des Apôtres, le sens des Écritures, et leur avait fait comprendre le vrai caractère de ce royaume du Messie qu'ils étaient chargés de prêcher sur la terre. Malgré cela, l'erreur primitive des Apôtres se répandit au loin dans leur génération. Certains disciples de l'Église nouvelle saisissaient difficilement ce royaume tout immatériel, qui, ne se rattachant qu'aux âmes, laisserait à leur destinée les empires et les conquérants, pour en recueillir un jour les débris dans une société n'ayant rien de commun avec les conquêtes temporelles. Ces hommes, qui avaient vu le Christ les quitter après son œuvre accomplie, ne pouvaient croire qu'il eût définitivement soustrait à la terre sa présence corporelle; ils s'imaginaient qu'avant le jugement final et même à une époque très-rapprochée, ils allaient le voir revenir sur la terre et y établir un règne glorieux de mille ans, pendant lesquels les justes ressuscités, en possession d'une Jérusalem nouvelle descendue du ciel, jouiraient

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ici-bas d'une paix inaltérable et partageraient la gloire et la puissance de leur chef.

Cette croyance, qui a été nommée le Millénarisme, ne fut cependant que l'espoir de quelques disciples imbus des idées de la Synagogue, de quelques Pères isolés, interprètes malheureux du grand apôtre de Pathmos. Opinion d'ailleurs promptement rejetée du grand courant de la doctrine catholique, quoiqu'elle ait été partagée dans une certaine mesure par quelques-uns de ses interprètes éminents, nous avons entendu naguère l'auteur de la *Vie de Jésus* la présenter comme étant la doctrine même du fondateur du christianisme.

M. Renan ne se contente pas d'une affirmation ; il nous présente une thèse historique qu'il importe de bien connaître, pour la mieux juger : selon le récent importateur des idées d'outre-Rhin, pour rendre plus acceptable sa morale, qui n'avait aucune chance de prendre racine dans l'humanité laissée à ses conditions d'existence naturelle, Jésus-Christ eut l'idée d'un royaume terrestre antérieur au jugement dernier, royaume auquel il devait présider en personne et dont la réalisation devait avoir lieu dans un avenir rapproché de son premier avénement. C'était une illusion d'optique de la part de Jésus, dit M. Renan : mais cette illusion, il la pardonne aisément au Messie, parce qu'elle lui était commune avec tous les grands réformateurs ; bien plus, le critique absout le « réformateur : » à l'en croire, en développant cette idée et en la puisant dans les utopies de son temps et de sa race, il aurait eu le mérite de l'avoir « mise au rang des plus hautes vérités, grâce à de féconds malentendus. » Enfin, il lui sait gré « d'avoir su tirer parti avec une rare habileté de la grande variété de germes contenus dans son enseignement. » Cependant, que devait-il arriver de cette fausse croyance jetée à dessein dans la nouvelle église? Rien de plus simple. « Toute la première génération des chrétiens a dû être millénaire ; la seconde génération seule a dû commencer à se désabuser, et quand, au bout d'un siècle de vaine attente, l'espérance matérialiste d'une prochaine fin du monde s'est épuisée, le vrai royaume se dégage. De complaisantes explications jettent un voile sur le règne réel qui ne veut pas venir : l'apocalypse de Jean est rejetée sur un second plan... Quelques pauvres attardés, qui gardent encore les espérances des premiers disciples, deviennent des hérétiques perdus dans les bas-fonds du christianisme. L'humanité avait passé à un autre royaume de Dieu. La part de vérité contenue dans la pensée de Jésus, l'avait emporté sur la chimère qui l'obscurcissait. »

C'est cette part de chimère qui, selon M. Renan, rend Jésus-Christ bien supérieur à ce qu'il aurait été s'il s'était posé comme un simple initiateur de morale individuelle. « L'idée de Jésus fut bien plus profonde : ce fut l'idée la plus révolutionnaire qui soit jamais éclose dans un cerveau humain. »

Jamais on ne vit plus de sans-façon dans l'imposture. Que doit-il rester de cette page qui se prétend historique? pas un mot. C'est ce que démontre, avec la tradition, la raison et la science, un historien

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

et un critique dont le nom est une autorité. Dans le remarquable écrit qu'il vient de publier [1], le R. P. Lescœur, de l'Oratoire, a rétabli le vrai sens de la doctrine de l'Évangile et de l'Église sur cette question capitale. Son livre est à la fois une réfutation et une démonstration, dont le résultat sera de réduire à néant les fables de M. Renan, et de rendre à la royauté de Jésus-Christ la grande place qu'elle doit occuper dans nos consciences et dans l'histoire. Aux unes et à l'autre, que resterait-il si cette royauté venait à disparaître? Sur ses ruines progresserait cet autre royaume dont certains critiques de l'école antichrétienne, qu'ils le veuillent ou non, sont les redoutables propagateurs. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir les empiétements que l'on ose rêver, de nos jours, en faveur de la royauté de Satan contre celle de Jésus-Christ, c'est-à-dire, l'importance que présente la thèse si bien élucidée par le R. P. Lescœur.

L'auteur n'avait qu'à choisir à travers les monuments multipliés de l'Écriture et de la tradition, pour éclairer les questions de savoir si Jésus-Christ et ses apôtres ont eu en vue un royaume matériel dans le temps ; comment il faut interpréter à ce sujet les doctrines du chantre de l'Apocalypse ; quelle est la valeur, dans la tradition, des arguments présentés par les principaux représentants de l'opinion millénaire ; enfin, ce qu'il faut penser des opinions qui ont cours aujourd'hui sur le règne temporel de Jésus-Christ ici-bas, avant la consommation des siècles.

Quand on suit avec attention l'examen qu'il fait des textes relatifs au royaume de Dieu, il est évident que, pour Jésus-Christ et ses apôtres, ce royaume comprend plusieurs interprétations qui n'ont rien de commun avec l'utopie des millénaires. La première, la plus habituelle, c'est celle du royaume spirituel établi sur la terre, s'étendant à tous les temps, à toutes les nations, et leur promettant des récompenses également spirituelles et réservées à une autre vie ; après ce royaume des âmes, vient le royaume des cieux, ou le règne du Christ sous la forme future et éternelle, après la consommation des siècles, avec la participation des justes à cette royauté.

Enfin la troisième explication du mot : Royaume de Dieu dans l'Évangile, non moins claire que les précédentes, c'est celle qui s'entend de la disposition intérieure par laquelle on devient capable du royaume des cieux sous la double forme précédente. On ne peut expliquer autrement ces paroles : « Le royaume des cieux est au dedans de vous ; » et ces autres : « Le royaume de Dieu est justice, paix et joie dans le Saint-Esprit. » Quelques obscurités de certains textes de l'Évangile, obscurités dont l'exégèse rend facilement raison, ne seraient pas une cause suffisante pour détruire l'édifice de cette synthèse si logique du véritable royaume de Dieu, royaume tout spirituel, et qui ne peut être confondu avec l'idée d'une royauté terrestre.

[1] *Le règne temporel de Jésus-Christ, Étude sur le millénarisme*, par le R. P. L. Lescœur, de l'Oratoire. Paris, Douniol, 1868, in-8° de VII-367 p.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Après avoir lu la réfutation péremptoire des objections qu'on s'est efforcé d'opposer à cette doctrine, il est manifeste que l'Apocalypse, pas plus que les autres livres du Nouveau Testament, ne favorise en rien l'erreur des millénaires : tout au contraire, elle la combat. Pour l'y voir aujourd'hui, il faut l'y mettre par suite d'opinions préconçues, ce qu'avaient déjà fait les premiers auteurs de ce système. Du moins, ces derniers, sortis pour la plupart des sectes judaïques, avaient pour excuse les traditions du rabbinisme et les préjugés nationaux. Aujourd'hui, c'est pure préoccupation d'une science qui se donne comme désintéressée, mais qui montre assez, par la manière dont elle commente les textes sacrés, qu'elle poursuit un autre but que la seule science.

Toutefois, si les théories millénaires sont aujourd'hui une question vidée et une théorie sans adhérents sérieux dans l'Église, gardons-nous de confondre avec elles les conceptions plus ou moins divergentes et toujours libres que les chrétiens ont pu se faire de l'extension, de la durée ou de la prépondérance dans le monde actuel du vrai royaume de Jésus-Christ, qui est l'Église.

Sur ce point, la discussion reste toujours ouverte : ici l'auteur nous montre le spectacle, très-instructif pour qui sait voir, des luttes d'idées que soulève cette question toujours actuelle du royaume de Dieu sur la terre.

Mettons de côté, comme étant hors de discussion, la croyance indiscutable de l'Église. « Ce qui est de foi, c'est qu'il y aura un second avénement de Jésus-Christ, dont la date est connue de Dieu seul : c'est que Jésus-Christ reviendra dans la gloire comme il est venu une première fois dans l'humilité, non plus en victime, mais en triomphateur ; non plus comme chargé des péchés du monde, mais comme chargé de distribuer les récompenses et d'exercer les vengeances de Dieu : alors seront à jamais séparés les bons et les méchants ; alors il y aura pour les élus de nouveaux cieux, et une nouvelle terre où la justice habitera ; alors sera consommé dans sa forme dernière et définitive le royaume de Dieu : c'est à ce second avénement, qui sera la préface du jugement général et décidera de notre sort éternel, qu'il est du devoir de tous de se tenir toujours prêts. »

Ce qui est exclu de la croyance chrétienne, c'est cette opinion qui n'a jamais été un dogme, mais qui a pourtant été soutenue par des saints : que cette séparation des justes et des méchants, et cette félicité commenceraient sur la terre ; et que, pour quelques-uns du moins, la lutte du bien et du mal cesserait ici-bas avant le jugement dernier. Toute idée d'un second avénement de Jésus-Christ régnant visiblement sur la terre avant l'époque du jugement, toute idée d'une vision béatifique à deux degrés, d'une béatitude en deux phases successives, n'est plus admissible dans l'enseignement régulier, même à titre de simple conjecture.

Où se réduit donc la libre appréciation? C'est à la question de savoir si ce royaume de Dieu, en tant qu'il signifie, non plus le second avénement, mais simplement l'Église, c'est-à-dire le royaume

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

spirituel conquis par Jésus-Christ, si ce royaume de Dieu, dans lequel se meut le monde de la rédemption, est susceptible ou non de progrès.

C'est là une discussion qui sort du côté historique, sous lequel nous avions spécialement à faire connaître le travail du R. P. Lescœur. Nous recommandons cependant ces dernières pages aux lecteurs désireux de se rendre compte des diverses opinions que les chrétiens peuvent avoir aujourd'hui sur le présent et sur l'avenir de leur Église.

A. DE RICHECOUR.

IV.

LES CARACTÉRISTIQUES DES SAINTS

DU P. CH. CAHIER[1]

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Voici un bel et utile ouvrage, que nous recommandons spécialement aux archéologues et aux artistes : il est le fruit de longues années de recherches ; il révèle une foule de faits que l'ignorance classe trop souvent dans la catégorie des énigmes, j'allais dire des mystères ; il permet enfin à tous ceux qu'intéresse l'art chrétien, sous quelque forme qu'il se présente, de comprendre ce qu'ils voient, de donner un nom à ces milliers de personnages qui peuplent les portails des cathédrales, les vitraux, les manuscrits enluminés, les sceaux des chapitres, des communautés religieuses et laïques et des particuliers. N'était le format, qui est un peu académique, il n'est pas un touriste qui ne dût emporter avec lui le livre du P. Cahier ; aussi nous ne doutons pas que l'on ne soit contraint, bientôt, d'en faire une édition véritablement portative, qui sera le *vade mecum* de tout voyageur intelligent.

Les *Caractéristiques des Saints* ont pour but de donner le nom d'un saint d'après les attributs ou les circonstances particulières qui

[1] *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire,* énumérées et expliquées par le P. Cahier, de la Compagnie de Jésus. 2 vol. grand in-4°, illustrés d'un grand nombre de gravures intercalées dans le texte. Paris, Poussielgue, 1867.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

accompagnent sa représentation : très-souvent de bonnes gravures reproduisent les types les plus curieux et les plus authentiques. L'ordre alphabétique est nécessairement adopté pour les *Caractéristiques*, c'était le seul qui convenait. Les types gravés sont empruntés à la sculpture, à l'orfévrerie, à la peinture, à la sigillographie, aux enseignes des pèlerinages, et à ces nombreux méreaux de bronze et de plomb qui sont une branche tout récemment étudiée de la numismatique. L'art chrétien a laissé sa trace, on peut le dire, à tout ce qui est sorti de la main de l'homme depuis dix-huit siècles, et si on ne sait pas le lire, on ne peut s'occuper utilement de l'archéologie du moyen âge. — Ajoutons que le P. Cahier ne se contente pas d'énumérer les attributs des Saints ; presque toujours il explique les motifs qui ont motivé ces attributs : c'est là ce qu'il y a de véritablement neuf dans ces deux volumes.

L'auteur constate que des travaux analogues ont été entrepris à l'étranger, particulièrement dans les pays non catholiques ; il suppose que là où le culte des Saints a cessé d'être en honneur, par suite des préjugés et de l'erreur, on s'est montré plus curieux de rappeler les souvenirs de l'art chrétien ; nous admettons cette explication jusqu'à un certain point. Toutefois, il nous semble que même en France, où les pratiquants de l'Église entretiennent la connaissance des faits hagiologiques, il est plus d'un fidèle qui apprendra beaucoup dans l'ouvrage du P. Cahier. Dans les campagnes, on connaît généralement les attributs des Saints qui sont spécialement honorés, mais le plus souvent on ignore les origines de ces attributs. Dans les grands centres, les classes populaires connaissent mal les attributs, et les lettrés sont plus instruits des *caractéristiques* des dieux de l'Inde, de la Grèce et de l'Italie que de celles de ces pieux personnages dont les légendes, le plus souvent, apprendraient plus à la jeunesse, au point de vue de la morale, que les contes mythologiques et les faits et gestes des hommes célèbres de l'antiquité avec lesquels on prétend former le cœur et le jugement des générations qui s'élèvent. Nous ne prétendons nullement laisser de côté ces derniers, mais nous aimerions qu'on ne passât pas complétement les autres sous silence. C'est être moins exclusif que ce bon bourgeois de Châlons dont parle Tallemant des Réaux : il avait mis son fils chez les jésuites de Reims, et celui-ci, de l'avis de ses maîtres, avait demandé à son père un exemplaire de la *Vie des Saints ;* le père s'empressa d'envoyer à l'élève les *Vies des hommes illustres de Plutarque*, en lui mandant que « c'étaient là vraiment les « Saints des honnêtes gens. »

Le P. Cahier avoue modestement qu'il ne nie pas qu'un certain nombre de représentations de Saints ont pu lui échapper. Nous ne doutons pas que, dans quelques mois, lorsque son livre aura été feuilleté et consulté par tous ceux qui voudront l'avoir, le savant jésuite n'ait une récolte assez considérable de faits nouveaux qui lui seront signalés ; alors il pourra faire un supplément ; il pourra aussi donner une édition populaire et encore plus complète.

Ce n'est pas nous qui aurons le mauvais goût de lui faire un

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

reproche des quelques lacunes qui déjà peuvent être signalées. Dans tout ouvrage encyclopédique, si l'on prétend être complet, on se condamne à ne pas publier; lorsque l'on a entre les mains une somme respectable de matériaux, il faut avoir le courage de paraître, quitte à préparer un appendice pour l'avenir. Nous considérons comme impuissants ceux qui se taisent de peur de n'être jamais assez parfaits ; nous tenons pour malveillants ceux qui reprochent avec une certaine joie à l'auteur d'un ouvrage de longue haleine des imperfections que souvent ils auraient pu lui éviter.

C'est donc respectueusement, et simplement pour prouver au R. P. Cahier le plaisir que nous aurons à lui communiquer les détails recueillis par nous, que nous prendrons la liberté de lui signaler deux ou trois faits.

Saint Brieuc était le patron des boursiers (p. 143), parce que les premiers qui vinrent exercer cette industrie à Paris étaient originaires de la ville à laquelle ce prélat donna son nom. La fontaine qui est à côté de lui (p. 421) et la Sainte Vierge, sont un souvenir de Notre-Dame de la Fontaine, le plus ancien sanctuaire de la ville de Saint-Brieuc auquel se rattache l'origine de l'établissement du christianisme sur ce point du littoral armoricain.

Parmi les Saints qui ont un lion sous leurs pieds, nous ne voyons pas mentionné saint Herbot : sa statue, en costume de pèlerin, avec son bréviaire suspendu au côté, nous a été signalée à la chapelle de ce nom près Huelgoat.

A Tréguier, une sculpture représente saint Yves divisant l'eau d'un ruisseau avec son bâton pour le traverser ; ce fait est consigné dans la légende.

Le P. Cahier a emprunté largement aux méreaux de plomb et aux enseignes ; nous croyons qu'il aurait pu faire une excursion plus complète dans la numismatique proprement dite : dès l'époque mérovingienne, on voit des exemples frappants de la caractéristique des Saints, principalement en Auvergne et en Bretagne ; les monnaies frappées par les prélats offrent aussi des détails précieux.

Quoi qu'il en soit, nous estimons que le savant jésuite a rendu un grand service à l'archéologie française en publiant les deux splendides volumes que nous signalons à nos lecteurs. Nous ne pensons pas que personne désormais puisse aborder ce sujet. L'ouvrage est aussi bien fait que l'on peut le désirer, et c'est déjà prodigieux qu'un seul homme ait pu arriver à donner un recueil, devant lequel le plus érudit s'aperçoit qu'il lui faudrait encore beaucoup lire et beaucoup apprendre, si le P. Cahier ne lui avait épargné ce labeur.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

COURRIER ALLEMAND

La nouvelle édition de l'*Histoire de Rome* de M. Peter[1] s'annonce comme une œuvre complétement refondue. La forme en est devenue plus pure et plus nette. La première édition avait paru en 1853; depuis, de nombreux travaux ont été publiés en Allemagne et ont permis à l'auteur d'enrichir le fond de son ouvrage. On n'a qu'à citer les noms de Mommsen et de Schwegler pour dire tout ce qui a été fait dans ces derniers temps en ce qui concerne l'histoire romaine. Bien que M. Peter ne soit pas toujours d'accord avec Mommsen, il n'a pu pourtant se soustraire entièrement à son influence. Mais il a cru avec raison devoir suivre davantage M. Schwegler, dont l'ouvrage n'a pas encore été surpassé au moins quant à la critique. Lors de sa première édition, on avait reproché à M. Peter une trop grande dépendance des idées de M. Niebuhr; on le trouvera ici plus indépendant. Bien des chapitres de cette deuxième édition diffèrent pourtant fort peu de la première : ainsi l'introduction géographique n'a subi que quelques modifications de détails; le récit des traditions du temps des rois est identique dans les deux éditions. Le 2e livre, qui commence par l'établissement de la république, n'a guère subi de changements; l'arrangement des matières, pour la période 444-390 avant Jésus-Christ, est beaucoup meilleur, grâce à l'ordre méthodique adopté par l'auteur. Les trois livres suivants offrent quelques détails nouveaux : l'exposition de la situation de l'armée romaine dans le temps qui précéda la première guerre avec les Samnites est plus précis; la partie consacrée à la littérature, aux arts et à la religion au IIe et au IIIe siècle avant Jésus-Christ, est entièrement refaite.

Mais ce sont surtout les parties suivantes de l'ouvrage qui se sont améliorées; l'exposition des traditions qui se rapportent aux temps des rois, diffère entièrement de celle de la première édition; l'histoire primitive de Rome est abandonnée comme entièrement légendaire : Janus, Saturnus et Faunus ne sont que d'anciens dieux latins; Romulus et Numa ne sont pas des personnages historiques. Les chapitres sur la religion des Romains sont refondus,

[1] *Geschichte Roms. Zweite grösstentheils völlig umgearbeitete Auflage.* Halle, Buchh. der Waisenhauses, 1866-67, 3 vol. gr. in-8.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

et M. Peter nous paraît avoir ici subi l'influence de *la Religion des Romains*, par Schwegler et Hartung, et de la *Mythologie romaine* de Preller. L'exposition de la constitution romaine diffère aussi essentiellement de celle de la précédente édition. M. Peter maintient pourtant l'idée de M. Niebuhr sur les rapports entre les patriciens et les plébéiens, qu'il a défendue il y a quelque temps contre Mommsen. On trouve encore dans la nouvelle édition cette opinion insoutenable de M. Niebuhr qui prétend que la classification par tribus ne comprit que les plébéiens, bien qu'elle ait été une classification générale comprenant toutes les classes du peuple romain. Dans les chapitres sur les premiers progrès des Romains hors de leur territoire, nous remarquons que l'auteur a abandonné une hypothèse de Niebuhr qui, de même que O. Müller avait soutenu que Rome, moins conquérante que conquise, fut le centre d'un État héllénique-étrusque. Cette hypothèse, autrefois acceptée comme donnant la clef de beaucoup d'énigmes, est maintenant unanimement rejetée.

On peut dire que l'*Histoire de Rome* de M. Peter, dans l'ensemble comme dans les détails, a beaucoup gagné, sans perdre cet avantage qui en fait l'utile supplément d'autres ouvrages plus savants, d'offrir les traditions des historiens de l'antiquité aussi pures et correctes que possible.

— M. Bernhardt s'était d'abord proposé d'écrire une histoire de Dioclétien; mais, en avançant, il trouva que l'introduction devenait elle-même un livre, comprenant la période de trente-cinq ans où règnent les *soldats-empereurs*[1]. La deuxième partie contiendra la vie de Dioclétien; une troisième partie aura pour objet l'histoire de la civilisation à cette époque. On doit féliciter le jeune auteur de s'aventurer sur un terrrain encore peu exploré, hérissé de questions difficiles qui attendent encore une solution; mais nous cherchons en vain les endroits où il ait apporté d'utiles éclaircissements. Quelle source authentique fournit-il pour cette période? Que sont celles qu'il donne auprès des *Scriptores historiæ Augustæ*, tels que Zosimus, Eutropius, Aurelius Victor et d'autres? Qu'est-ce qui a été extrait par Zonaras? Ce n'est qu'en passant et d'une manière incertaine que l'auteur aborde ces questions de sources. Il ne nomme pas même les éditions dont il s'est servi. Il désigne (p. 251) Aurelius Victor et Eutropius comme les sources originales les plus sûres, tandis qu'ailleurs — là où les données de ces auteurs lui conviennent moins, — il émet une opinion différente. Mais M. Bernhardt aime à s'inspirer des causes intérieures, à considérer les probabilités, à rendre les choses claires et intelligibles, et à mettre

[1] *Geschichte Roms von Valerian bis zu Diocletian's Tode* (253-313 n. Chr.) I Abthl.: *Politische Geschichte des römischen Reiches von Valerian bis zu Diocletian's Regierungs antritt* (253-284, n. Chr.). (*Histoire de Rome, de Valérien à la mort de Dioclétien*, 1re partie. *Histoire politique de l'Empire romain, depuis Valérien jusqu'à l'avénement de Dioclétien.*) Berlin, Guttentag, 1867, XIV-318 p. gr. in-8°.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

d'accord des données contradictoires. Il s'attache trop à nous dire ce qui, à son avis, aurait dû être considéré, ce qui, d'après les circonstances, aurait pu arriver. Si l'on veut en savoir davantage sur cette théorie de probabilité, on pourra comparer ce que l'auteur dit (p. 84) sur la mort de Balista, à ce qu'il dit (p. 125) sur l'élévation au trône de Claudius, et (p. 160) sur la fin d'Adenathus.

Si l'on regrette ces défauts dans l'ouvrage de M. Bernhardt, on ne peut nier qu'il n'ait profité des travaux de la critique ancienne et moderne, qu'il ne soit familier avec la numismatique, qu'il n'ait répandu beaucoup de lumière sur quelques points de chronologie. On doit reconnaître en outre que ses jugements sont sobres et justes, et que son exposition intéresse par une certaine fraîcheur qu'on ne trouve que rarement. L'auteur fera bien de s'inspirer encore davantage des sources avant d'écrire la vie de Dioclétien, pour que désormais nous ayons moins à faire ressortir les défauts de son ouvrage, qu'à en vanter les sérieuses qualités.

— On sait déjà que l'ouvrage de M. Grégorovius[1] n'est pas seulement une histoire de la ville de Rome, mais une histoire de l'Empire et de la Papauté, rattachée à l'histoire de la capitale de l'empire romain-germanique. Ceux qui connaissent déjà cet ouvrage, où une conception ingénieuse et une forme attrayante se trouvent réunies à des recherches très-étendues, salueront avec joie l'apparition de ce nouveau volume. Il commence par l'expédition romaine de Henri VII, dernier et malheureux essai pour le rétablissement de l'Empire dans son ancienne splendeur, et finit avec le concile de Constance, par lequel l'autorité des papes reçut un coup rude, il est vrai, mais non pas si rude qu'elle ne s'en soit jamais relevée, comme l'auteur voudrait le faire croire. En général, il est bon de le remarquer, on doit toujours être sur ses gardes contre la haine et les préjugés de M. Grégorovius envers ce qui est respectable aux yeux des catholiques. L'auteur trace d'une manière habile une suite d'événements d'une importance universelle : il donne d'instructifs détails sur l'idéal de l'Empire tel que les Gibelins le conçurent d'après Dante, et juge sainement la lutte entre l'empereur Louis de Bavière et la Papauté : Dante et Pétrarque, champions des idées du temps, sont dûment relevés; Cola di Rienzi se présente comme le champion et le martyre de l'unité nationale. L'auteur termine ce volume en jetant un coup d'œil rétrospectif sur Rome et la civilisation classique qui y renaît au XIVe siècle.

— Dans un opuscule sur la bataille de la Trebia[2], M. Mueller examine un point souvent traité de l'histoire de la seconde guerre punique : l'entrée d'Annibal en Italie et sa victoire sur les bords de la Trebia. S'appuyant sur le récit de Polybe, l'auteur expose la marche des opérations militaires ; il étudie également les autres traditions et les différents systèmes des auteurs modernes, et parvient à cette

[1] *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter. Vom V bis XVI Iahrh.*, t. VI. Stuttgart, Cotta, 1867. In-8° de 711 p.

[2] H. Mueller. *Die Schlacht an der Trebia.* Berlin, 1867, in-8° de 34 p.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

conclusion que le combat de cavalerie entre Scipion et Annibal a eu lieu sur la rive droite du Tessin, entre ce fleuve et le Pô. Il cherche aussi à démontrer que la bataille fut livrée sur la rive gauche de la Trebia. Pour y parvenir il s'appuie sur une rectification du texte de Polybe, proposée par Perotti et Cluver (τοῦ πάδου ποταμοῦ au lieu de τοῦ πρότου ποτάμοῦ), conformément aux manuscrits. M. Mommsen avait déjà déclaré qu'il était incontestable que le champ de bataille était sur la rive gauche, malgré toutes les assertions contraires. Le doute provient du récit de Tite-Live, et c'est principalement le mérite de M. Mueller d'en avoir montré les contradictions et le peu de fondement. L'auteur est de ceux qui croient que, pour cette époque, Tite-Live et Polybe se sont servis de la même source d'une manière différente; mais il est clair que, pour les premiers temps de la guerre, Tite-Live n'a pas eu sous les yeux l'ouvrage de Polybe.

— M. Schäfer a publié un *Abrégé des sources de l'histoire de Grèce jusqu'à Polybe*[1], à l'usage des auditeurs de son cours. Il a voulu mettre entre leurs mains, en un petit volume, les meilleurs renseignements bibliographiques. La connaissance des sources de l'histoire grecque exige de longues études, et le temps qui y est accordé dans le plan de l'enseignement de nos Universités, est fort restreint. Élèves comme professeurs sauront donc gré à l'auteur d'avoir facilité leur tâche. Il faut faire observer que les endroits les plus importants des auteurs anciens, qui regardent la vie, les écrits et le caractère d'un écrivain ont été reproduits ici *in extenso*. L'abrégé acquiert ainsi, en plusieurs endroits, de l'importance pour un cercle plus étendu de lecteurs que celui auquel il semblerait destiné. Ceux qui ne sont pas familiarisés avec les fragments de Müller, se serviront volontiers de cet *abrégé*, fort commode pour les recherches. Quant à la façon dont l'auteur a composé son livre, il a préféré avec raison laisser parler les sources elles-mêmes, plutôt que d'émettre ses propres opinions sur les faits controversés. Il est un point sur lequel nous devons attirer l'attention, à savoir la grande importance que l'auteur accorde à l'école péripatéticienne dans l'histoire des derniers temps de la Grèce. — En même temps que des historiens classiques, M. Schäfer a tenu compte des autres sources de la littérature, des monuments, des inscriptions et des monnaies. Ici, il est vrai, on pourrait lui adresser plusieurs objections : il semble, par exemple, que le chapitre sur les monuments ait été tant soit peu négligé, et qu'à côté des bâtiments de Mycène et des statues d'Harmodius et d'Aristogiton, on eût dû mentionner d'autres représentations purement historiques du temps postérieur, comme la bataille d'Alexandre, etc. Ajoutons qu'on augmenterait l'utilité pratique de l'abrégé, si l'on y donnait l'indication des pages et non pas seulement celle des paragraphes.

— M. Curtius a publié récemment le troisième volume de son

[1] *Abriss der Quellenkunde der griechischen Geschichte bis auf Polybios*, von A Schäffer. Leipzig, Tucher, 108 p. in-8°.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Histoire grecque[1], qui s'étend de la fin de la guerre du Péloponèse à l'établissement de la suprématie macédonienne après la bataille de Chéronée. L'auteur a bien utilisé les résultats des travaux consacrés à ces temps obscurs, en y fondant les matériaux tirés des monnaies et des inscriptions. Ici, comme dans les volumes précédents, il nous donne un tableau général de la vie extérieure et intérieure des Grecs, telle qu'elle apparaît dans l'Etat et dans la commune, dans les arts comme dans les lettres. Il ne s'agit plus de la jeunesse et de la maturité du peuple grec, — la Grèce perdit sa puissance dans la malheureuse guerre du Péloponèse, — mais de la période de décomposition croissante au milieu de luttes intérieures sans cesse renouvelées. De temps à autre se produisent des hommes de génie, poursuivant de vastes desseins et essayant de faire prévaloir une politique nationale : tels Démosthènes et Épaminondas, qui sont peints au vif par M. Curtius. Son livre est écrit avec sobriété, avec âme et il est rempli d'un sentiment vrai et profond de l'antiquité. Dans les notes, il donne des éclaircissements et examine brièvement les points controversés. Ainsi il parle (p. 770) des sources relatives à la guerre phocéenne, et nomme Diyllos comme continuateur de Callysthène, contradictoirement avec Diodore, qui témoigne que Diyllos a continué l'histoire universelle d'Ephore. Il ressort d'une déclaration de l'éditeur, que l'ouvrage sera terminé avec le tome IV. Nous désirons vivement que l'auteur, que réclament encore d'autres travaux scientifiques, puisse bientôt trouver le loisir de publier la dernière partie, qui offrira des difficultés de plus d'un genre.

— Le premier volume de M. Hergenröther sur *Photius* a été accueilli avec faveur ; il a publié récemment le second[2], qui nous conduit jusqu'à la mort de Photius. Le livre quatrième (le premier de ce volume), expose en dix chapitres la chute du patriarche et le huitième concile œcuménique. Au triomphe de l'empereur Basilius, consacré par le meurtre de Michael III, succède la déposition de Photius et le rétablissement d'Ignatius. Un rapprochement a lieu avec Rome; l'auteur nous montre l'activité d'Adrien II et du synode romain. A l'exposé de la session du sixième synode général tenu à Constantinople contre Photius, il joint une dissertation sur la théorie patriarcale de l'Orient et ses rapports avec la doctrine de la primatie, et des détails sur les négociations poursuivies entre Rome et Constantinople et les relations entre l'empire d'Orient et l'empire d'Occident qui faisaient craindre une nouvelle rupture. Le cinquième livre nous montre Photius en exil, sa persévérance pleine d'hypocrisie, son activité pour soutenir son parti en Orient et en Occident, surtout par ses lettres ; puis nous le voyons rappelé de l'exil, choisi pour gouverneur des princes impériaux, et *forcé* de monter encore une fois sur le siége de patriarche, prendre les premières

[1] *Griechische Geschichte*, t. III. *Bis zum Ende der Sebständigheit Griechenfands.* Berlin, Weidmann, 1867, IV-754 p. gr. in-8°.

[2] *Photius, Patriarch von Constantinopel*, von Professor Hergenröther. Ratisbonne, Manz, 1867, t. II, in-8° de 758 p.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

mesures pour consolider sa domination et rapporter au pape sur le ton de la plus grande naïveté, le fait de sa réintégration. L'auteur a inséré dans le même livre l'histoire des premières années du pape Jean VIII, et principalement de ses relations avec les Grecs. Un long mémoire sur les *Réordinations* dans l'ancienne Église, mémoire déjà publié dans l'*Œsterreichische Vierteljahrsschrift,* termine ce livre.

Le sixième est consacré au *synode phocinien;* on y expose les falsifications opérées en face des légats du pape, et le triomphe complet remporté par Photius avec l'aide de ces légats, qui n'avaient ni intelligence ni énergie. Au début, nous trouvons un chapitre sur les lettres authentiques du pape Jean VIII et sa condescendance trop réelle; le livre se termine par deux chapitres sur les lettres et les écrits de Photius, qui devaient affermir son succès, et sur la réponse faite par Jean VIII au synode phocinien, anathème solennel que Photius feignit d'ignorer. Enfin l'auteur nous raconte sur le deuxième patriarcat et les derniers combats de Photius; il nous donne des détails sur les missions des Grecs en Croatie, en Dalmatie et en Moravie, où Rome et Constantinople se rencontraient; sur le renouvellement des controverses dogmatiques; les luttes avec les papes postérieurs à Jean VIII, enfin sur la deuxième déposition de Photius, par Léon, fils de Basilius, et sur les négociations avec Rome et la mort de Photius. M. Hergenröther se livre à un examen de la prétendue sainteté de Photius, et après tant de reproches qu'il a eus à formuler, il cite quelques nobles traits de son caractère et insiste sur son activité pastorale et sur le culte qu'il avait pour l'amitié.

Si l'étendue du volume prouve déjà que l'auteur a traité la matière d'une manière détaillée, son examen nous montre qu'il l'a fait de la manière la plus approfondie. Une analyse étendue ou une traduction complète des pièces qui se rapportent à l'histoire de Photius, se retrouve ici comme dans le premier volume. Les questions relatives à l'authenticité et à l'intégrité des sources, comme par exemple les actes synodaux de Constantinople, sont l'objet d'un sérieux examen, qui rend incontestables les falsifications opérées par Photius en faveur de son synode et l'authenticité des actes de ce synode. Quant aux parties du sujet sur lesquelles les sources conservées ne répandent qu'une faible lumière, et aux événements qui suivirent la deuxième abdication et la mort de Photius, l'auteur a recherché et examiné avec le plus grand soin les moindres indications. Il connaît à fond les écrivains grecs du moyen âge, et a exploré les manuscrits où il a puisé les indications et les extraits des écrits polémiques appartenant à des temps postérieurs, et les nombreuses variantes ajoutées aux actes des conciles et aux lettres de Photius. Les trois livres qui formeront le troisième volume seront consacrés aux écrits de Photius, à sa théologie et à son influence sur la postérité; ils répandront certainement une vive lumière sur l'histoire littéraire du moyen âge.

— Le sixième volume de l'*Histoire des Conciles*[1] du docteur Héfèle,

[1] *Concilien Geschichte. Nach den Quellen bearbeitet,* von Dr C. F. Hefele, Pro-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

dont on a partout reconnu le mérite, s'étend jusqu'à la fin du concile de Pise. Le temps de l'interrègne, les luttes de Boniface VIII, les papes d'Avignon, le schisme de l'Occident, sont l'objet d'un récit qui s'appuie sur l'étude la plus consciencieuse des sources authentiques. On retrouve ici toutes les qualités des travaux du docteur Héfèle : la connaissance approfondie des matières et des travaux publiés sur le sujet, la sagacité et la bonne foi en établissant les résultats acquis par ses recherches; l'étude infatigable du texte des documents et de la chronologie ; enfin le jugement calme et modéré du théologien. C'est surtout dans les parties relatives à Boniface VIII et à la naissance du schisme qu'apparaît ce caractère de modération. Les résultats, auxquels un examen patient et consciencieux des sources a amené l'illustre professeur, relativement au pontificat de Boniface VIII, ont abouti non-seulement à faire ressortir les procédés peu critiques dont M. Damberger a usé en plusieurs endroits, en n'hésitant pas à déclarer apocryphes tous les documents qui ne s'adaptaient pas à ses suppositions historiques et dogmatiques; mais ils n'ont point en général été favorables à la méthode apologétique dont on s'est souvent servi en faveur de Boniface VIII. La bulle *Clericis laicos*, dont, d'accord avec Böhmer, M. Héfèle fixe la date au 25 février 1296, est de sa part l'objet d'une sérieux examen.

Un autre point de critique consiste à examiner si, comme on l'a prétendu, le contenu de l'écrit *Deum time*, attribué au pape au lieu de la bulle authentique *Ausculta fili*, est identique en substance avec les principes énoncés dans les bulles *Ausculta fili, Unam sanctam, Super Petri solio*. Rapprochée de cette dernière pièce, l'assertion paraît insoutenable, sans qu'on puisse pourtant nier que quant au point capital, à savoir la suprématie du pape dans le domaine temporel, la différence ne consiste presque que dans la forme. Comme M. Héfèle le remarque (p. 298), Boniface n'a jamais dit crûment et d'une manière absolue que les rois lui étaient soumis *in temporalibus ;* mais dans la bulle *Ausculta fili*, dans le discours prononcé au consistoire d'août 1302, et surtout dans la bulle *Unam sanctam*, il exprime des vues d'où cette opinion résulte. Nous ne pouvons nous étendre sur les remarquables développements dans lesquels entre M. le docteur Héfèle. Une partie non moins intéressante et un modèle d'exposition impartiale, c'est le récit du procès fait par Philippe IV à Boniface (pages 391-415). M. Héfèle croit qu'on ne peut déclarer mensongères toutes les communications des cardinaux qui commencèrent en 1297, ni toutes les dépositions des témoins, bien que la plupart aient été inspirées par la haine. Il est enclin à y reconnaître de l'exagération, des malentendus, des paroles répétées à la légère et sans réflexion, plutôt que des mensonges prémédités et une malice diabolique. Ainsi l'on imputa au pape d'avoir dit souvent, et même publiquement (Du Puy, p. 348) : « L'un meurt, l'autre naît, ainsi était-il, ainsi sera-t-il toujours ; une

fessor der Theologie an der Universität Tübingen. Tome VI. Freiburg, Herder, 1867. Gr. in-8° de VI-946 p.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

génération disparaît, une autre vient, mais le monde reste toujours le même. » C'est dans ces mots qu'on a voulu trouver l'affirmation de l'éternité du monde et la négation des dogmes opposés du christianisme, tandis que ces mots, dans la bouche d'un vieillard, ne signifient guère autre chose que l'instabilité de toute vie humaine. Lorsque, à la mort de son frère et de son neveu, il déclara que Dieu ne pouvait rien lui envoyer de pire, on voulut voir dans cette parole la négation de l'omnipotence de Dieu et d'une récompense éternelle, tandis qu'il n'y a là qu'une expression outrée de douleur. Mais toutes les accusations ne peuvent être réfutées aussi facilement; les données sont parfois si certaines et si concordantes qu'il est impossible de n'y voir que des accusations mensongères.

Une autre question très-difficile, que M. Héfèle a essayé de résoudre, c'est celle de l'élection d'Urbain VI. Le docteur Héfèle arrive à cette double conclusion : 1° Urbain a été élu légitimement par les cardinaux; 2° ce ne sont pas tant les scrupules sur la validité de l'élection que la conduite du pape après l'élection et le conflit d'influences étrangères, qui ont amené la rupture entre le pape et le collége des cardinaux. Il en est qui pensent que l'auteur a trop peu insisté sur l'influence exercée par le peuple romain sur l'élection d'Urbain. Quoi qu'il en soit, l'incertitude sur le vrai pape était encore très-grande vers la fin du xve siècle. Grégoire XII s'entretenant en 1407 avec Pierre d'Ailly, membre de l'ambassade française, et réclamant contre la légitimité de la cession, celui-ci lui répliqua que, sans doute le pape n'aurait pas à céder, s'il y avait, dans la chrétienté, certitude sur le vrai pape ; mais que, au milieu des ténèbres du schisme, même les yeux les plus éclairés n'auraient pu découvrir la vérité. Et vers la fin du xve siècle, l'auteur du *Magnum Chronicon Belgicum* pouvait encore écrire : *Adeo perplexum erat (schisma) ut etiam doctissimi et conscientiosi viri non scirent, cui esset magis adherendum. Et ideo ab isto Urbano VI usque ad Martinum V, nescio quis fuerit papa.*

Pour la suite du schisme, l'exposition du docteur Héfèle est un guide très-sûr. La continuation du schisme s'explique non-seulement par les intérêts des deux papes et de leurs cours, mais aussi par les intérêts des princes : comme dès 1160, lors du synode de Toulouse, convoqué par les rois de France et d'Angleterre, des voix prétendirent qu'on devait profiter du schisme excité par le choix de Victor, pour secouer le joug imposé aux princes par Rome ; ainsi on voulait que la reconnaissance de l'un ou de l'autre pape par les princes fût récompensée par des revenus et des biens de l'Eglise. L'auteur parle du projet conçu par Clément VII, en 1382, de transformer les Etats de l'Eglise, Rome et le *ducatus* exceptés, en un royaume d'Adria et de le donner en fief au duc Louis d'Anjou. Selon les documents relatifs au règne de Charles VI, publiés par M. Douët d'Arcq, la cour française reprit ce projet en 1393, en faveur du duc d'Orléans, en donnant à entendre que de cette manière le duc Giovanni Galeasco Visconti, alors très-puissant en Italie et, depuis 1387, beau-père du duc d'Orléans, pourrait être amené à se

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

prononcer ouvertement pour Clément VII. La conduite des princes allemands, elle aussi, était déterminée par leurs intérêts. — Remarquons avant de finir, que les décisions synodales mentionnées dans ce volume, contiennent plusieurs points aussi intéressants qu'importants pour l'histoire de la civilisation au XIVe siècle.

— M. le docteur Maassen, qui s'occupe du Droit canonique en Occident, vient de découvrir dans un manuscrit du IXe siècle, conservé à la bibliothèque d'Albi, le texte de deux synodes tenus sous le règne de Childéric II[1]. Le premier eut lieu à Bordeaux et s'occupa du *status Ecclesiæ* et de la *stabilitas regni*. Cette dernière expression est une formule qui se rencontre trop souvent dans les diplômes mérovingiens pour qu'on en puisse déduire que le synode se soit préoccupé de l'affermissement du trône de Childéric. Son seul but a été de prendre des délibérations relativement à la discipline ecclésiastique. Il doit avoir été tenu en 660 et 673. On en trouve la mention dans la *Gallia christiana* (t. II, col. 897) et dans l'*histoire de Languedoc* (t. I, p. 361). Mais le texte est ici publié pour la première fois. Excepté le métropolitain Adus de Bourges, aucun des évêques signataires n'est mentionné ailleurs. Le deuxième synode eut lieu à Saint-Jean de Losoc, en présence du roi Childéric, d'où il résulterait peut-être qu'il ne fut pas un simple synode provincial. Childéric II n'étant parvenu à la couronne de Neustrie qu'en 670, le synode ne peut avoir été tenu qu'entre cette année et 673, époque de la mort de Childéric. Les décisions de ce synode furent plus nombreuses que celles du précédent; elles concernent la discipline ecclésiastique, l'élection des évêques, les priviléges des monastères, etc. Les signatures des évêques ne nous sont pas parvenues.

— M. Léo a cru devoir joindre aux cours qu'il vient de publier sur l'histoire du peuple et de l'empire allemands au moyen âge, un travail sur les territoires de l'empire germanique. Le deuxième volume de ce travail, que nous avons sous les yeux[2], comprend la basse Lorraine, la Westphalie, la Frise orientale, le pays d'Engern, l'archevêché de Brême, l'Ostphalie, la Thuringe septentrionale, la Thuringe proprement dite avec les Marches thuringiennes et la Misnie, la ville libre de Ratisbonne, la Bavière et le Tyrol avec Salzburg. Les développements considérables (près de 2,500 pages) que l'auteur a donnés à cette partie de son œuvre, s'expliquent en partie par la large part qu'il a accordée à l'exposé du développement des territoires et aux généalogies, en partie par l'adjonction de récits étendus et fondus dans le sien, — tels que la reproduction de son ouvrage : *Douze livres d'histoire Néerlandaise*. — Nous regardons ces deux volumes qui interrompent la publication de l'*Histoire du peuple allemand* de M. Léo, comme un manuel fort utile à consulter. Il est vrai qu'on ne peut se fier entièrement aux détails donnés par

[1] Dr Fr. Maassen, *Zwei Synoden unter König Childerich II.* — Gratz, 1867, in-8° de 27 p

[2] *Die Territorien des deutschen Reicher im Mittelalter zeit dem 13 Iahrhundert*. T. II, Halle, Anton, 1867. 1391 p. in-8°.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

l'auteur. Écrire, en quelques années, l'histoire de tous les territoires de l'Allemagne, c'est ce qui surpasse les forces d'un seul homme, même lorsqu'on renoncerait à recourir aux sources originales et qu'on se contenterait d'utiliser les travaux de seconde main. Mais dans ce cas on en est réduit trop souvent à copier aveuglément les données de ses prédécesseurs et il faut renoncer à toute critique indépendante. C'est ce qui est arrivé à l'auteur : il a profité, il est vrai, des divers travaux publiés sur les territoires situés au nord et au milieu de l'Allemagne ; mais pour la Bavière et les territoires environnants, il s'est appuyé presque exclusivement sur un travail du chevalier de Lang, sur les anciens comtés de Bavière, publié en 1831, et riche en suppositions arbitraires. Il n'a mis à profit ni l'important traité de Stulz sur les seigneurs et les comtes de Schaunberg, ni même mentionné tous les ouvrages nouveaux sur l'histoire du Tyrol.

— M. Valentinelli, bibliothécaire de la Marciana, s'est proposé d'en examiner les manuscrits et de publier ce qui se rapporte à l'histoire d'Allemagne[1]. Mais il n'entend pas éditer tous les documents ; il se borne à en indiquer le contenu. Les notices ont été disposées chronologiquement. Pour quelques pièces, il indique où et quand elles ont été imprimées ; quelquefois il ajoute les variantes des éditions d'après les documents originaux. L'Académie bavaroise s'est chargée de la publication de ce travail, de sorte que l'impression marchera rapidement. Le premier volume s'arrête à l'année 1494. Il est incontestable que l'auteur nous renvoie à beaucoup de documents très-utiles et très-précieux ; mais on ne peut dissimuler qu'il n'ait mis au jour des documents déjà publiés ailleurs. Ainsi nous trouvons onze lettres de Grégoire VII, publiées déjà par Mansi et Jaffé sur des manuscrits meilleurs et plus anciens. Il y a d'autres documents qui se trouvent avec un texte plus correct dans Böhmer, et auxquels il eût suffit de renvoyer.

— Sous ce titre : *L'Electeur Maurice en face de la conspiration des Princes, dans les années* 1550-51[2]. M. Cornelius débrouille avec sagacité la politique compliquée de l'électeur Maurice de Saxe, jusqu'à la conclusion du traité de Torgau. Les motifs qui dirigeaient ce fin politique sont exposés clairement et avec calme. Les recherches de M. J. Voigt sont ici complétées par bon nombre de documents, provenant des archives de Cassel, et qui mettent dans un jour tout nouveau les négociations du jeune prince de Hesse avec la France. Mais bien qu'une grande partie de ces événements soient éclairés par notre savant professeur, il reste pourtant encore beaucoup de points obscurs, et l'on doit regretter que les savants qui ont exploré les archives de Simancas, n'aient rien trouvé sur ce sujet. Le traité de Torgau, que M. de Langenn n'avait pas publié *in extenso*, termine cet écrit.

[1] *Regesta documentorum Germaniæ historiam illustrantium*, par Jos. Valentinelli. Munich, Franz, 1857. Première partie, in-4° de 199 p.

[2] C. H. Cornelius, *Churfürst Moritz gegenüber der Fürstenverschwörung in den Iahren* 1550-51. München, 1867, petit in-4° de 63 p.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

— Quoique les documents originaux sur la guerre de Sept Ans et les récits de quelques parties de cette période historique publiés dans ces vingt dernières années soient nombreux, il reste pourtant bien encore à faire, non-seulement en ce qui regarde le complément des matériaux, mais surtout quant à l'histoire même de la guerre. M. Schäfer a tenté de combler cette double lacune[1]. Les documents nouveaux qu'il apporte, concernent principalement les complications diplomatiques. La plupart lui ont été fournis par les archives secrètes de Berlin ; il indique lui-même la correspondance de Frédéric le Grand et de ses ministres avec les ambassadeurs prussiens à Paris et à Londres, comme le fondement principal de son ouvrage. A Londres, ce sont surtout les riches collections rassemblées par Mitchell, ambassadeur anglais auprès de Frédéric, qui ont attiré son attention. L'auteur n'a pas réussi à se faire ouvrir les archives d'État autrichiennes, et a dû se contenter des extraits de ces archives déjà publiées. Il s'étonne surtout de ce que les archives du ministère des affaires étrangères à Paris lui soient restées fermées, du moins en ce qui regarde la période dont il s'agit ici, et son étonnement est d'autant plus grand que plusieurs auteurs avaient joui avant lui d'une grande libéralité. Il a été jusqu'à un certain point dédommagé par les recherches qu'il a faites à la bibliothèque impériale, où il a trouvé deux mémoires qui lui ont fourni beaucoup de renseignements utiles. M. Schäfer utilise non-seulement les documents originaux, mais il sait aussi tirer profit des travaux antérieurs au sien ; il est parvenu ainsi à composer un ouvrage qui augmente beaucoup nos connaissances sur la guerre de Sept Ans.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Ce qui mérite surtout d'être remarqué c'est la large place qu'il accorde à la politique anglaise et à son accord avec celle de la Prusse, c'est-à-dire à cette partie de la guerre qu'on a appelé souvent le côté européen de la question. Les relations de la France et de l'Angleterre, les luttes intestines du parlement et du peuple anglais et la condition tout exceptionnelle de la famille royale, surtout le caractère et la carrière de Pitt l'aîné, les circonstances qui déterminèrent et limitèrent son action, les points sur lesquels il tomba d'accord avec Frédéric le Grand, et d'autres où leurs pensées ne s'accordaient pas, — tout cela est exposé d'une manière plus détaillée et plus approfondie que dans les autres ouvrages qui avaient paru jusqu'ici. — Il va sans dire que l'auteur ne regarde pas cette guerre comme une annexe de la grande guerre anglo-française ; il la considère comme en étant indépendante. Il pense en outre que Frédéric ne l'a pas entreprise pour conquérir la Saxe, mais pour prévenir un danger qui le menaçait. Nous trouvons dans ce livre une foule de documents inédits ; mais on doit regretter que

[1] *Geschichte des siebenjährigen Kriegs in* 2 vol, t. Ier. *Der Ilsprung und die ersten Zeiten der Kriegs bei zur Schlacht bei Leuthen.* (*Histoire de la guerre de Sept-Ans*, t. Ier. *Origine et premiers temps de la guerre jusqu'à la bataille de Leuthen.*) Berlin, Hertz, 1867, in-8°, xx-667 p.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

M. Schäfer ne se soit pas astreint davantage à mettre en œuvre ses matériaux, et à composer un ouvrage dont la forme soit plus accessible à tous les lecteurs. Nous sommes convaincu que plus d'un sera rebuté par cette masse de documents assemblés sans art. Les plus importants sont à coup sûr les lettres de Frédéric le Grand et le traité austro-russe du 22 janvier 1757, publiés ici pour la première fois, et communiqués à l'auteur grâce à l'intercession spéciale du comte de Bismark.

— M. le baron de Sala nous donne une *Histoire du soulèvement polonais de* 1846, *d'après des sources authentiques*[1]. L'auteur a été conseiller de l'archiduc Ferdinand d'Autriche-Este, gouverneur de la Galicie, et c'est ainsi qu'il a connu les fils secrets de la conjuration, au moins autant qu'on a réussi à les découvrir. Lorsqu'il eut quitté le service de l'Etat, on mit à sa disposition tous les procès de haute trahison et les autres documents, restés cachés jusqu'alors, qui se trouvaient dans les archives des ministres à Vienne ou dans celles du gouvernement de Galicie. Il s'est efforcé d'en profiter consciencieusement et avec impartialité, et de suppléer, autant que possible, aux lacunes, par les écrits de l'émigration polonaise. L'introduction contient une description de la situation de la Galicie avant 1830, et un abrégé de la révolution polonaise de la même année. Le deuxième livre nous donne la genèse du soulèvement polonais arrivé en 1846, et qui devait embrasser tous les pays polonais. Le troisième livre traite de la révolution, de la contre-révolution des paysans et des mouvements communaux. Dans un appendice se trouvent des proclamations des chefs de l'insurrection, qui, pour la plupart, sont fort curieuses. C'est principalement pour ce troisième livre que l'auteur a puisé aux sources officielles et inconnues jusqu'ici ; et c'est ce qui rend ce livre très-instructif et éclaire d'un jour nouveau une page de l'histoire de la malheureuse Pologne.

— Ceux qui, immédiatement après la sanglante défaite de l'insurrection hongroise en 1849, parlaient de Görgei autrement que comme d'un traître, risquaient fort d'être l'objet d'un jugement sévère. Au printemps de cette année, tout le monde était tellement convaincu de la prépondérance des Hongrois ; tout le monde, les officiers autrichiens les premiers croyaient tellement cet homme de génie invincible, que la mise-bas les armes, à Vilagos, de 23,000 hommes avec 129 canons, sans coup férir, ne pouvait sembler que le résultat d'une noire trahison. Dans un ouvrage intitulé : *Ma vie et mes actes en Hongrie*, Görgei essaya de se justifier de ce reproche et de démontrer que, même avant la catastrophe de Vilagos, la situation de la Hongrie était désespérée, et que ses plans avaient eu le plein consentement de Kossuth et du ministère ; tous ses efforts furent infructueux. Görgei dut souffrir la tache imprimée à son nom. Aujourd'hui que les passions se sont apaisées, que tant de particularités ont été éclairées, Görgei instruit de nouveau le pro-

[1] *Geschichte des polnischen Aufstandes vom Iahre* 1846. *Nach authentischen Quellen dargestellt*. Vienne, 1867, Gerold fils, VIII-392 p. gr. in-8°.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

cès [1] et nous espérons qu'il aura plus de succès auprès de ses compatriotes. Hors de la Hongrie, l'histoire impartiale l'a déjà absous depuis longtemps du reproche de trahison. Nous profiterons de cette occasion pour insister auprès du possesseur des *Mémoires de Görgei*, pour qu'il les donne enfin au publie.

— M. Ghillany publie le 3e volume d'un ouvrage [2] qui, à ses débuts, était principalement destiné à donner le texte des traités de paix. Mais les événements des trois dernières années ont été d'une telle importance, que l'auteur a cru avec raison devoir y joindre un exposé des faits. Ainsi l'exposition de l'histoire de ces deux dernières années forme un volume considérable.

Nous trouvons dans ce tome III quelques traités de paix : la convention de Gastein, les préliminaires de Nikolsburg, les traités conclus à Berlin entre la Prusse, d'un côté, et, de l'autre, le Wurtemberg, Bade, la Bavière, la Hesse, le Saxe ; le traité de Prague entre la Prusse et l'Autriche, et la paix de Vienne entre l'Autriche et l'Italie. En même temps que ces traités, l'auteur nous donne un annuaire où se trouvent consignés jour par jour tous les événements. Les premières trente pages contiennent un sommaire des matières avec les dates. Le résumé chronologique commence avec les premiers jours de mai 1865 et se poursuit jusqu'à la fin d'avril 1867. L'exposition de l'auteur, soit qu'il parle des négociations diplomatiques, soit qu'il explique les événements militaires, est partout très-nette. Ce qui est relatif à la guerre est traité d'une façon plus exacte et plus complète que dans tous les autres livres sur la matière ; l'auteur a pu, il est vrai, profiter de beaucoup d'ouvrages publiés avant le sien. Nous appelons encore l'attention sur les documents qui se rapportent à la fondation de la confédération du Nord, à la question de Luxembourg et même aux affaires du Mexique.

P. Beckmann.

[1] *Briefe ohne Adresse von Arthur Görgei.* Leipzig, Brockhaus, 1867, in-8° de XIV-48 p.

[2] Dr. F. W. Ghillany. *Europäische Chronik von* 1492 *bis Ende April* 1867, Tome III. *Europäische Chronik vom* 1 *Mai* 1865 *bis Ende April* 1867. *Mit besonderer Berücksichtigung der Friedensverträge. Ein Handbuch für Freunde der Politik und Geschichte. (Chronique européenne de* 1492 *à la fin d'avril* 1867, *concernant principalement les traités de paix. Manuel pour les amis de la politique et de l'histoire*, t. III, 1er mai 1865, fin d'avril 1867). Leipzig, O. Wigand, 1867, XXXVI-631 p. in-8°.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ORSZ. MAGY. KIR. ZENEAKADÉMIA 1875

COURRIER ITALIEN

Avant d'accepter la mission de rédiger le *Courrier italien* de la *Revue*, le signataire de cet article a tenu à obtenir l'assentiment du grand historien Cesare Cantù, auquel il avait à succéder et qu'il s'honore d'avoir pour ami. Pour mieux remplir la tâche difficile qui lui incombait, il a demandé en outre, et a pu s'assurer le concours bienveillant, la collaboration en quelque sorte, d'un savant distingué, le chevalier Cesare Guasti, secrétaire général des archives de Toscane [1], placé mieux que personne pour apprécier les nouvelles publications historiques en Italie.

Aujourd'hui, nous nous bornerons à rendre compte de travaux historiques spéciaux et de plusieurs monographies, publiées depuis quelques jours à peine, et renfermant presque toutes des documents inédits intéressants.

— Les publications d'histoire locale, d'histoire municipale ont une grande importance en Italie. Presque toutes les villes italiennes ont eu une existence politique indépendante et ont conservé des souvenirs de leur grandeur passée ; chacune a son académie scientifique, chacune renferme un certain nombre d'historiens et d'archéologues, animés d'excellentes intentions et qui parfois donnent naissance à des œuvres importantes. Qu'il nous soit permis de citer à Bologne, par exemple, les remarquables travaux archéologiques du comte Gozzadini et la publication des anciennes coutumes de la commune de Bologne, entreprise par le bibliothécaire de la ville, M. Frati, aux frais de la municipalité, somptueuse et savante publication due, nous le croyons, à l'initiative du syndic le marquis Gioacchino Pepoli.

— Quelques-unes de ces œuvres d'histoire municipale suivent d'autres errements que ceux tracés par les érudits des siècles derniers, sont conçues sur un autre plan et s'adressent particulièrement à la classe populaire. Tel est le livre de M. Ciavarini sur l'histoire d'Ancone [2], ouvrage où nous voudrions voir une critique

[1] M. Guasti est l'éditeur des lettres du Tasso et de la grande publication des documents de la commune de Florence ; il est membre de l'Académie della Crusca et vice-président de l'Académie Colombaria.

[2] *Sommario della storia di Ancona raccontata al popolo anconitano*, da C. Ciavarini. *Seconda edizione*. Ancona, a spese dell' autore 1867 in-8°.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

historique plus éclairée. M. Ciavarini déclare dans sa préface qu'en racontant au peuple d'Ancone l'histoire de sa patrie, il ne veut pas le nourrir de contes et de fables, mais lui enseigner ce qu'il doit à son pays et à lui-même. Malheureusement cette déclaration se trouve contredite par le titre même de la première époque, qu'il qualifie d'*oscura ed eroica*, c'est-à-dire incertitudes et fables; et malheureusement encore le style se trouve à la hauteur du sujet. Pourquoi semble-t-il dire, par exemple [1], qu'il faut être homme des temps obscurs et héroïques pour admirer deux promontoires qui s'embrassent *a forma di braccia?* — C'est quatorze siècles avant l'ère vulgaire : l'auteur nous représente sur l'emplacement d'Ancone de beaux arbres, peut-être l'olivier, grandissant au milieu d'un printemps perpétuel [2]; mais si l'on peut douter de la présence de l'olivier, on est certain que le soleil desséchait et les vents soufflaient déjà à cette époque. A toutes ces peintures plus ou moins brillantes, il est permis de préférer une page d'érudition bien nourrie de quelque historien d'Ancone de la vieille école, tel que Peruzzi; et c'est certainement mieux écrire pour le peuple, au lieu de faire des descriptions de la terre et du ciel, *nell' anno* 1400 *circa avanti l'era volgare;* de résumer ainsi les temps obscurs et héroïques : *Urbem Romam a principio reges habuere* [3]. Il faut le reconnaître, il est vrai, l'auteur n'a point la prétention que son œuvre soit parfaite, et il se défie de lui-même jusqu'à demander *emendamenti*, des corrections aux lecteurs pour ses histoires anciennes et modernes, pour les anciennes à cause des difficultés qui viennent de l'obscurité des temps, pour les modernes à cause du trouble des passions; il se déclare comme Dante,

Non timido amico del vero,

et fait tous ses efforts pour contenter tout le monde, louant à droite et à gauche des choses qui se contredisent. — M. Ciavarini promet de nouvelles publications : *un, saggio di biografie di Marchigiani del secolo* XIX *illustri per dottrina e per patriottismo, — il Galateo Dantesco, et i costumi dei Contadini Marchigiani...* Malgré tous ses défauts, cette histoire populaire est encore une chose utile, elle rappelle ou apprend à chacun quelles péripéties son pays a dû traverser, ses succès et ses revers, et l'on peut en souhaiter autant à chaque ville

[1] « Chi nei secoli più lontani da noi, costeggiando questo lido dell' Adriatico, si fosse avanzato nell' Italia di mezzo, oltrepassato di poche miglia il fiume Esi, avrebbe *ammirato* due promontori che, a forma di braccia l'uno incontro all' altro piegandosi, formavano un bel porto naturale, etc. »

[2] « Alcune grotte albergo primo degli antichissimi abitatori della penisola; » il ajoute que les collines étaient « ombreggiati da pini altissimi, da castagni da querce, da elce, e presso a questi fruttava *forse* l'ulivo. »

[3] Cependant le peuple ne sera peut-être pas fâché de savoir qu'aux temps de Janus et de Saturne ou peu après : « Gli Umbri e i Piceni mandavano rappresentanti al parlamento nazionale, » et que dans ce parlement, « si proponevano magistrati, si accetavano ambasciatori, » etc.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

italienne. L'histoire de sa ville est certainement pour le peuple, de toute l'histoire de l'humanité, la page la plus intéressante.

— Un autre livre également recommandable est le livre de M. Francesco Pera, intitulé : *Souvenirs et biographies de Livourne* [1], un de ces livres dictés par le cœur qui respirent le plus vif attachement à la terre natale. L'auteur espère dans l'accueil des esprits cultivés ; mais il est à souhaiter que son livre pénètre aussi dans le peuple, et dans ces boutiques qui formaient autrefois des espèces de petits cercles littéraires, écoles de morale et d'instruction, telles que celles des Bernardo Davanzati, des Giambattista Gelli [2]. Le livre de M. Francesco Pera s'adresse à tous les publics possibles, renfermant soixante-quinze biographies de poëtes, de savants, d'artistes, de commerçants, il parle de tout et de tous. Sans prétendre porter des jugements nouveaux, il met en lumière bien des faits oubliés ou ignorés. Les *ricordi Livornesi* rappellent avec une certaine reconnaissance le souvenir non-seulement des Italiens mais aussi des étrangers qui ont séjourné à Livourne. Benvenuto Cellini y est placé à côté du savant naturaliste Redi, Goldoni avec quelque orateur sacré, Alfieri avec le chanoine Moreni, le père Cesari avec Ugo Foscolo, Byron avec Ozanam ; l'on se sent ici dans une ville de commerce et de bains de mer, où se rencontrent des hommes de tous pays, de tous caractères. Montesquieu qui date de Livorno, 1712, une de ces lettres persanes dignes d'un bon musulman, est en réalité bien éloigné d'Ozanam qui va chercher au presbytère de San Jacopo in Acquaviva, des consolations chrétiennes à ses souffrances. Le grand poëte Lamartine trouve, au contraire, un écho dans Caterina Ferruci, qui, sur les rives de l'Antignano, adresse un hymne sublime à la terre. Mais la mer est voisine, et s'il se trouve des dissonnances elles seront couvertes par la grande voix des flots. L'auteur des *Ricordi* a su composer avec ces éléments divers, une œuvre intéressante et utile. Le plus grand reproche que l'on puisse adresser à son livre, c'est l'abus de la rhétorique. Un peu moins d'éclat dans les phrases, et les bonnes pensées, les idées justes n'en ressortiraient que mieux.

— Un ouvrage auquel nous n'aurons que des éloges à adresser, est le livre de mémoires que vient de publier don Luigi Martini, archiprêtre de la cathédrale et directeur du séminaire de Mantoue, auteur de plusieurs ouvrages religieux estimés, tels que *il seminarista che medita sopra il sacerdozio, il sacerdozio*, *il sacerdote ed il parroco*, etc. Ces mémoires publiés sous le titre de *confortatorio* [3], sont

[1] *Ricordi e biografie Livornesi*, di Francesco Pera. — Livorno, Francesco Vigo, 1867, in-8°.

[2] On aurait peine à le croire en France, mais c'est une coutume tout italienne, encore en vigueur dans presque toutes les villes ; on aime à se réunir dans de modestes boutiques, chez le libraire, chez le pharmacien, chez le barbier ; aujourd'hui l'on ne parle guère plus que de politique, mais autrefois on y agitait des questions littéraires et scientifiques.

[3] *Il confortatorio di Mantova negli anni* 1851-52, 53 et 55, per Luigi Mar-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

à la fois religieux et politiques. L'abbé Martini raconte avec un style touchant l'histoire des malheureux condamnés auxquels il a dû donner les secours de la religion. *Il confortatorio*, ce n'est pas la veille des armes, c'est la veille de l'échafaud; et comme parmi les condamnés il y a eu des prêtres, des poëtes, des professeurs, les entretiens de ces hommes pendant les jours qui précèdent l'exécution, leurs derniers moments offrent un intérêt bien vif et arrachent souvent des larmes à l'auteur et au lecteur amené malgré lui à prendre sa part de toutes ces douloureuses émotions. Les mémoires de l'abbé Martini ont produit la plus salutaire impression en Italie, surtout dans les provinces Mantouanes, et les protestants, les israélites eux-mêmes les ont lus avec un vif empressement.

— Passons à un sujet moins triste, et rappelons au lecteur, (s'il le sait déjà), que les mariages sont en Italie une occasion de publications historiques et archéologiques intéressantes. Autrefois on éditait force poésies de toutes sortes; aujourd'hui on édite en l'honneur des jeunes époux tous les documents inédits qui peuvent les intéresser, soit parce qu'ils touchent à leur famille, soit parce qu'ils offrent le mérite de la curiosité; les plus anciens sont les meilleurs. Aussi l'on peut comprendre que les mariages des autres fassent le malheur des bibliothécaires et des archivistes; de tous côtés on vient les tourmenter, et ils sont forcés de découvrir toujours du nouveau, de l'inédit. S'il en est ainsi pour presque tous les mariages, on doit supposer que cela arrive à plus forte raison pour le mariage d'un érudit, tel que celui du directeur des archives de Lucca, Salvatore Bongi, auteur de *Lucrezia Buonvisi*[1], avec la fille du professeur d'histoire de l'université de Pisa, Ferdinando Ranalli. Il s'est produit à cette occasion plusieurs publications intéressantes, dont la plus remarquable est celle du cav. Cesare Guasti. C'est un fragment inédit de Machiavel[2] qui prouve que, sans vouloir du mal à son ancien patron le gonfalonier Soderini, il voulait du bien aux Médicis. Ce document intéressant provient d'un legs fait par le marquis Carlo Torrigiani, sénateur, ami des arts et des lettres comme son frère survivant le marquis Luigi. Et la plupart des documents ainsi légués provenant de la secrétairerie de Léon X, le savant éditeur suppose que cette note était adressée par Machiavelli à Léon X lui-même avant qu'il fût pape. Machiavel conservant toujours une grande affection pour l'illustre gonfalonier Piero Soderini, dont il avait été le secrétaire, et penchant alors pour le gouvernement des Médicis, se trouvait dans une situation un peu difficile. Pour défendre Soderini, il avait besoin de montrer que ceux qui l'attaquaient et le calomniaient, agissaient ainsi dans leur propre

tini, arciprete parroco della cathedrale Mantova. Tipografia Benvenuti e Francescola, 1867, 2 vol. in-8°.

[1] *Storia di Lucrezia Buonvisi lucchese*, raccontata sui documenti da Salvatore Bongi. Lucca, Canovetti, 1864, in-8°.

[2] *Ricordo di Niccolo Machiavelli ai Palleschi del* 1512 Prato, tipografia Guasti, in-8°, une feuille.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

intérêt et non dans l'intérêt des Médicis. Il plaide cette cause avec l'habileté qu'on lui connaît [1].

— Antonio Pucci, poëte florentin du XIVe siècle, fils d'un fondeur de cloches, ayant lui-même exercé le même métier, a mérité aussi une place parmi les historiens à cause de son long et ennuyeux poëme du *Centiloquio*. Le chant LVe, où est racontée la vision des sept arts libéraux pleurant la mort du Dante, sort un peu du ton de la chronique, et a été souvent reproduit séparément dans les manuscrits. Le professeur Alessandro d'Ancona en a publié une nouvelle édition, en y jöignant un sonnet inédit du Pucci où il est fait mention du portrait de Dante [2] :

Questo, che veste di color sanguigno
Posto seguente alle merite sante,
Dipinse Giotto in figura di Dante,
Che di parole fè si bell' ordigno.

Le portrait de Dante fait par le Giotto se trouvait dans la chapelle du palais du Podestâ, et comme dans ces dernières années on a découvert dans une ancienne fresque de la chapelle du Bargello un portrait de Dante, on en a conclu que c'était la peinture du Giotto. Mais cette opinion fut combattue avec force par deux érudits distingués, MM. Passerini et Milanesi [3]. L'éditeur, sans vouloir réveiller cette question, assoupie déjà depuis deux ou trois ans, paraît disposé à admettre que ces vers viennent confirmer l'ancienne tradition. Mais le sonnet nous paraît laisser la question dans l'état où elle était auparavant; il établit que Giotto a fait le portrait de Dante, dans la chapelle du Bargello, — personne ne met ce fait en doute, — mais il n'établit nullement que la fresque récemment découverte soit l'œuvre du Giotto.

— Franco Sacchetti [4], presque contemporain de Pucci, est moins connu pour ses poésies que pour ses *nouvelles (novelle)*. Cependant ses poésies ont un vrai mérite, surtout quand elles respirent un sentiment patriotique comme les deux chansons et le sonnet écrit de 1376 à 1378 *(quando i fiorentini erano alle rotte col papa Gregorio XI)* à l'occasion de la lutte entre le pape Grégoire XI et les Florentins, publiés aujourd'hui par Giovanni Sforza [5]. L'éditeur déclare n'avoir point l'intention d'établir de comparaison entre la situation de

[1] «In spetie questi che puttaneggiono infra el popolo ed e Medici, hanno bene per nemico Piero, e vorebbollo scoprire tristo per levarsi quello carico ch' egli hanno con el popolo di haverlo inimicato. Il che se fa per lòro non fa per Medici, ne per chi vuole stare con loro al bene e al male.»

[2] *Capitolo e sonetto di Antonio Pucci; in lode di Dante.* — Pisa, Nistri, 1868.

[3] Voir la lettre qu'ils ont publiée sur le plus authentique portrait de Dante. *Lettera al ministro della pubblica istruzione. Giornale del centenario*, n° 17. — Voir en sens contraire, dans le même journal, les articles de M. Cavalcaselle, nos 20, 29, 42, etc.

[4] Né à Florence en 1335, mort en 1408.

[5] *Rime di Franco Sacchetti contro papa Gregorio undecimo.* Lucca, Canovetti, 1868, in-8°.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

l'Italie à cette époque et à l'heure présente; alors, en effet, c'étaient les Florentins qui avaient à se défendre des conquêtes du pape; il en est tout autrement aujourd'hui. Mais dans une question purement historique, l'éditeur a tort d'attaquer si violemment Grégoire XI, en termes que n'employèrent même jamais à son égard les Florentins ses ennemis. Grégoire XI, il est vrai, s'attira les observations de sainte Catherine de Sienne, qui s'interposa comme un ange de paix entre le pape et les républicains, rappelant à l'un ses devoirs de pasteur, aux autres le respect qu'ils devaient au Souverain Pontife. Ces questions ont été traitées récemment avec plus de modération dans un article d'un jeune archiviste, Alessandro Gherardi, où la vérité historique est exposée sans esprit de parti[1].

— Une autre publication, conçue dans un esprit de saine critique, et où l'auteur, sans se laisser aller à des digressions oiseuses, se borne à tirer les conséquences scientifiques du texte qu'il met en lumière au lieu de chercher à faire du scandale, comme on le voit trop souvent aujourd'hui, c'est la description de deux somptueux banquets donnés au pape Clément V par deux cardinaux [2]. Ces banquets eurent lieu le 30 avril et le 1er mai de l'année 1308 dans les châteaux des cardinaux tous deux situés à peu de distance d'Avignon. Un Florentin, qui avait pris sa part de ces banquets, en écrivit une relation qui voit le jour pour la première fois, grâce aux soins du professeur Milanesi. Les deux cardinaux qui recevaient Sa Sainteté d'une manière si brillante étaient, dit la relation anonyme, le cardinal Arnaud de Pelagrue et le cardinal Pierre Taillefer, dit de la Chapelle. Il y est fait mention de Gentilly lieu où plus tard fut fondé un couvent de Célestins, de Saint-Pourçain endroit renommé pour ses vins. parmi les vins sont encore cités, le vin della Rocella, et le vin *renese*, le vin du Rhin si célèbre encore aujourd'hui. Dans trois passages différents se trouve reproduit le mot *rilevea* qui, soit dans le latin barbare *releveia*, soit en français *relevée*, désigne l'après-midi (*post meridianum tempus)* d'après du Cange ; mais dans l'ancienne langue italienne, ce mot paraît désigner le lever après le sommeil, que ce soit le matin ou que ce soit l'après-midi. Dans cette relation on trouve encore le mot *dirizzatoio*, le *dressorium* de la basse latinité, meuble ayant la même destination que le dressoir moderne, portant les choses nécessaires au service de table, et ayant une forme analogue aux crédences, appelées non-seulement *credenza* mais *scansia* et même *scanceria* dans l'italien du XIVe siècle.

— Le voyage de Jacopo Sanseverino[3], fait en compagnie de trois autres gentilhommes de pays différents, dont la relation vient d'être publiée par l'avocat Leone del Prete, offre autant d'intérêt pour la

[1] *La guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI detta la guerra degli otto santi,* per Alessandro Gherardi. *Archivio storico*, anno 1867.

[2] *Due sontuosissimi convitti fatti a papa Clemente quinto nel* MCCCVIII *descritti da anonimo fiorentino*, testimone di veduta, per Milanesi. — Firenze, Le Monnier, 1868, in-8°.

[3] *Viaggio fatto da Jacopo da Sanseverino con altri gentiluomini e da esso descritto*. — Lucca, Giusti, 1868, in-8°.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

France que pour l'Italie. C'est une excursion à travers différentes parties du monde commencée en l'année 1416. Le récit écrit par le gentilhomme italien a un caractère un peu étrange et l'on peut supposer que Jacopo da Sanseverino a fait tout ces voyages sans sortir de sa maison. Quoiqu'il en soit, M. Leone del Prete à extrait cette relation d'un manuscrit de la bibliothèque Laurenziana.

— Voici deux nouvelles publications de documents également inédits qui appartiennent à l'histoire de l'art : les uns sur le peintre Alesso Baldovinetti, les autres sur Giorgio Vasari.

Les *Ricordi d'Alesso Baldovinetti*[1], peintre florentin du XVe siècle qui vécut de 1427 à 1499, ont été publiés à Lucca par M. Giovanni Pierotti. Ils concernent les différentes œuvres de cet artiste pendant une assez longue période de temps, de 1449 à 1491. Les *lettres inédites de Giorgio Vasari*[2], le célèbre peintre de la salle des cinq cents et l'auteur de la vie des peintres, ont été publiées à Lucca également par M. E. Ridolfi. Ces six lettres ne renferment rien de bien nouveau sur le compte de Vasari : l'artiste y parle de plusieurs de ses œuvres, et ne fait que confirmer des choses que l'on savait déjà. Il travaillait avec une grande rapidité, et l'on peut attribuer à sa facilité et à sa précipitation, l'imperfection de plusieurs de ses ouvrages. Ainsi il dit dans une de ses lettres, qu'il ne fait plus de cartons[3]; tant pis, car il aurait fait mieux s'il avait fait moins vite. Il était courtisan très-empressé de la maison Médicis ; il le regrette dans une de ses lettres et se plaint d'avoir presque aliéné sa liberté [4]. Malgré ses défauts, Vasari est resté une grande figure de cette renaissance italienne qui abondait en illustrations de toutes sortes. Il ne s'est pas encore rencontré de peintre aussi bon historien, ni d'historien aussi bon peintre.

— La *Prophétie pour la guerre de Sienne*[5] a été écrite en avril ou mai 1554 à peu de distance des événements qui ont donné tort au prophète. Les Siennois n'avaient, suivant la prophétie, rien à craindre, les Espagnols seraient battus, Cosme de Médicis renversé, et la guerre se terminerait par un triomphe. Il en fut tout autrement; mais si la prophétie n'a pas une grande valeur fatidique, elle en a une littéraire et historique : elle montre quelle ardeur patriotique, quel amour de la liberté animaient le cœur du peuple et de ces académiciens grossiers, *Rozzi accademici*, qui ne cherchaient par leurs *stanze* qu'à éveiller ces sentiments au lieu de les éteindre, ce qui est très-beau de la part d'académiciens.

[1] *Ricordi di Alesso Baldovinetti, pittore fiorentino del secolo XV.* — Lucca, Sandi, 1868, in-8°.

[2] *Sei leterre inedite di Giorgio Vasari,* tratte' dall' archivio centrale di stato in Firenze. — Lucca, Canovetti, 1868, in-8°.

[3] « Non usa piu fare cartoni. »

[4] « Star troppo alle altrui voglie, » de s'être mis trop à la disposition d'autrui.

[5] *Profezia sulla guerra di Siena.* Stanze del Perella accademico rozzo, edite da Luciano Banchi. — Bologna, Romagnoli, 1868, in-8°.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

M. Banchi, l'éditeur, fait remarquer que les Siennois espéraient l'aide des Florentins, et il reproche à ceux-ci de n'avoir pas profité de l'occasion pour renverser le joug de Cosme de Médicis. Mais les Florentins qui avaient vu les Siennois prêter leur artillerie au prince d'Orange pour venir battre en brèche les fortifications élevées à Florence par Michel Angelo, ne pouvaient ressentir pour eux une bien vive sympathie, ni être disposés à les secourir. — M. Luciano Banchi a encore publié quelques stances patriotiques d'un Siennois qu'il croit être Giovanibattista Nini, dont on connaît déjà des stances adressées à don Ferrante Gonzaga.

— On connaît le procès littéraire engagé sur l'authenticité des documents découverts en Sardaigne par le bibliothécaire de Cagliari, M. Martini, documents connus sous le nom de chartes d'Arborée; nous ne voulons point pour aujourd'hui nous mêler à cette discussion brûlante, nous voulons seulement signaler une œuvre sérieuse qui peut n'être pas connue à Paris, où cette question est traitée accessoirement à des études sur l'origine de la langue italienne. C'est un mémoire[1] du comte Baudi de Vesme, extrait des *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Turin,* qui sert de préface à la publication des poésies de Gherardo da Firenze et d'Aldobrando da Siena.

— Il nous reste à parler d'un livre, italien par son sujet, par les nombreux documents inédits et intéressants qu'il renferme, mais français par son auteur, nous voulons parler de la publication de M. Armand Baschet sur Aldo Manuzio. Ce livre imprimé à Venise, n'étant tiré qu'à 160 exemplaires dont pas un ne se trouve dans le commerce, il nous paraît nécessaire d'en donner une courte analyse. Il est imprimé avec grand soin sur beau papier; il fait honneur aux presses de M. Antonelli et montre qu'il y a encore à Venise des imprimeurs dignes de leur illustre maître et prédécesseur Aldo. La plupart des documents qu'il renferme sont inédits et proviennent des archives de Mantoue. Ces documents ont trait soit aux éditions d'Aldo (plusieurs sont des lettres d'Aldo à la marquise de Mantoue, protectrice des lettres et des arts), soit à une circonstance bizarre et désagréable de la vie d'Aldo, que M. Baschet appelle le cas de messer Aldus. Venant de Lombardie et se rendant à Venise, il voyageait pour consulter différents manuscrits avant de publier son édition de Virgile, lorsqu'il se trouva arrêté aux confins du marquisat par les gens du marquis de Mantoue. Les soupçons de l'officier ayant été éveillés par la fuite du compagnon et secrétaire d'Aldo, Federico de Geresara, qui avait été autrefois condamné sur la terre de Mantoue et gracié par l'intervention d'Aldo, on se saisit de sa personne, de ses bagages, de ses papiers et on le retint prisonnier à

[1] *Di Gherardo da Firenze e di Aldobrando da Siena poeti del secolo XII, e delle origini del volgare illustre italiano*; memoria del conte Carlo Baudi di Vesme, senatore del regno ec, Torino, stamperia reale, 1866, in-4° con facsimili.

[2] *Aldo Manuzio. Lettres et documents* 1495-1515. Armand Baschet collexit et adnotavit sumptibus Antonii Antonelli. Venetiis, ex ædibus Antonellianis, MDCCCLXVII mense aprilis.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Casa Romana, dans une vraie prison, horrible et infecte [1]. Il se plaignit amèrement de cet accident dans plusieurs lettres au marquis de Mantoue, en faisant remarquer qu'il ne pouvait s'attendre à des mauvais traitements de la part de l'État de Mantoue à la gloire duquel il travaillait [2]. Enfin par une lettre en date du 25 juillet 1506, le marquis de Mantoue, François de Gonzaga, rendit la liberté à Aldo en exprimant ses sincères regrets qu'une personne de son mérite, « *della bona qualità et excellente virtù nostra*, » eût été la victime d'une méprise de la part de ses gardes et il l'assura de son bon vouloir à l'avenir.

Citons parmi les nombreux documents recueillis par M. Baschet, des pièces extraites des registres des archives de Venise, dits *notatorio del collegio* (ce collége, composé du doge et de six conseillers, était appelé dans les temps plus anciens *minor consiglio*, puis *serenissima signoria*), registres dont le plus ancien porte la date de 1327-1383; ces pièces sont des lettres d'Aldo, des suppliques, l'une en date du 25 juin 1495, par laquelle il demande un privilége pour l'invention d'un nouveau caractère grec; une autre, en date du 6 décembre 1498, par laquelle il demande également un privilége de dix ans pour l'invention de ce célèbre caractère cursif ou italique auquel il a donné son nom; d'autres encore relatives à diverses publications, et enfin une pièce curieuse qui n'a été publiée qu'en partie et sur un extrait de Cicogna par M. Renouard dans son livre sur Aldo : nous voulons parler du testament d'Aldo, en date du 15 janvier 1514, commençant ainsi : *Cum vite sue finem unusquisque prorsus ignoret* [3], le grand imprimeur mourait quelques jours après, le 6 février suivant [4], ainsi que cela est constaté dans les *diarii* de *Marin Sanudo* [5].

L'on sera peut-être étonné de trouver au milieu d'amis, d'hommes appartenant à la même classe qu'Aldo lui-même, qu'il appelle *compatres meos carissimos*, une femme parmi ses exécuteurs testamentaires et quelle femme! la fameuse Lucrezia Borgia : *Ferariæ autem statuo commissarios meos, illustrissimam ducissam Ferariæ;* et à cette occasion, M. Armand Baschet entreprend une courageuse campagne en faveur de Lucrezia Borgia à qui, dit-il, des romans, des opéras, un drame de génie ont fait une réputation monstrueuse qu'elle ne mérite aucunement; pour renverser les préjugés répandus sur son compte, il en appelle au témoignage des contemporains, du cardinal Bembo notamment, et aux dépêches des ministres étrangers résidant près la cour de Ferrare. Il a, du reste, recueilli sur ce sujet, dit-il, huit à neuf cents documents qu'il se propose de

[1] « Certo se io stava doi di piu, dit-il dans une de ses lettres, in quella presone teterrima e pozulente li morerei dentaro. »

[2] « Illustrando io le opere di Vergilio il quale fo mantovano meritarei non paterli violentia alcuna ma più presto esserli difeso. »

[3] Extrait de *l'archivio notarile di Venezia*, archives des notaires.

[4] 58 in-f° manuscrits, bibl. Saint-Marc.

[5] M. Baschet est le premier qui ait relevé cette date.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

publier dans une histoire « de la vie et des actes de madonna Lucrezia Borgia, de sa cour et de son temps, 1492-1519. »

Attendons, pour nous prononcer sur cette question historique intéressante, la lumière qui doit résulter de cette publication, et revenons au testament du grand Aldo Manuzio. Après avoir réglé ses affaires de famille, fixé le sort de sa femme, de sa fille Alda, de son neveu et de ses trois fils, — Manuzio Manuzio, Antonio Manuzio, qui fonda une imprimerie à Bologne, et Paolo Manuzio, le troisième, le plus célèbre, qui rétablit l'imprimerie Aldine à Venise, quatre ans après la mort de Messer Andrea son aïeul, et fonda en 1556 l'Académie *della Fama* avec cette belle devise : *io volo al ciel per riposarmi in Dio*, — après avoir pris toutes ces dispositions, Aldo a une dernière pensée pour son imprimerie, pour ce caractère cursif italique qu'il a inventé et qu'il veut encore perfectionner ; c'est le désir exprimé par ses dernières paroles : *Prœterea quia est perficienda quædam litera cursiva quam cancellariam appellant, rogo ipsum Andream socerum ut velit eam literam perfici a Julio Campagnola ut faciat maiusculas quæ intersuscribuntur et quæ adjunguntur literis cancellariis.*

C. C. Casati.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

COURRIER ANGLAIS

Parmi les récentes publications relatives à l'histoire de l'Église, il faut citer une nouvelle édition, portative et comparativement peu coûteuse, des ouvrages du docteur Milman, doyen de la cathédrale de Saint-Paul, à Londres. Je me reprocherais de laisser passer l'occasion d'en dire au moins deux mots ici. Il y a d'abord l'histoire des Juifs, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours [1]. M. Milman n'a rien négligé dans cet important travail. Histoire, littérature, critique sacrée, philosophie, tout y a sa place, et tout y est supérieurement traité. Les écrits les plus récents publiés en Allemagne, en Angleterre et en France, ont été mis à profit par le savant auteur, et la discussion des textes donne aux notes, si exactes et si substantielles, un prix inestimable. Un des passages les plus curieux de cet ouvrage est celui où le doyen de Saint-Paul nous fait connaître la position sociale que les Juifs occupaient en Angleterre sous les règnes d'Élisabeth et de Jacques Ier, son successeur. On ne saurait supposer que le personnage de Shylock dans la pièce de Shakespeare *le Marchand de Venise*, soit une création idéale, un rôle inventé à plaisir. Le poëte a dû nécessairement peindre ce qu'il voyait, ce qui se passait chaque jour devant lui, les rapports, en un mot, qui existaient de son temps entre les Juifs et les chrétiens. Or, son Shylock n'a rien d'outré, rien d'impossible. C'est un caractère désagréable, repoussant même, si l'on veut, mais qui *conserve encore quelque chose d'humain*. Si, maintenant, l'on ferme l'ouvrage de Shakespeare, et que l'on prenne la pièce de Marlowe, intitulée *le Juif de Malte*, nous serons immédiatement dans un milieu tout à fait différent. Ici, nous avons affaire à un monstre, une iniquité vivante, un *lusus naturæ*, une impossibilité, pour tout dire. Le Barabbas de Christophe Marlowe est un ogre destiné à effrayer le public, et à les convaincre que, qui dit Juif, dit un être indigne de vivre. Supposons un roi ou un seigneur quelconque, très-résolu à faire payer rançon aux malheureux Israélites, et à justifier par le fanatisme ses projets de rapacité et de convoitise : il n'aurait eu, il y a trois siècles, qu'à faire jouer *par*

[1] *Dean Milman's History of the Jews.* Popular Edition. 3 vols. (London, Murray.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ordre la tragédie de Marlowe; après la représentation, un pillage général ne pouvait manquer de s'ensuivre. De Marlowe donc à Shakespeare il y a progrès évident, et c'est ainsi que l'histoire de la civilisation et de la tolérance reçoit un nouveau jour d'un incident d'histoire littéraire que le gros des lecteurs .serait peut-être porté à négliger.

— Passons au second ouvrage du docteur Milman, son histoire du Christianisme, depuis la naissance de notre Sauveur jusqu'à l'abolition du Paganisme dans l'empire romain[1]. Ici encore l'auteur a dû consulter les nombreux écrits qui ont paru, sur ce vaste sujet, depuis la publication orginale de son travail, et on pense bien qu'il n'a pas négligé le roman de M. Renan. Voici ce qu'il en dit :

« Je ne puis m'empêcher de croire que la perfection même du style de ce livre est jusqu'à un certain point fatale aux prétentions de M. Renan. On remarque plus d'un passage où la transparence des expressions trahit à la fois la perplexité de l'auteur et l'inconcevable faiblesse de ses arguments. Je ne puis m'imaginer que l'artillerie légère si brillante et si vive du Français produise des effets plus durables que le feu plus soutenu et mieux nourri du docteur Strauss. J'attendais tout autre chose de l'érudition copieuse et large de M. Renan. Mais son livre ne nous donne aucune allusion, aucune illustration tirée des écrivains juifs, que je ne connaisse déjà par la lecture des Lightfoot, des Schœttgen, des Meusden, et des autres Talmudistes des deux derniers siècles. Ces savants ont, je crois, épuisé la matière sur la topographie de la Palestine; aussi M. Renan ne nous dit-il rien de neuf. Tous les ouvrages qui l'ont précédé suffiront amplement sur ce point spécial. Maintenant, quant au style, sera-t-il permis à un Anglais de penser que M. Renan ne brille pas, lorsqu'on le compare, non pas seulement avec la dignité et la gravité de Pascal, mais avec le ton à la fois passionné et convaincu de Jean-Jacques Rousseau? Son *délayage sentimental* (l'expression ne m'appartient pas) me rappelle plus le roman de *Paul et Virginie* que, je ne dirai pas les *Pensées*, mais *le Vicaire savoyard*. Le livre en question n'ajoutera rien à la haute renommée de M. Renan. »

Voilà ce qui s'appelle parler d'or. Parmi les différentes questions que le docteur Milman examine, je rappellerai surtout son parallèle entre le christianisme et les religions de l'Orient, et son *excursus* sur l'origne des évangiles. Il a aussi d'excellentes pages à propos de saint Jérôme, des grands orateurs chrétiens, et des relations qui existaient entre le gouvernement impérial et l'Église naissante. En l'étudiant, le lecteur ne doit pas oublier que le doyen de Saint-Paul est un des représentants les plus autorisés de l'Église anglicane; mais combien un tel ouvrage nous semble supérieur au scepticisme de Gibbon, tout revêtu que soit ce scepticisme des formes du style le plus attrayant!

[1] *Dean Milman's History of Christianity to the fall of Paganism*, 3 vols. (London, Murray.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Le troisième et dernier ouvrage de M. Milman[1] est la suite du précédent, et nous mêne jusqu'à la fin du XVe siècle. La scolastique, l'histoire des Papes et des Conciles, la littérature, la théologie, tout a sa place dans ce livre. Le savant auteur a réussi à remplir un cadre immense sans trop accumuler les détails, et au point de vue du talent d'écrivain, il est aussi remarquable qu'à celui de l'érudition.

— M. Bisset avait publié il y a quatre ans le premier volume d'une histoire de la République d'Angleterre ; c'est le tome second que nous annonçons aujourd'hui. L'idée d'écrire un nouvel ouvrage sur un sujet qui semble si rebattu, appartient, à ce qu'il semble, à M. Grote. C'est lui qui a indiqué à M. Bisset les matériaux jusqu'à présent négligés, lui conseillant de les étudier, de les annoter et d'en faire le point de départ d'un travail qui mettrait en relief certains côtés systématiquement oubliés. Ces matériaux, ces documents inédits sont les journaux du Conseil d'État ; ils nous ont été transmis intacts, et il est bien certain qu'en les lisant avec soin, on comprend qu'il y a lieu de modifier l'opinion que l'on se forme généralement du protecteur Cromwell. On doit regretter, néanmoins, que M. Bisset ait fait de son livre une œuvre de préjugés et de parti pris. Il ne perd pas une occasion de rabaisser le mérite de l'homme si remarquable qui présida aux destinées de la nation anglaise, après l'abolition momentanée de l'autorité royale. Pour lui, le Conseil d'État est tout, le pouvoir exécutif n'est rien ou presque rien. Il y a là trop d'exagération : M. Bisset est tombé dans le défaut que quelques critiques ont reproché, en sens inverse, à M. Carlyle.

Ne nous étonnons pas que l'époque dont nous parlons maintenant exerce un attrait si invincible sur les historiens et les publicistes anglais. C'était un moment décisif dans l'histoire de leur pays ; il s'agissait de traverser une crise des plus sérieuses, et qui mettait en émoi les puissances étrangères. On croyait le moment enfin venu pour frapper un coup terrible et décisif sur le foyer de l'hérésie. Au XVIe siècle, à une heure opportune, une ligue générale s'était formée contre la république de Venise, et après quelques jours de guerre, Venise avait dû céder. Pourquoi n'en serait-il pas de même de l'Angleterre ? M. Bisset pense que si ce projet ne fut pas mis à exécution, cela tint uniquement à la réputation dont jouissait par toute l'Europe Cromwell comme politique, Blake comme amiral. Plusieurs historiens, Macaulay entre autres, ont émis l'opinion qu'un corps de troupes débarqué sur les côtes du Kent et du Sussex, aurait été immédiatement taillé en pièces. M. Bisset n'est pas de cet avis, ou, du moins, il ne croit pas que le succès eût infailliblement couronné les efforts du patriotisme anglais. Il ne faut pas oublier, pense-t-il, qu'à cette époque l'Écosse et l'Irlande formaient,

[1] *Dean Milman's History of latin Christianity :* including that of the Popes to the Pontificate of Nicholas V. Popular Edition. 9 vols. (London, Murray.)

[2] *History of the Commonwealth of England, from the Death of Charles I to the Expulsion of the Long Parliament by Cromwell : being omitted Chapters of the History of England.* By Andrew Bisset. Vol. II. (Murray.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

pour le reste de la Grande-Bretagne, un voisinage dangereux et toujours en éveil. Les Hollandais brûlaient de détruire les rivaux qui leur disputaient le commerce maritime du monde. Quant à la France, il y avait de vieilles rancunes à satisfaire ; et enfin les Espagnols, se souvenant toujours de l'Armada et de sa catastrophe désastreuse, avaient senti leur haine redoubler contre un peuple qui, non content d'adopter l'hérésie, s'était mis, pour ainsi dire, au ban de la société par un crime de régicide. L'Angleterre restait seule au milieu d'un cercle d'ennemis acharnés. Supposons que Condé, Turenne, ou Montecuculli eussent réussi à débarquer quelques régiments des vieilles bandes de la guerre de Trente Ans, est-il bien certain que les *côtes de fer* de Cromwell pussent opposer une résistance sérieuse? Non, et la grande question pour l'Angleterre était d'avoir une flotte capable d'empêcher la moindre tentative d'invasion. Ce fut alors que parut Blake, auquel, dit M. Bisset, on ne saurait comparer que Nelson. — Cromwell et Blake, voilà les deux hommes autour desquels tourne toute l'histoire d'Angleterre pendant la durée de la République. Cromwell pour la politique intérieure, Blake pour les relations du dehors. Si l'on cherche à établir un parallèle entre l'amiral anglais du XVIIe siècle et celui du combat de Trafalgar, il me semble que l'avantage reste décidément au premier. Il faut voir, en effet, le peu de ressources qu'il avait à sa disposition, et d'un autre côté, les ennemis contre lesquels il était appelé à combattre. Les navires anglais, imparfaitement construits, petits, portant des pièces d'un léger calibre, manquaient de matelots expérimentés. La marine hollandaise, au contraire, pouvait citer avec orgueil les noms de Tromp, Ruyter et de Witt ; elle pouvait, sans fausse vanterie, parler de la discipline exacte de ses équipages, de l'excellence de son artillerie, du talent de ses ingénieurs. Si maintenant nous arrivons à Nelson, qui trouvons-nous comme son antagoniste ? Le pauvre amiral Villeneuve. Inutile d'en dire davantage. La bataille d'Aboukir n'est rien, quand on la compare à celle de Portland, dont la scène se passa dans la Manche, et qui dura trois jours entiers. Pour estimer Blake à sa juste valeur, il faut tâcher de dégager sa noble figure de tout élément politique ; il lui reste alors sa gloire comme soldat, et, étudié sous ce point de vue, on ne saurait, je le répète, le placer trop haut.

En intitulant son ouvrage *Une série de chapitres oubliés dans l'Histoire d'Angleterre*, M. Bisset a donné à entendre qu'il écrivait moins un livre suivi qu'un recueil d'observations critiques sur les diverses appréciations dont l'époque du Protecteur a été l'objet. On le lit avec beaucoup de plaisir, il n'y a pas une page du volume dans laquelle on ne sente vibrer les accents du plus généreux patriotisme. J'ai déjà fait remarquer en quoi M. Bisset me semble avoir dépassé les bornes de l'impartialité : j'ajouterai ici qu'il s'efforce constamment d'éviter tout ce qui pourrait lui donner l'air d'un avocat prévenu en faveur de son client. Son travail restera, j'en ai la conviction, et prendra sa place à côté des ouvrages de M. May, de lord Macaulay et de M. Guizot.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

— Le livre de M. Smiles sur les huguenots a trouvé dans le volume de M. White un pendant qui mérite ici quelques mots d'appréciation. Il s'agit de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire d'un événement à propos duquel les controverses les plus animées ont été ouvertes de toutes parts, et qu'il est bien difficile, même à trois cents ans de distance, de juger avec calme et sang-froid. M. White [1], comme M. Smiles, examine les précédents de son sujet; il remonte, en forme de préliminaire, jusqu'à François Ier et aux origines de la Réforme calviniste. Mais en définitive, la sombre tragédie d'août 1572 est le thème principal de son travail, et il s'attache à démêler la part qu'ont eue dans cet épisode les différents personnages qui se groupaient autour du roi Charles IX. A en croire M. White, le massacre de la Saint-Barthélemy porte tout le caractère d'un coup d'État politique, et ce fut la jalousie que Coligny inspirait à Catherine de Médicis qui détermina celle-ci, d'abord à faire assassiner l'amiral, et ensuite, lorsque ce premier attentat eut avorté, à ordonner la mise à mort de tous les Huguenots se trouvait à Paris, mesure qui ne pouvait manquer d'atteindre son ennemi. La politique de la reine mère, pense notre auteur, n'était en aucune façon, dès l'abord, d'exterminer l'hérésie; car si elle faisait profession d'orthodoxie, elle redoutait l'influence des Guise et de l'Espagne, et elle tenait à se réserver le moyen, soit de contrecarrer ses adversaires du dehors, soit de se concilier leur bon vouloir en les laissant dans le doute sur ses intentions vis-à-vis du calvinisme. M. White pense donc que Catherine de Médicis aurait probablement persisté à se conduire envers les protestants sur le pied de la tolérance, si trois raisons majeures ne fussent survenues pour exciter sa colère, d'un côté et, de l'autre, pour dissiper une partie de ses craintes. La reddition de Calais entre les mains d'Élisabeth fut de la part du protestantisme français une faute énorme, et il n'en fallait pas davantage pour soulever contre eux tous les véritables patriotes. Mais ce ne fut pas tout; la conduite de la reine d'Angleterre devint de plus en plus hautaine; dans ses relations avec la France, elle ne chercha pas à dissimuler son arrogance et son mauvais vouloir; enfin elle s'attacha à humilier une princesse qui, de son côté, n'avait jamais été disposée à subir des affronts ou à plier devant autrui. Mais la cause déterminante du massacre des huguenots doit être cherchée ailleurs, et c'est l'assassinat du duc de Guise qui fit pencher le plateau de la balance. Délivrée de son dangereux rival, Catherine de Médicis ne se voyait plus obligée de temporiser; le contrepoids avait disparu, et les calvinistes, en tuant le chef du parti catholique, travaillèrent sans le savoir à leur propre destruction.

Le lecteur comprend donc le point de vue auquel s'est placé M. White. Il regarde la catastrophe de la Saint-Barthélemy comme un crime essentiellement politique, dont Charles IX n'est

[1] *Massacre of St. Bartholomew; preceded by a History of the Religious Wars in the Reign of Charles IX.* By Henry White. With Illust. In-8°, XVIII-505. p. (London, Murray.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

en aucune façon responsable, et qui fut ordonné par la reine mère sans la moindre préméditation. Le volume qu'il a consacré à décrire cet épisode est rédigé avec soin d'après des travaux préparés de longue main et des recherches assidûment poursuivies, et il mérite d'être consulté même par ceux qui n'admettraient pas *à priori* la thèse de l'auteur.

— M. Baring-Gould vient de publier un second volume de curieuses notices sur ce qu'il appelle les *mythes* du moyen âge. Il n'est pas toujours fort exact dans ses généralisations, disons-le bien vite, et il se hâte trop d'assigner à une même catégorie des légendes qui n'ont de commun entre elles que quelques traits élémentaires et vaguement définis. Par exemple que penser d'un historien qui regarde Apollon et le serpent Python comme le prototype de Saint-George, et pour lequel sainte Ursule n'est absolument que la déesse égyptienne Isis travestie en vierge de l'Église catholique? Dupuis et Naigeon auraient à coup sûr salué en M. Baring-Gould un de leurs disciples. La croix, ce signe de notre rédemption, passe au crible comme tout le reste : c'était, dit notre auteur, un symbole sacré longtemps avant l'origine du christianisme; on la retrouve dans les religions primitives, et il est impossible de l'identifier exclusivement avec la mort de Notre-Seigneur. Nous avons déjà parlé de la légende de Mélusine à propos d'une édition de ce roman publié par l'*Early text Society;* nous n'y reviendrons donc pas, quoique M. Baring-Gould s'en occupe avec le détail que mérite cette gracieuse histoire; mais il faut absolument que nous relevions ici une idée si bizarre, si excentrique, si folle qu'elle provoquera à coup sûr, chez certains lecteurs, un éclat de rire homérique. On avait jusqu'à présent regardé les dissidents anglais comme des chrétiens, tout en leur reconnaissant à propos de telle ou telle doctrine des vues exagérées ou même complétement fausses. Non, dit M. Baring-Gould, les *dissenters* n'ont aucun droit de se rattacher à l'Église chrétienne; ce sont des païens, des druides, et si les circonstances s'y prêtaient, nous les verrions célébrer au milieu des *Dol-mens*, des *Cromlechs* et des *Men-hirs,* les rites d'Hésus et de Teutatès. Il faut être anglais pour donner dans de pareilles absurdités.

— Les divers historiens qui se sont occupés des Indes, Mill, Orme, etc., avaient dû, dans le cours de leurs recherches, rencontrer les noms de Dupleix, de La Bourdonnaye et de Lally. Cependant pas un seul écrivain ne s'était imposé la tâche de décrire séparément l'histoire de l'administration française en Asie, et M. le major Malleson est le premier pour qui ce sujet ait paru mériter d'être traité autrement qu'à titre de simple épisode dans l'histoire générale des Indes. On ne saurait nier qu'entre les annales de l'occupation britannique et celle de nos modestes comptoirs il y ait une différence notable. Raconter l'origine, le progrès et le développement de l'influence anglaise sur les bords du Gange, c'est retracer une des parties les plus im-

[1] *Curious Myths of the Middle Ages.* By S. Baring-Gould. Second Series. (Rivingtons.)

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

portantes de l'histoire moderne de l'Angleterre elle-même. D'un autre côté, décrire, avec tous les détails que l'on voudra, les événements qui se rattachent à l'organisation des comptoirs de Pondichéry et de Chandernagor, c'est purement et simplement détacher une douzaine de pages de la biographie de trois ou quatre Français illustres. En tout état de cause, on ne pourra pas reprocher au major Malleson d'avoir manifesté, dans son intéressant ouvrage [1], des sentiments d'un britannisme exagéré. Il fait de Dupleix un véritable héros ; il parle de lui en termes du plus profond enthousiasme, et quand on pense que l'Angleterre, vers le milieu du siècle dernier, était représentée aux Indes par l'illustre Clive, on comprendra facilement quel prix doit avoir dans la bouche d'un Anglais l'éloge du noble Dupleix.

Le terrible fiasco de la compagnie du Mississipi ne contribua pas peu à faire regarder d'assez mauvais œil, en France, toute tentative pour tirer parti d'établissements créés aux colonies ; ce fut la prise de Madras, en 1746, par La Bourdonnaye, qui commença à fixer de ce côté l'attention publique, et il est assez probable que Dupleix aurait singulièrement étendu la domination française sur les bords du Gange, si les complications de la politique européenne ne lui eussent pas arraché l'épée des mains. Le traité d'Aix-la-Chapelle nous obligeait de restituer nos conquêtes des Indes, et il fallut bien se résigner. En lisant l'ouvrage du major Malleson, et tout en faisant la part de certaines exagérations, fort naturelles d'ailleurs, dans lesquelles un biographe ne peut s'empêcher de tomber, à propos de son héros, on voit clairement la fausse position où se trouvait Dupleix, on comprend les intrigues et les funestes influences auxquelles il dut succomber. Les directeurs de la compagnie des Indes, pusillanimes au dernier point, n'osèrent pas sanctionner l'audace d'un administrateur qui pouvait les compromettre auprès du cabinet anglais, et ils ne se gênaient guère pour dissimuler leur mécontentement. Les ennemis de Dupleix exploitèrent subitement ses lâches dispositions, et quel appui, se demande le major Malleson, le grand homme devait-il attendre d'un gouvernement qui traînait dans la boue le nom français, et qui était représenté par une courtisane ?

Notre auteur s'abandonne à toutes sortes de réflexions sur ce que Dupleix aurait accompli aux Indes, sans les circonstances fatales sous le coup desquelles il fut obligé de céder. Il est toujours facile de s'égarer dans le pays des chimères lorsqu'on pose une première hypothèse, et il ne coûte rien de jeter sur le tableau les couleurs les plus brillantes ; nous n'attacherons donc aux conjectures du major Malleson qu'assez peu de valeur, et nous nous bornons à les mentionner ici comme preuve de la sympathie qu'un de nos plus illustres compatriotes à su exciter dans le cœur d'un *gentleman* anglais.

Le caractère de Lally ressort très-favorablement aussi de l'ouvrage dont nous venons de parler, et qui se termine en 1761, à la

[1] *History of the French in India*, from the Founding of Pondichery in 1674 to its Capture in 1761. By Major G. B. Malleson. (Longmans.)

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

conquête du Karnatic. Nous ne comprenons pas pourquoi l'auteur n'a pas jugé à propos de poursuivre son récit plus loin, et de raconter les efforts que Napoléon Ier essaya de faire pour rétablir aux Indes l'influence française. On a souvent dit que nous n'avons pas les qualités qui constituent le vrai colonisateur, de même qu'en littérature, nous passons pour incapables de composer une épopée. Pourquoi accepterions-nous tranquillement ce double reproche, lorsque nos établissements en Algérie, d'une part, et de l'autre nos admirables *chansons de geste*, sont là pour témoigner du contraire ?

GUSTAVE MASSON.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

CHRONIQUE

Le Musée des archives et le Discours d'ouverture de M. Léon Gautier. — Les thèses de l'École des Chartes. — L'Université et les cours de la rue Gerson. — La Société de linguistique et la Société bibliographique. — Travaux d'érudition en préparation. — Publications entreprises par l'État. — L'incendie de l'abbé Migne. — La mort du duc de Luynes et l'élection de M. de Vogüé. — M. Vallet de Viriville et M. l'abbé le Hir.

Les lecteurs de la *Revue des questions historiques* s'apercevront bien vite en lisant ces pages et longtemps avant d'arriver à la signature, qu'ils sont aujourd'hui privés de leur chroniqueur ordinaire. Ils regretteront vivement — et nul plus que moi n'a sujet de regretter — qu'une indisposition, passagère à la vérité, mais qui exige impérieusement quelque repos, mette mon inexpérience à la rude épreuve de remplacer M. Léon Gautier, même pour un jour. Les éminentes qualités que mon savant ami déploie dans tous ses écrits, cette science à la fois vaste et claire, cette chaleur de cœur et d'esprit qui entraîne ses lecteurs, sont des dons trop rares pour qu'on puisse prétendre y suppléer. Je me permets donc de réclamer une indulgence à laquelle j'ai droit, ce semble, à un double titre : je suis un nouveau venu, et j'ai été pris à l'improviste.

N'est-il pas juste que je signale en commençant aux lecteurs de la *Revue*, tant à cause de sa valeur propre qu'en raison de la belle œuvre qui en a été l'occasion, le *discours d'ouverture* prononcé par M. Léon Gautier lors de l'inauguration du Musée des Archives de l'Empire? On y trouve esquissée l'histoire de l'écriture en France, sujet qui au premier abord semble aride, et qu'a cependant vivifié l'éloquence (le mot n'est pas exagéré) déployée par l'orateur. La théorie dessinée à grands traits dans ce discours peut être vérifiée dans les salles du musée où, les jeudis et les dimanches, le public se presse autour des vitrines où notre histoire est pour ainsi dire exposée. L'autre dimanche, le musée a été visité par plus de trois cents personnes. M. le marquis de Laborde peut se féliciter d'un tel succès. On ne saurait à mon sens témoigner trop de reconnaissance aux administrateurs qui ont le goût des grandes choses et dont l'esprit libéral se préoccupe avant tout des besoins de l'intelligence. Le musée des archives ne sera pas seulement un utile but de promenade pour le public ; il servira efficacement nos études, en faisant

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

comprendre à tous les avantages de la science qui permet de déchiffrer ces vieux parchemins, où l'esprit des temps passés se révèle au temps présent, pour peu qu'on prenne la peine de l'y chercher et qu'on ait le talent de l'y découvrir. Le musée des archives est aussi le meilleur champ d'expériences qu'on puisse désirer pour les jeunes élèves de l'Ecole des Chartes : ils pourront s'assurer par de nombreux exemples de la sûreté de l'enseignement qui leur est donné et fortifier les principes qu'ils reçoivent par des études personnelles et de fructueuses comparaisons.

Les thèses soutenues le 20 janvier dernier par les élèves sortant de cette savante école, la seule institution où l'histoire soit enseignée scientifiquement dans notre pays, le seul établissement que nous puissions opposer, sous ce rapport, aux universités allemandes, ont prouvé que l'armée courageuse qui se plaît aux luttes fécondes de la science ne manquerait point encore de vaillantes recrues. Les *études sur l'architecture religieuse de l'Agenois du* X^e^ *au* XVIe *siècle* par M. Georges Tholin, nous promettent un archéologue de premier ordre et ont mérité à leur auteur des louanges qui, dans la bouche d'un examinateur tel que M. J. Quicherat, suffisent à établir une réputation scientifique. La thèse de M. F. Bonnardot sur la *langue française à Metz d'après les documents originaux du* XIIIe *siècle* a été examinée par M. Guessard. Elle a donné lieu à une discussion des plus intéressantes, où la science et l'esprit du professeur ont brillé, sans diminuer le mérite du candidat. Nous apprenons à l'instant qu'un mémoire, extrait de cette thèse, vient d'être l'objet de la part du *Comité des travaux historiques* institué au ministère de l'instruction publique, d'une distinction flatteuse et de nature à encourager M. Bonnardot dans la voie où il est entré. M. Gaston Dubois, qui s'était livré à de longues et patientes *recherches sur le lieu d'origine, la famille et la vie de Guillaume des Roches*, etc., a montré dans la soutenance de sa thèse une remarquable assurance et a même fait des distinctions qui ont paru trop ingénieuses. M. Dubois a toutes les qualités d'un érudit consciencieux et solide. Peut-être pourrait-on lui reprocher de s'abandonner trop aux études de détail et de négliger les vues d'ensemble. M. A. Vétault, qui avait étudié l'*Abbaye royale de Saint-Victor de Paris, depuis sa fondation jusqu'au temps de saint Louis*, est un esprit distingué et dont on doit beaucoup attendre. Les thèses de MM. Cauwès, Chauffier, de Beaucorps, Duchemin et Legrand ont également mérité des éloges qui sont autant de promesses pour l'avenir. L'École des Chartes a resserré dans la personne de M. Cauwès, déjà professeur à la faculté de droit de Nancy, et de M. Chauffier, étudiant au grand séminaire du diocèse de Paris, les liens qui l'unissent déjà, soit à la savante école des jurisconsultes français, soit au noble clergé de France.

Souhaiter que l'Ecole des Chartes prospère et grandisse, que son enseignement s'étende et se fortifie, que son influence s'accroisse, c'est un vœu si naturel de ma part qu'il m'est impossible de ne pas l'exprimer, chaque fois que l'occasion s'en présente. Je lui dois le

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

peu que je suis, c'est bien le moins que je lui témoigne quelque reconnaissance. Je ne me lasserai pas de répéter que le progrès des études historiques dans notre pays dépend surtout du progrès de l'Ecole des Chartes, parce que là seulement les efforts individuels des érudits ont trouvé un centre commun, parce que là seulement est constituée, comme enseignement régulier et officiel, la méthode scientifique. Tous les travailleurs sérieux (je dis en histoire) appartiennent de nom ou de fait à l'Ecole des Chartes, et ceux d'entre eux qui, par une raison quelconque, n'en ont pas été directement les élèves, doivent songer qu'ils y envoient ou y enverront leurs enfants.

Il ne faudrait pas, cependant, que notre zèle pour l'Ecole des Chartes nous empêchât d'apprécier les louables efforts que fait en ce moment l'Université pour soutenir son vieux et légitime renom, en se mettant au courant des progrès accomplis dans les sciences historiques, soit chez nous, soit en Allemagne. Mais je ne puis non plus dissimuler que, surtout en ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'Université semble avoir encore beaucoup à faire. On sait quels admirables résultats a donnés au delà du Rhin l'institution des *privat docent*. Ces jeunes agrégés des Universités allemandes, s'exerçant librement à leurs risques et périls aux labeurs du haut enseignement, fournissent une inépuisable pépinière de professeurs distingués où se recrute perpétuellement le corps enseignant. Une telle institution devrait être au moins essayée en France, mais il faudrait que l'essai se fit dans des conditions très-larges, et que, par exemple, la parole fût donnée à tous ceux qui par leurs titres ou leurs travaux offrent des conditions certaines de capacité, sous les réserves, bien entendu, qu'exige la prudence administrative. Des titres comme ceux de docteurs ès-lettres, de docteurs en droit ou en théologie, d'archivistes-paléographes, de lauréats de l'Institut devraient au moins ouvrir l'accès des chaires. On ne peut que féliciter l'Université du premier pas qui vient d'être tenté dans cette voie par l'institution des cours complémentaires qui sont faits rue Gerson par de jeunes docteurs de la Faculté de Paris. Nous devons signaler, entre tous ces cours, celui de M. Gaston Paris. Le jeune professeur s'occupe de l'*Histoire de la langue française*, et il a déjà publié sa leçon d'ouverture. Nul n'est assurément plus apte à traiter un sujet si vaste et si profond. Si j'avais qualité pour lui donner un conseil, je lui rappellerais ce que disait autrefois Platon au philosophe Xénocrate : « Mon cher Xénocrate, sacrifiez aux Grâces. » En d'autres termes, je dirais à M. Paris : « La France n'est pas l'Allemagne. Il ne suffit pas d'instruire, il faut plaire, et, à tort ou à droit, si vous ne nous plaisez, vous ne nous instruirez pas. Un peu moins de hauteur, un peu moins de dédain pour la faiblesse de nos esprits. Beaucoup de science est indispensable et vous en avez plus qu'il n'en faut, mais un peu d'art ne saurait nuire. »

Si l'Allemagne se distingue par la hauteur singulière où l'ensei-

ZENEAKADÉMIA
LISZT. MÚZEUM

gnement s'y est élevé, l'Angleterre a su trouver dans le principe de l'association de merveilleuses ressources pour faire avancer la science. Les sociétés savantes de l'Angleterre arrivent à de prodigieux résultats, grâce au concours que trouvent dans ce libre pays toutes les grandes entreprises. C'est encore là une voie où nous sommes bien en retard et où il faut songer à doubler le pas si nous ne voulons être définitivement distancés. Parmi les sociétés qui ont été récemment fondées dans notre pays, il en est deux qui doivent fixer notre attention.

Nommons d'abord la *Société de Linguistique de Paris* qui, quoique n'ayant pas encore une bien longue existence, est cependant en pleine floraison [1]. Des mémoires intéressants y sont lus tous les quinze jours, et il suffit de citer les noms de MM. Brunet de Presle, Egger, Bréal, Baudry, Oppert, Léon Gautier, Siméon Luce, Hartwig Derenbourg, etc., pour montrer que le titre de *savante* est à bon droit acquis à cette nouvelle société. L'étymologie du mot *guichet* a donné lieu entre MM. Gaston Paris et Siméon Luce, à une lutte des plus vives et des plus courtoises. M. Schœbel a commencé la lecture d'un docte travail sur la véritable inspiration des *Védas* dont, autant que nous en pouvons juger, les conclusions contredisent tant soit peu les affirmations de la critique antichrétienne. Ajoutons enfin que la société, impatiente de diriger vers un but utile les efforts communs de ses membres, vient de nommer deux commissions dont l'une doit se mettre en rapport avec la *Société de Botanique* pour arriver à identifier les noms vulgaires des plantes qui varient de province à province et souvent de village à village avec leurs dénominations scientifiques, et dont l'autre doit réunir les éléments d'un travail d'ensemble sur les noms propres dont les modifications ont déjà fourni à M. le capitaine Mowat, membre de la Société, la matière d'un savant et piquant mémoire.

La seconde société dont nous voulons parler a bien droit, ici, à une mention spéciale, puisque c'est à l'initiative du directeur de cette *Revue* qu'est due sa formation toute récente. *La Société Bibliographique* [2] a pour but la vulgarisation des sources et la diffusion des livres sérieux et utiles. Elle se propose de publier une Revue, destinée à tenir le public au courant des importants ouvrages qui paraissent en Europe, dans toutes les branches de la littérature ; elle inscrit dans son programme la publication « d'ouvrages de fonds originaux, de traductions d'ouvrages étrangers, de réimpressions d'ouvrages jouissant d'une légitime célébrité ; » elle se propose en outre d'entretenir des relations avec ses membres titulaires et ses associés correspondants pour leur faciliter la connaissance des sources et leur venir en aide dans leurs recherches. Les noms des membres qui composent le conseil de la société montrent combien le caractère en est sérieux. Nommons MM. de Voguë, Anatole de Barthélemy,

[1] Rue de Grenelle, 82. Les sociétaires payent une cotisation annuelle de 12 fr.
[2] Rue de Las Cases, 4. Les sociétaires payent une cotisation annuelle de 20 fr., dans laquelle est compris le prix d'abonnement à la *Revue*.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Ernest Desjardins, Boutaric, Paul Riant, H. de l'Epinois, Léon Gautier, H. de Charencey, etc., etc. Déjà la société a ouvert la série de ses publications en faisant paraître la première livraison d'une *Revue bibliographique universelle*, que nous croyons appelée à rendre de grands services. Nous appelons spécialement l'attention de nos lecteurs sur la partie technique de cette *Revue*, qui contient une bibliographie complète et méthodique des ouvrages publiés en France et à l'étranger, et les sommaires de plus de 80 Revues françaises, allemandes, anglaises, italiennes et même russes. C'est là un répertoire unique et inappréciable de sources qu'il était jusque-là difficile de connaître et qui, en tout cas, n'étaient familières en France qu'à un très-petit nombre d'érudits. Nous souhaitons la bienvenue à la Société bibliographique, et nous la félicitons d'avoir si utilement et si brillamment commencé.

Une société qui rendrait de bien grands services et qu'il est étrange qu'on n'ait pas encore songé à fonder serait une *Société d'histoire littéraire* qui aurait ce double but : publier des textes comme la *Société de l'histoire de France;* entendre la lecture de mémoires et prendre toutes les mesures nécessaires aux progrès de l'histoire littéraire. Nulle entreprise ne serait, à mon sens, plus féconde en bons résultats et il y aurait peut-être dans l'impulsion imprimée aux recherches qui ont pour objet notre ancienne littérature, un moyen de salut pour la littérature contemporaine, qui s'abîme de plus en plus dans le faux goût, le mauvais style, l'immoralité et une totale ineptie. Puiser aux sources vives et fécondes de l'esprit français pour remettre en honneur ses qualités traditionnelles, une exquise originalité jointe à un naturel exquis, quelle plus patriotique entreprise ?

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Je suis heureux de constater que si l'on commence à comprendre parmi nous l'utilité des associations scientifiques, les efforts individuels de leur côté ne se ralentissent pas. La réimpression de l'immense et inappréciable collection des *Bollandistes* est poursuivie avec une louable persévérance. Cette publication gigantesque sera sans doute terminée à la fin de l'année 1869. M. Paulin Paris continue avec activité la réimpression de l'*Histoire littéraire de France*. Au sommet comme au début de sa carrière, ce savant académicien se dévoue tout entier à la propagation de la science. M. Paulin Paris, qui a tant contribué à faire naître ce mouvement scientifique dont nous commençons à recueillir les heureux fruits, mourra, comme il a vécu, sur la brèche. Li'nfatigable M. Henry Michelant prépare en ce moment trois de ces éditions modèles qui ont, pour ainsi dire, naturalisé son nom dans la science allemande et qui, en même temps, font de lui un des premiers érudits français. M. Michelant va publier d'après le manuscrits de Vienne et de Turin le poëme de *Meraugis et Porlesguez* par *Raoul de Houdenc;* les miniatures seront reproduites dans cette édition de luxe : le poëme de *Richard li Biel* d'après le manuscrit unique de Turin; ce poëme formera le second volume d'une collection dont le premier contient *Blancandin :* enfin une *Chronique de Metz* inédite, qui va de l'an 1200 à l'an 1516 et dont l'au-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

teur est *Jacomin Husson*. M. Em. Mabille, de la Bibliothèque impériale, membre de la Société des Antiquaires de France, travaille en ce moment en collaboration avec M. Edouard Dulaurier, membre de l'Institut, MM. Gustave d'Hugues et Bruno Dusan, à une nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc* de Dom de Vic et Dom Vaissète. Cette édition, contenant un grand nombre de documents inédits, des dissertations et des notes nouvelles, sera continuée jusqu'en 1790 et augmentée d'une étude archéologique de la province avec des tables particulières et générales. M. Mabille a prouvé depuis longtemps qu'il est parfaitement digne de revoir et de compléter l'œuvre des deux savants Bénédictins. M. Siméon Luce, chargé par la *Société de l'Histoire de France* de préparer une édition de *Froissart*, vient de partir pour passer en revue les 90 manuscrits (ou environ) de cette grande chronique, qui existent à l'étranger. M. Luce a l'intention de prendre pour base de son édition le texte le meilleur et de reproduire à la fin de chaque volume toutes les variantes. Ceux qui connaissent le savant éditeur sont certains par avance que son travail sera aussi complet et aussi consciencieux que possible.

Une admirable sagacité, une précision minutieuse, une rigoureuse exactitude, voilà ce qui caractérise les recherches que poursuit M. N. de Wailly, membre de l'Institut, pour arriver à établir un texte critique de *Joinville*. C'est à ces études préparatoires que se rattache le *Recueil de chartes originales de Joinville en langue vulgaire*, qu'il vient de publier. La langue du XIIIe siècle, étudiée dans des chartes datées et offrant par conséquent une certitude mathématique, permettra de reconstituer, tel qu'il l'a écrit, et dégagé des fautes d'orthographe ou de langue introduites par les copistes, le texte original du célèbre chroniqueur. Si tous les érudits en France entendaient et pratiquaient la philologie avec cette précision d'analyse et, si j'ose dire, cette impitoyable lucidité qui distinguent M. de Wailly, nous laisserions bientôt loin derrière nous cette Allemagne tant vantée.

La France a pu se laisser distancer dans les travaux de pure érudition ; mais, ce me semble, elle n'a point encore d'égale dans ces grandes œuvres d'exposition historique, où la profondeur des pensées et la hauteur des sentiments sont exprimées dans un style d'une magnifique éloquence. M. le comte de Montalembert s'occupe en ce moment de donner au public une seconde édition de ses *Moines d'Occident* soigneusement revue et corrigée. Soit qu'il gravisse les dégrés d'une tribune ou que, secouant le poids accablant d'une douloureuse maladie, il prenne en main la plume pour épancher en d'admirables pages l'effusion de sa grande âme, on sait quel est toujours et partout M. le comte de Montalembert. Sa voix, écrite ou parlée, retentit dans les âmes où elle excite aussitôt comme un frisson d'enthousiasme ; la foi, la patrie, la liberté, semblent parler par sa bouche.

Amassés par les patientes recherches des érudits, mis en œuvre par des penseurs profonds et d'éloquents écrivains, il faut que les

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

éléments de toute sorte qui composent aujourd'hui l'histoire subissent une troisième et dernière transformation. Il importe de les mettre à la portée des jeunes intelligences afin de les faire servir à perfectionner l'éducation nationale. Les livres d'étrennes, pénétrant dans toutes les familles, peuvent avoir sur l'esprit des jeunes générations une excellente ou désastreuse influence. Il importe d'autant plus de choisir avec goût les ouvrages que l'on veut mettre entre les mains des enfants. C'est, par malheur, ce qui n'a pas toujours eu lieu, ce qui ne se fait pas toujours encore. Oubliant la fameuse maxime sur le respect dû à l'enfance qui n'en est pas moins vraie parce qu'on l'a rendue banale en la citant à tout propos et même hors de propos, on ne craint pas d'admettre parmi les livres destinés aux étrennes ou aux distributions de prix des ouvrages où il y a peu de moralité, encore moins de bon sens et où toutefois le sens commun est plus respecté que la grammaire. Réagir contre une aussi déplorable coutume c'est faire œuvre de chrétien, d'honnête homme, de bon citoyen. Aussi ne pouvons-nous trop applaudir à l'initiative des éditeurs qui s'efforcent de constituer des collections à la fois agréables et instructives, composées de livres sainement pensés, simplement mais élégamment écrits et dont une bonne partie est consacrée à répandre la connaissance de notre histoire. Graver dans la mémoire des enfants les grandes actions de leurs ancêtres, c'est élargir leur esprit, hausser leurs cœurs, les habituer à admirer ceux qui font bien, les exciter à bien faire. Des ouvrages comme la *France guerrière* de MM. Louis Moland et d'Héricault, et les *Grandes époques de la France* de MM. Habault et Marguerin, ne peuvent être trop recommandés aux familles, et il faut aussi recommander aux écrivains d'en faire, aux éditeurs d'en publier beaucoup de semblables.

Les publications entreprises par l'Etat ou en son nom sont, à cause de l'esprit particulier qui domine et probablement dominera encore longtemps en France, de nature à rendre à la science des services qu'on attendrait vainement, soit des associations studieuses, soit de l'initiative des particuliers. C'est pourquoi il faut souhaiter chez nous que l'administration entreprenne beaucoup en ce genre et qu'elle mène à bonne fin ses entreprises. Il faut lui rendre cette justice qu'elle comprend de mieux en mieux le rôle qui lui est réservé et qu'elle fait de sérieux efforts pour mériter la reconnaissance des érudits. La *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier* avance rapidement vers son terme. Cette vaste publication qui nous fait connaître jusqu'aux plus intimes ressorts du gouvernement du premier empire; ce répertoire immense des actes, des pensées, des projets d'un esprit dont l'activité n'a peut-être pas eu d'égal au monde, sera sans doute terminée à la fin de la présente année. Quoi qu'il en soit, l'histoire présente et future est certaine de faire dans ce champ si fécond déjà, une abondante moisson.

Le premier volume du *Catalogue des manuscrits français* de la Bibliothèque impériale est pour ainsi dire terminé et va paraître incessamment. On y trouvera inventoriés plus de trois mille manus-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

crits qui comprennent une grande partie de la littérature du moyen âge et le commencement de l'ancienne collection de Béthune où sont réunies en si grand nombre des lettres originales de personnages marquants dans notre histoire, notamment au XVIe siècle. Les volumes de cette collection sont et seront analysés lettre par lettre, et le catalogue indiquera pour chacune la signature, la date et l'adresse. Je m'abstiens, par des raisons de convenance, d'entrer dans de plus grands détails sur l'exécution de ce travail dont le public est, à bon droit, impatient de profiter, mais qui offre des difficultés dont on ne tient pas toujours assez de compte. Il est juste de dire que M. l'administrateur général Taschereau s'est toujours montré aussi pressé de faire jouir le public de ce catalogue que le public lui-même se montre avide de le posséder.

Le second volume de l'*Inventaire sommaire des archives de l'assistance publique à Paris*, dont on a déjà tiré quatorze feuilles, est en bonne voie. M. Léon Brièle, ancien élève de l'Ecole de Chartes, ancien archiviste du département du Haut-Rhin, en poursuit activement la rédaction sous la direction intelligente de M. Husson. M. le directeur de l'assistance publique mérite la reconnaissance des érudits par les soins qu'il n'a cessé de donner aux archives anciennes de son administration. Il faut souhaiter qu'il donne bientôt au public le *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, qui serait si profitable pour la science.

Tandis que se multiplient de tous côtés les publications savantes, nous venons de voir périr en une nuit l'œuvre extraordinaire à laquelle le courageux abbé Migne avait consacré sa vie et qu'il songe, dit-on (mais le pourra-t-il?), à recommencer. Les clichés de la *Patrologie*, de l'*Encyclopédie théologique* et des *Orateurs sacrés* sont perdus. Il n'est si humble presbytère dans nos paroisses de campagne où ne soit vivement senti le malheur qui a frappé M. l'abbé Migne, où l'incendie qui a détruit les ateliers catholiques de Montrouge ne soit déploré. Si la science a pu parfois trouver à redire dans ces volumineuses collections, que l'infatigable éditeur augmentait sans cesse et qu'il avait su mettre à la portée des bourses les plus modestes, elle n'en pénétrait pas moins comme malgré elle, grâce à ces éditions à bon marché, là où elle n'aurait jamais pu trouver accès, dans le coûteux appareil dont elle s'entoure d'ordinaire. L'érudition a donc fait là une perte immense; nous devons encore déplorer cette perte parce que, édifiée par un seul homme dans des conditions tellement difficiles qu'elles semblaient déraisonnables, l'œuvre que le feu vient de consumer était surtout une œuvre de foi.

J'arrive maintenant à la plus triste partie de ma tâche, en faisant connaître à nos lecteurs les pertes douloureuses que la science a faites dans ces derniers temps. L'Académie des inscriptions a perdu un de ses membres les plus éminents, en la personne de M. le duc de Luynes. La belle vie du noble duc a été couronnée, on le sait, par une mort plus belle encore. En vérité, une telle figure fait un con-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

traste étrange au milieu de nos petitesses, et ce grand seigneur, qui a su vivre pour la science et mourir pour la foi, jette une ombre singulière sur nos querelles mesquines et nos puériles ambitions. M. de Luynes aura, du moins, à l'Institut un digne successeur dans la personne du comte Melchior de Vogüé, que ses beaux travaux sur la Palestine indiquaient suffisamment au choix de l'Académie. M. de Vogüé, qui s'était d'abord présenté pour une place de membre ordinaire, a ensuite eu la modestie de retirer sa candidature et de solliciter seulement une place de membre libre. Il faut l'en féliciter. Il est bon de laisser aux hommes qui sont seulement érudits la suprême récompense qui couronne tous leurs travaux ; il est bon aussi de perpétuer au sein de l'Académie la noble tradition de l'aristocratie protectrice de la science, que personnifiait si bien M. le duc de Luynes. — M. Dübner a été enlevé à la science, au moment où il pouvait lui rendre de nouveaux et importants services [1]. M. Gandar, depuis de longues années professeur suppléant à la Faculté des lettres et auteur des remarquables travaux sur Bossuet, vient de mourir, avant d'avoir pu occuper, même une fois, cette chaire d'éloquence française à laquelle il venait d'être promu en remplacement de M. Nisard.

M. Vallet de Viriville, professeur à l'Ecole des Chartes, membre de la Société des Antiquaires et du Conseil de la Société de l'histoire de France, a été enlevé, le 20 février, par une maladie soudaine, à ses collègues, à ses élèves et à ses amis. Né le 23 avril 1815, notre maître regretté était dans toute la force de l'âge et toute la vigueur du talent. Sa vocation décidée pour les études historiques l'avait conduit de bonne heure à l'Ecole des Chartes, pour laquelle il a gardé toute sa vie une affection profonde, et dont, tout récemment encore, il plaidait la cause dans deux chaleureux articles publiés par le journal *le Temps* et réunis en une brochure. D'abord archiviste du département de l'Aube, M. Vallet fut en 1846, quand l'enseignement de l'Ecole des Chartes fut réorganisé par M. de Salvandy, appelé à y occuper une chaire, qu'il a gardée jusqu'à sa mort. Il était tellement assidu à s'acquitter de ses devoirs de professeur, que, quand on apprit au commencement de février qu'il était obligé de suspendre son cours, on sentit qu'il était gravement atteint. Il était doué d'une parole facile et brillante qui, jointe à une mémoire capable d'embrasser un nombre infini de détails, donnait un intérêt très-vif à son enseignement. Il avait pour ses élèves, qui lui avaient voué un affectueux dévouement, une affection paternelle. Il me souvient de l'avoir vu pleurer de joie, un jour que nous le félicitions au sujet de la récompense si méritée que l'Académie des inscriptions venait de décerner à son *Histoire de Charles VII*. Les trésors de sa science étaient ouverts à tous, et il allait même au-

[1] Nous saisissons volontiers cette occasion d'annoncer que le délai, fixé pour la souscription destinée à l'érection du monument à la mémoire de M. Dübner, est prorogé au 15 juin 1868. On peut souscrire chez M. E. Gaume (3, rue de l'Abbaye), qui a pris l'initiative de cette souscription.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

devant des questions qu'on pouvait lui adresser. Il aimait à indiquer à ses élèves des sujets de thèse, et ces sujets étaient toujours heureusement choisis. Je ne veux pas énumérer ici toutes ses publications. Elles sont très-nombreuses, car il avait l'esprit fécond et la production facile. Qu'il me suffise de rappeler que presque toutes avaient trait à ce quinzième siècle que M. Vallet avait tellement étudié qu'il se l'était approprié et pour ainsi dire identifié. Ce n'est pas que cette appropriation fût jalouse et exclusive. Bien loin de là : « Toute publication nouvelle sur le quinzième siècle est pour moi une bonne fortune, » disait-il un jour à une personne qui le consultait sur un travail qu'elle méditait. Comme savant, le trait principal de son caractère était la curiosité ; comme homme, la bonté. L'une est le mobile des recherches persévérantes et des découvertes ingénieuses ; l'autre est le mobile des bons sentiments, des bonnes actions.

L'Église de France, le diocèse de Paris, la congrégation de Saint-Sulpice ont perdu, dans la personne du vénérable abbé Le Hir, un hébraïsant de premier ordre, le représentant le plus autorisé de l'exégèse catholique, un vaillant champion de la foi. Sa vie, douce et paisible, s'est écoulée tout entière dans l'étude, l'enseignement et les exercices d'une grave et solide piété. On sait qu'il avait eu M. Renan pour élève, et qu'il ne pouvait s'accoutumer à désespérer de son retour. Il prit pourtant un jour la plume pour le combattre, et s'il le fit avec la vivacité d'un cœur blessé, dans cette vivacité même les restes de l'affection ancienne se faisaient encore sentir. La haute science que le vénérable abbé Le Hir accordait si bien avec la foi simple de son enfance, est pour nous un avertissement de ne juger pas avec promptitude, dans les matières que nous ignorons, des objections qu'accumulent nos adversaires; mais d'attendre, dans la simplicité et la loyauté du cœur, le jour où, soit par une apologie convaincante, soit par une de ces fréquentes évolutions qu'accomplit la science devant la foi souriante et immobile, cet amas, qui paraissait formidable, sera soudain renversé. La mort de l'abbé Le Hir laisse dans les rangs des exégètes catholiques, en France, un vide bien difficile à combler.

Et à ce propos, qu'on me permette de le dire, l'enseignement de nos grands séminaires n'est pas à la hauteur de la mission que le clergé doit aujourd'hui remplir. Sauf à Paris, où trouver une chaire d'hébreu? où trouver même une chaire de droit, d'archéologie? Bien plus, où trouver une chaire d'histoire de la liturgie? Et combien d'autres lacunes ! Cependant, en présence du progrès continu des sciences, en présence du grand mouvement historique et critique qui sera la gloire de notre siècle, il faut que le clergé, lui aussi, devienne savant. Il le faut à tout prix : nous ne pouvons laisser des armes aussi dangereuses aux seules mains de nos adversaires. A l'œuvre donc, et que ceux à qui ce devoir incombe songent à s'en acquitter sans plus de retard.

MARIUS SEPET.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Le travail le plus important que nous ayons à signaler pour le dernier trimestre est celui de M. de Carné sur les *États de Bretagne.* Nous en avons déjà entretenu nos lecteurs, et nous aurons prochainement à leur en reparler, puisque les pages érudites qu'on a lues dans la *Revue des Deux-Mondes*, vont incessamment paraître en un corps d'ouvrage. Bornons-nous donc, pour aujourd'hui, à indiquer les différents points historiques qui ont été traités en dernier lieu, à savoir : la conspiration de Pontcallec[1], le gouvernement du duc d'Aiguillon[2], l'affaire de La Chalotais[3], et les préliminaires de la Révolution en Bretagne[4]. — Nous ne ferons également que signaler en passant l'article de M. d'Haussonville sur l'enlèvement de Pie VII[5]. La publication des deux premiers volumes du grand travail que l'habile écrivain poursuit avec autorité et avec talent, permettra à la *Revue* de l'examiner bientôt d'une manière approfondie.

— M. Jules Bonnet, si versé dans la connaissance des affaires protestantes au XVIe siècle, vient d'étudier avec détail[6] la vie de Sébastien Castalion — ou Chateillon comme plusieurs l'ont appelé, — né en 1515, et qui mourut en 1563 dans un état voisin de la misère. Le récit de sa lutte avec Calvin offre un spécimen des dissensions passionnées qui éclatèrent dès le début entre les différents réformateurs. Castalion, en effet, en face du dogmatisme de Calvin, émit « des opinions indépendantes, » et « rêva une théologie moyenne. » Calvin combattit cette « première (?) apparition de l'individualisme religieux, » et blâma la manie « d'innover sans cesse, » et les « inepties » de Castalion. Mais pourquoi le combattait-il ? Calvin s'était érigé en réformateur de l'Église, en vertu de son sens individuel ; pourquoi donc s'irritait-il lorsque Castalion réformait à son tour la doctrine du maître, en vertu de son sens individuel ? Pas plus l'un que

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier.
[2] *Id.*, du 1er février.
[3] *Id.*, du 15 février.
[4] *Id.*, du 1er mars.
[5] XI. *L'enlèvement du Pape. — Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier.
[6] *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, livraisons d'octobre et novembre 1867 ; de janvier et février 1868.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

l'autre, ils n'avaient de mission; seulement, là où Calvin jugeait que l'erreur était coupable, Castalion proclama cette maxime, acceptée de nos jours, que tout homme a le droit de croire librement, et n'est responsable de ses erreurs que devant Dieu. Castalion « prononça le mot de tolérance, qui parut un blasphème à ses contemporains, » et « devint volontairement anathème à ses frères. » M. Bonnet déplore la sévérité de Calvin qui, par le supplice de Servet, imprima à la Réforme « une tache ineffaçable; » il loue la doctrine soutenue par Castalion qui, « inaugura, dit-il, à son insu peut-être, un âge nouveau; » il plaint Théodore de Bèze d'avoir entrepris, sur les traces de Calvin, la « tâche impossible » de réfuter les écrits de Castalion, et « d'émousser l'arme sinistre qu'il aurait dû laisser dans le vieil arsenal de la persécution catholique. »

— Mentionnons, à côté de la biographie de Sébastien Castalion par M. J. Bonnet, un travail de M. Philibert Soupé [1], où il met en lumière les vies de quatre protestants plus ou moins célèbres. L'auteur étudie Daniel Chamier d'après son *Journal*, publié par M. Charles Read en 1858; Dumont de Bostaquet, d'après ses Mémoires inédits, publiés par MM. Charles Read et Francis Waddington en 1864; Jean Rou, d'après ses Mémoires inédits et opuscules, publiés par M. Waddington en 1857 : enfin Rapin-Thoyras, d'après l'ouvrage de M. Raoul de Cazenove, publié en 1866. A l'aide de ces documents peu connus, M. Philibert-Soupé donne quelques détails intéressants sur les personnages qu'ils ont fréquentés, et sur les temps où ils ont vécu. Ils ont, en effet, été mêlés à de grands événements. L'un, le ministre Chamier, après avoir pris part à toutes les polémiques, fut l'un des promoteurs de l'insurrection protestante de 1620, et tomba sur les remparts de Montauban; Dumont de Bostaquet, soldat dans l'armée de Guillaume d'Orange ligué contre la France; Rou, annaliste et critique; Rapin-Thoyras, homme de guerre et historien renommé, servirent de leur épée ou de leur plume les ennemis de leur pays. M. Philibert-Soupé les félicite d'avoir, au mépris de leurs intérêts les plus chers, su vivre et mourir pour une idée; pour les admirer ou les plaindre, il faudrait examiner si cette idée était grande et juste, si les moyens qu'ils employèrent pour les défendre ont toujours été exempts de reproches. C'est ce que ne fait pas l'auteur.

— Nous ne sortons pas, à vrai dire, de l'histoire du protestantisme avec M. Hudry-Menos, qui a entrepris d'exposer l'histoire des Vaudois du Piémont [2], ce petit peuple que les protestants reconnaissent comme leurs précurseurs, et qu'ils ont appelé l'*Israël des Alpes*. Mais au lieu d'un travail historique, nous ne rencontrons ici, — sauf 99 pages sur la propagande vaudoise, — qu'un violent réquisitoire contre la religion catholique. C'est là le fond de l'article, et les

[1] *Les Calvinistes français du* XVIe *au* XVIIIe *siècle. — Revue contemporaine*, livr. des 31 décembre 1867 et 15 janvier 1868.

[2] *L'Israël des Alpes ou les Vaudois du Piémont.* I. *Les Origines et les premiers Apôtres. — Revue des Deux-Mondes*, livr. du 15 novembre 1867.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Vaudois n'en sont que l'occasion. La thèse de l'auteur est celle-ci : « L'opinion vulgaire que l'Église romaine a gardé son terrain et sa forme des premiers siècles, ne tient pas un moment devant la critique historique la plus élémentaire. » — « Le catholicisme s'est peu à peu orné, embelli, matérialisé ; » seuls les Vaudois, « chrétiens primitifs égarés dans un monde nouveau, » bien distincts des Albigeois, « ces revenants du gnosticisme alexandrin, ces semi-païens, » ont gardé les vrais principes de la religion fondée sur la Bible ; ce petit peuple « est resté dépositaire d'un haut spiritualisme chrétien, qui fut, en face du grossier moyen âge, ce qu'avait été le monothéisme de la Judée devant l'antiquité polythéiste. » Ce sont là des assertions dont la critique historique la plus élémentaire a depuis longtemps fait justice.

— La conversion d'Albert de Brandebourg, tel est l'objet d'une intéressante étude du P. Sommervogel [1], sur une question qui a été examinée, ici même, il y a quelque temps [2]. S'appuyant sur les beaux travaux de Mgr Ræss, évêque de Strasbourg, et sur les documents publiés antérieurement par le P. Theiner, l'auteur expose les preuves qui ne permettent pas de douter qu'Albert de Brandebourg ne soit mort catholique. M. Stenzel avait supposé que la Compagnie de Jésus ne fut pas étrangère à cette conversion : c'est une erreur ; mais si les Jésuites ne furent pas appelés à jouer un rôle dans cet événement, peu s'en fallut qu'ils ne procurassent la conversion de l'un des descendants d'Albert, le premier roi de Prusse Frédéric Ier. C'est ce que nous montre le P. Sommervogel dans une curieuse digression,

— La *Revue* a parlé, il y a trois mois, du remarquable ouvrage de M. le marquis de Noailles, sur *Henri de Valois et la Pologne en* 1572. Cet ouvrage a donné lieu à une étude très-sérieuse et très-intéressante de M. G. Baguenault de Puchesse, dans le *Contemporain* [3]. Le jeune érudit, qui possède parfaitement l'histoire du XVIe siècle, a pu ajouter sur certains points d'utiles compléments aux recherches de M. de Noailles, et su glaner quelques épis nouveaux dans un champ déjà si laborieusement moissonné.

— Le travail étendu sur la Saint-Barthélemy qu'a publié, ici même, M. G. Gandy, a été récemment l'objet, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* [4], d'une critique fort vive, où M. Ad. Schæffer a été jusqu'à mettre en doute la bonne foi de notre honorable collaborateur. M. Gandy a revendiqué, dans le recueil où il avait été attaqué, les droits de la justice et de la vérité. Dans la dernière livraison du *Bulletin* [5], il publie une première réponse, qui est suivie d'une réplique de M. Schæffer. La

[1] *Albert de Brandebourg, premier duc de Prusse. — Études religieuses, historiques et littéraires*, livr. du 15 février.
[2] Voir la 4e livraison de la *Revue*, t. II, p. 611.
[3] Livraison du 31 janvier 1868.
[4] Livraisons du 15 janvier et du 15 février.
[5] Livraison du 15 mars.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

controverse doit se poursuivre le mois prochain. Nous nous réservons d'en parler avec détail dans notre livraison de juillet.

— La *Revue du Monde catholique* a enfin terminé la publication des documents historiques tirés des papiers du cardinal-légat Gaetani et des autres membres de cette famille[1]. Le caractère de la politique de Sixte-Quint, les intrigues de la cour pendant les dernières années de Henri III et les premières de Henri IV, les dernières manifestations de la Ligue, les relations diplomatiques de la France avec Rome, tout cela est éclairé de lumières nouvelles. Il est à désirer qu'on nous donne bientôt intégralement et dans son texte original cette intéressante correspondance.

— C'est presque un livre que le travail de M. Perrens sur les *mariages espagnols*, dont les trois premiers articles parus conduisent le récit jusqu'en 1608[2]. Il ne s'agit pas ici — on le voit — d'une page d'histoire contemporaine, que, dans quelque cent ans, l'on pourra mettre en lumière, comme l'auteur de *Savonarole* vient de le faire pour une autre négociation au moins aussi épineuse. La scène se passe sous Henri IV, car c'est aux dernières années du règne de ce prince qu'il faut faire remonter les premiers pourparlers relatifs au mariage du Dauphin avec dona Anna, et de Madame Élisabeth avec le prince des Asturies. M. Perrens veut établir, en s'appuyant uniquement sur les textes, que dès 1602, il fut question des mariages espagnols; que cette négociation est inséparable de celles qui eurent pour résultat la trêve de douze ans conclue, par la médiation de Henri IV et de Jacques Ier, entre l'Espagne et les Provinces-Unies; que Henri IV, peu porté d'ailleurs à cette alliance, ne cessa pourtant de s'en occuper que lorsqu'il songea à son *grand dessein;* que les ministres de Henri IV, devenus conseillers de sa veuve, « purent croire qu'obligée de suivre une politique plus modeste, elle resterait fidèle, dans la mesure du possible, à celle du règne précédent, en reprenant les pourparlers sur les mariages; » et qu'enfin si en Espagne l'opinion était favorable à ces alliances, on y était très-hostile en France, et que c'est là qu'il faut chercher l'explication du long retard qu'en éprouva l'accomplissement. L'érudit et minutieux travail de M. Perrens a droit à être signalé d'une manière spéciale. Nous nous réservons de l'examiner quand il aura revêtu sa forme définitive.

— Le succès de l'ouvrage de M. Camille Rousset sur Louvois, devait encourager les historiens à chercher dans les archives du dépôt de la guerre des documents nouveaux, pour retracer la biographie d'une de nos illustrations militaires. La figure honnête et modeste de Catinat a fixé l'attention de M. Camille Clodong, qui

[1] Livraison du 25 février 1868. Voir les livraisons des 10 février et 10 avril 1867.

[2] *Négociation des mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis. — Compte rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques,* décembre 1867, janvier et février-mars 1868.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

lui a consacré trois longs articles[1]. Il s'est attaché surtout aux trente dernières années de la vie de cet homme illustre, le seul, selon la remarque de Louis XIV, qui déclarât posséder tout ce dont il avait besoin. Dans quelques mots d'introduction, M. Clodong raconte comment Nicolas Catinat de la Fauconnerie, cinquième fils d'un conseiller au Parlement de Paris, qui eut seize enfants, fut d'abord reçu avocat, perdit sa première cause, et, quittant avec mauvaise humeur le Code Justinien pour lire les Commentaires de César, entra au service militaire, où il avait déjà deux de ses frères. M. Clodong raconte aussi comment Catinat se distingua au siége de Lille, sous les yeux mêmes de Louis XIV, et s'attira, à la suite d'actions d'éclat, l'estime du grand Condé et la protection de Louvois. L'auteur entre véritablement en matière en exposant avec détail le rôle de Catinat, lors de l'intervention de Louis XIV en Italie, en 1681; il complète le récit de M. Rousset sur les intrigues de Mattioli et sa captivité à Pignerol, puis il montre comment, après la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV, en forçant le duc de Savoie à repousser du pays des Vaudois les réfugiés protestants, contraignit ce petit peuple à courir aux armes pour défendre l'exercice de sa religion. M. Clodong prouve que Catinat, contrairement à l'opinion commune, se départit en cette occation de sa modération ordinaire. Cet homme, dont on cite les traits les plus honorables, obéissait avant tout: il se montra également rigoureux en se conformant aux ordres de Louvois, dans le Palatinat. Mais bientôt les menées du duc de Savoie ramenèrent Catinat en Italie. Il y eut des jours heureux, les victoires de la Staffarda et de la Marsiglia; il y eut aussi des revers. Catinat, qui pourtant n'avait rien négligé, encourut, sans en être un moment troublé, les censures de Paris et de Versailles, et de Vauban lui-même, un instant égaré sur le compte de son ami. Le bâton de maréchal de France en 1693, le cordon bleu en 1705, l'estime sincère de Louis XIV, furent la récompense des glorieux services du modeste et désintéressé Catinat. « Il est bien digne de rester comme le type de l'honnête homme au XVIIe siècle, » dit M. Clodong en concluant son intéressante étude; s'il n'eut pas le véritable héroïsme, il n'eut aucun vice, et l'accusation d'irréligion, portée contre lui par Madame de Maintenon, ne peut se soutenir. Le caractère de Catinat offrit ce mélange de qualités souvent opposées : intelligence et simplicité, intrépidité et prudence, amour de la gloire et modestie, sévérité et douceur; chose rare et digne de remarque, Catinat, élevé aux plus hautes dignités, aux plus grands honneurs, n'employa jamais l'intrigue et la flatterie; il ne dut rien qu'à son mérite.

— Nous avons mentionné, il y a six mois, un article de M. Baudrillart sur les *Oisivetés de Vauban*. Cet article se retrouve dans un mémoire plus étendu sur le grand homme de guerre qui fut en même temps un grand citoyen. *Vauban économiste et réformateur*, tel est

[1] *Catinat. Étude historique d'après les pièces du Dépôt de la guerre.* — *Revue contemporaine*, livr. des 31 janvier, 15 et 29 février 1868.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

le titre du travail publié dans le *Compte rendu de l'Académie des seiences morales et politiques*[1]. « Guerrier et économiste, esprit ouvert à toutes les idées d'utilité générale, à tous les principes modernes (?) d'humanité et de justice, dit M. Baudrillart dans son intéressante étude, Vauban a été parmi nous une figure à part, une sorte de Xénophon chrétien. Il est du petit nombre de ceux qui ont accru le trésor des inventions et des idées humaines, soit dans la paix, soit dans la guerre. Son génie est dans son bon sens, et dans une inspiration généreuse qui anticipait sur les temps. »

— M. de Lavergne poursuit ses études sur les économistes français du XVIIIe siècle. Après Quesnay, voici le marquis de Mirabeau [2]. Une courte biographie encadre l'étude sur l'économiste. Le marquis de Mirabeau était père du grand orateur de la Constituante et de *Mirabeau-Tonneau;* il est l'auteur de l'*Ami des hommes*, que le Dauphin, frère de Louis XVI, appelait « le Bréviaire des honnêtes gens, » et, outre de nombreux ouvrages imprimés, il a laissé quatre cents cahiers in-quarto écrits de sa main. Le savant académicien termine par quelques détails sur les démêlés que le marquis de Mirabeau eut avec son terrible fils, qui avait « le naturel de la bête, » et dont son père ne croyait pas « qu'on fit jamais rien de bon. »

— On annonce la publication d'un ouvrage destiné à jeter une grande lumière sur l'histoire de la Révolution, et dont deux revues ont déjà donné d'importants extraits : nous voulons parler des *Mémoires de Malouet*, que va faire paraître le baron Malouet, petit-fils de l'auteur. Le *Correspondant* [3] a publié, avec un court avant-propos de M. le vicomte de Meaux, le récit des derniers efforts tentés par Malouet en faveur de la monarchie, pendant l'année qui précéda le 10 août 1792; la *Revue contemporaine* [4] a donné, sous ce titre : *Le pouvoir et la liberté en* 1789, le tableau des hommes et des choses à la veille de l'ouverture des États généraux. Nous ne faisons qu'indiquer ces curieux fragments, nous réservant de parler avec détail du livre lui-même, dans notre prochaine livraison.

— Bien qu'ils aient un caractère plutôt politique qu'historique, nous ne devons point passer sous silence deux remarquables articles publiés, l'un par M. le prince de Broglie, l'autre par M. Léopold de Gaillard. Le premier, écrit à propos du livre de M. de Bourgoing sur l'*Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution,* est consacré à la diplomatie de la Révolution et à l'examen des principes qui dirigèrent sa politique extérieure [5]; dans le second, qui résume les récents travaux de MM. de Poncins et de Meaux sur les cahiers

[1] Livraison de janvier et février-mars 1868.

[2] *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques,* livr. de février-mars.

[3] Livraison du 25 février.

[4] Livraison du 29 février.

[5] *La diplomatie et les principes de la Révolution française,* dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1868.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

de 89 et sur notre histoire depuis la Révolution[1], M. de Gaillard étudie les causes des transformations politiques et sociales accomplies de 1789 à la chute du premier Empire.

— M. Berriat Saint-Prix commence la publication, dans le *Cabinet historique*, d'une étude sur Carrier[2]. « Il semble, dit-il, que depuis longtemps l'on soit fixé sur Carrier. Cependant l'étude que je poursuis m'a parfois à son égard écarté des traditions les plus accréditées. Carrier, je me hâte de le dire, ne gagne rien à cette divergence, et sa renommée lui demeure entière; seulement, je crois, sur lui, avoir respecté la vérité plus que mes devanciers. » Ce ne sont pas, en effet, des phrases déclamatoires ni un portrait de fantaisie que nous donne le savant magistrat : ce sont des textes. Il peint ici le proconsul d'après les dépositions de nombreux témoins, avant d'en venir à l'exposé de ses actes.

— Nous citions dernièrement un très-bon travail de M. Albert Lemarchand sur le rôle de Bonchamps dans l'affaire des prisonniers de Saint-Florent. M. Alfred Lallié, qui a consacré à l'histoire de la révolution en Bretagne et en Vendée de longues investigations, a entrepris, concurremment avec son confrère d'Angers, d'éclaircir ce point historique, et il l'a fait[3] avec le soin et l'érudition qu'il apporte à ses travaux. Les deux mémoires se complètent, et forment un faisceau de preuves qu'il sera désormais impossible de rompre.

— Nous devons ici une mention à un travail sur les deux ministères du baron Louis, que M. Calmon vient de terminer dans le *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*[4], et qui se retrouvera dans une *Histoire parlementaire des finances sous la Restauration,* qu'on annonce en ce moment. Cette page d'histoire financière porte avec elle plus d'un enseignement : il y a là des faits et des chiffres sur lesquels on ne saurait trop méditer.

— M. de Mas-Latrie, qui avait examiné, dans une première dissertation, les formalités suivies pour la rédaction et la traduction des traités entre les chrétiens et les arabes nommés *maugrebins*, les seuls dont il ait eu à s'occuper, étudie maintenant[5] la nature même de ces documents et leur valeur intrinsèque. Il prouve, contrairement à l'opinion de M. Amari, éditeur des diplômes arabes de Florence, que nous avons dans les textes la teneur originale et fidèle des traités que les chrétiens ont conclus avec les Arabes et Berbères de l'Afrique, du XIIe au XVIe siècle, et il fait observer que ces traités ont été, pendant quatre cents ans, reconnus, vérifiés, visés ou renou-

[1] *La Politique dans les livres.* — *Correspondant* du 25 janvier.
[2] *La Justice révolutionnaire en France. Carrier à Nantes,* livr. de janvier.
[3] *La grande Armée vendéenne et les Prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil.* — *Revue de Bretagne et de Vendée,* livr. de janvier, février et mars 1868.
[4] Livraisons de décembre 1867 et janvier 1868.
[5] *De l'authenticité et de la fidélité des rédactions chrétiennes des traités conclus entre les Arabes et les Chrétiens au moyen âge.* — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 1867, 5e livraison.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

velés dans des accords successifs, et constamment observés sur les deux rives de la Méditerranée.

— Un recueil de chartes de Joinville, en langue vulgaire, c'est là assurément une source historique et surtout philologique du plus haut intérêt. C'est M. de Wailly, qui déjà a été assez heureux pour restituer, au moyen d'un manuscrit inconnu, le texte original du chroniqueur, qui réunit aujourd'hui[1] trente-deux chartes, tirées de divers dépôts publics, et émanées de la chancellerie du sire de Joinville. Cette publication n'est d'ailleurs que le point de départ d'une étude sur la langue de Joinville, que nous promet le savant académicien. — Nous trouvons encore dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* des Notes de Vyon d'Hérouval sur les baptisés et les convers, et sur les enquêteurs royaux au temps de saint Louis et de ses successeurs, publiées par M. Alexis Bruel ; un très-remarquable travail de critique diplomatique, dû à M. Léopold Delisle, sur deux bulles fort suspectes, relatives à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon ; la suite de l'Inventaire des manuscrits latins de Saint-Germain-des-Prés, dressé par le même infatigable et habile érudit, et enfin une charte de Charles d'Anjou pour la république de Sienne, éditée par notre collaborateur M. Casati[2].

— Publier douze lettres inédites de saint François de Sales, et les publier sur les originaux, c'est une bonne fortune qu'on enviera au Père Sommervogel, éditeur des lettres des derniers Condé. Le texte de ces lettres[3] est accompagné d'un curieux préambule sur les retouches que le saint évêque apportait à son style, de remarques sur les erreurs dont fourmillent les éditions des *Lettres*, et d'annotations dignes du savant auteur dont les investigations sont toujours aussi heureuses que patientes.

— Mentionnons, dans le même cahier des *Études*, qui vient de paraître, un travail du savant maître que la mort a enlevé avant le temps : *Saint Ephrem et la poésie syriaque au* IVe *siècle*, par M. l'abbé Le Hir, et une dissertation du P. Marquigny qui établit, en s'appuyant sur le travail de M. l'abbé Cerf, dont la *Revue* a rendu compte récemment et sur des recherches personnelles, la réalité du privilége accordé à nos rois de guérir des écrouelles.

— On nous permettra, avant de finir cette revue rapide, de rappeler qu'il y a six mois[4], nous mettions nos lecteurs en garde contre une accusation formulée, en termes fort acerbes, contre l'authenticité de certaines lettres de la *Correspondance de Mme de Maintenon*, publiée par M. Théophile Lavallée. Les deux articles donnés par M. Grimblot à la *Revue des Cours littéraires* ont été publiés depuis en brochure, et divers érudits ont appuyé, dans une certaine mesure, les conclusions de l'auteur. Or il est aujourd'hui établi — et la vue

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1867, 6e livraison.
[2] 1867, 5e et 6e livraisons.
[3] *Quelques lettres inédites de saint François de Sales. — Études religieuses, historiques et littéraires* du 15 mars 1868.
[4] Livraison du 1er octobre 1867, t. III, p. 615-616.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

même des pièces nous le démontre d'une façon évidente — que ce que nous appelions les « conjectures » du critique impitoyable des lettres de Mme de Maintenon, n'étaient bien, en effet, que de pures conjectures, et que même elles étaient dénuées de tout fondement. Nous n'en dirons pas davantage. Un éminent professeur à la Faculté des Lettres doit examiner prochainement la question avec détail. Qu'il nous suffise donc, pour aujourd'hui, d'enregistrer le fait : M. Grimblot n'a pas été plus fondé à prétendre que M. Théophile Lavallée s'était laissé *dupé* par des faussaires, qu'il ne l'a été à accuser le regrettable historien de « fétichisme monarchique. »

FR. DE FONTAINE.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM
ORSZ. ZENEAKADÉMIA
1875

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Néron, sa vie et son époque, par Latour Saint-Ybars. Paris, Michel Lévy, 1867, in-8° de 615 p.

Il est, dans l'histoire, des hommes dont les noms personnifient en quelque sorte l'époque qui les a vus naître et mourir : parmi ces hommes, les uns ont l'heureuse fortune d'être célébrés outre mesure par la postérité, qui oublie leurs défauts et même leurs vices pour ne voir que leurs qualités; les autres, au contraire, sont condamnés à une horreur que chaque siècle rend encore plus terrible. L'homme qui devient légendaire est excellent ou détestable; s'il n'est pas idéalisé, il est condamné à supporter la responsabilité de tout le mal qui s'est accompli dans le milieu où il s'est trouvé. — Tel fut le sort de Néron, le dernier empereur de la dynastie de César. Amoindri par les historiens, qui cherchaient à exalter une nouvelle famille impériale ; maudit par les écrivains chrétiens, qui avaient le droit de stigmatiser le plus cruel ennemi des fidèles, Néron est resté comme un type du plus affreux despote. Loin de moi l'idée de chercher à le réhabiliter : je me contente de noter qu'il ne faut pas considérer Néron comme ayant été le promoteur du détestable état de choses qui se déroula sous son règne : ce fut la société romaine elle-même, ce furent les doctrines alors professées, dans la vie publique comme dans la famille, qui entraînèrent Néron, doué, semble-t-il, d'un caractère bon et même généreux, sur cette pente terrible où il se laissa emporter de crime en crime. Agrippine, sa mère, fut son mauvais génie.

M. Latour Saint-Ybars, en consacrant un livre à retracer la vie de Néron, a soutenu cette thèse, et je crois qu'il en a démontré victorieusement la solidité. « Les vices de la société romaine, dit-il quelque part, décomposèrent vite cette nature exquise, et il devint le pire des hommes, lui qui aurait été le meilleur. En résumé, sa dépravation et ses crimes sont romains, la société qui l'a corrompu et l'empire qu'on lui a imposé l'entraînèrent dans l'abîme. » *La vie de Néron* est écrite avec une véritable verve ; l'auteur, parfois, sacrifie peut-être trop à la forme dramatique dans le récit : il semble que l'historien soit obligé à se montrer plus calme. Mais cette verve même a un certain charme pour un grand nombre de lecteurs. Je dois ajouter qu'avant d'écrire ce volume, M. Latour Saint-Ybars paraît avoir lu avec soin tous les anciens auteurs, et n'avoir négligé aucune source. On reconnaît dans ces pages le fruit de travaux préparatoires consciencieux, et n'ayant rien de commun avec cette fausse

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

érudition qui se contente trop souvent de butiner dans des ouvrages déjà publiés.

Je crois, cependant, que M. Latour Saint-Ybars, tout en avouant les crimes de Néron, s'est laissé dominer par l'antipathie profonde et justifiée qu'il professe contre la société romaine et la tyrannie césarienne. Néron, il faut le reconnaître, n'était pas doué de ce qu'il faut à un prince pour régner. Il ne connaissait pas la dignité ; il était trop porté à n'être qu'un lettré et un artiste. J'ajouterai que, si la société romaine pervertit Néron, c'est qu'il avait une faiblesse de caractère qui ne lui aurait permis, dans aucune circonstance, d'être un bon empereur. La société romaine n'était pas meilleure sous Titus, sous Trajan, sous Antonin, sous Marc Aurèle, et ces princes cependant surent éviter les erreurs et les égarements du dernier des Jules.

Je crois que M. Latour Saint-Ybars aurait ajouté un mérite de plus à ce livre, dont il est de toute justice de recommander la lecture, s'il y avait employé les renseignements que peuvent donner la numismatique et l'épigraphie : sans faire de l'archéologie proprement dite, il aurait pu, en puisant à ces deux sources, mettre en relief quelques aperçus nouveaux, fournir quelques détails encore inédits et peu connus : il y a telle monnaie antique ou telle inscription qui complète ou même rectifie la tradition écrite. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Coup d'œil général sur les légions de l'Empire romain, par M. Ch. ROBERT, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Franck, 1867, in-4° de 50 p.

Cette brochure sert d'introduction à un travail encore inédit sur les légions et sur les inscriptions des carrières du Rhin. A l'appui de trois tableaux faits avec soin, M. Robert donne un commentaire dans lequel on trouve des aperçus aussi utiles que nouveaux sur l'histoire et l'organisation de l'armée romaine, jusque dans les détails les plus minutieux. L'un de ces tableaux met en regard toutes les légions du 1er au Ve siècle, et fait connaître la date de leur création et de leur suppression, et l'emplacement de leurs dépôts. Cette dernière indication est précieuse, à cause de la permanence des institutions romaines, qui était telle, qu'au Ve siècle la plupart des dépôts étaient encore ceux qui avaient été fixés dans l'origine. Les bataillons de guerre, pour nous servir d'une expression moderne, pouvaient aller combattre sur tous les points de l'empire, mais les *Hiberna*, centres de recrutement, d'administration et d'instruction, ne bougeaient pas. M. Robert démontre l'erreur dans laquelle sont tombés plusieurs de ses devanciers, qui ignorant cette règle, ont supposé des changements de garnison qui n'ont jamais eu lieu, d'après la présence des bataillons de guerre sur des points différents. — Le second tableau résume le système qui prévalut au Ve siècle, et nous montre alors l'armée séparée en deux corps : les forces sédentaires aux frontières, aux ordres des comtes et des ducs, et les forces mobiles placées directement sous les ordres des maîtres de l'infanterie et de la cavalerie. M. Robert signale à cette époque un fait très-curieux : c'est la création par la plupart des empereurs reconnus à Rome ou dans les provinces, d'un ou plusieurs corps de troupes, portant la dénomination de *légion*, de *cohorte auxiliaire* ou de *coin*, auxquels ils donnaient pour *cognomen* leur propre *gentilicium*. — Le troisième tableau résume et discute les renseignements fournis sur les légions par les mon-

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

naies de Septime Sévère, de Gallien, de Victorin et de Carantius.

Ce travail, plein de faits nouveaux et d'érudition, fait vivement désirer le livre auquel il doit servir d'introduction. JEHAN DE MALMY.

Histoire de la France depuis l'origine jusqu'à la Révolution française, *et grands faits de l'histoire moderne de* 1453 *à* 1789, par G. DUCOUDRAY, ancien élève de l'École Normale, agrégé d'histoire. Ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels de 1866 pour l'enseignement secondaire spéciale. — **Histoire de France et Histoire générale depuis 1789 jusqu'à nos jours,** par le même. Paris, L. Hachette, 1867, 2 vol. in-12.

C'est une tâche laborieuse et délicate que de composer un précis de notre histoire. « Je ne me dissimule pas, écrit M. Ducoudray, combien il est difficile de concentrer en si peu de pages une si longue histoire, de la résumer en un récit qui ne semble point une abréviation, de détacher les grands événements sans que les ombres soient trop fortes, de laisser jouer dans la trame, malgré un cadre restreint, lumière et couleurs, de montrer la morale sans l'afficher. » Nous reconnaissons volontiers que, sous plus d'un rapport, l'auteur a su remplir heureusement sa tâche. Il a mis dans son résumé de la clarté et de la méthode, il a su profiter souvent des recherches de l'érudition contemporaine, et il a fait de louables efforts pour se montrer impartial. Mais comment y aurait-il réussi? — Dans l'atmosphère où vivent de nos jours les écrivains d'une certaine école, il est des préjugés indéracinables, et dont il est presque impossible d'avoir le courage de s'affranchir. Ainsi, d'après M. Ducoudray, les croisades ont été « stériles pour la religion, » et l'industrie et le commerce en ont seuls profité; au moyen âge, la vie était bien triste, car on n'avait pour l'égayer que « les dimanches et les nombreux jours de fête qui faisaient bien tort à l'industrie. » Les mots de « vengeances, » de « cupidités, » de « cruauté, » se rencontrent volontiers sous sa plume quand il parle de certains papes. Pour la Réforme, l'auteur s'approprie les paroles de M. Michelet; selon lui, si elle eut moins de succès dans notre pays, c'est que « les efforts persévérants de la royauté avaient affranchi l'Eglise du joug de Rome, si pesant en Allemagne et dans les autres contrées. » En voilà assez pour faire apprécier l'esprit du livre. Il y aurait à relever en outre bien des inexactitudes de détail : ainsi l'auteur nous montre saint Dominique organisant l'inquisition, les Anglais assiégeant Rouen en 1417; les faits relatifs au meurtre de Montereau sont entièrement dénaturés, l'organisation des compagnies d'ordonnances est placée en 1439, l'empoisonnement de Djem donné comme un fait avéré; enfin, d'après l'auteur, Henri IV aurait basé son système de confédération « sur le respect des nationalités, » et Mazarin obtenu le chapeau de cardinal « bien qu'il ne fût pas prêtre. »

Si nous étendions notre examen au second volume, nous trouverions des observations plus nombreuses à présenter. Nous verrions M. Ducoudray prétendre que « la société comme le gouvernement s'était formée (*sic*) au hasard; » que « la monarchie avait jeté la France dans une crise financière qui menaçait de se terminer par la banqueroute, » et que « Louis XVI, malgré ses vertus, ne sut point comprendre les nécessités de l'époque. » Nous entendrions l'auteur soutenir qu'il fallut la haute influence d'Alexandre pour déterminer Louis XVIII à accorder une charte constitutionnelle, et que la France, au lendemain

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

de Waterloo, « voulait soutenir l'empereur, » mais que « les intrigues recommencèrent comme en 1814. » En un mot nous constaterions que c'est là un véritable réquisitoire contre la monarchie et un continuel plaidoyer en faveur de la révolution. En voilà assez pour montrer avec quelle défiance on doit se servir de cet ouvrage, et combien le parti pris de l'écrivain compromet la valeur historique de son œuvre.

G. DE B.

Histoire du moyen âge, particulièrement de la France du Ve au XIVe siècle, par A. C. DAUBAN, conservateur à la bibliothèque impériale, et L. GRÉGOIRE, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au lycée Bonaparte. Paris, Ch. Delagrave, 1868. In-12 de 812 pages.

Ce livre, écrit à l'usage de la classe de troisième, dans le but de répondre au programme tracé pour l'examen du baccalauréat, commence par un résumé de l'histoire générale du monde ancien, et se termine en 1328. C'est remonter un peu loin et s'arrêter un peu tôt, mais ainsi le veut le programme. Naturellement le récit est court, mais il est substantiel, clair et presque toujours conforme aux derniers travaux de l'érudition. Ainsi les auteurs repoussent avec raison la fable de l'entrevue et de l'accord entre Philippe le Bel et Clément V, mais ils croient encore à la pragmatique sanction de saint Louis. Les jugements sont généralement sages et modérés, mais parfois on trouverait à reprendre quelques inexactitudes. Est-ce bien sous le pape Nicolas I, au neuvième siècle par conséquent, que se *fondait* la puissance spirituelle du Saint-Siége ? Grégoire VII, qui réclamait pour l'Église l'indépendance, comme on le reconnaît très-bien, revendiquait-il aussi l'empire ? Voulait-il bien réellement fonder une monarchie théocratique ? L'architecture qui remplaça le style roman au XIIe siècle a-t-elle bien pour « caractère distinctif » l'arc aigu ou ogive ? A la fin de chaque chapitre on signale quelques ouvrages à consulter ; mais pourquoi ne pas ajouter au titre des livres les indications bibliographiques, car ce livre est destiné surtout aux étudiants, et il faut par des indications précises leur faciliter le moyen de se procurer ces ouvrages et de s'en servir. Ne pourrait-on pas apporter encore plus de soin à ce choix d'ouvrages ? Comment, par exemple, ne pas indiquer en son lieu les Prolégomènes du *Polygtiques d'Irminon* et du *Cartulaire de Notre-Dame* et *de Saint-Père*, par M. Guérard ? Ne serait-il pas à propos de préciser en quelques mots la valeur des ouvrages signalés, comme on l'a fait pour les livres de MM. Boutaric, Huillard-Bréholles, Dareste, dont l'*Histoire de France* est recommandée comme la meilleure ? Et encore ici quelle prudence ne faut-il pas ! On nomme « excellentes » l'*Histoire de la conquête d'Angleterre*, l'*Histoire de la civilisation*, soit ; mais ne faudrait-il pas prévenir en même temps des graves erreurs qui y sont contenues, et dire que l'esprit de système y a souvent faussé le sens historique ? Telles sont quelques-unes de nos remarques sur un livre fait d'ailleurs avec conscience, avec talent et destiné à rendre service.

H. DE l'E.

De l'origine des peuples de la Gaule transalpine et de leurs institutions politiques avant la domination romaine, par M. Valentin SMITH, 2e édition. Paris, imprimerie impériale (et chez Aug. Durand), gr. in-8° de 95 p.

L'ouvrage consacré par M. Valentin Smith à donner un tableau de la Gaule avant César, offre, sous une forme succincte, un résumé complet

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

et substantiel des données que les auteurs de l'antiquité ou leurs commentateurs nous ont laissées sur ce sujet. L'auteur l'a considéré sous trois faces : l'origine et l'étymologie des Gaulois, le chiffre de leurs populations au moment de l'invasion romaine, enfin leurs institutions politiques et sociales. L'origine des Gaulois a été l'objet de bien des discussions et de bien des recherches; elle reste néanmoins entourée d'une grande obscurité : il doit en être ainsi, puisque la population des Gaules était formée du mélange de plusieurs races dont l'histoire nous est presque entièrement inconnue, et peut-être de quelques autres dont le souvenir a disparu pour toujours. Les données de l'archéologie préhistorique, que les découvertes de la science moderne ont éclairée d'un nouveau jour, nous permettent cependant de reconnaître deux grandes immigrations venues de la haute Asie et ayant absorbé dans leur sein les tribus sauvages de l'Europe primitive, dont le type paraît s'être approché des Lapons : la première apportant, avec la culture des céréales et la domestication des races animales les plus utiles, l'usage des instruments de pierre polie, et pour monuments l'érection de ces pierres gigantesques dont elle recouvrait ses tombeaux; la seconde, introduisant l'usage des métaux et l'incinération des morts. Ces deux races d'origine aryenne, dont l'apparition caractérise les époques dites âge de la pierre polie et âge du bronze, n'ont point échappé à l'attention de M. Valentin Smith, et il signale les rapports très-curieux de ces races avec les Pélasges et les Hellènes qui vinrent successivement envahir et peupler la Grèce : les analogies de langage, de lois et de coutumes qu'il indique, ne laissent guère douter de l'étroite parenté de ces peuples. M. Valentin Smith est moins heureux en voulant attribuer à la plus ancienne des immigrations aryennes le nom de Gaulois, et celui de Celtes à la seconde : l'opinion de ceux qui ne voient dans les noms de Gaëls, Galates, Celtes, etc., que des formes plus ou moins altérées du même radical, paraît infiniment plus probable, de même que les appellations de Kimrys, Cimmériens, Ombres et Ambrons n'étaient sans doute que des dérivations du même vocable passant par des dialectes divers. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que, dans l'état actuel de la science, nous n'avons aucune notion sûre qui nous permette de donner à l'une plutôt qu'à l'autre des deux grandes races qui ont peuplé la Gaule le nom de Celtes, ou toute autre désignation analogue dont l'étymologie et la valeur n'auraient encore rien de bien certain.

M. Valentin Smith ne paraît pas avoir obtenu un résultat plus positif dans ses efforts pour déterminer le chiffre de la population des Gaules au moment de la conquête romaine. Son point de départ, comme celui des autres auteurs qui ont entrepris de résoudre ce problème, se trouve dans les évaluations des hommes en état de porter les armes données par César pour un petit nombre de cités gauloises. Mais en multipliant ces chiffres par celui des peuples mentionnés par l'auteur des commentaires dans toute l'étendue des Gaules, sans avoir du reste égard ni à la grandeur de leur territoire, ni à leur état plus ou moins avancé de civilisation et de culture, on arrive à des résultats fort peu positifs et probablement très-au-dessous de la vérité.

Il y a des notions plus certaines et plus instructives à puiser dans le tableau tracé par M. Valentin Smith du régime civil et politique de la société gauloise. Les trois grandes classes entre lesquelles elle se partageait,

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

druides, nobles et peuple, sont bien définies et leur rôle est exactement apprécié. L'état de la masse de la population était un vasselage qui ne différait guère de celui des colons romains ou des vilains du moyen âge, et l'on est frappé du peu de fondements des théories qui ont attribué à la conquête franque un ordre de choses plus ancien de bien des siècles. Il y a des analogies curieuses à observer aussi entre les rapports des chefs gaulois et des compagnons qui s'associaient à leur fortune, avec les institutions de ce genre qui florissaient chez les peuples de race germanique. En résumé l'étude publiée par M. Valentin Smith est une œuvre de valeur, pleine de renseignements utiles et qui peut servir d'introduction aux meilleurs travaux sur notre histoire nationale.

L. DE N.

Les Barbares et leurs lois. *Etude sur les monuments du droit primitif de la monarchie française,* par M. L. de VALROGER, professeur d'histoire du droit à la Faculté de Paris. Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1867. in-8° de 114 pages.

« Les Germains se fixèrent sur les ruines de l'empire d'Occident. Ils y fondèrent des États plus ou moins durables qui eurent leurs lois ; dans ces lois, venues jusqu'à nous, se peignent les usages dont Tacite avait tracé un premier dessin. On y voit aussi la forme germanique que prit la société gallo-romaine, et comment elle la dépouilla bientôt pour en revêtir une autre, la forme féodale. C'est là enfin qu'il faut chercher les premiers germes du droit coutumier qui a régi la France jusqu'en 1789. Quels furent ces peuples barbares sous lesquels l'empire romain succomba? Quels États formèrent-ils, et quelles devaient être les destinées de ces États? Où et comment ces lois furent-elles composées? Dans quel état nous sont-elles parvenues? A quelles publications peut-on en demander connaissance ? Sous quelle forme s'y présentent-elles ? Voilà les points que je me propose de traiter sommairement. »

M. de Valroger expose lui-même en ces termes l'objet de son mémoire. Il l'a divisé en vingt chapitres ; les huit premiers racontent l'établissement des conquérants germains en Italie, en Afrique, dans la Grande-Bretagne et en Gaule. Le neuvième est consacré aux capitulaires, c'est-à-dire aux ordonnances des souverains francs. Les neuf chapitres suivants traitent des coutumes nationales des différents peuples d'origine germanique qui composaient l'empire franc au nord des Alpes : Saliens, Ripuaires, Allemands, Bavarois, Frisons, Saxons, Thuringiens. Le dix-neuvième chapitre parle du droit romain conservé par les vaincus et qui exerça son influence avec le temps sur la législation des vainqueurs. Dans le dernier chapitre il est question des monuments de la pratique, c'est-à-dire des formules. Ce travail est un résumé clair, élégant et suffisamment exact de l'état de la science sur les différents points que l'auteur touche. On peut le recommander aux débutants et à tous ceux qui, ne connaissant pas cette matière intéressante, veulent trouver réunis en quelques pages les principes et les faits les plus importants.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

La Loi salique, *d'après un manuscrit de la bibliothèque centrale de Varsovie,* précédée d'une préface et d'une notice sur un manuscrit de la *Lex emendata* de la bibliothèque Impériale de Saint - Pétersbourg par Romuald HUBÉ, membre honoraire de l'Académie Impériale des sciences de Saint-Pétersbourg,—Var-

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

sovie, imprimerie de la Gazette polonaise, Paris Durand, 1867, in-8° de XXI—47 pages.

On peut distinguer quatre rédactions de la loi Salique, la dernière, la *Lex emendata*, celle dont les manuscrits sont les plus communs, est le résultat d'une révision officielle faite au commencement du règne de Charlemagne. Les trois premières appartiennent à la période mérovingienne. La plus ancienne ne contient encore aucune trace de christianisme : la seconde et la troisième sont chrétiennes toutes les deux : elles se distinguent principalement l'une de l'autre par le nombre de leurs titres qui est de 65 pour la seconde, de 99 pour la troisième, les manuscrits de la troisième rédaction sont les uns glosés les autres sans glose. Le manuscrit publié par M. HUBÉ appartient à la troisième rédaction, il n'est pas glosé. Il vient de la Bibliothèque du collége de Clermont et a été vendu aux enchères lors de la suppression des jésuites. Il diffère sur un certain nombre de points du texte de la troisième rédaction publié par M. Pardessus, *Loi Salique*, p. 117 et suivantes. M. Hubé étudie dans la préface les caractères distinctifs de la troisième rédaction qui, suivant lui, appartiennent à la Touraine ou à l'Orléanais. Il termine par quelques mots sur un manuscrit de la quatrième rédaction de la loi Salique conservé à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Vient ensuite le texte du manuscrit de Varsovie. Les savants français doivent des remercîments à M. Hubé, qui, en leur enlevant définitivement ce manuscrit et en le faisant acheter par la Bibliothèque de Varsovie, a eu la bonne pensée de mettre à leur disposition une édition de ce texte précieux.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége (1060-1136) par M. l'abbé MARATU. Angoulême, T. Gommard, 1866, in-8° de 400 p.

Girard, évêque d'Angoulême, fut un des prélats les plus marquants de l'Église de France au XIIe siècle. D'une famille obscure, des environs de Bayeux, il s'éleva par son mérite à la dignité épiscopale. Le pape Pascal II l'investit, en 1107, des fonctions de légat du Saint-Siége, et à ce titre il exerça pendant vingt-trois ans une autorité prépondérante sur les diocèses de l'Ouest, jusqu'au moment où ayant embrassé la cause de l'antipape Anaclet, il vit sa réputation se ternir et son crédit s'éclipser; enfin il termina son existence dans un humiliant abandon. Sans doute Girard dut être un homme d'une vaste intelligence, il n'a toutefois ni par le mérite de ses œuvres, ni par l'éclat de ses vertus, acquis aucun titre durable à l'intérêt de la postérité. Mêlé à tous les événements de son époque sans qu'il y ait laissé une trace bien distincte, son histoire est l'histoire de l'ordre ecclésiastique dans toute la région où s'est exercée son influence. C'est ainsi qu'elle a été comprise par M. l'abbé Maratu ; mais l'auteur ne s'est point borné à en esquisser les traits généraux, il a recherché avec la plus patiente érudition tous les diplômes, tous les actes où Girard a laissé sa trace, et il en a donné un commentaire aussi savant que complet. Cette quantité de documents, la plupart sans liaison directe et souvent d'une importance assez secondaire, si elle ne rend pas la lecture de cet ouvrage fort attrayante, fournit aux érudits un ample mémoire dont ils sauront profiter. Il faut louer M. l'abbé Maratu de ses laborieuses recherches et de son exactitude consciencieuse. Ajoutons que le volume édité avec beaucoup de luxe, est un remarqua-

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

ble produit des presses de M. Journest. L. DE N.

Suger et son temps, par M. Alfred NETTEMENT, 2e édition. Paris, Lecoffre, 1867, in-8° de XXIV-370 p.

M. Nettement avait publié, il y a longtemps déjà, une étude sur Suger et son siècle. Aujourd'hui, à l'aide des documents récemment mis au jour, il reprend son travail et présente au public savant un ouvrage qu'on peut dire complétement nouveau. Écrire la vie de Suger est en quelque sorte écrire l'histoire de France pendant près de soixante-dix ans. Élevé avec Louis le Gros, introduit de bonne heure à la cour du roi, chargé dès lors des plus importantes missions, devenu bientôt après le conseiller de son fils et l'intendant de sa justice, puis, après la mort de Louis II, membre du conseil du jeune roi et régent du royaume pendant la croisade de 1147, Suger passa ainsi sa vie entière dans les affaires, et fut mêlé à tous les événements de cette époque.

M. Nettement nous donne un livre excellent, il étudie dans tous ses détails la vie de l'un des « fondateurs de l'unité française, » et examine avec impartialité les diverses opinions qui se sont produites sur Suger; c'est ainsi qu'il repousse avec raison une assertion d'un de ses historiens, M. Combes, qui a cru à un soulèvement général des seigneurs au début de la régence de Suger. Cette révolte se trouve réduite à ses justes proportions, c'est-à-dire à des brigandages purement locaux, réprimés avec énergie et habileté, sans qu'il ait été répandu une goutte de sang. En louant l'éminent auteur de ses habiles et laborieuses recherches, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret. Ses sources, indiquées d'une manière générale dans la préface, ne se trouvent pas assez souvent rappelées au bas des pages, à l'appui des faits; parfois quand la source est citée, l'indication est trop vague. C'est un léger défaut, dans un livre aussi consciencieux et écrit avec tant de soin; mais il est bon que le lecteur puisse contrôler l'historien, et se reporter facilement aux sources originales. G. DE S.

Étude sur Jeanne d'Arc, *sa vie, ses voix, sa sainteté, sa soumission à l'Eglise, son procès et l'autorité ecclésiastique,* par l'abbé J. B. JAUGEY, licencié en Théologie. Langres, Dallet; Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1867, in-8° de II-101 p.

Ceci est une étude théologique plutôt qu'historique; mais les controverses auxquelles ont donné lieu le caractère, la mission, l'orthodoxie de Jeanne d'Arc, appelaient naturellement un examen théologique de la question, et M. l'abbé Jaugey a été heureusement inspiré en l'entreprenant. Nous eussions voulu seulement qu'il se fût appuyé sur une connaissance plus approfondie des documents de la cause, et que ses démonstrations, auxquelles d'ailleurs nous souscrivons pleinement, eussent été basées sur un exposé historique plus complet et plus scrupuleusement exact. Quoi qu'il en soit, l'auteur a groupé les principales preuves de l'inspiration, de la sainteté et de l'orthodoxie de Jeanne d'Arc, et il conclut, comme M. l'abbé Freppel, en émettant le vœu de sa canonisation. Il est regrettable que M. Jaugey ait laissé de côté la question de la mission de la Pucelle, en se bornant à déclarer brièvement, dans une note, que « c'est à tort » qu'on a prétendu que cette mission finissait à Reims, et à ajouter fautivement que « ses voix lui parlèrent après le sacre comme avant. »

G. DE B.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

Lettres et négociations de Philippe de Commines, publiées avec un commentaire historique et biographique, par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de l'Académie royale de Belgique, etc., t. II. Bruxelles. V. Devaux, 1868, gr. in-8° de 312 p.

M. Kervyn de Lettenhove s'était arrêté dans son premier volume à la mort de Louis XI. A partir de cette époque, et jusqu'en 1494, une grave lacune existe dans les *mémoires* de Commines. Ces neuf années ne furent pour lui ni heureuses ni même honorables. Après avoir joué un rôle important aux États de 1484, dont la convocation, d'après l'auteur, devrait lui être attribuée, Commines retomba dans ses démêlés judiciaires avec les La Trémoille, et les déboires qu'il éprouva le firent songer à retourner dans sa patrie. Bientôt disgracié, il se mit à conspirer, fut arrêté, passa six mois en prison, et vit saisir une partie de ses biens. C'est seulement vers 1490 que Commines rentra en faveur. Nous le retrouvons alors mêlé à la politique et aux négociations : il combat l'expédition italienne, et, quand l'avis opposé au sien a prévalu, il s'occupe de préparer la guerre. Commines accompagne Charles VIII en Italie, et est bientôt envoyé comme ambassadeur à Venise, où il joue un rôle très-actif. De retour auprès du roi, il travaille à la paix, qui est signée le 10 octobre 1495, retourne un moment à Venise, et, revient en France, après s'être signalé en Italie « par l'habileté de sa conduite et la sagesse de ses conseils. » Il se retire de la cour peu après l'avénement de Louis XII. Pendant cette nouvelle disgrâce, Commines semble avoir nourri des projets ambitieux pour sa fille, qu'il fit épouser à René de Brosse, comte de Penthièvre, et à laquelle il aurait, paraît-il, songé à faire ceindre un jour la couronne ducale de Bretagne. A la fin de 1505, il rentre en grâce, pour prendre définitivement sa retraite en 1511, et mourir la même année le 18 octobre.

M. Kervyn de Lettenhove, dans le récit qu'il trace de la vie politique et privée de Commines, s'appuie encore, non-seulement sur les documents publiés dans ces derniers temps par MM. Abel Desjardins, Benoist, etc., et par Mlle Dupont, mais sur les pièces nombreuses que lui ont fourni ses recherches personnelles. Des investigations dans les archives de Florence, de Milan, de Modène, et d'autres dépôts publics, les communications qu'il a reçues de divers côtés — et en particulier de M. de la Ferrière pour les archives de Pétersbourg, — lui ont permis d'enrichir la biographie de de Commines et l'histoire du temps, de renseignements nouveaux et fort précieux.

G. DE B.

Histoire de François II (1559-1560), par Ed. de LA BARRE-DUPARCQ. Paris, Ch. Tanera, 1867, in-8°.

« Singulier règne que celui de François II ! Des troubles religieux, une conjuration, une assemblée des notables, un prince du sang condamné à mort; rien de grand, si ce n'est la modération d'un ministre célèbre et les premiers indices de la portée politique de la reine-mère. » Aussi sommes-nous étonnés que M. de La Barre-Duparcq ait choisi, pour en faire l'objet d'une publication spéciale, un règne aussi court, d'aussi peu d'importance, simple transition entre le règne de Henri II et le gouvernement personnel de Catherine de Médicis, et non le point de départ d'une situation nouvelle qui se serait développée sous les règnes suivants. Quoi qu'il en soit, l'auteur a voulu présenter un tableau général de l'état de la France du 29 juin 1559 au 5 décembre 1560. Il

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

étudie d'abord les personnages qui sont sur la scène, le roi, la jeune reine, la reine-mère, la famille royale, les princes, etc.; puis il précise la situation politique, financière, religieuse, militaire. Entrant ensuite dans l'exposé des faits, il résume les événements de ces dix-sept mois, sans ajouter à l'histoire des renseignements bien nouveaux. M. de La Barre-Duparcq subit d'ailleurs les nécessités de son sujet : il est forcé de toucher à tout, sans pouvoir rien dénouer; voyageant sur une route dont il ne peut explorer ni le point de départ, ni le point d'arrivée, il est condamné à marcher un peu à l'aventure. En effet, nous dit-il lui-même, Charles IX n'a fait qu' « hériter de la situation laissée par son prédécesseur, et personnellement il se trouvait à peu près condamné à la nullité; mal engendré par son père, mal élevé par sa mère, mal doué par la nature, il était désigné pour être une victime et n'a compté que peu de moments heureux (p. 267). » M. de La Barre-Duparcq a fait preuve d'ailleurs ici de la netteté et de la sagacité qui lui sont habituelles; les chapitres relatifs à l'art militaire, où l'on retrouve la compétence spéciale de l'auteur, sont fort instructifs. L. C.

Histoire du cardinal François de Sourdis, *du titre de Sainte-Fraxide, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, abbé de Mauléon et d'Orvans,* par M. J. W. Ravenez. Bordeaux, Gounouillhou; Paris, Bray, Vaton, Palmé et Repos, 1867, in-8°.

S'il y a, dans la première moitié du XVIIe siècle, une physionomie de prélat attachante et noble, c'est bien celle de François de Sourdis. Elle a un double charme français et chrétien. D'une lignée glorieuse, fils d'un homme de guerre qui avait combattu vaillamment à côté de Henri IV, François de Sourdis, cardinal et archevêque à vingt-quatre ans, porta sous la pourpre romaine et dans l'exercice de ses fonctions épiscopales ces habitudes militantes qui avaient été l'honneur de sa race, mais en les tempérant de mansuétude et de prudence apostoliques. Il fit, pendant près de trente ans, une vigoureuse guerre aux abus de toute sorte qui polluaient le sanctuaire. Il releva bien des autels; il rétablit la discipline ecclésiastique; il revendiqua, dans les conflits de juridiction, ses franchises d'évêque; il surveilla d'un œil vigilant la foi et les mœurs de son troupeau; il dégagea ses propres franchises des usurpations du parlement; sa charité fut inépuisable, et il n'y eut pas de misère physique, intellectuelle ou morale, qui ne sollicitât la belle activité de son grand cœur. Voilà l'évêque.

Sa fidélité au roi, son zèle désintéressé pour la France, son intervention courageuse et sage dans les démêlés de Louis XIII et de la reine mère, son opposition aux complots factieux des princes et des protestants, la sollicitude avec laquelle il détournait son église d'y prendre part, la mâle liberté de ses remontrances aux Etats généraux de 1614, sa politique éminemment et franchement catholique, toujours hostile à ce qui blessait le Saint-Siége au profit de certaines coalitions compromettantes pour les intérêts catholiques et l'honneur de l'Etat, son patriotisme droit et ferme qui eut toujours l'estime de Richelieu, malgré les divergences de sentiments et d'idées qui le séparaient des ambitions du terrible ministre; toutes ses démarches, en un mot, et tous ses efforts politiques furent marqués d'un beau caractère; voilà le Français.

Magnifique sujet, on le voit! Si M. Ravenez l'avait saisi dans toute sa grandeur, sans nul doute il se serait

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

fait un nom ; par malheur, nous avons ici des matériaux plutôt qu'une mise en œuvre, des éphémérides et un journal plutôt qu'une histoire.

Soyons indulgent. L'auteur est mort à la peine, il n'a pas eu le temps de corriger ses épreuves. En se revoyant lui-même, il se fût aperçu des très-nombreuses inexactitudes de son travail, il eût mieux écrit les noms de lieux et de personnes. Sa sévérité trop primesautière eût été moins rude aux adversaires souvent bien intentionnés de l'archevêque ; pour élever plus haut le piédestal de son héros, il eût moins abaissé son entourage. Sa vivacité trop peu contenue ne se fût pas épanchée en réflexions aventureuses, forcées, parfois d'un goût douteux ; son étude se fût développée dans un cadre plus méthodique ; il eût évité les minuties, et moins esclave des procès-verbaux et de bien d'autres documents excellents du reste, il se fût élevé au diapason de la grande histoire, et eût cherché les larges horizons sans abandonner le côté anecdotique de la monographie ; enfin il aurait remanié ou refondu plus d'une partie de son œuvre, il aurait *agrémenté* son sujet d'élégance et de couleur.

En parlant ainsi, nous sommes heureux de nous rencontrer avec la critique à la fois ferme et douce du digne successeur actuel de François de Sourdis au siége de Bordeaux. Son Éminence le cardinal Donnet rend hommage, à plusieurs égards, à l'honorable labeur de M. Ravenez. Il en approuve la doctrine, il y voit partout une grande estime des deux choses qui charmaient surtout le pieux cardinal : la vérité et la charité ; toutefois il estime qu'une « histoire plus complète » de ce grand homme et du temps où il a vécu reste à faire, et cette histoire, il l'appelle de ses vœux. Ce désir est aussi le nôtre. G. G.

Souvenirs du règne de Louis XIV par M. le comte de Cosnac (Gabriel-Jules), t. II. Paris, ve J. Renouard, 1868, in-8°.

Tout l'intérêt de ce deuxième volume se concentre sur l'année 1652 si décisive dans les luttes orageuses de la Fronde. Les *souvenirs* qu'il rappelle ne sont ni des redites, ni des amplifications de choses connues, mais une peinture animée et neuve, à certains égards, des intrigues et des combats qui finirent par amener le parlement, la bourgeoisie et les princes aux pieds de la cour. L'auteur ne s'arrête pas à la surface des événements, il les fouille dans leurs origines, dans leur nature et leurs résultats ; ce qu'il affectionne, ce sont les *interiora rerum*. On n'avait pas encore mis en scène, avec une aussi saisissante vérité, tous les personnages qui, en cette année 1652, mettaient en jeu sous des prétextes de bien public leur amour-propre blessé ou leur ambition remuante. Gaston d'Orléans, essentiellement peureux et versatile, est le trait d'union entre le cardinal de Retz, le prince de Condé et le parlement, sans que néanmoins le cardinal, le prince et la magistrature poursuivent autre chose, dans une alliance apparente, que la divergence de leurs secrets desseins. A mesure que Retz, Gaston et la bourgeoisie parlementaire s'effacent, Condé prend la tête du mouvement ; il s'appuie sur la plèbe et ne craint pas de remuer la démagogie pour dicter en maître à la cour les conditions de la paix ; sur sa cause si dramatique, bien qu'elle soit toute personnelle, la grande Mademoiselle, fille de Gaston, jette l'éclat de son aventureuse et brillante initiative.

Du côté de Mazarin, la froide bravoure et le génie prévoyant de Turenne président aux destinées de la guerre, pendant que le ministre exilé, tenant de loin tous les fils de la trame

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

dont il enveloppe Condé lui-même, anéantit la cause des princes dans les fureurs populaires qu'ils ont soulevées, et contre lesquelles proteste la bourgeoisie effrayée de Paris. Mazarin se retire, mais au moment où il paraît succomber pour tout concilier, il est maître de la situation, et il s'imposera bientôt pour tout dominer. Ce volume se ferme sur la soumission de la Fronde et l'humiliation du prince de Condé qui, dans la solitude que son impétueuse personnalité lui a faite, doit subir et non imposer les clauses de la paix.

Comme on le voit, ces *Souvenirs* ont vue, en quelque sorte, sur l'intérieur et l'extérieur de la Fronde. Le récit, quoique simple et sobrement coloré comme d'un reflet de la manière du grand siècle, s'anime souvent d'un courant de lettres inédites, consciencieusement empruntées aux archives du ministère de la guerre. La plupart sont de Turenne, il y en a aussi de Louis XIV et de plusieurs grands du royaume. Signalons, sous ce rapport, une pièce importante : c'est la relation de ce qui s'est passé dans l'armée de Guyenne sous les ordres du comte d'Harcourt depuis l'enlèvement des quartiers de M. le Prince jusqu'au 9 mai 1552 ; le comte d'Harcourt y tient lui-même la plume. Ainsi que César dans ses *Commentaires*, il raconte ses faits et gestes, comme s'ils étaient d'un autre, avec une modestie antique ; jusqu'à ce jour, nul écrit de cet homme de guerre qui forma Turenne et neutralisa le brillant courage de Condé, n'avait paru.

Çà et là quelques jugements, notamment sur Innocent X, ne peuvent être acceptés sans contrôle ; mais en général, les personnages et les choses sont bien vues et placées dans leur cadre. Une grande finesse d'analyse, jointe à une narration limpide où les détails ne sont pas assez touffus pour dérober la vue de l'ensemble, donnent à ce second tome un cachet de distinction et un piquant de nouveauté qui se recommandent aux simples amateurs de curiosités instructives comme aux savants. G. G.

L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV par Marius Topin. Paris, Didier, 1868, in-8° de 432 p.

M. Topin s'était proposé d'abord d'écrire une biographie du cardinal de Polignac, un des hommes les mieux doués qui aient paru vers la fin du règne de Louis XIV, mais dont la réputation littéraire a trop fait oublier les talents politiques. Deux des négociations les plus épineuses dont un diplomate ait pu être chargé, lui furent successivement confiées, et, bien qu'avec des résultats tout opposés, lui fournirent l'occasion de déployer les plus rares et les plus brillantes facultés. Ces négociations, par leur extrême importance et par l'influence qu'elles exercèrent sur les destinées de l'Europe, méritaient à elles seules d'avoir un historien ; elles viennent de le trouver dans M. Topin. Envoyé en Pologne pour préparer l'élection au trône du prince de Conti, Polignac employa les ressources de son esprit en faveur d'uue combinaison qui pouvait être le salut de ce malheureux pays et assurer à la France un fidèle allié. Ayant échoué autant devant l'indifférence du prince à qui il préparait une couronne que devant les efforts de ses adversaires, Polignac disparut de la scène politique pour redevenir, en 1710, le représentant de la France, vaincue et humiliée dans les tristes et infructueuses conférences de Gertruydemberg, et, deux ans plus tard, dans les négociations d'Utrecht qui amenèrent enfin une paix longtemps désirée. M. Topin nous donne un résumé aussi satisfaisant que possible de l'histoire

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

diplomatique de la guerre de la succession d'Espagne. Les circonstances qui placèrent sur la tête de Philippe V la couronne de la branche aînée des Habsbourgs, les inutiles efforts de la France aux abois pour obtenir une paix que lui refusaient d'orgueilleux ennemis, la crise politique qui, faisant passer l'Angleterre du gouvernement des Whigs à celui des Torys, rompit le concert des passions haineuses coalisées contre la maison de Bourbon; enfin les intérêts si divers des puissances européennes réglés à Utrecht sur la base d'un équilibre nécessaire, tels sont les sujets exposés par M. Topin avec une clarté et une précision que relèvent l'élégance de son style et la justesse de ses jugements. Il a su donner de l'intérêt et du charme à des matières quelquefois un peu arides, en même temps que par l'exactitude de ses recherches et la sagesse de ses appréciations, il assurait à son œuvre une valeur historique incontestable. Qu'il nous soit seulement permis de regretter qu'un auteur aussi sérieux et exact ait, par une inconcevable distraction, émis cette étonnante assertion que la Révolution seule avait introduit dans les institutions françaises la liberté de conscience (p. 394), comme s'il n'était point notoire qu'elle fut rétablie par un acte spontané de Louis XVI, encore en possession de la plénitude de son autorité royale. M. Topin, qui a su rectifier dans le cours de son ouvrage, plus d'une inexactitude commise par ses devanciers, aurait dû éviter de laisser s'y glisser une aussi manifeste erreur. L. DE N.

Louis XIV et les principaux personnages de son temps par ROMÉE D'AVIREY. Paris, E. Maillet, 1868, in-8° de 406 p.

Ce n'est ni une histoire du règne de Louis XIV, ni une biographie de ce monarque qu'a entreprise M. d'Avirey. C'est une suite de récits embrassant toute l'étendue de ce règne dans une longue suite d'anecdotes. Encore ces récits ne sont-ils guère formés que d'extraits empruntés aux mémoires du temps les plus célèbres. Un pareil plan ne pouvait donner naissance à un livre d'érudition; aussi n'est-ce qu'à la jeunesse ou à la classe un peu superficielle des lecteurs que cet ouvrage s'adresse. Du reste, grâce aux sources estimables auxquelles il a emprunté ses récits, et à la réserve extrême de ses appréciations, M. d'Avirey a le mérite de ne troubler les esprits ni par les jugements hasardés ni par les préventions dangereuses qui résultent trop souvent de la lecture des modernes historiens de Louis XIV. L. DE N.

Le Comte de Gisors, 1732-1758, *Etude historique,* par M. Camille ROUSSET, conservateur des archives historiques de la Guerre. Paris, Didier, 1868, in-8°.

Un mot suffit pour caractériser le nouvel ouvrage de M. Camille Rousset: c'est une excellente monographie historique, autour de laquelle il a su grouper un ensemble de faits et de documents qui en rehaussent encore l'intérêt. Petit-fils du surintendant Fouquet, fils unique du maréchal de Belle-Isle, colonel à treize ans, à quinze présenté à Versailles, mort glorieusement à vingt-six sur le champ de bataille de Créfeld, le comte de Gisors a laissé de lui plus qu'un souvenir, et c'est l'histoire de sa vie qui fait le sujet du présent livre. Nous le suivons presque depuis l'enfance dans toutes les phases brillantes de sa trop courte carrière : une éducation particulièrement soignée, d'intelligents voyages dans une partie de l'Europe

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

un précoce usage des cours, avaient de bonne heure mûri sa jeune expérience. Partout son esprit séduisant et aimable lui avait attiré les cœurs. Comblé de tous les dons de la fortune et du génie, il avait montré à la fois les qualités de l'homme de guerre et du diplomate. Honnête et prudent, il semblait à l'abri de la dangereuse contagion de son siècle. Sa gracieuse et noble figure, si bien restituée par son habile biographe, serait un modèle pour tous les temps. Mais à côté de ce tableau poétique et bienfaisant, M. C. Rousset n'a point négligé les plus austères exigences de l'histoire. Le docte conservateur de tant de précieux trésors nous donne, d'après les pièces du Dépôt de la Guerre, le récit complet des campagnes si peu glorieuses de Westphalie et de Hanovre, en 1757 et 1758. M. de Gisors avait dû y prendre part sous les ordres de l'incapable comte de Clermont, et il succombait le 23 juin, victime des fautes inouïes de son général. Blessé mortellement, il eut encore la force d'écrire à son père ; et quatre jours après, il recevait de ses ennemis les derniers honneurs militaires. On écrivait du camp de Cologne : « Nous venons de perdre le meilleur sujet du royaume et la plus belle âme ; il était doué de trop de vertus pour vivre dans un siècle aussi corrompu. » L'auteur de l'*Histoire de Louvois* pouvait-il trouver une plus favorable occasion de déployer les qualités ordinaires d'un talent trop connu et trop apprécié pour que nous ayons à en parler ici ?

G. B. DE P.

La Fayette en Amérique et en France, par le comte PELET DE LA LOZÈRE. Paris, Grassart, 1867, in-12 de 210 p.

L'auteur de cet ouvrage offre au public, en dix courts chapitres, un résumé succinct de la vie du célèbre général. C'est être trop modeste. Il est regrettable qu'un cadre plus large ne lui ait pas permis de nous donner sur La Fayette une biographie complète, détaillée et appuyée de tous les documents propres à jeter de nouvelles clartés sur une existence qui appartient à tant de titres à l'histoire. Quoi qu'il en soit, le comte Pelet de la Lozère nous paraît avoir bien rempli sa tâche, dans les limites étroites qu'il s'était imposées. Sa narration est facile, élégante même, et le style ne manque pas de mouvement. Les faits sont exposés clairement, méthodiquement ; les appréciations qui en interrompent le cours sont justes, mais trop rares, et s'il est un reproche que l'on puisse adresser à ce livre, écrit d'ailleurs avec une honnête impartialité, c'est de ne pas ajouter assez à ce que tout le monde sait déjà en gros, sur le héros de la guerre d'Amérique et des journées de Juillet.

F. DE ROQUEFEUIL.

Correspondance de Mme Elisabeth de France, sœur de Louis XVI, publiée par F. FEUILLET DE CONCHES sur les originaux autographes, et précédée d'une lettre de Monseigneur l'archevêque de Paris. Paris, H. Plon, 1868, in-8° cav. de XXIV-468 p. (avec portrait).

Nous reviendrons avec détail sur ce volume quand aura paru le livre que prépare depuis longtemps M. de Beauchesne, sur Mme Elisabeth. Mais nous voulons dès à présent signaler ce recueil des admirables lettres que Mme Campan, écrivant à la reine Hortense, — et nous croyons avoir été le premier à le rappeler, — trouvait « uniques, » « pleines de la plus touchante résignation, » et parfois « très-belles. » Rejetées à la fin de l'*Éloge* du comte Ferrand, qui les publia, un peu par surprise, en 1814 (du moins celles

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

à Mme de Raigecourt, qui formaient le lot principal de son volume), elles avaient été trop négligées. La nouvelle édition de l'*Éloge* (1861), la publication de l'ouvrage de M. Feuillet de Conches (*Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Elisabeth)*, vint appeler l'attention sur la correspondance de la princesse, et la mettre entre toutes les mains. Les nouveaux éditeurs apportaient d'ailleurs leur part d'inédit: les filles du comte Ferrand ajoutaient quelques lettres à celles publiées par leur père, et M. Feuillet de Conches, grâce à une bienveillante communication de M. de Castéjà, donnait les lettres adressées à Mme de Bombelles, pour la plupart inédites. Aujourd'hui l'habile collectionneur reprend dans les quatre volumes de son recueil toute la correspondance, et la publie par ordre chronologique, en y joignant les lettres de Mme Elisabeth à Mme de Mauléon, communiquées par M. le vicomte de Causans, et dont le texte n'avait pas été donné intégralement par M. Ferrand. Le volume de M. Feuillet est précédé d'une double introduction : d'abord une lettre fort remarquable de Mgr l'archevêque de Paris, noble et éloquent hommage à « l'héroïque et sainte femme qui eut toutes les qualités d'une princesse et toutes les vertus d'une chrétienne; » puis une notice de l'éditeur sur les lettres publiées, les personnes auxquelles elles sont adressées, leur provenance, etc.; il se termine par une table alphabétique. Nous regrettons de n'y pas trouver une table chronologique des lettres, avec sommaires, semblable à celle du recueil auquel M. Feuillet de Conches a emprunté les éléments de ce nouveau volume, qui, par son sujet même, se recommande à l'attention et à la sympathie du public.

G. DE B.

—

Fuite de Louis XVI à Varennes, *d'après les documents judiciaires et administratifs déposés au greffe de la haute cour nationale établie à Orléans*, par Eugène BIMBENET, ancien greffier en chef de la cour impérial d'Orléans. Paris, Didier, 1868, in-8° de XXVII-531 p.

Le sujet traité dans cet ouvrage devant être prochainement l'objet d'une étude spéciale dans la *Revue*, nous ne ferons que mentionner sommairement ici la seconde édition du livre de M. Bimbenet. L'auteur avait entre les mains les papiers de la procédure faite à Orléans, au nom de l'Assemblée nationale, contre les complices de la fuite du roi. Il s'en était servi en 1844, pour publier un travail suivi de quelques pièces justificatives; le mérite de cette nouvelle édition est de renfermer un nombre beaucoup plus considérable de pièces : il y en a quatre-vingt-quatorze, dont plusieurs en *fac-simile*; à elles seules, elles occupent plus de la moitié du volume. Ce sont des interrogatoires, des lettres, des déclarations, des délibérations, etc. L'auteur a assez fait en donnant une source aussi abondante de documents, écrits sans parti pris, sans esprit de justification, pour qu'on ne puisse pas lui adresser le reproche de n'avoir pas tiré tout le parti possible des différents documents publiés dans ces derniers temps, et de ne les avoir même pas indiqués. Ce n'est point ici une histoire de la fuite du roi; c'est un des éléments — et non le moins curieux — de cette histoire, si diversement écrite.

R. DE St M.

—

Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de 1789 à 1801, d'après les documents originaux inédits, par M. Jules SAUZAY, membre de l'Académie de Besançon. t. I et II. Le schisme. Besançon, Turbergue. 2 forts vol. in-12.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Ce n'est pas une complète histoire de la révolution dans le Doubs, c'est simplement le récit des luttes religieuses pendant une période de huit années, que M. Sauzay veut donner au public, en puisant avec la plus consciencieuse exactitude à toutes les sources locales, publiques ou privées, d'où la lumière peut lui venir. Et toutefois, malgré le point de vue spécial où il se place, c'est presque un monument qu'il va construire, si l'on juge du couronnement par les premières assises de l'édifice. Combien de volumes aura cette publication ? Nous ne saurions le dire, et nous croyons que l'estimable chercheur l'ignore lui-même. S'il nous permettait de lui donner un conseil, nous l'inviterions, précisément parce que nous honorons grandement ses efforts, à ne pas oublier qu'en nos jours de frivolité presque proverbiale, on a peur des œuvres de bien longue haleine. L'auteur, insatiable de détails, ne fait grâce de rien et vide, tout le long de ses deux volumes, avec une imperturbable constance, son répertoire de procès-verbaux, d'arrêtés officiels, de sentences de condamnation; ne négligeant rien en même temps pour distribuer à chaque petit tyranneau de la révolution sa part d'anathème et à chaque victime, si humble qu'elle soit, sa part d'auréole.

Du côté politique, il y a également excès. L'auteur se défend de vouloir y toucher; mais entraîné par la connexité, si étroite à l'époque dont il parle, des destinées de l'autel et du trône, il narre longuement des faits généraux qu'il eût suffi d'indiquer; et même colorant d'une teinte démocratique trop ardente beaucoup de ses appréciations, il paraît accepter la république de 92, pourvu qu'elle respecte la liberté religieuse, avec autant de joie que la Constitution de 91. Dans cet ordre complexe d'idées, il nous paraît tenir un compte insuffisant des tentatives de rébellion qui confondaient dans la même solidarité la religion et la monarchie; quand il oppose les *lois* à la persécution religieuse, il nous semble ne pas voir l'hypocrisie révolutionnaire dont le plan fut toujours, pendant cette époque lamentable, de légaliser la proscription, tout en affichant un peu de tolérance dans quelque coin négligé et méprisé de la législation.

Après ces réserves, louons l'esprit profondément honnête de cette publication, la sûreté d'informations et le courageux patriotisme qui y mettent en lumière tout ce qu'il y eut d'héroïsme dans ce clergé calomnié, de dévouements intrépides dans ces populations fidèles que les calculs de l'astuce, que les mensonges de l'ambition, que les violences du fanatisme ne pouvaient faire défaillir. Il y a là comme les dyptiques sacrés du Doubs; toute famille peut y voir, et y verra mieux encore, les titres glorieux qui lui commandent le respect de ses aïeux et leur font une place, par la majesté des souvenirs, dans l'affectueuse vénération de l'Eglise et de la France. En nos jours d'abaissement moral, il est noble de réhabiliter ainsi, sous le regard de tous, les résistances invincibles de la conscience, et de montrer par là que la France de nos pères, si cruellement méconnue par certaines écoles, n'était pas si dégénérée qu'on veut bien le dire, puisqu'il suffisait de quelques tyrans pour faire surgir des milliers de héros ! Que l'exemple de M. Sauzay soit partout suivi; ce ne sera pas seulement gloire et justice que cette restitution à chaque département d'un honneur méconnu : ce sera la leçon du passé à la déchéance de nos caractères et à nos cupidités serviles.

G. G.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Histoire de Napoléon Ier, par P. Lanfrey. Paris, Charpentier, 1867, t. I et II, 2 vol. in-12.

Mme de Staël recommandait de n'alléguer contre Napoléon rien qui laissât place au doute. Selon elle, c'était le servir que l'attaquer autrement qu'à coup sûr. Je crois que Mme de Staël eût été contente du livre de M. Lanfrey. Cette histoire, qui remonte aux premières années de Napoléon et s'arrête à la rupture de la paix d'Amiens, est manifestement une œuvre de réaction contre les apothéoses du grand Empereur. Elle est écrite, non pas assurément pour contester son génie militaire et même politique, mais pour reviser ses titres à la reconnaissance nationale. Elle conteste qu'une ambition très-personnelle, très-peu scrupuleuse et enfin insatiable dès son début ait jamais été profitable à la France. Il est sans doute difficile de supposer M. Lanfrey exempt de partialité et de parti pris. Seulement, on doit reconnaître qu'il n'a embrassé sa tâche d'accusateur, ou si l'on veut de juge d'instruction, qu'en s'environnant de pièces et de documents souvent ignorés ou oubliés, mais authentiques et irrécusables, et qu'il ne la poursuit qu'en donnant des preuves. Les chapitres de cet ouvrage qui nous ont semblé les plus neufs et les plus dignes d'intérêt sont les premiers, qui montrent Napoléon au début de sa carrière en relation avec les révolutionnaires de la Montagne, et ceux qui exposent son attitude politique dans la première campagne d'Italie. Les pages où les préventions de M. Lanfrey percent davantage sont celles où sa sévérité envers le consulat se tourne en indulgence pour certains hommes et certaines institutions du régime précédent, et surtout celles où il apprécie le concordat. Comme il n'aime pas plus l'Église que l'Empire, on conçoit qu'il réprouve absolument le traité de paix de ces deux puissances, et on ne sera pas étonné qu'il en méconnaisse à quelques égards le caractère et la portée. Mais il y aura lieu de revenir sur ce sujet en appréciant le travail si complet et si curieux que poursuit en ce moment M. le comte d'Haussonville. Qu'il nous suffise aujourd'hui de signaler le livre de M. Lanfrey comme un plaidoyer aussi important qu'intéressant dans le procès ouvert sur la mémoire du premier empereur.

C. de Meaux.

Mission du général Gardane en Perse, sous le premier Empire, — Documents historiques publiés par son fils le comte Alfred de Gardane. Paris, Chevallier 1868 (1865), in-8° de 364 p.

Une introduction de soixante-dix pages précède les documents intéressants publiés ici, à savoir les instructions données au général Gardane, la correspondance du général avec le ministre des affaires étrangères et du ministre avec le général. Pressée par la Russie qui avait envahi la Géorgie, la Perse, après avoir invoqué la protection de l'Angleterre et reculé devant ses exigences, se tourne vers la France et, en 1804, le schah écrit à l'empereur Napoléon, qui, reprenant sur ce point l'ancienne politique française, envoie des agents en Perse : M. Amédée Jaubert, puis M. Romieu, d'autres encore ; enfin après avoir conclu un traité en 1807 entre la Perse et la France, il fait partir le général Gardane avec une suite de vingt-cinq personnes des plus distinguées. Gardane avait l'ordre d'entretenir l'inimitié des Persans contre la Russie et, après avoir exigé l'expulsion de tous les Anglais de la Perse, d'étudier un projet d'expédition de vingt mille Français dans les Indes en passant par la Perse. Ce projet

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

d'expédition, dit très-bien M. de Gardane, est une des combinaisons du blocus continental, elle tend au même but et rentre dans le même système. Le général déploie une grande activité, expose ses idées sur la marche de l'expédition, fournit des renseignements intéressants sur l'état du pays, son organisation, ses ressources, conclut un traité de commerce sur les bases de ceux de 1705 et de 1708. A sa voix, toutes les têtes persanes ne rêvent qu'expédition dans les Indes ; le schah veut la guerre; la Perse se compromet. Mais bientôt la Russie se joue d'elle et de la France ; l'Angleterre arrive pour contrecarrer la mission de Gardane; et le général, oublié par l'empereur qui était trop occupé en Europe, se trouve exposé aux récriminations et aux plaintes sur l'abandon de la France. Il n'est plus question de l'expédition, — de ce dessein vaste et audacieux, dit M. de Gardane; de ce projet insensé, écrit sir Malcolm, dans son *histoire de Perse*. La publication de tous les documents relatifs à la mission du général Gardane éclaire parfaitement cet épisode historique.

H. DE L'E.

Histoire administrative. 1789-1815. — Frochot, préfet de la Seine, par Louis PASSY. Paris, Durand et Pedone-Lauriel ; Guillaumin, 1867, in-8° de 572 p.

Comme le dit l'auteur, ce livre n'est pas uniquement une biographie, « c'est une page considérable de l'histoire administrative. » Au début, nous voyons Frochot élu par le tiers aux Etats généraux ; nous le suivons dans son intimité avec Mirabeau, dont il devient le partisan, le secrétaire et l'ami. Il y a sur cette intimité de précieux renseignements tirés des papiers de Frochot. Après avoir décrit les derniers instants de Mirabeau d'après ces notes, dans un récit d'ailleurs peu différent de celui de Cabanis, mais qui y ajoute quelques particularités nouvelles, M. Passy raconte les luttes, plus restreintes, mais non moins sérieuses, que Frochot eut à soutenir à Aignay-le-Duc, ses efforts pour la fondation ou plutôt l'organisation d'une société populaire, puis les hostilités qu'on lui suscita, son emprisonnement à Dijon par suite des dénonciations de ses ennemis, et enfin sa délivrance à la fin de la Terreur. On suit ici, dans une localité restreinte, les peripéties du drame révolutionnaire. Ces premiers chapitres qui vont de 1791 à 1799 et conduisent le lecteur jusqu'au moment où Frochot fut appelé à faire partie du directoire du département, sont remplis de documents curieux et inédits.

Le troisième livre est entièrement consacré à l'administration de Frochot, qui « sut en douze années réorganiser et restaurer les services publics du département de la Seine et de la ville de Paris. » M. Passy quitte alors le terrain de l'histoire politique pour entrer dans l'histoire administrative. Et ce n'est pas une des moindres qualités de ce livre que d'avoir su, dans un sujet spécial et un peu aride, répandre une grande clarté et apporter un véritable intérêt. On suit les plans de Frochot pour l'organisation de l'administration municipale et principalement des services financiers de la grande ville; enfin en ce qui concerne l'ensemble du budget départemental et du budget municipal.

Cependant l'heure de la disgrâce allait bientôt sonner, et celui qui pendant si longtemps avait contribué à l'œuvre de la restauration administrative et financière de Paris devait se trouver mis à l'écart. Ce fut sous l'Empire même que ces épreuves frappèrent Frochot; nommé préfet des Bouches-du-Rhône, pendant les Cent-Jours, Frochot se retira ensuite à

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Aignay, puis à Etuf, non loin de son pays natal, où il passa, livré à des occupations agricoles, les dernières années de sa vie. G. DE S.

—

L'Église de Saint-Denis, *sa crypte, ses tombeaux, ses chapelles, son trésor*, par le chanoine J. JAQUEMET. Paris, Putois-Cretté, 1867, in-18, VII-216 p.

M. l'abbé Jaquemet, chanoine de Saint-Denis, a écrit sur l'église de son chapitre une très-intéressante notice dont la vente vient soulager plus d'une infortune ; tout y est précis, et la clarté de la description est encore aidée par deux plans joints au texte. Il reste peu de chose (quelques fragments dans la crypte) des travaux exécutés avant Suger, mais au temps de ce grand abbé se rapporte la construction d'une partie de l'église actuellement existante, spécialement le portail, les tours, les deux premières travées après le portail, une partie de l'abside, que saint Louis compléta en faisant construire la nef. Les chapelles du collatéral septentrional furent ajoutées au XIVe siècle, et celle du collatéral méridional a été bâtie de nos jours. Ainsi on retrouve des traces de toutes les époques. Curieuse à ce point de vue, l'église de Saint-Denis doit être chère à la France pour avoir été le lieu de sépulture de ses rois. Plusieurs rois de la première et de la seconde race y furent déposés, et sur tous les rois qui composent la troisième race, trois seulement eurent ailleurs leurs tombeaux. Pendant la Révolution, la Convention, le 10 août 1793, ordonna que « les mausolées des ci-devant rois élevés dans l'église de Saint-Denis seraient détruits. » En trois jours, cinquante et un mausolées furent saccagés : acte de vandalisme qui fut le prélude d'un autre plus odieux encore, lorsqu'on fouilla les caveaux pour bouleverser les ossements et en jeter les cendres au vent. Le *trésor* de Saint-Denis fut également enlevé à l'église, pour qu'il contribuât, suivant les expressions d'une adresse présentée à la Convention, « à affermir l'empire de la raison et de la liberté. »

Depuis longues années déjà, on restaure l'église si malheureusement dévastée. En principe on cherche à rétablir l'église ancienne dans son état primitif, mais ce principe a reçu plus d'une atteinte ; d'abord il en subit de nécessaires par la destruction d'une certain nombre de monuments qu'on ne retrouve plus ; ensuite, plusieurs autres ont été changés de place tels que le tombeau de Turenne, autrefois à Saint-Denis, et aujourd'hui transporté aux Invalides ; enfin on a introduit un grand nombre de tombes, de mouuments, de statues, que l'église de Suger et de S. Louis, comme dit très-bien l'auteur, ne reconnaît pas comme siennes. M. le chanoine Jaquemet donne une description exacte de chacun ; modéré dans l'énoncé de ses opinions, il s'élève cependant avec force contre « certains travaux modernes qui ont détérioré plutôt que restauré » la façade de l'église. Après avoir accompagné l'auteur dans ce pieux pèlerinage aux tombeaux de nos rois, on ne peut avec lui se défendre d'un sentiment de tristesse. Les tombes de S. Denis sont *vides :* la fureur des hommes n'a pas voulu laisser au temps la tâche d'anéantir leurs débris, et « les rois qui les ont bâtis, comme parle Bossuet, n'ont pas joui de leurs sépulcres ! » H. DE L'E.

—

Histoire de l'abbaye et du collége de Juilly, *depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, par M. Ch. HAMEL, ancien élève de Juilly. Paris, Douniol, 1868, in-8°.

Au moment où l'antique collége de

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Juilly, par une détermination de son conseil de direction, à laquelle on ne saurait trop applaudir, vient de retrouver à sa tête cette congrégation de l'Oratoire qui, pendant deux siècles, avait fait sa fortune et maintenu sa célébrité, c'est une heureuse idée qu'a eue M. Hamel d'en retracer les annales. Dans un volume plein de faits trop peu connus, et très-intéressants, l'auteur déroule, dans un style simple et facile, les vicissitudes de cette maison « si chrétienne et si française. » Il s'attache à faire ressortir le rôle qu'elle a joué dans l'histoire de l'éducation publique en France, et la part qu'elle a prise à ses progrès, le bien qu'elle a opéré et l'influence qu'elle a exercée, en montrant quels ont été les principes et les procédés d'enseignement, les maîtres qui les ont appliqués et les élèves qu'ils ont formés. Quelque incomplets que soient les documents où il a puisé, M. Hamel a réussi à donner à son sujet une ampleur et un intéret incontestables. La maison de Juilly revit vraiment dans ces pages, où l'on sent vibrer le dévouement de l'ancien élève, en même temps que de l'ami militant et fidèle. Parmi les noms d'hommes qui ont signalé leur passage dans la vie publique depuis cinquante ans, on aime à trouver un certain nombre d'anciens élèves de Juilly.

Mais nous ne saurions passer sous silence le caractère d'intérêt plus général qui s'attache à ce volume, à savoir cette sorte de galerie des plus célèbres oratoriens de l'ancienne fondation qui se sont succédé à Juilly. Quand on passe en revue ces hommes qui pendant une longue suite d'années se sont suivis dans une constante fidélité à la cause de l'Église, des lettres et de la société, on s'étonne de l'oubli, j'allais dire des préventions que les fautes de quelques-uns ont réussi à prolonger injustement contre une congrégation aussi recommandable. Hâtons-nous d'ajouter que l'heure des réparations semble avoir sonné. Qui ne sait le sympathique accueil fait de toute part à la rénovation en France de l'antique Oratoire? Cette rénovation se caractérise d'une manière plus touchante encore dans la reprise de possession de Juilly par les fils spirituels de ses anciens maîtres. Il y a là pour les uns et les autres le plus favorable augure. Félicitons M. Hamel de l'opportunité avec laquelle, par la plume aussi bien que par les actes, il a contribué puissamment à cette alliance féconde entre le passé et l'avenir. A. DE RICHECOUR.

Histoire de la ville et baronnie de Bressuire, par Bélisaire LEDAIN, de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — Bressuire, Baudry, 1866, in-8 de 273 p.

L'*histoire de Bressuire* commence avec le XIe siècle, pour se terminer au milieu des luttes héroïques de la guerre de Vendée. M. Ledain la suit pas à pas avec des documents qu'il puise surtout dans la riche collection de Dom Fontenneau, conservée à la bibliothèque de Poitiers, et dans les archives de la ville, dites *Archives de Saint-Loup*, parce qu'elles furent transportées en 1780 au château de Saint-Loup par ordre du dernier seigneur, Jean d'Abbadie. Aucun fait important ne lui échappe, et en même temps que l'histoire de la ville il fait celle de ses seigneurs, qui appartenaient aux illustres familles de Beaumont, de Laval-Montmorency, Fiesque, de Courcillon-Dangeau et de Luynes. La puissante famille de Beaumont-Bressuire s'identifie en quelque sorte avec Bressuire dont elle posséda la seigneurie du XIe siècle à 1528. M. Ledain est parvenu à jeter un peu de jour sur sa difficile généalogie ; il

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

donne une étude très-curieuse (la partie la plus importante de son travail), sur son membre le plus illustre, Jacques de Beaumont, lieutenant général du Poitou, confident et complice de la politique de Louis XI ; on y trouve plusieurs lettres de ce souverain, malheureusement sans indication d'origine ; c'est un véritable chapitre d'histoire générale. Cette monographie est, au point de vue local, du plus grand intérêt ; toutes les questions qui sont du domaine de l'archéologie y trouvent leur solution : ainsi l'époque de la construction des différentes parties du château ; tous les faits relatifs à la vie municipale sont mentionnés avec soin ; dans l'analyse des pièces, l'auteur donne la liste de tous les noms propres qu'elles renferment : plusieurs d'entre elles ont un caractère d'intérêt général : telles sont une charte très-libérale octroyée aux habitants, en 1190, par Raoul de Beaumont, et les ordonnances rendues par Jacques de Beaumont sur la boulangerie, les marchés, les tavernes et la boucherie : on les trouve intégralement reproduites parmi les pièces justificatives et elles sont pleines d'actualité. Un appendice renferme la liste des sénéchaux, juges châtelains et procureurs fiscaux de Bressuire, un essai sur la hiérarchie féodale des baronnies de Bressuire et de Chiché et l'état du domaine de ces deux seigneuries. Il eût été désirable que l'auteur eût su joindre à l'érudition l'intérêt du récit : la première partie de son travail est plutôt un inventaire de pièces qu'une histoire suivie ; ce n'est qu'à partir de la période révolutionnaire que la narration prend un peu de vie.

R. DE S[t] M.

Annales historiques du Barrois, de 1352 à 1411, *ou histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar sous le règne de Robert, duc de Bar,* par Victor SERVAIS, chef de bureau à la préfecture de la Meuse, en retraite. Bar-le-Duc, 1865-1867, 2 vol. in-8° de VIII-520 et 498 pages.

L'ordre de Saint-Benoît nous a laissé une histoire de Lorraine, une histoire de Metz ; celle du duché de Bar est encore à faire. M. Victor Servais a entrepris de combler cette lacune. En attendant qu'il puisse terminer et publier le grand travail qu'il a entrepris, il nous a donné les deux volumes dont nous venons de reproduire le titre. Puissent ces volumes recevoir l'accueil bienveillant et empressé qu'ils méritent, et cet encouragement décider l'auteur à tenir sa promesse et à publier bientôt l'histoire complète qu'il nous fait espérer !

L'ouvrage de M. Servais est, en effet, composé d'après les sources, et, ce qui rend sa valeur plus grande, d'après des sources inédites.

L'auteur a dépouillé aux archives de la Chambre des Comptes de Bar, conservées à la préfecture de la Meuse, non-seulement les chartes mais aussi les comptes nombreux qui appartiennent à l'époque dont il s'est occupé. Pour compléter ses recherches il n'a pas négligé les archives de l'Empire, et celles de la Chambre des Comptes de Lorraine, conservées partie aux archives départementales de la Meurthe, partie à la bibliothèque impériale. Il n'a peut-être pas donné assez de temps à cette partie de son travail, et nous regrettons qu'il se borne si souvent à citer l'inventaire de Dufourny. Mais il nous dédommage amplement par le soin avec lequel il a étudié les documents qu'il avait à sa disposition à Bar-le-Duc. Désormais les savants qui étudient l'histoire de France sous les rois Jean, Charles V et Charles VI, ne devront pas négliger de consulter cet ouvrage où sont réunis tant de renseignements inédits sur les guerres

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

de cette époque désastreuse, sur les dévastations qui les accompagnèrent et sur les nombreuses conventions auxquelles elles donnèrent lieu.

Je ne puis dire ici tout ce qu'il y a de nouveau dans l'ouvrage de M. Servais, je me borne à citer un fait. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (in-f°, t. III, p. 51-52), publient des lettres-patentes données par Charles V, en 1374, au sujet de la captivité d'Yolande, comtesse de Bar, puis ils ajoutent : « Incapables de suppléer au silence de nos historiens, nous aurions besoin d'un ŒEdipe pour nous apprendre la cause, la durée et le lieu de l'emprisonnement de la comtesse Yolande. » Je ne pense pas que M. Servais se croie un ŒEdipe ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ceux qui voudront avoir la solution de l'énigme la trouveront dans son tome Ier, p. 234 et suiv.

Chaque volume est terminé par des pièces justificatives. L'auteur paraît les avoir reproduites avec soin. Nous regrettons seulement qu'il en ait quelquefois indiqué la provenance un peu vaguement. Quand on publie par exemple une pièce conservée aux archives de l'Empire, il serait à propos de faire connaître au lecteur le fonds auquel elle appartient, et, si elle est classée, sa cote.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Le Morvand *ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée*, par J. F. BAUDIAU, curé de Dun-les-Places. 2e édition. Nevers, Fay, 3 vol. in-8°.

Le clergé reprend parmi nous ses traditions littéraires des deux derniers siècles. De tous côtés, mais plus particulièrement en province, un grand nombre d'ecclésiastiques publient des ouvrages plus ou moins importants, relatifs à l'histoire locale, ou à l'hagiographie érudite.

Parmi les ouvrages que nous devonr à ces membres savants et laborieux du clergé, nous signalons avec plaisis une *Histoire du Morvand* par l'abbé Baudiau, curé de Dun-les-Places, paroisse rurale du département de la Nièvre. Bien que l'auteur se soit modestement abstenu de toute démarche pour attirer l'attention sur son œuvre, elle obtint un rapide succès d'estime et lui mérita, en 1856, une mention très-honorable au concours des antiquités de la France, L'auteur vient d'en publier une seconde édition notablement augmentée. C'est cette nouvelle édition en trois volumes que nous signalons ici.

Le Morvand est une des contrées les plus pittoresques de la France, très-accidentée et en partie couverte de forêts. Il est situé sur les confins de la Bourgogne et du Nivernais. La principale étendue de son territoire appartient à cette seconde province, mais il se lie à la première par les nombreuses enclaves de son sol granitique. Ce petit pays, d'une physionomie originale, n'a jamais eu d'histoire où il pût retrouver l'ensemble de ses souvenirs et de ses traditions, Hérissé de difficultés, le sujet semblait peu attrayant ; ce n'était pas en effet un mince labeur que de réunir en un seul corps, les documents dispersés dans les grandes archives de la Bourgogne et du Nivernais, que de faire revivre une foule de menus faits depuis longtemps ensevelis dans la poussière des parchemins que possédaient encore les petites villes, les presbytères, les châteaux du pays ; mais le modeste curé de Dun était doué d'une activité, d'une énergie, d'une persévérance qui le mirent à la hauteur de son entreprise.

On n'appréciera la gratitude qui lui est due par ses compatriotes que lorsqu'on aura mesuré la nature et le nombre des obstacles qu'il a dû sur-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

monter pour mener à une heureuse fin la construction de son édifice. Cette seconde édition de l'*Essai sur le Morvand*, qui succède si promptement à la première, démontre du reste que l'auteur a été compris, qu'il est déjà placé à son rang, et que son nom est désormais associé à celui de la petite contrée qui, grâce à lui, possède enfin un historien. E. DE CH

Statistique monumentale de la Drôme, par M. le chanoine JOUVE. Valence, Jules Céas, 1868. Gr. in-8°.

Je ne sais trop si le titre de *Statistique* convient rigoureusement à l'œuvre de M. l'abbé Jouve, car généralement parlant, une statistique se borne à grouper des chiffres et de sèches nomenclatures. Tel n'est point le cas du livre qui nous occupe. M. Jouve décrit avec un profond sentiment de l'art et avec beaucoup d'exactitude tous les monuments légués à notre contrée par les âges écoulés, et principalement par le moyen âge et l'antiquité : chacun de ces trésors archéologiques a sa monographie spéciale, faite avec le plus grand soin et sans qu'aucun détail ait été laissé dans l'oubli. Cet ouvrage n'eût-il contenu que ces peintures d'un fini exquis, que sans doute il serait très-précieux, mais M. l'abbé Jouve ne s'en est pas tenu là. Chacune de ces monographies se rapportant à un monument, est précédée d'un excellent travail historique. Cette partie du livre offre un intérêt puissant, et elle doit d'autant plus être appréciée, que la plupart du temps les archéologues, en s'occupant d'un édifice, se bornent à décrire ce qu'ils ont vu, en n'ajoutant à la description que leurs conjectures. Rien de semblable n'avait été fait encore pour notre contrée et dans de telles conditions : la *Statistique de la Drôme*, par M. Delacroix, n'était guère autre chose qu'une statistique dans la rigoureuse acception du mot ; les *Notices* publiées par M. l'abbé Vincent restaient incomplètes, et leur mode de publication en petites brochures ne facilitait point leur accès dans les bibliothèques, et si l'*Album du Dauphiné* contenait les descriptions de la plupart des lieux que l'on retrouve dans le livre de M. Jouve ; ces descriptions, souvent pittoresques plutôt que savantes, avaient pour inconvénient principal d'être disséminées dans les quatre volumes qui embrassaient le Dauphiné dans son entier.

C'est donc un véritable service rendu à la région méridionale de ce Dauphiné, que d'avoir réuni ainsi en un seul groupe tout ce qui de ce côté-là était susceptible d'attirer l'attention de l'antiquaire, de l'érudit, ou tout simplement du touriste désireux de bien connaître le passé du pays qu'il parcourt. Et, en réalité, pour visiter avec fruit cette contrée, on ne saurait adopter un meilleur guide que la *Statistique monumentale* publiée par M. Jouve. Le texte est accompagné de charmantes gravures, que nous regrettons de n'y point voir en plus grand nombre. Parmi ces gravures, nous devons citer comme la plus curieuse peut-être, une vue du château de Grignan tel qu'il était avant 1789. Rien qu'à l'aspect du frontispice du volume, on peut juger de la beauté d'une typographie qui fait le plus grand honneur aux presses de M. Jules Céas. A tous égards, c'est là une œuvre qui restera ; et il était difficile qu'elle fût accomplie par un écrivain plus compétent. LOUIS DE LAINCEL.

Notice historique sur les circonscriptions ecclésiastiques, anciennes et modernes, du dio-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

cèse de Cambrai, *et spécialement sur celles de ses divisions et subdivisions qui se rapportent au territoire actuel de l'arrondissement d'Avesnes*, par M. Michaux aîné, vice-président de la société archéologique dudit Avesnes, etc. Avesnes, Valenciennes, 1867, 1 volume in-8° de xviii-437 p.

Les questions de topographie ancienne sont décidément à l'ordre du jour. Nous ne saurions nous en plaindre si nous songeons à ce que, sous leur aridité apparente, elles recèlent de données précieuses pour l'histoire de la langue et des institutions. M. Michaux, qui a consacré les loisirs de sa longue carrière à l'étude des antiquités de l'arrondissement d'Avesnes, nous offre aujourd'hui un utile appendice au mémoire de M. Duvivier sur le *pagus Hainoensis*, mémoire dont il a été rendu compte dans la *Revue* du 1er juillet 1867. La comparaison de divers pouillés des xive, xve et xvie siècles, existant dans les dépôts publics de Bruxelles, de Mons et de Lille, a fourni au vice-président de la Société archéologique d'Avesnes les éléments les plus essentiels de son travail. Avec le secours de ces précieux guides, il traite de la délimitation, aux diverses époques de l'histoire, du diocèse, des archidiaconés, des doyennés et des paroisses de son ressort. Il donne ensuite la liste des titulaires préposés, dans le cours des siècles, à ces divers degrés de juridiction. Enfin, il présente, sous forme de dictionnaire, un recueil de notes topographiques, administratives, historiques et statistiques, sur les principales localités de l'arrondissement d'Avesnes.

Des traités spéciaux, aussi soigneusement faits, ne peuvent qu'aider beaucoup au progrès de la science générale.

A. D.

Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, publiées par M. J. Garnier, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, t. I. Dijon, J.-E. Rabutot, 1867, in-4°.

La publication des chartes bourguignonnes entreprise par M. Joseph Garnier est un ouvrage considérable : le Conseil général du département de la Côte-d'Or et l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon en ont compris l'importance, et se sont empressés de faciliter à M. Garnier les moyens de mener à bonne fin cette entreprise. On ne pouvait pas choisir un meilleur éditeur que le savant conservateur des anciennes archives de Bourgogne. L'introduction, qui sera certainement un travail précieux, ne paraîtra qu'à la fin de la publication : mais dès à présent on peut juger de l'abondance des matériaux mis en œuvre par M. Garnier. Le premier volume comprend 123 actes pour Dijon, de 1183 à 1781 ; 2 pour Avallon ; 1 pour Juilly-lez-Bar-sur-Seine ; 44 pour Beaune, de 1203 à 1716 ; 1 pour Buxy ; 8 pour Nuits, de 1212 à 1521 ; 38 pour Châtillon, de 1213 à 1665 ; 5 pour Rouvres, de 1215 à 1547 ; 14 pour Talant, de 1216 à 1647 ; 23 pour Bèze, de 1209 à 1519 ; 2 pour Salives ; 1 pour Mont-Saint-Jean ; 3 pour Mirebeau. — C'est donc un ensemble de 265 pièces transcrites avec une scrupuleuse exactitude, et dont une grande partie a le mérite d'être publiée pour la première fois. On peut affirmer que l'ouvrage de M. Joseph Garnier est destiné à apporter un riche contingent aux publications des documents sur l'histoire du Tiers-Etat, restreinte jusqu'ici aux provinces du nord de la France. Des collections de ce genre sont précieuses maintenant que l'histoire des institutions communales est étudiée de tous côtés avec une curiosité intéressée.

Anatole de Barthélemy.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Sigillographie de Toul, par Charles ROBERT, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Rollin et Feuardent, 1868, gr. in-4°, avec 41 pl. gravées.

Depuis quelques années l'étude des sceaux anciens est en grande faveur : l'administration des Archives de l'Empire a consacré à ces monuments des volumes spéciaux, et, dans les provinces on les recueille et on les publie avec zèle. C'est que les sceaux permettent de toucher à tout ce qui concerne l'histoire locale et l'archéologie : c'est une source inépuisable de renseignements généraux et de détails. M. Charles Robert a consacré plusieurs années à rechercher tous les types sigillaires qui appartiennent à la ville de Toul. Lorsque sa récolte de sceaux a été aussi complète que possible, il les a dessinés lui-même, puis, l'artiste cédant la place à l'érudit, il les a accompagnés d'un texte qui laisse peu de prise à la critique. Les sceaux ecclésiastiques comprennent dix chapîtres : *Evêques, chapitre de la cathédrale, juridiction et dignitaires, collégiale de Saint-Gengoul, monastères de Saint-Evre et de Saint-Mansui, chapitre de Saint-Léon, hôpital, Frères Mineurs et Dominicains.* — Les sceaux laïques ne forment que deux chapîtres, *la cité* et les *juridictions*. *La Sigillographie de Toul* ne contient pas seulement des détails précis sur les sceaux eux-mêmes, leurs formes, leurs attaches, leurs types : on y trouve encore un résumé intéressant de l'histoire de l'évêché et de la cité ; des détails que l'on chercherait inutilement ailleurs sur les archidiacres, leur chronologie, leurs blasons. Le livre de M. Robert est un complément indispensable du *Gallia christiana*, et les diplomatistes lorrains le feuillèteront souvent. Les planches, habilement dessinées, font regretter que l'administration des archives de l'Empire ne se soit pas encore décidée à donner des représentations graphiques des monuments classés et décrits par M. Douet Darcq. En archéologie, de bons dessins sont des accessoires indispensables du texte, quelque précis que soit celui-ci.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La Réforme et la Fronde en Bourbonnais, par M. Louis AUDIAT. Moulins, imp. Desrosiers, 1867, gr. in-8° de 50 p.

Dans ce mémoire, écrit pour répondre à une question posée aux assises scientifiques du Bourbonnais, M. L. Audiat passe rapidement en revue les guerres de religion et les guerres civiles qui désolèrent la province pendant les cent années comprises entre les troubles de la lutte religieuse du XVIe siècle et la révolte de la Fronde. D'une part, il montre la fureur des sectaires qui trop souvent n'avaient de chrétien que le nom, puis la ligue populaire et démocratique venant réagir contre la réforme nobiliaire et aristocratique, et luttant à son tour avec non moins de violences et de cruautés ; d'autre part, il nous fait assister aux malheurs de toute sorte qu'engendra la révolte de 1650. M. Audiat s'appuie sur des documents locaux qui offrent de l'intérêt. Mais son cadre était trop restreint pour qu'il pût fournir à l'histoire des renseignements bien nouveaux.

Inventaire analytique et chronologique des archives de la Chambre des comptes, à Lille. Paris, Lille, 1865, 2 vol. in-4° de XII-954 p. — **Inventaire sommaire des archives départementales du nord : Chambre des comptes de Lille.** Lille, Danel, 1865-1867, 2 vol. in-4° à deux colonnes de XXII-447 p. et de VIII-192 p.

Il se publie en ce moment deux

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

inventaires, l'un sommaire, l'autre analytique, des riches archives de la Chambre des comptes de Lille. Le premier, conforme au cadre ministériel, s'imprime aux frais du Conseil général du Nord; le second aux dépens et par les soins de la Société des Sciences de Lille. C'est le cas de déterminer ce que ces deux publications ont de commun et en quoi elles diffèrent.

La publication de la Société des Sciences a pour base l'inventaire analytique et chronologique, entrepris sous l'ancienne monarchie, à l'instigation du ministre Bertin et du comité des Chartes, par l'héritier d'un nom illustre dans la science, Denis-Joseph Godefroy. Ce travail, interrompu par la Révolution à l'année 1307, a été repris et continué jusqu'en 1390, par feu le Dr Le Glay. La Société des Sciences de Lille l'a imprimé, à peu près textuellement, jusqu'en 1270. Elle ne s'arrêtera point sans doute dans cette voie, et tiendra à honneur de pousser sa publication jusqu'en 1383, fin de la période des comtes de Flandre. Nous ne saurions trop l'y encourager, en donnant toutefois à cette savante compagnie le conseil de serrer un peu plus la rédaction des analyses qu'elle édite, soin que les auteurs se fussent imposé à eux-mêmes, s'ils eussent travaillé immédiatement en vue de l'impression.

L'Inventaire sommaire a aussi pour point de départ l'œuvre collective des Godefroy et des Le Glay; mais il la résume en 300 pages, réduction qu'on ne trouvera pas excessive, si l'on considère que dix volumes in-4° du format le plus compact suffiront à peine à donner au public un aperçu de l'ensemble des archives, tant civiles qu'ecclésiastiques, de l'immense dépôt du Nord.

On voit par là comment les deux publications de la Société des Sciences de Lille et du Conseil général du Nord, sont appelées à se soutenir l'une par l'autre; la première s'attachant au détail des actes les plus anciens du fonds le plus curieux des archives départementales; la seconde étant destinée à embrasser, dans une révision fidèle, mais nécessairement rapide, toutes les parties de ce même dépôt. C. L.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, mise en ordre et publiée sous la direction de la Commission royale d'histoire, par Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, t. Ier. Bruxelles, Hayez, 1866, in-4° de LXVIII-772 p.

Cette table, conçue sur le même plan que celle de Bréquigny, avec la différence que toutes les analyses d'actes y sont données en français, s'applique non-seulement aux provinces et aux localités comprises dans les limites de la Belgique actuelle, mais encore à celles qui, jusqu'en l'an 1500, ont obéi aux souverains des Pays-Bas. Elle indique, en outre, les actes de ces mêmes souverains dans leurs rapports avec l'étranger.

De quelle utilité sera un tel recueil pour tous les hommes voués à l'étude de l'histoire de la région septentrionale de l'ancienne Gaule, c'est ce qu'il est à peine besoin d'indiquer. Car, sans parler des actes édités du temps de Bréquigny et qui ont pu échapper aux investigations de ce savant, combien qui ont vu le jour depuis lors, et dont M. Wauters nous révèle aujourd'hui l'existence! M. Wauters n'a été préposé qu'en 1858 à la direction de cette publication, d'abord confiée aux soins du regrettable M. Gachet. Il a repris avec intelligence et activité l'œuvre de son devancier. Le premier volume qu'il a édité de la Table des

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

diplômes belges et qui s'arrête à l'an 1100, n'est qu'un à compte envers le public. Sans apporter, dans l'accomplissement de sa tâche, une précipitation funeste, le savant éditeur ne voudra pas nous faire trop longtemps attendre le second volume d'une collection à laquelle son nom restera légitimement attaché. A. D.

Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne. Etude historique, par Frédéric Sclopis. Turin, et Florence (Paris, Durand), 1866, petit in-4° de XIII-170 p.

On avait déjà, sur l'épouse de Philippe V, un recueil de lettres publié en 1865 par Mme la comtesse della Rocca, d'après les archives de Turin. Dans ces lettres, toutes adressées à sa grand'mère Madame Royale, la jeune princesse se révélait avec un charme, une intelligence et une énergie de caractère bien dignes de sympathie et d'admiration. Il restait à faire un portrait complet de cette gracieuse princesse, de cette reine admirable, enlevée avant le temps à sa nouvelle patrie où elle était adorée, qui avait su se montrer à la hauteur de circonstances difficiles, et rester fille dévouée sans oublier ses devoirs de reine. C'est ce qu'a tenté M. Fréd. Sclopis. A-t-il réussi? Son livre, un peu diffus, écrit dans un français qui n'est pas toujours correct, laisse à désirer sous plus d'un rapport. Sans doute l'auteur a utilisé des sources que Mme della Rocca avait trop négligées dans son étude; il apporte même son contingent de documents inédits : relations d'ambassadeurs, dépêches diplomatiques, lettres de la jeune reine à son père et à sa mère; mais il mêle à l'étude du caractère et du rôle de Marie-Louise de Savoie des détails trop abondants sur les événements contemporains, et il se livre à des appréciations très-contestables sur la politique de la France et de la Sardaigne à cette époque; comme il le dit lui-même, il nous offre « un simple portrait, orné de nombreux accessoires.» Ce sont ces *accessoires* qui nous paraissent un hors-d'œuvre dans son livre; on y voudrait toujours trouver au premier plan la pure et noble figure de la jeune reine. Malgré tout, les consciencieuses recherches de M. Sclopis viennent s'ajouter utilement à celles de ses devanciers. Grâce aux publications de MM. Geffroy, Combes, de Mme della Rocca et à ce nouveau travail, on pourra rendre à Marie-Louise de Savoie la place à laquelle elle a droit dans l'histoire et la justice qu'elle mérite. Il ne manque plus qu'une plume habile et délicate pour nous donner un tableau complet et définitif. G. DE B.

Mémoires historiques de Patrizio de'Rossi sur les événements politiques de l'Italie (1523-1530), traduits de l'italien et précédés d'une notice sur François-Marie de La Rovère, duc d'Urbin, par J. C. Puy de Labastie. Lyon, N. Scheuring, 1867, in-8°.

Voici vraiment un rare traducteur : dans son introduction il prend la plume, non pour exalter son auteur, mais pour le réfuter. Patrizio de'Rossi, attaché aux Médicis, hostile aux La Rovère, taxe de trahison l'inertie du duc d'Urbin, chargé de commander l'armée de la ligue italienne contre les troupes du connétable de Bourbon, et il attribue à cette trahison longuement préméditée les revers de cette ligue et la prise de Rome. M. de Labastie pense au contraire que le duc d'Urbin, tacticien savant, pécha seulement par excès de prudence, et surtout que son expérience militaire lui avait trop appris à se défier des soldats italiens, qui composaient seuls

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

son armée aux prises avec les hommes du Nord, rangés en grand nombre sous la bannière du connétable de Bourbon. L'opinion de M. de Labastie repose sur les données historiques les plus sérieuses, et est conforme à celle de M. Mignet. Elle paraît donc destinée à prévaloir, pourvu qu'on admette aussi qu'aux heures décisives, rien ne ressemble plus à la trahison que l'indécision qui se prolonge, et que, lorsqu'il s'agit de tout sauver ou de tout perdre, l'histoire a presque le droit de les confondre.

Quoi qu'il en soit, pourquoi M. de Labastie a-t-il traduit Patrizio de'Rossi, s'il ne pense pas comme lui? C'est que, quelle que soit à certains égards sa partialité, l'auteur de ces mémoires est un témoin avisé et bien informé, qui a retracé dans un style sincère, simple et presque naïf les agitations et les intrigues d'une époque violente et raffinée, aboutissant enfin à l'une des plus tristes catastrophes de l'histoire moderne : le sac de Rome. Je parle du style de Patrizio de'Rossi bien que je ne le connaisse qu'à travers la traduction française. Mais le traducteur, familiarisé avec la vieille langue italienne et habile à s'effacer, laisse croire à ceux qui le lisent qu'ils lisent un récit original. Il en a seulement écarté les longueurs et l'a éclairé de quelques notes discrètes, ingénieuses et savantes, comme celles par exemple qu'on trouve au début même du livre sur l'origine et la forme des noms de famille italiens.

On lira donc avec profit des mémoires ignorés jusqu'à ce jour, au moins parmi nous, et qui, sur les principaux événements du pontificat de Clément VII, complètent heureusement la partie la moins achevée de l'œuvre de Guichardin. On les lira à titre de document important, à côté des pages que M. Mignet consacre à la même histoire, et on y trouvera de plus un intérêt presque contemporain, dans un moment où les regards se tournent vers Rome et les périls de la papauté. Le Saint-Siége a été plus d'une fois aussi attaqué qu'aujourd'hui. Mais convenons, en nous reportant au XVIe siècle, qu'il n'a pas été toujours ni aussi bien occupé ni aussi bien défendu. Les catholiques de notre temps qui connaîtront les récits de Patrizzio de'Rossi, ne regretteront point de n'avoir pas vécu au XVIe siècle, et, à l'aspect des tristes tableaux du temps passé, peut-être envisageront-ils notre époque d'un regard plus ferme et plus serein. C. DE MEAUX.

Histoire littéraire de la France sous Charlemagne *et durant les* X^e^ *et* XIe *siécles*, par J. J. AMPÈRE, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions. 2e édition. Paris, Didier, 1868, in-8° de 468 p.

M. Ampère, après avoir signalé en quelques pages l'état des lettres dans la Gaule avant Charlemagne, consacre deux chapitres des plus intéressants à l'auteur des *Capitulaires*, considéré d'abord comme ayant restauré les lettres, ensuite comme les ayant cultivées. Divers autres chapitres, en général plus ingénieux que solides, nous mettent en présence d'Alcuin, des théologiens du IXe siècle, des saints, des missionnaires, des légendes et des visions (visions de saint Furcy, de Vettin, de Bernold, d'Andrad, de Charles le Gros), des philosophes et surtout de Scot Erigène, des historiens et surtout d'Eginhard, des littérateurs politiques et surtout d'Agobard. Un chapitre spécial nous fait connaître successivement dans Hincmar l'homme, l'évêque, l'écrivain. Ce tableau de la civilisation française au IXe siècle est complété par trois excellents morceaux sur la poésie, les études et les arts. Quatre chapitres seulement concernent le

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

xe siècle, époque ingrate où l'on ne rencontre guère que cinq ou six noms réellement dignes de célébrité, Rathier, Abbon, Richer, Flodoard, Hucbald et surtout Gerbert. Passant au xie siècle, l'élégant critique s'occupe tour à tour des théologiens Berenger, saint Anselme, Hildebert, Yves de Chartres ; des historiens Aimoin, Sigebert de Gemblours, Helgaud, Guillaume de Jumiéges, Raoul Glaber; des poëtes Hildebert et Marbode, etc. Dans un brillant chapitre sur la Renaissance au xie siècle, M. Ampère refute le docte Heeren, qui a entièrement méconnu le caractère de ce siècle, et il montre très-bien tout ce qu'eut de fécond et de vigoureux le mouvement qui se fit sentir alors en France dans les lettres, dans les sciences et dans les arts. Un dernier chapitre, que les rapides progrès de la philologie rendent quelque peu insuffisant, embrasse l'histoire de la langue vulgaire avant le xiie siècle. Sur bien des points, comme sur celui-là, le livre de M. Ampère a été distancé; et peut-être aurait-on dû, par quelques notes, renvoyer le lecteur aux travaux qui permettent le mieux de le dédommager des *desiderata* de *l'Histoire littéraire de la France sous Charlemagne*. Par exemple, pour saint Colomban, ou plutôt saint Colomba, il aurait été bon d'indiquer les récentes et magnifiques pages de l'éloquent auteur des *Moines d'Occident* ; pour Alcuin, l'étude si bien faite de M. F. Monnier ; pour Scot Erigène, celle du savant M. Bonnetty que M. de l'Épinois citait ici, l'autre jour, à propos du *Guillaume de Champeaux* de M. l'abbé Michaud; pour Agobard, la thèse latine de M. Macé; pour Gerbert, les livres de M. l'abbé Lausser et de M. le doyen Olleris, livres que M. Ernest Grégoire examinera prochainement ici ; pour la *Chronique de Turpin*, les remarquables recherches de M. Gaston Pâris et de M. Léon Gautier, etc. Pourquoi n'est-ce pas M. Ampère lui-même qui a revisé son *Histoire littéraire?* Sans contredit, s'il en avait eu le temps, il aurait profité de tous ces travaux, et il n'aurait pas laissé se mêler des regrets à notre admiration. T. de L.

Histoire de Descartes avant 1637, par J. Millet, professeur de philosophie à la faculté de Clermont. Paris, Didier, 1867, in-8° de xxxii-492 p.

Tout le monde parle de Descartes, et cependant on ne connaît que d'une manière vague sa vie et ses travaux, ses premiers travaux surtout. Si on les avait mieux étudiés, ses disciples les philosophes spiritualistes auraient peut-être moins négligé les sciences, et n'auraient pas été vaincus par les positivistes qui, en cultivant les sciences, ont pour mot d'ordre l'abolition de la métaphysique. C'est pour réagir contre ces deux tendances, dont la dernière surtout est désastreuse, que M. Millet nous donne le résultat de ses savantes études sur la vie de Descartes. Abusé par le mot célèbre : « Je pense, donc j'existe, » on s'est trop habitué à ne voir en Descartes qu'un psychologue et, dans cette persuasion, on a cru qu'il suffirait de la psychologie pour répondre aux aspirations de l'intelligence humaine. Ce fut une grande erreur. En étudiant avec M. Millet la vie de Descartes, les positivistes pourront voir si la métaphysique qu'ils repoussent comme stérile et même comme nuisible n'est pas féconde, et ils reconnaîtront que sans les idées métaphysiques les sciences les plus positives ne seraient pas nées. Le livre de M. Millet vient prouver la vérité de cette parole du P. Gratry : « Les dogmatiques pro-

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

fonds et les vrais philosophes produisent les savants créateurs, même en physique et en mathématique. »

Le livre de M. Millet vient aussi réfuter l'erreur qui représente Descartes « passant sa vie à observer *en lui-même* le travail de la pensée, le jeu des passions ; » il nous montre Descartes soldat volontaire, en Hollande, en Allemagne, voyageant en Moravie, en Silésie, en Pologne, en Italie, passant sa vie à observer les autres hommes, à résoudre des questions de mathématiques, à faire des expériences de physique, de chimie ; se liant avec des hommes éminents, le P. Mersenne, à Paris, Beeckmann en Hollande, le cardinal Barberini à Rome, et, lorsqu'il revient en France, entreprenant sur le conseil du cardinal de Bérulle, le grand ouvrage de la rénovation de la philosophie et des sciences. Le livre de M. Millet contredit cette croyance que Descartes « a débuté d'abord, comme l'a dit M. Saisset, par l'observation de la conscience et a été entraîné peu à peu vers l'abstraction géométrique. » Il n'y a pas deux périodes dans la vie de Descartes, il n'y en a qu'une et, dès le 10 novembre 1619 (Descartes a fixé lui-même cette date), le philosophe « sentit l'esprit de vérité descendre sur lui pour le posséder, et, sans que l'esprit humain y eût aucune part » (ce sont ses paroles), il proclama la méthode applicable à toutes les sciences : la synthèse *a priori*, précédée et éclairée par l'analyse, et inventa, par une conséquence de ses conceptions métaphysiques, l'application de l'algèbre à la géométrie. Cette étude sur les premiers travaux de Descartes n'avait pas encore été faite avec le soin que M. Millet y apporte : Descartes en sortira plus grand, trop grand peut-être, car M. Millet, en rappelant ses travaux scientifiques, très-importants à coup sûr, se montre trop indulgent sur d'assez nombreuses erreurs produites par des observations incomplètes. M. Millet néglige de signaler les côtés faibles de la doctrine de Descartes, lorsque par exemple il cherche seulement la différence entre Dieu et l'homme dans la perfection, au lieu de la placer dans la substance. M. Millet le sait très-bien : on en a tiré depuis des conséquences déplorables, et c'est ce qui explique le mot du décret de l'Index, en 1663, dont M. Millet est très-choqué : *donec corrigantur*. Il ne s'agit pas de corriger l'œuvre de Descartes, il s'agit d'avertir le lecteur que certains passages des œuvres philosophiques laissent à désirer, et c'est la vérité. M. Millet a aussi le tort de faire une séparation trop grande entre le temps où a vécu Descartes et l'époque « d'ignorance et de fanatisme » qui la précéda. Il semblerait à l'entendre qu'il n'y eût pas dans le monde, au temps de saint Thomas et de Suarez, d'idées métaphysiques. Quoi qu'il en soit, nous nous plaisons à reconnaître le mérite de l'ouvrage de M. Millet. Il rétablit les faits, et nous montre le Descartes réel au lieu du Descartes de fantaisie qu'on a mis à la mode de nos jours. Il est surtout une protestation généreuse contre les doctrines matérialistes. H. DE L'E.

Portraits littéraires, par Lêon GAUTIER. Paris, Gaume frères et J. Duprey, 1868, in-12 de XXXIV-456 p.

Ce ne sont pas tant les études fines, charmantes parfois, toujours si consciencieuses, si chaudes, si colorées, qui composent ce volume que nous voulons recommander à nos lecteurs,— la littérature et l'art ont ici plus de droits à revendiquer que l'histoire,— que la remarquable introduction placée par l'auteur en tête de son œuvre. C'est, en effet, tout un programme que notre excellent collaborateur y trace.

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

Selon lui, les devoirs de la polémique catholique, à l'heure présente, ne sont plus les mêmes qu'il y a vingt ans. « Ce n'est plus la plaisanterie ; ce ne sont plus l'esprit, la ruse et la finesse» qui doivent y tenir la première place : c'est la science. « Des faits prouvés et des doctrines établies, » voilà ce qu'on réclame de tous côtés. Le devoir du publiciste chrétien est donc de se montrer de tout point à la hauteur du mouvement scientifique et critique qui est l'honneur de notre temps, et de « ne se laisser sous ce rapport surpasser par personne. » L'histoire surtout doit être l'objet de sa sérieuse attention : il faut qu'il l'étudie dans ses profondeurs, et qu'il ne se détourne pas devant ses scandales. « Nous devons tout dire : trouvons-nous quelque infamie, quelque cruauté, quelque crime enfin dont quelques catholiques se soient rendus coupables? Publions-les sans diminution, sans altération, sans ombres.... Armons-nous pour les condamner de la froide sévérité du juge. » Et ici M. Gautier rappelle la maxime : *In necessariis unitas ; in dubiis libertas,* « Le mot *in dubiis libertas,* dit-il, a cessé d'être une vérité ; une foule de solutions toutes faites ont été imposées à nos intelligences, qui ont ainsi perdu une de leurs plus légitimes et de leurs plus catholiques libertés. »

Ainsi la science et la sincérité, telles sont les qualités nécessaires du publiciste chrétien. M. Gautier y ajoute l'élévation et la charité. Avec ces « quatre vertus cardinales » chez les écrivains catholiques, plus de médiocrité, plus de réticences, plus de ces chicanes étroites et mesquines, surtout plus de ces luttes intestines si douloureuses et si regrettables. — Nous applaudissons des deux mains au programme tracé par le jeune et brillant rédacteur du *Monde* : il n'étonnera d'ailleurs ni ceux qui ont lu les articles que nous sommes heureux de retrouver ici réunis, ni les lecteurs de cette *Revue* qui, depuis longtemps, ont pu reconnaître qu'avant de tracer ce programme, M. Gautier avait commencé par le remplir.

G, DE B.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1868

VOLTAIRE, D'APRÈS SES DERNIERS HISTORIENS, par M. Georges Gandy. 5

RICHELIEU, LOUIS XIII ET CINQ-MARS. — ROLE DU CARDINAL DANS LA CONSPIRATION DE CINQ-MARS. — DÉCOUVERTE DU TRAITÉ DE MADRID, par M. Avenel, Conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. 92

LE CARACTÈRE DE LOUIS XV, DEUXIÈME PARTIE, par M. G. du Fresne de Beaucourt. 181

MÉLANGES : La bible sans la bible. Essai d'une histoire de l'ancien et du nouveau Testament par les seuls témoignages profanes, par M. L. F. Guérin. 255

La Pologne en 1572, par M. H. de l'Épinois. 266

Des récents travaux de M. Gachard sur Philippe II et ses rapports avec les Pays-Bas, par M. A. Desplanque. 366

L'abbaye de Royaumont, son influence sur les destinées de la France, par M. A. de Richecour 280

Isabelle d'Autriche, femme de Charles IX, quatre lettres inédites, par M. Ph. Tamizey de Larroque. 285

COURRIER ALLEMAND, par M. le docteur Beckmann. . . 289

COURRIER ITALIEN, par M. C. Turanesca. 301

ZENEAKADÉMIA LISZT MÚZEUM

COURRIER ANGLAIS, par M. Gustave Masson. 310
CHRONIQUE, par M. Léon Gautier. 318
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par MM. Fr. de Fontaine et Gustave Masson. 333
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 352

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1868

MARIE STUART ET SES DERNIERS HISTORIENS, PREMIÈRE PARTIE, par M. L. Wiesener. 385
MADAME DE MONTESPAN, BOSSUET ET LOUIS XIV, par M. P. Clément, de l'Institut. 437
GILLES DE BRETAGNE. — SON ROLE POLITIQUE, SON EMPRISONNEMENT, SON ASSASSINAT PAR LE DUC FRANÇOIS Ier, par M. Vallet de Viriville. 489
LES DERNIERS TRAVAUX SUR LE BOUDDHISME, par M. Henri de L'Epinois 504
LE SECRET DE LA CONFESSION. — DEVAIT-ON LE VIOLER DANS LE CAS DE LÈSE-MAJESTÉ, par M. Gaston de Senneville. . . 521
LES JÉSUITES EN PORTUGAL. — LEUR SUPPRESSION PAR POMBAL, LEUR RÉTABLISSEMENT MOMENTANÉ EN 1829, par M. L. F. de Roquefeuil. 542
TRAVAUX CONTEMPORAINS SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE, par M. L. F. Guérin. 561
LE ROLE D'AUGUSTE DE THOU DANS LES NÉGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE. — LETTRES DE MM. Moreau et Avenel. . . 600
MÉLANGES : La tradition historique sur Philippe II, par M. Ernest Grégoire. 613
Une nouvelle édition de l'esprit dans l'histoire, par M. Édouard Fournier, par M. Tamizey de Larroque. 620
Un mot sur le Millénarisme, par M. A. de Richecour. 628
Les Caractéristiques des saints du P. Cahier, par M. Anatole de Barthélemy. 632
COURRIER ALLEMAND, par M. le docteur Beckmann. 635
COURRIER ITALIEN, par M. C. Casati. 648

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

COURRIER ANGLAIS, par M. Gustave Masson. 658
CHRONIQUE, par M. Marius Sepet. 666
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par M. Fr. de Fontaine. . 676
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 685

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Bible et la nature, par le docteur Henri Reusch, traduit de l'allemand par M. l'abbé Hertel. 352
Introductio in sacram scripturam, par le P. J. Lamy. . . . 353
Histoire de saint Pierre, par M. Amédée Gabourd. 354
Néron, sa vie et son époque, par Latour Saint-Ybars. . . 685
Les chrétiens à la cour de Dioclétien, par M. l'abbé E. Daras. 355
De vitâ et scriptis Jacobi Batnarum Sarugi in Mesopotamiâ episcopi, par le docteur Abbeloos. 355
Etude sur la loi *Voconia*, par M. Claudio Janet. 336
Coup d'œil général sur les légions de l'Empire romain, par M. Ch. Robert. 686
Histoire du moyen âge, particulièrement de la France du Ve au XIVe siècle, par MM. Dauban et Grégoire. 688
Histoire de la France depuis l'origine jusqu'à la Révolution française, et grands faits de l'histoire moderne de 1433 à 1789, par M. G. Ducoudray. 687
Histoire de France et histoire générale depuis 1789 jusqu'à nos jours, par M. G. Ducoudray. 687
Histoire de France depuis les origines jusqu'à nosjours, t. V, par M. C. Dareste. 357
De l'origine des peuples de la Gaule transalpine et de leurs institutions politiques avant la domination romaine, par M. Valentin Smith. 688
Etudes archéologiques sur l'histoire de Jules César et sur la carte officielle des Gaules, par M. Léon Fallue. 357
Les Barbares et leurs lois, étude sur les monuments du droit primitif de la monarchie française, par M. de Valroger. . 690
La loi Salique, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Varsovie, par M. Romuald Hubé. 690
Saint Sidoine Apollinaire et son siècle, t. I, par M. l'abbé L. A. Chaix. 359

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége (1060-1136), par M. l'abbé Maratu. 691
Œuvres complètes de Suger, publiées par M. Lecoy de la Marche. 360
Suger et son temps, par M. A. Nettement, 2e édition. 692
Etude sur Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Jaugey. 692
Notice historique sur la médaille frappée à la Monnaie de Paris en souvenir de l'expulsion des Anglais, de 1451 à 1460, par M. A Vallet (de Viriville). 360
Louis XI et la ville d'Arras, par M. T. Boutiot. 361
Lettres et négociations de Philippe de Commines, publiées par M. Kervyn de Lettenhove. 361,693
Histoire de François II, par M. de la Barre-Duparcq. 693
Le colloque de Poissy, par M. H. Klippfel. 362
Histoire du cardinal François de Sourdis, par M. Ravenez. 694
Souvenirs du règne de Louis XIV, par M. le comte de Cosnac, tome II. 695
L'Europe et les Bourbons, par M. Marius Topin. 696
Louis XIV et les principaux personnages de son temps, par M. Romée d'Avirey. 697
Le comte de Gisors 1732-1758. Etude historique, par M. Camille Rousset. 697
Mme de Pompadour et la cour de Louis XV au milieu du XVIIIe siècle, par M. Emile Campardon. 363
Histoire de France au XVIIIe siècle. Louis XV et Louis XVI, par M. J. Michelet. 365
Etude historique sur la marine de Louis XVI. Liberge de Granchain, par M. Adolphe de Bouclon. 365
La Fayette en Amérique et en France, par le comte Pelet de la Lozère. 698
Correspondance de Mme Élisabeth de France, sœur de Louis XVI, publiée par M. Feuillet de Conches. 698
Archives de l'Ouest. Recueil des documents concernant l'histoire de la Révolution (Aunis, Saintonge, Angoumois), par M. A. Proust. 366
Le gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle. Evénements politiques, cahiers de 89, par M. C. Hippeau. 367
Recueil des cahiers de 89, par M. de La Roque. 368
Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de 1789 à 1791, par M. J. Sauzay. . . . 699
Fuite de Louis XVI à Varennes, d'après les documents déposés au greffe de la haute cour d'Orléans, par M. E. Bimbenet. 699
Tableau de la Révolution française d'après les papiers inédits e la police de Paris, par M. Ad. Schmidt. 368

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Histoire de Napoléon Ier, par M. Lanfrey. 701
Mission du général Gardane sous le premier empire. Documents publiés par le comte Alfred de Gardane. 701
Histoire administrative 1789-1815. Frochot, préfet de la Seine, par M. Louis Passy. 702
Histoire de la Restauration, par M. de Rochau, traduite de l'allemand par M. Rosenwald. 369
Histoire de France depuis 1814 jusqu'au temps présent, t. IV, par M. Poujoulat. 370
Du toucher des écrouelles par les rois de France, lecture faite à l'Académie de Reims, par M. l'abbé Cerf. 371
De la formation française des anciens noms de lieu, par M. J. Quicherat. 371
L'église de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, par M. l'abbé Denis. 372
L'église de Saint-Denis, sa crypte, ses tombeaux, etc., par M. le chanoine Jaquemet. 733
L'église de Brou et ses tombeaux, par M. C.-J. Dufay. . . . 372
Histoire de l'abbaye et du collége de Juilly, par M. Ch. Hamel. 703
Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par M. Léopold Delisle. 373
Histoire de la ville et baronnie de Bressuire, par M. B. Ledain 704
Annales historiques du Barrois, de 1352 à 1411, par M. Victor Servais. 705
Le Morvand, par M. l'abbé Baudiau. 706
Statistique monumentale de la Drôme, par M. le chanoine Jouve. 707
Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doyenné de Conty, par l'abbé Daire, publiée par M. J. Garnier. . . . 374
Notices historiques sur les circonscriptions ecclésiastiques anciennes et modernes du diocèse de Cambrai, par M. Michaux. 708
Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon. . . 374
Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne, extraits des protocoles des notaires, par M. J. Simonnet. 375
Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, publiée par M. J. Garnier. 708
Sigillographie de Toul, par M. Ch. Robert. 709
Le bourgeois de Metz au XVe siècle. Philippe de Vigneulles, par M. Cailly. 376
La Réforme et la Fronde en Bourbonnais, par M. L. Audiat. 709

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

La Charente révolutionnaire, par MM. Victor et Jérôme Bugeaud. 376
Inventaire analytique et chronologique des archives de la Chambre des comptes à Lille ; inventaire sommaire des archives départementales du Nord. 709
Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, t. I, par M. Wauters. . 710
Le Victorial, chronique de don Pedro Nino, comte de Buelna, par Diaz de Gamès, traduit de l'espagnol par le comte de Circourt et le comte de Puymaigre. 377
Fernando de Talavera, archevêque de Grenade de 1493 à 1507, poursuivi par l'Inquisition, par M. A. du Boys. . . 377
Larie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne, par M. Sclopis. 711
Mémoires historiques de Patrizio de Rossi sur les événements politiques de l'Italie (1523-30), publiés par M. Puy de Labastie. 711
Frédéric II, roi de Prusse, et la nation allemande, par le docteur O. Klopp, traduit par M. Emile de Borchgrave. 378
Histoire littéraire de la France sous Charlemagne, et durant les xe et xie siècles, par M. J.-J. Ampère. 712
Pétrarque, étude d'après de nouveaux documents, par M. A. Mézières. 379
Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, par M. Tamizey de Larroque. 381
Histoire de Descartes avant 1637, par M. J. Millet. 713
Antoine Watteau, son enfance, ses contemporains, par M. L. Cellier. 381
Lettres de Lebeuf publiées par MM. Quantin et Chérest. . . 382
Portraits litteraires, par M. Léon Gautier. 714

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Abbeloos (le dr), 355.
Ampère (M. J.-J.), 712.
Audiat (M. Louis), 709.
Barre-Duparcq (M. de la), 693.
Baudiau (M. l'abbé), 706.
Bimbenet (M. E.), 699.
Borchgrave (M. Em. de), 378.
Bouclon (M. Ad. de), 365.
Boutiot (M. T.), 361.
Bugeaud (MM. V. et J.), 376.
Cailly (M. G.), 376.
Campardon (M. Emile), 363.
Cellier (M. L.), 381.
Cerf (M. l'abbé), 371.
Chaix (M. l'abbé), 359.
Chérest (M.), 382.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

CIRCOURT (le comte de), 377.
COSNAC (le comte de), 695.
DAIRE (l'abbé), 374.
DARAS (M. l'abbé E.), 355.
DARESTE (M. C.), 357.
DAUBAN (M. C.), 688.
DELISLE (M. Léop.), 373.
DENIS (M. l'abbé), 372.
DUCOUDRAY (M. G.), 687.
DU BOYS (M. A.), 377.
DUFAY (M. C.-J.), 372.
FALLUE (M. Léon), 337.
FEUILLET DE CONCHES (M.), 698.
GABOURD (M. Am.), 354.
GARDANNE (le comte de), 701.
GARNIER (M. J.), d'Amiens, 374.
GARNIER (M. J.), de Dijon, 708.
GAUTIER (M. Léon), 714.
GRÉGOIRE (M. L.), 688.
HAMEL (M. Ch.), 703.
HIPPEAU (M. C.), 367.
HUBÉ (M. Romuald), 690.
JANET (M. Claudio), 356.
JAQUEMET (M. le chanoine), 703.
JAUGEY (M. l'abbé), 692.
JOUVE (M. le chanoine), 707.
KERVYN DE LETTENHOVE (M.), 361, 693.
KLIPPFEL (M. H.), 362.
KLOPP (le docteur Onno), 378.
LAMY (le P. J.), 353.
LANFREY (M.), 701.
LATOUR SAINT-YBARS (M.), 685.
LECOY DE LA MARCHE (M.), 360.
LEDAIN (M. B.), 704.
MARATU (M. l'abbé), 691.
MÉZIÈRES (M. A.), 379.
MICHAUX (M.), 708.
MICHELET (M. J.), 365.
MILLET (M. J.), 713.
NETTEMENT (M. A.), 692.
PASSY (M. Louis), 702.
PELET DE LA LOZÈRE (M.), 698.
POUJOULAT (M.), 370.
PROUST (M.), 366.
PUY DE LABASTIE (M.), 711.
PUYMAIGRE (le comte de), 377.
QUANTIN (M.), 382.
QUICHERAT (M. J.), 371.
RAVENEZ (M.), 694.
REUSCH (le docteur H.), 352.
ROBERT (M. Ch.), 686, 709.
ROCHAU (M. de), 369.
ROQUE (M. Louis de la), 368.
ROMÉE D'AVIREY (M.), 697.
ROSENWALD (M.), 369.
ROUSSET (M. Camille), 697.
SAUZAY (M. Jules), 699.
SCHMIDT (M. Ad.), 368.
SCLOPIS (M.), 711.
SERVAIS (M. Victor), 705.
SIMONNET (M. J.), 375.
SMITH (M. Valentin), 688.
TAMIZEY DE LARROQUE (M. Ph.), 381.
TOPIN (M. Marius), 696.
VALLET DE VIRIVILLE (M.), 360.
VALROGER (M. de), 690.
WAUTERS (M.), 710.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

Orsz. M. Liszt Ferenc Zeneműv. Főiskola
KÖNYVTÁRA
Leltározva: 1948. nov hó
1934 tsz. alatt.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ERRATA.

Plusieurs fautes se sont glissées dans l'étude de notre collaborateur M. Gandy sur *Voltaire d'après ses derniers historiens* ; nous relevons les principales :

Page 15, ligne 32, *au lieu de :* Voltaire priait le dieu, *lisez :* Richelieu.
— 19, — 27, *au lieu de :* bien que pensionné, *lisez :* gratifié.
— 19, — 28, *ajoutez :* pensionné.
— 28, — 25, *supprimez :* Livry.
— 33, — 18, *au lieu de :* romancier fougueux, *lisez :* fangeux.
— 42, — 26, *au lieu de :* leur fille, *lisez :* d'une jeune fille.
— 43, — 13, *au lieu de :* Sirven et Labarre, *lisez :* et l'impie Labarre.
— 43, — 18, *après* exécuté, *ajoutez :* en effigie.
— 44, — 36, *au lieu de :* sa belle-fille, *lisez :* sa mère.
— 54, — 14, *au lieu de :* ses observations, *lisez :* les observations.
— 64, — 27, *au lieu de :* Christ-Moyse, *lisez :* Christ-Moyne.
— 67, — 14, *au lieu de :* la France qui a raison, *lisez :* la femme.
— 70, — 19, *au lieu de :* un capucin, *lisez :* un jésuite.
— 74, — 27, *au lieu de :* sa vile Pologniade, *lisez :* la.
— 88, — 14, *au lieu de :* lorsqu'à Ferney, *lisez :* à Paris.

V. Palmé.

Le Mans. — Imprimerie Edmond Monnoyer, place des Jacobins.

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

1982

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT-MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA
LISZT MÚZEUM

ZENEAKADÉMIA